This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 27.30

Harvard College Library

BOUGHT FROM

THE GIFT OF THE

SATURDAY CLUB

OF

BOSTON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XVI.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain n° 7.

M. D. CCC. LXXXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XVI.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXV.

Digitized by Google

Fr 27.30

Harvard College Library
Nov 13, 1912
Saturday Club

Digitized by Google

I

Séance publique du 21 Août 1884.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

par M. Ed. LECESNE

Président.

MESSIEURS,

S'il est toujours honorable de présider la Séance publique de l'Académie d'Arras, il est quelquefois difficile d'y prononcer le discours d'ouverture. La matière manque, et il faut souvent revenir à des redites. Je sais bien que d'illustres exemples justifient cette habitude. L'Académie française a, pendant plus de deux siècles, entendu sur tous les tons l'éloge de son glorieux fondateur, et les louanges de Clémence Isaure défraient encore chaque année, en prose comme en vers, les solennités de l'Académie des Jeux Floraux. Sans aller chercher si haut et si loin la preuve que chez nous rien n'est impossible, je mentionne avec plaisir que plusieurs de mes prédécesseurs se sont acquittés avec un rare talent de cette tâche ingrate.

Digitized by Google

Mais pour moi, qui me sens plus faible et plus stérile, j'avoue que j'ai craint de plier sous le fardeau, aussi ai-je essayé de tourner la difficulté, et n'osant suivre la grande route, je me suis jeté dans des chemins de traverse. Ces détours m'ont conduit sur un terrain encore glissant, mais où j'espère trouver pied si vous voulez bien m'y soutenir. J'ai l'intention d'examiner, aussi succinctement que possible, les influences qu'a subies la littérature contemporaine. Vous le voyez, à défaut d'autre mérite, ce sujet a incontestablement celui de l'actualité ; il a, de plus, l'avantage de nous mettre en présence de nos qualités et de nos défauts : c'est une espèce d'examen de conscience que je demande à faire avec vous, quoique je sois un assez mauvais confesseur.

On a dit que le *style est l'homme même* ; on pourrait dire également que la littérature est le siècle même. Il y a, entre le temps où l'on vit et la manière d'écrire, une corrélation qui saute à tous les yeux. Cette corrélation est même obligée, car ils sont rares les hommes qui devancent leur époque, et qui, loin d'être menés par elle lui commandent en maîtres. Presque toujours on est plus ou moins de son temps et, si on veut être compris, il faut se mettre à la portée de ceux à qui l'on parle. En examinant toutes les vicissitudes par lesquelles ont passé les différentes manifestations de l'esprit humain, on verra que cette règle ne reçoit presque jamais d'exception. Ainsi, à ne prendre que notre pays, il est facile de démontrer que les écrivains y sont toujours en rapport avec les idées de leurs siècles.

Au moyen-âge, la confusion et la barbarie règnent de toutes parts, mais aussi la naïveté et les charmes de

Digitized by Google

l'enfance jettent dans ces ténèbres une douce clarté. La religion embrase tous les cœurs ; la foi s'y produit par des superstitions dont la grossièreté même indique la sincérité. D'autre part, le respect de la femme se fait sentir de la manière la plus heureuse ; il engendre ce culte de l'amour qui devient un des principaux besoins de la classe noble. Ces tendances se retrouvent exactement dans l'expression de la pensée. Le langage est incorrect, mais gracieux ; les idées sont rudes, mais chaleureuses. Les troubadours et les trouvères chantent l'amour, dans des fabliaux, des sirventes et des virlets qui, pour être sans art, ne sont pas sans agrément. Les romans de chevalerie propagent les sentiments de bravoure et de dévouement qui forment encore aujourd'hui le fonds du caractère français, et l'histoire, dans les récits de Joinville, de Villeharduin et de Froissard, présente les faits, peut-être sans méthode, mais avec un prestige qui n'a jamais été dépassé.

Pendant la Renaissance, un rayonnement subit se répand dans les esprits. L'étude de l'antiquité est partout en honneur, l'érudition devient le propre de tous ceux qui tiennent une plume, et cette science est embellie par les inspirations d'une imagination vive et primesautière. Mais on n'a pas encore dépouillé la rudesse des temps passés et l'on sacrifie trop aux ornements parasites. De là cet attrait que font éprouver les poésies de Villon, de Marot, de Régnier et de Ronsard, attrait qui n'est tempéré que par le regret de voir tant de richesses si souvent gaspillées et par la difficulté de comprendre un langage encore informe. De là cette puissance qu'exercent les écrits de Montaigne, de Charron, d'Amyot et de

Digitized by Google

Rabelais, puissance qui n'est balancée que par le défaut d'ordre et de classement et par le mélange trop fréquent du bon et du mauvais goût.

Au siècle de Louis XIV, la nation est parvenue au plus haut point de splendeur et de civilisation. Tout s'incline devant une règle fixe et invariable. La force et la grandeur semblent être le cachet des hommes et des choses; de toutes parts on se ressent de la majesté et de l'unité du trône. Ces caractères passent dans la littérature : elle est marquée au coin de la noblesse et de la précision. Rien de plus élevé et de plus châtié que les productions littéraires de cette période : c'est l'invention et l'exécution portées au plus haut degré. Les grands écrits de cette époque sont et resteront des chefs-d'œuvre de pensée et de style. Avec Molière, Corneille, Racine, Boileau et la Fontaine, la poésie est parvenue à son apogée ; avec Bossuet, Pascal, la Bruyère et Fénelon, la prose atteint des sommets infranchissables.

Sous Louis XV, les traditions de l'âge qui vient de finir se conservent religieusement. Villemain a fait remarquer avec raison *que le XVIII^e^ siècle est le seul qui n'ait point médit de celui qui l'a précédé.* Mais le déclin arrive comme à tout ce qui vieillit: on discute, on ne croit plus ; on est élégant, on n'est plus magnifique ; on a de l'esprit, on n'a plus de génie. Toutefois, il reste encore assez d'éléments pour former la société la plus distinguée qui fût jamais. La littérature entre tout-à-fait dans ce mouvement, ou plutôt, elle le dirige. C'est la première fois que les auteurs ne sont pas protégés par les puissants, mais traitent avec eux sur le pied de l'égalité : il n'y a plus de Mécènes, il y a une république des lettres;

Digitized by Google

quelquefois même, cette république devient un empire. De tels résultats sont dus aux écrits si lumineux et si universels de Voltaire, de Diderot, de Buffon, de Montesquieu, de Rousseau. Ce sont eux qui ont fait de la langue française l'idiome par excellence, ce sont eux qui l'ont rendue si claire et si précise qu'elle est devenue un instrument d'un usage général. Tout le monde ne pourrait pas écrire comme Montaigne et Bossuet, mais tout le monde pourrait écrire comme Voltaire.

La littérature du XIX^e^ siècle est née de ces origines : il est impossible d'en avoir de meilleures. Est-elle restée digne de ses devancières ou, semblable à ces races dégénérées dont parle Massillon, est-elle tombée en pourriture ? C'est ce que nous allons examiner. Le mouvement littéraire de notre époque peut se partager en trois périodes bien distinctes : celle de la République et de l'Empire, celle de la Restauration et du gouvernement de Juillet et celle de nos jours. La première n'est qu'une continuation des principes du XVIII^e^ siècle. Voltaire et Rousseau y règnent en souverains. Rousseau surtout éblouit de son prestige tous les penseurs de cette époque: c'est à l'exagération de sa manière qu'on doit ce sentimentalisme, qui nous paraît aujourd'hui si ridicule, et la boursouflure des expressions qui gâte les meilleures choses.

Sous l'Empire, la tradition se perpétue ; mais en durant, elle tourne à l'immobilisme : l'emphase avait encore son côté chaleureux, le classique pur devient le type de la monotonie et de la routine. Que dire d'une époque où Ducis, Arnault et Lemercier se posaient en Sophocles et en Euripides, où Parny croyait égaler Tibulle et où De-

Digitized by Google

lille luttait contre le chantre des Géorgiques? C'est à peine si un poète de génie, André Chénier, apparaît dans ce gouffre, *in gurgite vasto*, et sait retrouver quelques vrais accents de la Muse antique.

Ce fut au moment où l'esprit humain semblait le plus attaché à une méthode décrépite que s'opéra un travail qui devait conduire à une complète rénovation. La prose, si étrangement traitée dans les amplifications des rhéteurs du premier empire, avait trouvé des interprètes qui montrèrent des chemins tout nouveaux. Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand et M^me^ de Staël furent les précurseurs de la révolution littéraire qui éclata aux environs de 1830. Alors on brûla ce que les âges précédents avaient adoré, et des dieux inconnus s'implantèrent sur des autels érigés en pays conquis. Il faut reconnaître que cette levée de boucliers a produit de brillants athlètes. Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset et, comme transition, Casimir Delavigne, forment une pléiade qui a marqué son passage par des traits qui ne s'effaceront pas. Mais comme tout ce qui est violent, la nouvelle école fut bientôt à bout de forces; en quelques années elle donna tout ce qu'elle pouvait produire, et il est douteux qu'il se trouve désormais personne qui veuille continuer les errements du romantisme. En effet, c'est merveille combien ces libertés d'écrire, qu'elles aussi on proclamait *nécessaires*, ont vite passé de mode: les vieilles traditions avaient duré trois siècles, les nouvelles n'ont duré que quelques années.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui; nous vivons au milieu des ruines: ruines de ce que longtemps on

Digitized by Google

croyait immuable, ruines de ce que tout récemment on avait fondé avec tant d'ostentation. Dirons-nous :

Quel mal cela fait-il ? Ceux qui sont morts, sont morts.

Mais encore faut-il savoir comment ils sont remplacés, et franchement, les vivants ne font pas oublier les défunts. Il est pourtant fâcheux que notre littérature flotte ainsi au hasard. Si l'on doit s'abstenir, dans les choses de l'esprit, de *jurer sur la parole du maître*, on doit aussi éviter de ne prendre pour guide que le caprice. C'est ce qui nous est arrivé : chacun vogue à sa manière sur un océan, où trop souvent on peut dire : *desunt littora ponto*. De là ce sans-façon avec lequel on traite toutes les idées reçues et l'audace qui ne recule devant aucun sujet, même les plus scabreux.

Cette hardiesse, qui tourne trop souvent en dévergondage, a sa cause dans le besoin de nouveauté qui tourmente les littératures qui ont beaucoup vécu. Les sociétés blasées demandent du nouveau, *n'en fût-il plus au monde* et, pour éviter l'ennui, elles tombent dans l'exagération. Voilà où nous en sommes. Pour se tenir à la hauteur des grands modèles qui font la gloire de notre pays, il faudrait des esprits sûrs d'eux-mêmes et de leurs contemporains. Malheureusement, sur quoi peut-on compter aujourd'hui ? Dans une telle incertitude, on aime mieux, suivant l'expression d'un homme d'état anglais, *faire un saut dans les ténèbres* que de piétiner sur place, on essaye de tout, on s'abandonne aux hasards de la fantaisie et, trop souvent, on ne rencontre que le vide.

C'est cette soif de changement qui a produit la dernière évolution littéraire qui soulève des discussions si

Digitized by Google

vives aujourd'hui et qu'on a qualifiée de *naturalisme* ou de *réalisme*. Après la marche si prononcée que l'invasion du romantisme avait fait subir au goût, on pouvait croire qu'on s'arrêterait, au moins pendant quelque temps. On n'a pas tardé à vouloir aller plus loin et l'on s'est écrié, comme les Titans, *quò non ascendam?* ce qu'avec un peu de mauvaise humeur on serait tenté de changer ainsi : *quò non descendam?* Alors on a poussé les choses à l'extrême et l'on est tombé dans une impure sentine, où on n'a trouvé

> Qu'un horrible mélange
> D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange,
> Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
> Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

Voilà, pour le dire en passant, une description qui est bien quelque peu réaliste, et qui prouve que si le grand siècle l'avait voulu, il aurait pu, tout comme le nôtre, *exécuter de la peinture prise sur le fait.*

Mais la différence de ce temps avec celui-ci, c'est qu'alors on était entraîné par son sujet dans l'horrible, tandis qu'aujourd'hui on y entraîne son sujet. En effet, le tort de notre époque c'est de se faire pire qu'elle n'est. Ainsi, le chef de l'école naturaliste a des qualités incontestables, il faut qu'il s'impose une espèce de violence pour trouver l'excentricité dans le sujet et la manière de le traiter, pour travestir en argot notre belle langue française. On ne peut que gémir quand on voit un véritable talent au service d'une si mauvaise cause. Malheureusement, c'est une des tendances les plus fâcheuses de notre littérature ; elle recherche l'impossible, elle force tous les ressorts : en un mot, elle se fait le *fanfaron du vice*.

Digitized by Google

La meilleure preuve de ce déclin littéraire, c'est la faveur dont le roman jouit parmi nous. Loin de moi la pensée de proscrire le roman. C'est une manière souvent ingénieuse de représenter les mœurs et les passions des hommes. L'Espagne a trouvé dans un roman, *Don Quichotte*, une gloire littéraire de premier ordre; l'Angleterre doit à *Clarisse Harlowe* et à *Tom Jones* un lustre du meilleur aloi et, en France, il y aurait certainement une grande lacune dans notre littérature si on en supprimait *Gil-Blas*, *Manon Lescaut*, la *Nouvelle Héloïse*, *Paul et Virginie* et *Atala*: je ne parle pas de *Télémaque* et des *Martyrs* qui pourraient bien passer pour des romans. Mais la part étant faite à ce qui est juste, il est permis de dire, sans trop de rigorisme, que le roman a pris chez nous des proportions démesurées. Il n'est si mince écrivain qui ne puisse reproduire des conceptions plus ou moins bizarres dans quelques pages plus ou moins mal agencées. Il n'y a pas plus de difficulté à être un méchant romancier qu'un méchant dramaturge; on est même souvent les deux à la fois. C'est pour cela qu'on entasse Ossa sur Pélion, et que les romans éclosent avec une si prodigieuse fécondité. La faveur du public, il faut bien le dire, semble tournée de ce côté; ce fatras de compositions mal venues mène trop souvent à la réputation: combien y a-t-il de nos prétendus écrivains qui n'ont à leur actif qu'un roman à sensation? Quand la gloire s'acquiert à si bon marché, on est trop facilement tenté de ne pas la demander à des œuvres d'un mérite réel.

Il est vrai qu'on répond à cela: mais vous niez le mouvement; voyez, l'Europe entière lit nos romans. Je le reconnais: c'est un genre d'industrie que la crise n'a pas encore atteint trop violemment. Mais qu'on y prenne

Digitized by Google

garde, la concurrence étrangère peut nous atteindre là comme ailleurs. Déjà les Anglais opposent les noms de Thakeray et de Dickens à ceux d'Alexandre Dumas et d'Eugène Sue, et la fabrique américaine prend tant d'extension que bientôt, peut-être, elle établira contre nos romanciers quelque tarif protecteur, comme elle l'a fait contre nos artistes. Quant aux Allemands, pour être les derniers venus, ils ne doivent pas inspirer plus de confiance, et il faut toujours s'attendre de leur part à un mouvement tournant.

Combien notre supériorité littéraire était plus solidement établie lorsqu'elle reposait sur des œuvres défiant toute comparaison, et que la France produisait des livres tels que l'*Esprit des lois*, le *Siècle de Louis XIV*, le *Contrat social* et les *Epoques de la nature!* Alors notre influence n'était pas discutée ; alors, à l'étranger, tous les gens bien appris se piquaient d'écrire en français : Frédéric-le-Grand composait en notre langue des petits vers qu'il ne tournait pas trop mal, pour un souverain, et Catherine II tenait à honneur de correspondre avec nos hommes de lettres.

Au reste, si nous donnons trop dans le roman, il est une autre pente qui nous entraîne peut-être plus fortement encore. Cette pente, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*, c'est celle du journalisme. Je ne veux pas plus dénigrer le journal que le roman : je sais tout ce qu'on doit à un si grand seigneur. On peut dire de lui ce que Voltaire disait de l'amour :

> **Qui que tu sois, voilà ton maître :**
> **Il l'est, le fut ou le doit être.**

Aussi, presque tous les écrivains célèbres de notre

Digitized by Google

temps ont passé par le journalisme. Guizot a rédigé le *Moniteur de Gand,* Chateaubriand a écrit dans les *Débats,* Thiers s'est fait connaître par le *National* et Mignet a débuté par le *Courrier français*. Reconnaissons de suite que cette espèce de stage imposé au talent par la presse est des plus profitables ; il constitue une excellente gymnastique qui développe les forces et forme l'intelligence. Les journaux rendent aussi des services incontestables à l'instruction générale. On ne saurait croire combien de connaissances utiles les feuilles publiques mettent continuellement en circulation. Tous les matins, en ouvrant son journal, on trouve condensées une foule de choses qu'il faudrait aller chercher dans un grand nombre de volumes, et l'on se tient ainsi au courant des sciences, des arts et des lettres. Il est même étonnant que ces sources si abondantes de lumières n'aient pas produit des résultats plus considérables. Peut-être faut-il l'attribuer à cette diffusion même : notre instruction s'est trop élargie, elle a perdu en profondeur ce qu'elle a gagné en étendue. Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'approuver l'élan que le journalisme a donné à l'esprit des masses, et il faut lui savoir gré d'avoir résumé une si grande quantité de questions intéressantes et d'avoir mis à la portée de tous des secrets jusqu'alors impénétrables.

Mais ici encore le mal est près du bien. Si le journalisme a rendu la littérature plus usuelle, il y a introduit des pratiques qui sont très regrettables. Par sa nature même, il se paie trop souvent d'à peu près. Obligé d'écrire au courant de la plume, le journaliste ne réfléchit pas assez sur les sujets qu'il traite : de plus, obéissant à des idées préconçues, il n'a pas toujours cette liberté d'esprit qui engendre la sûreté du jugement. Et,

Digitized by Google

comme la plupart de ceux qui aspirent à prendre place dans la littérature, ont goûté plus ou moins à ce fruit séducteur, il s'en suit que notre manière d'écrire s'est fortement imprégnée des habitudes qui dominent dans la presse. De là ce caractère superficiel de presque toutes les œuvres littéraires de notre époque. On travaille vite pour arriver promptement à la renommée. Les ouvrages ainsi produits ne manquent pas d'un certain vernis, l'apparence même du talent y fait illusion ; mais qu'y a-t-il sous ces dehors? Presque rien. Aussi, combien compte-t-on de nos grands succès contemporains qui aient été durables? Quelles œuvres pouvons-nous opposer à celles des deux siècles qui nous ont précédés ? Il faut bien le dire, le journalisme nous gâte la main. C'est à lui qu'on doit attribuer cette monnaie courante qui fait notre charme, mais qui plaira probablement beaucoup moins à ceux qui viendront après nous. Cette prodigalité dans les productions de l'esprit a été qualifiée de *littérature facile* par Jules Janin, qui s'y connaissait pour en avoir beaucoup usé. Malheureusement elle prévaut de plus en plus ; elle conduit même à l'Académie française. Qu'auraient dit jadis les membres de cette docte assemblée s'ils y avaient vu entrer des romanciers et des journalistes, eux qui se faisaient tant prier pour y recevoir la Fontaine, parce que ce n'était qu'un faiseur de fables ? Aujourd'hui, on n'est pas si difficile : quelques nouvelles plus ou moins en vogue, quelques *premiers Paris* plus ou moins pesants, quelques feuilletons plus ou moins légers, quelques critiques plus ou moins spécieuses, même quelques vaudevilles plus ou moins spirituels suffisent, quand on sait s'y prendre, pour ouvrir la porte du sanctuaire.

Au reste, le mal n'est peut-être pas aussi grand qu'il pour-

Digitized by Google

rait l'être. Grâce au bon sens, qui est notre caractéristique dans le domaine littéraire, le goût n'est pas encore irrémédiablement perverti. Les idées, en général, sont restées assez saines et, à part quelques excentricités dont le ridicule fait justice, les bonnes doctrines n'ont pas cessé d'être en honneur. En vain le réalisme cherche-t-il à nous déborder, il soulève des protestations qui sont du meilleur augure, et l'on peut prévoir que cette levée de boucliers ne sera pas bien dangereuse. Quant à la forme, elle n'a pas été non plus trop compromise. Sans doute nous n'avons plus cette hauteur et cette précision dans le style qui distinguent les écrivains du XVII^e^ siècle, cette clarté et cette élégance qui brillent chez ceux du XVIII^e^, mais nous avons conservé la plupart des qualités qui nous ont tant fait valoir. Notre prose (je ne parle que d'elle) est généralement coulante et bien menée : si elle ne procède pas par traits de feu, elle se développe en périodes régulières et qui sont aisément comprises. Ce qu'elle évite surtout c'est l'enflure et l'exagération ; un écrivain qui userait aujourd'hui des grands mots et des phrases ronflantes, *ampullas et sesquipedalia verba*, serait tourné en dérision : il n'y a que Victor Hugo qui ait pu se permettre d'introduire le lyrisme dans le langage ordinaire, et nous osons dire que ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux.

La correction, tel est donc le cachet de notre époque, quand des novateurs de parti-pris ne cherchent pas à corrompre notre goût. Tant que cette tendance subsistera, la décadence ne pourra nous atteindre. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas encore arrivés à ces temps où l'esprit des peuples ne conçoit plus rien d'élevé, et où la manière d'exprimer les idées dégénère en formules banales. Qu'on compare ce qui sort de la plume de nos

Digitized by Google

écrivains, même les plus médiocres, et ce que nous ont laissé les auteurs des derniers temps de la Grèce et de Rome, et l'on verra que notre niveau littéraire se tient encore à un degré respectable.

Dans quelle mesure, et c'est par là que je termine, ces observations qui vous ont peut-être paru un peu longues, l'Académie d'Arras s'est-elle associée aux penchants du siècle ? Constatons d'abord avec satisfaction qu'elle s'est bien gardée de se jeter dans le réalisme, ce n'est pas chez elle qu'on trouverait des sectateurs du genre dévergondé. Le romantisme même lui a toujours été quelque peu suspect. Mais elle n'est pas restée stationnaire, par cette raison bien simple que partout où il y a du talent il y a du mouvement. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ce qui est sorti de la plume de nos devanciers avec ce que nous produisons aujourd'hui. Il semble qu'on se trouve dans deux mondes tout différents. Chez nos prédécesseurs, les idées tournent dans un cercle à peu près uniforme ; l'esprit philosophique, qui est la dominante de l'époque, les inspire au plus haut degré ; vers la fin, ce philosophisme se complique d'un sentimentalisme puisé à l'école de J.-J. Rousseau. De là découlent des théories quelquefois outrées, mais toujours marquées au coin des sentiments les plus généreux : ceux qui les émettent sont, avant tout, des hommes de bonne volonté, qui recherchent consciencieusement le bien *meliora vident probant que*, et s'ils tombent souvent dans l'inanité, on ne peut qu'approuver leurs intentions. L'expression répond à la pensée. La phrase se déroule avec une ampleur et une élégance où il n'y a que *festons et astragales*. On sent qu'on se trouve au milieu d'une société que

Le moindre solécisme en parlant exaspère

Digitized by Google

et on serait tenté de désirer que les Membres de notre ancienne Académie eussent été moins parfaits.

Nous ne le sommes plus autant aujourd'hui. Nous ne nous payons plus d'idées creuses et de mots sonores : nous sommes devenus plus positifs. En cela nous avons suivi notre siècle. Il y a eu tant d'illusions dans les jours où nous vivons qu'on n'y voit plus tout en beau. Le style s'en ressent ; il est plus concis et plus ferme. Au lieu de ces circonlocutions qui faisaient le bonheur de nos pères, nous allons droit au but. Ce sont les qualités qui distinguent les nombreux travaux dûs aux Membres de l'Académie d'Arras dans ces vingt-cinq ou trente dernières années. Si je n'avais pas pris part à ces travaux, je n'hésiterais pas à dire qu'ils n'ont pas été sans mérite. Ils n'ont peut-être pas brillé au premier rang, mais ils ne se sont pas non plus éclipsés au dernier. Ils ont fait mieux que d'avoir un éclat trop souvent trompeur, ils ont eu une utilité incontestable. Leurs auteurs n'ont pas poursuivi des sujets à effet, ils se sont attachés aux matières pratiques, ils n'ont pas visé à la phrase, ils ont recherché la ligne droite.

Il est permis d'affirmer que c'est la bonne manière d'écrire, et nous espérons que nos successeurs y resteront fidèles, tout en payant leur dette aux exigences de leur époque. C'est ainsi que les Académies de province remplissent une mission profitable à ceux qui les entourent. Dans un milieu trop souvent enclin au sommeil, elles réveillent les esprits engourdis et les rappellent sans cesse au culte du vrai, du bien et du beau.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général

Messieurs,

L'année académique dont nous voyons en ce moment le terme a été féconde en intéressantes communications et en bons travaux. L'Histoire et l'Archéologie, qui font ordinairement l'objet de ces communications, ont vu cette année, sans jalousie aucune, venir se joindre à elles les sciences et la poésie beaucoup plus souvent qu'elles ne l'avaient vu depuis longtemps. Le cadre de l'Académie s'est trouvé ainsi rempli à la lettre, toutes les choses du domaine de l'esprit ayant ainsi apporté chacune leur contingent à nos modestes assises intellectuelles pour le plus grand profit de tous. Permettez-moi de vous dire tout de suite quels ont été ces travaux.

Digitized by Google

Dès la séance de rentrée, M. Lecesne nous a donné l'analyse de deux publications d'un de nos Membres correspondants, M. Travers : la célèbre et historique collection de Verrès et une Notice sur les instruments de musique du moyen-âge, d'après un poème en vieux français.

A huit jours de là, M. H. Trannin, notre zélé collègue, inaugurait la série de ses communications scientifiques toujours si appréciées, grâce à la clarté parfaite et au véritable talent d'exposition qui le distingue.

Puis c'était M. Paris, nous analysant les travaux de M. Foacier de Ruzé, un collègue du dernier siècle avec lequel nous aimions à étudier, tantôt les Gaulois, tantôt le commerce avant 1789, dans ce style, un peu trop de convention, toujours soigné, qui était de mode au XVIII[e] siècle.

Puis c'était M. Ricouart, groupant par catégories ses recherches sur les noms de lieux du Pas-de-Calais et nous donnant, cette fois, l'explication des noms terminés en *court*, et dans la même séance, M. Roch lisant une pièce de vers sur la Vieillesse, une autre sur la mort d'une jeune fille de dix-neuf ans, un fragment de poème et, enfin, des bouts rimés.

M. Paris reprenait, huit jours plus tard, son analyse des travaux de M. Foacier de Ruzé. Cette fois il s'agissait du mode de constitution de la propriété sous les Gaulois et sous les Francs, avant la Féodalité, et M. Paul Lecesne profitait de cette occasion pour nous donner verbalement tout un traité sur le même sujet, mais plus étendu, traité dont il nous a promis la publication.

M. Ricouart reprenait, à huitaine, son sujet favori, pour nous faire entendre ensuite une charmante pièce de vers.

Digitized by Google

Huit jours plus tard, c'était un vénérable curé de Bruxelles qui venait nous visiter. M. Delvigne, Membre correspondant, nous lisait une bonne dissertation sur les Oraisons funèbres des Souverains aux Pays-Bas ; puis, dans une improvisation fort remarquée, il nous disait tout ce que l'on fait en Belgique pour répandre le bon goût et la connaissance pratique des arts du dessin dans les écoles populaires.

M. de Linas ouvrait le mois de décembre par une étude sur une plaque émaillée du XII^e^-XIII^e^ siècle, et à ce propos donnait une idée exacte de la châsse majeure de l'abbaye de Grammont. Nous faisions ensuite une visite à la grotte d'Hébron, grâce à une publication curieuse de la Société de l'Orient latin, et cette visite à un des monuments principaux de la Terre Sainte excitait le plus vif intérêt.

Dans la séance suivante, M. de Linas faisait connaître, avec les détails convenables, le Glossaire archéologique de M Victor Gay, et dans celle du 21, M. Ricouart reprenait son sujet habituel. La dernière séance de l'année est consacrée aux affaires, mais vous savez que ces affaires sont, elles aussi, scientifiques et littéraires et qu'elles règlent plusieurs points qui ont pour unique objet nos études chéries.

Ce compte-rendu est un peu trop minutieux, peut-être, il a du moins l'avantage de faire voir de quelle façon l'Académie emploie son temps et de nous dire ce qui fut fait dans un seul trimestre, celui d'octobre 1883 à janvier 1884.

De janvier à la fin de mars, l'activité ne fut pas moins grande.

Digitized by Google

C'est alors que M. le Gentil a commencé la série de ses lectures, qu'il continue encore, sur l'ancienne église de St-Nicolas-sur-les-Fossés et sur la nouvelle du même nom, aujourd'hui St-Jean-Baptiste. M. le Gentil a d'abord refait un monument inconnu, il en a reconstitué le mobilier ; puis il a fait l'historique et la description de celui qui a succédé au premier ; il en a donné l'histoire dans ses lectures successives. Il y a quinze jours, il nous en parlait encore, et tout le monde voudra lire cette monographie consciencieuse, où respirent à la fois le soin parfait de l'archéologue et la conviction vive du chrétien. M. le Gentil nous a donné jusqu'ici plusieurs lectures sur ce curieux sujet.

Nommer M. Auguste Terninck, c'est dire qu'il s'agit de l'ancien Arras, sujet qui toujours fait vibrer un cœur artésien. Pour mieux élucider son sujet, M. Terninck ne recule devant aucun sacrifice. Il fait exécuter des plans en relief de la découverte de la maison romaine de la porte Maître-Adam ; il apporte des Notices quand il peut venir lui-même à Arras ; il les envoie et on les lit en son nom lorsqu'il est empêché. On le voit en communication incessante avec l'Académie, dont il est à la fois Membre honoraire et Membre très actif.

Si je n'avais, sur certains sujets, une défense formelle, je sais bien ce que je dirais de M. Grandguillaume, notre excellent collègue ; je puis dire au moins que, grâce à lui, nous avons les portraits de tous nos collègues vivants et beaucoup de ceux qui ont achevé leur utile carrière vivront aux regards de nos successeurs. Que n'avons-nous d'une manière aussi ressemblante tous ceux qui nous ont précédés !

Digitized by Google

Très souvent nous avons eu des lectures de notre collègue infatigable, M. de Linas, et nous en avons été heureux. Avec lui, nous avons parcouru bien des contrées, étudiant et comparant des objets liturgiques sur lesquels on n'avait, jusqu'ici, que des notions incomplètes, notamment les disques, les flabella. Avec lui, nous avons examiné et admiré des ivoires, et tout dernièrement un objet qui appartient à la famille d'un de nos anciens et bien-aimés collègues, M. Harbaville.

M. Gossart a voulu joindre ses travaux à ceux de M. H. Trannin, qui n'a pas manqué de nous donner encore de temps en temps des communications scientifiques. M. Pagnoul s'est joint aussi à ses deux collègues : c'est vous dire que les sciences n'ont pas été négligées cette année, et il y a là un réveil très prononcé que nous sommes heureux de constater.

Dans une série de lectures, M. Cavrois nous a donné la suite de l'Histoire de son Fauteuil. Cette histoire, fort complète et fort instructive, est imprimée dans le volume de nos *Mémoires* qui paraît aujourd'hui.

Il en est de même des recherches très détaillées et pleines de choses que M. G. de Hauteclocque nous a lues dans plusieurs séances sur l'Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais. Ces recherches ont pris un grand développement et sont consultées avec une utilité réelle par ceux qui s'occupent de ce sujet si important et tout actuel.

M. de Cardevacque a d'abord entretenu l'Académie de la Musique en Artois, de la part d'un correspondant ; mais ceci n'était qu'un prélude, et M. de Cardevacque nous a ensuite donné toute une histoire développée, dont

Digitized by Google

quelques extraits vont être lus par lui dans la présente séance. Les Beaux-Arts, on le voit, ont voulu se joindre, cette année, aux Lettres et aux Sciences de la manière la plus complète, et rien n'a manqué à ce rendez-vous des fêtes de l'esprit.

M. Ledru, correspondant à Avesnes-le-Comte, nous a lu une bonne Notice sur le séjour de Jeanne de Bourgogne au château d'Avesnes, en 1309. Ce qui a intéressé vivement l'Académie, en dehors du récit animé de ce séjour, c'est le tableau détaillé de toutes les fournitures, avec les prix, et M. Deschamps de Pas, qui a beaucoup étudié ce sujet, étant présent à la séance, nous avons eu une élucidation véritable de cette matière difficile, la comparaison de la valeur des denrées au XIV^e^ siècle et maintenant.

M. Paul Lecesne a traité à fond l'histoire si émouvante de l'attaque d'Arras par Henri IV. Il n'a rien négligé pour rechercher partout les documents qui devaient l'aider à voir clair dans toutes les parties de cet épisode de notre histoire artésienne, et il a profité de l'occasion qui lui était offerte pour donner des explications sur la topographie, sur les incidents de l'action, sur les régiments, les drapeaux, l'organisation des armées à cette époque. Espérons que M. P. Lecesne se décidera à publier ce travail fort complet.

Nous sommes arrivés au mois d'avril de cette année, et nous devons dire, qu'outre l'Histoire de son Fauteuil, M. Cavrois nous a donné une Notice sur la fabrication de la porcelaine de Tournai, ce qui, naturellement, a fait beaucoup parler des porcelaines d'Arras

M. Wiequot nous a analysé, avec quelque développe-

Digitized by Google

ment, le drame indien de Sacountala, dont M. Abel Bergaigne vient de donner une traduction. M. Wicquot nous a lu aussi, dans une autre séance, une charmante pièce de vers. Nous avons eu d'autres vers excellents, le *Vieux Tableau*, que nous a lus M. de Beugny d'Hagerue : on voit que la Poésie a réclamé dans nos séances une place qu'elle occupait grandement autrefois et qu'elle avait un peu oubliée.

M. Decroos, Membre correspondant à Béthune, a envoyé un travail sur les Troubles d'Arras et des Pays-Bas au XVI^e^ siècle.

M. Sens nous a donné verbalement, à son retour d'un nouveau voyage en Espagne, les détails les plus circonstanciés sur l'Alhambra. Interrogé par ses Collègues, il a décrit ensuite beaucoup d'autres monuments et donné sur le clergé, sur l'armée, sur les habitudes de ce pays, des notions fort peu connues et qui sont de nature à changer bien des idées reçues.

En diverses séances j'ai payé, moi aussi, mon tribut à notre Société, et je me suis efforcé de joindre mes travaux à vos travaux dans l'intérêt commun.

Je ne parle pas de bien des compte-rendus qui ont été faits d'ouvrages offerts, compte-rendus qui animent toujours nos réunions et provoquent d'utiles observations. Je ne parle pas non plus de notre participation aux œuvres qui intéressent l'archéologie ou l'histoire, de l'assistance aux congrès de la Sorbonne et de l'augmentation de nos correspondances avec les Sociétés savantes : ce sont là des choses habituelles et qui entrent dans la vie ordinaire de toute Société qui veut remplir son devoir.

Nos Concours n'ont pas eu grand succès. On se plaint

Digitized by Google

généralement de cet état de choses qui n'est point particulier à la ville d'Arras. Pourtant la poésie n'a pas été abandonnée, et le Rapport qui va vous être lu vous dira ce que vous devez penser sous ce rapport. Le Concours de Peinture a été fécond en œuvres envoyées au jury d'examen. Un seul artiste, naturellement, a obtenu le prix. La Commission chargée de ce Concours spécial, n'ayant pas de Rapport, me charge de faire connaître ici le nom du lauréat, M. Baton, qui a obtenu le prix pour sa *Petite Mendiante*.

En résumé, l'année a été féconde, comme je le disais en commençant ce Rapport. Rarement les Membres de l'Académie ont tant produit de travaux; rarement les séances ont été aussi remplies, sauf, peut-être, en ces derniers temps de villégiature et de chaleurs torrides. Notre Société est donc toujours bien vivace; elle a conservé l'ardeur de la jeunesse et pourtant elle date de loin. Honneur oblige, et quand nous consultons nos Annales, souvent remises sous nos yeux par plusieurs de nos collègues; quand nous voyons l'ardeur de nos devanciers, nous sommes excités au travail et nous voulons faire comme eux, être un peu utiles à notre pays.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. WICQUOT

Membre résidant.

MESSIEURS,

Un calife de Bagdad rêva une nuit que toutes ses dents lui tombaient de la bouche.

Le premier interprète qu'il fit venir était un maladroit qui s'écria : « Malheur à toi, calife ! tous tes parents et amis mourront avant toi. » Il fut fouetté et chassé.

Un second interprète, mieux avisé, lui dit : « Salut à toi, commandeur des croyants ! tu survivras à tous tes parents et amis ! » Il avait dit absolument la même chose et il fut richement récompensé.

Il y a donc un art véritable d'exprimer son jugement et de s'expliquer sur les choses les plus délicates sans mortifier les gens.

Cet apologue et sa morale me sont revenus de suite à l'esprit lorsque, contre mon attente et au grand préjudice de cet auditoire, qui devait entendre notre habile et spirituel collègue, M. de Mallortie, l'Académie me

Digitized by Google

chargea, presque à la dernière heure, de faire le Rapport sur le Concours de Poésie.

Difficile et dangereuse fonction que de juger œuvres de poète! Car, sous peine de froisser et d'irriter le calife, on est tenu d'avoir le tact le plus subtil, une souplesse et une dextérité consommées. Aussi, ne craindrai-je pas de répéter avec le paysan du Danube :

> Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
> Que je ne dise rien qui doive être repris !

* * *

Quatre concurrents se sont présentés, répondant à l'appel de l'Académie.

La première pièce dont je veux vous parler est intitulée : *Le Calme*, avec cette suscription : *Peinture du Salon de 1884, salle 7, n° 731*. Or, pour ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de faire le voyage de Paris,

> Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe ;
> *Non cuivis homini contigit adire Corinthum* ;

et d'admirer sur place les œuvres des peintres artésiens, je dirai tout d'abord que *le Calme*, par Madame Virginie Demont-Breton, est une importante page de la vie maritime. Sur la grève, à quelque distance de la mer paisible, une souriante famille est assise. Le père porte l'enfant et la mère raccommode un filet.

Rien de plus propre, assurément, à solliciter le talent d'un peintre que cette scène intime, ayant pour horizon et pour cadre immense les vagues de la mer. Un poète, de son côté, ne pouvait rester insensible à cet harmonieux contraste de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, à

Digitized by Google

ce calme mystérieux de l'océan, à cette sérénité touchante d'une famille de pêcheurs.

Ce sont ses émotions personnelles, inspirées par la vue de ce chef-d'œuvre, que notre concurrent a essayé de traduire. La poésie expliquant la peinture, le poète arrachant au peintre tous ses secrets, lisant au plus profond de sa pensée, expliquant et commentant tout ce qu'il laissait à deviner, tirant toutes les leçons morales, cachées dans l'attitude de chacun des personnages et, pour emprunter ses propres expressions :

> ...comme font les abeilles,
> Butinant du tableau les savantes merveilles.

Tel est le dessein qu'il s'est proposé.

A-t-il réussi complétement dans cette lutte hardie, dans cette exégèse difficile et raffinée ? Je n'ose le croire. A force de vouloir découvrir trop de choses dans ce tableau, n'a-t-il pas vu ce qui n'y était pas ? Aussi, vous ferai-je grâce de ses interprétations trop multiples et trop minutieuses, de ses paraphrases poétiques, pour ne vous citer que cette fort gracieuse description du tableau lui-même:

> Abeille ou papillon, j'ouvre aujourd'hui mes ailes ;
> Je pars pour le Salon, où m'attendent fidèles,
> Le marin au repos, son enfant adoré ;
> A ce groupe charmant, dans le ciel azuré,
> Une femme sourit... c'est l'épouse et la mère !
> Quoi de plus ravissant ! Tout rit dans l'atmosphère ;
> Comme pour protéger avec plus de grandeur
> Ce calme vrai, le ciel a toute sa splendeur
> Et les flots de la mer n'ont qu'un faible murmure ;
> Et l'air, et le printemps, et toute la nature
> Semblent redire à tous : oui, le calme est ici !

Digitized by Google

Assurément, si toute la pièce eût été dans ce ton élégant et simple, votre Commission n'aurait pas hésité un instant à la récompenser. Çà et là se rencontrent de fort beaux vers que nous avons été heureux de saluer au passage. Mais pourquoi faut-il que la Muse, sommeillant parfois, ait laissé se glisser des redites et des négligences regrettables ?

Cela dit, je crois pouvoir ajouter qu'il y a dans cette composition des promesses certaines d'un très prochain et plus complet succès qu'aujourd'hui ; à la condition, toutefois, que l'auteur se défiera de sa trop grande facilité, qu'il retranchera sans pitié les ornements superflus, —*ambitiosa recidet ornementa*—et qu'il ne perdra jamais de vue ce précepte du sévère et judicieux Boileau :

> Ajoutez *quelquefois*, mais *souvent* effacez.

L'auteur du second poème a choisi comme sujet : *Les Anges gardiens*. Pour lui, je devrais dire pour elle,—car en plusieurs endroits se trahit une main féminine,—les vrais anges gardiens sur la terre ce sont les femmes.

Il nous montre d'abord la mère, près d'un berceau d'enfant,

> ...qui s'incline et se penche
> Sur ce doux nid paré de mousseline blanche,

épiant avec toutes les anxiétés de la tendresse maternelle les moindres mouvements de ce petit être qui sommeille.

Plus tard arrive le moment de la séparation,

> ...l'enfant, comme l'oiseau,
> A quitté son doux nid pour un monde nouveau.

Il est à Paris ; oublieux des leçons de sa mère, il a

Digitized by Google

foulé aux pieds les plus saintes croyances de son jeune âge, savouré la coupe empoisonnée de tous les plaisirs; perdu de débauches et de dettes, il n'a plus de refuge que dans la mort; il va se suicider. En proie aux plus cuisantes tortures, il se débat en désespéré sur son lit de souffrance, quant tout-à-coup

> **Du ciel il entrevoit comme une vision,**
> **C'est la réalité, ce n'est pas un mirage,**
> **Il a devant les yeux un calme et doux visage :**
> **La mère qui veillait jadis sur son berceau.**

Il est sauvé.

Mais les femmes ne peuvent remplir toutes ce beau rôle de mère, avec toutes ses joies et aussi toutes ses amertumes. Il en est d'autres que des circonstances implacables ou des motifs de l'ordre le plus élevé et le plus pur ont condamnées à rester toujours filles.

La vieille fille ! c'est sous ce second aspect que l'auteur nous dépeint la femme. Ne croyez pas qu'il aille s'amuser à ramasser les épigrammes surannées que la sottise aiguise habituellement contre elle. Il se complait, au contraire, à nous faire voir,

> **...assise entre ses vieux parents,**
> **Une fille au teint pâle, aux cheveux grisonnants,**

prodiguant à sa mère paralytique et à son père hébété, et qui n'est plus, hélas ! qu'un vieil et grand enfant, tous les soins de la plus ingénieuse tendresse. Et puis, quand ses deux vieux enfants à elle, dorment du sommeil d'une seconde innocence, elle achève, à la clarté de la lampe, le travail d'aiguille qui assurera leur subsistance de demain.

Digitized by Google

Mais sur sa broderie une larme est tombée ;
Qui nous en livrera l'énigme, le secret ?
Est-ce un souvenir tendre ? Est-ce un amer regret ?
Elle a revu peut-être, en un passé lointain,
Cet homme qui jadis sollicitait sa main.....

et qu'elle a refusé par un sublime et héroïque dévouement.

Si vous la rencontrez parfois sur le chemin,
En mise démodée, un panier à la main,
D'un air de froid dédain gardez-vous de sourire,
Mais plutôt qu'en secret votre cœur l'admire,
Car de ses vieux parents elle est l'ange gardien.

Comment ne pas nommer les anges d'ici-bas, continue l'auteur, dans son troisième portrait, ces saintes femmes, enflammées d'une pieuse ardeur,

Et qui, pour Dieu, laissant leur foyer, père et mère,
Quittent jusqu'à leur nom pour celui de : Ma Sœur.

Contemplez-les :

Sous leur cornette blanche et faite en fine toile,
Vous penserez de suite à leurs frères des cieux ;
Avec elles entrez dans ce vaste édifice
Qui porte comme enseigne, à son haut frontispice
Qu'on aperçoit de loin, ces deux mots : Hôtel-Dieu ;
Ce qui veut dire : on souffre et l'on meurt en ce lieu.

Suivez cette jeune religieuse, comptant à peine vingt printemps, et qui,

Son rosaire au côté, d'un lit à l'autre passe,
Si légère qu'à peine on peut suivre sa trace ;

elle court panser les plus horribles plaies et porter à tous ces malheureux, aux prises avec les souffrances et les angoisses de la mort, les plus douces consolations.

Et nos champs de bataille, s'écrie-t-il encore en finis-

Digitized by Google

sant, n'ont-ils pas été cent fois les témoins de l'intrépide charité des filles de St-Vincent?

Tel est, à grands traits, le fond de ce petit poème, rempli souvent d'une émotion sincère. Le sujet était vaste et surtout séduisant à explorer. Car tous les poètes,

Tant ceux du temps passé que du temps d'aujourd'hui,

recommencent sans cesse leurs variations sur ce thème toujours attrayant, toujours inépuisable, appelé à si justes titres : l'Eternel féminin.

Votre Commission aurait bien volontiers récompensé cette œuvre, dans laquelle elle a reconnu plus d'un mérite. Malheureusement, à côté de vers réellement bien venus, il en est quelques autres qui confinent trop à la prose. L'auteur est doué d'une incontestable facilité. Il devrait s'en défier davantage, car sa pensée gagnerait beaucoup en relief et en force si elle était plus sévèrement condensée.

La troisième pièce, dédiée à Jules Ferry, à Jean Macé, par un fils dévoué de l'Université, a pour titre: *La Paix*.

Elle commence par un cri de guerre et dans un rythme assez singulier.

Non loin de Metz, le chien fidèle
D'un Français mort en combattant,
Pleurant son bon maître, un modèle
De bravoure et de dévouement,
Sur son corps qu'une croix révèle,
Hurlait !

Foulant du pied la noble terre,
Française hier encore, hélas !
Sol sacré volé par la guerre,
Un soldat prussien, l'arme au bras,
Près d'un poteau de la frontière
Veillait !

Digitized by Google

N'ayant plus qu'une arme émoussée,
Trébuchante au bord du tombeau,
La pauvre France, harassée,
A la merci de son bourreau,
Comme une lionne blessée,
Grondait !

De ses bras chéris arrachées,
Mais l'attendant pleines d'espoir,
Ses deux filles infortunées,
Se soutenant par le devoir,
Tristes, mais non découragées,
Pleuraient !

. . . . . .

Labourant, jetant de la graine,
Deux sombres soldats mutilés,
Enfants d'Alsace et de Lorraine,
A cette charrue attelés,
Que la haine implacable traîne,
Semaient !

A l'horizon, un noir nuage,
Livide, affreux, vers l'Est poussé,
Sanglant, épouvantable orage
Par nos colères amassé,
Sur le sinistre paysage
Montait !

Soudain, un éclair effroyable
A changé l'aspect du tableau,
C'était la France formidable
Qui broyait l'infâme poteau
Et, rugissante, impitoyable,
Marchait !

Il y a certainement quelque chose de fier et de mâle dans ces rudes accents, dans cette énergique sympathie pour ces chères contrées : « Vénétie de l'Allemagne du Nord attachée, comme jadis la Vénétie de l'Allemagne du Sud, aux flancs ensanglantés de son vainqueur. »

Mais, hélas ! ce n'était qu'un beau rêve pour notre

Digitized by Google

poète ; la voix prophétique de Jean Macé est venue inopinément le faire cesser d'un seul mot :

« Trève, place à la paix ! » Le poète alors, revenu à des idées moins belliqueuses, réserve subitement tout son enthousiasme pour célébrer Jean Macé. Il le proclame tour à tour apôtre, prophète, vieux lutteur, cher précurseur, et finalement déclare que

Son nom sur le pays plane comme un rayon

et doit, comme celui de Jules Ferry qu'il lui associe dans son dithyrambe,

Etre dans tous les cœurs en lettres d'or tracé.

Ce jeune auteur est déjà, si je ne me trompe, un profond connaisseur de l'âme humaine, et il sait, qu'en fait de louanges, la vanité dit volontiers, comme l'enfant gourmand : *Donnez m'en trop !* Mais il oublie, et c'est un tort inexcusable, que ceux auxquels il s'adresse sont gens d'esprit et de goût et que, par conséquent, pour eux les louanges ne sont délicieuses que finement accommodées.

Ces réserves, ou plutôt, ces critiques faites, je reviens aux revanches pacifiques qu'entrevoit notre poète et qu'il appelle de tous ses vœux. Si c'est une utopie, c'est du moins une consolante utopie de croire et d'affirmer que c'est seulement la paix, l'amour de l'ordre, la tolérance, le respect de la loi et de la vérité qui puissent bientôt rendre à notre pays son ascendant et sa puissance. Sur ce point, le poète n'admet plus le moindre doute et il termine en saluant avec chaleur

Cette grande et sainte espérance !

Sa conviction communicative, ses sentiments généreux

Digitized by Google

m'ont remis en mémoire une page bien émouvante de notre histoire de France :

« A une époque de découragement, sous un ciel sombre, au milieu de ce triste XV^e^ siècle, âge de fer et de sang, qui n'était pas le temps moderne et qui n'était plus le poétique moyen-âge, quand la croix disparaissait des rives du Bosphore, quand le roi de France, fou et détrôné, était remplacé par un prince étranger, quand tous les fléaux, toutes les guerres dévastaient notre pays, au temps de l'invasion anglaise, de la peste noire, des Jacques, des grandes compagnies, un cadet de race royale donna pour cri de ralliement à ses compagnons d'armes ce seul mot : Espérance ! »

Puis, l'historien ajoutait, si mes souvenirs me servent bien : « Ramasse les tronçons de ton épée brisée, pauvre France ! Panse tes blessures, travaille et prends courage: *labora et noli contristari !* » Et nous, Messieurs, aujourd'hui, avec bien plus de raison qu'au lendemain d'Azincourt, ne sommes-nous pas en droit de répéter, avec le soldat et le poète, le mot vraiment chrétien, vraiment français : Espérance !

Votre Commission ne nie pas qu'il y ait du mouvement et de la vie dans cette pièce de vers ; mais les inégalités, les redondances, l'enflure qu'on y rencontre parfois lui ont fait préférer la quatrième qui, de toutes, est la moins imparfaite. Pourtant... je veux immédiatement commencer par les reproches ; elle est entachée d'un grave défaut qui a failli la faire écarter. Les incorrections orthographiques y fourmillent ; mais d'une façon si incroyable qu'il est vraiment impossible d'admettre qu'elles soient du fait de l'auteur.

Un Membre de la Commission a généreusement plaidé

Digitized by Google

les circonstances atténuantes ; il a déclaré que les poètes ont tous une écriture pitoyable, — ce qui n'est pas un cas pendable, — et que notre concurrent, ayant conscience de ce qu'il y a de défectueux dans la sience, avait sans doute, par un sentiment de déférence pour l'Académie, fait recopier son manuscrit à un scribe novice et inhabile. De là tout le mal.

Nous nous sommes laissé convaincre et ne nous en repentons pas. La pièce est, en effet, bien conçue, bien conduite et les vers prestement tournés ; vous en jugerez par quelques extraits. Voici le sujet :

Un malheureux a commis un crime, un assassinat. Il est jeté en prison, condamné à mort, et l'arrêt irrévocable vient de lui être lu. Tout est fini, il faut mourir. L'aumônier alors s'approche du coupable avec des paroles de paix et de consolations ; il y répond par des malédictions et des injures, et le repousse. Le vieux prêtre, consterné, va se retirer et lui dit en partant :

« Reste donc seul ! tout seul, sans prêtre, sans prière ;
Voici ce que pour toi vient d'envoyer ta mère,
Je l'ai reçu ce soir... » — « Ma mère ! avez-vous dit ;
Elle se souvient donc encore du maudit !
Pauvre femme ! jamais elle n'apprit à lire,
Mais elle aura dicté.. Que peut-elle m'écrire ? »

« Village de Calmont, ce premier jour de mai ;
Jean ! mon Jean ! ce n'est pas, on est mal informé,
Dieu ne peut pas m'avoir envoyé cette épreuve ;
Si jeune, je portais déjà mon deuil de veuve,
Plus tard, quand tu partis, je fus veuve deux fois.
. . . . . .

Je suis vieille, mon Jean ! mes membres sont perclus ;
A force de pleurer, mes yeux se sont perdus,
Et sur mon lit clouée, et dans la nuit profonde,
Je te revois toujours avec ta tête blonde,
Tes yeux qui me riaient et tes bras s'attachant
Caressants à mon cou... Le monde est bien méchant ;

Digitized by Google

On m'a dit : Votre fils, un grand journal l'imprime,
Loin de vous a longtemps roulé de crime en crime,
Et... le reste, mon Jean, je ne l'écrirai pas. »
. . . . . .

Le prêtre, dont la voix s'emplissait de sanglots,
Avec ses pleurs laissa tomber ces derniers mots :
« Si c'était vrai, pourtant, ce qu'ils ont osé dire,
Userais-je du droit que j'ai de te maudire ?
Non ; mon amour pour toi demeure trop puissant.
As-tu volé de l'or ? As-tu versé le sang ?
Quel que soit le forfait appelant l'anathème,
Je suis ta mère, Jean ! je pleure, mais je t'aime.

Je joins à ce billet, que signera ma croix.
Un dernier souvenir : mon chapelet de bois,
Gage de ma tendresse et signe de prière ;
Chaque grain s'est usé sous les doigts de ta mère
Et sa chaîne de fer se rouilla sous mes pleurs.
Je te suivrai bien vite, ô mon Jean, si tu meurs.
Mais après cette vie une autre recommence ;
L'on y peut aussi bien entrer par l'innocence
Que par le repentir, et j'ajoute, vois-tu,
Au poids de tes remords, soixante ans de vertu.
Ah ! je t'adjure ici, par mon pouvoir de mère,
De laver tes péchés dans le sang du calvaire
Et d'aller à la mort en tenant dans tes doigts
Le chapelet bénit qu'aujourd'hui tu reçois. »

« O ma mère ! cria le condamné, ma mère !
Et ce mot, de ses pleurs ouvrant la source amère,
Ma mère, j'ai péché contre le ciel et vous !
Mais je pleure, je prie et je suis à genoux.
Oui je fus criminel entre tous les coupables,
Il faut un châtiment à ces jours misérables ;
Je me repens, mon père, et j'accepte mon sort,
En expiation, je subirai la mort. »

Plus tard, quand du cachot on vint ouvrir la porte,
Que le bourreau parut au milieu de l'escorte,
Le condamné debout, affermissant sa voix,
Dit : « Je suis prêt, » baisa le chapelet de bois,
Puis, soumis à l'arrêt d'une double justice,
Il marcha sans pâlir vers le lieu du supplice.

Digitized by Google

On serait mal venu, Messieurs, à chercher ici les grands effets d'une imagination inventive. Ce qui précisément nous y plaît, c'est la sobriété, le naturel, l'absence de prétention, c'est l'expression vraie de cet ascendant qu'exerce sur un fils dégradé la puissance maternelle. L'auteur a réussi à le mettre en relief sans exagération, il nous intéresse et nous émeut ; nous avons cru devoir l'en récompenser par une médaille d'argent.

Je conclus enfin et constate avec le plus grand plaisir que l'impression générale qui se dégage de la lecture de ces diverses pièces est bienfaisante et douce. Trois concurrents sur quatre ont mis, comme à l'envi, leurs soins jaloux à nous montrer les femmes traversant la vie comme ces souffles du printemps qui vivifient tout sur leur passage. Nous ne saurions trop les en féliciter ; car, comme eux, nous avons toujours été frappé de ce qu'il y a de salutaire et de fécond dans ce commerce intime d'un fils avec sa mère.

C'est, en effet, la mère de famille qui souvent a dans ses mains délicates la petite clef qui doit ouvrir à son fils les portes de l'avenir ; c'est elle qui dans les amertumes et les découragements de la vie, et plus tard, au milieu des rêves déçus et des ambitions entravées tient en réserve le spécifique

Melle soporatam et medicatis frugibus offam

dont parle Virgile et dont la propriété merveilleuse et singulière est d'adoucir et de guérir même toutes les souffrances morales.

Digitized by Google

LA

MUSIQUE A ARRAS

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS.

Lecture faite en Séance publique

Par M. Ad. de CARDEVACQUE

Membre residant.

AVANT-PROPOS

De tous les arts cultivés par nos ayeux, la musique est, sans contredit, celui qu'ils affectionnaient le plus. Arras peut être compté, à juste titre, parmi les villes de France où le goût de la musique a toujours été le plus répandu. Depuis les bardes et les trouvères jusqu'aux Sociétés philharmoniques et Orphéons, des musiciens de mérite ont puissamment contribué à son développement; et notre cité a conquis dans le monde des artistes une renommée que peuvent lui envier les plus grands centres de population.

Mais rien n'est plus éphémère que les impressions laissées par cet art si attrayant et la plupart des souve-

Digitized by Google

nirs qui s'y rattachent parmi nous, tendent chaque jour à disparaître. J'ai voulu essayer de les conserver et d'arracher à l'oubli les éléments d'une histoire artistique que pourrait écrire un jour une plume plus exercée que la mienne. Mon unique prétention, c'est d'avoir cherché ; mon seul mérite, c'est une patience que rien n'a déconcertée.

Tel que nous vous le présentons, nous espérons que notre travail ne sera pas entièrement dépourvu d'utilité et d'agrément pour nos Collègues de l'Académie et les dilettanti de notre ville.

Digitized by Google

I

DE LA MUSIQUE EN GÉNÉRAL. — SON ORIGINE. — LA MUSIQUE CHEZ LES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ, LES ROMAINS, LES GAULOIS ET LES FRANCS. — PREMIÈRES ÉCOLES DE MUSIQUE CHEZ LES CARLOVINGIENS.

J.-J. Rousseau a dit : « La musique est l'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. » Berlioz y met une restriction ; suivant ce savant compositeur, « La musique est l'art d'émouvoir par les sons les hommes intelligents et doués d'une organisation spéciale. » Il ajoute que « la musique est l'auxiliaire de la parole. »

C'est sous ce point de vue que la musique a toujours été envisagée par les Anciens. Ils la considéraient comme une langue universelle et son étude préparait, comme celle des mathématiques, à l'étude de la philosophie. Hermès et Pythagore définissent ainsi la musique : « *La science de l'ordre en toutes choses.* » On voit qu'ils donnaient à cette science le sens beaucoup plus étendu de l'harmonie.

Dès l'antiquité, on n'avait pas trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la morale et de l'amour de la vertu que l'usage de la musique. Elle faisait partie des études regardées comme indispensables chez les anciens pythagoriciens ; selon ces philosophes, notre âme n'était, pour ainsi dire, formée que d'harmonie, et ils croyaient rétablir, par le moyen de l'harmonie sensuelle, l'harmonie intellectuelle et primitive des facultés de l'âme, celle qui, d'après leur

Digitized by Google

logique, existait en elle avant qu'elle animât nos corps et lorsqu'elle habitait les cieux.

Innée chez l'homme, comme le sentiment de la parole, la musique n'a pas eu, à proprement parler, d'origine. D'après les anciennes traditions enseignées par les poètes dans leurs premiers recueils, le chant des oiseaux, le murmure du vent dans les roseaux et à travers les branches des arbres, donnèrent à l'homme les premières idées des modulations harmoniques. Ce sentiment a été rendu de la façon la plus large et la plus précise dans ces vers de Lucrèce :

At liquidas avium voces imitarier ore
Antè fuit multo quam levia carmina cantu
Concelebrare homines possint, aures que juvare
Et zephyri cava per Calumorum sibila primum
Agresteis docuere cavas inflare cicutas.
Indè minutatim dulceis didicere querelas
Tibia quas fundit digitis pulsata canentum.

Le roseau creux sur lequel les bergers modulèrent leurs plaintes amoureuses, donna naissance à toute la musique instrumentale. Les bois et le métal furent façonnés à l'envi et donnèrent naissance aux cymbales, aux trompettes, à la lyre, à la flûte, au psaltérion.

C'est dans l'Inde que l'on trouve les traces les plus reculées d'un art musical établi sur des bases fixes. Les Indous attribuaient l'origine de la musique à Sereswati, la déesse de la parole, en même temps que l'invention du *vinia*, le plus ancien instrument musical connu et qui devait se rapprocher de la flûte.

La Chine est, après l'Inde, le pays où l'on trouve les traces les plus anciennes d'un système musical.

Digitized by Google

L'Egypte, ce grand foyer de civilisation antique, ne connaît qu'un art musical tout-à-fait rudimentaire. Sur la foi de Diodore de Sicile, plusieurs historiens ont rapporté que les Egyptiens considéraient la musique comme un art frivole et dangereux ; quant au peuple hébreu, il a été, dans toute l'antiquité, célèbre par l'emploi qu'il sut faire de la musique pour augmenter la pompe du culte religieux.

Les Grecs, comme tous les autres peuples, lui ont attribué une origine céleste et leur estime pour cet art était proportionnée aux effets surprenants qu'ils lui attribuaient.

Les Romains, peuple longtemps agreste ou grossier, adonnés presqu'exclusivement aux travaux des champs ou aux conquêtes, modifièrent fort peu les procédés musicaux des Grecs. Le plus grand obstacle de la vulgarisation de la musique à Rome vient de la déconsidération dans laquelle était tombé cet art, dont la pratique fut abandonnée aux esclaves. Les instruments de musique employés par les Romains leur sont presque tous venus des Etrusques et des Grecs, et ceux que préférait ce peuple belliqueux, étaient les instruments à vent. Dans leurs nombreuses fêtes publiques ou privées, ils employèrent d'abord les flûtes, les trompettes et les cors. Plus tard, on introduisit dans les festins les *psalteriæ* et les *tamburistiæ*. Les Romains paraissent avoir peu connu l'harmonie ; leurs instruments à vent devaient produire des sons très forts dans la vaste étendue de leurs théâtres et leurs fêtes bruyantes excluaient les sons plus doux de la lyre et de la cythare.

Selon Diodore de Sicile, Grégoire de Tours et Fauchet,

Digitized by Google

les Gaulois connaissaient déjà la musique l'an 2140 de la création, et l'un de leurs rois, nommé Bardus, établit dans la Gaule des écoles publiques de musique. Les bardes n'enseignaient pas seulement la jeunesse, ils marchaient à la tête des armées, jouant de la harpe, du psaltérion ou de la viole et s'accompagnaient en chantant des hymnes et des cantiques propres à enflammer ou calmer l'ardeur des guerriers et des soldats. La musique entrait, en outre, dans le culte de la religion. Elle servait dans les pompes funèbres des chefs gaulois, à exciter les esclaves à se jeter sur le bûcher de leurs maîtres.

La ville d'Arras, dont l'origine gauloise ne saurait être mise en doute, eut ses bardes et ses druides ; mais ils perdirent de leur influence, lorsque les Romains pénétrèrent dans nos contrées ; ils durent alors s'expatrier.

Sous la domination du peuple-roi qui conquit toutes les Gaules, Arras était déjà la capitale d'une province riche et populeuse ; même pendant les secousses destructives des invasions barbares, marchant comme un orage qui soufflait devant lui toutes les lumières, elle retint quelque chose de la domination romaine et on y vit fleurir de bonne heure les sciences et les arts, résultat de l'instruction qui n'abandonne jamais les grands foyers de population au milieu même des tourmentes les plus tumultueuses.

La musique était connue de la population franque bien avant Pharamond. Ce prince fut proclamé roi à la tête de l'armée et au son de tous les instruments militaires. Grégoire de Tours rapporte que pendant la cérémonie du baptême de Clovis, à Reims, il y eut une musique digne de la grandeur du sujet et qui causa tant d'admira-

Digitized by Google

tion au royal néophyte que, dans un traité de paix conclu avec Théodoric, roi des Ostrogoths, il obligea ce prince à lui envoyer d'Italie un bon joueur de guitare avec un corps de musique. Ce fut sur cette invitation que le chanteur Auride, choisi par le savant Boëce, vint à la cour barbare du roi de France.

Ce fut sous le règne de Pépin ou de Louis le Débonnaire que l'on vit le premier jeu d'orgue en France. La chapelle du roi fut alors créée sous la direction d'un maître de musique nommé *Ménestrel*.

Charlemagne, à son retour de Rome, en 801, avait ramené avec lui une troupe de musiciens italiens, à la tête desquels étaient les deux chantres fameux Théodose et Benoist. L'établissement que ce prince fit d'une école dans son palais, donna l'essor à toutes les sciences et principalement à la musique.

A Arras, une école sous la conduite d'Haymin, gardien de l'église de St-Vaast, fut fondée aux termes des capitulaires par lesquels ce grand roi enjoignait aux moines d'élever les jeunes gens et de leur enseigner la musique, la grammaire et l'arithmétique (1).

La Sainte-Chandelle d'Arras a, elle-même, une origine qui se lie tout-à-fait à l'art de la *Ménestrandie*. Inutile de rappeler la présence dans notre ville des deux jongleurs ou musiciens, Itier et Normand qui, d'ennemis mortels qu'ils étaient, devinrent amis à la suite de l'apparition céleste qui leur délivra le Saint-Cierge.

(1) L'abbé Proyart, *Histoire de l'enseignement dans la ville d'Arras.*

Digitized by Google

II

LES TROUVÈRES, JONGLEURS ET MÉNESTRELS ARTÉSIENS.

Le mariage de Constance, fille de Guillaume, comte de Provence, avec le roi Robert est regardé comme l'époque du goût marqué pour la musique en France. Il se forma quelque temps après une Société de musiciens à l'instar des anciens bardes: on les nomma *trouvères* et *troubadours*, d'autres s'appelaient *chantères* et *ménestrels*. Les trouvères, leur titre l'indique assez, créaient et inventaient la matière du roman ou de la ballade et la composaient; les ménestrels étaient les chanteurs, les musiciens qui déclamaient, en s'accompagnant sur leurs guitares, harpes ou psaltérions, les compositions des trouvères. D'autres, enfin, se faisaient appeler *jongleurs* et *ménétriers*; ils accompagnaient les voix au son des instruments (1).

(1) Au XIII[e] siècle, un jongleur devait savoir « bien inventer, bien rimer, bien proposer un jeu parti, jouer du tambour et des cymbales, faire retentir la symphonie, jeter et retenir des petites pommes avec les couteaux, imiter le chant des oiseaux, faire des tours avec des corbeilles, faire sauter à travers quatre cerceaux, jouer de la citole.» Quelques uns étaient accompagnés d'animaux savants, d'ours dansant et faisant le mort, de truies qui filaient, d'où cette enseigne de cabaret: *A la Truie qui file*, prise dans maintes villes, d'où encore, et parlant, le nom de la *rue de la Truie qui file*, donné à quelques voies dans les cités d'Artois et de Picardie. Il arriva souvent que les ménestrels se réunirent en troupes: les trouvères s'adjoignaient des jongleurs pour remplir les entr'actes par des tours de leurs métiers, et tous parcouraient ainsi la France avec leurs femmes et leurs enfants. Une ménestrandie bien composée avait ses poètes, ses musi-

Digitized by Google

On sait que ces différents corps de musiciens allaient dans les cours des grands seigneurs qui les employaient dans leurs repas, soit à leurs noces, soit aux fêtes publiques qu'ils donnaient.

L'industrie et le commerce d'Arras n'avaient fait que s'étendre au moyen-âge. Ils s'exerçaient alors dans toute l'Europe et avaient maintenu dans le cœur de l'Artois l'opulence et le luxe ; la culture des arts et des sciences est le cortège naturel de l'aisance, et là où brille la richesse, la gaieté règne. Aussi ne doit-on pas s'étonner du grand nombre de chanteurs et trouvères qu'Arras produisit aux XII[e] et XIII[e] siècles. Le vif amour du plaisir, les représentations, les jeux publics firent naître les poètes et les musiciens dans notre pays.

Centre prématuré de lumières, de richesse et de civilisation, Arras fut toujours un foyer littéraire, brillant d'éclat et de chaleur au milieu des brumes glaciales qui l'environnaient. D'après M. Arthur Dinaux, les trouvères et chanteurs artésiens tinrent le premier rang dans le goût léger. « Ils devaient, dit le savant annaliste du nord de la France, leur supériorité, sans doute à leur heureuse situation. Placés entre le Picard et le Flamand, ils ont pris la chaleur de tête du premier et la saine raison

ciens et chanteurs, ses farceurs et saltimbanques. Les plaisirs du spectateur étaient aussi des plus variés, et après avoir entendu une chanson de geste et un concert de harpe, il se reposait en écoutant les quolibets, en contemplant les grimaces du jongleur et les gentillesses du chien savant. Ces bardes menèrent la vie précaire des comédiens illustrés par Scarron ; c'est chez eux que nous trouvons le germe des troupes nomades qui succédèrent, au XVII[e] siècle, aux troupes locales, pour faire place ensuite aux troupes privilégiées. — (Lecocq, *Histoire du théâtre en Picardie*).

Digitized by Google

du second. Jamais la lyre antique n'a accompagné de chants plus doux que ceux d'Audefroy le bâtard d'Arras et de Quesne de Béthune. » Nous ajouterons, avec le spirituel Charles Nodier, que « nos trouvères Adam de la Halle, Jehan Bodel et Baude Fastoul n'ont jamais été surpassés en grâce, en délicatesse, en mâle et suave harmonie (1). »

Prise sous son point de vue utile ou agréable, la musique servait alors à animer les guerriers, à convaincre le peuple, à admirer les dames, à provoquer la pitié. S'il fallait marcher au combat, les chants et les instruments excitaient le courage des soldats et les chansons de geste doublaient la valeur des chevaliers et de leurs hommes d'armes.

Une pièce du fameux manuscrit de Montpellier, recueil de compositions musicales en usage aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, décrit par M. de Coussemacker dans son livre sur l'*Art harmonique* à cette époque, renferme de nombreux passages démontrant combien les trouvères artésiens excellaient dans la composition des motets. En voici un extrait :

Arras est école de tous bien entendre,
Quand on veut d'Arras le plus caitif prendre,
En autre païs se peut boin vendre ;
On voit les honors d'Arras s'y estendre,
I vi l'autre jor le Ciel la sus fendre :
DEX volait d'Arras les motets aprendre ;
Et par li doulerès vadou, vada, vadourène.

(1) L'historien des trouvères d'Arras signale l'existence d'un recueil de motets artésiens, avec musique, dans le manuscrit n° 186 du supplément français de l'ancienne Bibliothèque du Roi, renfermant de nombreux documents sur l'histoire musicale de l'Artois.

Digitized by Google

L'idée singulière de faire intervenir Dieu pour apprendre les motets artésiens ne peut s'expliquer que par la réputation dont ils jouissaient. Nul doute que la musique harmonique, qui était une partie essentielle du motet, ne fût comprise dans les éloges exprimés par l'auteur. Dans les autres strophes, il cite parmi les meilleurs compositeurs de motets, Ghilebert de Berneville, Baude de la Kakerie, Philippe Verdière et autres Arrageois.

Audefroy le bâtard a composé des romances charmantes et en grand nombre ; elles se chantaient comme les nôtres et la musique en a été conservée dans un ancien manuscrit, n° 7222 de la Bibliothèque nationale, cité dans le travail de M. Arthur Dinaux. Dans toutes les romances du XIII[e] siècle, dont celles d'Audefroy sont les premières et les plus remarquables, les couplets se trouvent toujours terminés par un refrain et ce refrain sert même, dans celles de notre trouvère, à la romance entière, sans aucun changement. Ce sont des manuscrits curieux et de l'histoire littéraire et de la science musicale. La poésie et la musique étaient alors deux chemins qui menaient droit au cœur des dames ; nos trouvères le savaient et ils les suivirent. Ils composaient à la fois les vers et la musique de leurs chansons.

Moniot Pierre d'Arras est auteur de plusieurs pièces pleines de grâce et de délicatesse. Quelques-unes sont des motets ayant pour refrain des fragments de chants populaires. M. de Coussemacker a reproduit l'un d'eux avec la musique à laquelle il reproche, à juste titre, d'être notée d'une manière peu exacte (1).

(1) *L'Art harmonique aux XII[e] et XIII[e] siècles*, 3[e] partie, n° XXXI, reproduit d'après le manuscrit de Montpellier.

Digitized by Google

Adam de la Halle est le plus ancien trouvère qui nous ait laissé des compositions musicales à plusieurs parties. Parmi les nombreux manuscrits qui contiennent les œuvres du célèbre trouvère artésien, celui de Lavallière, n° 81 de la Bibliothèque nationale de Paris, est le plus remarquable. On y trouve trente-cinq chansons et dix-sept pastures, seize rondeaux à quatre voix et huit motets à deux et trois parties, avec paroles différentes. M. de Coussemacker a mis à découvert, en 1840, sur les gardes d'un manuscrit, à la bibliothèque de Cambrai, quatre de ces rondeaux, dont la correction du texte et de la notation musicale fait vivement regretter la perte du manuscrit dont ils faisaient partie. Ce devait être un recueil renfermant les œuvres de même genre d'Adam de la Halle et ayant dû appartenir à l'abbaye de Vaucelles, où l'on sait que notre trouvère fut moine pendant plusieurs années. Le manuscrit de Montpellier contient deux rondeaux et trois motets d'Adam de la Halle, avec certaines différences de texte signalées par M. de Coussemacker.

Musicien et peintre de mœurs, Adam de la Halle a écrit les paroles et la musique de deux compositions théâtrales d'un tour ingénieux et charmant. La première de ces fantaisies dramatiques est intitulée : *Le jeu d'Adam* ou bien encore *Le jeu de la Feuillée* ; la seconde a pour titre : *Le jeu de Robin et de Marion* ou *Le jeu du Berger et de la Bergère*.

Nous n'aurions pas à nous occuper ici du *Jeu de la Feuillée*, si l'action de cette comédie satirique d'un mari fatigué de sa femme n'était traversée par une féerie où l'on voit apparaître Morgue, Maglore et Arsile, ainsi que le roi des Aulnes de l'Artois, Hellequin, précédé de son

Digitized by Google

coureur Croquesos. D'après une tradition fort répandue en Flandre et dans nos provinces du Nord, les fées se plaisaient à venir au milieu des bois prendre la collation que de bons paysans leur avaient préparée : Adam et ses compagnons, cachés sous la feuillée, assistent à l'entretien et au festin de ces personnages fantastiques qui disparaissent, cachés sous le voile des brumes matinales, au moment où va poindre l'aurore. La musique intervient avec bonheur dans ce piquant intermède ; elle éclate durant le repas et sous forme de symphonie champêtre. Quel en était le caractère ? Le même que celui de Robin et de Marion, cette jolie pastorale qu'Adam de la Halle composa vraisemblablement avant d'entrer au service du comte d'Artois, Robert II, et qu'il fit représenter vers 1285 à la cour française de Naples, ville où il mourut peu de temps après. Qu'est-ce que *Le jeu du Berger et de la Bergère* ? Un excellent tableau de genre, œuvre d'un peintre qui s'inspire de la réalité. L'analyse de cette pastorale satirique, aimable mélange de dialogues en vers et de morceaux de chant, prouve que cette gracieuse comédie à ariettes nous donne le droit de décerner au joyeux chanteur-musicien d'Arras le titre de fondateur de notre opéra-comique.

Mais le dialogue de ce drame si simple n'en constitue pas l'attrait principal ; la musique en est gracieuse, facile, expressive et charmante. Le sentiment de la tonalité moderne y éclate en maint endroit et l'on y reconnaît un compositeur à la recherche d'effets piquants. Marion chante et le flageolet d'argent de Robin l'accompagne ; cette donnée musicale est sans doute renouvelée des Grecs et nous la retrouverons souvent, notamment dans

Digitized by Google

le *Rossignol*, où les accents de la flûte se marient d'une voix agile, et jusque dans *Vielka*, autrement dit dans l'*Etoile du Nord*, de Meyerbeer.

Faut-il signaler la romance populaire : « Robin m'aime, Robin m'a » et les agréables couplets de Robin : « J'ai encore un tel pasté. » Avons-nous besoin de vanter le motif de la danse finale, vrai concert de musettes? Reprocherons-nous, par contre, au trouvère artésien de n'avoir su varier ni ses rythmes ni ses intonations? Nous ne commettrons pas une pareille injustice, car Adam de la Halle, strict observateur des règles posées par François de Cologne, ne connaissait que la division ternaire de chaque temps musical et il a choisi les seuls modes du plain-chant qui lui permissent de satisfaire à son instinct de la tonalité moderne. En dépit de l'harmonie de Robin et Marion, souvent gauche, dure et fautive, nous reconnaissons, néanmoins, dans cette œuvre la création d'un ménestrel de génie.

Avec le *Jeu du Berger et de la Bergère* commence donc pour le théâtre français une ère de complet affranchissement. A la musique religieuse, aux mélopées lentes, austères et savamment combinées tend à se substituer un art plus indépendant, une mélodie plus naïve, plus franche, plus trouvée. Adam de la Halle est le plus ancien de nos mélodistes spontanés.

La pastorale se classera toujours parmi ces comédies lyriques où l'on passe avec aisance du dialogue au chant, où l'on arrive à plaire par des situations vraies et par des mélodies naturelles, où l'on sait, en un mot, marier à propos la poésie avec la musique et prouver que ces deux arts, loin de s'exclure et de se contrarier, se com-

Digitized by Google

binent à merveille pour mieux enchanter nos oreilles et notre esprit. Le savant historien de l'art musical au moyen-âge, écartant le système absolu de M. Théodore Nizart et de M. Fétis, a démontré que les trouvères artésiens n'étaient pas exclusivement mélodistes et a prouvé, par des documents formels, que d'autres qu'Adam de la Halle étaient harmonistes. Il nous a, de plus, fait connaître leur degré d'habileté dans l'art d'écrire à plusieurs parties.

En effet, à partir de Guy d'Arezzo, l'inventeur de notre notation musicale, qui composait au commencement du XI[e] siècle, l'art fit de rapides progrès. La découverte de l'orgue et de ses combinaisons mécaniques mit sur la voie des combinaisons harmoniques vocales et l'on donna le nom de *déchant* aux parties qui n'exécutaient pas le plain-chant ou chant principal ; on eut ainsi le déchant à deux, trois et quatre parties.

Les ménestrels du moyen âge apparaissent donc à nos souvenirs comme des types de l'élégance et leurs chants comme l'idéal de l'harmonie.

Ce qui précède nous a fait connaître les trouvères et les ménestrels qui donnaient des représentations ou, pour être plus exact, des concerts populaires. Ils ont disparu depuis longtemps ; saluons-les au passage, car dans les temps où le despotisme et la misère pesaient si lourdement sur nos populations artésiennes, ils apportaient un peu de gaieté au peuple, qui en avait tant besoin.

Nous ne saurions nous arrêter plus longtemps à ces origines de l'art musical. La musique, telle que nous la connaissons, ne date véritablement que du moyen-âge et elle a pris naissance dans les chants de l'église catholique.

Digitized by Google

III

LA MAITRISE.

—x—

LA MUSIQUE RELIGIEUSE. — LE PLAIN-CHANT.
LE CHANT GRÉGORIEN.
PREMIÈRE ÉCOLE DE CHANT ET DE MUSIQUE.
NOTATION MUSICALE DE GUY D'AREZZO.
L'ORGANUM. — LA DIAPHONIE. — LE DÉCHANT.
LE MANDÉ A ARRAS. — LES BONS-ENFANTS.
FONDATEURS DE LA MAITRISE. — LES GRANDS CHANTRES.
RÉGIME INTÉRIEUR DE LA MAISON.
INSTRUCTION MUSICALE. — ÉLÈVES ET MAITRES DE CHAPELLE.
LA MAITRISE ACTUELLE. — DIRECTEURS ET ÉLÈVES (1).

L'église primitive fonda des écoles de chant dont on fait remonter l'institution au pape Sylvestre, 350. Saint Grégoire assigna des revenus à ces écoles et apporta au plain-chant des modifications qui ont fait donner à sa méthode le nom de *chant grégorien*, 590. Le plain-chant, reste défiguré mais encore fort intéressant de l'ancienne

(1) Les recherches auxquelles nous nous sommes livré pour obtenir les documents concernant l'ancienne maîtrise d'Arras, nous ont donné la preuve qu'elle avait été l'une des meilleures écoles de chant du nord de la France et le berceau de plusieurs musiciens remarquables de l'époque des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, soit comme maîtres de chapelle, soit comme instrumentistes.

Rendons ici hommage au mérite et au savoir profond de l'un de nos Collègues, M. le chanoine Proyart, chez qui nous avons toujours rencontré une extrême obligeance et qui a bien voulu nous communiquer le fruit de ses nombreuses recherches sur la maîtrise d'Arras, travail très intéressant auquel nous avons fait de fréquents emprunts.

Digitized by Google

musique grecque, le plain-chant et quelques airs nationaux formaient, au temps de Clovis, toute la musique de l'Europe chrétienne. Les mélodies irrégulières et traînantes agissaient aussi vivement sur les barbares que les compositions fougueuses et gigantesques de Beethoven peuvent agir sur nous.

La réforme opérée par saint Grégoire dans le chant des églises d'occident ne prit de l'extension en France qu'au VIII^e^ siècle. L'Angleterre était depuis longtemps initiée au chant grégorien lorsque Charlemagne l'introduisit en France et en Allemagne. Ce prince fit venir de Rome des maîtres de chant qu'il plaça dans quelques chapitres des églises de France pour y enseigner la méthode de saint Grégoire et les bonnes traditions de son école. Il rendit bientôt après des capitulaires pour que des écoles de chant fussent instituées dans tous les chapitres des cathédrales et dans les monastères. Au X^e^ siècle, les chefs de l'enseignement, ces grandes lumières du monde, *clarissima mundi lumina*, à peu près disparus pendant les invasions des Normands, reparaissent à l'horizon.

Les églises d'Arras et de Cambrai étant réunies, on avait tracé l'ordre que le clergé de ces deux diocèses devait observer dans la célébration des offices divins. A la fin de cet ordre, on trouve un article qui concerne les écoles de grammaire et de chant ecclésiastique formées dans ces deux villes. Ces écoles étaient ouvertes, non-seulement aux clercs, mais encore aux enfants laïques. On devait prendre un soin tout particulier d'instruire les uns et les autres dans les arts libéraux et la science de la religion.

Dès l'an 908, suivant *Balderic*, les jeunes gens des pre-

Digitized by Google

mières familles artésiennes se livraient aux études des lettres et de la musique sous un maître habile, *magister scholarum*, homme de mérite que les chapitres et les abbayes plaçaient à la tête des écoles (1). Ces dernières furent le prélude d'autres établissements qui furent longtemps les seuls moyens, pour nos pères, de se procurer les bienfaits de l'instruction.

Ces institutions imprimèrent au chant grégorien un plus grand développement et le rendirent bientôt populaire. Aujourd'hui même, malgré le perfectionnement de la musique moderne, on ne peut s'empêcher d'admirer encore le caractère de grandeur et de dignité de ce chant.

Ce n'était pas seulement Paris qui produisait des maîtres de renom, la province fournissait aussi son contingent à ce développement progressif de l'art musical. La Picardie était représentée par deux de ses enfants, Jean le Fauconnier, appelé aussi *Probus de Picardie*, et Pierre de la Croix, d'Amiens ; Josquin Desprès, Louis Compère illustrèrent la maîtrise de Saint-Quentin. Jean de Bourgogne est cité parmi les meilleurs *déchanteurs* de l'époque. A Arras, les noms d'Haymin, disciple du savant Alcuin et directeur de l'école de Saint-Vaast, d'Achard et de Robert qui enseignaient dans notre ville la grammaire et le chant ecclésiastique, sont dignes de figurer à côté de ceux que nous venons de citer. Du reste, les manuscrits provenant des églises d'Arras et de Cambrai ne laissent aucun doute sur ce sujet (2).

Malgré la fondation des écoles de chant dans les cha-

(1) L'abbé Proyart, *Histoire de l'enseignement dans la ville d'Arras. — Histoire littéraire de la France.*

(2) De Coussemacker, *l'Art harmonique aux XII^e et XIII^e siècles.*

Digitized by Google

pitres, le chant grégorien ne se conserva pas longtemps pur et les maîtrises ne produisirent pas toujours les améliorations que l'on pouvait en espérer. L'usage du chant dans les églises était restreint et la notation vague et incertaine, au X^e^ siècle, hérissait de difficultés l'étude de la musique. Les livres liturgiques écrits d'après plusieurs systèmes de *neumes* différents, n'étaient compris que de ceux qui y étaient habitués. Les *neumes* ou signes de notations avaient des formes vagues et défectueuses, et avant l'introduction des lignes, leur placement était tellement incertain qu'il était fort difficile pour le chanteur de ne pas se tromper sur leur degré de hauteur ou d'abaissement.

Vers la fin du XI^e^ siècle, le moine italien Guy d'Arezzo inventa la notation musicale telle qu'on la pratique encore aujourd'hui, en donnant aux six premières notes les noms des syllabes initiales d'un hymne liturgique. La septième, le *si*, ne fut inventée qu'au XVI^e^ ou XVII^e^ siècle. Cette grande amélioration introduite dans la notation fut généralement adoptée. On traça au dessus du texte, et à une certaine distance, une ligne à laquelle on assigna la place d'une note de l'échelle tonale ; l'étude de la musique commença alors à se multiplier et, lorsque plus tard on eut tracé quatre lignes au lieu d'une, toutes les positions des notes étant déterminées, l'art entra dans une ère nouvelle. A partir du XIII^e^ siècle, sa transformation fut complète et les progrès purent être transmis aux générations suivantes.

L'usage d'accompagner le chant grégorien par une sorte d'harmonie, déjà introduit dans les églises au X^e^ siècle sous le nom de *organum* ou *diaphonie,* musique dans

Digitized by Google

laquelle on entendait simultanément un chant à deux parties, acquit un grand développement. On composa des *organum triplum*, *quadruplum*, etc. Cette harmonie barbare consistait à faire suivre note à note le chant ecclésiastique par des voix qui faisaient avec lui une suite de quartes et de quintes. Cependant l'*organum* produisait sans doute un effet agréable à l'oreille des assistants, puisque ce chant, qui jouissait d'une grande faveur, était réservé pour les fêtes principales de l'Eglise.

Il y eut dans les usages de l'Eglise du moyen-âge des singularités qu'on a peine à comprendre aujourd'hui et qui ont été successivement oubliées Je ne citerai que le chant des épîtres en langue vulgaire qu'on appelait épîtres *farcies*.

L'usage des épîtres farcies s'introduisit en France vers le XII[e] siècle ; il s'est conservé jusque vers le milieu du XVIII[e] à Aix, à Reims et dans quelques autres villes. Ces épîtres étaient une espèce de paraphrase en français sur le texte latin que le peuple n'entendait plus depuis que la langue vulgaire s'était formée et répandue. Plusieurs manuscrits nous ont conservé ces morceaux singuliers qui se chantaient particulièrement à la fête de Saint-Etienne (1).

L'établissement des orgues dans les églises de France n'exerça qu'une influence secondaire pour le perfectionnement de l'harmonie, car les vices de construction de cet instrument étaient tels, au début, qu'ils s'opposèrent longtemps à ce que l'on jouât plusieurs notes à la fois sur le même clavier. Il est donc présumable que les no-

(1) Fétis, p. 481.

Digitized by Google

tions d'harmonie ont précédé l'usage de cet instrument.

Le besoin d'une harmonie moins monotone que l'*organum* ou la *diaphonie* avait donné naissance à des essais tentés pour mêler ensemble des intervalles d'une nature différente. Cette nouvelle combinaison, qui rencontra d'abord beaucoup de difficultés à s'introduire dans la musique, reçut dès le XI[e] siècle le nom de *déchant*; mais ce ne fut guère que vers le milieu du XV[e], que les successions vicieuses de la *diaphonie* disparurent généralement et que l'art musical fit de sensibles progrès dans la manière d'écrire à plusieurs parties.

Par une singularité assez remarquable, et malgré la facilité de ses rapports avec l'Italie, on peut dire, sinon avec pleine certitude, puisque les documents authentiques font défaut, du moins avec la plus grande probabilité, que le *déchant* comme la *diaphonie* est né dans les grandes écoles ecclésiastiques du centre et du nord de la France C'est dans les cathédrales de Paris, d'Amiens, de Cambrai, d'Arras, c'est-à-dire dans les vastes foyers intellectuels de cette époque que l'art harmonique a reçu ses premières impulsions. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le XII[e] siècle, l'enseignement musical à Arras comprenait le déchant principalement appliqué au chant religieux.

Les compositions séculières étaient plus variées que les compositions religieuses sous le nom de *rondeau, cantinelle, conduit, motet*. Le motet surtout, qui était la composition favorite du temps, prenait une grande variété dans la diversité des paroles. Le caractère principal du motet consistait en ce que chaque partie avait une mélodie distincte. Le talent du compositeur consistait à faire

Digitized by Google

marcher ensemble les diverses mélodies sur une base fixe et déterminée, le tenor, dont le rythme accentué servait d'appui.

* * *

En 1211, Raoul, évêque d'Arras, laissa par testament, au chapitre de la Cathédrale, une maison située dans le cloître, à condition qu'en cas de vente, on donnerait au *Mandé* la moitié du prix. Le Mandé, *Mandatum pauperum*, était un établissement mixte d'instruction et de bienfaisance dont les revenus servaient. en partie, à l'entretien et à l'instruction des enfants de chœur de la Cathédrale, le reste était distribué aux pauvres. Cet établissement se confondit plus tard avec celui des *Bons-Enfants* ou des pauvres clercs. En 1250, leur maison était située rue de Gallerue. C'était le chapitre qui nommait le directeur de la maison, sur laquelle il conserva toujours pleine et entière autorité. Le répertoire du chanoine Théry nous apprend que bon nombre d'élèves de cette ancienne école capitulaire devinrent étudiants ès-arts à Paris.

Au temps de saint Louis (1226-1270) l'art était borné à la musique d'église. Malheureusement, les historiens de cette époque prisaient trop peu les musiciens pour transmettre leurs noms à la postérité ; c'est ce qui fait que nos annales sont si pauvres à cet égard.

La maîtrise d'Arras était en plein exercice au XIV[e] siècle ; un règlement de 1389 traçait leurs devoirs aux maîtres et aux élèves (1) ; toutefois, ses débuts furent modestes. Dès le principe, les enfants de chœur, *feriales*

(1) *Ordinatio puerorum ferialium ecclesiæ Attrebatensis et eorum magistri* (Rép., fol. 89). — L'abbé Proyart.

Digitized by Google

chori, fréquentaient les écoles de la Cité ou bien étudiaient chez eux les lettres et le catéchisme, suivant un règlement dont le maître de chant surveillait l'exécution, sous la direction du chantre (1) de la Cathédrale.

(1) La troisième dignité capitulaire de la cathédrale d'Arras était le grand chantre. Elle était élective et confirmative par l'autorité diocésaine. On ne pouvait ouvrir sans son autorité aucune école de chant dans la ville d'Arras et cette permission, il ne l'accordait qu'avec réserve, d'autant que l'entretien de ces écoles était entièrement à sa charge. Il est indubitable que cette responsabilité devint trop onéreuse pour le chanoine chantre, car l'on voit, en 1655, l'école du grand chantre dans un tel état de délabrement et de ruine, faute de réparations urgentes, qu'il fallut en ordonner l'entière destruction. (L'abbé Fanien, *Histoire du chapitre d'Arras*).

Voici les noms des grands chantres de la cathédrale d'Arras que nous avons pu retrouver :

Odon (1093). — Il fut chef de la députation envoyée à Rome pour le rétablissement du siège épiscopal à Arras.
Anastase (1097).
Anselme (1153).
Robert (1218).
Simon Windelius (1284).
Guy de Saillegundis (1350).
Bendus de Pilis (1357).
Guillaume Bangud (1365).
Nicaise de Grincourt (1469).
B. Thomas (1538)
Jean Ganet (1566)
Robert Caulier (1572).
Jean de Lanirre ou Deslanières (1585).
Antoine Moulart (1600).
Lambert Damide (1636).
Gilles Pollart (1646).
Bouquel Charles (1660).
Guislain Sevin (1687).
Damiens (1701).
François-Joseph Quarré de la Viéville. — Il devint prévôt du chapitre en 1721.
Jean de Coperly, docteur de Sorbonne (1722).
Jean-Antoine Danvin (1729).
J. Lallart (1769).
Pierre - Jean - Baptiste - François Mouronval (1802).
Jean-Marie Bailly (1834).
Henri-François Dubois (1845).
Joseph-Marie Proyart (1847).
Désiré Planque (1851).

Le grand chantre paraît dans tous les monuments de l'église entre

Digitized by Google

Le chapitre le dédommageait de ses peines en lui faisant la remise de la location de sa maison canoniale, 1465. Cet état de choses était loin d'être suffisant. En 1466, un sous-chantre dévoué se chargea de recevoir et nourrir chez lui d'abord quatre enfants de chœur, puis six des plus habiles, aux frais du Mandé (1). En 1472, le chantre présenta au chapitre le maître de musique, et une allocation de six francs fut accordée aux enfants de chœur qui suivaient ses cours (2). On reconnut bientôt

les plus anciennes dignités capitulaires sous le nom de *cantor*, *præcantor*, *chorialis primicerius*. Le concile de Cologne, de 1260, lui donne le nom de chorévêque, comme évêque ou intendant, surveillant du chœur. Le grand chantre qui, dans l'ancienne Cathédrale, occupait le troisième rang parmi les dignités, ne tient plus aujourd'hui que le cinquième Il est installé par le prévôt, qui le conduit au siège fixe du lutrin. Là, il le fait asseoir et lui met en main le bâton d'argent, surmonté d'une Notre-Dame, comme marque de son autorité. Il est remplacé de droit par le sous-chantre : tous deux doivent prévoir leur absence pour se faire remplacer par un chanoine.

Le grand chantre exerce, dans le chœur, la surveillance et la police sur tout ce qui a rapport au chant de l'office divin Il détermine d'avance ce qui devra être chanté à chaque office capitulaire et fait connaître aux chanoines et autres ecclésiastiques ce qu'ils ont à chanter. Il dirige le chant, règle la psalmodie et empêche qu'on en trouble l'uniformité et la régularité. Les chantres et les enfants de chœur lui sont soumis, sauf le recours à l'évêque, lorsque les circonstances l'exigent. Il fait observer à chacun d'eux ses devoirs et lui donne les ordres nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions pendant la célébration des saints offices Il examine les chantres, enfants de chœur, organistes et autres musiciens. Il leur permet de s'absenter. A son défaut, le sous-chantre accorde les mêmes permissions, à moins que le prévôt ne se les réserve (L'abbé Proyart).

(1) *Sex magis idonei in domo succantoris expensis mandati alerentur cum priùs quatuor tantum*). Rép , f° 31).

(2) P. Ignace, *Add. aux Mém.*, t. II, p. 57.

Digitized by Google

la nécessité de construire une maison pour loger les élèves et leur maître. Il fut résolu, en 1478, qu'on l'établirait dans le voisinage du grenier du chapitre. Ce projet n'ayant pas abouti, le grand chantre Jean Dubois (de Bosco), acheta une vaste maison pour assurer l'avenir de cette institution (1).

C'est dans cette maison, dite de Saint-Christophe, que la maîtrise est restée pendant trois siècles et jusqu'à la Révolution de 1793. Elle était située dans le cloître, tenant au réfectoire des chanoines ; la cour et les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue d'Amiens. Jean Dubois la partagea en deux, de manière à pouvoir y loger, d'un côté, les enfants de chœur, et de l'autre, un membre du chapitre, à charge par ce dernier d'assurer les redevances, sans exception aucune, dont la maison entière était grevée (1482).

A l'entrée du duc de Bourgogne, en 1489, les enfants de chœur de la maîtrise d'Arras firent preuve d'un véritable talent d'exécution dans les motets qu'ils chantèrent en l'honneur du prince (2).

Pour rendre en tout temps plus facile aux jeunes élèves l'accès de la Cathédrale, alors entourée d'un cimetière, et leur épargner l'ennui de fouler aux pieds la cendre des morts et de se heurter contre des tombes, on pratiqua une petite chaussée à partir de l'entrée de la maison jusqu'au portail latéral de la basilique (3).

Le grand chantre, à raison de sa dignité, avait la haute

(1) *Ad opus magistri et ferialium* (Rép.) — Cette maison est reprise actuellement sous le n° 15 de la place de la Préfecture.

(2) Reg. mém. de la ville d'Arras, 1489.

(3) L'abbé Proyart. — P. Ignace, *Add. aux Mém.*, t. II, p. 57.

Digitized by Google

main sur la maîtrise, toutefois, sous l'autorité du chapitre. La maîtrise se composait de vingt-deux enfants de chœur, dont douze étaient spécialement destinés à l'étude de la musique et les dix autres au service des messes. Le grand chantre devait présenter au chapitre les sujets qui demandaient à faire partie de cette intéressante corporation. En 1577, on lui fit particulièrement observer qu'il avait tort de se borner à en proposer seulement trois ou quatre et qu'il ferait bien d'étendre cette candidature à un plus grand nombre d'enfants originaires du diocèse, afin de réaliser un meilleur choix (1). Il avait sous ses ordres un maître de musique ou directeur de cette école qu'il présentait lui même à l'acceptation de la compagnie, avec toutes les formalités voulues, pour qu'il ne s'élevât aucun doute sur son aptitude et sa parfaite moralité (2).

Le chapitre pourvoyait à la nourriture, à l'entretien et à l'instruction des enfants de chœur, en même temps qu'il leur enseignait la musique et les élevait dans la piété pour le service de l'autel. Un chanoine avait la mission de les visiter souvent, de s'enquérir de leur conduite, de leur application au travail et de leurs progrès (3). Leur santé était aussi l'objet de soins tout particuliers, et dans ce but, on exigeait d'eux une grande propreté. En temps de guerre, on les renvoyait chez eux, à l'exception de six qui restaient pour le service indispensable et quotidien de l'église.

(1) *Ut electio meliorum vocum per D. D. fiat* (Rep.)

(2) *Dominus cantor præsentat capitulo magistrum ferialium juxtà dignitatem cantoris* (Rep.)

(3) Rep., p. 95.

Digitized by Google

Le jour de la fête des Innocents, appelé aussi fête des ânes, *festum asinorum*, fête de fous, qui se célébrait le jour de la Circoncision, toute la maîtrise était en grand émoi. Clercs, chantres, enfants de chœur montaient à cheval et parcouraient les rues de la cité et de la ville, s'arrêtant sur les marchés et places publiques pour y faire entendre toutes sortes de chants. Ce genre de fête ayant dégénéré en licence, elle fut réformée par le chapitre en 1459 et définitivement supprimée en 1460. Toutefois, ce divertissement, tout grotesque et ridicule qu'il fût, plaisait à la population; aussi fit-on mille tentatives pour en obtenir le rétablissement. Le chapitre, cédant à d'importunes instances, le permit, mais à condition que les vicaires et les enfants de chœur s'abstiendraient de parcourir à cheval les rues de la ville et de chanter sur les places publiques. La fête fut définitivement supprimée à la fin du XVI[e] siècle.

Le mois de février offrait aussi à la maîtrise de la cathédrale d'Arras un jour de récréation. La veille de la fête de saint Vaast, les enfants de chœur présentaient au chapitre une humble supplique dans le but d'obtenir une gratification, *pro collyphio, occasione festi sancti Vedasti*. Les chanoines assemblés capitulairement votaient une somme de huit livres destinées à couvrir les frais de ce *collyphium*, espèce de petit régal en l'honneur de la fête de l'apôtre de nos contrées, saint Vaast, le patron de la ville d'Arras.

Chaque année, le jour de l'octave de l'Ascension, en mémoire de la découverte du tombeau de saint Vindicien dans les bois d'Ecoivres, deux députés du chapitre, accompagnés des chanoines stagiaires, allaient chanter,

Digitized by Google

avec la musique de la cathédrale, une messe solennelle dans l'église du Mont-Saint-Eloy en l'honneur du saint évêque, dont la châsse était découverte et exposée à la vénération publique. Les musiciens qui faisaient partie du pèlerinage, se présentaient à la porte de l'abbaye, ayant à leur tête un enfant de chœur qu'ils nommaient *roi*. Celui-ci, habillé d'une manière analogue à son titre, faisait son entrée à cheval dans le monastère, recevait à l'église l'honneur de l'encens et prenait place, au réfectoire, à la table de l'abbé.

Le 1er octobre, jour de la fête de saint Léger, les enfants de chœur, les chantres et les vicaires de Notre-Dame demandaient au chapitre la permission de monter au clocher de la cathédrale, *in campanili*, pour y chanter les hymnes et sonner les cloches en l'honneur du saint martyr, évêque d'Autun. On allouait pour ce genre de concerts la somme de huit livres.

N'oublions pas de rappeler la louable dévotion des élèves de la maîtrise pour leur patronne, sainte Cécile. Quelques jours avant le 22 novembre, les jeunes musiciens de la cathédrale demandaient au chapitre l'autorisation de chanter une messe solennelle en l'honneur de la sainte martyre. Les chanoines se montraient toujours favorables à cette demande et leur permettaient aussi de faire annoncer la solennité par le son de la cloche *Anne*, qu'on ne mettait en branle, comme *Salvator*, que dans les circonstances exceptionnelles. Ils chantaient la messe après Matines, à sept heures du matin, à l'autel de Notre-Dame de Primes. Malgré l'heure matinale, un grand nombre de fidèles de la ville et de la cité prenaient part à la cérémonie.

Digitized by Google

Vingt-huit chapelles avaient été affectées pour en récompenser les enfants de chœur, à la condition qu'ils seraient tenus à la résidence et au service de l'église. Parmi les bourses fondées au collège d'Arras, à Louvain, par l'évêque Nicolas le Ruistre, trois étaient réservées aux enfants de chœur qui s'en rendraient dignes par leur travail et leur bonne conduite. Enfin, les clercs de la maîtrise furent l'objet de soins tout particuliers de la part du chapitre. Si nous consultons les anciens comptes de la Cathédrale, nous voyons que les chanoines ne marchandaient pas avec cette institution et qu'avec ses ressources, elle devait produire les meilleurs résultats. On donnait aux élèves un habit de chœur plus ou moins pittoresque, un costume qui les assimile, en quelque manière, aux membres du clergé qui les entourent, ce qui leur inspire une tenue grave et modeste. C'est ainsi que dans l'ancienne cathédrale, au XVI^e^ siècle, outre l'aube et le rochet, les enfants de chœur portaient la chape, excepté aux grands doubles où ils devaient chanter quelque motet. Dans leurs maladies, on les soignait à la maîtrise et, en cas de mort, on célébrait leurs obsèques à la cathédrale, où leurs condisciples chantaient un service solennel ; puis on conduisait leurs restes mortels au cimetière Saint-Nicaise. Comme ils étaient nourris et vêtus aux frais de l'établissement, leurs parents n'étaient pas admis à réclamer leurs vêtements. Tous leurs effets faisaient retour au Mandé des pauvres, d'où la maîtrise tirait la plus grande partie de ses ressources (1).

Pendant le temps de leur éducation, qui durait ordi-

(1) L'abbé Proyart. — P. Ignace, *Add. aux Mém.* t. II, p. 57.

Digitized by Google

nairement huit ans, outre les leçons de musique des maîtres de chapelle et les leçons d'instruments de professeurs payés, les élèves recevaient encore des leçons de lecture, d'écriture de langue latine et française. Quand ils sortaient de la maîtrise, s'ils avaient montré des dispositions spéciales pour la musique, on les envoyait, aux frais du chapitre, dans d'autres maîtrises pour s'y perfectionner. S'ils n'avaient point de talent, le chapitre leur faisait une petite allocation en les renvoyant. Aussi, cette carrière qu'on leur avait ouverte, aboutissait toujours pour eux à une issue favorable.

Ce que nous venons de dire sur la maîtrise d'Arras montre que cette institution fut très utile et qu'elle peut s'énorgueillir, à juste titre, soit des élèves sortis de ses bancs, soit des maîtres chargés de les diriger. Nous aurions été heureux de joindre à notre travail des notes biographiques sur les musiciens dont l'école ou la ville ont tiré quelque célébrité et des détails sur les œuvres musicales sorties de la maîtrise ; malheureusement, les archives de cet établissement ont disparu, comme tant d'autres, à l'époque de la Révolution. C'est à peine si nous avons pu retrouver quelques noms d'élèves ou de maîtres de chapelle sauvés de l'oubli par le père Ignace et grâce aux patientes recherches de M. le chanoine Proyart.

Parmi les principaux élèves, nous citerons Robert de France, 1482 ; Valérien Genet ou Gonet, reçu le 27 mars 1577 et qui devint un maître de chapelle renommé En tête d'un manuscrit in-folio du XVII[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Cambrai, se trouve une épître dédicatoire de Valérien Gonet aux chanoines de la cathédrale

Digitized by Google

de Cambrai. Gonet, l'auteur des compositions contenues dans ce manuscrit, était d'Arras. On ne connaît point de particularités sur sa vie ; il est à croire cependant qu'il a été élève de la maîtrise de Notre-Dame, puis après maître de chant dans la même institution. Ce volume renferme dix magnificat à quatre, cinq et six parties, puis une fantaisie à quatre parties, sans texte. Cette fantaisie, qui porte la date de 1613, a été composée, sans doute, pour être exécutée par des instruments. On lit à la fin de ce morceau : *V. Gonet, phonascus Atrebatensis*. Le manuscrit est terminé par un magnificat à six parties et un motet à huit parties pour le jour de l'Annonciation de la Vierge (1).

Ignace de Paris, fils de Nicolas, procureur, 1581.

Lafond qui, selon le père Ignace, fut une excellente recrue faite par le chapitre en l'admettant au nombre de ses enfants de chœur.

La maîtrise de la cathédrale d'Arras, au siècle dernier, était, sans contredit, la plus ancienne société ou institution musicale de la ville. Elle se composait alors de vingt-deux enfants de chœur et d'un certain nombre de chantres et de musiciens (2). Le concours de la musique de la cathédrale était toujours réclamé dans les fêtes extraordinaires qui avaient lieu à Arras, notamment lors de la grande procession qui eut lieu au Calvaire de la Cité, en 1738. « La musique de Notre-Dame, dit le père Ignace (3), était dirigée, sous l'autorité du chapitre, par

(1) Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai, par E. de Coussemacker. — *Mém. de la Société d'Emulation*, t. XVIII

(2) L'abbé Proyart. — Bignon, *Mém*, 1698.

(3) *Recueil*, t. VIII, p. 71

Digitized by Google

un maître de musique chargé de l'apprendre à douze enfants de chœur, avec lesquels il demeurait et dont il devait soigner la conduite et l'instruction. Cette musique était composée de musiciens à voix et à instruments, de basses et hautes contres, de basses et hautes tailles, de joueurs de serpents et de bassons, clercs ou laïques, ils étaient aux gages du chapitre qui leur fournissait les habits d'église jusqu'à ce qu'ils fussent bénéficiers. »

En effet, le chapitre tenait à avoir une bonne musique et de bons chanteurs et il ne craignait pas de dépenser annuellement pour sa maîtrise une somme de plusieurs mille livres. Il ne reculait devant aucun sacrifice et quand les belles voix manquaient dans la maîtrise, il avait recours à la publicité la plus étendue pour renforcer le chœur de chant. En 1749, il fit afficher sur les murs de Paris l'avis suivant :

« *Places de musiciens à remplir dans la cathédrale d'Arras.*

» On fait à savoir que dans l'église d'Arras, il se trouve actuellement plusieurs places vacantes pour les musiciens. Messieurs du chapitre de la dite église donneront suivant le mérite des voix, depuis 25 jusqu'à 30 sols de gages journaliers aux basses contres, hautes contres, basses tailles, etc., etc. Les joueurs de serpent et de basson auront les mêmes gages proportionnés à leur habileté. On leur fournit des habits d'église jusqu'à ce qu'ils soient pourvus de bénéfices. Ils ont de plus, par an, 40 livres au moins de mêmes rétributions.

» Il y a dans la dite église vingt-huit chapelles en titre qui leur sont affectées. Les revenus annuels de plusieurs de ces chapelles sont de 500 livres et plus. Les musiciens

Digitized by Google

sous-diacres ou diacres ont en sus chacun 60 livres. Les prêtres ont au moins 200 livres aussi chacun et leurs messes libres.

» Ceux qui voudront se présenter se muniront de bons certificats de vie et de mœurs.

» S'adresser au collège de Dainville, rue des Cordeliers, à M. Malbaux (1). »

A la fin du XVIII[e] siècle, la maîtrise d'Arras avait pour directeur et maître de chapelle, M. l'abbé Graëb, et pour sous-directeur, M. Delbourse, natif d'Arras qui, au rétablissement du culte, fut nommé curé d'Hamelincourt, puis ensuite curé de Morchies.

Jean-Joseph Graëb, né à Paris en 1756, chapelain de la cathédrale, a composé plusieurs motets que l'on chante encore à certains jours de fête. Il est l'auteur du motet : *Ecce quam bonum et quam jucundum*, que la musique de la cathédrale exécuta sur la grande place, en 1791, le jour de la fête de la Fédération. C'est la dernière fois qu'elle intervint dans une cérémonie publique. Graëb n'était pas seulement un compositeur distingué, c'était un prêtre d'une régularité parfaite, estimé des membres les plus éminents du clergé. Il se fixa à Valenciennes, où l'archevêque de Cambrai lui confia l'aumônerie de l'Hôpital général, puis celle du couvent des Ursulines de Saint-Sauve. Graëb mourut le 23 octobre 1840 (2).

La bibliothèque d'Arras renferme des manuscrits du XII[e] au XVI[e] siècle contenant des chants à plusieurs parties, des messes, des motets, des chansons où le contre-

(1) Extrait des *Affiches de Paris* du 24 mars 1749. — P. Ignace, *Rec.*, t. VIII, p. 171.

(2) L'abbé Proyart.

Digitized by Google

point se dessine très nettement. Ces recueils se distinguent moins par leur nombre que par le choix auquel semble avoir présidé une main habile. Cependant nous n'en devons sans doute la conservation qu'au hasard qui les aura dérobés au vandalisme révolutionnaire.

La place de maître de chapelle devait valoir, à la maîtrise d'Arras, avant 1789, environ 35 livres par semaine, soit 1820 livres, sans le casuel, et indépendamment de la nourriture, du logement, blanchissage, chauffage et éclairage. Le maître devait consacrer tout son temps à l'instruction musicale des enfants de chœur, à l'exclusion de tous autres élèves. Voici le mode d'enseignement mis en pratique à cette époque : le matin, étude du solfège et du contrepoint sur le plain-chant ; l'après-midi, leçons d'écriture, études latines et françaises ; le soir, exercices sur quelques psaumes, motets ou toutes autres pièces, selon les idées du maître.

On possède encore le tableau qui donne un aperçu des appointements touchés par les musiciens et les élèves de la maîtrise d'Arras, en 1788 (1).

(1) *Tableau des gages et émoluments que le cy devant chapitre d'Arras payait annuellement aux personnes qui étaient attachées au chœur.*

MM.			
Prévot, ci-devant musicien (il est dans le cas de l'article 5), ci	133l	6s	8d
Roquet (Louis-Antoine), pension du chapitre, 30s par jour (article 1er), ci	557l	10s	
Vermond (Pierre), pension du chapitre, ci	300l		
Lesachet, musicien (l'article 6, 1re partie), 50s par jour, gratification, ci	942l	10s	
Colin, carillonneur, plus de dix ans de service, cy une année et demie de gages, partant.	300l		

Digitized by Google

Lorsque la Révolution de 1789 arriva, les biens des maîtrises furent confisqués en même temps que ceux des églises. Le troupeau fut dispersé, la maison vendue et le maître de chapelle Graëb dut s'expatrier.

* * *

Au rétablissement du culte, après le Concordat, le nouvel évêque, Mgr de la Tour d'Auvergne, qui avait pris possession de son évêché le 5 juin 1802, ayant in-

Berquin, bâtonnier, plus de soixante ans de service (dans le cas de l'article 3), pension, ci 149l 4s 4d
Briois, bâtonnier, pension, plus de soixante ans d'âge et plus de dix ans de service (dans le cas de l'article 4), pension, ci 55l 19s 8d

Enfants de chœurs et serveurs de messe (Le chapitre était dans l'usage d'accorder à la sortie des premiers une somme de 10l pour chacune année de ses services et 4l aux seconds).

Enfants de chœur.

1° Legros, huit années de service, ci . . . 80l
2° Galand, sept ans 70l
3° Ségard, six ans 60l
4° Contiau, cinq ans 50l
5° Bailly, quatre ans 40l
6° Théry, trois ans. 30l
7° Delahaye, trois ans. 30l
8° Cocquel, trois ans 30l

Serveurs de messe.

1° Levray (François-Séraphin), sept ans . 28l
2° Letoit (Paul), sept ans 28l
3° Levray (Henri), six ans 24l
4° Baudelet (Etienne), cinq ans 20l
5° Hiez (Joseph), 5 ans 20l

(Arch. départem., L., district d'Arras, liasse n° 204, musiciens du chapitre).

Digitized by Google

troduit dans sa cathédrale le rit parisien, s'occupa de rétablir le service des enfants de chœur. Le 11 juillet 1802, MM. Delaune, vicaire-général, représentant de l'évêque, Linque, Braine et Lallart, composant provisoirement le conseil de fabrique de la cathédrale, se réunirent chez M. Linque pour traiter diverses affaires soumises à leur délibération et parmi lesquelles la question des enfants de chœur fut l'objet d'une attention toute particulière. En effet, l'un des membres de l'assemblée, pour entrer dans les vues du nouveau prélat, représenta à ses collègues qu'il était urgent de s'occuper de l'habillement de ces enfants. Il fut décidé immédiatement *qu'il serait fait à chacun une soutane rouge avec collet et parements bleus et un rochet de toile blanche.* M. Braine fut chargé de l'exécution de cette résolution.

Le 19 nivôse de l'an XII, les administrateurs durent encore s'occuper des enfants de chœur. Cette fois ce fut pour accorder une gratification aux enfants de la Pauvreté qui en faisaient l'office (1).

Le 29 novembre 1806, la situation des enfants de chœur de la cathédrale prit plus d'importance. Dans une réunion de ce jour, les administrateurs, présidés par M. l'abbé Delaune, résolurent de leur donner un maître de latin et un maître de musique aux appointements de 200 fr. MM. Petit, prêtre, et Hecquet furent nommés, le premier maître de latin et l'autre maître de chapelle. Puis, le 30 décembre suivant, furent admis en qualité d'enfants de chœur, les nommés François Dalleu, René Rumeau, François Hecquet, Augustin-Joseph Godart,

(1) Reg. de la fabrique, p. 72.

Digitized by Google

Auguste Théophile Godart et Guislain-Joseph Lavallée.

Jusqu'ici nous ne voyons à la cathédrale que des enfants de chœur sans maîtrise proprement dite. Ce sont des jeunes gens vivant en famille, abandonnés à eux-mêmes, qui viennent recevoir passagèrement et à la dérobée, quelques leçons de musique et de latin. Cet état de choses provisoire va cesser.

Le 2 février 1811, Mgr de la Tour d'Auvergne, résidant alors au château de Barly, proposa à la fabrique de réunir en maîtrise les enfants de chœur au séminaire. MM. les administrateurs, comprenant tout l'avantage de ce projet, acceptèrent avec empressement l'offre généreuse du prélat et donnèrent à leur trésorier, M. Linque, l'autorisation de verser entre les mains du supérieur du séminaire, à l'effet de pourvoir aux dépenses nécessaires à cet établissement, une somme de 2,000 fr., accordée par le département.

La maîtrise fut alors installée dans un quartier du séminaire non occupé par les théologiens, quartier situé sur la petite cour intérieure qui éclaire le petit cloître, où l'on appropria un appartement pour le directeur, une classe et quatre dortoirs pour les élèves. On érigea, en outre, une salle en réfectoire. Dès lors, les enfants de chœur, jusque-là dispersés de divers côtés, réunis en une sorte de petit pensionnat, furent mieux surveillés, plus suivis et firent plus de progrès dans leurs études. A cette époque, leur costume avait subi quelques modifications. Il consistait en une robe ou soutane rouge, une aube, une ceinture, une calotte et un bonnet carré de même couleur.

Pour preuve de l'intérêt qu'il portait à cet établisse-

Digitized by Google

ment, l'évêque de la Tour d'Auvergne autorisa, le 22 août 1812, MM. les marguilliers à acheter une montre et deux paires de boucles d'argent, pour être données en prix d'encouragement aux trois élèves qui s'étaient le plus distingués par leur application au travail.

La cathédrale, en bonne mère de famille, n'abandonna pas à l'aventure et au hasard ses enfants de chœur, lorsque, soit pour leur âge, soit pour tout autre raison, ils étaient obligés de la quitter. C'est ainsi que le 19 septembre 1814, en reconnaissance des services que lui avait rendus l'enfant de chœur Dalleu, l'une des plus jolies voix qui soit sortie de la cathédrale d'Arras, la fabrique lui accorda une somme de 200 fr., payable chaque mois, par douzième, pour lui donner la facilité de pourvoir à sa vocation.

Une autre fois, elle donna à l'un de ses enfants de chœur une gratification de 100 fr., à titre de récompense et pour lui procurer le moyen de se fournir d'habillement et de linge. Dans une circonstance analogue, elle accorda à un autre la somme de 100 fr., afin qu'il pût se procurer les outils dont il avait besoin pour travailler.

Par une ordonnance donnée à Arleux, le 11 messidor an XIII (3 juillet 1805), Mgr de la Tour d'Auvergne avait établi dans sa cathédrale un sous-chantre qui devait être présenté par le grand chantre et nommé par l'évêque. Il dirige le chœur sous les ordres du grand chantre et le remplace en cas d'empêchement. A défaut du prévôt et du grand chantre, il accorde aux chantres, musiciens, organiste, enfants de chœur, la permission de s'absenter. Il remplit à son tour les fonctions de diacre ou sous-diacre aux offices pontificaux, de prévôt et de doyen, à

Digitized by Google

moins qu'il ne soit obligé de remplacer le grand chantre.

Voulant donner à sa maîtrise une importance toujours croissante, l'évêque en confia la direction, le 19 janvier 1817, à l'abbé Herbet, frère de son secrétaire particulier, afin de savoir, par l'entremise de ce dernier, tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration de cet établissement. C'est dans ce but que, le 18 juillet de la même année, le prélat prit la peine de rédiger lui-même le règlement de la maîtrise Il entre dans les plus petits détails, principalement en ce qui regarde le service divin. Il exige que les enfants de chœur assistent tous les jours, matin et soir, aux offices de la cathédrale, où ils seront conduits et en seront ramenés par leur directeur. Il règle ce qu'ils devront chanter aux messes et aux vêpres, dans la semaine, ainsi que les dimanches et jours de fête. Il recommande au maître de chapelle de les disposer à chanter de temps en temps le *Magnificat* en musique, surtout aux dimanches et aux solennels. De plus, ces enfants feront l'office d'acolytes en l'absence du séminaire. Le prélat indique le maintien, la tenue, la marche qu'ils devront observer dans le chœur, la révérence qu'ils devront faire, les bras croisés. Rien n'est oublié, soit pour l'entrée, soit pour la sortie, ou pour l'usage de la calotte ou du bonnet carré (1).

Afin que personne ne pût prétexter cause d'ignorance, Mgr de la Tour d'Auvergne ordonna que ce règlement fût inscrit au registre du chapitre, donné en copie au grand maître des cérémonies, ainsi qu'au directeur de la maîtrise et affiché au tableau de la classe.

(1) Ce bonnet rouge était tellement en discrédit que peu de temps après on dut proscrire cette coiffure si commode. La calotte elle-même finit par tomber dans l'oubli.

Digitized by Google

Pour exciter l'émulation parmi les élèves de la maîtrise, MM. les administrateurs avaient soin de récompenser de temps en temps les enfants qui se faisaient distinguer par leur travail et leurs progrès. Fidèles à cette tradition, ils accordèrent au jeune Duhaupas, le 30 avril 1818, une montre d'argent comme marque de satisfaction et d'encouragement pour lui et pour ses condisciples.

Quinze mois après sa nomination de directeur de la maîtrise, l'abbé Herbet offrit sa démission, et le 1er juillet 1818, il fut remplacé par M. l'abbé Cousin, sous-diacre.

Le maître de musique, M. Hecquet, ayant été forcé par suite d'indisposition de suspendre ses leçons pendant quelques semaines, un élève le suppléa durant tout ce temps jusqu'à son rétablissement. C'est à ce double titre de récompense et de reconnaissance que MM. les administrateurs lui firent présent d'une montre d'argent, objet très désiré et très recherché par les enfants de chœur.

Les vocations ecclésiastiques devenant plus nombreuses depuis quelques années, l'évêque d'Arras se vit dans la nécessité de reprendre le quartier des enfants de chœur pour y loger ses théologiens. Mais comme il avait fait l'acquisition de l'ancien hôtel de l'Ecu d'Artois pour y établir l'école des Frères de la doctrine chrétienne, dite de Sainte Croix, et qu'il y avait dans cette maison un emplacement libre et inoccupé, donnant sur la rue, c'est là qu'il offrit à la fabrique, par une lettre du 10 octobre 1822, d'établir la maîtrise. Cette proposition fut accueillie. M. l'abbé Dolez, trésorier, fut chargé de faire les dépenses nécessaires pour le nouvel établissement. Le sieur Calmette, serpentiste, fut nommé maître de cha-

Digitized by Google

pelle, pour entrer en fonctions le 1er novembre suivant.

Né à Eu, le 2 pluviôse an VII, Calmette vint avec sa famille habiter Cambrai et fit ses études musicales à la maîtrise de cette ville. Nommé maître de chapelle à Arras par Mgr de la Tour d'Auvergne, il exerça ces fonctions jusqu'à la mort de ce prélat et fut admis à faire valoir ses droits à la retraite par Mgr Parisis qui supprima dans son église l'usage du serpent, l'instrument favori de Calmette. Il est mort le 15 juin 1873.

Calmette a composé un grand nombre de morceaux et motets de musique d'église dont nous avons pu retrouver à peine quelques débris dans les archives de sa famille. Nous citerons un concerto pour serpent qui atteste autant le talent marqué de son auteur que le fond riche et varié de ses inspirations. Le style de ce morceau nous a paru aussi correct que gracieux ; il étincelle de verve et de coloris. Calmette savait réunir le mérite de la composition à une exécution remarquable par la facilité, la force de la souplesse, qualité souvent incompatible sur un instrument ingrat de sa nature, difficile à conduire et qui ne produit un effet ordinaire que dans nos pompes religieuses. Ce morceau fut écouté dans un concert avec un puissant intérêt et couvert de salves d'applaudissements unanimes.

L'abbé Cousin fut remplacé le 24 septembre 1826 par M. Lherbier, chanoine honoraire, auquel succéda M. l'abbé Fauchison, le 30 septembre 1827.

Malgré le zèle avec lequel ce dernier remplissait les fonctions de directeur de la maîtrise, sa piété filiale ne lui permit pas de les continuer aussi longtemps qu'il l'eût désiré. Rappelé par son vénérable père au foyer

Digitized by Google

domestique, il quitta avec regret ses enfants de chœur et fut remplacé (1832) par M. l'abbé Lemaire, clerc tonsuré.

Mgr de la Tour d'Auvergne ayant fait donation à la ville d'Arras de l'hôtel de l'Ecu d'Artois, sous condition d'y conserver à perpétuité les écoles chrétiennes tenues par les frères, il fallut se mettre à la recherche d'une maison pour y loger les enfants de chœur. Ce fut le prélat lui-même qui se chargea de cette besogne. La maison de la famille Derguesse, rue des Chariottes, se trouvant à louer, la fabrique de la cathédrale, par une délibération en date du 23 février 1836, accepta le bail passé avec la propriétaire, Mademoiselle Derguesse, dite en religion sœur Nathalie, de la maison des Augustines de la ville d'Arras.

Cet état de choses dura dix-huit ans. Or, ce régime de location de maison pour le service de la maîtrise, sous la direction d'ecclésiastiques qui ne restaient pas en fonctions assez de temps pour faire tout le bien possible, parut défectueux au successeur de Mgr de la Tour d'Auvergne, Mgr Parisis; c'est pourquoi, dès le début de son administration, ce prélat eut à cœur de donner plus de stabilité à la maîtrise de la cathédrale, tant sous le rapport du local que sous celui de la direction.

D'abord, la maison occupée jusqu'alors convenant parfaitement à cette destination, eu égard surtout à la proximité de la cathédrale, Mgr Parisis fut d'avis que la fabrique en fît l'acquisition, moyennant la somme de 8,750 fr. Le décret qui l'autorise à cet effet, porte la date du 11 février 1854.

Puis ensuite, pour parer au grand inconvénient de changer trop souvent de directeur, Sa Grandeur émit le

Digitized by Google

vœu, qu'à l'exemple de plusieurs cathédrales, la direction des enfants de chœur fût confiée aux frères des écoles chrétiennes. On fit dans ce but des propositions au frère Mellon, directeur de l'école de la rue des Morts, qui mit à la disposition de la fabrique un directeur, le frère Eubert, avec deux autres frères pour l'assister dans ses fonctions, moyennant un traitement annuel de 1,400 fr. pour trois, puis pareille somme pour frais de premier établissement (1853). Ajoutons que plus tard la fabrique se crut obligée, à cause de la cherté des denrées alimentaires, d'ajouter à ce traitement un supplément exceptionnel de 150 fr.

Dès lors le nombre des enfants de chœur fut porté à trente; mais à dater de cette époque, ils ne furent plus logés et nourris à la maîtrise. Ils y arrivent de bonne heure pour le service des messes à la cathédrale et pour l'assistance à l'office canonial. Le reste de la journée, entremêlé de quelques récréations, est consacré à l'étude de la musique et du français. En sorte qu'ils passent la majeure partie du temps à la maîtrise, sous la surveillance des frères. Quelques-uns d'entre eux ayant manifesté le désir d'étudier le latin, MM. les vicaires de la cathédrale ont bien voulu leur en donner des leçons deux ou trois fois par semaine. Ces jeunes gens en ont si bien profité que plusieurs sont maintenant au séminaire de Saint-Thomas et d'autres poursuivent leurs études avec succès au petit séminaire (1883).

Pour encourager ceux qui n'ont pas les mêmes dispositions et les attacher davantage à un établissement où ils reçoivent déjà une instruction plus étendue, plus variée que dans les autres écoles, la fabrique a décidé qu'il

Digitized by Google

serait accordé une gratification à tout enfant de chœur sortant de la maîtrise, qui s'en serait rendu digne par sa bonne conduite et qui, de plus, aurait rendu des services réels à l'église pendant un certain nombre d'années (24 avril 1855).

Voici une preuve bien remarquable de l'intérêt que Mgr Parisis portait à la maîtrise de sa cathédrale. C'est un règlement en forme d'observations en ce qui concerne la formation et la conservation de la voix des enfants de chœur, règlement que le prélat a pris la peine de rédiger lui-même.

Nous ne pouvons nous dispenser de l'insérer ici dans son entier :

« 1° Le maître de chapelle chargé de la maîtrise doit, avant tout, s'appliquer à former et à conserver la voix des *soprano*, qui sont les plus importantes et celles qui demandent le plus de soin ;

» 2° En vain les enfants posséderaient bien les morceaux qu'ils doivent exécuter ; si les voix manquent, surtout dans une très grande église, tout l'effet est perdu ;

» 3° La voix de *soprano*, naturelle chez les filles, est artificielle chez les garçons. Il faut, pour l'obtenir chez les derniers, les habituer de bonne heure à une certaine contraction de l'organe vocal qui produit les notes aiguës;

» 4° Cette habitude s'acquiert par un exercice continu, de telle sorte que cette contraction d'organe nécessaire à la production des sons aigus étant fréquente, devient, chez les enfants surtout, facile et naturelle ;

» 5° Cet exercice doit consister principalement en gammes variées que les enfants exécuteraient tous les jours, matin et soir, pendant un demi-quart d'heure au

Digitized by Google

moins. Ces gammes ne descendraient jamais plus bas que le *sol* et s'élèveraient au moins jusqu'au *si bémol* supérieur. On aurait soin de ménager dans ces exercices des notes prolongées, surtout vers le milieu : *ré, mi, fa.* Rien n'empêche que dans ces gammes on entremêle quelques petites voix faciles, renfermées toujours dans la même partie. Quand le maître de chapelle aurait, pendant quelque temps, présidé à ces exercices, ils pourraient se faire sous la seule direction des frères, mais les enfants ne les omettraient pas un seul jour, quelque forts musiciens qu'ils fussent, jusqu'à ce que l'âge leur fît perdre tout-à-fait leur voix puérile ;

» 6° Ce moyen, tout efficace qu'il est, serait même insuffisant pour former, conserver et développer les voix de *soprano*, si l'on ne défendait aux mêmes enfants de chanter de leur voix ordinaire de garçon. Dans toutes les maîtrises bien ordonnées, cela leur est formellement interdit. On le comprend, puisque la contraction d'organe nécessaire à ce genre de voix ne devient naturelle que si elle est continue, que si l'on n'exclue la dilatation produite dans ce même organe pour le chant des notes inférieures à la gamme indiquée dans le numéro précédent. Aussi, non-seulement il faut éviter, dans les morceaux à plusieurs voix, de faire exécuter à ces enfants des parties notablement en dehors de cette gamme, mais il faut leur défendre de chanter avec le chœur, surtout à pleine voix, les *Psaumes*, le *Kirie*, etc. Reste un mot à dire sur le caractère de ces voix de *soprano* à la cathédrale. Celles même qui ont quelque puissance, sont maigres, criardes et dépourvues d'ampleur. Cela tient certainement à l'instrument dont on se sert pour les former. Il n'y a pas

Digitized by Google

dans l'harmonium un seul jeu qui leur convienne. A défaut de la flûte à main, que rien ne remplace pour la douceur et le moelleux des sons quand elle est bien embouchée, je ne vois que le violoncelle qui pourrait donner à ces jeunes voix la rondeur qui leur manque tout-à-fait et que le violon ne leur communiquera jamais. Il y a dans nos orgues à tuyaux des jeux de flûte parfaite, mais il faudrait donner des leçons à l'église, ce qui est impossible.

» Fait à Arras, le 10 avril 1863.

» Signé : P. L., évêque d'Arras. »

Mgr Parisis rétablit le rite romain à la grande satisfaction de tous, prêtres et fidèles. On l'inaugura à la cathédrale le jour de Noël (1851), et dans tout le diocèse, le jour de Pâques (1852).

Après le rétablissement de la liturgie romaine, M. Duhaupas fut appelé par le nouvel évêque à remplacer Calmette comme maître de chapelle ; il remplit depuis lors ces fonctions, conjointement avec celles d'organiste du grand orgue. Albert Duhaupas, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre et officier d'Académie, a composé plus de cent quarante-cinq œuvres, sans compter les romances, mélodies, duos, scènes vocales, etc. Parmi les compositions de musique religieuse dues au talent du maître de chapelle actuel, nous citerons un recueil de cinquante-six motets qu'il vient de publier sous le titre de : « Chœur des anges, *Chorus angelorum*. » Cette œuvre magistrale, où la fraîcheur s'unit à la maturité du talent de l'auteur, lui a valu les suffrages d'un grand nombre de prélats et les plus favorables témoignages du

Digitized by Google

grand chantre de notre cathédrale, dont l'autorité est particulièrement compétente en cette matière.

Approuvées par quinze archevêques, cardinaux et évêques français, adoptées par le Conservatoire de musique de Bruxelles, mises au répertoire des classes de l'école Niédermeyer, les œuvres de M. Duhaupas se recommandent d'elles-mêmes par les plus grandes richesses mélodiques et par des combinaisons harmoniques d'accompagnement très savantes. Il a, en outre, acquis dans la composition de la musique profane une brillante réputation par *les Adieux de Béranger*, *les Chanteurs errants* et les chœurs : *Tout dort*, *Christophe Colomb* et *Justicia*.

Le nom de M. le chanoine Planque est associé si naturellement à celui de M. Duhaupas, qu'il vient immédiatement sous ma plume. Il fit adopter le Graduel et l'Antiphonaire, édition de Reims et de Cambrai, comme la plus conforme aux règles du chant grégorien. A partir de ce moment, il prit la haute direction des chants à la cathédrale et leur donna une si savante et si vigoureuse impulsion, que bientôt la cathédrale d'Arras fut renommée comme une de celles où le chant s'exécutait avec le plus de vérité. Il est vrai de dire que M. Planque dota le diocèse d'un recueil de faux bourdons à quatre voix, écrits avec une grande science des accords applicables à l'accompagnement du plain-chant et que les organistes-accompagnateurs, soucieux de remplir convenablement leurs fonctions, feraient bien de consulter. M le chanoine Planque ne se contenta pas d'harmoniser une grande partie des chants de l'office divin, il composa deux messes remarquables : celle dite du Saint-Sacrement de Miracle, messe à effet et qui, sans être du véritable plain-

Digitized by Google

chant, en a toutes les allures ; l'autre dite du bienheureux Benoit, très belle messe en plain-chant (4e mode mixte), qu'on serait heureux d'entendre plus souvent. Il composa, en outre, plusieurs antiennes au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge qui se trouvent réunies, ainsi que les messes sus-nommées, dans son recueil de plain-chant. Ces antiennes produisent un effet remarquable lorsqu'elles sont exécutées par la masse chorale de voix que possède la cathédrale d'Arras.

M. Planque n'est pas seulement un compositeur de plain-chant distingué, il est encore un musicien de grand mérite, et chacun, aux jours de fête, peut admirer les motets de sa composition que le grand séminaire et la maîtrise interprètent à la cathédrale. On lui doit, en outre, de charmants cantiques et la musique d'un petit oratorio, Saint-Agapit, que le petit séminaire d'Arras interpréta jadis avec beaucoup de succès.

Jusqu'en 1853, il n'y avait à la maîtrise que huit élèves : ils étaient pensionnaires. Depuis cette époque, il y en a trente, mais ils sont externes. La méthode d'enseignement est celle du Conservatoire de Paris.

Au commencement du mois d'août 1883, M. Lepneveu, compositeur de musique à Paris, fut envoyé à Arras pour inspecter la maîtrise de la cathédrale. M. Duhaupas fit exécuter devant l'Inspecteur, par les enfants de la maîtrise, plusieurs études de solfège et leur adressa différentes questions sur les principes de la musique. Puis il leur fit exécuter quelques motets des maîtres anciens et modernes et des morceaux de plain-chant. M. Lepneveu fut très content de ces diverses épreuves et manifesta hautement au maître de chapelle sa vive sa-

Digitized by Google

tisfaction, le priant de vouloir la communiquer à l'évêque et aux membres du chapitre de la cathédrale.

Pour terminer cette notice, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler la mémoire d'un bienfaiteur de la maîtrise, M. l'abbé Herbet, ancien principal du collège d'Arras, chanoine, écolâtre de la cathédrale et archidiacre. Ce vénérable dignitaire aimait à se trouver aux distributions de prix des enfants de chœur pour exciter leur émulation et les engager à bien profiter de l'excellente éducation qu'ils reçoivent dans cet établissement. Il fit plus, le 5 avril 1875, il remit entre les mains du trésorier de la fabrique une somme de 420 fr., demandant que chaque année un livret de 20 fr. sur la caisse d'épargne fût donné à l'élève que ses maîtres, de concert avec le chapitre, auraient jugé le plus digne de cette faveur. C'est ce qui s'observe tous les ans à la fin de l'année scolaire, le jour de la distribution des prix.

Digitized by Google

IV

LA MUSIQUE DU XIV^e^ AU XVI^e^ SIÈCLE. — MUSIQUE BOURGEOISE.
INSTRUMENTS EN USAGE AU XV^e^ SIÈCLE.
ANCIENS AIRS FRANÇAIS.
LEUR INTRODUCTION DANS LA MUSIQUE D'ÉGLISE.
COMPOSITIONS LAÏQUES.
PROGRÈS DE L'ART MUSICAL AU XVI^e^ SIÈCLE.
RÉFORME DU CHANT D'ÉGLISE. — L'ORATORIO.
LE DRAME LYRIQUE. — PALESTRINA, GALILÉE ET MONTEVERDE.
INSTRUMENTS EN USAGE AU XVI^e^ SIÈCLE.
TYPOGRAPHIE MUSICALE.

On ne connaîtrait qu'imparfaitement les origines de l'opéra moderne, on ne tracerait pas une histoire complète de la musique dramatique à Arras, si l'on négligeait d'exposer l'état de l'art harmonique du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. L'étude de cette période de transition mérite, à tous égards, qu'on s'y arrête quelques instants.

Du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, la musique, ainsi que le drame, s'affranchit peu à peu du joug ecclésiastique et, en se sécularisant, elle tend à fonder un art nouveau. Le clergé n'est plus seul à la cultiver ; les princes et les seigneurs l'encouragent, les troubadours et les trouvères la leur rendent agréable à étudier, les associations de ménétriers en répandent le goût parmi le peuple. Durant cette période de transition, ce sont des religieux qui enseignent la science musicale, qui en formulent par écrit les règles difficiles et qui composent les messes et les motets arrivés jusqu'à nous ; mais aux poètes musiciens revient l'honneur d'avoir inventé les chansons qu'ai-

Digitized by Google

maient à répéter alors toutes les classes de la société ; aux jongleurs et aux joueurs d'instruments hauts et bas appartient le privilège d'avoir animé les danses populaires et d'avoir favorisé les progrès de la musique instrumentale.

En sortant de l'église, en devenant un spectacle payé et non plus gratuit, le drame était condamné forcément à perdre à la fois son intérêt musical et son ton dogmatique. Le chant, qui exige de longues études, nécessite aussi des frais considérables, et comme la voix d'un chanteur, même habile, produit peu d'effet sur une place publique, tandis qu'elle charme et qu'elle émeut lorsqu'on l'entend dans un vaisseau sonore, les troupes d'acteurs laïques renoncèrent volontiers à un art difficile et *dispendieux* et ils en abandonnèrent la culture et l'*exploitation* aux maîtres de chapelle. La sécularisation du théâtre amena donc la ruine de l'opéra religieux, et les pieuses confréries qui se formèrent au XIV^e^ siècle pour représenter des mystères, confièrent la conduite de leurs jeux, non plus à des poètes compositeurs, mais à de simples auteurs dramatiques. Sans empiéter ici sur le domaine que s'est approprié M. de Coussemacker, sans disserter sur des questions d'archéologie musicale que les travaux de ce savant historien de l'harmonie au moyen-âge ont éclairées d'un jour tout nouveau, marquons cependant d'un trait plus accusé le rôle qu'ont joué à Arras les trois classes d'artistes que nous venons de citer.

Les clercs, les chantres instruits, tous les religieux qui s'imposaient la mission d'enseigner le plain-chant et qui faisaient servir la musique à l'éclat du culte, accor-

Digitized by Google

daient une attention particulière à la partie scientifique de leur art. Par les livres qu'ils nous ont laissés, on voit quelle importance ils attachaient aux règles de l'écriture et de la mesure musicales. Seuls alors, peut-être, parmi les musiciens, les maîtres de chapelle avaient le talent de se reconnaître au milieu des complications croissantes de la notation proportionnelle ; aussi devons-nous à des membres du clergé, non-seulement les traités de musique, mais toutes les œuvres musicales écrites de l'époque qui nous occupe.

Tandis que les organistes s'adonnaient exclusivement au style canonique, au contre-point fleuri, les plus habiles et les plus respectables membres de la « confrérie de Saint-Julien et Saint-Genest » (fondée à Paris le 23 novembre 1331), prenaient le nom de « Ménestrels, joueurs d'instruments tant hauts que bas, » et ils obtenaient de Charles VI des lettres-patentes que ce roi leur fit expédier le 14 avril 1401.

A peine armée d'un privilège, cette corporation d'artistes ambulants afficha d'assez hautes prétentions. Au XV^e^ siècle, toutefois, elle se contentait encore de fournir aux grands, comme au peuple, des orchestres et des airs de danse; elle se montrait heureuse de figurer avec éclat dans les entrées royales, dans les cortèges officiels et dans toutes les solennités publiques. Pendant longtemps nos aïeux assistèrent avec empressement aux représentations musicales données à Arras par la confrérie qui prenait pour titre : *Le Prince d'harmonie*.

Les fêtes publiques et princières fournissaient à ces deux classes d'artistes diverses occasions de se rapprocher. Aux trouvères appartenait l'idée, la composition

Digitized by Google

des divertissements qui s'exécutaient pendant les festins des grands, sous le nom d'*entremets*; à eux également était confiée l'invention des *drames muets* dont on régalait le peuple à l'occasion des entrées de souverains dans leurs bonnes villes, des naissances ou des mariages de princes ou de princesses, des proclamations de paix et autres circonstances solennelles. Aux poètes de cour était encore réservé le soin de régler les *mascarades*, les *momeries* et les récréations du même genre qui égayaient les soirées de la noblesse, les *carrousels* et les *tournois*, où l'on témoignait de la vivacité de son esprit par, les emblèmes et par les vers des devises, enfin les *ballets ambulatoires* et tous les spectacles où l'on pouvait donner l'essor à son imagination et où l'on se proposait d'enivrer les sens tout en captivant l'esprit. Ces entrées royales, ces mimodrames, ces bals, ces tournois nécessitaient l'intervention des ménestrels, et il est vraiment fâcheux de manquer de données positives sur le caractère et sur la distribution des orchestres qui interprétaient les marches triomphales ou guerrières qui accompagnaient les danses et les chansons entendues dans ces jours de gala.

Dès le XV^e^ siècle, Arras avait une musique bourgeoise. Lors de l'entrée solennelle du duc de Bourgogne, en 1489, nous voyons figurer dans le cortège qui précède le prince « des trompettes à cheval, dont les instruments étaient garnis de pavillons aux armes de la ville, puis un corps de musique bourgeoise composé de vingt musiciens et de nombreux ménestrels faisant entendre leurs accords pendant le tournois qui couronna les réjouissances offertes au duc et à sa suite. »

Digitized by Google

A l'occasion de la réception faite aux Archiducs au mois de février 1600, le Magistrat fit placer, sur une estrade élevée au-dessus de la porte Saint-Nicolas, des ménétriers jouant de divers instruments, tels que hautbois, trompettes, cornets à bouquin, etc., etc. (1)

Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, ayant été nommé gouverneur-général de Picardie, d'Artois et pays reconquis, fit son entrée solennelle à Arras le 7 octobre 1753. « Le Magistrat s'étant assemblé en corps en l'Hôtel de Ville sur les deux heures de l'après-midy, trouva les compagnies d'arbalestriers et archers à cheval et les corps de portefaix et bouchers armés sur la place, vis à vis l'Hôtel de Ville; il les fit conduire par le lieutenant Bailly hors de la porte de Ronville. Sur les trois heures, le Magistrat, précédé *des violons et instruments de la ville* et du dais porté par quatre valets de ville, se rendit à la porte de Ronville, laissa le dais en dedans de la ville et se mit sur le glacis pour attendre M. et M^me^ la duchesse, ayant *les violons et instruments de musique de la ville* derrière luy, et la chaussée estante bordée de droite et de gauche par les corps des portefaix et bouchers (2). »

Nous trouvons dans un compte des échevins commis aux honneurs pour l'année 1602, les traces de l'existence d'une corporation musicale d'Arras connue sous le nom d'organistes (3).

(1) Reg. mém., 1495-1508, f° 311.

(2) Reg. mém. de 1749 à 1766, f° 75, v°.

(3) « *Novembre et décembre 1602.* — Le XXII^e^ de novembre XVI^e^ et deux, jour de Ste Cécille, après avoir précédentement par les organistes de ceste ville présenté à Messieurs en leur chambre leur bla-

Digitized by Google

En énumérant les nombreux instruments qui, dès le moyen-âge, se groupaient par familles et s'alliaient à propos pour former un ensemble harmonieux, nous ferons connaître les sources d'où sont issus nos modernes violons et nos altos, nos hautbois et nos bassons.

Nous établirons quatre catégories d'instruments tant haut que bas : les instruments à vent, les instruments à cordes, les instruments de percussion et les instruments dont la nature reste encore incertaine ou mal définie.

La classe des instruments à vent comprenait les *orguettes* ou orgue portatif, instrument qu'il ne faut pas confondre avec l'orgue pneumatique des églises, bien que sa construction reposât sur le même principe : elles avaient un clavier à un ou à deux rangs de touches que le virtuose attaquait de la main droite, pendant que de la main gauche, il faisait mouvoir le soufflet.

Le *régale*, qui était une sorte d'orgue positif ou à demeure.

Les *cors* et les *trompettes*, que nos anciens écrivains désignent sous une foule de noms : *tube*, *bocine*, *buisine* ou *bussine*, *triblère* ou *triblers*, *estives*, *clarine*, *claronceau*, *araine*, *trompe*, *trompette*, *cor*, *corne*, *cornet*, *menuel* ou *manel*, *graisle* ou *gresle*, *huchet* et *olifan*.

Les *flûtes*, qui formaient une classe nombreuse d'instruments. Il y avait les *chalumeaux* plus ou moins pri-

son et imaige de Ste Cécille comme ilz ont accoustumé, leur fust faict présent par mesdictz sieurs de quattre cannes de vin (faisant six lotz) prindre au chelier de la ville et paiez à Philippe Taffin à raison de XXIII s. le lot, pris du vin nouveau tiré de la cave de ladite ville, VI liv. XVIII s. (Compte de MM. les eschevins commis aux honneurs et présens p. 1602, f° 30). »

Digitized by Google

mitifs et les *flûtes droites, à bec*, percées de trois ou de six trous, et parmi lesquels nous rangeons les *flageols* de toutes sortes. La *fleuthe traversaine* ou *flûte traversière* avait six trous comme le *fifre* ou *arigot*, et l'on en ajouta un septième qui s'ouvrait au moyen d'une clef. La *syrinx* ou *flûte de pan* était désignée sous les noms de *frestel* ou de *pipeau*. Ces appellations de *fistule*, *frestel* ou *frestiau*, *pipe*, *pipeau*, *calamel*, *chalemelle* ou *chalemie*, *muse*, *chevrette*, etc., s'appliquaient d'ordinaire à des chalumeaux avec ou sans trous. Le chalumeau proprement dit avait de six à neuf trous, et le plus souvent, il était dépourvu de clefs. Les *hautbois* dérivent de cet instrument ; ils avaient six trous et quelquefois une clef. Les *cromornes* ou *tournebouts* à sept, neuf et dix trous formèrent plus tard des basses de hautbois, comme les bassons.

La *saccomuse*, la *vèze*, la *loure* et peut-être aussi la *gogue* rentrent dans la famille des hautbois et des cornemuses, avec ou sans pioche.

La classe des instruments à cordes n'était ni moins importante ni moins variée que celle des instruments à vent. Elle n'embrassa d'abord que des monocordes, des dicordes et des tricordes qui se jouaient avec un archet ou avec une baguette.

Le *crouth trithant* (à trois cordes) est, selon F.-J. Fétis, un tout autre instrument que la *roté* ; celle-ci, sorte de *cithare*, était montée de cinq cordes que l'on pinçait, tandis que le *crouth* se jouait avec un archet.

La *vielle*, aux formes si diverses, à trois, quatre, cinq et même six cordes, se jouait aussi avec un archet ; c'est de cet instrument qu'est née la *viole* et qu'ensuite est sorti l'*alto*.

Digitized by Google

La *rubèbe* et le *rebec* ont peut-être été d'abord deux instruments différents : le premier plus grave et à deux cordes seulement ; le second à trois cordes, comme la *gigue*, et d'un timbre plus aigu. Le poète Jean Lefèvre parle cependant de la rubèbe comme d'un tricorde. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le nom de *rebec* s'appliqua promptement à toute *vielle* ou *viole* propre à faire danser. Le violon à quatre cordes, d'origine hongroise ou bohémienne, très vraisemblablement, et d'adoption française, n'est autre chose qu'un *rebec* perfectionné

Le *luth*, dont les cordes en nombre fort variable se pinçaient ou s'attaquaient avec un *plectre*, avait pour variétés la *luténa*, la *mandore*, la *mandoline* et le *théorbe*. Le *calachon* et l'*archiluth* appartinrent également à cette famille d'instruments, mais ils sont d'une origine plus moderne.

La *guitare* (guiterne, guiterre, guitarne, etc.), diffère du luth par sa forme, et cependant, on peut la considérer comme un instrument du même genre.

Le *cistre* ou *cithre*, à quatre, six et douze cordes, qui participait du luth et de la guitare, a donné naissance à la *citole* ou *cuitolle* à quatre cordes. La *cithare*, née de la lyre des anciens, a contribué elle-même à former le *psaltérion*, le *canon* et le *tympanon*. Elle avait de seize à vingt-quatre cordes.

La *harpe* qui, au XIV^e^ siècle, avait de neuf à douze cordes, se pouvait alors placer sur les genoux.

Outre ces instruments à cordes pincées ou frottées et ceux à cordes et à archets, nous devons citer encore les instruments à cordes où la roue était substituée à l'archet, comme la *vielle* ou *chifonie*, née de l'*organistrum*,

Digitized by Google

et enfin les instruments à cordes et à clavier, tels que le *manicorde*, le *clavicorde*, la *doulcemelle* (*dulce melos*), etc., qu'on désignait peut-être originairement sous le nom générique de *symphonie*.

La famille des instruments de percussion renfermait le *tambour à main* ou *tambourin* (tabor, taborin, tymbre, etc.), le *tambour militaire* (tabor, tabur, etc.), d'où dérivent la *caisse* et le *badon*, puis les tambours de métal appelés *nacaires* ou *atabales*, c'est-à-dire *timbales*, les *clochettes*, *sonnettes* et *grelots* (tintinalles, eschelettes, campanes, clocques, sonneau, sonnaille, etc , les *castagnettes* (crotales, cliquette), le *triangle* (trépie) et les *cymbales*.

Nous rangerons dans la classe des instruments dont la nature n'est point bien connue la *sambuque* et le *nable* qui ne laissaient pas de ressembler un peu au *psaltérion*, le *trigorne* et le *magade*, variétés de la *sambuque*, à ce que l'on croit ; la *saquebute* ou *sacqueboute*, d'où sont nés probablement la *trompette harmonique* et le *trombone*, la *doulcine* ou *doucine* (flûte ou hautbois), les *estives* (trompettes droites), la flûte *behaigne* (flûte cunaque, mirliton ou flûte de Bohême), les *éles*, l'*échaquiel* ou *échiquier* et les *marionnettes* (instruments à cordes et à roue ou à clavier), le *manicordion*, le *choron*, instrument à cordes décrit par Jean Lefèvre, et plusieurs autres encore que nous jugeons inutile de citer.

Ces quatre familles d'instruments présentaient un riche assemblage de sonorités, une variété de timbres prodigieuse. Quel parti les ménestrels en savaient-ils tirer? Nous l'ignorons ou à peu près. Semblables aux musiciens ambulants qui parcourent les rues et qui nous convient à leurs concerts en plein air, ces anciens joueurs d'ins-

Digitized by Google

truments tant haut que bas, jouaient de mémoire, après avoir probablement appris d'instinct le peu qu'ils savaient. Aussi ne nous ont-ils pas plus laissé de morceaux écrits que n'en légueront après eux les charmeurs de carrefours que nous entendons aujourd'hui. Nous ne pouvons guère, par conséquent, nous livrer qu'à des conjectures, relativement au caractère de la musique au XV^e^ siècle. Nous pensons, néanmoins, que les chansons en vogue composaient le fonds du répertoire des instrumentistes, et comme la plupart de ces refrains étaient l'œuvre des poètes musiciens attachés au service des seigneurs, nous croyons que des rapports assez fréquents durent s'établir entre ces derniers et les ménestrels.

Le Magistrat d'Arras avait à sa solde un trompette et trois joueurs de haut-vent qui sonnaient de leurs instruments au haut du beffroi le matin à l'ouverture des portes de la ville et le soir à l'heure de la fermeture, 1501 (1).

(1) « 16 août 1501.

» *Retenue de quatre joueurs de hault-vent y compris le trompette.*

» Ledit jour Messieurs les Eschevins en nombre par l'advis comme dessus at esté retenus aux gaiges de ladite ville quatre joueurs de hault-vent, assavoir une trompette et trois joueurs de hault-vent, lesquels ont promis et seront tenus de jouer chacun jour au beffroi d'icelle ville au mattin à l'eure de la porte ouvrir et au soir à l'eure de la porte clore et incontinent après que le clocque des portes clore et ouvrir aura cessiet le sonnerie, aux gaiges chacun de XV liv. en argent aveuc pour chacun une robe de livrée, X l. VI s VIII d. Et à chacun un mencaudz de blé, tel que de la mouture des mollins de la ville aussy chacun an, lesquels joueurs ont promis et seront tenus de clore et reffermer tous les huis dudit beffroy et de non partir de la ville sans avoir congié de Messieurs.

» Et ont promis de venir résider en ceste dite ville au jour Saint

Digitized by Google

La fin du XV^e^ siècle et le suivant furent une des plus remarquables périodes de l'histoire de la musique ; trois grands faits la caractérisent : le perfectionnement des formes matérielles et artificielles de l'harmonie, la réforme et une nouvelle direction de la musique religieuse, la naissance du drame musical. Vers le milieu du XVI^e^ siècle, les formes de l'harmonie qui, jusqu'alors, avaient absorbé presqu'exclusivement l'attention des musiciens, étaient devenues fort compliquées. Cependant, malgré cette complication, malgré les combinaisons les plus variées d'imitation et de canon, l'art de faire mouvoir les parties avec aisance, de faire chanter les voix dans un espace très resserré, l'art d'écrire avec élégance avait été porté à un assez haut degré de perfection. Malheureusement, ces procédés mécaniques qui ont été si utiles au progrès de l'art, mais qui n'en sont pourtant que des accessoires, furent regardés comme l'objet principal et cette voie conduisit les artistes aux abus les plus répréhensibles, aux extravagances les plus incroyables.

Remy prochain venant. » — (Reg. mém. de 1495 à 1508, f° 159, v°).

« 3 février 1506.

» *Ordonnance pour les joueurs de hault-vent.*

» Aujourd'hui III^e^ jour de février audit an, Messieurs les Eschevins en nombre, considérant les grans affaires et charges de le ville ont conclud de donner congié aux ménestrieux de hault-vent estant aux gaiges de ledite ville pour ce que iceulx ménestrieux auront leurs pleins gaiges en toutes choses et que leur paiera l'argentier de la ville depuis le jour de Toussains jusques au may prochain pendant lequel temps iceulx ménestrieux se porront pourveoir en autres lieux ainsy que bon leur semblera, et quand au blé il a esté ordonné leur baillier XII mencaudz de blé. » — (Reg. mém. de 1495 à 1508, f° 311).

Digitized by Google

Le rythme et la chanson, il importe de ne le point oublier, amenèrent la transformation de la musique du moyen-âge. Durant la période de transition dont nous parlons en ce moment, qu'entendait-on dans l'église aussi bien que dans la rue? Le refrain sautillant de l'*Homme armé* (1).

Les airs qui se répétaient à la cour et à la ville continuaient, il est vrai de participer des mélodies ecclésiastiques, mais les chants d'église perdaient un peu de leur ancien caractère et tendaient à s'assimiler aux mélodies profanes.

Dès l'année 1550, le chant des airs français avait un caractère de rythme et de mesure qu'on ne trouve pas dans les psalmodies qu'on appelait les *chansons* des troubadours et trouvères des XI^e^ et XII^e^ siècles. Ces chansons s'étaient ensuite excessivement multipliées et étaient devenues l'objet du goût dominant de la nation française, qui en a toujours conservé quelque chose.

Ce goût était si généralement répandu depuis le règne de Louis XI que les compositeurs de musique d'église furent contraints de prendre pour thème principal de leurs messes et de leurs motets les motifs des chansons les plus populaires. Les motets de Baïf, de Ronsard et de quelques autres rimeurs français étaient appelés *chansons spirituelles* parce qu'on les chantait sur des airs profanes.

(1) Depuis Guillaume du Fay jusqu'à Firmin Caron, à Vincent Faugues, à Josquin Després, à Palestrina et même à Carissimi, les plus célèbres compositeurs se sont exercés à l'envi sur ce thème favori. On sait que les maîtres de ce temps-là donnaient à leurs messes les premiers mots de la chanson populaire dont ils s'inspiraient: *l'Homme armé, Baisez-moi, Mon cœur, etc.*

Digitized by Google

Ainsi, la mélodie était considérée comme une partie tellement secondaire qu'on ne se donnait plus la peine d'inventer les chants, c'étaient les airs populaires qui servaient aux messes, aux motets, et l'on en arriva au point de prendre pour thèmes des chansons grivoises et d'en faire chanter simultanément les paroles avec le texte sacré. Il fallut un décret du Concile de Trente pour faire cesser cette confusion que supportait aisément la foi naïve de nos pères.

Un mépris aussi complet des convenances, une telle aberration aurait infailliblement conduit l'art à sa perte, s'il ne s'était présenté un homme de génie pour lui inspirer une direction nouvelle et conforme à la véritable destination. En effet, l'heure approchait où les compositeurs, las de chercher des combinaisons ingénieuses, mais stériles, allaient demander à la musique autre chose que des concerts froidement harmonieux. Déjà Palestrina (1529-1594), l'artiste épris des exquises élégances et de la perfection de la forme, avait excellé dans l'expression des sentiments religieux ; il ne restait plus, après ce grand maître, qu'à trouver le moyen de traduire la passion et tous les mouvements impétueux de l'âme, qu'à revêtir le drame lyrique des formes qu'il devait définitivement adopter.

La nature l'avait doué de l'instinct d'une pure mélodie qui lui faisait donner un air facile et chantant aux parties de ses ouvrages les plus remplies de recherches scientifiques. Le genre du madrigal qui n'avait été jusque vers 1550 qu'un travail harmonique plus ou moins habilement combiné, prit, entre les mains de Palestrina, une grâce douce et calme. La mélodie s'y fit remarquer

Digitized by Google

par sa convenance à l'égard des paroles ; enfin ce grand homme dirigea l'art vers son but naturel (1).

Sans doute il serait injuste de ne pas tenir compte des résultats obtenus par ses prédécesseurs, notamment par Josquin Despretz, le plus célèbre et le plus populaire musicien de l'école flamande (1480-1525), qui sut donner à ses compositions des formes mélodiques inconnues avant lui et fut le véritable Rossini de son temps. Mais Palestrina imprima à la musique religieuse son véritable caractère et ouvrit la carrière à une brillante pléïade de compositeurs. Peu de temps après lui, Vincent Galilée, en appliquant la musique à un épisode du Dante, la Mort d'Ugolin, montrait à ses adeptes une voie nouvelle qui devait être parcourue par tant d'autres. La musique était désormais en possession de ses deux plus éclatantes manifestations, l'oratorio et l'opéra.

Monteverde est le premier qui se soit essayé dans le véritable drame lyrique, et son nom mérite de figurer en face de celui de Palestrina. C'est à lui qu'il appartenait de transformer les tendances du drame lyrique. Les maîtres florentins, en croyant retrouver la déclamation chantée des anciennes tragédies grecques, avaient créé le *récitatif* dont ils ont formulé la théorie en termes que Glück n'eut pas désavoués. Mais précisément parce qu'ils avaient voulu reproduire la tragédie des anciens dans son austère simplicité, ils avaient dû accorder à l'élément littéraire une importance excessive et prédominante. Monteverde, au contraire, et c'est là le trait original et caractéristique de son œuvre, selon nous, sut concilier l'intérêt politique musical.

(1) Fétis, *Résumé de l'histoire de la musique.*

Digitized by Google

La typographie musicale en caractères mobiles ne date que des premières années du XVI[e] siècle. Ce fut Octave Petrucci de Fossembrone qui en inventa le procédé et en fit l'essai dans son recueil de chansons qu'il publia à Venise, en 1503. Cette nouvelle invention ne tarda pas à se propager : avant 1541, les principales villes d'Europe et de France furent en possession d'imprimeries de ce genre. Quant aux recueils de motets, de messes, de chansons et madrigaux que renferme la bibliothèque d'Arras, ils sont tous manuscrits.

V

L'OPÉRA EN FRANCE.
PREMIÈRES TROUPES LYRIQUES A ARRAS.
PÉRIODE THÉATRALE 1750-1800.
ACADÉMIE DE MUSIQUE.
SUJETS ARTÉSIENS PROPOSÉS POUR EN SUIVRE LES COURS.

Depuis longtemps déjà le drame lyrique florissait en Italie sans être connu en France, lorsque le poète Antoine Baïf, qui avait visité Venise et y avait vu représenter des opéras, conçut le projet de nationaliser ce genre chez nous. Le poète se mit à l'œuvre, composa des drames en vers métriques, tels que ceux des anciens, considérant cette coupe comme la plus propre au chant, leur adapta une mélopée quelconque et les fit représenter à sa maison de la rue Saint-Marceau. Plus d'une fois Charles IX, et plus tard Henri III, assistèrent à ses solennités ; mais le temps était mauvais pour l'art musical et les troubles

Digitized by Google

de la Ligue ne donnèrent pas au genre nouveau le temps de s'acclimater. C'est en 1646 que le maître de chapelle du cardinal-évêque Alexandre Richi, l'abbé Mailly, fit représenter dans une des anciennes salles du palais épiscopal de Carpentras, *Abékerr, roi de Mogol*, tragédie lyrique, et la cour fastueuse du prélat applaudit avec fureur le premier opéra français. L'année précédente, une troupe italienne, composée de chanteurs, cantatrices et musiciens, mandée par Mazarin, avait donné, le 24 décembre 1645, dans la salle du petit Bourbon, en présence de Louis XIV et de toute sa cour, une représentation de la *Festa della Finta Pazza*, mélodrame en cinq actes, de Jules Strozzi ; dans cette comédie lyrique, les personnages chantaient, dansaient, parlaient et les intermèdes se composaient d'un ballet de nègres et d'ours, d'une danse d'autruches et d'une entrée de perroquets. En 1647, on représenta *Orfeo è Euridice*, dont le succès suggéra l'idée d'écrire des opéras français. En 1650, on joua l'*Andromède*, de Corneille, et en 1651, on donna un ballet de Benserade, intitulé *Cassandre*. L'opéra était implanté en France.

Deux partis s'élevèrent alors : l'un prétendait que la musique ne pouvait s'adapter qu'à des paroles italiennes, l'autre soutenait la possibilité de noter les paroles françaises. L'abbé Perrus de Lyon, introducteur des ambassadeurs près de Gaston, duc d'Orléans, trancha entièrement la question en composant sa *Pastorale* que Cambert, surintendant de la musique de la reine-mère, mit en musique. Cette pièce en cinq actes, dépourvue de danses et de machines, fut jouée à Issy, chez M de la Haye, en 1659, puis à Vincennes, devant la cour.

Digitized by Google

Cambert, le premier compositeur d'opéras français, fut bientôt éclipsé par Lulli qui, de 1672 à 1687, émerveilla la cour et la ville, beaucoup plus, il est vrai, par la nouveauté du spectacle que par la valeur intrinsèque de ses partitions.

C'est vers la fin du siècle de Louis XIV que le théâtre s'organisa généralement en province, dans des locaux spéciaux et en exploitations suivies. Les grandes villes d'abord, les autres ensuite, construisirent des salles de spectacles. Beaucoup, et Arras fut du nombre, abordèrent l'opéra, dont Lulli, chef des académies concertantes de France, avait le privilège par tout le royaume.

Un genre plus léger et plus gai prit alors naissance dans le développement des anciennes bouffonneries à un, deux ou trois personnages, qui égayaient les entr'actes de nos anciens mystères, coupés eux-mêmes par des psaumes, des chants variés, des facéties. L'usage des intermèdes fut promptement adouci et l'opéra-seria, en prenant possession de la scène, loin d'en déterminer l'abolition, lui fit prendre, au contraire, une extension nouvelle et de plus grands développements. Bientôt même, on cultiva séparément ce genre qui plaisait généralement aux spectateurs. Après Hasse et Vinci vint Pingrelin, et avec lui l'opéra-bouffe trouva sa forme définitive.

C'est en 1752, après l'audition de la *Serva padrona*, la Servante-maîtresse, ce chef-d'œuvre de brio méridional pris à son origine comme intermède, qu'un enfant de l'Artois, Pierre-Alexandre Monsigny, né à Fauquembergues, en 1729, entrevit la possibilité de créer en genre national l'opéra-comique français et résolut de tenter une révolution dans l'art musical de son époque.

Digitized by Google

C'est par le don céleste de la mélodie que se distingue avant tout Monsigny (1729-1817); mais, grâce à son exquise sensibilité et à son profond sentiment de la vérité dramatique, ce musicien a pris rang parmi les artistes créateurs. Ne lui reprochons pas la faiblesse de son instrumentation, ne sourions pas s'il entreprend un peu témérairement de décrire, dans la finale d'un de ses opéras, et l'orage qui gronde et le galop des chevaux et les bruits de la chasse, à l'aide d'un maigre orchestre composé des instruments à cordes, de deux hautbois, de deux flûtes, de deux cors, de deux bassons et d'une contre-basse et s'il essaie d'imiter le fracas des éléments déchaînés au moyen de timides trémolos et de procédés qui sentent encore l'enfance de l'art. Monsigny n'est point symphoniste, et ses études incomplètes et tardives ne lui permirent point d'acquérir cette aisance, cette souplesse, cette rapidité d'exécution qui semble la grâce du génie; mais s'il ne fut pas fécond, si la fatigue de son esprit, la faiblesse de sa vue, la crainte, peut-être, de se mesurer sans cesse avec Grétry l'arrêtèrent soudain, après son plus beau succès, il lui suffit d'avoir écrit *le Cadi dupé* (1760), *On ne s'avise jamais de tout* (1761), *le Roi et le fermier* (1762), *Rose et Colas* (1764), *le Déserteur* (1769), *la Belle Arsène* (1775) et *Félix* (1777), pour avoir droit à ce titre de musicien original et créateur que nous venons lui décerner.

Quelle fraîcheur d'imagination, quelle émotion touchante et quels accents expressifs dans cet opéra, *le Roi et le fermier*, premier fruit d'une association heureuse entre deux talents de la même famille! N'est-ce point tout un petit poème que cette scène pastorale où deux

Digitized by Google

jeunes filles chantent leurs printannières amours à côté d'une mère dont le cœur est agité par l'inquiétude ? Et quelle naïveté délicieuse dans cet air de *Jenny : Ce que je dis est la vérité même !*

Mais à quoi bon entrer dans de minutieux détails en parlant d'œuvres qui n'ont pas cessé de figurer au répertoire et qui sont présentes à toutes les mémoires ? Qui ne connaît l'air de *la Belle Arsène* ? Qui ne s'est laissé charmer par les mélodies naturelles de *Rose et Colas* ? Qui n'a pas applaudi *le Déserteur* et *Félix ou l'enfant trouvé* ? Ces deux derniers ouvrages sont ceux où Monsigny a déployé au plus haut degré son entente des situations dramatiques, prodigué les antithèses de style les plus séduisantes et trouvé les inspirations les plus pathétiques. Son instrumentation même s'y montre moins ingénue et cherche à colorer des chants toujours appropriés au caractère de chaque scène et de chaque personnage. Le rôle d'Alexis, dans *le Déserteur*, est tracé avec une force et une vérité jusque-là sans exemple et les péripéties principales de la pièce sont traduites avec un naturel et avec une expression pénétrante qu'on ne saurait trop admirer.

Même variété d'accents et mêmes qualités dramatiques à remarquer dans *Félix*, dont le ravissant quintette, si bien disposé pour les voix, le trio pathétique et l'air : *Qu'on se batte, qu'on se déchire*, offrent des beautés qui sortent Monsigny de la classe des imitateurs de Pergolèse et l'élèvent au rang des musiciens qui ont une individualité propre et qui ont laissé des modèles d'invention dont leurs émules ont su s'inspirer à leur tour.

A partir du XVIII[e] siècle, la Municipalité d'Arras sub-

Digitized by Google

ventionna des troupes d'opéras. Le directeur de Soissons offrit à nos édiles, pour la saison de 1757-1758, *une troupe bien montée, avec pièces du Théâtre-Français, du Théâtre-Italien et de l'Opéra-Comique*. Au nombre des acteurs figure M. Bigotine, ayant chanté devant le roi, à Fontainebleau, et Mlle Jouaut, renommée dans ses rôles d'opéra-bouffe, tels que *la Servante-maîtresse* et *la Bohémienne*. Dans une lettre adressée de Lille à M. Ansart, Conseiller de ville à Arras, le 25 janvier 1770, le sieur Hébert sollicita du Magistrat l'autorisation de venir à Arras, après Pâques, avec une troupe d'opéra-comique et un corps de ballet. La troupe Sauval vint donner une représentation, le 10 août 1772, on joua deux opéras-bouffes : *la Servante-maîtresse* et *le Tonnelier*. Entre les deux pièces, Mlle Sauval, jeune et jolie actrice, chanta des ariettes choisies du grand-opéra, et l'artiste Schotzwera exécuta sur le violon un concerto de sa composition, suivi d'un air varié pour la flûte.

A l'ouverture de la saison théâtrale 1778-1779, la troupe Dumeny, de Dunkerque, se trouvait à Arras. Le tableau des acteurs comprenait les noms suivants :

MM. Dumeny et Mme Belfort, de Lyon, 1ers rôles.

Laguillotière, d'Arras, et Mme Montbailly, de Lille, 2es rôles.

Deschamps, de Valenciennes, rois et pères nobles.

Becque, de Nancy, 2es rois, rôles, 2e basse-taille.

Rézicourt, financiers, paysans, 1re basse-taille.

Chénard, doublant la 1re basse-taille.

Dupuis, manteaux, grands accessoires, partage des laruettes.

Digitized by Google

MM. Chaumont, de la Haye, 1er comique et partage des laruettes.
Dumeny fils, 2e comique.
Dupont, de Douai, 1er haute-contre.
Montbailly, 2e haute-contre.
Mlles Duchaumont, 1re chanteuse et 1er rôle de comédie.
Delaunay, doublante.
Cartelle, 2e amoureuse.
Clarys, 2e soubrette et 2e amoureuse.
Laguillotière, caractère.
Richard cadette, de Nancy, 1re soubrette et duègne.
Souffleur, M. Grandval.
Un chef de musique.
Deux premiers violons.
Deux seconds violons.
Basse et cors.
Deux machinistes, tailleur et perruquier.

A cette époque, le tenor tel que nous le comprenons aujourd'hui, s'appelait la *taille*. Mais les opéras du XVIIIe siècle demandaient généralement une voix plus aiguë encore, tenant le milieu entre le soprano et le tenor, c'était le *haute-contre*. Les voix de haute-contre étaient excessivement rares ; toute la correspondance de Desrosiers, directeur des théâtres d'Arras et Douai, le prouve. On se trouva souvent réduit à faire chanter la partie par des femmes. Comme opposition extrême à la haute-contre se trouvait la basse-contre, notre basse actuelle du grand-opéra. Ces explications font comprendre le rôle considérable attribué à la basse-taille ou baryton qui, moins difficile à rencontrer que des organes exceptionnels, presque hors nature, prend dans l'opéra l'impor-

Digitized by Google

tance aujourd'hui réservée aux tenors, depuis que leurs rôles sont écrits dans un registre plus abordable pour les voix d'hommes.

Il n'en était pas de même en 1773, et c'est avec raison que le directeur Dubourneuf le rappela dans son compromis avec la ville : « Une bonne première chanteuse et une basse-taille, c'est la base de l'opéra. »

Parmi les basses-tailles, on cherchait de préférence celles dont la voix montait assez facilement, les Caillot, disait-on alors, comme on a dit depuis les barytons Martin. La première basse-taille de la troupe lyrique d'Arras touchait alors 3,000 fr., appointements qui dépassaient de 600 fr. ceux de la taille et du haute-contre.

L'année 1784 ramena sur la scène d'Arras la troupe lyrique de Casimir, qui desservait en même temps les villes de Douai et d'Arras. Le fait saillant de son exploitation est la représentation d'*Aucassin et Nicolette*, dont l'affiche, ainsi rédigée, fit sensation : « Grand-opéra nouveau qui n'a jamais été représenté en cette ville ; pièce ornée du plus grand spectacle, tant d'une évolution militaire que d'une décoration faite exprès, suivi du *Milicien*, opéra en un acte, dans lequel M^me^ de Fois chantera une ariette à roulades de la composition de M. Paris, maître de musique de la Comédie. »

Le répertoire de Grétry était fort en faveur alors. Les opéras *le Jugement de Midas* et *la Fausse Magie* signalèrent la campagne 1784-1785. C'est à cette époque que se rattache un passage de la vie d'Hilaire Ledru, paysan d'Oppy, près Arras, qui devint un peintre de talent. La vue de la salle de spectacle lui donna l'idée d'entrer au théâtre. On donnait ce jour-là *Annette et Lubin*, de Favart, et *les Deux*

Digitized by Google

Avares, de Grétry. L'actrice joua si bien le rôle d'Annette qu'elle fit une impression profonde et dangereuse sur un cœur inconscient des séductions de la scène. Hilaire Ledru chercha à se rapprocher d'elle ; mais l'illusion s'envola un jour qu'ayant pu pénétrer à la répétition, il entendit Annette jurer de dépit contre le souffleur et tutoyer familièrement ses camarades.

Après l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle, 30 novembre 1785, la troupe Declainville joua sur notre scène *la Rosière de Salency*, opéra-bouffe de Grétry, et *Rose et Colas*, de Monsigny. *Richard Cœur-de-Lion* et *la Caravane du Caire*, opéras de Grétry, eurent les honneurs de la saison théâtrale 1787-1788. Chénard, comédien ordinaire de roi et basse-taille des Italiens, se fit applaudir dans *l'Epreuve villageoise* et *les Evènements imprévus*, de Grétry. En ces années mémorables où, sous le souffle ardent de 1789, l'ancienne société française s'écroule avec fracas et où sur ses ruines, au nom de la justice, on fonde l'égalité de tous les citoyens devant la loi ; en ces années terribles où l'œuvre de rénovation politique et sociale s'accomplit au milieu des plus épouvantables orages intérieurs et en dépit de l'Europe soulevée contre nous, en ces temps abhorrés où André Chénier payait de sa vie le droit de flétrir « des bourreaux, barbouilleurs de lois, » où la France se transformait en vaste place d'armes au cri de *La patrie est en danger*, où chacun était prêt à marcher à la mort, le sourire des martyrs aux lèvres ou l'enthousiasme des héros au cœur, en cette crise effroyable, les suaves romances de Dalayrac ne répondaient plus à l'état des esprits, ou si, par hasard, l'une d'elles s'imposait à la mémoire d'un poète de circonstance, ce patriote en forçait le ton et en déna-

Digitized by Google

turait le caractère. Ce n'était pas, d'ailleurs, au chant *Veillons au salut de l'empire*, c'était aux héroïques accents de la *Marseillaise* qu'on conduisait nos soldats à la défense de nos frontières. Au théâtre et dans la rue, c'étaient des chants virils que demandait à entendre la nation, et celui de Rouget de Lisle, admirablement orchestré par Gossec, y éclatait tous les jours et y enflammait toutes les âmes.

A Arras, les réactionnaires avaient coutume de réclamer le *Chant du réveil* et les révolutionnaires leur répondaient par le *Ça ira* et la *Marseillaise*. Afin d'éviter les désordres qui en résultaient, l'assemblée municipale décida, le 28 floréal an III, qu'aucune chanson ne serait chantée au spectacle, sans que l'auteur ne l'eût signée et se plaçât à côté du chanteur. Cette obligation ralentit fortement l'ardeur de nos chansonniers (1).

Les mauvais jours de la Révolution n'arrêtèrent pas les représentations lyriques sur notre scène. Le 22 mai 1793, la troupe de Dupré chanta, au bénéfice des frais de la guerre, les opéras *la Mélomanie* et *Guillaume Tell*. Un arrêté du Directoire exécutif, en date du 28 nivôse an IV, ordonna que la *Marseillaise*, *Ça ira*, *Veillons au salut de l'empire* seraient chantés chaque jour avant le lever de la toile dans tous les spectacles, et la *Marseillaise* chantée de nouveau entre les deux pièces; ce même arrêté défendit expressément de chanter le *Réveil du peuple*.

Le 15 floréal an VII, le citoyen Georges Weismmer, entrepreneur de spectacles à Amiens, obtint le privilège de la scène d'Arras, à condition d'y faire représenter le

(1) E. Lecesne, *Arras sous la Révolution*, t. III.

Digitized by Google

grand-opéra, l'opéra-bouffe, les ballets, vaudevilles, etc., etc. Après être passé dans différentes mains, ce privilège échut, le 3 floréal an XI, à un nommé Squels qui se qualifiait du titre de *maître musicien*.

Avec la Révolution de 1789, s'ouvre pour notre théâtre lyrique une ère nouvelle. Les pastorales, les esquisses légères et les tableaux dans le goût de ceux que nous ont laissés Greuze et Watteau y sont remplacés par de fortes images, par des figures austères ou poétiques, par des scènes d'histoire et des souvenirs de l'antiquité. Aux comédies agréables, réjouissantes ou sentimentales, tout-à-coup succèdent de mâles conceptions qui rappellent le peintre vigoureux de *Léonidas* et de l'*Enlèvement des Sabines*. Méhul fut le David de la musique dramatique. Sous le choc des évènements considérables auxquels il assistait, il entonna le *Chant du départ*, de concert avec Marie-Joseph Chénier et, comprenant qu'il fallait parler une langue digne de cet âge d'émancipation politique et de souveraineté nationale, il poursuivit l'œuvre si bien commencée par son maître, le chevalier Glück, et il eut la gloire de la parachever en modifiant le style de notre opéra-comique.

La Révolution ne fut pas une époque malheureuse pour l'opéra. Ce genre de spectacles trouva, au contraire, des succès dans les pièces de circonstances et les airs patriotiques.

François Devienne (1759), mort à Charenton, à qui l'on doit d'innombrables compositions instrumentales et les progrès qu'accomplit en France la musique militaire pendant les dernières années du XVIII[e] siècle, s'est acquis la faveur du public en faisant représenter *les Visitandines* (7 juillet 1792) au théâtre Feydeau, où il donna

Digitized by Google

aussi *les Comédiens ambulants* (1798). Le sujet des *Visitandines*, habilement traité par Picard, était à la fois gaulois et révolutionnaire, double raison pour qu'il captivât les spectateurs de l'époque qui nous occupe ; mais si cette pièce était de nature à plaire à un public voltairien, les mélodies qu'y adapta Devienne convenaient tout-à-fait aux situations imaginées par son collaborateur. Le duo de Frontin et de la tourière : *Quoi, vous voulez rester dans la maison ?* le rondeau plein d'entrain de Belfort : *Enfant chéri des dames*, dont les deux mesures initiales ont le mérite de rappeler un air de Mozart, alors que *la Flûte magique* était encore inconnue en France, la romance d'Euphémie : *Dans l'Asile de l'Innocence*, l'air de Frontin : *Qu'on est heureux de trouver en voyage*, les couplets du père Hilarion : *Un soir de cet automne* et le duo chanté par l'amoureux Belfort et l'ivrogne Grégoire dénotent une connaissance approfondie des lois théâtrales.

Soigneusement instrumentée, spontanée et facile à se graver dans la mémoire, la musique des *Visitandines*, comme celle des *Comédiens ambulants*, où l'on remarque le chœur développé des comédiens et le finale du premier acte, n'a guère plus de couleur que le style de Picard, elle est un peu plus bourgeoise, mais naturelle, et par son allure même elle enchante ceux à qui elle était destinée. Aussi ne protesterons-nous pas contre le long succès de cet opéra ; il prouve que la multitude aimait à revenir à la simplicité de nos vieilles chansons. Il nous fournira, en outre, l'occasion de faire remarquer que l'humeur rieuse des Français se manifestait encore aux plus mauvais jours de la Révolution. Sous la Terreur, on improvisait des couplets d'une incroyable hardiesse, on frondait en dépit de la guillotine, on chansonnait les

Digitized by Google

bourreaux, on entonnait de gais refrains et jusqu'au théâtre on osait applaudir des comédiens à ariettes dont le ton jurait étrangement avec celui des drames à grands sentiments patriotiques. C'est grâce à cette persistance du goût national pour le chant parlé, pour la romance simple et naïve, pour les chansons spirituelles que Solié, Gaveaux et Devienne virent leurs opéras si favorablement accueillis et l'emportèrent même quelquefois sur des compositeurs qui sont la gloire de leur art.

Les artistes étaient mis à contribution pour toutes les fêtes et les cérémonies ; même sur notre scène, plus d'une actrice en vogue dut se transformer en déesse de la Raison et de la Liberté, chanter aux fêtes de l'Etre suprême, aux fêtes funèbres et entonner, à première réquisition, des hymnes nationaux. Le spectacle changea le 9 thermidor : l'opéra révolutionnaire avait vécu. Le Directoire ramena le goût de la mythologie héroïque et l'on vit se succéder sur notre scène *Psychée*, *Castor et Pollux*, *le Jugement de Paris*, *la Dansomanie*, etc., etc.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, la France se vit privée d'une de ces grandes écoles où les musiciens peuvent acquérir une instruction solide dans toutes les branches de leur art. A cette époque, on ne connaissait encore chez nous que les maîtrises, et il ne fallait demander à l'enseignement fort circonscrit qu'on y recevait, ni un beau style vocal, ni une étude complète de la musique instrumentale, ni des comparaisons instructives entre les compositions religieuses et les théâtrales. Aussi les orchestres de nos régiments, voire ceux de nos scènes lyriques, étaient-ils, en majeure partie, composés d'étrangers. C'est dans le but de remédier aux lacunes de l'enseignement des maîtrises et de former des artistes

Digitized by Google

capables de chanter à l'Opéra que l'on fonda, en 1784, une école de chant et de déclamation dirigée par Gossec. Mal administrée, cette école ne produisit pas le bien qu'on en attendait. Il n'en fut pas de même de l'école municipale et gratuite que l'on ouvrit à Paris, en juin 1792 ; grâce aux artistes habiles et dévoués que recruta l'administrateur Sarrette, cet établissement nouveau alimenta de bons sujets tous les corps de musique militaire des armées de la République française. Le gouvernement comprit alors les services que l'on était en droit d'en espérer et la Convention décréta l'organisation de cette école spéciale sous le titre d'*Institut national* (18 brumaire an II). Forcée ensuite de renoncer à cette appellation, elle adopta celle de *Conservatoire de musique* (16 thermidor an III), et elle assura la réussite de son œuvre en maintenant Sarrette à la tête de l'institution utile qu'il avait aidé si puissamment à créer. Ce directeur actif, zélé, clairvoyant et tout à son devoir, possédait les qualités requises pour mener à bien l'œuvre délicate et difficile de la régénération des études musicales. Aucune démarche ne lui coûta pour assurer la prospérité de notre première école de musique, et comme il exerçait son autorité morale sur tous ceux qui l'approchaient, il parvint à maintenir l'accord entre des compositeurs et des professeurs d'opinions opposées. Jusqu'en 1800, le nombre de ces maîtres resta fixé à cent quinze, et chacun d'eux apporta son concours à la rédaction des *Méthodes du Conservatoire*, auxquelles travaillèrent aussi des savants de l'Institut, entre autres Ginguené, Lacépède et de Prony.

Lors de la réorganisation de l'établissement, si bien dirigé par Sarrette (mars 1800), on choisit pour inspec-

Digitized by Google

teurs des études: Gossec, Méhul, Lesueur, Chérubini, Martini et Monsigny.

Tous les Préfets furent invités à présenter les sujets habitant leur département qui paraissaient les plus aptes à suivre les cours de l'Académie impériale de musique. Voici les noms de ceux qui furent proposés par le baron de la Chaise, placé alors à la tête de l'administration du Pas-de-Calais.

« Arras, le 25 prairial an XIII, 1er de l'Empire français.

» *Le Bibliothécaire d'Arras,*

à Monsieur le Général de brigade, Préfet du département du Pas-de-Calais, membre de la Légion-d'Honneur.

» Monsieur le Général,

» J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation et vous faire connaître les personnes qui m'ont paru les plus propres à remplir vos vues pour l'examen des sujets qui se destinent à l'Académie impériale de musique, savoir :

» M. Glachant, compositeur, professeur de musique, élève de Catédrale.

» M. George, artiste et professeur de musique.

» M. Govet, professeur de musique, élève de Catédrale.

» M. Achain, amateur, compositeur et élève de Catédrale.

» Ces personnes méritent l'honneur de votre confiance par leurs talents et leur moralité.

» Tant qu'à moi qui, depuis longtemps, ne professe plus la musique, je n'ai d'autres désirs que de profiter des occasions de vous prouver mon obéissance à vos ordres.

» Daignez, etc. »

Digitized by Google

VI

LA MUSIQUE A ARRAS

(1785-1884)

MUSIQUE DE LA GARDE NATIONALE.
MUSIQUE DES AMATEURS, DITE DU ROI DE ROME.
SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE. — ORPHÉONISTES.
SOCIÉTÉS DIVERSES.

A la fin du siècle dernier, vers 1785, l'art musical était fort goûté dans nos familles artésiennes. Plusieurs amateurs s'étaient réunis pour faire de la musique ; on avait organisé des soirées où ils exécutaient des morceaux d'ensemble. Les arts eurent tant à souffrir dans la période révolutionnaire que la musique de chambre dut être délaissée à Arras comme dans toute la France. Le goût, toutefois, n'en était pas éteint. Quatre genres de musique étaient alors connus : la musique sacrée, conservée et enseignée à la maîtrise ; la musique dramatique, comprenant toutes les compositions exécutées sur le théâtre ; la musique de chambre ou de concerts, consistant dans les divers morceaux destinés à être exécutés dans les salons et enfin la symphonie, dont la coupe, avec des développements plus étendus, produisait les morceaux de musique composés pour orchestre. Dans ce dernier genre, il existait à Arras deux musiques distinctes : la musique de la garde nationale et la musique des Amateurs, dite du Roi de Rome, qui devait se fondre dans la Société Philharmonique.

Digitized by Google

Musique de la garde nationale.

La musique de la garde nationale fut la première institution musicale établie officiellement à Arras. La légion bourgeoise ayant été réorganisée par arrêté du District du 2 messidor an III, la formation des bataillons fut suivie de la création d'une musique, qui en était comme le complément nécessaire et naturel et devait rehausser l'éclat des fêtes populaires si nombreuses à cette époque.

Les ressources étaient fort restreintes alors, car il n'existait pas encore d'école ou Académie de musique où l'on pût recruter des sujets. Le corps de musique bourgeoise ne devait donc pas être nombreux dès le début. Sa tâche la plus importante consistait, sans doute, à se montrer dans les occasions solennelles Nous trouvons trace de son concours prêté à l'autorité municipale aux jours des cérémonies extraordinaires, dans divers documents qu'on lira avec intérêt et que nous citerons à cause de leur date.

Le 19 thermidor, la Municipalité d'Arras ayant résolu de célébrer avec un grand éclat l'anniversaire du 10 août, fête décrétée par la Convention, il fut décidé, parmi les réjouissances contenues dans le programme, que la musique se rendrait à la Maison commune à dix heures du matin et qu'après la cérémonie, les autorités, ayant défilé devant l'arbre de la Liberté, se rendraient dans la salle des réunions du Conseil municipal pour y entendre différents airs *analogues à la Révolution*, exécutés par la musique de la garde bourgeoise (1).

(1) E. Lecesne, *Arras sous la Révolution*, t. III, p. 176.

Digitized by Google

Le 24 thermidor an v, la Municipalité ne put se dispenser de célébrer, comme les années précédentes, l'anniversaire du 10 août. Dans cette fête, à laquelle on donna une solennité inaccoutumée, la musique de la garde nationale joua un grand rôle dans les divers cortèges qui parcoururent les rues de la ville.

Parmi les nombreuses fêtes qui avaient lieu périodiquement à Arras, nous citerons celle de la *Jeunesse*, qui fut célébrée au mois de germinal an vi. Pour la clôture de la cérémonie, la musique de la garde bourgeoise exécuta, dit le compte-rendu, les airs chéris des républicains (1).

A l'occasion de la fête des *Epoux*, 10 floréal an vii, la musique de la garde nationale, dirigée par le sieur George Weber, exécuta les morceaux choisis de son répertoire, tels que l'*Hymne à la nature*, *Où peut on être mieux qu'au sein de sa famille*, la *Marseillaise* et le *Chant du départ* (2).

Nous retrouvons la musique de la garde nationale dans les cortèges des 23 thermidor an vii et 1er vendémiaire an viii. Cette dernière fête consista presque toute entière dans l'exécution de morceaux de musique et de chants patriotiques (3).

Dans sa séance du 27 frimaire an viii, l'Administration municipale prit l'arrêté suivant : « La constitution du 23 frimaire, la proclamation des consuls en date du 24 et leur arrêté du même jour seront solennellement publiés aujourd'hui dans l'étendue de la ville d'Arras par les

(1) (2) (3) E. Lecesne, *Arras sous la Révolution*, t. iii, p. 327, 357 et 370.

Digitized by Google

membres de l'Administration, qui seront accompagnés de leur force armée et de la musique. »

L'an IX de la République française, le 10 germinal, les membres du Conseil municipal et ceux de la Commission de bienfaisance, d'après l'invitation qui leur en avait été faite, vinrent à la Mairie, à neuf heures du matin ; la garde nationale et le corps des pompiers étaient réunis sur la place de la Liberté. A deux heures, le cortège se rendit à la Préfecture dans l'ordre suivant : la garde nationale, précédée des tambours et de la musique, le Maire, les Adjoints, le Secrétaire en chef de la Mairie, les Commissaires de la police, etc. (1)

A partir de 1804, notre musique militaire commence à faire de grands progrès. Elle avait été jusqu'alors exclusivement composée d'une certaine catégorie de citoyens ; à partir de cette époque, ses membres commencent à se recruter dans toutes les classes de la population. Bientôt l'enthousiasme musical devient tel et les efforts des exécutants sont si habilement dirigés que dès l'année 1812 la ville organisait un concours, à l'occasion de la fête communale. En voici le programme :

« A une heure, concours de musique sur la place du Roi de Rome, auquel sont invités tous les corps de musique des villes voisines.

» Chaque musique exécutera trois morceaux.

» Les prix offerts aux corps de musique qui, d'après la décision du jury, auront le mieux exécuté ces trois morceaux seront, savoir :

» 1er prix : une médaille d'or de la valeur de 120 fr.

(1) Mémorial de 1777 à 1836.

Digitized by Google

» 2e prix : une médaille d'argent.

» 3e prix : une médaille d'argent.

» Ces prix seront donnés par M. le général, baron de la Chaise, Préfet du département du Pas-de-Calais.

» Avant le concours, un déjeuner sera offert, au nom de la ville, à MM. les membres de tous les corps de musique (1). »

C'est à l'année 1812 que remonte l'apparition de la première chanson de la fête d'Arras. L'air, devenu si populaire dans notre ville, est tiré de l'opéra *la Vestale*, de Spontini, chanté pour la première fois le 15 décembre 1807 et qui obtint un grand succès.

La route est tracée maintenant; l'espoir du triomphe inspire de la confiance, double le courage et pousse irrésistiblement au travail. Au concours de Béthune, en 1813, la musique de la garde nationale obtenait une médaille d'or, et à son retour elle était reçue avec une certaine pompe et un concours de citoyens qui témoignent des encouragements que l'on donnait à l'art musical, de l'intérêt qu'on lui portait et du plaisir que causait à toute la ville le succès de nos artistes. Les poètes eux-mêmes se mirent de la partie et l'ode suivante leur fut adressée:

Au corps de musique de la garde nationale d'Arras.

D'Euterpe, élèves favoris,
Vous avez conquis la victoire ;
Ivres de joie et ceints de gloire,
Rentrez dans vos foyers chéris.

Les chants purs de notre allégresse
Ont préludé votre retour ;
Que les élans de notre ivresse
Vous assurent de notre amour.

(1) D'Héricourt, *les Sièges d'Arras*.

Digitized by Google

Dans le temple de Mnémosine,
Un siège bien dû vous attend,
C'est celui qu'Apollon destine
Au zèle, au courage, au talent.

T. C. D.

En 1816, MM. de Grandval, capitaine, et Hennebique(1), sous-lieutenant, furent désignés comme commissaires chargés de diriger la musique de la légion, de concert avec son chef, Georges Weber.

Un concours musical fut organisé par la ville le mardi

(1) « GARDE NATIONALE

» Arras, le 17 août 1816.

» *Monsieur Wartelle, major de la 1re légion de la garde nationale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,*
à Monsieur Hennebique, sous-lieutenant de la garde nationale,
à Arras.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous faire part que le conseil de la légion vous a désigné pour second commandant de la musique de la garde nationale.

» Je suis charmé, en mon particulier, que le conseil ait fixé son choix sur vous comme étant, par votre zèle et vos connaissances, le sujet qui puisse le plus dignement remplir cet emploi.

» Je vous prie de vouloir bien vous en concerter avec M. de Grandval, premier commandant, pour tout ce qui peut avoir rapport à la musique.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur,

» B. WARTELLE.

» P. S. — S'il vous était possible de vous rendre demain, à sept heures du matin, chez M. de Grandval, père, où doit se réunir toute la musique, vous y trouveriez son fils qui serait bien aise de s'entendre avec vous. »

Digitized by Google

de la fête communale de cette année (1); on y invita les

(1) « *Règlement pour le concours de musique et les jeux qui auront lieu à la fête communale d'Arras.*

» *Règlement pour le concours de musique.*

» Les corps de musique qui désireront prendre part au concours sont invités à faire leur entrée le jour du concours, à neuf heures du matin, une députation sera envoyée à leur rencontre et les conduira à l'hôtel de la Mairie, où ils seront reçus par les deux corps de musique d'Arras.

» Les musiques de la ville d'Arras ne concourront pas.

» L'ordre suivant lequel les corps de musique devront concourir sera déterminé par un tirage au sort qui aura lieu à la Mairie, entre tous les chefs de musique, le même jour, à onze heures.

» Le concours sera ouvert par la musique de la garde nationale d'Arras et fermé par celle des Amateurs.

» Chaque corps de musique devra exécuter: 1° une marche; 2° un pas redoublé; 3° un morceau d'harmonie ou une valse à son choix.

» Les prix seront remis solennellement, après le concours, aux corps qui, d'après la décision d'un jury, auront le mieux exécuté les trois morceaux indiqués ci-dessus.

» Le jury sera composé :

» 1° Du chef de chacune des musiques d'Arras ;

» 2° D'un jury désigné par chacun des corps de musique qui prendront part au concours; ce jury ne pourra être choisi parmi les membres du corps de musique qui le désignera.

» Dans le cas où le jury, formé comme il vient d'être dit, se trouverait être composé d'un nombre pair de membres, il lui sera ajouté un nouveau membre, lequel sera désigné par le Maire.

» Le jury votera successivement au scrutin secret pour chaque prix.

» Si, au premier tour, aucun corps de musique n'obtient la majorité absolue des suffrages, il sera fait un scrutin de balotage entre les musiques qui, au premier tour, auront obtenu les deux nombres les plus élevés de suffrages.

» Si le scrutin de balotage se fait entre plus de deux musiques, la majorité relative des suffrages décidera du prix. »

Digitized by Google

corps de musique des troupes alliées, cantonnées aux environs d'Arras.

Trois musiques danoises et deux musiques anglaises s'y rendirent ; nous citerons celle du contingent danois, sous les ordres du prince Frédéric de Hesse, qui avait son quartier-général à Lewarde, près de Douai, et celle du 7e régiment de fusilliers royaux anglais, cantonnés à Ayette.

En 1832, il ne manquait à notre garde nationale, pour rivaliser avec celles des villes les plus dévouées à la cause publique, qu'un corps de musique digne de la nouvelle et brillante organisation que venait de recevoir la légion citoyenne ; l'autorité s'occupa de ce soin.

M. Parmentier, propriétaire, qui cultivait la musique par amour pour ce bel art, fut chargé de la formation de cette compagnie. Il en eut le commandement. Ce choix était d'un heureux augure, et MM. les amateurs qui composaient la musique de l'ancienne garde nationale se montrèrent jaloux de se faire inscrire des premiers, non à cause de certains avantages dont ils jouissaient depuis longtemps, mais dans le but bien louable de marcher en tête de l'élite de nos concitoyens armés.

Malheureusement, de regrettables lacunes se produisirent souvent dans la musique de la garde nationale par suite du départ ou de l'abstention de plusieurs de ses membres. Elles pouvaient devenir irréparables s'il ne s'était pas formé de jeunes instrumentistes pour combler les places restées vacantes. Lors de la réorganisation de la garde nationale, en 1838, le conseil d'administration songea à fonder une école spéciale de musique militaire, et une somme de 200 fr. constitua les premiers fonds

Digitized by Google

portés au budget de 1839. Cette école gratuite prit le nom d'école régimentaire et la direction en fut confiée au chef de musique Bertrand. Outre les leçons réglementaires, il y avait deux répétitions générales par semaine. Les élèves admis au corps de musique devaient être habillés et équipés. En proposant une somme de 300 fr. pour leur entretien, le rapporteur du budget de 1840 s'exprimait ainsi :

« Une école gratuite est nécessaire pour fournir aux élèves l'instruction instrumentale spéciale à la musique militaire. Déjà quinze élèves font espérer de placer la musique de la garde nationale d'Arras au rang de celles des villes voisines, si l'administration daigne seconder les efforts de MM. les chefs et professeurs en fournissant à l'école les moyens pécuniaires que le Conseil réclame. »

Une somme de 600 fr. fut comprise à ce sujet dans le budget de 1841.

Cette année, la musique de la garde nationale obtint, au concours de Boulogne, une médaille d'or. Son effectif était alors de trente-trois exécutants : dix clarinettes, un cor, six ophicléides, un bugle, trois trompettes, deux cornets à piston, deux trombonnes, une grosse caisse, deux cymbaliers, deux carillons chinois, deux tambours, une caisse roulante. Elle avait obtenu jusqu'alors trois médailles d'or et trois médailles d'argent dans les divers concours auxquels elle avait pris part. Le conseil d'administration se composait de MM. Delaire, capitaine, président ; Bertrand, chef de musique ; Vannihuse, sergent ; Bassez, sergent-fourrier, et Coche Henri, caporal.

Désirant resserrer les liens de confraternité qui existaient entre tous les membres des corps de musique des

Digitized by Google

gardes nationales et propager les progrès qui avaient placé l'harmonie militaire au rang le plus distingué, la ville d'Arras, sur une proposition émanant des artistes composant la musique de la garde bourgeoise, offrit, le 27 août 1843, un concours aux musiques des villes des départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. Celles des compagnies d'artillerie de Lille et de Béthune et des gardes nationales de Cambrai, Lens et Bapaume répondirent à cet appel.

Voici les dispositions diverses du concours :

« *Division des musiques par classes.*

» Les musiques seront divisées en deux classes :

» La première comprendra les musiques appelées à jouer une ouverture et un air varié pour plusieurs instruments solos.

» La deuxième classe, les musiques qui exécuteront une ouverture ou une grande marche militaire et un morceau à leur choix. Cependant, si elles désirent concourir pour le prix de solo, le deuxième morceau devra être un air varié.

» *Arrivée.*

» Le mardi 29 août, au matin, les corps de musique feront leur entrée en ville.

» Des détachements de la garde nationale d'Arras, tambours et musique en tête, iront à leur rencontre et les accompagneront jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

» Les corps de musique, pendant le trajet en ville, exécuteront des pas redoublés, et à leur arrivée sur la place d'Armes, un morceau à leur choix.

Digitized by Google

» Ils seront présentés à l'Administration par MM. les membres de la Commission du concours.

» Ils remettront leurs contrôles nominatifs arrêtés par MM. les Maires de leurs villes.

» Il leur sera donné un numéro d'ordre d'exécution obtenu par le sort dans la classe qu'ils auront choisie.

» Les vins d'honneur leur seront offerts au nom de la ville d'Arras, comme témoignage de cordiale réception.

» *Revue de tenue et de pompe.*

» A deux heures précises de l'après-midi, tous les corps de musique seront rassemblés sur la place d'Armes avec leur détachement, s'ils en ont.

» Les commissaires nommés par l'Administration procéderont à l'inspection pour désigner celui des corps qui aura droit au prix de tenue ou de pompe.

» *Marche pour le concours.*

» Après la revue, tous les corps de musique, celui d'Arras en tête, se rendront aux Promenades sur le lieu préparé pour le concours.

» Les corps de musique marcheront dans l'ordre de leur numéro d'exécution. La première classe en tête de la deuxième.

» *Concours à trois heures du soir.*

» La musique de la garde nationale d'Arras, bien qu'elle ne soit pas appelée à concourir, exécutera un morceau pour l'introduction et un pour la clôture.

» Le concours déclaré ouvert par MM. les Commissaires, les musiques de deuxième classe exécuteront leurs morceaux dans l'ordre de leurs numéros, puis celles de première classe dans le même ordre.

Digitized by Google

» *Prix.*

» Sept médailles d'or seront décernées aux musiques et aux détachements qui les accompagneront, savoir :

» PREMIÈRE CLASSE.

» 1er prix d'exécution : une médaille d'or de la valeur de . . . . . 250 fr.

» 2e prix d'exécution : une médaille d'or de 130 fr.

» DEUXIÈME CLASSE.

» 1er prix d'exécution : une médaille d'or de 120 fr.

» 2e prix d'exécution : une médaille d'or de 80 fr.

» Prix de solos pour les deux classes : une médaille d'or de . . . . . 100 fr.

» Prix de pompe : une médaille d'or de. . 60 fr.

» Prix de tenue : une médaille d'or de . . 60 fr.

» *Jurys.*

» Les jurys chargés de décider pour les prix d'exécution et pour ceux de pompe et de tenue seront composés chacun de trois membres désignés par l'Administration municipale.

» Leurs jugements seront rendus à la majorité des voix.

» Immédiatement après le concours, le procès-verbal du jury d'exécution et celui du jury d'inspection seront remis à M. le Maire qui décernera les prix aux vainqueurs. »

Le jury était composé de : MM. Maurice Colin, maire, président; Adam, colonel; Quingnart, major; Fabien; Damiens; Daverdoing; Delair, capitaine de musique; Traxler; Cornille Félix; Hovine Louis; Enlard de Grand-

Digitized by Google

val Armand; Cabuil Désiré; Potier Emile; Potier Dominique; Richebé Gustave; Develle fils, avocat.

Sur la proposition de MM. les chefs de musique Bertrand, de la garde nationale, Brepsant, du génie, et Léon Delmas, des cuirassiers, il fut décerné, pour la première classe :

Le 1er prix d'exécution, Lille.
Le 2e — Cambrai.

Pour la deuxième classe :

Le 1er prix d'exécution, Béthune.
Le 2e — Bapaume.

Pour les deux classes réunies :

1er prix de solo, Lille.
2e — Bapaume.

En 1846, la musique de la garde nationale d'Arras prêta son concours à la Société des Orphéonistes, nouvellement formée, à l'occasion de son premier concert.

En 1849, elle organisa un festival de musiques militaires pendant la fête communale.

La musique de la milice bourgeoise partagea les différentes phases de l'existence du corps dont elle faisait partie. Elle cessa donc d'exister lors de la suppression des gardes nationales, 12 janvier 1852.

Toutefois, nous la voyons reparaître au mois d'août suivant, à la grande fête musicale organisée par les soins de l'Autorité municipale, sous le nom d'*ancienne musique de la garde nationale*. Puis après, sous le nom de *Musique Municipale*, elle donna des concerts en 1860 et 1873, organisa le festival de 1874 et assista aux concours organisés à Arras en 1864, 1876 et 1879. Les principaux éléments qui la composaient, se sont fondus dans la *Fanfare du Commerce*.

Digitized by Google

Musique des Amateurs.

De nombreux documents empruntés à l'*Histoire d'Arras sous la Révolution*, donnent une idée des exécutions musicales fortuites et laissées à la bonne volonté des amateurs, à qui l'Autorité faisait quelquefois un appel chaleureux.

Les succès remportés par nos armées furent célébrés à Arras, au commencement de l'an III de la République, par des réjouissances extraordinaires. Le 1er vendémiaire, le Conseil de la commune décida qu'il y aurait un concert tous les deux décadis au temple de la Raison et que tous les citoyens et citoyennes qui avaient les talents nécessaires, seraient invités à concourir de tous leurs moyens pour rendre ces concerts agréables (1).

En l'an V, la ville d'Arras s'étant associée à la généreuse pensée du gouvernement de rendre hommage aux restes militaires du général Hoche, le pacificateur de la Vendée, mort enseveli dans son triomphe, l'Administration municipale convia un certain nombre de personnes, hommes et femmes, pour exécuter des morceaux de musique et chanter des cantates pendant la cérémonie funèbre célébrée à la cathédrale.

Voici la lettre qui fut écrite aux citoyens et citoyennes Dourlens-Brunel, Wavelet, Souverain, Lavoix, Leroux, Dourlens frères, Potier, Wagon fils, Leclercq, Prévost, Fontaine, Deligny et Dhénain, tous simples amateurs :

« La loi du 6 vendémiaire an II veut que dans toutes les communes de la République, il soit célébré une pompe

(1) E. Lecesne, *Arras sous la Révolution*, t. III, p. 51.

Digitized by Google

funèbre à l'occasion de la mort du général Hoche, le 30 de ce mois. Les regrets que les amis de la patrie doivent à ce grand homme nous donnent lieu d'espérer que ceux de nos concitoyens qui, par leur dévouement, peuvent donner à cette cérémonie la dignité dont elle est susceptible, voudront bien y concourir. En conséquence, nous vous invitons à vous rendre le 29 de ce mois, à trois heures de l'après-midi, chez le citoyen Georges, musicien, rue du Contrat-Social, et le 30 du même mois, à la répétition au local qui sera désigné par ledit Georges. » On ajoutait l'avertissement suivant pour les dames qui devaient assister à la solennité : « Les citoyennes qui assisteront à cette fête devront être vêtues de blanc et décorées d'une ceinture noire. Veuillez bien vous rendre dans les salles du département, lieu destiné à votre réunion (1). »

D'autres personnes furent conviées en qualité de musiciens, c'étaient MM. Lambert, Wagon, Cosset, Glachant, Alexandre, Schmitz et Laurent.

Cette même année, lors de la célébration de l'anniversaire du 10 août, des artistes musiciens et des amateurs réunis entonnèrent l'hymne à la Liberté de Voltaire: *Peuple éveille-toi* (2).

Dans le cortège organisé pour la fête de la souveraineté du peuple, 30 ventôse an VII (20 mars 1799) figure un corps de musique composé d'artistes et d'amateurs, de coryphées et de chœurs, exécutant alternativement des marches et des chants, tels que : *Quels accents, Quels transports, Accourons à cette fête, Veillons au salut de*

(1) E. Lecesne, *Arras sous la Révolution* t. III.
(2) E. Lecesne, *Idid.* t. III, p. 293.

Digitized by Google

l'Empire, Amis laissons-là l'histoire de la sombre antiquité, etc., etc., etc. (1) Un orchestre placé dans le temple décadaire (Saint-Jean-Baptiste), exécuta une symphonie et ensuite on chanta un hymne sur la souveraineté du peuple. Le programme nous apprend que les paroles étaient du citoyen Leducq et la musique du citoyen Glachant. La cérémonie se termina par un chœur exécuté par des amateurs et par le *Chant du départ* joué par l'orchestre.

Il faut arriver aux années d'apaisement qui succédèrent à tant de sanglantes agitations pour voir renaître la musique parmi nous. Les familles qui la cultivaient, dispersées par la tempête de 1793, étaient revenues prendre place à leurs foyers. Plusieurs de leurs membres avaient trouvé un asile en Allemagne, et, dans la patrie de Mozart et Haydn, ils avaient entendu ces chefs-d'œuvre de combinaisons instrumentales tant admirés de nos jours. Ils appréciaient encore mieux l'art charmant qui avait servi à adoucir la tristesse et la rigueur de l'exil. A leur retour, groupant autour d'eux les musiciens les plus expérimentés, ils s'adonnèrent à l'étude de ces compositions continuées de nos jours sous le nom de musique de chambre, et qui ont besoin d'instrumentistes préparés de longue date pour leur exécution et d'auditeurs disposés à les comprendre.

Si nous ne trouvons aucune trace vers 1810 de la réunion en société proprement dite des ressources musicales qu'offrait alors la ville d'Arras, il n'en est pas moins certain que la musique y était en grand honneur. Les

(1) E. Lecesne, *Arras sous la Révolution*, t. III, p. 347 et suivantes.

Digitized by Google

salons particuliers réunissaient quelques amateurs passionnés qui cultivaient particulièrement le genre classique. Ici, c'était le quatuor de cordes ; là, les morceaux d'harmonie ; ailleurs, les quatuors, les quintettes avec piano.

On citait tout particulièrement les réunions qui avaient lieu dans les familles Dourlens-Brunel, Cornille, Develle, Potier, Hannebicque. De leur côté, les artistes ne faisaient pas défaut et nous pouvons citer alors les Glachant, les Lambert, les Hecquet, les Potier. Une réunion d'harmonistes répétait dans un modeste local ; elle se constitua sous le titre des *Amateurs d'Arras* et sous la présidence de M. Hennebicque-Legentil.

Nous n'avons pu retrouver le nom de l'artiste qui, le premier, eut l'idée de réunir les éléments musicaux que renfermait alors notre ville ; nous croyons, toutefois, qu'un artiste persévérant et passionné, ayant fait ses premières armes à Paris, ne fut pas étranger à l'organisation de cette société. Nous avons nommé Antoine Glachant (1).

Antoine-Charles Glachant, né à Paris le 19 mai 1770, était fils et élève de Jean-Pierre Glachant, violoniste et compositeur attaché à l'orchestre de l'Opéra de 1770 à 1785 (2). Lui-même était chef d'orchestre du *Délassement*

(1) Nous devons les documents biographiques concernant A. Glachant à une intéressante communication que nous a faite M. Charles Glachant, son petit-fils, inspecteur-général de l'Université et gendre de M. Duruy, ancien Ministre de l'instruction publique.

(2) Le supplément de la *Biographie universelle*, par Albert Pougin, t. Ier, donne les détails qui suivent sur la carrière de J.-P. Glachant : « Il avait aussi appartenu comme violoniste au concert spiri-

Digitized by Google

comique, petit théâtre d'élèves et de débutants pour lequel il écrivit les deux ouvrages suivants : 1° *Pharamond*, drame en cinq actes, avec chœurs et chants ; 2° l'*Homme à la minute*, opéra comique en deux actes (1). Il y a des raisons de croire que ce dernier ouvrage a seul été publié.

A la réquisition de 1792, il partit comme volontaire, fit campagne en Belgique, tint garnison dans plusieurs villes du Nord, sans négliger son art, et se maria à Arras, en 1795.

L'acte de mariage, du 4 brumaire an IV, le qualifie de capitaine-commandant la 3e compagnie du corps des mille canonniers de Paris. Il ne tarda pas à donner sa démission pour se fixer à Arras et se consacra tout entier à la profession musicale. Plus tard, ce fut à lui qu'on eut recours lorsque la ville d'Arras, à l'imitation de Lille, voulut avoir une compagnie d'artillerie sédentaire. Il en fut le créateur et le premier capitaine-commandant (2).

tuel. En 1791, on le retrouve en qualité de premier violon à l'orchestre du théâtre Louvois, où l'on jouait alors l'opéra ; puis sa trace se perd (il est mort en 1792). Cet artiste a publié un certain nombre de trios pour instruments à cordes, ainsi que plusieurs recueils de petits airs pour la voix avec ou sans accompagnement. »

(1) Albert Pougin, Supplément, t I.

(2) Les pièces suivantes en font foi :

« Le conseil d'administration de la compagnie d'artillerie sédentaire de la ville d'Arras, sur la demande qui nous a été faite, certifie que M. Antoine-Charles Glachant, ancien officier d'artillerie, a rempli les fonctions de capitaine-commandant de la dite compagnie depuis le 17 décembre 1813, époque de sa création ; que c'est à son zèle et à son activité qu'on en doit l'organisation ; que la conduite qu'il a tenue dans toutes les circonstances, notamment dans les moments difficiles des journées des 28 et 29 juin dernier, lors de la

Digitized by Google

Glachant fut aussi l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de la musique des Amateurs, organisée à Arras vers 1812, et dont les éléments se fondirent dans la Société Philharmonique. Utile correspondant du Conservatoire de Paris, il y adressa plusieurs de ses élèves ; l'un d'eux, Coche, enfant d'Arras, y devint professeur de flûte.

C'est pendant la période de sa carrière de 1800 à 1824, qu'il composa à Arras même, et fit éditer à Paris (chez Janet et Cotelle), ses œuvres les plus importantes. En voici la liste d'après la *Biographie universelle des musiciens*, par Fétis (1) :

1° Trois duos pour deux violons, op. 1 ;

2° Symphonie concertante pour deux violons, op. 2 ;

3° Trois duos pour deux flûtes, op. 3 ;

4° Trois quatuors pour deux violons, alto et basse, op. 5, Paris, Janet.

Nous ajouterons à cette liste incomplète trois grands duos concertants, dédiés à C. Aimon, op. 8 (Janet).

La bibliothèque du Conservatoire national de musique possède les trois quatuors dédiés à M. Potier, d'Arras, et offerts en hommage à M. Pérue, inspecteur général de l'école royale de musique. Pendant longtemps, on y a

reddition de la place, soumise au pouvoir de Sa Majesté, lui a mérité l'estime et la bienveillance des chefs de l'administration ; qu'en donnant sa démission au mois de septembre 1805, il a emporté avec lui les regrets de tous ses camarades.

» En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir ce que de raison.

» Fait à Arras, le 7 mars 1816. »

(1) T. IV, p. 18, 1862.

Digitized by Google

pratiqué les duos à titre d'exercices pour les élèves de la classe de violon, et ces œuvres sont encore recommandées dans quelques nomenclatures classiques ; mais on les trouverait difficilement, elles ne sont plus dans le commerce.

Enfin, il faudrait mentionner, pour être complet, un opéra-comique en un acte, intitulé : *les deux Dragons*, joué à Arras, mais non édité, ainsi que plusieurs romances et morceaux de chant.

En 1823 ou 1824, Antoine Glachant vint rejoindre à Paris, son fils, qui y était établi négociant. Il entra à l'orchestre du Théâtre-Français et y demeura jusqu'en 1830(1). Ce fut comme le point culminant de sa carrière; ses œuvres étaient appréciées des maîtres et ses quatuors furent exécutés aux soirées de Baillot. Cependant il se décida à revoir Arras, où le rappelaient de nombreux amis et le souvenir de succès moins partagés qu'à Paris. Il y continua sa carrière d'artiste et de professeur jusqu'en 1846, époque où le progrès de l'âge et des circonstances de famille l'engagèrent à venir s'installer à Versailles, avec sa fille, non loin de son fils et de ses petits-enfants. Il y mourut en 1851. Ce fut un vaillant artiste et un homme de bien.

A l'occasion de la naissance du fils de l'Empereur, 20 mars 1811, la ville d'Arras témoigna la joie qu'éprouvaient ses habitants de cet heureux évènement, en donnant le nom de *place du Roi de Rome* à la Petite-Place. La musique des Amateurs voulut participer à l'allégresse générale et prit le titre de *musique du Roi de Rome* qu'elle

(1) Fétis, art. cité.

Digitized by Google

conserva jusqu'au jour de l'abdication de Napoléon Ier, 4 avril 1814. Cette année, la ville de Douai ayant, à l'occasion de la fête communale, organisé un concours musical, la Société des Amateurs d'Arras y prit part et remporta le 1er prix, succès dû principalement aux solistes, parmi lesquels se signala sur la flûte le président, M. Hennebicque-Legentil. A cette époque, le mercantilisme n'envahissait pas encore le domaine de l'art. Les succès se constataient, non par des primes en argent, mais par des médailles. Celle gagnée par la Société des Amateurs, en 1814, est en or, de la grandeur d'une pièce de 5 fr. en argent. Elle porte sur l'une des faces : « 1er prix remporté par la musique d'Arras, » et sur l'autre : « Fête communale de Douai, 1814, concours de musique. » Elle a été longtemps conservée dans la famille Hennebicque-Legentil qui en a, plus tard, fait don à la Société Philharmonique, à l'occasion de son demi-centenaire.

En se reportant aux moyens de transport, si difficiles à cette époque, on s'étonne que nos musiciens aient possédé assez de ressources pour faire face aux dépenses que devaient nécessiter de pareilles excursions. Nous répondrons à cette objection en disant que nos riches propriétaires se disputaient le plaisir de les transporter dans leurs équipages et leurs voitures de campagne. Car il ne faut pas l'oublier, quand nos artistes partaient pour le concours, c'était un évènement qui, à Arras, primait toute autre préoccupation.

Le premier grand concert donné à Arras, remonte à la fête communale de 1816. Il eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, le mercredi 28 août, à dix heures du matin, au bénéfice de

Digitized by Google

Mademoiselle Doyen, élève de Lambert, enfant d'Arras, dont les nombreuses compositions méritent une mention particulière.

Lambert (Georges-Joseph-Laurent), professeur de chant et compositeur, est né à Arras en 1779. Les premières leçons lui furent données par son père, puis il eut pour maître, Schorn, maître de chapelle à l'église St-Pierre. Il n'était âgé que de 16 ans, lorsqu'il fut attaché, en qualité de chef d'orchestre, à une troupe de comédiens qui jouaient alternativement dans les villes du département du Nord, et pendant près de dix ans (1795 à 1804), il en remplit les fonctions. En 1805, il se trouvait à Amiens, où il écrivit plusieurs morceaux de musique pour l'installation de l'évêque. Dans la même année, il se fixa à Paris, où il se fit bientôt connaître comme professeur de chant et comme compositeur de romances agréables et de rondeaux qui eurent alors de la vogue. Parmi ses romances, celles qui ont obtenu beaucoup de succès sont: *Qu'il est doux ce premier désir, De la pudeur à son aurore respectez l'aimable candeur, Les adieux d'une fille à sa mère, Cécile ou l'amour, Les bords de la Loire*, etc. Elles ont été toutes publiées à Paris. Une des meilleures productions de cet artiste consiste en trois quatuors pour deux violons, alto et basse. Ces quatuors, dont les mélodies ont du charme et dont la facture est fort bonne, méritaient plus de succès qu'ils n'en ont obtenu; mais Lambert n'était pas connu pour ce genre de musique et l'on n'a voulu voir en lui que le compositeur de romances. On a aussi de cet artiste quelques morceaux de musique d'église, dont un *Domine salvum fac regem* à deux voix et orgue; un *O salutaris* à trois voix et orgue;

Digitized by Google

un *Magnificat* à quatre voix et orgue, et un chœur de vierges, *Jesu corona virginum* à trois voix et orgue ; enfin, un autre *Magnificat* à quatre voix, chœur et orchestre, qui a été exécuté à la cathédrale, le 6 décembre 1849, par la Société Philharmonique.

Lambert avait acquis de l'aisance, on pourrait presque dire de la fortune, par un travail constant et par l'économie. Il ne fut pas moins cher aux artistes qu'aux amis de l'humanité ; on sait que notre hospice des vieillards le compte au nombre de ses bienfaiteurs. Il n'était pas marié ; libre de tous soins, il aimait à voyager, et dans les dix dernières années de sa vie, il visita toutes les parties de l'Europe, partant de Paris vers le milieu de juillet et n'y rentrant qu'en novembre. Ses excursions avaient particulièrement la musique pour objet. Il est mort à Dijon, dans les derniers jours de juin 1852, à l'âge de 73 ans (1).

La Société des Amateurs donna un concert au profit de plusieurs de ses membres, les sieurs Gélas (2), Vels

(1) *Biogr. univ. des musiciens*, par Fétis, p. 177.

(2) Nous avons retrouvé dans les mémoires du temps une appréciation du talent de cet artiste : « M. Gellas, que nous connaissons tous, puisqu'il est né dans nos murs et qu'Arras fut témoin de ses premiers pas dans la carrière des muses, chantait le rôle de Georges Brown, dans la *Dame blanche*, et déployait à nos yeux la puissance d'un talent mûri par l'expérience, talent que Marseille, Metz, Rouen et Toulouse ont tour à tour admiré et dont Paris s'est assuré la possession. Salué dès son entrée en scène par les plus vifs applaudissemens, notre compatriote a su prouver qu'ils allaient à leur adresse. L'air: « A quel plaisir d'être soldat, » le rondeau: « Viens, gentille dame, » chantés avec un goût exquis, une rare précision et cette expression pittoresque qui fait le plus grand charme

Digitized by Google

et autres, le jeudi 27 août 1818. L'année suivante, son chef d'orchestre, Antoine Glachant, fut chargé d'organiser la solennité musicale de la fête communale.

Au mois de juin 1825, toute la musique d'Arras, artistes et amateurs, eut la fantaisie d'aller célébrer une messe en musique au village de Farbus, à l'occasion de la fête du patron de la paroisse.

Cependant l'art musical était loin d'être cultivé à Arras comme dans les villes voisines. Le 11 mars 1806, Lecomte, cet artiste transcendant dont le nom vénéré est resté cher au dilettantisme douaisien, fondait une Académie de musique, la première que vit le département du Nord. Cet exemple fut suivi dans toute la contrée, et

de la musique, ont plongé l'auditoire daus un ravissement inexprimable ; aussi, les bravos, plus bruyans et plus prolongés, éclataient-ils à chaque instant.

» Le lendemain, mardi, M. Gellas jouait Mazaniello. Toujours même supériorité sous le rapport du chant et des mouvemens dramatiques, toujours même transport parmi les spectateurs ; et dans cette longue série de morceaux dont se compose le rôle si difficile et si fatiguant du pêcheur-roi, pas un seul qui, parfaitement rendu, n'ait été couvert d'applaudissemens unanimes.

» Parvenu au dernier acte, l'artiste a paru s'élever encore avec la situation, et son grand air, son duo avec Ruffino, la scène du délire nous ont montré quel pouvoir exerce sur l'âme une belle voix quand elle sait toucher les cordes du pathétique. L'artiste a surtout exprimé avec un abandon marqué ces deux vers :

Mes amis, ma chaumière,
C'est vous que je revois

et un tonnerre d'applaudissemens de couronner ces paroles, parce que le public en sentait l'application et qu'il s'unissait à la pensée de l'acteur. »

Digitized by Google

bientôt Lille, Amiens, Boulogne (1811), Cambrai (1822) eurent leurs écoles gratuites de musique.

Sous le premier Empire, Glachant adressa à l'Administration municipale d'Arras la lettre que voici : « J'ai l'honneur de vous soumettre un projet pour l'organisation d'une Académie ou Institut de musique à Arras. Si, par votre autorité, vous daignez en faciliter l'exécution, vous devancerez, je crois, les vues du gouvernement, dont le chef suprême s'occupe sans cesse à sauver les arts. Cet établissement devient pour ainsi dire nécessaire par la suppression des maîtrises qui ont procuré à l'Etat ses plus grands maîtres, tels que Haydn, Lesueur, Playel, etc. Par l'active bienveillance des membres du conseil, les soins infatigables des maîtres et les heureuses dispositions des élèves, il peut même sortir de cette institution des sujets qui, par la suite, feront honneur à la ville qui les a vus naître. Je suis heureux en vous priant de vouloir bien désigner et accorder un local gratis, sans lequel cet établissement ne peut avoir lieu. Permettez-moi, Messieurs, de vous désigner comme les amateurs les plus zélés MM. Wacheux, Dourlens-Brunel et Lallart, rue des Teinturiers, pour membres du conseil. Veuillez les faire appeler, si vous approuvez ce projet, etc. »

Il donna à la suite le projet de règlement suivant :

« *Projet d'une Académie ou Institut de musique à établir à Arras, sous les auspices de M. le Maire de la dite ville.*

» ARTICLE 1^er^. — *De la formation.* — Cette Académie ou Institut seroit gouverné par un conseil composé de trois membres, savoir : d'un directeur et deux commissaires choisis parmi MM. les amateurs et nommés par la Mairie.

Digitized by Google

» Cet article continueroit son exécution en cas d'absence définitive d'un ou de plusieurs de ses membres.

» ART. 2. — *Du pouvoir des membres du conseil.* — Le conseil établi, il nommeroit les professeurs parmi les artistes de cette ville.

» M. le directeur auroit l'inspection générale. Il écouteroit les observations relatives au bien de cet établissement et y feroit droit autant qu'il seroit en son pouvoir.

» MM. les commissaires seroient pour l'inspection des classes.

» ART. 3. — *Du nombre des professeurs.* — Il y auroit quatre professeurs, savoir : un maître de musique, un sous-maître et deux autres professeurs.

» Comme leur traitement ne peut avoir lieu qu'en raison du nombre des souscripteurs, M. le directeur fixeroit les appointements de chacun d'eux d'après la classe pour laquelle il seroit appelé.

» ART. 4. — *Du nombre des élèves et amateurs* — Le nombre des élèves des deux sexes et des amateurs qui devroit souscrire pour cet Institut seroit fixé par le conseil.

» Cette Académie devant être formée sous les auspices de la Mairie, elle aura le droit spécial d'y faire admettre gratis le nombre d'élèves qu'elle jugera convenable.

» ART. 5. — *Du prix de la souscription.* — Le prix de la souscription pour les élèves et amateurs seroit de 3 fr. par mois pour l'été et de 3 fr. 50 c. pour l'hiver, depuis le 1^er^ octobre jusqu'au 1^er^ avril de chaque année.

» Indépendamment du prix de la souscription, chaque élève devra payer 50 c. par mois pour la location des instrumens et musiques.

Digitized by Google

» ART. 6. — *De l'emploi des fonds.* — Les fonds seroient employés : 1° à la solde des professeurs ; 2° pour la location des instrumens et musique ; 3° aux achats et confections des ustensiles nécessaires à cet établissement.

» ART. 7. — *Des différens instrumens à enseigner.* — Les différens instrumens à enseigner, indépendamment de la musique vocale, qui doit être la base fondamentale de cette institution, seroient : 1° le violon ; 2° l'alto ; 3° la basse ; 4° la guittare ; 5° la clarinette ; 6° la flûte ; 7° le hautbois ; 8° le forté-piano ; 9° le cor ; 10° le serpent ; 11° le basson.

» *Dispositions générales.* — Ce projet ne peut avoir son exécution sans, qu'au préalable, M. le Maire ne l'ait approuvé et qu'il n'ait accordé un local gratis. Après quoi, le conseil devra s'assembler à effet de rédiger les articles d'un règlement. M. le maître de musique devra y être appellé pour l'article concernant la formation des classes.

» Les professeurs entreront en activité lorsqu'il y aura cinquante souscripteurs. Ils devront être pourvus d'une commission signée du Maire et des membres du conseil pour leur valoir ce que de raison.

» Sauf meilleur avis. »

Cette demande fut alors éludée ; reproduite depuis, elle subit toujours le même sort. Pourquoi ce vœu fut-il ainsi méconnu ? C'est qu'il existait malheureusement certains esprits qui semblaient avoir pris à tâche de faire naître la division parmi les artistes et qui se plaisaient à l'entretenir, une fois la première impression reçue. Que voulaient donc ces ennemis d'un art qu'ils ne comprennent pas et qu'ils jugent selon leurs caprices ou leurs passions aveugles ? L'homme qui possède le goût des

Digitized by Google

arts, voit dans ses rivaux, des amis, des frères ; il n'est ni envieux, ni jaloux de leurs succès, au contraire, ils font sa gloire, il s'y associe de cœur et proclame un triomphe qui paraît aussi être le sien.

Pourquoi fallait-il que ce bel art fut si peu encouragé dans nos murs et que, sur ce point, les cités qui nous environnent fussent bien mieux partagées que la ville d'Arras ?

La cause, nous l'avons dit, mais elle fut impuissante, car des âmes plus généreuses conçurent la pensée de lui imposer silence.

C'était dans le but de populariser la musique au sein de notre ville, qu'en mars 1827, cinq artistes se réunissaient pour fonder un cours de musique vocale et instrumentale. Soixante élèves y ont reçu des leçons et leurs progrès ont attesté le zèle et la capacité des professeurs. Mais il manquait à cet établissement un grand moyen, et sans lequel il ne pouvait s'élever à la prospérité qu'il méritait d'atteindre, la protection de l'autorité communale qui lui sera accordée en 1835.

Société Philharmonique.

Pendant un certain temps, les sociétés de musique vécurent dans le calme et la somnolence. L'art musical était cependant loin d'être négligé. Le succès obtenu à Douai par les Amateurs artésiens n'avait fait que développer davantage le goût de la musique à Arras. Une partie de la jeunesse se livrait avec ardeur à l'étude des instruments et du chant ; les uns, s'ils ne pouvaient prétendre à devenir solistes, se préparaient à prendre place

Digitized by Google

dans les morceaux d'ensemble ; les autres s'essayaient à interpréter la simple et mélodieuse musique de nos opéras et des romances en vogue. On comptait même parmi les jeunes femmes d'agréables talents.

Dès 1820, un grand nombre d'habitants se donnaient rendez-vous pour faire de la musique dans la salle d'un café situé sur la Grand'Place, sous la direction des professeurs Plouviez, Rumeau et Lequien. Tous nourrissaient le désir de voir se réunir en une société puissante les éléments divers, civils et militaires, amateurs et artistes, qu'offrait notre ville. De nombreuses tentatives furent faites dans ce but ; mais, ou elles n'aboutirent pas, ou elles ne donnèrent pas de résultats sérieux ayant laissé trace de leur existence plus ou moins éphémère.

Ce désir était admirablement secondé par M. Joseph Legentil, qui personnifia si longtemps et avec tant de dévouement la société musicale à Arras. A cette époque, des réunions fréquentes et nombreuses avaient lieu, soit chez M. Legentil, soit dans un local plus vaste, à la salle de spectacle, par suite du nombre toujours croissant des adeptes.

En 1825, un homme d'une haute intelligence, ami des sciences et des arts, M. le baron de Hauteclocque, alors Maire d'Arras, parvint à grouper ces nombreux éléments. Ce ne fut pas, toutefois, sans de longues difficultés que l'accord s'établit entre toutes les susceptibilités, soit d'artistes entre eux, soit d'amateurs à l'égard des artistes. Cependant, à force de persévérance et de concessions réciproques obtenues, notre premier Magistrat put atteindre le noble but qu'il s'était proposé. Le 9 oc-

Digitized by Google

tobre 1826, il adressait au personnel musical de cette ville une lettre ainsi conçue :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que MM. les amateurs de musique et MM. les artistes se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le 10 de ce mois, à six heures précises du soir, pour se constituer définitivement en société.

» J'ai celui de vous prier de vouloir bien assister à cette assemblée et de recevoir l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

» *Le Maire d'Arras,*
» Baron de Hauteclocque. »

De cette réunion sortit la Société Philharmonique.

Non content d'avoir formé la Société, M. de Hauteclocque voulut lui bâtir une salle spéciale. A quelques mois de là, il faisait voter par le Conseil municipal les fonds nécessaires à la construction de la Salle des Concerts.

Au premier appel adressé par le Maire d'Arras, soixante-cinq amateurs et artistes s'étaient fait inscrire sur le registre de la Société. Voici la liste de ces membres fondateurs :

Barlet Victor, amateur, violoncelle et chant.
Basset Maurice, amateur, flûte.
Bernard Etienne, amateur, basson.
Bigourd, amateur, trombone.
Bouthors, amateur, chant.

Digitized by Google

Cavrois Auguste, amateur, chant.
Coche Evariste, artiste, violon.
Cornille Félix, amateur, clarinette et chant.
Cosset, artiste rétribué, basson.
Cot Auguste, amateur, violoncelle.
Crassiez Adolphe, amateur, clarinette.
Cronfalt Laurent, artiste rétribué, ophicléide.
Dalleu François, amateur, chant et alto.
Debavay, amateur, violon.
De Hauteclocque Léopold, maire, président.
Dehée, amateur, chanteur.
Delabrosse, amateur, trompette et hautbois.
Dénis, amateur, chanteur.
De Raulin, amateur, contre-basse.
Didelot, amateur, violon.
Dorlencourt Xavier-Joseph, amateur, alto.
Dourlens-Aubron Xavier-Joseph, amateur, chanteur.
Dourlens-Brunel, amateur, violoncelle.
Duhaupas Emile, artiste rétribué, violon et chant.
Duplessis Jules, amateur, chanteur.
Duriez Henri, amateur, chanteur.
Forgeois, mercier, amateur, chanteur.
Fuzier Constant, amateur, chanteur.
Georges, artiste rétribué, alto.
Hannebicque, amateur, flûte.
Héquet aîné, artiste rétribué, violon.
Héquet Bruno, artiste rétribué, violon.
Hourriez, amateur, chanteur.
Hovine Alexandre, amateur, violon et chant.
Hovine Augustin, amateur, violon et chant.
Hovine Louis, amateur, violoncelle.

Digitized by Google

Lavallée, amateur, trombone.
Lefebvre, amateur, clarinette et chant.
Lefebvre-Flambry, amateur, violon.
Lefebvre-Wandewycle, amateur, trompette.
Legentil Joseph, amateur, cor et chant.
Lequint, artiste rétribué, alto.
Loire, artiste rétribué, timbales.
Luez Paul, amateur, timbales et hautbois.
Maniette Augustin, amateur, violon.
Martin Xavier, amateur, ophicléide.
Niou, amateur, violon.
Pajot Alexandre, amateur, alto.
Paul, artiste rétribué, violon.
Pelletier François, amateur, chanteur.
Petitqueux Evrard, amateur, clarinette et chant.
Plouvier Augustin, artiste rétribué, violon.
Pottier-Bultez Louis, artiste rétribué, contre-basse.
Pottier-Desailly Désiré, amateur, flûte.
Pottier-Peugnet, amateur, alto.
Olivier, amateur, violon.
Rumeaux, artiste rétribué, serpent.
Salmon Auguste, amateur, cor.
Salmon Emile, amateur, cor.
Sirony, artiste rétribué, clarinette, alto.
Thévenot, amateur, alto.
Thomas Xavier, artiste rétribué, cor.
Verniez, amateur, pianiste.
Wagner, artiste rétribué, violoncelle.
Wavelet, amateur, chanteur.

Les commencements de la Société Philharmonique furent difficiles et laborieux. Il fallut plusieurs années et

Digitized by Google

bien des tâtonnements avant qu'elle fût assise d'une manière stable et définitive et qu'elle acquit ce degré de prospérité qui devait amener de si beaux résultats.

Le 10 octobre 1828, les artistes et les amateurs se réunirent à la Salle des Concerts, sous la présidence du baron de Hauteclocque. M. le Maire invita alors les assistants à asseoir d'une manière régulière la durée et le service de leurs réunions musicales, en suppléant, par un nouveau règlement, à l'insuffisance des dispositions arrêtées dans celui de 1826 Il proposa ensuite à l'association de prendre le titre de *Société Philharmonique*. Dans cette réunion, M. Luez fut nommé vice-président, et MM. Hovine aîné, Hovine Augustin, Dewailly, Petitqueux, Martin, Cornille et Debavay, membres du conseil.

Le nouveau règlement fut modifié successivement dans les séances des 2 octobre 1839 et 29 juillet 1842, et définitivement adopté le 27 janvier 1843.

Sous l'habile direction de ses chefs d'orchestre, dont le premier fut M. Héquet aîné, et auquel succédèrent MM. Duhaupas (1830), Bertrand (1836), Hecquet Jules (1854), Lambert (1858), Poisson (1861), la Société a donné deux cent soixante concerts, sans compter ceux dans lesquels elle prêta son concours à des artistes de passage. Le premier date du 29 décembre 1826.

Le concert du 27 août 1832 fit époque dans les annales musicales d'Arras. On y entendit les frères Tilmant, violonistes, qui eurent les honneurs de la soirée, M. Willent, 1re basse du Théâtre-Italien, et Mlle Dorus.

La Société Philharmonique rivalise dignement avec celles des villes voisines les plus en renom, tant pour la manière supérieure avec laquelle elle exécute les mor-

Digitized by Google

ceaux difficiles annoncés dans ses programmes que par le soin qu'elle apporte à relever l'éclat de ses concerts, en y faisant entendre les artistes les plus distingués. Voici les noms des principaux qui ont été entendus jusqu'à ce jour :

Cantatrices : M^mes^ Dorus, Casimir, Prévost, Loïsa Puget, Raimbaut, Nadolini, Damoreau-Cinti, Nau, Bordogny, Albertazzy, Julian, A. Lebrun, Viardot-Garcia, Debré, Heinefetter, Sabattier, Masson, Iweins-d'Hennin, Lavoix, Persiani, etc.

Chanteurs : MM. Chollet, Bordogny, Marié, Roger, Tagliafico, Duprez, Poultier, Graziani, Ponchard, Geraldi, Lafond, Barroilhet, Massot, Portehaut, A. Dupont, Derivis fils, Chaudesaigues, etc.

Violonistes : MM. Alard, Herman, Artot, Dancla, Vieuxtemps.

Pianistes : MM. Prudent, Lefebure-Wely, Lacombe.

Harpiste : M. Félix Godefroy.

Violoncellistes : MM Servais, Seligmann, Triebert, Bertrand.

Flutiste : M. Dorus.

Corniste : M. Verroust.

La Société Philharmonique a, en outre, exécuté une quantité considérable de morceaux de musique sacrée, soit aux messes de Sainte-Cécile, soit à l'inauguration des églises de Saint-Nicolas et du Saint-Sacrement, soit, enfin, à l'occasion des funérailles du cardinal de la Tour d'Auvergne.

Parmi les principales exécutions, nous citerons la Messe du sacre (1828-1829), la Messe de Nonot et le Gloria de Chérubini (Sainte-Cécile, 1837), Messe d'Elwart

Digitized by Google

(1839), Messe de Gounod (1879), Messe de Lesueur (1880), Septuor de Beethoven (1878), les Marches solennelles de Mendelsohn, de Meyerbeer, d'Auber, de Gounod, de Chopin, la Sérénade d'Haydn, Adagio de Mozart, Symphonie de Beethoven, les Sept Paroles du Christ, le Magnificat de Lambert.

Si la Société Philharmonique d'Arras n'a pas été appelée à recueillir les ovations et le triomphe des concours, on peut lui décerner la palme de la bienfaisance. Sous l'administration de ses divers présidents, MM. Luez, Parmentier, Delaire, de Grandval, Daverdoingt, Huret-Lefebvre et Guérard, elle a distribué aux établissements pauvres de notre ville près de 180,000 fr., produit des diverses solennités organisées dans un but de charité.

Ecole de musique.

La pratique de la musique, bornée dans les commencements à certaines classes de citoyens, tendit surtout à se généraliser et à pénétrer dans la masse inférieure. Mais il était bien difficile de s'adonner selon ses désirs à un art qui ne coûtait pas seulement du temps, mais à la possession duquel il fallait encore sacrifier de l'argent. La Société Philharmonique, à qui revient la gloire d'avoir vulgarisé la musique à Arras, d'en avoir insinué le goût et l'amour jusque sous les toits des prolétaires, d'avoir jeté les fondements solides de ce culte, qui passe maintenant pour être inné en Artois comme en Flandre, la Société Philharmonique voulut exploiter plus efficacement encore le champ qu'elle avait si heureusement ensemencé. Elle voulut créer un établissement par lequel

Digitized by Google

le goût de la musique put être satisfait et utilisé et, dès les premières années de sa création, elle fit donner par plusieurs membres des leçons gratuites à un grand nombre d'enfants de notre ville.

Nous extrayons les passages suivants du règlement du 4 octobre 1828 :

« ART. 50. — Le produit des cotisations et des sommes que l'autorité municipale met à la disposition de la Société étant spécialement affecté à l'achat de musique et des instruments, les frais des répétitions et des concerts, ainsi que la rétribution des artistes résidants et étrangers sont prélevés sur le produit des souscriptions et cartes d'étrangers. L'*excédant*, s'il en existe, *est consacré à l'instruction musicale d'un nombre proportionnel d'élèves.*

» ART. 51. — La présentation de ces élèves n'est soumise à aucune distinction de fortune. Elle appartient exclusivement aux Sociétaires. Une commission de sept membres, dont le chef d'orchestre et le sous-chef font partie de droit, procède à l'examen et au choix de ces élèves, indique les instruments qu'ils doivent prendre, en conciliant, toutefois, leur inclination avec les besoins de la Société.

» ART. 52. — L'enseignement de ces élèves appartient aux sociétaires professeurs. Leur traitement est fixé par le conseil. Un règlement particulier déterminera le mode de l'enseignement, le service de l'instruction et la discipline des classes. »

M. Esnault, membre du Conseil municipal, en 1835, se prononça en faveur de la création d'une école de musique à Arras, et le Conseil accueillit favorablement une voix amie des arts qui en vénérait et en connaissait le

Digitized by Google

culte. Le Conseil municipal prit donc acte de la proposition de M. Esnault et s'occupa des moyens de répondre dignement à cette idée.

De nombreuses lacunes existant dans les archives de la Société Philharmonique, nous n'avons pu suivre l'application des mesures prises à ce sujet, mais tout porte à croire qu'elles furent promptement appliquées. Car, dans le nouveau règlement du 27 mars 1836, il est dit qu'un concert sera donné chaque année, dont le produit sera consacré à l'instruction d'un nombre proportionné d'élèves (art. 54), et plus loin nous lisons une décision du 20 juin 1836 qui maintient le traitement du chef d'orchestre, fixé par une décision antérieure à la somme de 1,000 fr., sous la condition de faire l'éducation de quatre élèves.

Enfin, après de nombreux pourparlers, le Président de la Société fut invité, le 28 avril 1837, à venir conférer avec le Maire d'Arras, M. Dudouit, sur l'urgence d'établir une école de musique avec les fonds alloués par la ville.

Dans la séance du 7 juin suivant, le Conseil chargea l'un de ses membres, M. Cabuil, de présenter un projet d'organisation et de règlement, projet qui fut adopté à partir du 1er juillet 1837, date de l'ouverture de l'école de musique, sous la direction immédiate du conseil de la Société Philharmonique et sous les auspices de l'autorité municipale.

La première allocation faite par la ville fut de 700 fr. Trois professeurs furent nommés, au traitement de 150 fr. C'étaient MM. Duhaupas pour le chant et le solfège, Bertrand pour les instruments en cuivre, Bassez pour les

Digitized by Google

instruments en bois. On y adjoignit, en 1839, les frères Coche, chargés des cours de violon.

L'allocation fut portée à 1,500 fr.. en 1838, pour achat de matériel et augmentation du traitement des professeurs, qui fut porté à 200 fr. Elle a été successivement augmentée jusqu'à la somme de 6,070 fr., chiffre actuel du budget de l'école.

L'amour-propre est, sans contredit, le plus puissant mobile de nos actions ; c'est à lui que nous devons les belles productions et les ouvrages remarquables que nous admirons quotidiennement. Aussi, le moyen le plus sûr d'obtenir des résultats satisfaisants dans les arts est-il de stimuler les jeunes artistes et d'établir entre eux une généreuse émulation. L'espoir d'obtenir sur leurs concurrents la prééminence doit les porter à redoubler d'efforts pour y parvenir. C'est l'avantage de l'instruction publique d'exciter parmi les jeunes gens une rivalité d'où doivent naître indispensablement des hommes de mérite et de grands biens pour la société.

Imbu de cette généreuse idée, le conseil de la Société Philharmonique décida, le 9 juillet 1837, qu'un concours, suivi plus tard d'un concert d'émulation, aurait lieu entre les élèves de l'école de musique, à la Salle de Concerts, avec une première distribution de prix, qui eut lieu le 14 août 1839, sous la présidence de M. Maurice Colin, alors Maire d'Arras. L'esprit de cet examen n'est pas basé sur la force relative des élèves entr'eux, mais bien sur la force réelle de l'élève par rapport à l'art. Chaque élève exécute un morceau étudié et un à première vue. Les classes de musique vocale sont divisées en deux sections et les élèves des classes de musique vocale et ins-

Digitized by Google

trumentale sont examinés séparément et soutenus dans l'exécution de leur morceau par le professeur qui tient la partie de basse ou d'accompagnement.

L'école de musique fut toujours placée sous l'administration du conseil de la Société Philharmonique jusqu'au 12 septembre 1876, époque à laquelle un arrêté de la Mairie notifia que, à partir de ce jour, elle serait administrée par une commission nommée par le Maire. La commission actuellement en fonctions devait continuer d'administrer sous la présidence de M. le Maire. Elle est encore aujourd'hui à la tête de l'école.

Huit professeurs sont chargés de l'instruction : trois professeurs de solfège : MM. Poisson, prix d'harmonie au Conservatoire, classe des filles et classe supérieure des garçons ; Cronfalt et Sergent, classe élémentaire ; un professeur de flûte, M. Lacassagne ; un professeur de clarinette, hautbois, basson, M. Billan, ex-sous-chef de musique au 33e de ligne ; un professeur de violoncelle et contre-basse, M. Mauger ; un professeur d'instruments de cuivre, cor, piston, etc. : M. Cronfalt ; deux professeurs de violon, MM. Lambert et Poisson ; un professeur de piano pour demoiselles, Mlle Mangot, lauréat du Conservatoire de Paris.

Chaque professeur est payé à raison de 200 fr. par an, pour trois heures par semaine, ce qui constitue un cours. Dans la classe d'instruments en cuivre, ce cours est composé de quatre ou cinq élèves ; pour le solfège, le nombre est illimité.

Depuis 1837, l'instruction musicale a été donnée à 1,212 garçons et à 506 jeunes filles, total : 1,718 élèves. L'école compte actuellement 201 élèves : 120 garçons et 81 filles.

Digitized by Google

Voici la liste des principaux sujets sortis de l'école de musique d'Arras, qui ont été reçus et ont obtenu des succès au Conservatoire de Paris et d'autres qui occupent aujourd'hui une position exceptionnelle :

MM. Grigny Romuald, hautbois.

Danel, 1re basse des chœurs de l'Opéra.

Linof, 1er prix de basson au Conservatoire.

Soualle, plus connu sous le nom d'Ali-ben-Soual, prix de clarinette, sous-chef de musique dans un régiment de la marine.

Bécourt Faldoni, prix de cor au Conservatoire.

Thibaut, prix de violon au Conservatoire, chef d'orchestre dans un théâtre de Paris.

Duhaupas, organiste, maître de chapelle de la cathédrale d'Arras, élève de Marmontel.

Gourdin, ex-baryton à l'Opéra-Comique.

Pierret, alto-répétiteur à l'Opéra.

Lambert Victor, professeur de violon, élève du Conservatoire, dont nous avons souvent admiré le jeu hardi et gracieux, sans laisser d'être intelligent et méthodique.

Ansart et Taffin, prix de clarinette au Conservatoire.

Boulard et Marquette, prix de flûte au Conservatoire.

Francqueville, accessit de chant au Conservatoire.

Martin, sous-chef de musique au 3e régiment du génie.

Hecquet Jules, dont le talent de violoniste a brillé dans un grand nombre de concerts de la Société.

Hiver, prix de clarinette au Conservatoire.

Mlle Catelain, accessit de chant au Conservatoire.

Digitized by Google

Mlles Vidal, Pruvost, Salèle, Taffin, pianistes ayant obtenu des médailles au Conservatoire.

Sergent, violoniste, etc., etc.

Un nouvel hommage vient d'être rendu à l'administration de la Société Philharmonique. Dans l'inspection générale des écoles de musique de France, ordonnée par le gouvernement, celle d'Arras a obtenu un succès exceptionnel. Classée au deuxième rang, c'est-à-dire après celles de nos grandes villes, qui ont de puissantes ressources, elle a été proposée pour une subvention de l'Etat, avec le titre de *Succursale du Conservatoire de Paris*, comme les écoles de Lille, de Toulouse, etc. Cette proposition est la plus complète affirmation de la valeur de notre enseignement musical et le prix le plus précieux qu'en puisse recevoir la Société Philharmonique, chargée de la haute direction des études.

Honneur aux maîtres et tuteurs dévoués auxquels cette haute distinction est due, et qui seront, dès que les crédits du budget le permettront, les vrais fondateurs du Conservatoire national de musique d'Arras.

De nos jours, la Société Philharmonique compte cent vingt-six sociétaires résidants et environ trente membres correspondants. Les répétitions ont lieu le vendredi de chaque semaine, sous l'habile direction de M. Poisson, chef d'orchestre.

M. Jules Guérard, président, a pris tellement à cœur l'honorable et délicate mission qu'il a acceptée, il la comprend, il l'accomplit si largement que, sans y penser, il a attiré sur son nom l'éclat de la plus enviable popularité. M. Guérard ne consacre pas seulement son temps à la Société, il lui donne encore tout le dévoue-

Digitized by Google

ment d'un cœur généreux. A ce titre, il s'est rendu digne de l'affection et de la reconnaissance publique.

Société des Orphéonistes.

Aussitôt après que la loi de 1832 eut, en quelque sorte, créé l'instruction primaire en France, des hommes éminents demandèrent qu'on y ajoutât l'enseignement du chant, dans le but de répandre parmi le peuple le goût du beau et d'adoucir ses mœurs. La réalisation de cette idée fut due à Wilhem et à sa méthode, dont les moyens ingénieux et simples faisaient disparaître la plupart des difficultés premières.

C'est en 1833 qu'il commença à l'appliquer dans les écoles. A la fin de l'année, il réunit les groupes qu'il avait instruits séparément afin d'avoir un ensemble d'exécutants, et il donna à cette réunion le nom d'*orphéon*. Depuis lors, on désigne sous ce nom un ensemble de choristes qui exécutent des chants sans accompagnement.

En 1847, l'orphéon de Paris comprenait 1,200 à 1,500 amateurs, parmi lesquels se trouvaient, non-seulement des enfants et des jeunes gens, mais aussi des hommes faits, donnant à l'étude de la musique les loisirs que tant d'autres dépensent malheureusement au cabaret. Les orphéonistes exécutèrent dès lors avec beaucoup de justesse et de précision des morceaux composés expressément pour eux ou bien empruntés, soit aux maîtres anciens, soit aux maîtres modernes. M. Hubert remplaça Wilhem dans la direction de l'orphéon de Paris; il eut lui-même pour successeur M. Gounod.

De nombreuses sociétés chorales ne tardèrent pas à

Digitized by Google

s'organiser en province. Un soir d'hiver de l'année 1846, quelques jeunes gens d'Arras, parmi lesquels nous citerons MM. Delcroix père, Fourmault, Huchette, Hecquet Jules, Brissy frères, Wavelet, Thomas frères, Létévez, s'inspirant des chanteurs pyrénéens venus à Arras, se réunirent pour étudier le chant d'ensemble. Les premiers chœurs mis à l'étude furent *Adieu Styrie* et la *Chasse aux lzards*, chantés sous la direction de MM. Garin et Hecquet.

Voilà une origine qui repousse les préventions injustes qui ont pesé si longtemps sur les hommes du nord. Ces jeunes gens d'Arras, au moins, donnent tort à la critique philosophique qui veut subordonner le génie d'une province à l'influence du climat sur les instincts sociaux et le développement de sa pensée. Sans doute, le climat agit sur des organisations fébriles et maladives, mais alors c'est une cause physique. L'état politique et moral d'un peuple influe plus directement sur les progrès que l'élévation moyenne de son thermomètre. Les Orphéonistes d'Arras ont prouvé que l'influence de l'atmosphère, en matière d'enthousiasme lyrique, était un paradoxe, ils ont relevé avec autant de vaillance que d'orgueil le gant jeté dans la lice artistique et chantante. Nous verrons tout-à-l'heure qu'ils ne se sont pas contentés d'aller gagner des prix dans les villes de la Flandre et de la Belgique, mais qu'ils sont venus dans le milieu de la France, jusque sous le soleil des troubadours, chanter des airs sonores et spirituels, comme s'ils eussent été des enfants de la langue d'Oc et des Tyrtées de la poésie romaine.

Peu de temps après, M. Ephrem Leroux fut nommé Président, tenant avec un talent remarquable l'emploi de tenor solo. En donnant à la jeune société l'habitude

Digitized by Google

d'une discipline rigoureuse, M. Leroux assura aux Orphéonistes le succès de tous leurs travaux artistiques et philanthropiques.

La Société, définitivement organisée au commencement de l'année 1847, tint sa première séance le 10 février. Elle était alors composée de jeunes gens, amateurs de musique, se réunissant toutes les semaines pour s'exercer à l'exécution de divers morceaux d'harmonie vocale, délassement d'autant plus louable que ceux qui s'y livrent, l'ont toujours fait tourner à l'avantage des indigents.

Le 2 mai 1847, le corps de musique de la garde nationale et la Société des Orphéonistes, récemment instituée, organisèrent un concert au bénéfice de la caisse du bureau de bienfaisance. La musique de notre milice citoyenne, sous la direction de son chef intelligent et habile, M. Bertrand, exécuta divers morceaux d'ensemble avec une rare précision et une vigueur remarquable, et le public, toujours équitable envers le talent et le bon vouloir, applaudit vivement l'ouverture de *Fra Diavolo*, le duo de *Guillaume Tell*, le trio de *Norma* et la *Bénédiction des poignards* des *Huguenots*.

La Société des Orphéonistes, composée de seize chanteurs, chanta divers chœurs empruntés aux œuvres composées par M. Rolland pour les chanteurs pyrénéens. Ce premier essai réussit complétement. L'enthousiasme des auditeurs fut tel que des *bis* retentissants accueillirent la chute du dernier refrain. Nos amateurs, pleins d'une gracieuse complaisance, exécutèrent alors un troisième et dernier chœur que le public salua de ses bravos les plus chaleureux.

Digitized by Google

En janvier 1847, d'autres jeunes Artésiens formèrent un deuxième groupe de chanteurs pour interpréter des chœurs à quatre voix d'hommes ; on remarquait dans la jeune société MM. J. Guérard, Tricart frères, Jude H., Lemaître Félix et Sannier. Les premiers chœurs chantés par ce groupe furent le *Chant du soir* et le *Désert*, de Félicien David ; en décembre 1848, les deux orphéons d'Arras confondirent leurs rangs, et sous la dénomination d'*Orphéonistes*, devinrent et restèrent les émules des Crick-Mouils de Lille. Pendant trente années, Arras et Lille se disputèrent la suprématie sur tous les orphéons de France ; les luttes chorales que ces deux sociétés rivales eurent entr'elles, attirèrent l'attention de tous les dilettantes français et étrangers. Jusqu'à ce jour, Lille a vaincu Arras trois fois, trois fois Arras a triomphé de Lille.

La Société des Orphéonistes d'Arras est alors constituée sur des bases solides, son but est bien défini : propager le goût des arts par l'organisation de concerts, festivals, concours qui, soit à Arras, soit dans les autres villes de France, soit à l'étranger, fussent exclusivement donnés au profit des pauvres Ce but a été grandement rempli.

Tant de succès et de gloire n'a pas, comme d'ordinaire, desséché leur cœur ; au contraire, ils n'ont jamais oublié ces vers du vieux Béranger :

> **Le bonheur rend l'âme si bonne,**
> **Ah ! donnez, donnez s'il vous plaît,**
> **A l'aveugle de Bagnolet.**

Et, si à chacune de leurs victoires pacifiques, nos rues

Digitized by Google

se jonchent de fleurs, nos maisons se pavoisent de mille drapeaux, c'est qu'on salue tout à la fois en eux les plus aimables chanteurs et les plus ardents apôtres de la charité. S'il fallait aujourd'hui calculer le chiffre des donations faites par les Orphéonistes à différentes associations charitables, on atteindrait le chiffre de 142,000 fr.

Voilà pourquoi les Orphéonistes ont dans leurs archives une histoire intime d'hommages et de récompenses accordées à leur mission de bienfaisance, de même qu'ils portent à leur bannière les médailles dues à leur mérite artistique.

Comme l'artiste dramatique qui prête son concours au poète et vient, avec son talent et son génie, réaliser, pour ainsi dire, la pensée de celui-ci, l'exécutant met à la disposition du compositeur le résultat de ses longues études et, s'interposant entre le créateur et la foule, il communique, à l'aide de son instrument ou de sa voix, ces impressions tour-à-tour gaies, suaves et mélancoliques qui, pendant quelques heures, font vivre d'une même âme des centaines d'auditeurs, en leur imposant les mêmes sensations. Et pourtant, le triomphe de l'exécutant comme celui de l'artiste dramatique est passager, sa vie est éphémère. Que reste-t-il de cette voix douce, de ces sons si purs qui vous ont, tout à-l'heure, si délicieusement ému? Ce qui reste du sillon que la rame a tracé dans l'onde! Tout au plus un touchant souvenir. C'est ce souvenir que vient évoquer notre plume, impuissante à dépeindre tout le charme qu'ont procuré à un auditoire toujours nombreux, les concerts annuels des Orphéonistes de notre ville.

Nous n'essayerons pas de dépeindre l'aspect enchan-

Digitized by Google

teur de la salle ; ceux qui ont assisté à ces soirées, peuvent seuls s'en faire une idée.

Un chœur des Orphéonistes commence le concert. Figurez-vous, — nous parlons à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas pris part à ces fêtes, — figurez-vous cinquante à soixante amateurs, à la tenue uniforme, venant se ranger en demi-cercle devant vous ; aucun instrument ne leur sert de diapason, et tout-à-coup, de l'intonation la plus sûre, comme si une seule âme les animait, ils commencent ; alors, sous l'influence de leur talent, les sentiments les plus divers animent tour-à-tour l'auditoire ; jusqu'à la fin du morceau, même accord, même précision, les nuances les plus délicates sont observées, et le public, ravi, reconnaît que la voix humaine est bien le plus merveilleux des instruments.

Créée en 1846, la Société des Orphéonistes fut définitivement autorisée par décision du Ministre de la police générale en date du 5 mai 1852. Depuis lors, elle organise un concert annuel au profit des pauvres, et pendant trente-deux années, une foule d'élite s'est rendue à ces fêtes qui, chaque hiver, sont considérées comme les solennités artistiques de la saison.

Les artistes appelés de Paris sont toujours les étoiles du jour ; on remarque seulement que, dans les rangs des Orphéonistes, des fils ont remplacé leurs pères. Les Orphéonistes ne chôment jamais. Loin de se reposer, à peine sont éteints les échos de leur concert annuel, qu'ils se remettent bien vite à l'œuvre et organisent des soirées charmantes auxquelles ils convient leurs familles. Ces réunions, composées toutes d'éléments locaux, avec une étoile exotique chargée de représenter le sexe des

Digitized by Google

soprani, sont fort intéressantes et préludent parfaitement au bal, qui commence vers l'*heure du mystère*, comme disent les poètes, gai et animé ainsi qu'aux anciens jours. Il va sans dire que l'attrait de la bienfaisance s'y marie avec celui du plaisir.

La Société a eu pour Présidents :

MM. Ephrem Leroux, de la création au 15 avril 1850.
Amédée Thomas, du 15 avril 1850 au 1er janvier 1858.
Léopold Tricart, du 1er janvier 1858 au 20 septembre 1879.
Hippolyte Jude, du 20 septembre 1879 à ce jour.

Et pour Directeurs :

MM. J. Hecquet, de la création au 25 novembre 1853.
Duhaupas, du 1er décembre 1853 au 1er novembre 1879
Sergent, du 1er janvier 1880 à ce jour.

De 1856 à 1877, la Société eut pour sous-chef M. Victor Lambert qui fut, avec un talent et un dévouement incontestés, le digne lieutenant de M. Duhaupas.

C'est sous leur habile direction que les Orphéonistes ont marché de triomphe en triomphe depuis le concours de Lille, 27 juin 1852, jusqu'à celui de Compiègne, 17 juin 1877 (1).

(1) *Liste des concours auxquels ont assisté les Orphéonistes et énumération des prix qu'ils ont obtenus :*

LILLE, 27 juin 1852 : 2e prix, 1re division française.
FONTAINEBLEAU, 19 juin 1853 : 1er prix, division d'excellence.
BÉTHUNE, 16 mai 1856 : 2e prix, division d'excellence.
CLERMONT, 2 août 1857 : 2e prix, division d'excellence.
DIJON, 1858 : 1er prix, division d'excellence.
SAINT-OMER, 26 juin 1859 : 2e prix, division d'excellence.
GAND, 18 juin 1860 : 2e prix, division internationale ; 1er prix, division française.
BOULOGNE-SUR-MER, 29 juillet 1861 : 1er prix, 1re division.

Digitized by Google

Ces triomphes prouvent qu'une société bien présidée,

LILLE, 30 juin 1862 : 4e prix, division internationale.

CLERMONT, août 1863 : 1er prix, division d'excellence ; 2e prix, division française.

LIÈGE, 26 juillet 1866 : 1er prix, division d'excellence ; 1er prix, division française.

AMSTERDAM, 25 juillet 1868 : 1er prix, division internationale.

MONS, 26 juin 1870 : 2e prix, division internationale.

LE HAVRE, 7 août 1873 : 1er prix, lecture à vue ; 2e prix, division internationale.

BRUXELLES, 20 septembre 1875 : 1er prix, division internationale.

COMPIÈGNE, 17 juin 1877 ; 1er prix, lecture à vue ; 1er prix, division supérieure ; 1er prix, division d'excellence.

BOULOGNE, 16 juillet 1882 : 1er prix, 1re division ; 1er prix d'excellence ; 3e prix, lecture à vue.

ORLÉANS, 8 juin 1884 ; concours d'honneur : prix unique, division d'excellence ; lecture à vue : prix *ex-æquo* avec les *Enfants de Paris* ; exécution : 1er prix.

Toutes les médailles sont en or. La Société possède, de plus, deux objets d'art offerts par les villes de Liège et de Boulogne.

Outre ces récompenses, la Société a reçu plusieurs médailles de remerciements pour services rendus :

1853, Sa Majesté l'Impératrice.
1854, la ville d'Arras.
1855, le Préfet du Pas-de-Calais.
1856, la ville d'Arras.
1857, l'Institut des provinces de France.
1860, la ville de Calais.
1861, la ville d'Arras.
1861, le Préfet du Pas-de-Calais.
1862, la ville de Courrières.
1863, la ville de Bapaume.
1864, la ville d'Arras.
1867, la ville de Saint-Pierre-lez-Calais.
1869, la ville d'Avesnes.
1872, la ville d'Amiens.
1873, la ville de Lille, comité des orphelins de la guerre.
1874, la ville d'Arras.
1875, Madame la maréchale de Mac-Mahon.
1878, l'Union artistique d'Arras.

Digitized by Google

bien dirigée artistiquement, est une bonne fortune pour le pays. C'est un grand point pour un orphéon de conserver à sa tête pendant de longues années les mêmes chefs, quand ils joignent le talent au caractère ; ils deviennent comme une sorte de drapeau témoignant l'honneur du bataillon. Les nombreuses médailles et les récompenses obtenues dans les principaux concours de la France, de la Belgique et de la Hollande disent mieux que les éloges le talent et la valeur de cette société et de ses habiles et savants directeurs.

Nous ne pouvons mieux faire que rappeler ici ce passage du journal l'*Orphéon*, au sujet du concours de Dijon, en 1858 :

« Cette magnifique société a été l'étoile du concours : justesse d'intonation, pureté de timbre, homogénéité des sons, netteté de prononciation, distinction, suavité, charme de l'émission, fini des nuances, sans incertitude et sans exagération.

» Telles sont les qualités que les Orphéonistes d'Arras ont fait briller de la manière la plus incontestable. »

Les Orphéonistes ont brillamment soutenu, dans ces tournois de véritables géants dans l'art musical, non-seulement l'honneur de leur société, mais encore la gloire artistique de notre vieille cité et l'ont placée en tête des villes intelligentes qui savent donner à leurs enfants le goût de l'étude si pure de la musique.

La fortune a, parfois, des revers inattendus. L'échec de Rotterdam, en 1879, n'était pas fait pour décourager cette société, qui avait cueilli de si nombreuses palmes dans les luttes précédentes. C'était une revanche à prendre ; elle ne se fit pas attendre. Le 17 juillet 1882, ses

Digitized by Google

soixante-deux chanteurs gagnaient les deux plus hautes récompenses du concours de Boulogne et relevaient le nom si brillamment porté d'*Orphéonistes d'Arras*.

Tout récemment, enfin, la société, par son brillant succès au concours du 8 juin 1884, à Orléans, a définitivement reconquis la place qu'elle occupait jadis parmi les premières sociétés musicales de la région et, osons le dire, de la France entière.

Grâce au dévouement de MM. Jude, président, et Deconinck, vice-président, la société, après le concours de Boulogne, reprit un nouvel essor, elle compte actuellement près de six cents membres.

Loin d'amener des rivalités jalouses, les concours de musique entretiennent une émulation féconde qui ne peut que resserrer les liens d'amitié unissant des nations voisines. Pénétrés de cette pensée généreuse, les Orphéonistes d'Arras organisèrent, d'abord en 1852, puis en 1864, un concours international d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, sous les auspices de l'Administration municipale.

De toutes parts, ils rencontrèrent le même empressement à seconder leurs généreux efforts. L'empereur lui-même voulut bien prêter son auguste protection, et le premier magistrat du département, M. le comte de Tanlay, leur témoigna toute sa sympathie. Ces exemples trouvèrent de nombreux imitateurs. Les personnages *les plus* éminents, les sociétés savantes, agricoles et *industrielles*, le commerce local, les associations ouvrières et de secours mutuels offrirent spontanément des médailles et des prix destinés à récompenser les vainqueurs. Les dames elles-mêmes s'intéressèrent à cette fête, et on

Digitized by Google

a pu admirer de superbes objets d'art, moins précieux par leur prix que par leur provenance.

Tant d'attraits ne pouvaient manquer de recommander le concours des Orphéonistes d'Arras ; aussi attira-t-il dans nos murs une affluence extraordinaire de sociétés chorales et instrumentales. Quinze sociétés de chant, cinq musiques d'harmonie et sept fanfares étrangères; trente-deux sociétés d'orphéons, dix-neuf musiques d'harmonie et quatorze fanfares françaises prirent part au concours de 1864, qui dépassa toutes les fêtes musicales qui avaient eu lieu précédemment.

Encouragés par l'admirable réussite de la solennité musicale de 1864, les Orphéonistes voulurent retremper les anciennes traditions des fêtes d'Arras dans un de ces concours d'orphéons qui sont, pour ainsi dire, passés dans les mœurs de notre époque. Le Conseil municipal, imbu de cette idée, que la musique est, pardessus tout, un merveilleux instrument de communications et de vibrations universelles, s'empressa d'accorder son concours à leur projet.

Après s'être entendu avec les présidents des diverses sociétés musicales, le Maire de la ville convia toutes les sociétés de Belgique, de Hollande, du nord, du centre et même du midi de la France à une nouvelle réunion musicale, à laquelle fut adjoint, par une heureuse innovation, un concours spécial pour la musique de chambre et pour les orchestres symphoniques.

La fête de 1879 fut digne de ses devancières, et l'élite des sociétés belges et françaises arborèrent de nouveau leurs bannières dans la capitale de l'Artois, sous les auspices de la Société des Orphéonistes, devenue l'honneur

Digitized by Google

de notre ville, et dont le mérite égala toujours la bienfaisance.

Sociétés diverses.

Le goût des beaux-arts, qui s'infiltre journellement dans tous les rangs de la société, tend à modifier d'une manière heureuse ce que le sentiment de l'importance pécuniaire a de choquant dans ses allures. Les personnes adonnées au négoce ne dédaignent plus les livres; les productions du burin et du pinceau trouvent des amateurs parmi les gens aisés. La musique surtout s'y est fait de nombreux amis. Il n'est plus de maisons où l'on ne cultive cet art éminemment civilisateur. Dans tous les rangs que la fortune a établis, on s'associe pour faire de la musique. Depuis le riche salon jusqu'aux rangs les plus simples de la société, on chante, on fait de l'harmonie, des chœurs, de la symphonie.

Jamais on ne vit la musique occuper une place aussi prépondérante que celle qu'elle occupe de nos jours dans la vie de nos populations du nord. Depuis dix ans, surtout, elle a pris une extension considérable. Le peuple, et j'appelle de ce nom l'immense fraction des déshérités du sort, s'intéresse aux exécutions musicales d'une façon vraiment surprenante. Les concerts se multiplient à l'infini. Les harmonies militaires, qui composaient à peu près seules jadis la pâture musicale du peuple, ne suffisent plus. Les sociétés musicales deviennent plus nombreuses de jour en jour. Nous terminerons cette notice en énumérant celles qui se sont établies à Arras depuis 1841 :

1° L'*Association musicale d'Arras*, la plus ancienne

Digitized by Google

après la Société Philharmonique, est celle qui prit le titre de *Société du chant sacré*. Elle fut instituée à Arras en vertu d'une autorisation spéciale du Ministre de l'Intérieur en date du mois de février 1841 (1). Le but de cette association était de conserver et de développer le goût du chant religieux ; pour cela, il fallait ouvrir un cours gratuit ; c'était, en quelque sorte, la première obligation qui ressortait de son programme ; aussi s'occupa-t-elle immédiatement à rassembler les éléments nécessaires à cette instruction.

L'ouverture du cours gratuit du chant sacré, établi rue du Bloc, eut lieu le 10 avril suivant. Une messe du Saint-Esprit fut célébrée par M. Debray, son aumônier, en l'église de Saint-Nicolas, paroisse où s'était fondée la société. M. le Maire d'Arras présidait la séance d'ouverture ; il prononça une courte et chaleureuse allocution. Après avoir témoigné aux sociétaires la satisfaction qu'il éprouvait de voir cette œuvre d'amélioration s'établir au

(1) « J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être soumis à l'approbation du gouvernement, une demande formée par un certain nombre de jeunes gens de cette ville tendant à obtenir l'autorisation d'établir à Arras une société dite du *Chant sacré*.

» Le projet de règlement de cette société se trouve à la suite de la demande.

» Cette réunion, qui doit être composée de jeunes musiciens, n'ayant aucun caractère politique, je vous prie de vouloir bien solliciter auprès de M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation voulue par la loi du 10 avril 1834, pour que cette société puisse se constituer.

» Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et obéissant serviteur.

» 28 janvier 1841.

» *Le Maire d'Arras*,

» Maurice Colin. »

Digitized by Google

sein de notre cité, tout en faveur de l'enfance et des classes les plus intéressantes de la société, celles que la fortune a privées de ressources que réclame l'éducation, ce magistrat fit comprendre aux élèves que la musique du chant sacré, universellement appréciée, était de tous les temps, de tous les lieux ; il les engagea à profiter du bienfait qui leur était offert. Au nombre des devoirs qu'ils auraient à remplir, il plaçait l'exactitude aux leçons, la soumission aux professeurs qui ne sauraient faillir à leur ministère, Dieu les soutiendrait après les avoir inspirés. Après la séance, M. Maurice Colin informa la société qu'elle pouvait compter sur la protection de l'administration municipale dans toutes les occasions à venir.

Le nombre des élèves était déjà de vingt-huit. Le cours de musique n'était soumis à aucune espèce de rétribution. La société se composait de cinquante membres. M. Calmette, maître de chapelle, en fut le président.

La société du chant sacré avait réellement à cœur l'accomplissement de l'œuvre qu'elle avait entreprise. Le Jeudi-saint de l'année 1842, elle exécuta à l'église de Saint-Nicolas, dite des Clarisses, un *Stabat mater* et divers morceaux de musique adaptés à la gravité de la cérémonie. L'ensemble parut satisfaisant à tout le monde: on remarqua deux solos de basse-taille chantés par M. Lombart, professeur de la société, avec une précision irréprochable. On comptait soixante exécutants, au nombre desquels on voyait douze jeunes gens de la maison des orphelins.

2° La *société orphéonique des Ouvriers réunis*, autorisée le 17 juillet 1854.

Digitized by Google

3° Un arrêté du 19 octobre 1855 autorisa la société dite la *Conciliante*, qui avait généralement son siège à Saint-Nicolas, à s'organiser dans la ville d'Arras.

4° La *société Philotechnique*.

5° L'*Orphéon Typographique* fut établi le 8 juin 1857, dans le but de propager le goût de la musique parmi les ouvriers. Il compte cinquante membres chanteurs et quarante-deux membres honoraires. Plus tard, l'*Orphéon Typographique* fut autorisé par la commission administrative de la Société de Secours Mutuels à changer son nom contre celui de la *Lyre Artésienne*, et obtint un arrêté du Préfet, du 11 octobre 1861, qui autorisait sa constitution définitive.

Le but de cette société était de répandre, de développer le goût de la musique vocale et de venir en aide, dans la mesure de ses forces, à l'infortune et au malheur, au moyen de concerts et soirées annuels.

6° La *société de musique d'harmonie*, dite des *Amateurs*, 13 août 1858 (1).

7° Les *Mélomanes d'Arras*. Cette société, fondée en

(1) « Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous transmettre ampliation de l'arrêté du 27 juillet, approuvé le 5 août courant par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, aux termes duquel j'ai accordé à la société de musique dite d'*Amateurs*, récemment fondée à Arras, l'autorisation exigée par l'article 291 du code pénal, remis en vigueur par le décret du 25 mars 1852.

» Je vous prie d'assurer l'exécution de cette décision.

» Je joins ici un exemplaire des statuts, revêtu de mon visa, pour être remis aux intéressés.

» Agréez, etc.

» *Le Préfet du Pas-de-Calais.* »

Digitized by Google

1877. *était* composée de trente membres, tous exécutants, sous la direction de M. Etienne Bertrand. Pendant son unique année d'existence, elle remporta un succès de premier ordre contre la *Chorale de Belleville* (110 exécutants) et la *Chorale de Valenciennes* (90 exécutants), au concours de Compiègne.

8° La *Chorale Artésienne.*

9° La *Fanfare du Commerce.* Fondée au mois de novembre 1878, par M. Eugène Bernard, cette société, sous l'habile direction de M. Sergent, a marqué son passage dans tous les concours auxquels elle a assisté par d'éclatants succès. Six mois à peine après sa fondation, elle remportait, au concours de Cambrai de 1879, une brillante victoire sur les sociétés concurrentes. Depuis cette époque, elle est toujours sortie triomphante des luttes auxquelles elle a pris part; témoins les concours de Lens (1881) et du Hâvre (1883) (1).

10° La *Fraternelle,* fondée en 1882.

11° La *Fanfare des Vingt,* fondée le 19 octobre 1882.

Disons en terminant, qu'en dehors de l'art, ces associations sont bonnes, utiles, excellentes, puisqu'elles tendent à former le goût, à élever l'esprit et à faire de la fraternité dans la meilleure acception du mot.

(1) *Prix obtenus par la Fanfare du Commerce.*

Concours de Cambrai, 1879 : 1er prix de lecture à vue, 2e prix d'exécution et 1er prix de solo.

Concours de Lens, 1881 : 1er prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, 1er prix de solo, prix d'honneur partagé avec la fanfare de Lens-Liévin : une palme d'or.

Concours du Havre, 1883 : 1er prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, médaille d'honneur, diplôme et inscription au procès-verbal, 1er prix de soli.

Digitized by Google

ÉTUDE

sur

LE MAGNÉTISME

par

H. TRANNIN

Docteur ès-Sciences

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsqu'il y a quelques semaines, notre éminent Président me demanda de prendre la parole à cette séance solennelle que vous voulez bien honorer de votre présence, je lui promis, hélas ! un peu à la légère, de déférer à son désir. Téméraire promesse, s'il en fût! Car la distinction de cet auditoire, sa compétence des choses de l'esprit, son exigence du bien-dire, étaient faites pour m'imposer un prudent silence. Ces justes considérations me vinrent bien à l'esprit, mais il était trop tard : le plaisir de développer devant vous quelques points de science, un peu d'amour-propre aussi me poussant, bref, j'acceptai et promis un discours.

Le billet est souscrit; il faut le payer.

Puisse votre bienveillance venir en aide à ma bonne

Digitized by Google

volonté! Puisse aussi votre attention ne pas mettre cette bienveillance à une trop dure épreuve!

Le sujet à traiter fut tout d'abord l'objet de mes préoccupations; le domaine de la science est si étendu qu'il semble qu'on n'ait que l'embarras du choix, quand il s'agit de prendre la plume.

De l'infiniment petit à l'infiniment grand, tout n'est-il pas du ressort de la science? La matière brute et ses propriétés mécaniques, physiques et chimiques, les corps organisés, plantes et animaux, l'homme et ses facultés intellectuelles, les sociétés, leur développement, leurs institutions, leurs fins offrent sans doute des sujets d'étude et des dissertations à l'infini. Mais quand il s'agit de choisir, les difficultés s'élèvent de toutes parts. La compétence, toujours très limitée, de l'auteur n'offre souvent que des thèses peu intéressantes, et si l'attention de l'auditoire n'était à la hauteur de sa bienveillance pour écouter les choses peu nombreuses sur lesquelles l'orateur ose s'essayer, la recherche d'un sujet serait, pour le moins, aussi difficile que la mise en état du discours.

Après avoir examiné diverses questions qui me paraissaient plus particulièrement propres à remplir le but que je me proposais, c'est-à-dire de vous apprendre, de vous rappeler quelque chose d'utile, sans trop vous ennuyer, je me décidai pour une question, peut-être un peu complexe, mais qui, je l'espère, mettra, moins que d'autres, votre indulgence à contribution. J'ai, d'ailleurs, encore un autre motif: dans le grand embarras où j'étais, j'ai soumis à un de nos excellents collègues qui veut bien m'honorer de ses amicaux conseils, divers sujets entre

Digitized by Google

lesquels j'hésitais et c'est ainsi que la chose se décida. Ces détails sont prolixes. me direz-vous ; oui. assurément, mais je cherche à me couvrir d'un plus fort que moi, et si je vous ennuie, nous nous en prendrons au conseiller.

* * *

On entend continuellement parler de magnétisme animal, de fluide magnétique, d'attraction, de répulsion du magnétiseur sur son sujet. Pour beaucoup de personnes, cette action est de la même espèce que celle de l'aimant sur le morceau de fer qu'on lui présente ; pour d'autres, cette action est différente. Sa nature, toutefois, comme celle de l'aimantation, est souvent l'objet des hypothèses les plus fausses et les plus hasardeuses.

D'un côté comme de l'autre, les fluides, les actions à distance semblent tout expliquer ; et cependant l'explication est vaine. Quelle est-elle ? C'est ce que nous allons chercher.

Pour cela je vais, en quelques mots, vous rappeler, d'une part, ce qu'est le *magnétisme minéral*, matériel, physique et, d'autre part, vous faire connaître, si vous les ignorez, les résultats que possède la science sur le *magnétisme animal* ou, pour me servir de l'expression propre, sur le *somnambulisme*.

Etudions d'abord le magnétisme minéral. Comme vous le savez, on trouve dans certaines mines de fer une pierre très lourde, ayant la propriété singulière d'attirer et de retenir les petits morceaux de fer,—c'est l'aimant. Cette propriété était connue des Grecs dès l'an 600 avant notre ère et des Chinois dès une bien plus haute antiquité.

Le mot aimant se dit en grec μαγνητης, du nom de la ville de Magnésie, en Lydie, près du mont Sipyle, où

Digitized by Google

l'on ramassa les premiers aimants. Du nom grec de l'aimant on a fait le mot magnétisme et tous ses dérivés.

La découverte de l'aimant est mêlée de fables invraisemblables. D'après Pline, un berger ayant remarqué que le fer de sa houlette ou ses souliers garnis de clous adhéraient au sol, en chercha la cause et découvrit l'aimant. D'autres prétendent que les Indiens l'ont connu les premiers, et c'est ainsi qu'au moyen-âge on l'appelait *lapis indicus*, pierre indienne. Chez les Egyptiens, l'aimant, qu'on supposait provenir du dieu Horus, était chose sacrée et le fer ordinaire, au contraire, était maudit comme une substance provenant de Typhon. On ne s'en servait pas moins, quoiqu'il fût rare et maudit, et les monuments des plus anciennes dynasties nous montrent qu'on employait l'aimant dans les cérémonies religieuses, le fer dans la construction des temples, l'acier dans la gravure des hiéroglyphes et dans la confection des armes princières. Cette propriété si étrange de l'aimant a toujours éveillé l'attention des chercheurs, et sans parler de l'île aimantée où Simbad le marin laissa les clous de son esquif, ou du tombeau du prophète dans la Kaaba de la Mecque, contentons-nous d'étudier les propriétés réelles de l'aimant. Elles se réduisent à peu de chose : l'aimant communique ses propriétés attractives au fer qui devient ainsi un aimant artificiel, beaucoup plus puissant que la pierre qui l'a excité tout d'abord. Puis, si on présente à ce fer aimanté un autre fer aimanté également, on constate que certaines parties des barreaux s'attirent et que d'autres se repoussent. Qu'on suspende maintenant l'un de ces barreaux de telle façon qu'il soit horizontal, on remarque qu'il s'oriente à peu

Digitized by Google

près dans la direction du nord au sud. Toujours la même extrémité se tourne vers le nord, l'autre vers le sud,—c'est la boussole. La terre agit absolument comme si un immense aimant la traversait suivant ses pôles. *Attraction à distance du fer ou répulsion, suivant le sens des pôles, et direction privilégiée par suite de l'action de la terre,* — voilà les principales propriétés des aimants. On appelle magnétisme, l'ensemble de ces propriétés et leur étude.

Outre ces propriétés, pour ainsi dire statiques et connues depuis déjà longtemps, l'aimant possède encore celle de développer des courants électriques dans les corps bons conducteurs auprès desquels on le met en mouvement; le téléphone, cet instrument merveilleux qui transmet le son, la parole à plusieurs centaines de kilomètres de distance, repose sur cette action. L'étude de cette propriété porte le nom d'électro-magnétisme.

Comment s'expliquent ces actions attractives ou répulsives à distance? Les corps aimantés exercent-ils leur pouvoir attractif ou répulsif par le fait même de leur état spécial, à distance et — *sans aucun intermédiaire*? en d'autres termes, entre deux corps aimantés qui agissent l'un sur l'autre, y a-t-il un milieu utile et indispensable? ces corps pourraient-ils réagir dans un espace absolument privé de toute espèce de matière? ou bien existe-t-il un agent particulier, un *fluide*, comme on disait anciennement, qui se dégage de l'aimant et porte son action spéciale sur les corps qui l'environnent? ou encore le magnétisme ne serait-il pas autre chose qu'un *mode de mouvement* des particules matérielles qui entourent et pénètrent tous les corps? En d'autres termes, le magné-

Digitized by Google

tisme est-il une simple action à distance ? est-il un fluide ? ou est-il un mode de mouvement ? Examinons rapidement ces trois hypothèses.

L'*action à distance*, et ici, Mesdames, je vous demande pardon : la chose est assez difficile à expliquer — l'action à distance serait l'action propre, spéciale, que deux corps exerceraient l'un par rapport à l'autre, et cela sans intermédiaire. Nous connaissons de ces actions à distance qui semblent s'opérer sans intermédiaire : la gravitation universelle, par exemple. Est-ce que le soleil, par son attraction continuelle, ne retient pas la terre dans son orbite ? Cette attraction s'exerce cependant à travers une distance de 153 millions de kilomètres. Est-ce que la lune ne fait pas monter le flot de la mer, joignant son action attractive à celle du soleil ? Où est l'intermédiaire ? Les espaces interplanétaires, les espaces du ciel ne sont-ils pas absolument vides, privés de toute matière tangible et résistante ? Et la lumière ? ce mode de communication qui nous transmet à travers des milliards de lieues les pulsations, les vibrations des mondes les plus éloignés, ce mode de communication si surprenant, si grandiose qu'il nous semble être une des formes les plus saisissantes de la Puissance infinie, a-t-il donc un intermédiaire pour s'exercer ?

L'action à distance, au premier examen, semble donc être une réalité, et cependant il n'en est rien. *Où rien n'existe, rien n'est possible*. Le contraire serait une création, et la matière est passive, quelle que soit l'intensité des forces disponibles ou potentielles qu'elle accumule ; elle n'augmente pas, elle ne diminue pas, elle ne crée pas, surtout. Ecoutons, d'ailleurs, l'immortel auteur des

Digitized by Google

principes. Newton venait de découvrir les lois de la gravitation universelle ; il avait, dans une analyse, j'oserai dire surhumaine, réduit les faits de la pesanteur, le phénomène des marées, les mouvements célestes à ce principe que tous les corps, quels qu'ils soient, s'attirent mutuellement avec une force proportionnelle à leurs masses et inversement proportionnelle aux carrés de leurs distances, et il écrivait :

« Il est inconcevable que la matière brute inanimée pût, sans la médiation de quelque autre chose qui n'est pas matériel, agir sur d'autre matière et l'affecter sans contact mutuel... Et c'est pour cela que je vous prie de ne pas m'attribuer la pesanteur innée. Penser que la pesanteur soit innée, inhérente, essentielle à la matière, de telle sorte qu'un corps pût agir sur un autre à distance, à travers un vide, sans l'intermédiaire de quelque substance par le moyen de laquelle leur action puisse être transmise de l'un à l'autre, c'est, pour moi, une absurdité si grande que je ne crois pas que jamais un homme ayant, en matière philosophique, une faculté de penser compétente, puisse jamais y tomber. La pesanteur doit être causée par un agent agissant constamment d'après certaines lois ; mais cet agent est-il matériel ou immatériel ? Je l'ai laissé aux réflexions de mes lecteurs. » Ainsi attaquée par Newton et battue ensuite en brèche par toutes les découvertes subséquentes, cette hypothèse de l'*action à distance* sans intermédiaire, action considérée comme propriété inhérente à la matière est à jamais rejetée des théories modernes. L'explication du magnétisme doit être cherchée ailleurs.

Le magnétisme est-il un *fluide?* et d'abord qu'est-ce

Digitized by Google

qu'un fluide? Ici, Mesdames, je suis fort embarrassé pour vous donner une définition claire et précise d'un fait, d'une chose, ou plutôt d'une conception de l'esprit sans réalité. Il n'y a pas de fluide magnétique, pas plus que de fluide électrique, lumineux, attractif ou sonore. Au sens ancien de ce mot, on entendait une émanation produite par le corps actif, aimant ou lumière qui, se répandant autour de ce corps comme le parfum autour d'une fleur, aurait transporté sans support, sans intermédiaire, les propriétés spéciales, attractives ou lumineuses sur le corps passif ou récepteur. Dans le cas spécial qui nous occupe, un corps aimanté devrait émettre simultanément deux fluides, l'un attractif, l'autre répulsif, tous deux agissant en même temps en chaque point de l'espace. Cette hypothèse ne supporte pas l'examen; ce fluide, que serait-il, d'ailleurs? une chose matérielle, une émanation perpétuelle; eh bien, alors! le corps perdrait de poids et l'aimant finirait par disparaître à l'état de fluide magnétique. Le fluide serait-il par hasard une émanation immatérielle? Ce serait, en vérité, faire trop d'honneur aux aimants.

Bien des ouvrages modernes emploient malheureusement encore cette explication des phénomènes magnétiques et électriques et nous voyons à chaque instant revenir ces expressions : *fluide* austral, *fluide* boréal, résineux, vitré, positif, négatif, et cependant personne n'y croit, et le professeur, après s'être servi de ces hypothèses, qu'il sait erronnées, pour apprendre à ses élèves les lois élémentaires des phénomènes magnétiques et électriques, ne manque pas de leur dire, la veille de l'examen, que ces hypothèses sont commodes pour les

Digitized by Google

explications, mais inexactes, au fond, et il a bien soin de recommander aux candidats de ne pas s'en servir dans leurs réponses.

D'ailleurs, en ce qui concerne la lumière, l'expérience a parlé et a démontré, sans conteste, que l'émission par le corps lumineux d'un fluide ou de particules lumineuses était contraire aux faits observés.

Si l'action magnétique ne peut recevoir une juste explication par l'hypothèse de l'action à distance, sans intermédiaire, et par l'hypothèse des fluides ; quel est, en définitive, son mode réel de transmission et d'action ?

Abordons la troisième hypothèse, celle d'un *mode de mouvement* de particules matérielles qui entoureraient et pénétreraient tous les corps, même dans le vide des espaces célestes.

Ici, je suis à l'aise, car bien que la question soit vaste et difficile à exposer, la très grande probabilité de l'hypothèse, je dirai son absolue confirmation par les découvertes les plus diverses, me font espérer que la lumière de vérité qui brille pour moi d'un si vif éclat m'aidera puissamment à vous faire partager la manière de voir admise aujourd'hui par les savants du monde entier.

La pesanteur, le calorique, la lumière, l'électricité, le magnétisme sont des modes de mouvement imprimés à des particules très déliées qui entourent, pénètrent tous les corps solides, liquides, gazeux et aussi le vide. Ces particules, appelées — *éther* — (j'ouvre une parenthèse pour vous dire immédiatement que l'éther qui nous occupe n'a rien de commun avec l'éther des pharmaciens, qui est un liquide très fluide, fort léger et particulièrement utile quand les nerfs ont besoin d'être rappelés au

Digitized by Google

calme et à la modération), je disais donc que ces particules, cet éther qui remplit l'univers et dont l'existence immédiate a été récemment démontrée par l'étude des mouvements cométaires, ces particules, dis-je, entourant et pénétrant tous les corps, sont animées de mouvements dont la rapidité dépasse tout ce qu'on peut imaginer. De leurs chocs contre un corps proprement dit, un solide, un liquide ou un gaz résulte une pression qui déterminera le corps à suivre une direction déterminée quand les particules choquantes seront plus nombreuses d'un côté que d'un autre. C'est ce qui arrive par exemple dans le cas de la pesanteur ou de l'attraction newtonienne.

Admettons, si vous le voulez bien, qu'un corps soit placé dans l'espace, à une distance infiniment grande de tout autre corps; cet objet recevra en même temps de tous les points de l'espace les chocs des particules éthérées, et comme il n'y a pas de raison que ces particules arrivent plus abondamment d'un côté que de l'autre, le corps, frappé également de tous les côtés, restera immobile à l'endroit où nous l'aurons mis. Plaçons maintenant à une distance d'un mètre, par exemple, un autre corps; les particules d'éther qui remplissent l'espace viendront aussi frapper le nouveau venu, mais vous voyez de suite que le second corps forme écran et arrête les particules d'éther qui, allant dans la direction des deux centres, auraient été frapper le premier corps. Les deux faces de ces corps, qui se regardent, reçoivent, en réalité, moins de chocs que les autres parties; les deux corps sont poussés l'un vers l'autre. Plus leur masse sera considérable, c'est-à-dire plus

Digitized by Google

ils seront formés de molécules rapprochées, plus épais sera l'écran ; plus nombreuses seront les particules d'éther arrêtées et plus intense aussi la force qui tendra à les rapprocher. La première loi de Newton, — l'attraction est proportionnelle aux masses, — est ainsi vérifiée. Les corps se rapprochant, et la surface de l'écran qu'ils produisent mutuellement l'un par rapport à l'autre augmente aussitôt, pour la raison bien simple qu'un objet éloigné paraît plus petit qu'un objet rapproché ; l'écran augmentant en raison inverse du carré de la distance, — une simple figure géométrique suffit à le démontrer, — le nombre des particules arrêtées croît dans la même proportion, la pression aussi et la tendance au rapprochement ; c'est la seconde loi de Newton.

Vous le voyez, voilà une hypothèse très simple qui explique admirablement les faits, d'abord si complexes, de la pesanteur, de la gravitation. Comment expliquer maintenant, à l'aide de cette même hypothèse, les faits de calorique, de lumière, d'électricité et de magnétisme? Soyez sans crainte, je serai bref. Voyons d'abord la lumière et le calorique.

L'éther, comme toute espèce de corps, est susceptible d'entrer en vibration. Mais, me direz-vous, si ses molécules sont animées de cette vitesse vertigineuse à laquelle je rattachais plus haut les faits de la gravitation, comment peuvent-elles, en outre, être l'objet de ces mouvements périodiques qu'on appelle des vibrations? A cela je répondrai en vous rappelant que l'air transmet fort bien les vibrations sonores quand il est en mouvement. L'air tranquille est une exception, et dans une chambre où on a bouché avec soin les fissures des fenêtres pour

Digitized by Google

éviter les courants d'air, voyez la fumée d'une cigarette : elle s'élève en tourbillonnant, se divise, se fend de tous les côtés, et cependant le bruit, le son se transmet très bien. Voyez ce qui se passe dans les Promenades les jours de musique : l'air, autour du kiosque, est assurément bien agité ; les auditeurs se promènent, respirent, déplacent l'air ; le vent s'en mêle aussi, il arrive de toutes parts, il est brisé et par les feuillages et par les obstacles de toutes espèces, et malgré cette agitation continuelle et quelquefois violente, les sons musicaux ne sont nullement altérés; à peine perçoit-on une différence d'intensité dans la direction opposée au vent quand il souffle très fort. Les vibrations sont donc indépendantes de l'état de mouvement, et que les particules de l'éther soient animées de vitesse plus ou moins grande, cela ne les empêche pas de transmettre avec exactitude les vibrations si rapides des corps chauffés ou lumineux. Ces mouvements vibratoires de l'éther, ces ondulations, comme on les appelle, ressemblent aux cercles qu'on produit dans l'eau quand on y jette une pierre, les cercles vont s'agrandissant en diminuant de hauteur ; de même pour les ondulations de l'éther : les mouvements ondulatoires qui nous arrivent à l'œil sont d'autant plus faibles qu'ils proviennent d'une source plus éloignée. Disons, en passant, que la théorie des mouvements ondulatoires de l'éther, la théorie de la lumière est certainement la plus complète et la plus parfaite que possèdent les sciences physiques. Voyons comment cette même hypothèse de l'éther nous conduira à la compréhension des phénomènes électriques et magnétiques.

Nous avons vu que les particules qui constituent l'éther

Digitized by Google

entourent et pénètrent tous les corps. Suivant que les intervalles, les interstices qui séparent les molécules des corps sont plus ou moins grands, les mouvements de l'éther seront plus ou moins libres, plus ou moins faciles. Prenons un exemple dans la vie pratique. Voilà un sac rempli de fèves bien sèches; ce sac, avec son contenu, nous représentera le corps sur lequel nous raisonnons et les fèves figureront les molécules matérielles qui le constituent; plongeons ce sac dans l'eau, qui, pour nous, ici, représente l'éther ; les fèves seront immédiatement entourées d'eau et si nous retirons le sac de l'eau, le liquide s'écoulera aussitôt et le sac reprendra, à peu de chose près, son poids primitif. Triturons maintenant ces fèves et transformons-les en farine ; le poids n'a pas changé et le volume non plus. Si nous plongeons alors de nouveau le sac dans l'eau, la farine se pénétrera lentement de liquide et si, après un certain temps, nous retirons le sac de l'eau, le liquide ne s'écoulera plus, il restera comme figé dans cette masse de farine et c'est en vain qu'on cherchera à l'en retirer. D'un côté, dans le cas des fèves intactes, nous avions ce corps que l'éther pénètre facilement et qu'on appelle bon conducteur de l'électricité, et de l'autre côté, dans le cas des fèves réduites en farine, nous avions ce corps que l'éther pénètre aussi, mais dont il ne sort pas, et qu'on appelle mauvais conducteur de l'électricité. *Le courant électrique n'est autre chose que le transport des particules éthérées par un corps bon conducteur*, et ce transport s'effectue sous l'influence d'un excès d'éther, d'un côté, et d'un manque d'éther, de l'autre. Prenons encore un exemple facile à saisir. Voici un canal, à ses extrémités se trouvent deux écluses;

Digitized by Google

l'une peut donner de l'eau, l'autre en retirer. Quand ces écluses sont fermées, le niveau de l'eau dans le canal est bien horizontal et le courant est nul. En vain provoquet-on des rides à la surface de l'eau, de petits mouvements locaux qui agitent l'eau de toutes parts ; ces mouvements se détruisent les uns les autres et ne se transforment pas en courant proprement dit. Mais si nous ouvrons à un bout du canal l'écluse de remplissage et à l'autre bout l'écluse de vidange, les niveaux changent de suite, se relevant à une extrémité et s'abaissant à l'autre. Le courant s'établit. Ainsi en électricité. La force dite électromotrice n'est autre chose que la mise en action de différence de niveau, ou plutôt de différence de quantité d'éther ; l'équilibre tend alors à se rétablir, c'est le courant électrique. Comme vous le voyez maintenant clairement, l'électricité ne peut réellement circuler que dans les corps bons conducteurs qui n'opposent pas de résistance à son passage ; l'électricité affecte bien les corps mauvais conducteurs, mais lentement, comme une différence de niveau dans une rivière de vase.

Le magnétisme n'est qu'une variante, qu'une forme d'électricité. Les corps dits magnétiques, les aimants ont une disposition particulière de leurs molécules qui ne se rencontre que chez eux. Cette disposition force les particules éthérées qui arrivent de toutes parts à s'orienter, à suivre des directions privilégiées, absolument comme si, pour reprendre notre exemple de tout-à-l'heure, on eût placé dans le sac les fèves, bien plates et impénétrables à l'eau, les unes contre les autres et horizontalement. On voit de suite que l'eau qui pénétrera entre ces corps ainsi placés ne pourra guère se mouvoir qu'hori-

Digitized by Google

zontalement, entre la couche, et que les mouvements verticaux ne seront pas possibles. Tels encore les mouments de l'eau qui pénètre une rame de papier. L'eau est, ici, visiblement obligée de suivre les surfaces des feuilles. Ainsi dans les aimants, les situations spéciales des molécules obligent les courants d'éther à s'orienter et leur donnent ces propriétés particulières que nous avons vues.

Certes, je n'ai pas la prétention de vous faire une exposition complète des modes de mouvements de l'éther; je suis assurément bien au-dessous d'une tâche si vaste et si ardue; mais je serais néanmoins fort heureux si j'ai pu vous faire voir comment tous les phénomènes de la nature, dans leur variété infinie, sont produits par une seule et même cause; simplicité admirable, bien en harmonie avec l'idée que nous essayons de nous faire de la puissance et de la majesté du principe ordonnateur de l'univers. Faire ressortir cette grande unité de cause de l'étude détaillée et de l'interprétation logique des faits, telle est la mission que doit se proposer aujourd'hui la science.

Ainsi, vous le voyez, le magnétisme, en tant que force innée, inhérente à l'aimant et agissant à distance, est une conception maintenant reléguée dans le domaine des hypothèses à jamais rejetées. Le magnétisme, en tant que fluide, émanation directe et matérielle de l'aimant, est également une hypothèse qui n'a plus de défenseurs. Le mouvement est la seule explication plausible des faits, et si je me suis attaché, attardé même si longuement à établir ce point, c'est que cette démonstration était indispensable pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Digitized by Google

Poursuivons maintenant notre étude et voyons si le magnétisme animal ou somnambulisme jouit d'un mode de communication qui lui soit spécial. Allons-nous trouver dans ces phénomènes étranges, et cependant constants et soumis à des lois, un mode d'action spécial, nouveau, qui nous oblige à admettre le transport à distance de notre volonté, ou l'émanation d'un fluide lancé par le magnétiseur et reçu par le magnétisé? Non, certes, je m'empresse de vous le dire, nous ne trouverons rien de semblable, nous constaterons que les sens plus ou moins aiguisés du magnétisé sont les seuls véhicules des ordres qu'on lui donne et nous pourrons dire, comme pour les idées proprement dites :

Nihil in intellectu quin priùs fuerit in sensu,

c'est-à-dire rien ne peut former l'objet des opérations intellectuelles qui n'ait auparavant passé par les sens.

Mais qu'est-ce que le magnétisme animal, ou plutôt, comme je le disais en commençant, qu'est-ce que le somnambulisme? Résumons d'abord en quelques mots l'historique de cette science nouvelle.

En 1778, un médecin allemand, nommé Antoine Mesmer, arrivait à Paris précédé d'une certaine réputation déjà, grâce à un livre rempli d'assertions étranges et d'idées mystiques qu'il avait publié à Vienne. Dans cet ouvrage, Mesmer prétendait que tous les corps de la nature sont imprégnés d'un fluide qu'il appelait magnétique et dont l'homme pouvait disposer à son gré. Ses premiers essais portèrent sur l'action que l'aimant lui semblait exercer sur les malades, et c'est sur cette prétendue action que Mesmer édifia sa théorie du fluide magnéti-

Digitized by Google

que ; il n'est pas douteux, cependant, que grâce à certains agissements, Mesmer n'arriva d'abord à provoquer des phénomènes de somnambulisme ; mais, imbu d'idées métaphysiques inexactes, il ne sut pas tirer de ses expériences leurs conséquences logiques ; il généralisa des résultats encore incertains et obscurs, arriva aux exagérations les plus étranges. C'est ainsi que Mesmer prétendait magnétiser des objets inanimés, tels que l'eau, le verre, le papier, le bois, les métaux. Ne pouvant plus suffire à magnétiser toutes les personnes qui se présentaient, il inventa alors son fameux baquet, grâce auquel il pouvait agir en même temps sur trente à quarante sujets. Voici comment se faisait l'opération : au milieu d'une salle peu éclairée, on avait placé un baquet contenant diverses substances, de l'eau, de la limaille de fer, du soufre ; du couvercle du baquet émergeaient des tiges de fer que les malades devaient saisir entre leurs mains. Mesmer, alors, s'approchait des sujets, les regardait fixement, faisait sur eux des passes et des attouchements. Bientôt, et sous l'influence des accents mélodieux d'un orgue touché dans une pièce voisine, sous l'influence aussi de l'émotion et de l'imitation, une sorte d'excitation nerveuse se communique de proche en proche chez toutes les personnes présentes. Les unes tombent en état de sommeil, d'autres sont extrêmement agitées ; puis surviennent chez certaines des contorsions et des crises convulsives, crises quelquefois si violentes que Mesmer est obligé de faire emporter les plus énervées dans une salle voisine. L'Académie des sciences de Paris s'émeut de ces faits étranges et nomme une commission chargée de faire une enquête et de présenter un rapport. Les

Digitized by Google

ineptes jongleries qui couvraient le fond de vérité découvert par Mesmer frappèrent surtout la commission ; à l'inverse de Mesmer, qui généralisait trop, l'Académie nia tout. Seul, l'illustre botaniste de Jussieu vit qu'au milieu de tout cela il y avait quelque chose de vrai et publia un contre-mémoire où il fit ses réserves. Mesmer, enfin, tomba dans le discrédit ; après avoir été admiré, on se moqua de lui et force lui fut de décamper à la hâte de Paris, n'y laissant que des dupes et des dettes.

Le marquis de Puységur, un des disciples de Mesmer, reprit plus tard ces expériences. Frappé depuis longtemps de l'influence extraordinaire que Mesmer exerçait par son regard ou par l'imposition des mains, il abandonna le baquet et ses excentricités et découvrit, qu'en fait, le regard fixe et les passes suffisent seuls pour obtenir le sommeil magnétique. A partir de ce moment, Puységur était entré dans la bonne voie ; il guérit quelques malades, fait des élèves et des livres et indique les procédés qui conduisent les sujets au sommeil magnétique. Après lui et dans le second quart de notre siècle, Petetin, Deleuze, le baron Dupotet et surtout le médecin anglais *Braid* perfectionnent les méthodes et cherchent à arracher à l'effronterie des charlatans une science qui, sans cette entrave, aurait depuis longtemps conquis sa place au grand jour.

De tous ces travaux, et surtout des recherches effectuées récemment par les plus illustres physiologistes de notre époque, il résulte que le magnétisme animal ou somnambulisme existe réellement, que ses symptômes sont soumis à une succession définie et, enfin, que sa cause est due à une modification passagère de l'équilibre

Digitized by Google

des fonctions intellectuelles et organiques du cerveau.

Examinons rapidement les principaux phénomènes de l'état magnétique, mais, auparavant mettons-nous d'accord sur les termes.

L'objet de ma thèse est, vous vous le rappelez, de vous démontrer que le terme magnétisme animal est impropre, qu'il n'y a aucune corrélation entre le magnétisme de l'aimant et les faits du somnambulisme. Incidemment je vous ai rappelé que les effets des aimants ne sont dus qu'à des courants d'éther et j'ai maintenant à vous montrer que les faits du somnambulisme ne sont provoqués que par des impressions sensorielles et non par un fluide spécial. D'une façon générale, le mot somnambulisme remplace le mot magnétisme et si, par hasard, par habitude ou pour la commodité de la phrase, j'emploie les mots magnétiseur et magnétisé, nous saurons à quoi nous en tenir.

Comment provoque-t-on le somnambulisme ? Il y a différents modes d'opérer qui se réduisent tous en dernière analyse à ceci : inculquer au patient l'idée qu'il peut et va s'endormir ; l'amener à une sorte d'abandon de sa volonté et de son activité intellectuelle, puis, et c'est là le point capital qui domine tous les faits, le forcer à fixer son regard sur un point situé un peu au-dessus du plan horizontal et à une faible distance des yeux. La *convergence du regard* dans ces conditions amène, je dirai fatalement, le sommeil spécial qui nous occupe. Et ce fait n'est pas particulier à l'homme ! Rien n'est plus facile que d'endormir un coq, par exemple ; il suffit de placer l'animal accroupi sur un tableau noir, puis, avec un morceau de craie, on tire une ligne blanche partant

Digitized by Google

du bec, le volatil fixe le regard sur cette ligne, bientôt les yeux se ferment, l'animal est endormi. Vous pouvez dès lors lui donner une attitude quelconque, le pincer, le piquer, il ne bouge non plus que s'il était mort. Cet état dure environ un quart d'heure, après quoi l'animal se réveille comme en sursaut, secoue ses plumes et se sauve effaré en poussant de grands cris.

Le savant médecin anglais Braid endormait ses malades en les forçant à regarder avec fixité la pointe brillante de sa lancette placée à une faible distance des yeux. Braid appelait le sommeil ainsi provoqué, *sommeil hypnotique*. Mais il est démontré maintenant que le somnambulisme et l'hypnotisme ne sont qu'une seule et même chose. Le magnétiseur de notre époque procède généralement ainsi qu'il suit : il se place vis-à-vis le patient de telle façon que sa tête soit un peu plus haute que celle du sujet ; puis il saisit les pouces et les presse assez fortement dans ses mains, il ordonne alors de regarder fixement ses yeux, de s'abandonner et de ne penser à rien. Au bout d'un temps d'autant plus court que le patient a déjà été l'objet de ces expériences, le sujet sent ses yeux se mouiller, la vision se trouble, le cerveau semble s'embarrasser, le sommeil s'imposer ; une large inspiration annonce qu'il se passe une modification profonde dans l'être, les yeux se ferment, l'homme est endormi.

Les faits ou phénomènes de somnambulisme qui se présentent alors se divisent en deux grandes catégories : premièrement, les *phénomènes purement organiques*, n'affectant que les fonctions de la vie animale et deuxièmement les *phénomènes psychiques*, c'est-à-dire ceux qui ont trait à la fonction intellectuelle de l'individu.

Digitized by Google

Voyons d'abord la première catégorie, les phénomènes organiques.

Mais avant de passer à leur description, il y a une remarque importante à faire : l'intensité des phénomènes organiques et psychiques est intimement liée à la receptivité du sujet. Si le sujet est nerveux, et surtout s'il a déjà été endormi un certain nombre de fois, s'il a, en d'autres termes, l'habitude de l'état somnambulique, les phénomènes prennent une intensité, un développement considérable. Ce n'est pas la première fois qu'on obtient généralement tout ce que je vais vous dire, bien qu'on observe quelquefois des sujets qui, d'emblée et sous l influence de certaines névroses bien étudiées maintenant, présentent un ensemble de phénomènes des plus caractérisés. Cette réserve une fois faite, passons à la description des faits.

Du côté des sens, on constate presque toujours de l'*anesthésie*, c'est-à-dire de l'insensibilité. Les odeurs les plus suffoquantes, l'ammoniaque, le vinaigre radical, l'acide sulfureux promenés sous les narines n'ont plus d'action, les piqûres les plus profondes ne causent aucune douleur et les dentistes ont pu enlever des dents, les chirurgiens extirper des tumeurs et des cancers sans même réveiller le malade. On constate encore une *excitabilité* exceptionnelle des muscles. Promène t-on légèrement la main ou une plume sur un muscle, immédiatement ce muscle se raidit ; de l'état de repos et de relâchement où il était, il passe à l'état d'activité, et si on a touché ainsi les muscles du bras, on constate que ce bras est raidi comme une barre de fer et reste indéfiniment dans la position qu'on lui a donnée. On arrive ainsi à faire prendre au

Digitized by Google

corps des positions étranges et qui semblent, eu égard précisément à l'étrangeté de la position, être en dehors des lois de l'équilibre ; mais je me hâte d'ajouter que c'est là une illusion et que pas plus à l'état de veille qu'à celui de somnambulisme, il n'est pas possible de perdre son centre de gravité sans tomber aussitôt.

Ce fait de la contracture des muscles est si intense chez certains sujets qu'il devient possible de les placer horizontalement, la nuque reposant sur un dossier de chaise, les talons sur une autre chaise. Le corps forme alors une sorte de pont très rigide qu'on peut courber vers le haut ou vers le bas en modifiant par des attouchements légers les muscles contracturés. C'est dans la production de ces phénomènes assez faciles à obtenir, d'ailleurs, que les magnétiseurs de profession se donnent beau jeu pour montrer aux foules plus ou moins ahuries combien est grand le pouvoir de leur prétendu fluide magnétique. A grand renfort de passes, c'est-à-dire de mouvements de main solennels, mouvements qui semblent lancer et diriger un fluide invisible, ils lèvent les bras du sujet, voire même une partie de son corps et déterminent les positions étranges dont j'ai parlé plus haut. C'est le fluide qui opère. Non, Mesdames, ce n'est pas le fluide, c'est tout simplement l'excitabilité musculaire et sensorielle qui cause le prodige. L'épiderme devient tellement sensible à toutes les impressions, excepté à la douleur cependant, que le frôlement des doigts sur l'habit ou même le frôlement de l'air mis en mouvement par les passes détermine la contraction des muscles ; les sens sont aiguisés à tel point qu'on a constaté scientifiquement que certains sujets entendaient les battements d'une montre

Digitized by Google

à plusieurs mètres de distance, sentaient, distinguaient, reconnaissaient l'odeur des fleurs qu'ils ne voyaient pas.

Ces trois ordres de phénomènes : *l'anesthésie*, c'est-à-dire l'insensibilité à la douleur, la contraction des muscles et *l'acuité des sens*, voilà à peu près ce qu'on observe concernant les fonctions organiques proprement dites.

Il y a bien encore des faits *d'automatisme* purement animal, purement organique qui sont quelquefois fournis par des sujets d'élection. Mettez un jeu de cartes entre les mains d'un joueur de profession ; endormi, il battra les cartes indéfiniment, pendant une heure ; je l'ai vu ! un fer à repasser dans les mains d'une ménagère, elle fera le mouvement du repassage ; une plume entre les doigts d'un écrivain prendra de suite sa place habituelle. Ce sont là des actions purement réflexes et sur lesquelles il est inutile d'insister.

Les *phénomènes psychiques* sont autrement importants. Ici nous allons assister à des choses étranges, troublantes.

Lorsqu'un sujet est endormi, il devient, entre les mains des assistants et surtout de celui qui l'a endormi, une véritable machine. Levez le bras, la jambe, — bien. Levez-vous ; marchez ; mettez-vous à genoux ; joignez les mains ; relevez-vous et vous asseyez ; voilà tous commandements aussitôt exécutés que perçus.

Le sujet, disions-nous, est particulièrement sous la dépendance de la personne qui l'a endormi. Lui a-t elle dit, par exemple : je vous défends d'obéir à qui que ce soit, excepté à telle personne ; je vous défends d'entendre ce qui se passe autour de vous, excepté mes paroles,

Digitized by Google

l'ordre sera ponctuellement exécuté. En vain commanderez-vous, en vain produirez-vous les bruits les plus intenses, le sujet endormi ne bougera pas plus que s'il était mort.

Le cerveau de l'endormi est, pendant le sommeil somnambulique, absolument vide, dénué de toute idée. Demandez au sujet : « A quoi pensez-vous? » toujours le sujet répondra : « A rien. » C'est là un fait constant et qui n'a jamais été controuvé. Il semble que le somnambule ne possède plus que la puissance potentielle de penser. Si vous éveillez une idée, elle se présente sous forme d'image, de tableau, ou plutôt comme une chose réelle. Mais à l'inverse des images que nous voyons en rêve et qui se succèdent les unes aux autres sous la seule influence de l'association des idées et sans provoquer généralement les actes extérieurs qui les accompagnent pendant la veille, dans le somnambulisme les images sont telles qu'elles ont été suggérées ; elles sont enfermées dans le cercle très étroit de l'idée qui les a fait naître, mais elles ont ceci de particulier, c'est qu'elles sont accompagnées des actes extérieurs qu'elles produiraient pendant la veille.

Vous dites : « Voilà un serpent dans ce coin ! » la figure du sujet marque aussitôt cette crainte, cette répulsion que nous éprouvons tous pour l'animal maudit. « Le serpent s'avance ! » le sujet recule aussitôt, sa figure exprime l'effroi. « Le serpent vous monte aux jambes ! » et le somnambule de sauter sur les chaises ; ses mains de repousser le reptile. Le serpent serait là que les choses ne seraient pas autres. Vous dites : « Le serpent est tué, je l'ai écrasé ! » Soudain le calme, le bonheur

Digitized by Google

reviennent dans l'âme du sujet et tous ses traits expriment ce nouvel état. Vous dites : « Voici une rose, — prenez-la ! » Le somnambule avance la main, semble prendre la fleur délicatement entre les doigts, la porte au nez et en respire le délicieux parfum. Vous ajoutez : « Prenez garde aux épines, vous vous piquez. » Aussitôt la douleur se peint sur le visage, le sujet pousse un cri et secoue les doigts comme si le sang en dégoutait.

Mesdames, tous ces faits que je vous cite ne sont pas le produit de mon imagination ; ils sont signés : Charcot, médecin en chef de l'hôpital de la Salpêtrière, Dumontpallier, Richet, Legrand du Saule, tous des médecins illustres, des agrégés de la Faculté de médecine de Paris, des membres de l'Institut, ou encore : Willems Preyer, le professeur de physiologie de l'Université d'Iéna, Jung, Danilewsky, Seppili pour ne parler que des sommités scientifiques.

A la hâte, car je crois que j'abuse de votre attention, je dois vous dire que dans l'état de somnambulisme, la mémoire, sous toutes ses formes, est fortement surexcitée. Le somnambule vous dira des vers qu'il n'a pas lus depuis plusieurs années et qu'il a absolument oubliés quand il est en état de veille ; le somnambule se rappellera, décrira avec un luxe de détails inouïs un voyage qu'il aura fait il y a dix ans ; il chantera, comme l'a constaté Charcot, l'air du deuxième acte de l'*Africaine* qu'il n'a entendu qu'une fois et qui est oublié depuis beaux jours.

Passant à un autre ordre d'idées, je ne saurais trop vous mettre en garde contre les prétendus faits de lucidité : « Quelle heure est-il à la montre qui est en mon

Digitized by Google

gousset? Que fait telle personne que vous connaissez et qui se trouve à une lieue, dix lieues, cent lieues d'ici? » Tous ces faits sont du domaine du charlatanisme, n'insistons pas.

Les phénomènes dits de *suggestion* sont autrement sérieux, je dirai même inquiétants pour la morale et la responsabilité humaine. Il y a dans ce domaine des faits qui paraissent constants et d'autres qui ont besoin d'être encore soumis à un examen minutieux, à une critique sévère.

De plus, ces faits de suggestion ne se présentent guère qu'exceptionnellement et sur des sujets atteints de certaines maladies nerveuses fort étudiées dans ces derniers temps.

Les phénomènes de suggestion sur la réalité desquels le doute n'est plus permis ont généralement la forme suivante :

Vous inculquez au somnambule qu'il est tel personnage, un soldat, par exemple; le somnambule vous croit et, comme on dit dans les coulisses, entre tellement bien dans la peau du bonhomme, qu'il prendra immédiatement l'attitude, le geste, la parole du soldat. Vous lui dites ensuite : « Vous n'êtes pas soldat, vous êtes une petite fille! » Votre sujet semble s'étonner, et si vous insistez, il finira par être de votre avis, vous dira en zézayant : « Je veux jouer à la poupée, » vous demandera des tartines et des gâteaux pour faire la dînette. Faites-lui accroire qu'elle est pauvre vieille femme, elle baissera la tête, se renfoncera dans les épaules, geindra et tendra la main pour vous demander l'aumône. Ces *objectivations*, comme on dit maintenant, sont, je le répète,

Digitized by Google

des phénomènes parfaitement observés et qui démontrent bien la puissance de la concentration de la pensée sur un objet déterminé, alors que la volonté, ce substratum le plus élevé de notre *moi*, ne peut plus librement s'exercer.

Les phénomènes sur lesquels les observateurs sérieux font actuellement quelques réserves sont ceux-ci : Vous dites à un somnambule : « Demain ou dans dix, quinze jours, à telle heure, vous ferez telle chose, » puis, vous réveillez votre sujet qui a oublié absolument tout ce qui s'est passé pendant le sommeil. A l'heure dite, et sans que le sujet s'en rende compte, malgré lui, fatalement, il fera ce qu'on lui aura ordonné. Inutile de m'appesantir sur les conséquences qui pourraient résulter de ces faits dans le domaine judiciaire et légal, s'ils étaient prouvés.

Que n'y aurait il pas encore à dire sur ce sujet ! M'est-il permis d'oublier que le somnambulisme est, de son essence, fort *contagieux*. Les convulsionnaires de Saint-Médard ne seraient plus soumis à d'autre traitement, à notre époque, qu'à celui qu'on fait subir, à l'hôpital de la Salpêtrière, aux hystéro-épileptiques.

Où n'existait qu'une nervosité pathologique, une aberration plus ou moins extraordinaire des facultés intellectuelles, nos pères ont vu souvent des interventions surnaturelles qui motivèrent, hélas ! de bien tristes mesures. L'ignorance des siècles pesait de tout son poids sur leurs jugements. Nos pères étaient de bonne foi, c'est leur seule excuse. Pour nous, qui avons le bonheur de vivre à une époque plus éclairée, grâce à la direction rationnelle dans laquelle la méthode expérimentale a enfin lancé l'esprit humain, nous serions sans excuse si nous

Digitized by Google

envisagions encore des faits d'ordre pathologique comme des manifestations de causes occultes. A de malheureux hallucinés, ce n'est pas la place de Grève qu'il faut ; c'est la SALPÊTRIÈRE.

La connaissance de la vérité nous crée des devoirs ; ne les oublions jamais.

* * *

Forcé de terminer cet interminable appel à votre bienveillante attention, permettez-moi de condenser en deux mots tout ce que j'ai pu effleurer dans ce trop long entretien.

Pas plus dans le magnétisme de l'aimant que dans le somnambulisme, il n'y a de fluide magnétique. D'un côté, c'est l'éther et ses mouvements ; de l'autre, c'est l'annihilation momentanée de la personnalité, avec surexcitation des sens et des facultés intellectuelles, hors la volonté libre qui n'existe plus. L'aimantation est un mode de mouvement ; le somnambulisme est un état intellectuel dans lequel l'homme est irresponsable, n'étant plus libre.

Il me reste une seule crainte, maintenant : c'est, à force de vous parler du sommeil provoqué, d'avoir joint l'action aux paroles. Si j'ai produit ce phénomène par un trop long discours, laissez-moi au moins croire que c'était un sommeil ordinaire et que le rêve valait bien le discours. En tous cas, et comme dans la comédie espagnole, vous pardonnerez les fautes de l'auteur en faveur de ses bonnes intentions.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

POÉSIE

MÉDAILLE D'ARGENT

M. Etienne GOIRAND, à Marseille.

BEAUX-ARTS

PRIX DE 500 FRANCS

M. Zacharie BATON, artiste peintre.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1885.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une **Abbaye du** département du Pas-de-Calais.

Description d'Arras; vu à vol d'oiseau, à une époque au **choix des** concurrents.

Cartes de l'Artois du XI[e] siècle au XVII[e], avec les divi**sions** politiques, religieuses, administratives et judiciaires.

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

Digitized by Google

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction, et sans qu'un sujet puisse nuire à un autre.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1884. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Digitized by Google

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un Membre de l'Académie).

Sculpture, dont le sujet est laissé au choix des artistes.

N.-B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront, d'ailleurs, envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 8 août 1884.

Le Secrétaire-général, L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Chancelier, E. TRANNOY.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Séance publique du 26 Février 1885.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. Emm. PETIT

Président du Tribunal civil d'Arras

DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

MESSIEURS,

Je ne sais ce que vous attendez de moi, mais ce que je n'ignore pas, c'est le sentiment auquel vous avez obéi lorsque vous m'avez ouvert les portes de votre savante Compagnie. Vous avez vu en moi le successeur des magistrats éminents qui ont jeté au milieu de vous l'éclat qu'ils répandaient dans leurs fonctions judiciaires. Loin de me troubler, cette pensée me soutient et me fortifie parce qu'ils seront comme des forts avancés derrière lesquels j'abriterai ma faiblesse et mon insuffisance. Héritier de leur titre, j'hérite ces charges qu'ils portaient allègrement et qui pèseront comme un lourd fardeau sur mes épaules; mais vous m'avez prouvé que j'ai aussi recueilli une partie des sympathies qu'ils avaient su se concilier. Si je ne vous rends pas, comme eux, une part

Digitized by Google

de l'honneur qu'ils tenaient de vous, vous saurez au moins combien vos suffrages m'ont été précieux.

Vous parler de ces collègues dont la place est si grande dans le monde des lettres de notre cité, ce serait vous entretenir de choses qui vous sont familières et qui, pourtant, présenteraient pour vous un intérêt toujours nouveau ; ce serait pour moi un sujet fécond, aux horizons étendus, aux aperçus variés. Pour captiver votre attention, il me suffirait d'esquisser leur vie, de rappeler leurs travaux ; mais quelque tenté que je puisse être d'exploiter une mine aussi riche, j'ai le devoir d'y renoncer. L'un d'eux, celui sur le compte duquel j'aurais le plus à dire, devait m'écouter aujourd'hui : les derniers effets d'un mal, heureusement conjuré, après nous avoir causé à tous les plus douloureuses inquiétudes, le retiennent loin de nous ; mais il est présent par le cœur et par la pensée, et ses sentiments de modestie bien connus me commandent une réserve que je saurai garder ; mon silence même sera pour lui un témoignage de mon affectueuse vénération et de ma sincère reconnaissance. Il me permettra cependant de rappeler ici qu'il a voulu être l'un de mes parrains près de vous ; il m'a présenté à votre acceptation, avec le collègue éminent, tout à la fois historien, littérateur et poète, que vous avez placé à votre tête, et le savant qui, depuis tant d'années, résume vos travaux et pour lequel l'origine des langues orientales elles-mêmes n'a plus de secrets. J'avais ainsi les trois signatures de toute confiance exigées par les Sociétés les plus sagement administrées et vous m'avez fait bon accueil. N'ont-ils pas craint, certain jour, que je ne fisse faillite à leurs engagements ? S'il en était ainsi,

Digitized by Google

je les prie de me pardonner ; mais n'avaient-ils pas cautionné trop facilement un débiteur peu solvable, en le jugeant avec le cœur plutôt que suivant les règles, moins séduisantes, peut-être, mais aussi plus pratiques et plus sûres de la prudence ordinaire en pareille matière. Plus leur confiance a été grande, plus grande aussi doit être ma gratitude, et j'ose espérer qu'ils sont bien convaincus que je ne la leur marchande pas. J'étais leur ami, je crois pouvoir le dire avec orgueil, et il ne me coûte pas de rester leur obligé.

Jamais je n'acquitterai ma dette envers vous tous, mais mes efforts tendront à en diminuer l'étendue et je compte sur votre indulgence pour me traiter comme un débiteur malheureux et de bonne foi.

Il est une autre dette pour le paiement de laquelle les ressources ne me manqueraient pas, puisque j'aurais à parler de mon prédécesseur ; mais, ici encore, je dois mettre un frein au désir que j'aurais de m'appesantir sur un sujet trop fertile : M. Brégeaud, quoique n'étant plus des vôtres, ne se désintéresse pas de vos séances ; il les suit avec une sympathique curiosité, et il ne me pardonnerait pas d'arrêter longtemps votre attention sur lui. J'aurais, d'ailleurs, beaucoup à faire pour parcourir, même à grands traits, les phases de son existence déjà longue et laborieusement remplie. Contemporain de Jean-Baptiste Dumas, dont la France déplorait la perte il y a quelques semaines, voué aux mêmes travaux, il a eu les mêmes débuts : comme lui il a fait ses premières armes dans une officine de pharmacie, et s'il est resté sur un théâtre moins élevé, il est devenu comme lui le professeur écouté d'une école de hautes études et le représen-

Digitized by Google

tant autorisé de la science dans l'Académie de sa ville. Il était votre doyen, et après quarante années d'une active collaboration, il s'est séparé de vous parce qu'il ne croyait plus pouvoir vous donner le même concours. En se retirant, il a cédé à un scrupule respectable, mais assurément exagéré. Chacun de vous sent le vide pénible que son absence laisse dans vos séances et les regrets unanimes qui l'accompagnent dans sa retraite sont le plus bel éloge qui puisse être fait de lui.

Ainsi dépourvu au sein même de l'abondance, j'avais pensé trouver la matière de cet entretien dans un de ces faits historiques dont les témoins abondent autour de vous et que rappellent les splendides monuments dont votre ville est remplie. Sans même sortir de ce Palais, si admirable par la pureté de ses lignes et qui vous sert habituellement de sanctuaire, j'avais espéré découvrir quelque trésor encore inconnu au milieu des richesses déposées dans ses immenses galeries; mais à chaque pas que j'y faisais, il me semblait voir l'un de vous se dressant devant moi pour défendre un terrain déjà conquis. C'était un salutaire avertissement donné à mon inexpérience et à ma témérité; et, comme on ne dépouille jamais le vieil homme, par l'entraînement d'un esprit habitué à s'occuper de la défense des intérêts d'autrui, j'ai été amené à rechercher ce que la loi a fait pour la conservation de ces conquêtes de l'intelligence et de l'étude. Je touchais ainsi à une question qui a beaucoup occupé et divisé les auteurs, juristes, économistes ou littérateurs, celle de la propriété littéraire. Elle m'a paru n'être pas absolument en dehors du cercle de vos occupations ordinaires, et j'ai cru que vous voudriez bien me permettre

Digitized by Google

de venir, non pas la traiter devant vous, mais jeter un coup-d'œil rapide sur les épreuves par lesquelles elle a passé avant d'arriver à la législation encore bien incomplète et presque rudimentaire qui la régit aujourd'hui.

C'est qu'en effet, Messieurs, malgré l'assertion d'un écrivain trop habitué, peut-être, à résoudre la question par un mot spirituel et qui croit avoir proclamé une vérité indiscutable en disant que la propriété littéraire est une propriété ; la propriété littéraire, ou plutôt le droit des auteurs, n'est pas encore une propriété dans le sens exact et juridique du mot.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de la propriété d'un livre ou d'un manuscrit ; ce sont des corps certains, des objets matériels dont le propriétaire, quel qu'il soit, a la faculté d'user et de disposer comme pourrait le faire le propriétaire d'un champ ou d'un animal. Son droit est absolu et perpétuel, il doit durer autant que la chose elle-même et il le transmet, soit à ses héritiers, soit à ses cessionnaires avec le même caractère que le temps et les années ne font que confirmer.

C'est un droit naturel aussi ancien que la société, qui a toujours reçu son application pour les écrits comme pour toutes les choses corporelles ; et, certes, les anciens nous fournissent des exemples bien frappants du prix qu'un livre avait pour eux Epris du beau sous toutes ses formes, admirateurs de la littérature et des beaux-arts, doués de ce goût exquis dont ils nous ont transmis la tradition, puisqu'aujourd'hui encore on les copie partout, ils étaient plus jaloux, peut-être, de posséder une belle édition que certains amateurs de nos jours ne le sont de posséder un tableau ou une statue de nos grands maîtres.

Digitized by Google

Aristote payait trois talents attiques (un peu plus de 16,000 fr.) quelques ouvrages de philosophie.

Ptolémée Evergète empruntait un exemplaire des œuvres des grands tragiques et laissait en gage quinze talents (environ 81,000 fr.); le jour de la restitution venu, il abandonnait le gage et conservait les ouvrages.

Je n'entends pas me faire le défenseur de ce dernier procédé, mais il témoigne de l'admiration qu'avaient les anciens pour les œuvres littéraires.

Aujourd'hui comme autrefois, lorsque l'écrivain a livré son œuvre, il n'aura plus la faculté de la ressaisir, de la supprimer ou de l'ensevelir dans l'oubli. Devenu propriétaire du livre, l'acheteur le communiquera, le répandra dans le public comme bon lui semblera ; mais à côté et en dehors de ce droit que l'auteur a transmis en s'en dépouillant, il en est un autre qu'il s'est réservé, c'est ce droit purement personnel et immatériel qu'on appelle ici *droit de copie*, ailleurs *droit de reproduction*, c'est-à-dire la faculté de multiplier ou de restreindre à son gré le nombre des exemplaires. Ce droit est une création de la société moderne. Il n'aurait pu, d'ailleurs, avoir aucune utilité avant la découverte des moyens de reproduction mécaniques et rapides.

A Rome, on n'était pas tendre aux plagiaires. Juvénal les appelait des voleurs d'enfants, la littérature les flétrissait, la loi même les frappait sévèrement; mais alors seulement qu'ils avaient porté atteinte à la réputation d'un écrivain en publiant ses ouvrages sous le nom d'un autre. La reproduction était autorisée; pour la rendre licite il suffisait de faire connaître l'auteur. Le travail de copie était, en effet, long et pénible et il formait à lui seul presque toute la valeur du livre.

Digitized by Google

L'imprimerie devait opérer une véritable révolution ; comme toutes les grandes choses, elle était née sous la pression de son temps. Après plusieurs siècles, pendant lesquels on n avait entendu que le bruit des armes, le jour du réveil était venu. Fatiguée de vivre dans un état de torpeur intellectuelle, la société avait des aspirations plus nobles, et le XVI[e] siècle la trouvait violemment agitée du culte des lettres. C'était la renaissance.

Aux esprits ainsi remués par le désir de s'éclairer et d'apprendre, il fallait des satisfactions, et les ressources du moment étaient impuissantes à les procurer.

Heureusement la science, délaissée partout ailleurs, avait trouvé un refuge dans les monastères et les moines y avaient conservé pieusement les trésors du passé. On allait y puiser à pleines mains ; mais ces trésors étaient dispersés, il fallait les réunir, les reconstituer, et pour y encourager, il était urgent de faire appel à l'intérêt personnel.

Les dépenses qu'entraînait la publication d'un ouvrage auraient arrêté les imprimeurs s'ils n'eussent été assurés qu'aucun concurrent ne pourrait aussi l'imprimer et le vendre. Un monopole était donc nécessaire, et il apparut bientôt sous la forme de ce qu'on appela le privilège en librairie, qui n'était que la permission d'imprimer et de vendre exclusivement pendant un certain temps. Ce privilège était accordé par le Roi, qui le concédait arbitrairement à un favori, et pourtant nous verrons qu'il a été le germe du droit reconnu plus tard aux auteurs.

Mais pour l'obtenir, cette reconnaissance, quelles luttes il faudra livrer ! quelles épreuves il sera nécessaire de traverser !

Digitized by Google

Si les libraires privilégiés faisaient seuls fortune, l'imprimerie était, du moins, à la disposition de tous. Grâce à elle, d'autres publications vont apparaître, elles émanent d'écrivains imbus d'idées nouvelles qui semblent dangereuses au pouvoir du moment ; l'esprit de contrôle et d'examen a pénétré la société, les idées anciennes sont discutées, la vérité d'hier pourra n'être plus la vérité de demain et il importe d'arrêter la lecture du livre qui se fait l'organe de pareilles tendances. Il ne suffira plus de dénier tout droit à l'auteur, de favoriser les ouvrages agréables, il faudra encore que ceux dont on redoute la critique n'aient pas la possibilité de paraître, *et la censure naquit*.

Confiée d'abord à l'Université, elle ne tarda pas à tomber entre les mains du Roi ; créée pour les ouvrages traitant de sujets nettement spécifiés, elle fut bientôt appliquée à tous les écrits. Quels qu'ils soient, ils ne pourront être imprimés qu'après autorisation ; une déclaration du 10 septembre 1563, dont les termes sont aussi généraux que possible, dispose que : « devront subir l'examen, les compositions de quelque nature qu'elles soient, » et elle ajoute : « sous peine d'être pendu et étranglé »

Je passe, Messieurs, sur ces châtiments d'un autre âge et j'arrive à l'époque où surgit enfin l'idée de la propriété littéraire, c'est-à-dire au XVIII[e] siècle.

Chose étrange ! elle est invoquée pour la première fois dans un procès engagé entre les libraires de Paris et les libraires de province. Dans un mémoire en faveur des premiers, Louis d'Héricourt soutient qu'ils sont propriétaires, non par le fait du privilège que le Roi leur accorde,

Digitized by Google

mais par l'acquisition du manuscrit dont l'auteur leur transmet la propriété : « Un manuscrit, dit-il, est, en la personne de l'auteur, un bien qui lui est réellement propre, il n'est pas plus permis de l'en dépouiller que de son argent, de ses meubles ou même d'une terre parce que c'est le fruit d'un travail qui lui est propre. »

L'imprimeur de cette courageuse déclaration dut chercher un refuge dans l'exil, mais l'idée était lancée, elle s'appuyait sur la justice et elle allait grandir et fructifier. Bientôt elle se dégagera de l'incertitude dont l'entourent encore des préjugés séculaires. Produite tout d'abord en faveur des libraires, elle se retournera contre eux et, en 1761, à l'expiration du privilège accordé à l'éditeur Barbier, les petites-filles de la Fontaine obtiendront un privilège personnel « par la raison que l'ouvrage de leur aïeul leur appartient par droit d'hérédité. »

Quatorze ans plus tard, par un arrêt de 1777, « le Roi reconnaît que le privilège en librairie est une grâce fondée en justice et qui a pour objet de récompenser le travail de l'auteur ou d'assurer au libraire le remboursement de ses avances en l'indemnisant de ses frais. » Il y est même dit que « l'auteur peut obtenir pour lui et ses hoirs, à perpétuité, le privilège d'éditer et de vendre. »

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui ce que peut être une grâce fondée en justice ; mais c'était le langage du temps, il correspondait, d'ailleurs, à l'organisation du pouvoir, puisque tout dépendait du bon plaisir du Roi.

Les auteurs pouvaient donc être affranchis de la tyrannie des libraires, mais, comme l'arrêt le disait, c'était par une grâce qu'on avait la faculté de leur accorder ou

Digitized by Google

de leur refuser. C'était trop peu pour l'écrivain pénétré de sa dignité et de la grandeur de sa mission. Ce qu'il pouvait demander, ce qu'on réclamait pour lui c'était un droit indépendant de la faveur du Roi. Ce droit, il ne l'avait pas encore obtenu en 1789.

Il semble que le premier acte de la Révolution devait être de le reconnaître ; il aurait dû figurer au frontispice de la déclaration des droits de l'homme. Non-seulement on ne l'y trouva pas, mais les quelques concessions faites par la royauté disparurent dans la célèbre nuit du 4 août.

Ce n'est pas que les hommes du nouveau régime fussent hostiles aux écrivains ; ils n'avaient pas pour l'aristocratie de l'intelligence l'aversion qu'ils témoignaient à l'aristocratie de naissance, mais, pour eux, le mot de privilège semblait résumer tous les abus du passé, et comme il servait à désigner la faculté de reproduction réservée aux auteurs, elle fut emportée par le vent qui soufflait alors. Son nom seul l'avait perdue.

C'était un spectacle étrange de voir la Révolution si rude aux écrivains; elle était fille de leurs œuvres et, comme le disait Vergniaud, elle devenait parricide en les sacrifiant. Elle subissait cette loi inévitable qui, dans les grandes crises, entraîne toujours l'homme au-delà du but qu'il voulait atteindre.

Quatre ans s'écoulèrent avant qu'elle songeât à réparer cette faute et, pour rappeler l'attention sur la propriété littéraire, il fallut un procès qui eut un grand retentissement. La justice fut impuissante contre un libraire de Metz qui vendait une édition contrefaite de l'*Histoire naturelle* de Buffon, et la Convention, émue de ce défaut absolu de toute protection pour une gloire nationale,

Digitized by Google

rendit, le 10 juillet 1793, un décret qui fut pendant longtemps et qui, sous certains rapports, est encore aujourd'hui la loi qui règle le droit des auteurs. Lakanal, rapporteur de ce décret, s'exprimait ainsi : « De toutes les propriétés, la moins susceptible de contestation, celle dont l'accroissement ne peut ni blesser l'égalité républicaine, ni donner d'ombrage à la liberté, c'est, sans contredit, celle des productions du génie, et si quelque chose doit étonner, c'est qu'il ait fallu reconnaître cette propriété et assurer son libre exercice par une loi positive ; c'est qu'une aussi grande Révolution que la nôtre ait été nécessaire pour nous ramener sur ce point, comme sur tant d'autres, aux simples éléments de la justice la plus commune. »

La conclusion, elle semble forcée, n'est-ce pas, Messieurs ; la loi à laquelle cet exposé sert de préface, va consacrer comme un droit nouveau, mais indéniable dans son principe, la propriété littéraire. Eh ! bien, Messieurs, il n'en est rien. La propriété, en effet, est un droit absolu, exclusif et essentiellement perpétuel. Or, que fait le décret ? Il accorde, il est vrai, à l'auteur le droit exclusif de vendre, faire vendre ou distribuer ses ouvrages, mais ce droit il ne passera à ses héritiers ou cessionnaires que pour une période de dix années après sa mort.

Soyons juste, pourtant, et reconnaissons que le décret de 1793 a marqué un progrès sérieux. Désormais l'auteur ne jouira plus de ses œuvres en vertu d'une concession bénévole du pouvoir, il n'aura aucune faveur à solliciter, il puisera son droit dans son travail même et pour en faire assurer l'exécution, il lui suffira d'établir que l'œuvre litigieuse est bien de lui. Il ne relèvera plus que de la loi et de la justice de son pays.

Digitized by Google

A partir de ce jour, une lutte énergique s'engage entre partisans et adversaires de la propriété avec tous ses attributs et tous ses effets, et nous devons avouer que si elle n'a pas encore cessé, elle n'est pas restée stérile. Tous les dix ou quinze ans nous la voyons portée devant le pouvoir législatif, et si les principes n'ont pas triomphé jusqu'à ce jour, chaque fois, du moins, une concession a été faite aux champions de la revendication.

En 1810, un nouveau décret porta à vingt ans la jouissance de la veuve et des enfants de l'auteur.

En 1814, la proclamation de la liberté de la presse par la charte devait produire une nouvelle agitation.

Des commissions composées de publicistes et d'hommes de lettres furent successivement nommées en 1825 et 1836, mais elles n'aboutirent à aucun résultat. En 1839, M. Salvandy ne fut pas plus heureux ; un projet présenté par lui et adopté par la Chambre des pairs échoua devant la Chambre des députés. Le 8 avril 1854, une loi fut votée qui étendait à trente ans la jouissance de la veuve et des enfants. Ce petit succès ne fit qu'encourager les défenseurs du droit de propriété, et le 28 décembre 1861, ils faisaient nommer une nouvelle commission qui était présidée par M. Waleski et qui rédigea un rapport par lequel elle affirmait le droit de propriété littéraire. Son projet ne fut même pas discuté ; mais les études furent reprises : elles ne durèrent pas moins de deux ans et elles aboutirent à la loi du 14 juillet 1866 qui est, en quelque sorte, actuellement la charte du droit des auteurs ; charte révisable assurément et destinée, je l'espère, à une révision prochaine, puisqu'elle a reculé encore devant l'affirmation du principe de la propriété.

Digitized by Google

Ce principe avait, d'ailleurs, été énergiquement défendu au cours de sa préparation, et si ses partisans ne parvinrent pas à le faire admettre, il fut au moins convenu qu'il serait réservé. M. Jules Simon, président de la commission, disait, en effet : « Le premier mérite, à mes yeux, de l'article 1er, c'est qu'il ne touche pas la question de principe ; il a, en effet, été entendu par nous tous, dans la commission, que la question générale restait dans la situation où elle était avant le projet de loi et que nous, partisans de la propriété, nous nous en référons, comme auparavant, au travail de M. Waleski. »

A cette époque, donc, on se borna encore à une nouvelle extension du droit de jouissance. Elle fut fixée à cinquante ans et accordée au conjoint et aux héritiers, quels qu'ils soient.

Vous remarquerez, Messieurs, cette dérogation au droit commun : le conjoint est appelé en première ligne, même avant les enfants, tandis que le code civil le relègue après les parents, au douzième degré.

C'était une loi de généreuse inspiration et, dans la discussion, un orateur a dit qu'elle « place l'homme et la femme dans une sphère idéale où tous les devoirs doivent être consacrés par la même rémunération. »

Quoiqu'il en soit, c'est sous son empire que nous vivons actuellement, et ce qui vous frappera sans doute particulièrement, c'est qu'après un siècle de réclamations et d'efforts on n'est arrivé qu'à une transaction passagère laissant la solution définitive à l'avenir. C'est que la loi française, qui reconnaît la propriété de la lettre de change, ne reconnaît pas encore la propriété littéraire.

Je serais bien embarrassé de vous donner l'explication

Digitized by Google

d'une pareille lacune si je ne la trouvais dans des préjugés anciens, dont la tradition s'est transmise à travers les générations et qui, chose étonnante ! ont été entretenus par les littérateurs et les poètes les plus autorisés.

Pascal, voulant fustiger des prétentions qui lui paraissaient peu justifiées, disait : « Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, disent : mon livre, mon commentaire, mon histoire ; ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue et toujours un chez moi à la bouche ; ils feraient mieux de dire notre livre, notre commentaire, notre histoire, vu que d'ordinaire il y a en cela plus du bien d'autrui que du leur. »

Voltaire comparait le livre au feu de nos foyers : « On va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres et il appartient à tous. »

Boileau ne pouvait souffrir

> Ces auteurs renommés
> Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
> Mettent leur Apollon aux gages d'un libraire
> Et font d'un art divin un métier mercenaire.

De nos jours encore, un des plus charmants esprits de notre siècle, ce jeune poète dont la mélancolie n'excluait ni la verve ni l'esprit, Alfred de Musset, croyait trouver la note vraie du sujet dans ces vers très connus et souvent répétés :

> Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous,
> C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

Chez tous vous retrouverez la même pensée noble et généreuse, on sent qu'une sorte de souffle divin les anime, l'amour de la gloire et du bien public.

Digitized by Google

De pareils sentiments, servis par de tels hommes, devaient avoir leur reflet dans les lois. Le législateur, subjugué, céda à l'entraînement sans s'inspirer suffisamment des idées économiques et pratiques qui doivent surtout le diriger.

C'est, qu'en effet, à part certaines doctrines dont l'écho ne doit pas arriver jusqu'à vous et qui trouveront leur condamnation dans la liberté même qui leur est donnée de se produire ouvertement, on a toujours considéré la propriété comme étant la base essentielle de toute société civilisée ; elle répond à un besoin impérieux de l'humanité et elle est fondée sur le travail, tout le monde s'accorde à le reconnaître. Or, le travail affecte bien des formes différentes, souvent même il consistera dans le fait d'une occupation purement matérielle. La terre ou l'animal dont on s'est emparé par l'adresse, par la ruse ou même par la force, deviendra la propriété de son possesseur, la civilisation et les nécessités sociales le veulent ainsi ; et le produit du travail intellectuel, cette chose que l'homme a créée, qu'il a fait sortir du néant, qu'il a animée de son génie, il n'en est pas le propriétaire. Pour lui contester ce droit, on a prétendu qu'il n'y a rien de personnel dans son œuvre, qu'elle est composée de deux choses qui appartiennent au fonds commun et qui, par suite, ne peuvent devenir les éléments d'une propriété individuelle : l'idée et le langage.

Point de doute, Messieurs, en ce qui concerne l'idée et le langage : solidaires l'un de l'autre, ils appartiennent à l'humanité comme la langue appartient à la nation.

Plus que tous les héros dont on a fait des demi-dieux, Denis Papin a mérité l'admiration universelle en révélant l'élasticité de la vapeur ; il est la première cause de ces

Digitized by Google

découvertes qui ont, en quelque sorte, rapproché les deux pôles et réuni les deux mondes, et pourtant, il aura pour toute récompense, la gloire et la reconnaissance publique : pourquoi ? Parce qu'il n'a fait que dégager une idée des ténèbres qui l'entouraient. Mise en lumière par tout autre, elle aurait été exactement la même, elle est immuable dans son essence.

Mais il y a autre chose dans un écrit, quel qu'il soit : c'est le style. Et certes, il est bien personnel à l'homme ; si personnel qu'un profond penseur a pu dire qu'il est l'homme lui-même. C'est une vérité que nous proclamons chaque jour sans presque nous en douter. Quel est celui de nous qui n'a pas maintes fois jugé les hommes uniquement par leur style? Le style, c'est ce je ne sais quoi qui nous séduit, nous subjugue et nous enchaîne, qui, non-seulement, nous fait aimer un homme que nous n'avons jamais vu, mais nous entraîne à sa suite et fait de nous ses disciples. C'est la forme ; cette forme dont Beaumarchais se moquait avec son esprit habituel, par la bouche de Brid'Oison, mais dont on a dit avec plus de vérité : « Qu'elle est une force, et une force telle, que lorsqu'un orateur se lève, il remplit de crainte ses adversaires et ses amis d'espérance. »

Cette forme, nous l'admirons souvent, nous subissons son empire, toujours, mais jamais nous ne la trouvons la même chez deux auteurs différents, fussent-ils tous deux les organes également convaincus et éclairés d'une même cause. Elle n'est donc pas un des éléments du fonds commun, elle est bien propre à l'écrivain et elle doit, par suite, rester sa chose.

Qu'elle soit utile à l'intérêt général qui n'est que la réunion de tous les intérêts particuliers, qui songerait à

Digitized by Google

le contester dans notre chère France, si grande par ses arts, ses sciences et ses lettres, dont les rayons éclairent le monde.

Je ne m'arrêterai pas davantage à l'argument suivant lequel la propriété littéraire serait un obstacle à la propagation des écrits et à la diffusion des lumières.

Est-ce que la propriété immobilière a jamais entravé les travaux publics ? Elle n'a empêché ni la création des canaux, des chemins de fer et des voies de communication de toute nature qui sillonnent nos régions et y répandent la richesse, ni l'établissement des forteresses qui gardent nos frontières et protègent notre territoire. La loi sur l'expropriation également protectrice de l'intérêt public et de celui des particuliers sauvegarde les droits de tous. Pourquoi ne recevrait-elle pas son application en ce qui concerne la propriété littéraire?

Rien ne justifie donc une exception que tous les principes condamnent; je n'hésite même pas à dire qu'elle est préjudiciable à la société.

Sans doute, actuellement, l'auteur ne tient son droit que de la loi, et il lui suffira de la respecter pour être lui-même assuré de sa protection. S'il est accusé de l'avoir violée, il aura pour juges des magistrats indépendants. Sous leur égide, les écrits paraîtront et circuleront librement et ils offriront à leur auteur d'autant plus d'avantages qu'ils seront plus attachants pour le lecteur. Aussi, et grâce à Dieu, nous ne voyons plus les grands génies à la dévotion de Mécènes, dont les goûts et les caprices guidaient leurs inspirations; nous ne sommes plus au temps où Corneille, dans un langage qui contrastait avec celui qu'il plaçait dans la bouche des personnages de ses tragédies, se reconnaissait l'homme lige

Digitized by Google

des puissants du jour, et aucun Ministre ne dirait, comme Richelieu, de Balzac : « Se croit-il assez grand seigneur pour ne pas dédier ses œuvres? »

Mais le rôle de l'écrivain ne doit pas se borner à charmer le lecteur, à former son goût et à orner son esprit; il n'a même pas rempli sa mission, lorsqu'après lui avoir fait connaître le passé, il l'a comparé au présent, en lui donnant tous les moyens de juger les hommes ou les événements de son temps en même temps que ceux qui appartiennent désormais à l'histoire; il doit chercher à devancer son siècle et à pousser les esprits en avant. C'est la loi du progrès, et chaque étape faite par la civilisation est due aux aspirations d'un écrivain qui n'a pas craint de se faire l'apôtre d'une idée nouvelle. Plus que tout autre, celui-là a droit à la gratitude des générations qu'il a ainsi éclairées et, par suite, à la protection de la loi. Or, cette protection elle lui fait complètement défaut. Il se sera brisé contre les préjugés de son époque, il se sera fait conspuer par ce tyran qu'on appelle la mode, et le jour de la réparation venu, au moment où ses idées triomphant enfin, chacun recherchera ses œuvres, les droits que la loi lui a parcimonieusement escomptés seront éteints et, comme les filles de Milton, ses enfants ou ses successeurs seront peut-être réduits à mendier à la porte des théâtres.

Assurément de mesquines considérations pécuniaires n'arrêteront pas les auteurs. Ils obéissent à des sentiments plus élevés; apôtres convaincus d'une noble cause, ils n'hésiteront pas à lui sacrifier et leur fortune et même l'avenir de leur famille; mais la loi de leur pays n'aura pas payé sa dette envers eux et elle aura ainsi manqué aux devoirs de la justice.

Digitized by Google

La loi française méritera-t-elle longtemps encore un pareil reproche, auquel échappe déjà la loi mexicaine? J'espère que non, puisqu'il lui suffira pour cela d'appliquer le droit commun aux écrivains. C'est donc un progrès facile à réaliser et, sans doute, il ne se fera plus longtemps attendre. Je compte sur ce mouvement des esprits qui ne se ralentit pas, sur le sentiment des véritables intérêts de la société et surtout sur les principes de vérité et de justice qui finissent toujours par triompher.

J'ai bien longtemps fatigué votre attention et je suis profondément touché de la bienveillance que vous voulez bien me témoigner.

J'espère que vous serez au moins indulgents pour le sujet que j'ai choisi. En ouvrant vos rangs à un collègue qui n'avait de titre à cet insigne honneur que sa qualité de magistrat, vous avez dû l'autoriser à vous entretenir d'une question de législation.

Nouveau venu dans cette famille des lettres pour laquelle chacun de vous réserve la primeur de ses travaux, appelé désormais à participer à la distribution des trésors que vous accumulez chaque jour par pur amour de la science, j'aurais dû, peut-être, m'inspirer surtout des principes de désintéressement qui sont l'honneur de votre Compagnie et me rallier à la doctrine des écrivains qui entendaient ne retirer de leur génie que des satisfactions purement intellectuelles ou morales.

Mais s'il est beau de voir les auteurs animés de pareils sentiments, la loi a le devoir de se préoccuper d'autres intérêts et de les sauvegarder tous. Quant à moi, vous me rendrez cette justice que je suis dégagé de tout intérêt personnel, je ne saurais être en cause dans une question concernant la propriété littéraire.

Digitized by Google

DISCOURS

de

M. Ed. LECESNE

Président

en réponse au Discours précédent.

MONSIEUR,

C'est une véritable fête pour notre Compagnie de voir entrer dans ses rangs un homme qui, par lui-même et par sa position, ne peut manquer de lui donner un nouveau lustre. A ce double titre, vous étiez désigné à nos suffrages ; et, en nous emparant de vous, nous n'avons fait que nous approprier *un domaine utile*, pour parler déjà la langue juridique, comme nous serons obligé de le faire tout-à-l heure. Il y a toujours grand avantage pour une Société, quelle qu'elle soit, à posséder des Membres qui la rehaussent dans l'opinion publique. Sous ce rapport, l'Académie d'Arras n'a pas à craindre de passer au creuset : l'analyse de toutes ses parties n'y présenterait que des éléments de choix ; mais il importe de ne pas laisser l'*or pur se changer en un plomb vil*, et c'est pour cela que nous sommes heureux quand nous pouvons

Digitized by Google

nous assimiler des principes qui maintiennent et fortifient notre composition.

Personne plus que vous n'était capable de remplir ce rôle. Votre connaissance approfondie de la jurisprudence qui vous a porté, jeune encore, à un poste élevé dans la magistrature, votre talent de parole, dont vous avez donné des preuves nombreuses dans les fonctions du ministère public, cet esprit à la fois si fin et si solide qui vous distingue, tout vous recommandait à nos préférences. Ne nous dites donc pas que votre bagage est bien mince ; votre valeur intrinsèque y ajoute un excédant considérable : comme le poète que vous citez, *vous buvez dans votre verre* ; il y en a tant qui boivent dans le verre des autres !

Vous avez un autre mérite pour notre Société, vous représentez une tradition. Jadis, les premiers Présidents et les Procureurs généraux du Conseil d'Artois avaient leur place marquée à l'Académie d'Arras : les Enlart de Grandval, les Foacier de Ruzé, les deux Briois ont tenu à honneur de s'asseoir dans ces fauteuils, où toutes les illustrations locales étaient fières également de siéger. De nos jours, les Présidents du tribunal d'Arras ont tous été comptés parmi nos Membres : MM. Tellier de Sars et Cornille ont fourni chez nous une longue carrière, dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps, et votre honorable devancier, dont vous faites un si juste éloge, est encore une des notabilités de notre Compagnie. Vous êtes le digne continuateur de ces ancêtres qui ont laissé des exemples, non-seulement dans les annales judiciaires, mais encore dans les fastes de notre pays. L'Académie, en consacrant vos titres, comme les leurs, n'a fait que

Digitized by Google

suivre une bonne habitude, dont il y a lieu de croire que nos successeurs ne se départiront pas.

On ne saurait, en effet, avoir trop de reconnaissance pour ces Magistrats de province qui dispensent la justice d'une manière si féconde en heureux résultats. Leur situation a toujours été entourée du respect des populations, et quelquefois, une large influence personnelle est venue s'ajouter à l'autorité de leurs charges Les grands Baillis d'Arras étaient, dans leur temps, de véritables puissances. Entre les mains des Flahaut et des le Merchier, leur juridiction, qui d'ailleurs s'étendait bien au-delà des limites d'un arrondissement actuel, s'exerçait avec un prestige qui lui donnait la plus haute considération. On a beaucoup regretté, pour Arras, la perte de ces nombreux sièges de judicature qui en faisaient une espèce de métropole, et il faut reconnaître que si cette ville a gagné, comme le reste de la nation, à l'organisation moderne des tribunaux, son importance en a été considérablement diminuée. Il y aurait un travail curieux à faire sur la magistrature artésienne avant et depuis la Révolution, et ce sujet serait de nature à tenter une intelligence ouverte aux études sérieuses. Vous avez hésité à traiter dans votre discours une matière à peu près semblable, nous vous engageons fortement à réaliser ce projet, en lui donnant tous les développements qu'il comporte.

Le portrait si exact que vous tracez de celui que vous remplacez parmi nous, quoique le genre de sa spécialité soit tout-à-fait étranger à la vôtre, montre ce que vous pourriez faire dans un cadre où vous vous trouveriez plus à l'aise En quelques coups de crayon vous repré-

Digitized by Google

sentez M. Brégeaut tel qu'il doit l'être. Travail et persévérance, voilà les principaux caractères de cette longue existence qui a, pour ainsi dire, triomphé du temps. A le voir, chaque jour, dans son officine, s'occupant, comme il le fait depuis plus d'un demi-siècle, des devoirs de son état, on le prendrait pour un de ces vieux chercheurs des anciens âges qui ont été les précurseurs de la chimie moderne. Lui-même, comme vous le faites très bien remarquer, est entré dans cette voie alors que bien peu d'investigateurs s'y étaient aventurés, et, s'il ne lui a pas été donné de s'avancer aussi loin que l'illustre savant que vous nommez, dans une sphère restreinte, il a cultivé avec fruit cette branche si importante des connaissances humaines.

Il en est une autre où il a su trouver un succès incontestable: c'est la botanique. Non-seulement il en a connu toutes les théories, mais il y est devenu un maître, car il a formé de nombreux élèves qui ont tiré le plus grand profit de ses leçons. Comme professeur à l'Ecole de Médecine d'Arras, il a rendu de véritables services à l'instruction de la jeunesse en lui enseignant la connaissance des plantes, annexe indispensable de la connaissance médicale. C'est également lui qui a eu le mérite d'établir le premier jardin botanique qui ait existé dans cette ville, idée qui avait germé dès le temps du Directoire, mais qui n'a pu être accomplie que par une ténacité telle que la sienne.

L'Académie d'Arras ne pouvait manquer de récompenser les efforts de cet infatigable pionnier de la science: elle l'a appelé dans son sein à un âge où d'autres voient encore leurs travaux méconnus. C'est ce qui lui a permis

Digitized by Google

d'y faire un plus long séjour qu'aucun Membre de cette Compagnie. Pendant plus de cinquante ans il a été inscrit comme Membre titulaire, et quand l'âge lui a imposé une retraite bien légitime, nous lui avons, avec empressement, conféré l'honorariat qui, nous l'espérons, n'est pas près de finir. Aujourd'hui, M. Brégeaut et notre Académie se trouvent dans la situation de ces vieux époux qui font chambre à part, mais qui ne divorcent pas.

Après avoir, comme vous, rendu l'hommage qu'il méritait au vénérable doyen de cette Académie, et je pourrais dire de toutes les Académies de France, si M. Chevreul n'existait pas, j'arrive au discours que vous venez de prononcer et je rencontre tout d'abord les excuses que vous croyez devoir nous faire pour le retard que vous avez mis à le composer. Ce retard, nous en sommes convaincus, a été indépendant de votre volonté: dans les devoirs judiciaires qui vous sont imposés, on n'est pas toujours maître de ses moments et, loin de vous considérer comme *un débiteur récalcitrant*, nous nous déclarons *des créanciers amplement satisfaits*. En effet, que pourrions-nous désirer de mieux que le morceau délicat que vous venez de nous offrir? Le sujet que vous avez choisi est déjà une preuve de ce tact que vous apportez en toutes choses. Suivant le conseil du poète, vous avez pris une matière bien appropriée à vos moyens :

> *Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam*
> *Viribus.....*

et vous l'avez traitée avec une ampleur et une élégance tout académiques. C'est ainsi que les magistrats de l'an-

Digitized by Google

cien régime, les d'Aguesseau, les Joly de Fleury, sans oublier ceux du Conseil d'Artois, savaient embellir les discussions les plus ardues et unissaient à la maturité du fond, les agréments de la forme.

La question de droit que vous avez examinée présente *un intérêt saisissant*, et pour poursuivre la formule reçue, je dirai qu'*elle est pleine d'actualité*. Qu'il y a-t-il, en effet, de plus intéressant et de plus actuel que de savoir si la pensée, en général, constitue une propriété, et si, dans notre siècle, où l'on fait argent de tout, une œuvre littéraire doit rester *improductive* ? La propriété et la littérature, tels sont donc les points essentiels de votre dissertation. L'une est la base des sociétés, la marque distinctive de la civilisation : c'est pour cela que les Barbares de tous les temps l'ont attaquée ; l'autre est la plus belle émanation de l'intelligence, le flambeau qui illumine le monde : c'est par elle que l'homme ne périt pas tout entier et que l'humanité marche en avant. Toutes les deux géminées ont formé la propriété littéraire. Cette propriété, qui a été contestée de nos jours, vous avez voulu la venger, vous avez voulu prouver qu'elle s'appuie sur les raisons les plus fortes et les plus respectables. Vous avez fait plus : vous avez soutenu qu'elle doit être perpétuelle et absolue comme toute autre propriété : c'est là, si je ne me trompe, le résumé de votre savante dissertation.

A cet égard, il faut que je l'avoue, je n'ai qu'un regret, c'est d'être de votre avis. Vous devez me trouver l'esprit bien mal fait quand vous m'entendez dire que j'aimerais mieux la guerre que la paix, et de vous à moi, ce serait contraire à toutes nos habitudes ; mais en cette

Digitized by Google

occasion, un peu de dissentiment ne me répugnerait pas. La contradiction a souvent fait l'agrément des réceptions académiques, et s'il ne me serait pas possible de la porter à ce degré de charme dont nous avons eu quelques exemples sur un théâtre plus élevé que le nôtre, j'aurais aimé à rompre une lance avec vous, quoique je fusse certain que la lutte tournerait à mon désavantage. Ne pouvant donc vous combattre, je vous suivrai pas à pas, me bornant à vous présenter quelques timides objections et à faire quelques réserves sans grande conséquence.

La propriété littéraire est la plus légitime de toutes les propriétés: d'elle, au moins, on ne peut pas dire que *c'est le vol.* Je me trompe, on l'a presque dit. Quelques-uns ont prétendu qu'aucune idée ne nous appartient exclusivement, que toutes font partie d'un fonds commun, et que, quand on les en tire, on n'invente rien, on ne fait qu'emprunter au trésor public. Ces paradoxes se réfutent d'eux-mêmes. Ce fonds commun n'est qu'un amas de ténèbres où tout resterait plongé, comme dans le chaos, si des hommes mieux doués que les autres n'en tiraient la lumière. Et les produits extraits de cet amalgame informe n'appartiendraient pas en propre à ces habiles ouvriers qui ont su pétrir, si je puis m'exprimer ainsi, la matière intellectuelle! Ce serait le plus révoltant de tous les dénis de justice. Quoi! lorsque Dante déroule à nos regards les peintures si frappantes de sa *Divine Comédie,* lorsque Corneille nous montre en traits saisissants le Cid partagé entre l'amour et le devoir, on viendrait dire qu'ils se sont approprié le bien de tous, qu'en définitive la notion du paradis et de l'enfer n'a

Digitized by Google

rien de bien nouveau, comme c'est une vérité vulgaire qu'il est difficile de contenter son père et sa maîtresse. Mais donner à ces idées un corps et une âme qui frappent l'imagination et les gravent dans le souvenir, c'est faire œuvre de génie, et le génie n'est pas du communisme.

Vous avez retracé avec beaucoup d'exactitude l'historique de la propriété littéraire ; je ne referai pas ce que vous avez si bien fait : tout ce que je pourrais dire après vous serait de trop, et je sais que

Ce que l'on dit de trop est fade et rebutant.

Je me borne à constater avec vous que la propriété littéraire, toute légitime qu'elle soit, a mis bien du temps à être reconnue. Si nous en croyons les légendes, Homère, le plus ancien et le plus grand des littérateurs, n'aurait pas tiré grand profit de *ses droits d'auteur*. Je me le représente aveugle et mendiant, chantant sur une lyre éraillée ses poèmes sublimes, où ceux qui l'écoutaient ne voyaient que des amusements et qui lui valaient tout au plus quelques menues pièces de monnaie, absolument comme les ménestrels et les troubadours, qui allaient de château en château, répétant, pour un faible salaire, leurs *romans* et leurs *chansons de geste*. Les poètes tragiques ne paraissent pas avoir été mieux traités, s'il est vrai que

Du plus habile chantre un bouc était le prix.

On peut dire, en général, que pendant toute l'antiquité, les œuvres littéraires ont été bien maigrement récompensées. Les Horace et les Virgile eux-mêmes ne vivaient

Digitized by Google

que de la générosité de quelques Mécènes, et si leurs écrits les menaient à la gloire, ils ne les menaient pas à la fortune ; car il ne faut pas compter dans nos appréciations ces patriciens et ces sénateurs, tels que Pline, Sénèque, Cicéron, Tacite, Salluste qui écrivaient par délassement et non par métier.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve toujours les auteurs dans une situation bien précaire, par rapport au produit de leurs compositions. Faut-il rappeler la détresse de ce malheureux poète Gringoire, si pittoresquement racontée par Victor Hugo dans sa *Notre-Dame de Paris?* Et, pour citer un exemple pris dans les annales artésiennes, je mentionnerai un fait qui s'est passé en 1491, lors des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de la réhabilitation de Colart de Beauffort. L'échevinage voulant, à cette occasion, favoriser l'essor des beaux esprits à Arras, institua un concours littéraire où les vainqueurs reçurent, les uns *une paire d'oisons*, les autres *une paire de chapons*, à peu près comme chez les Grecs. Il faut en conclure que les auteurs n'avaient pas beaucoup gagné dans l'estime publique depuis plus de deux mille ans.

Si on interroge *le grand siècle*, celui où, soi-disant, les lettres ont été le plus en honneur, on trouve que les profits des écrivains y étaient encore bien minces. A part Molière, qui dut sa fortune à son entreprise théâtrale plutôt qu'à ses immortels ouvrages, et les hauts personnages tels que Bossuet, Fénelon, la Rochefoucauld, Pascal, qui n'écrivirent point en vue du lucre, les autres vécurent assez mesquinement, et la *res angusta domi* se fit, pour eux, bien souvent sentir. Le plus clair de leurs

Digitized by Google

revenus consistait dans les pensions qu'ils recevaient de la munificence royale, aussi c'était à qui

Serait le mieux renté de tous les beaux esprits.

On sait la gêne extrême dans laquelle vécut et mourut Corneille, Lafontaine fut le commensal, d'abord de M^me^ de la Sablière et ensuite de la famille Herwart, Boileau et Racine ne s'élevèrent jamais au-dessus d'une position modeste. Il est vrai qu'à cette époque le trafic littéraire commence à se produire :

Un livre aimé du ciel et chéri des lecteurs
Est souvent, chez Barbin, entouré d'acheteurs.

Mais ce trafic profite moins aux auteurs qu'aux libraires, et ces écrits, qui ont enrichi tant d'éditeurs, étaient à peu près stériles pour ceux qui les avaient composés. C'est ainsi que La Bruyère donnait, en riant, pour dot à la fille, encore enfant, de son libraire, son beau livre des *Caractères:* il ne se doutait pas du cadeau qu'il lui faisait. Les auteurs étaient encore heureux quand des plagiaires ne venaient pas s'approprier le fruit de leur travail. Contre ces frelons, les lois étaient muettes, et le fabuliste était réduit à se croiser les bras, en disant :

Je me tais et ne veux leur causer nul ennui,
Ce ne sont pas là mes affaires.

Voltaire fut le premier qui sut tirer parti, pécuniairement parlant, des productions de sa plume. Malgré la contrefaçon, dont il se plaint amèrement, il fit la loi à ses éditeurs et conclut avec eux des traités en bonne forme qui lui assuraient de gros bénéfices. Il faut ajouter

Digitized by Google

que Voltaire s'entendait parfaitement à gérer sa fortune et que la richesse lui vint, non-seulement de ses écrits, mais encore d'un patrimoine habilement administré. Il en est de même de Beaumarchais, qui eut plus d'un point de ressemblance avec Voltaire : ses pièces de théâtre lui rapportèrent beaucoup, mais il gagna bien davantage par ses entreprises commerciales qui, pourtant, finirent par le ruiner. Buffon et Montesquieu sont encore des exceptions. Quant aux autres écrivains de ce temps, ils restent à la merci des libraires. J.-J. Rousseau se considère comme un mercenaire à leurs gages: il est vrai que c'est ce qui nous a valu la *Nouvelle Héloïse* et les *Confessions*. Diderot fut obligé de vendre sa bibliothèque, ne trouvant plus dans un travail continu de quoi soutenir son existence. D'Alembert resta pauvre malgré le succès de l'*Encyclopédie*, et J.-B. Rousseau en était réduit, comme on sait, *à vivre le matin de l'église et le soir de l'Opéra*.

La meilleure défense qu'avaient alors les auteurs contre les libraires qui les exploitaient et les plagiaires qui les pillaient, était encore le *privilège*, c'est-à-dire l'omnipotence du gouvernement. Quoique ce *bon plaisir* fût exclusif du droit de propriété et s'exerçât souvent au profit du favoritisme, il n'en fut pas moins d'un grand secours contre la piraterie littéraire. Si d'indignes parasites vinrent quelquefois manger le festin que d'autres avaient préparé, le plus communément le privilège assurait le sort des auteurs et les mettait à l'abri des spoliations.

Le privilège marchait de front avec la *censure*. Ce mot sonne assez mal aux oreilles ; pourtant il n'est pas aussi terrible qu'il en a l'air. Je ne veux pas me poser en apo-

Digitized by Google

logiste de la censure, je ferai seulement remarquer que ce n'est pas elle, mais les Parlements

Qui menaient tristement les plaisants à la Grève

et ordonnaient de brûler l'*Emile* par la main du bourreau. Pour elle, son action consistait dans une force plutôt préventive que répressive, et quand elle était exercée par des hommes tels que Malesherbes, la prévention devenait le plus souvent une protection.

Voilà dans quel état se trouvaient les choses lorsque le grand mouvement de 89 vint remettre tout en question. Censure et privilège sombrèrent dans le naufrage de la nuit du 4 août, et ce ne fut que sous la Convention, où le bien se rencontre souvent à côté du mal, que les auteurs virent leurs droits solennellement proclamés. A propos d'un procès, auquel donna lieu la reproduction des œuvres de Buffon, la célèbre Assemblée admit le principe de la propriété exclusive, pour les écrivains, pendant toute leur vie, et pendant dix ans après leur mort, pour leurs héritiers ou ayants-droit. Ce délai fut porté ensuite à vingt ans, puis à trente et il s'étend actuellement jusqu'à cinquante ans.

Vous voudriez qu'on allât plus loin ; vous demandez que cette propriété si légitime soit perpétuelle comme toutes les propriétés : je le désire ainsi que vous. Il ne se comprend pas, en effet, qu'on ne soit pas propriétaire de la chose qu'on a créée et, si on est réellement propriétaire, on doit l'être d'une manière *incommutable*. A cette raison de droit vient s'ajouter une considération d'équité bien faite pour toucher des cœurs généreux. La propriété qui résulte de la pensée est supérieure à celle

Digitized by Google

qui résulte d'un acte tout matériel. Quoi ! parce que vous avez assez d'argent pour acheter un immeuble ou même parce que vous avez assez d'audace pour l'usurper, il vous appartiendra à perpétuité, à vous et à vos descendants, et ce qu'il y a de plus respectable, au bout d'un certain temps, vos héritiers seront obligés de s'en dessaisir et tomberont peut-être dans la misère, dont le bénéfice de vos œuvres les aurait préservés ! Ces arguments semblent invincibles. Pourtant ils ne sont pas sans réplique, et ce qui le prouve, c'est que toutes les fois que le législateur a examiné la question, malgré la pente qui le portait de plus en plus vers une solution radicale, il s'est toujours arrêté à des demi-satisfactions. Moi aussi, quoique faisant des vœux pour que le grand progrès que vous réclamez puisse s'accomplir, j'y mets certaines restrictions que je vous demande la permission de vous soumettre.

Et d'abord, il ne faut plus parler aujourd'hui de la protection due aux écrivains : ils savent parfaitement se protéger eux-mêmes. Tout le monde connaît ces fortunes inouïes qui, tout à-coup, portent un romancier ou un dramaturge au comble du luxe et de l'abondance. Comparez la petite maison de campagne d'Horace, où il disait à ses amis :

Vile potabis modicis sabinum
Cantharis...

à ces demeures somptueuses de nos écrivains en vogue, où le champagne coule à pleins bords. Je ne leur en fais pas un crime : ils ont raison de profiter des circonstances, et puisque, dans le siècle où nous vivons, tout se règle sur la mesure de l'offre et de la demande, il est na-

Digitized by Google

turel qu'ils vendent leur marchandise le plus cher possible. Mais, enfin, il faut reconnaître qu'ils sont plutôt des tyrans que des esclaves : si on en doutait, la puissante association organisée par le baron Taylor viendrait témoigner de la rigidité avec laquelle sont perçus les droits d'auteur.

Cette objection écartée, voyons si la propriété des œuvres de l'esprit est identiquement la même que toutes les autres. A mon avis, sa supériorité même la rend toute différente. En effet, la propriété ordinaire est susceptible de *détention*, comme disent les jurisconsultes. Dans le droit ancien, on ne la comprenait pas sans la *saisine* et la *dessaisine*. C'est peut-être pour cela que les Romains n'ont jamais admis qu'une œuvre littéraire pût donner matière à *possession*, et pour eux, sans possession, il n'y avait pas de propriété. Les droits des auteurs sont donc bien difficilement assimilables aux *droits mobiliers* et *immobiliers*.

Sous un autre point de vue, n'est-il pas évident que la pensée, une fois émise, n'appartient plus complètement à celui dont elle émane? Elle entre dans le grand courant intellectuel, chacun peut y puiser comme à une fontaine qui répand la fécondité et la vie. Rien de pareil dans la propriété en général : elle est particulière, elle suppose une exploitation exclusive, un *dominus rei* qui peut en faire ce que bon lui semble : c'est ce que la science du droit a exprimé par ces termes énergiques : *Jus utendi et abutendi*. Comment supposer rien de pareil dans la question qui nous occupe?

Enfin, la propriété, telle que nous l'entendons, peut se diviser à l'infini : dans les mains des héritiers surtout,

Digitized by Google

elle est destinée à s'éparpiller en une multitude de parcelles. Appliquez-donc ces principes à la propriété littéraire et indiquez de quelle manière une tragédie de Racine sera *partageable*. C'est ce qui faisait dire à Napoléon, dans la discussion du décret de 1810 au Conseil d'Etat : « La perpétuité de la propriété dans la famille des auteurs aurait des inconvénients. Une propriété littéraire est une propriété incorporelle qui, se trouvant, dans la suite des temps et par le cours des successions, divisée en une quantité d'individus, finirait, en quelque sorte, par ne plus exister pour personne ; car, comment un grand nombre de propriétaires, souvent éloignés les uns des autres, et qui, après quelques générations, se connaissent à peine, pourront-ils s'entendre et contribuer pour réimprimer l'ouvrage de leur auteur commun ? Cependant, s'ils n'y parviennent pas et qu'eux seuls aient le droit de le publier, les meilleurs livres disparaîtront insensiblement de la circulation. » Cette opinion a été adoptée par des hommes d'une autorité incontestable : M. le duc de Broglie, à la Chambre des Pairs, et M. Renouard, qui, avant d'être Conseiller à la Cour de cassation, avait écrit un traité sur le sujet que nous examinons, ont émis les mêmes idées. En Angleterre, la question a été longuement débattue par le Parlement, et après une lutte brillante, un homme dont la réputation comme historien est universelle, Macaulay, fit décider que si la propriété des œuvres de l'esprit est incontestable, elle ne saurait être perpétuelle.

C'est qu'ici le droit des auteurs se heurte contre un droit plus puissant, celui de la société. La pleine propriété comprend, comme nous venons de le dire, la libre

Digitized by Google

disposition de la chose : or, la libre disposition va jusqu'à l'anéantissement. Peut-on admettre que, lorsqu'une grande pensée aura été lancée dans le monde, au moyen des livres, il suffira du caprice de celui qui l'a émise pour en priver l'humanité ? Et qu'on ne dise pas que ces hypothèses sont chimériques. Ne sait-on pas combien influent sur nos décisions l'incertitude, la crainte, la colère, le désenchantement ? Un des héros de la Révolution, revenu de ses illusions, ne s'est-il pas écrié : *Si je tenais la vérité dans ma main, je ne l'ouvrirais pas pour la donner aux hommes?* Que Descartes, au lieu de fuir en Hollande, devant les attaques des *immobilistes* de son temps, ait cédé à leurs obsessions, le *Discours sur la méthode* disparaissait. Dans les dernières années de sa vie, Gresset, égaré par les scrupules d'une piété mal entendue, voulait détruire son *Vert-Vert* et sa *Chartreuse*, c'est-à-dire des modèles de grâce poétique, et on prétend qu'il n'en fut détourné que par l'intervention de l'évêque d'Amiens.

Je reconnais que chez les auteurs, ces sacrifices seront probablement fort rares : il y a en eux un sentiment de paternité qui les portera presque toujours à épargner leurs enfants ; mais ne peut-il pas se faire que, sur leurs héritiers ou ayants-droit, les préjugés trouvent plus de prise? Supposez que les descendants de Molière ou de Pascal soupçonnent dans *Tartufe* ou dans les *Provinciales* quelque danger pour la religion, ils se croiront peut-être tenus en conscience d'anéantir les plus belles productions de l'esprit humain. Et pour prendre les choses de moins haut, n'avons-nous pas vu, même autour de nous, certaines personnes acheter, pour les détruire, des ou-

Digitized by Google

vrages se référant à une période où leurs ancêtres s'étaient montrés sous un jour sinistre? Elles ont bien fait dans l'intérêt de leurs familles, elles ont mal fait dans l'intérêt de l'histoire, dont Tacite a dit : *Hoc præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, ut que pravis factis dictisque ex posteritate et infamiâ metus sit.*

Il y a donc, suivant moi, un grand inconvénient à ce que la propriété littéraire soit absolue. Si on veut la rendre personnelle au profit des auteurs, il faut, au préalable, sauvegarder les droits de tous. Pour cela, il importe de faire ses conditions avec elle. Tout en admettant ses titres et en les déclarant imprescriptibles, il faut poser des réserves en faveur de l'Etat. Ces réserves, quelles seront-elles? J'avoue qu'il est assez difficile de le dire et que tout ce qui a été proposé à cet égard laisse beaucoup à désirer. Ainsi, un jurisconsulte éminent, M. Dalloz, a pensé qu'on pourrait appliquer à la propriété littéraire le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et que, du moment que les héritiers ou ayants-droit des auteurs auraient reçu *une juste et préalable indemnité*, leur propriété devrait tomber dans le domaine universel. Je n'ai pas à me prononcer sur ce système ni sur d'autres qu'il serait fastidieux d'examiner devant un auditoire dont j'ai, sans doute, depuis longtemps déjà fatigué l'attention ; mais je crois pouvoir affirmer que, tant qu'on n'aura pas trouvé les bases d'une transaction entre des intérêts si opposés, la perpétuité pourra difficilement être concédée à la propriété littéraire.

Nous sommes parvenu au terme de cette discussion, dont j'ai essayé de démontrer les conséquences. Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous introduire parmi

Digitized by Google

nous. Prenez-y place, nous vous accueillons avec d'autant plus de plaisir qu'après le discours que vous venez de prononcer nous vous connaissons mieux. Au commencement de ce discours vous poussez ce cri de désespoir : Qu'attendez-vous de moi ? Après vous avoir écouté, tout le monde ici conviendra que nous devons le prendre pour un gage d'espérance. Nous attendons beaucoup de vous, et nous comptons bien que notre attente ne sera pas déçue. Vous pouvez coopérer très utilement à nos travaux, laissez-nous croire que vous ne refuserez pas votre concours à notre Compagnie et que vous n'y siégerez pas uniquement pour la forme, *ad pompam et ostentationem*, comme disaient les jurisconsultes romains, mais en athlète, décidé à descendre dans l'arène. Vos fonctions judiciaires ne doivent pas absorber tous vos moments. On prétend que les procès deviennent plus rares : peut-être le jour est-il proche où Thémis pourra serrer ses balances. Mais sans attendre cet âge d'or, il est permis d'entrevoir pour vous quelques loisirs et d'en solliciter pour nous le bénéfice. Alors, vous nous communiquerez vos appréciations sur des points de droit ou d'économie politique, dont l'étude convient parfaitement à vos aptitudes, et nous pourrons dire, en empruntant le grand langage de Corneille :

Vous promettez beaucoup, vous donnez plus encore.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. l'Abbé DERAMECOURT

Professeur d'Histoire au Petit-Séminaire d'Arras

MESSIEURS,

Puisque c'est l'Histoire qui a plaidé ma cause devant votre indulgent tribunal, vous trouverez naturel que je lui offre mes premiers hommages d'Académicien ; si je désespère de justifier jamais votre candidat, ne faut-il pas que j'essaie au moins de justifier sa candidature ?

Je serais, du reste, malavisé de faire aujourd'hui ma cour à une autre des neuf Sœurs. Tandis que chacun de vous est le bienvenu de plusieurs d'entre elles, Clio seule m'a vu quelquefois au dernier rang de son cortège, et une fidélité déjà vieille est l'unique titre qui me puisse mériter ses faveurs. Encore ce mérite est-il restreint, puisque mes hommages ne sont pas désintéressés. Car elle n'est pas ingrate pour ceux qui la servent, cette muse, un peu sévère, et les enfants de tous les âges qu'elle réunit à son foyer, pour parler comme Châteaubriand, s'amusent

Digitized by Google

plus encore qu'ils ne s'instruisent de ses récits, de son langage, de ses manières et de ses vêtements. Les hommes les plus graves s'y laissent prendre, et vous mêmes, Messieurs, lui formez une cour, je puis dire une couronne, dont elle a lieu d'être satisfaite.

Il était, entre autres, le fidèle tenant des études historiques, cet homme aimable et instruit dont vous m'avez imposé la tâche de vous parler aujourd'hui, et c'est à ce point de vue, secondaire, pourtant, dans sa longue vie, que je dois me placer, pour ne pas me sentir absolument effrayé en m'asseyant dans son fauteuil.

On dit que le talent meurt souvent sans postérité. Mon prédécesseur était d'une famille où nul ne subit cette loi. Il a eu le bonheur de léguer à ses fils le trésor de son intelligence, en même temps que celui de ses vertus, et si l'Eglise et le Cloître sont amplement pourvus dans son héritage, le siècle n'est pas moins bien partagé.

C'est à l'héritier de son nom qu'il appartenait, ce semble, de faire revivre devant vous la dynastie académique dont il est issu et qui remonte à la fondation de votre Société. Sa modestie filiale a décliné cet honneur et je soupçonne même qu'il n'est pas étranger au fardeau qui m'incombe. A côté de mon insuffisante esquisse, il ne peut au moins m'empêcher de vous montrer la copie heureuse et vivante de votre collègue disparu, et vous pourrez vous consoler d'entendre mal parler du père, en songeant que vous possédez le fils.

Entre les qualités et même entre les mots que nos contemporains n'ont pas répudiés, la fidélité occupe encore un des premiers rangs. Nous ne voulons plus être appelés vertueux, paraît-il, mais nous aimons toujours à

Digitized by Google

passer pour fidèles. La fidélité a marqué son empreinte au début même de la vie de M. Laroche. Il avait moins de trente-cinq ans quand, arrivé au poste élevé de Conseiller à la Cour d'Amiens, il déposa sa simarre au pied du trône brisé des Bourbons, à qui seuls il voulut engager sa parole de magistrat. Inutile d'ajouter que sa vie entière fut la confirmation de cet héroïque début. Son inflexible fermeté de principes n'excluait cependant pas une grande tolérance pour les personnes. La bonté était la parure naturelle de son esprit, et l'on trouva toujours, dans son commerce, cette sympathique politesse qui distingue, entre tous, les derniers survivants de l'ancienne société française. Race d'élite, vraiment, dont les représentants deviennent rares et qui, dans notre ville, emporterait avec elle la fleur de l'esprit français et l'aménité des vieilles mœurs, si vous ne leur aviez ouvert, dans vos rangs, un asile où elles peuvent se maintenir et se perpétuer.

Ce ne sont pas seulement ces nobles traditions de courtoisie que M. Laroche cultiva avec vous pendant les années trop courtes de son passage à l'Académie d'Arras: son esprit ouvert, sa plume facile, sa parole compétente abordèrent souvent les questions qui s'agitent dans votre docte assemblée. Tout en étant de ceux « qui ne se servent de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité et la vertu, » il ne recula devant aucune de ses tâches académiques, quand elles avaient pour but l'honneur et le bien de votre Société.

Depuis son discours de réception, qu'il prononça dans la séance du 27 août 1856, jusqu'à son allocution sur la tombe de M. Thellier de Sars, en 1868, il composa, tour

Digitized by Google

à tour, trois rapports étendus sur le concours d'histoire et trois études fort intéressantes sur un *Episode de la vie de Le Bon*, une Notice consacrée à M. Harduin et la *Vengeance de Louis XI.*

Ce sont ensuite des collègues regrettés, comme M. Raffeneau de Lile et d'autres, dont l'Académie est fière à juste titre, qu'il admet dans vos rangs, avec une vraie distinction. Enfin, quand l'estime générale l'appelle à présider vos assemblées, non content de promouvoir le travail collectif, il donne l'exemple des travaux personnels, et ses discours d'ouverture, pour vos séances solennelles, montrent tout ensemble la variété de ses aperçus et la souplesse de son talent.

Les morts le trouvent aussi fidèle que les vivants. Quand disparaissent M. Crespel-Dellisse, M. Harbaville, M. Broy et M. Thellier de Sars, nous le voyons encore dispenser, d'une main pieuse et toujours sûre d'elle-même, les couronnes sur les tombes, comme il offrait les palmes aux candidats de vos élections et de vos concours.

Je ne dirai point que dans tous ces travaux, M. Laroche se soit tenu constamment sur les hauteurs d'où le génie lance des éclairs; pour n'être pas ébloui moi-même, j'aime mieux le placer à mi-côte, et à la vue de ses qualités fortes et sages, mélangées de bon ton et de grâce sympathique, je répète volontiers la vieille définition de l'orateur, qui est aussi celle de l'écrivain, et qu'il vérifia complètement : *Vir bonus dicendi peritus.*

Il est cependant une succession plus honorable aux yeux d'un prêtre que celle d'un homme de cœur et que celle d'un homme d'esprit : c'est celle d'un homme de

Digitized by Google

foi. A une époque où l'instruction publique n'était pas sans danger, où la vie publique subissait de funestes influences, où la vie intellectuelle elle-même était entourée de préjugés et de sophismes, M. Laroche conserva intacts le dépôt de ses croyances et la noble franchise de ses pratiques religieuses. Aussi, grâce aux clartés de cette foi, sans ombre et sans éclipse, comme toute sa vie paraît illuminée et féconde! Les fruits s'y mêlent aux fleurs, du printemps aux abords de l'hiver : fruits de bons exemples, fruits de bons conseils et fruits de bonnes œuvres. Dès 1853, il est à Tournai, où l'a conduit sa sollicitude paternelle, le Secrétaire d'une fervente Conférence de St-Vincent de Paul et ses rapports montrent qu'il avait, dans sa plénitude, la triple puissance de la charité : la tête, le cœur et la main d'un véritable ami des pauvres.

A mesure qu'il avance dans le champ de la vie, à Tournai comme à Arras, à Arras comme à Duisans, sa gerbe de bonnes œuvres se grossit et, en marchant sous ce poids béni, il monte vers des régions plus sereines. Au flambeau de la vérité, même quand l'ombre matérielle s'épaissit autour de ses yeux malades, comme pour lui permettre plus de recueillement intérieur, sa foi s'éclaire et s'épure : quand le couteau du sacrifice vient s'enfoncer dans son cœur de père et d'époux, l'espérance qui le soutient prend son essor au-delà des tombeaux, et lorsque le foyer de la famille achève de se vider, par des morts volontaires ou des séparations douloureuses, sa charité le remplit, en accueillant le pauvre, le religieux mendiant et surtout l'orphelin.

C'est ainsi qu'il s'achemine vers le terme de sa longue existence, en donnant l'exemple de toutes les vertus de

Digitized by Google

la vie publique et de la vie privée, montrant l'usage que l'on peut faire de son temps et de ses facultés, à la ville aussi bien qu'au village. C'est ainsi qu'il meurt, d'une mort édifiante, laissant après lui la mémoire immaculée d'un noble citoyen, d'un savant laborieux et d'un généreux chrétien.

Mais il faudrait plus de loisir et plus de place pour tracer le tableau de cette vie. En inaugurant l'histoire de vos fauteuils, qui permet à chacun d'étudier à l'aise la galerie de ses ancêtres académiques, vous diminuez mes regrets, puisque vous ne m'obligez à abandonner mon modèle qu'avec espoir de retour.

Quand je me retourne maintenant vers l'étude de l'Histoire, qui fut son étude favorite, je ne le quitte cependant pas tout-à-fait. Un jour, lorsqu'il admettait dans vos rangs un de ces hommes qui passent maîtres dès leur début, inspiré, sans doute, par son sujet, M. Laroche a déterminé en quelques mots les principes de la critique historique.

« La sincérité, disait-il, en répondant au discours de réception de M. Paris, est l'une des qualités de l'historien... L'amour de la justice est le premier de ses devoirs; il doit remplir le ministère du magistrat. Tenant la balance d'une main ferme et impartiale, il scrute les intentions, dévoile les causes cachées des événements, les secrets ressorts des actions des hommes et attribue à chacun sa part de responsabilité. »

Tel est, en effet, le rôle de la critique, si on l'envisage surtout dans ses applications à l'histoire religieuse.

Entre toutes les sciences qui ont fait, dans notre siècle, des progrès incontestés, l'histoire, il faut l'avouer,

Digitized by Google

ne s'est pas tenue au premier rang. La faute en est à ceux qui, par leur légèreté, leur ignorance ou leur parti-pris, ont négligé les traditions des maîtres. Depuis Baronius et Muratori, en Italie, depuis Mabillon, Sirmond et les incomparables Bollandistes, en France et en Belgique, ces règles ont été, tout à la fois, formulées et suivies ; il suffit de les reprendre, et notre grande école historique des Chartes les remet glorieusement en honneur.

Au moment où, d'après un maître de l'école française, « l'on voit renaître et se progager des systèmes que le bon sens des générations précédentes a plusieurs fois condamnés (1), » au moment surtout où la voix de Léon XIII signale avec autorité « le mal meurtrier qui consiste à rendre l'histoire esclave de l'esprit de parti et des passions mobiles des hommes (2), » il paraît opportun de rappeler brièvement quelles sont ces grandes lois pour les appliquer chacun selon sa mesure.

Dès l'abord, le mot de critique effarouche les esprits timorés ; « elle leur apparaît instinctivement, c'est un Bollandiste qui le remarque, comme l'ennemie de toutes les douces et saintes croyances, s'avançant, altière et impitoyable, à travers les ruines accumulées sous son marteau destructeur et ne laissant, dans les intelligences qui l'ont accueillie, que le vide affreux du scepticisme (3). » Si ce tableau était vrai, il y aurait, en effet, de quoi s'effrayer ; mais c'est là une prévention ridicule

(1) Tardif, *Notions élémentaires de critique historique*, p. 8.

(2) Lettre de S S. Léon XIII aux cardinaux de Luca, Pitra, etc., 18 août 1883.

(3) P. Ch. de Smedt, *Principes de critique historique*.

Digitized by Google

et que les ennemis de l'Eglise prêtent même trop volontiers à ses défenseurs. En réalité, la critique doit se présenter à nous sous les traits que vous connaissez bien, d'un magistrat équitable, intègre et bon, chargé d'instruire une affaire délicate et importante et de préparer un jugement qui sauvegarde tout à la fois son honneur, l'intérêt d'autrui, les droits imprescriptibles de la justice et de la vérité.

Pour atteindre ce but, il faut que l'historien apporte d'abord un jugement sain, une indépendance absolue qui le tienne également éloigné des préjugés et des passions, une connaissance sérieuse des travaux faits sur la matière, une juste mesure entre le scepticisme et la crédulité.

Quand comparaissent les témoins à charge et à décharge, il doit vérifier leurs noms, contrôler leurs titres et qualités, écouter avec soin leurs dépositions, les mettre, au besoin, en opposition les uns avec les autres et se tenir en garde contre leurs passions et leurs intérêts.

Avec une égale patience, il interrogera toutes les pièces écrites qui ont trait à son affaire, déterminant soigneusement leur degré d'authenticité et d'intégrité, avec leur date et leur provenance.

S'il le faut et s'il le peut, nous le verrons enfin étudier même le théâtre des événements qu'il doit apprécier, reconstituer les faits avec toutes leurs circonstances, évoquer aussi la voix souvent confuse de la tradition orale et, tout en se prémunissant contre ses exagérations, lui accorder d'autant plus de confiance, qu'elle se rapporte à un fait plus éclatant, qu'elle est admise par les gens sages et qu'elle n'a soulevé aucune objection de la part de ceux qui avaient intérêt à la contredire.

Digitized by Google

Telle est, autant qu'on la peut rapprocher des règles de la procédure, l'instruction à laquelle doit se livrer l'historien, avant de composer la trame de ses récits.

Ne craignez pas, Messieurs, que je développe maintenant chacune de ces fonctions de la critique : en cherchant à faire éviter les délits historiques, j'en commettrais certainement un d'un autre genre, celui de mettre votre patience à une trop longue épreuve. Je préfère être incomplet, m'arrêter à deux ou trois réflexions et me faire absoudre en me taisant.

On peut affirmer, avec Descartes, qu'en fait de bon sens, « chacun pense en être si bien pourvu, que ceux mêmes qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont pas coutume d'en désirer plus qu'ils n'en ont (1). » Or, le bon sens, dit M. Tardif, est l'ennemi-né du paradoxe. Les historiens, les jeunes surtout, qui cherchent volontiers les idées neuves, sont exposés à sortir du domaine de la science, pour se perdre dans les nuages de l'imagination. En revanche, défions-nous de la routine et ne vouons de culte à aucune idole : si Dieu nous a donné l'esprit bon, ce que nous croyons tous, ayons soin de le bien appliquer, sans aucune précipitation et en dehors de toute prévention.

Quand nous aurons examiné tous les côtés d'une question avec loyauté et indépendance, nous trouverons sûrement le bon chemin, sans plus nous préoccuper d'ouvrir des voies inexplorées que de courir le long des sentiers battus. Le nombre des Christophe Colomb de l'Histoire est restreint, et tel a cru découvrir un monde nou-

(1) *Discours sur la Méthode*, 1re partie.

Digitized by Google

veau qui n'a même pas trouvé une île inconnue. Aussi, tout en supposant que les auteurs ne cherchent pas à nous induire en erreur, devons-nous remonter le plus souvent possible aux vraies sources, je veux dire aux textes. Les textes et autres documents originaux sont les véritables armes de l'historien, pour se frayer une voie sûre jusqu'à la vérité. Or, dans l'histoire locale surtout, moins explorée que l'histoire générale, ces textes et ces documents seront souvent des manuscrits qui se présenteront à vous sous un aspect triste, avec l'expression de la misère ou de la mort.

Registres poudreux, feuilles déchirées, vieilles peaux jaunes et sales, tout couverts d'une encre pâlie, d'hiéroglyphes à demi-effacés et apparemment indéchiffrables; l'ignorant les dédaigne, la femme de charge les repousse et le marchand les achète au poids des chiffons ! Pourtant, sur ces débris informes, c'est l'écriture de nos pères qu'on peut lire et les trésors qu'ils renferment, ce sont les actes les plus authentiques de leur vie privée et de leur vie publique. Les bandelettes qui les enveloppent portent les sceaux de nos rois, de nos comtes, de nos évêques, de nos échevins, de nos abbayes, de nos confréries et de nos chapitres, ils cachent, sous leurs liens, plus de vérités historiques que tous les modernes imprimés qui s'étalent aux vitrines des libraires. Ces liasses de manuscrits, dont on faisait jadis des gargousses et qu'on retrouve parfois chez l'épicier, ils contiennent tout le passé d'une corporation, d'un monastère, d'une collégiale ou d'une paroisse. Apprenez à lire ces caractères vieillis et qui vous paraissent étranges, — les maîtres ne vous manqueront pas, ils sont ici, et leur bienveil-

Digitized by Google

lance est à la hauteur de leur savoir, — et à mesure que vous les déchiffrerez, vous sentirez la vieille France, le vieil Artois, le vieil Arras frémir et se réveiller sous vos yeux. Vous sortirez de là, malpropres peut-être, mais plus instruits et meilleurs. Vous serez aussi plus fiers, méprisant à bon droit tout livre historique dont l'auteur n'aura pas eu le courage ou le talent de remonter aux sources et vous pourrez prendre rang parmi les défenseurs de la vérité.

Les textes manuscrits et les documents originaux, colligés par des mains sûres et qu'on ne saurait trop multiplier, ne sont pourtant pas les seuls matériaux que l'historien puisse employer avec fruit et sécurité. A côté des actes publics et privés, qu'on doit dépouiller d'abord, viendront se placer tous les monuments figurés.

Je veux dire les inscriptions et les médailles, les monnaies, les sceaux et les armoiries, les édifices religieux et profanes, les peintures et les sculptures, les armes et les bijoux, les instruments de travail et les ustensiles de ménage, les vitraux et les miniatures, tout ce qu'on appelle, en un mot, de ce large et vieux nom d'archéologie, viendra apporter à l'histoire son précieux contingent. C'est là que j'aime à saluer, comme des auxiliaires d'autant plus méritants que leur travail est plus ingrat, ces hardis pionniers de notre sol, ces infatigables explorateurs de nos musées, ces voyageurs intrépides que l'amour de la science conduit, au besoin, jusqu'au fond de la Hongrie, ces chercheurs que rien n'arrête, que rien ne déconcerte, pas même les plaisanteries des paresseux et des sots, et dont le travail arrive toujours à remporter une victoire sur l'erreur ou sur l'ignorance.

Digitized by Google

Depuis qu'à Rome, l'illustre Jean-Baptiste de Rossi a trouvé, dans les hypogées, l'histoire des trois premiers siècles de notre ère, qu'à Paris, M. Taine a fait jaillir des pièces inédites le nouveau et formidable procès du jacobinisme, qu'ici même, le passé d'Arras est sorti de vos fouilles, de vos explorations, du dépôt de vos Archives et des manuscrits de votre Bibliothèque, quel est, parmi les plus modestes travailleurs, celui qui ne se sentirait encouragé à poursuivre, à travers les aridités rendues fécondes et les conjectures justifiées, un sujet de revendication et de justice historique ?

Les écrivains catholiques seront d'autant plus disposés à entrer dans cette voie, Messieurs, que, pour eux, l'intérêt de leur mère, l'Eglise, sera souvent en cause. Oh ! l'Eglise n'a rien à perdre, tant s'en faut, à ce que brille dans tout son éclat le flambeau de la vérité. Léon XIII a mieux fait que l'affirmer, il le prouve en ouvrant, avec une munificence inconnue jusqu'ici, les archives du Vatican aux investigations des savants. « Puisque l'ennemi puise surtout ses traits dans l'histoire, dit-il. il faut que l'Eglise combatte à armes égales, et là où plus violente est l'attaque, qu'elle redouble d'efforts pour repousser plus vaillamment l'assaut. »

On dira peut-être, et c'est par cette objection que je termine, que ces révélations deviendront parfois un acte d'accusation contre des noms honorables et des causes respectées. Léon XIII a dû prévoir ce cas, et il poursuit : « La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir, la seconde de ne pas craindre de dire vrai ; en outre, que l'historien ne doit prêter au soupçon ni de flatterie ni d'animosité. » Soyons donc absolument sincères, puisque la vérité le réclame, que notre caractère l'impose, que

Digitized by Google

le bien même de notre divine cliente le commande.

Quoi ! nous vivons dans la pleine lumière religieuse, nous croyons, d'une foi invincible, à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Eglise, et lorsque la raison, l'Ecriture, la tradition, toutes les sciences élèvent une voix de plus en plus éclatante à la gloire de nos doctrines, nous prendrions ombrage de tel ou tel fait historique qui n'irait pas à je ne sais quelle étroite thèse de justification quand-même ! En vérité, ce serait le cas de crier au scandale devant cette pusillanimité et de répéter le mot du Maître aux pêcheurs tremblants : « Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous des doutes (1) ? »

Et maintenant, Messieurs, que j'ai payé ma dette à cette règle de votre Société, qui impose à tout récipiendaire, même aux dépens de son prédécesseur, même à ses propres dépens, de faire sa preuve académique en même temps que son entrée, permettez-moi de vous remercier, et avec vous, ceux à qui je crois devoir surtout attribuer la faveur de mon élection.

L'enseignement, à tous ses degrés et dans toutes ses branches, compte, à Arras, d'intelligents et zélés professeurs ; il vous appartenait de rendre, une fois de plus, justice à leur dévouement et de récompenser leurs services. Déjà le personnel laïque de cet enseignement compte avec satisfaction plus d'une de ses illustrations dans vos rangs ; l'équité vous a paru réclamer qu'un professeur ecclésiastique vînt s'y asseoir à son tour : c'est un de ces actes d'intelligence et de générosité dont vous êtes coutumiers, puisque, de l'aveu de tous, les préjugés n'ont pas accès dans votre cénacle.

(1) Voir M. Léon Gautier, *La Science*.

Digitized by Google

Vous ne trouverez pas mauvais encore que dans les motifs de votre largesse, je fasse la part de mes confrères et de mes élèves. Le Petit Séminaire qui, depuis vingt ans, a produit, sans s'appauvrir, deux évêques, plusieurs vicaires-généraux, de doctes théologiens, des prédicateurs de renom, des écrivains de race, un certain nombre de chefs d'institution et de professeurs remarquables, — je ne parle que des ecclésiastiques, — ne pouvait manquer d'attirer votre clairvoyante attention : puisque je lui suis redevable, en partie, de vos suffrages, je les lui renvoie d'un cœur reconnaissant, ou plutôt je les offre, comme mon hommage filial, à l'évêque aimable et aimé, mon premier supérieur, qui daigne aujourd'hui, — en compagnie des chefs éminents de l'administration et de l'armée, — s'associer à cette brillante fête.

Et ces élèves, représentés ici par leurs aînés, si je n'ose dire avec Cornélie que ce sont nos joyaux, il m'est au moins permis de les considérer comme notre meilleur ouvrage. A voir le bonheur avec lequel ils ont accueilli la distinction dont vous avez honoré un de leurs maîtres, chacun de nous a compris, une fois de plus, la bonté de leur cœur et la place importante que les choses de l'esprit tiennent dans leur estime. Cette réunion académique, où il est donné à quelques-uns d'entre eux de voir ceux qu'ils regardent, à bon droit, comme l'élite intellectuelle de notre ville, leur permettra également de recueillir de votre bouche des leçons de haute valeur et d'une incontestable utilité. Puissent-ils en tirer profit pour le bien de l'Eglise d'Arras, le développement des bonnes études dans notre maison et peut-être l'honneur futur de l'Académie !

Digitized by Google

DISCOURS

de

M. WICQUOT,

Membre résidant,

en réponse au Discours précédent.

MONSIEUR,

Il ne m'était jamais venu à l'esprit que l'honneur de vous répondre dans cette Séance publique dût m'être réservé. J'espère n'être pas suspect d'artifice oratoire en ajoutant que j'ai trouvé je ne sais quoi de piquant et d'agréable à ces caprices de l'imprévu qui ont voulu que le vieil universitaire, professeur de philosophie, souhaitât aujourd'hui la bienvenue à l'éloquent professeur d'histoire du Petit-Séminaire d'Arras.

Depuis longtemps, l'Académie était désireuse de vous compter parmi ses Membres, et vous n'êtes assurément pas, Monsieur, dans la situation de ces personnages des poèmes homériques, que l'on commençait par introduire au foyer domestique et à qui l'on offrait tout d'abord l'eau pure des libations et la coupe d'or pleine d'un vin généreux, avant de songer à s'enquérir à quel hôte on avait affaire.

Digitized by Google

Non, les rôles sont ici nettement définis.

Vous nous remerciez avec une parfaite courtoisie de notre tardive et cordiale hospitalité ; de notre côté, nous avons été heureux de vous l'offrir, bien persuadés, n'en déplaise à votre modestie, qu'il nous eût été difficile de trouver, autour de nous, quelqu'un qui fût plus digne de succéder à notre vénéré collègue, M. Laroche.

Qui, mieux que vous, aurait retracé l'émouvant tableau de sa longue et honorable vie qui fut, avant tout, celle d'un grand chrétien?

Qui, mieux qu'un prêtre, initié à tous les secrets et à toutes les rigueurs de la loi divine du renoncement et du sacrifice, aurait compris et mis en relief le noble caractère de ce magistrat qui, à la fleur de l'âge, au début d'une carrière brillante et pleine de promesses, la brisa volontairement, avec une résignation toute chevaleresque, pour demeurer fidèle à son serment jusqu'à la tombe ; de ce père vraiment héroïque qui, à maintes reprises, malgré les angoisses et les déchirements de son cœur, offrit à l'Eglise et au Cloître ses enfants bien-aimés et put certainement se dire en fermant les yeux, comme consolation suprême et comme espérance, qu'il avait tout donné à son Roi et à Dieu?

M. Laroche lui-même, que vous nous avez montré à Tournai, puis à Arras et à Duisans, l'ami constant et dévoué de tous les deshérités de ce monde, en admettant qu'il eût pu connaître son successeur, ne se fût-il pas réjoui à la pensée que son fauteuil académique serait occupé par un émule, dévoré du même zèle que lui, qui, chaque semaine, discrètement et à la tombée de la nuit, sait s'arracher aux douceurs de son cabinet de travail et

Digitized by Google

s'en va, dans des conférences familières, prodiguer, tantôt aux apprentis, tantôt aux ouvriers de notre ville, les trésors de sa science et de sa charité ?

Si, n'insistant pas sur les qualités du cœur, qui vous sont communes, et me rappelant ce mot charmant de Voltaire : « Rien n'est plus aimable qu'un homme vertueux qui a de l'esprit, » je voulais signaler encore les affinités qui existent entre vous et M. Laroche, comme écrivains ; avec quelle facilité je démontrerais publiquement, à votre grande confusion, qu'il vous était bien superflu de justifier votre candidature, quand nous avions tant de raisons qui légitimaient notre choix !

Mais, à votre tour, vous me reprocheriez, Monsieur, je le soupçonne, de prolonger ce parallèle, de ne point aborder assez vite le terrain historique et de trop oublier Clio, votre muse favorite, qu'en débutant vous avez invoquée.

Je m'empresse donc de déclarer qu'elle a des droits incontestables à votre culte affectueux. Depuis quinze ans, en effet, elle n'a cessé de guider votre plume et de fournir à votre esprit ses plus fécondes inspirations. Aussi, vos œuvres sont-elles déjà nombreuses et variées et semblent-elles toucher aux points les plus divers du vaste domaine de l'histoire.

Ici, c'est le récit du pèlerinage douloureux et volontaire, à travers le monde, d'un pieux et pauvre paysan de l'Artois, que la cour de Rome, au milieu de cérémonies et de fêtes magnifiques, dont vous avez voulu voir et décrire vous-même toutes les splendeurs, a récemment canonisé.

Ai-je besoin de rappeler le mérite et le charme du narrateur !

Digitized by Google

Le prompt succès de vos dix mille exemplaires, épuisés à leur apparition, me dispense de toute louange et vaut, certes, beaucoup mieux.

Quelques jours après, c'est encore la vie d'un autre enfant de l'Artois, devenu Evêque d'Arras, que vous avez écrite sous l'empire d'une profonde douleur et d'une piété toute filiale.

Avec quelle saisissante vérité vous nous avez dépeint cette belle âme, où rayonnait surtout du plus doux éclat une exquise et souveraine bonté !

En quels termes touchants et d'une pénétrante tristesse, vous avez parlé de sa mort si calme et si sereine, de ses funérailles imposantes qui eurent toute la pompe d'un deuil public, avec toutes les tristesses d'un deuil de famille !

Cet éloquent hommage rendu par vous à la mémoire de celui que le diocèse appelait son père, que tout Arras aimait et vénérait, que l'Académie était fière d'avoir comme Président d'honneur, est empreint d'une émotion vraie et communicative qui en décèle la source : il est sorti tout entier de votre cœur.

Cependant, la composition de ces deux biographies, le sejour enchanteur de Rome ne purent, un instant, vous distraire de votre tâche de prédilection. C'était pour vous bien moins une trêve qu'un aliment à votre infatigable ardeur ; car vous êtes, Monsieur, comme vous l'avez dit de Mgr Meignan, dont vous avez analysé scrupuleusement, en philosophe et en théologien, tous les savants ouvrages, un de ceux qui, sachant multiplier les heures, se reposent d'une étude par une autre étude, et vous continuiez sans cesse et sans relâche l'*Histoire du diocèse d'Arras*.

Digitized by Google

Qui se douterait, qu'à côté de ce livre si grave et si sévère, a fleuri, si j'ose parler ainsi, une touchante et poétique légende qui en fut peut-être l'inspiratrice?

Les sceptiques de nos jours répudient trop volontiers la légende qui, j'en conviens. est un peu fille de la poésie. Ils la frappent de discrédit et ne songent pas, après avoir, sans pitié, brisé le vase, à recueillir la précieuse liqueur qu'il contenait.

Or donc, il y a quarante ans, un petit enfant était élevé par une vénérable aïeule, morte centenaire, en 1869, dans un ancienne ferme, dont les caves discrètes avaient souvent servi d'asile aux prêtres proscrits pendant la Terreur et où l'on disait nuitamment la messe des persécutés. Près du fauteuil de cette bonne grand'mère, l'oreille attentive et le cœur ému, il l'avait entendue maintes fois répéter la narration des tristes événements de cette époque.

Plus tard, cet enfant devint prêtre. Toujours épris d'un goût très vif pour l'histoire, il entreprit de fréquents voyages, se mit à fouiller avec patience dans les Archives nationales de Paris, dans les dépôts du Pas-de Calais, du Nord, de la Somme, de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre, se livra aux recherches les plus onéreuses, ne recula devant aucun obstacle et fit paraître, enfin, l'*Histoire du diocèse d'Arras, de Boulogne et de St-Omer pendant la Révolution*, où se retrouvent, de son aveu même, plusieurs de ses poignants et vivaces souvenirs d'enfance.

Les critiques les plus compétents et les plus fins de l'Académie d'Arras et de la presse saluèrent aussitôt cette publication de leurs éloges unanimes.

Digitized by Google

Ils sont encore si présents à la mémoire de tous et si flatteurs pour vous, Monsieur, qu'il serait doublement maladroit de ma part de les rappeler ici, en présence de ceux mêmes qui les ont décernés et de celui qui les a reçus.

Rien de plus naturel, assurément, Monsieur, que vous ayez mis, avant tout, au service de l'Eglise la fleur et la force de votre talent. Cela ne pouvait vous suffire et vous avez compris qu'il serait équitable d'en consacrer une partie à l'histoire de la France.

Charlemagne, qui, après dix siècles écoulés, fascine et séduit encore les poètes et les historiens contemporains, s'est aussi présenté à vous.

Redoutant, sans doute, de regarder cette colossale figure sous toutes ses faces, vous vous êtes contenté modestement de l'envisager comme prince chrétien, puissant protecteur de l'Eglise.

Nous avons vu de rechef et non pas sans attrait, Charlemagne, enfant, initié par sa mère à la science religieuse et préparé ainsi à sa providentielle mission ; puis, guerrier redoutable, écraser les Lombards, délivrer Rome et consolider la puissance temporelle des Papes. Quelques années après, il vole en Saxe, venge ses missionnaires traîtreusement massacrés, comprime trente révoltes et parvient enfin à implanter dans ces contrées barbares la civilisation avec la foi chrétienne. Mais ce n'est pas seulement au loin que s'exerce cette sainte et féconde influence : à l'intérieur du royaume, les conciles délibèrent en paix, les monastères sont fervents et laborieux, les écoles s'élèvent de toutes parts florissantes, les nobles respectent la justice, le peuple heureux bénit la religion; aussi, la nation consternée pleure-t-elle la mort du pieux

Digitized by Google

Charlemagne, comme quatre siècles plus tard on pleurera celle de saint Louis.

Décrire, comme vous l'avez fait, cette brillante époque, c'était, d'avance, être assuré de captiver vos lecteurs et de flatter noblement un des côtés de notre amour-propre national.

Mais vous n'avez pas oublié que notre pays aimait aussi l'odeur de la poudre et que le fracas des batailles a toujours été cher aux descendants de Brennus. Vous avez écrit alors l'*Histoire de la défense nationale en France, depuis l'invasion romaine jusqu'au traité de Francfort.*

Dans un important volume, rempli tout à la fois, chose rare, d'érudition et de verve, vous avez fait reparaître sous nos yeux ces hordes de barbares, les Huns, les Arabes, les Normands, puis les Anglais, les Russes, les Allemands qui, pendant quatorze siècles et à diverses intervalles, se ruèrent sur la Gaule, devenue la France, comme sur une proie, et d'autre part, la France tout entière se ralliant, frémissante, autour du commun drapeau, soit qu'il portât dans ses plis le mot: Royauté, Empire ou République, pour tenter de repousser par d'énergiques efforts l'envahisseur de la patrie.

Aussi, est-ce avec amour, ce sont vos propres expressions, que vous avez toujours salué les noms de tous les héros qui s'immortalisèrent dans ces guerres de l'indépendance.

Quelques-unes de vos appréciations sur les causes de nos malheurs et sur les remèdes à y apporter trouveront peut être des contradicteurs, mais nul ne méconnaîtra qu'un souffle généreux circule constamment dans ces pages sanglantes, mais glorieuses de notre histoire.

Digitized by Google

Le souvenir de nos récents désastres attriste encore votre âme, sans la décourager, et le dernier mot qui s'en échappe est un mot de patriotique espérance. Bientôt, vous le croyez fermement, bientôt l'heure de la France, que Shakespeare lui-même appelle le soldat de Dieu, pourra sonner encore.

Il serait impossible, en lisant vos ouvrages, dont je n'ai pu donner qu'une pâle analyse, de ne pas voir immédiatement qu'aucune des règles de cet art, que vous maniez si bien, ne vous est étrangère.

Vous avez bien voulu les rappeler dans leur ensemble avec la plus grande clarté et nous redire, sans voile aucun, tous les secrets de la méthode. On ne saurait vraiment trop vous en remercier. Pour mon compte, je me suis complu à écouter la voix du maître ; il a surtout parlé des trésors de nos archives et de nos bibliothèques, si dédaignés par les profanes, avec la déférence, la chaleur et l'onction d'un gourmet délicat qui sait le prix des choses qu'il savoure chaque jour.

Tous les archivistes de France auraient certainement tressailli d'aise, s'il leur avait été donné de vous entendre.

Pourtant, Monsieur, veuillez me le pardonner, c'est précisément sur ce point que je crois devoir formuler quelques réserves. Je reconnais que vous avez mille fois raison d'accorder aux documents et aux textes une plus large part. Mais ne croyez-vous pas qu'il y aurait un réel danger à la leur donner tout entière et à ne plus permettre à la philosophie d'intervenir un peu à son tour?

Car, enfin, sous tous les textes se cache une idée ; derrière tous les faits il y a un homme. Comment les at-

Digitized by Google

teindre et les saisir si l'historien n'est, en même temps, phsychologue et moraliste, et à ce titre, capable de faire jaillir de ces parchemins mystérieux et muets la lumière et la vie ?

Et je n'entends pas par là, je désire le bien préciser, qu'on veuille exiger de lui une philosophie de l'histoire, recherchant les causes, déduisant les conséquences et posant finalement les lois des sociétés humaines.

Non, je m'en tiens strictement aux sources mêmes et aux règles fondamentales de la critique historique. Je le suppose en possession de tous les matériaux possibles, recueillis avec le plus grand soin, triés, contrôlés, discutés avec la plus sévère méthode, en un mot, marqués au coin d'une indiscutable authenticité.

Il a sous les yeux ou à sa portée : armes, ustensiles, meubles, vêtements, ornements de toute espèce, figures peintes ou sculptées, édifices conservés ou en ruines, monnaies, médailles, inscriptions, chartes, diplômes, correspondances officielles, instructions secrètes, journaux du temps..., je crois n'avoir rien oublié.

Qu'en fera-t-il ? Comment s'orienter dans cette forêt de notions particulières, *particularium sylva*, comme dit le philosophe Bacon? Quelle œuvre vraiment digne du nom d'histoire produira-t-il, sans demander alors à la philosophie, ce juge impartial et sagace, d'évoquer devant son tribunal tous les personnages qui doivent entrer en scène et d'arracher à leur âme ses plus impénétrables secrets?

Nullement dédaigneuse des réalités sensibles et des actes visibles, la philosophie poursuivra, au profit même de l'historien, la pensée initiale, mettra à nu le jeu des passions, découvrira les plus fugitifs mobiles de la vo-

Digitized by Google

lonté, écoutera les plus légers tressaillements de la conscience et fera ainsi revivre une époque disparue, se ranimer et palpiter tout un monde évanoui.

Je ne crois vraiment pas que la revendication soit trop présomptueuse ; puisque je me borne simplement à souhaiter que l'histoire et la philosophie, loin de se fuir et de s'isoler, contractent entre elles une union de plus en plus étroite. Toutes deux, en effet, n'ont-elles pas la haute et sainte mission de mettre l'homme en face de la vérité, pour la lui faire aimer et respecter ?

Cette assertion perdrait, sans nul doute, de sa force à me rester personnelle. Aussi, permettez-moi de l'appuyer du témoignage décisif d'un disciple préféré de Michelet, auteur d'un chef-d'œuvre, sa magistrale *Histoire romaine*, et choisi par l'Académie française, il y a quelques mois à peine, comme l'héritier légitime du populaire et libéral historien Mignet.

M. Victor Duruy, vous l'avez tous reconnu, à la fin d'un de ses cours à l'Ecole Polytechnique, tenant à affirmer le mutuel concours que se prêtent l'histoire et la philosophie, en recueillant à l'envi, dans les âges écoulés, des leçons profitables à l'âge présent, parlait ainsi à son auditoire d'élite :

« L'histoire est le trésor de l'expérience universelle, car dans le présent, ce qu'il y a de plus, c'est toujours du passé, et du passé le plus lointain. Chacun de nous porte en soi l'humanité tout entière. Ecoutez-bien, et vous entendrez au fond de votre âme, dans vos opinions et dans vos croyances, le sourd retentissement des siècles. Ce n'est pas tout ; l'histoire complète et étend ces principes primitifs de la morale individuelle gravés en

Digitized by Google

nous, qu'ultérieurement la raison dégage, et enfin, de concert avec la philosophie, elle enseigne à tous l'austère doctrine du devoir. »

Sous la double et salutaire tutelle de l'histoire et de la philosophie, qui n'ont qu'un but unique, le progrès moral, cherchons donc sans cesse la lumière, cherchons le jour.

Mais ne croyons pas qu'on ne le voie que du côté où se lèvera l'aurore de demain !

On raconte qu'à la mort d'un roi de Perse, les candidats au trône, loin de se déchirer entre eux, selon l'usage, s'entendirent pour réserver la couronne à celui qui, le premier, verrait le soleil, le grand dieu du pays, sortir de l'aube matinale. Tous tendirent leurs regards à l'orient ; un seul se tourna en arrière et, avant tous les autres, il aperçut le premier rayon qui, passant pardessus les brumes épaisses de l'horizon oriental, frappait au zénith et rejaillissait à l'occident.

Faisons comme lui, et pour mieux voir en avant, regardons en arrière.

Digitized by Google

III

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARRAS ET SA BANLIEUE

VUS A VOL D'OISEAU

AU XVII[e] SIÈCLE

PAR M. C. LE GENTIL

Membre résidant.

✠

Atrebatum quæ potens, urbs antiquissima ; plena
Divitiis, inhians lucris et famore gaudens,
Auxilium Comiti tanto studiosius addit,
Quod caput et princeps Flandrensis et unica regni
Sedes existat.

(Willhelmi Armorici Philippidos).

Depuis trois ans, l'Académie a inscrit au nombre des sujets des Concours pour la section d'Histoire et d'Archéologie :

« *La description d'Arras, vu à vol d'oiseau, à une époque au choix des concurrents.* »

J'ai contribué au choix de ce sujet, à sa conservation au programme et j'en ferais presque mon *meâ culpa* ; car nul ne l'a traité.

Pourquoi ?

Trop de préoccupation du plus beau chapitre, peut-être, du plus admirable roman du siècle, *Paris vu à vol d'oiseau*, dans *Notre-Dame de Paris*, aurait-il fait croire

Digitized by Google

qu'entreprendre un travail analogue serait se vouer au ridicule?

Ou bien se serait-on dédaigneusement figuré que le panorama d'Arras n'avait jamais valu le moindre coup-d'œil?

Autant il y aurait eu d'exagération dans la crainte, autant le dédain se trouverait immérité.

Sans doute, il faut respecter les génies et les maîtres, conserver vis-à-vis d'eux les distances et ne point avoir la prétention sottement téméraire d'escalader les sommets qu'ils dominent... Mais il faut aussi se persuader qu'ils n'ont ni frayé la voie pour qu'on la déserte, ni fait la lumière pour que l'on s'en détourne.

Que seraient devenus et que deviendraient les arts et les lettres, si prosateurs, poètes, historiens, statuaires, peintres, architectes, musiciens, s'étaient condamnés et se condamnaient à l'inaction, par déférence pour le talent de leurs devanciers!

Indulgente en raison même de sa force, la Science se plaît à répéter les belles paroles : *Sinite parvulos venire ad me* et à tendre à l'obole du pauvre la main qui reçoit le sicle du riche.

Quant à notre *vieil Arras, urbs antiquissima*, successivement appelé *Nemotocenna* (1), *Nemetacum* (2), *Origiacum* ou *Metacum* (3), *Atrebatum* (4), qui, pour ne point probablement devoir sa fondation à Hercule, ainsi que

(1) Hirtius Pansa, Commentaires de César, liv. VIII, *de bello Gallico.*

(2) Itinéraire d'Antonin ; Table de Peutinger.

(3) Ptolémée.

(4) Auteurs du III^e^ siècle.

Digitized by Google

l'a soutenu Villanovanus, « homme savant, » s'il en fut, au dire de Bauduin (1), n'en a pas moins été capitale de l'Atrébatie avant Jules César, et de toutes les Flandres, au temps de ses Comtes.

> ... *Caput et princeps Flandrensis et unica regni Sedes.*

capitale dont la perte rendit les Flamands si inconsolables, que pendant longtemps son nom resta leur cri de guerre, afin de les exciter à la reconquérir :

> François crient Montjoye et Normans Dexvie,
> Flamens crient *Arras* et Angevins Valie.

Quant à notre vieil Arras, disons-nous, quoique depuis Louis XI surtout, il ait déchu de son ancienne grandeur, jamais il n'est, principalement avant 89, tombé au niveau des villes vulgaires et insignifiantes.

Les souvenirs conservés de son antiquité, ses monuments, ses places, sa topographie valaient assurément une étude; et sans déroger, on pouvait la tenter.

Et c'est ainsi que l'Académie en avait jugé en proposant ce sujet au concours.

Cela étant, je vais essayer de combler la lacune en répondant à l'appel du programme. On sera d'autant moins sévère, j'en ai la confiance, qu'il s'agira, non de viser à une couronne académique, mais d'une simple lecture, *intra privatas parietes.*

(1) *Chronique d'Arthois.*—Thèse reprise par Béhin.—*Mémoires de la Société royale d'Arras*, t. 1er.

Digitized by Google

I

Pour ce faire, je me reporterai au 1er novembre de l'an de grâce 1685. Ce choix du jour de la Toussaint a sa raison d'être, on le verra plus tard.

Conquis en 1640 par Richelieu, sauvé en 1654 par Turenne, Arras est et reste définitivement français.

Les souvenirs de la domination espagnole ont disparu. Louis XIV a fait oublier Louis XI, que l'on se garde d'appeler encore « le Roy bossu » et plus n'est besoin d'imprimer la fleur de lys sur la joue des bourgeois, tous l'ont gravée dans le cœur.

Muni de l'autorisation de « Monsieur l'Eschevin sepmainier, » car ne franchit pas qui veut les 330 marches de la tour échevinale, j'arrive d'abord à la loge des Argus de jour et de nuit, auxquels est confiée la « *cloche à l'effroy.* » Là, vérification faite du laissez-passer par les successeurs de ceux qui

> L'an mil cincq cent cinquante quatre,
> Par un second jour de juillet,
> Firent en ce lieu le premier guet (1);

licence m'est octroyée d'entrer dans la galerie extérieure régnant autour de ce réduit.

(1) Inscription de la loge du guet, maintenant au musée

Digitized by Google

La première impression qu'à cette altitude éprouve quiconque ne se trouvant ni charpentier, ni maçon de son stil, n'est point professionnellement habitué à une sorte de suspension entre ciel et terre, est l'éblouissement, *sui generis*, nommé *vertige des hauts lieux*, qui, semblant attirer vers le vide, imprime un mouvement instinctif de recul, brouille et confond tout, au point d'empêcher de rien distinguer.

Cette impression s'effaçant, et la perception commençant à revenir, mon regard ne rencontre, pour ainsi dire, qu'une forêt de clochers, tours, flèches, aiguilles, tourelles, clochetons, pinacles, contreforts, lanternes, bretèques, poivrières, échauguettes, pignons aigus, dentelés, échancrés, épis et girouettes, justifiant parfaitement la qualification de « *ville aux clochers* » donnée à Arras par tous les voyageurs d'alors et justifiée elle-même par les *cinquante trois églises ou chapelles* qu'il renferme. Sanctuaires aux clochers desquels s'ajoute un nombre au moins double de tours murales (1), tourelles féodales et colombiers mitrés de leurs toits coniques et élancés.

(1) Du « plan des Ville et Cité d'Arras telles qu'elles étoient avant les fortifications et la suppression des portes Triperesse, de Bronne, Aigerue et St-Nicolas, » déposé aux archives municipales de la ville, il résulte :

1° Que pour *Arras Ville*, il y avait au mur d'enceinte, quarante tours, savoir : trois de la porte St-Nicolas à la porte Ronville, huit de la porte Ronville à la porte d'Hagerue, quatre de la porte d'Hagerue à la porte de Cité, quatre de la porte de Cité à la porte Méaulens, cinq de la porte Méaulens à la porte St-Michel, six de la porte St-Michel à la porte St-Nicolas.

2° Que pour *Arras Cité*, il y avait au mur d'enceinte, 8 tours, savoir : de la porte Maître-Adam à la porte Baudimont, une ; de la

Digitized by Google

Ce qui me frappe ensuite est, que conformément au dicton populaire :

Eh ! bay, bay par la vau,
Çont chez clocquez d'Arrau ;
Bay un peu pu d'côté
Ç'ont c'est clocquez d'Chité (1).

Arras se compose de deux localités complétement distinctes (2).

porte Baudimont à la porte d'Amiens, trois ; de la porte d'Amiens à la porte de Bronnes, deux ; de la porte de Bronnes au Claquedent inclusivement, deux.

Ce qui fournit un total de quarante-huit tours défensives des courtines.

Tours auxquelles il faut ajouter les tours défensives des portes, savoir :

1° Pour *Arras Ville*, porte St-Nicolas, quatre; porte Ronville, huit; porte de Cité, une ; porte Méaulens, deux ; porte St-Michel, deux au moins.

2° Pour *Arras Cité*, porte de Bronnes, deux ; porte Baudimont, quatre (Voir le plan d'Arras de 1590); porte Maître-Adam, une; porte Triperesse, deux.

Ce qui forme un total de vingt-six tours, lesquelles ajoutées aux quarante-huit tours des courtines, donnent un total général de soixante-quatorze tours.

Chiffre qui devrait même être porté à soixante-dix-neuf, si l'on suivait les indications du plan de Guichardin, ajoutant : 1° pour *Arras Ville*, une tour de plus entre les portes St-Nicolas et Ronville ; une entre la porte d'Hagerue et la porte de Cité ; deux entre la porte de Cité et la porte Méaulens. 2° Pour *Arras Cité*, une tour de plus entre la porte d'Amiens et la porte Baudimont.

(1) Manuscrit du Père Ignace

(2) Anciens plans des archives départementales ; de 1590, publié par l'Académie d'Arras ; de Guichardin ; relief d'Arras aux Invalides; portrait des Ville et Cité d'Arras en 1597, etc., etc.

Digitized by Google

Arras Cité, domaine de l'Eglise et de l'Evêque sous la suzeraineté du Roi de France.

Arras Ville, domaine de Saint-Vaast et des Comtes de Flandres, puis des Comtes d'Artois.

Quoique moins éloignées l'une de l'autre qu'au temps où la Ville s'arrêtait aux rues des *Gauguiers*, des *Agaches* et des *Teinturiers* et où la *terrée de Cité* n'était point bâtie, ces deux localités se trouvent encore séparées par une bande de terrain très appréciable que forme l'un des fossés de leurs défenses respectives, fossé au fond duquel court la branche du *Crinchon, fluvioli crientionis*, dite *Burien, Borriana*, que commande la *grosse tour Barbacane* ou du *Claquedent*.

Moins étendue que la Ville dont elle est de beaucoup l'aînée, la Cité affecte une forme pentagonale. La Ville offre, elle, la figure, soit d'un carré aux angles abattus, soit d'une sorte de cercle ; d'où la dénomination de *Rotunda villa*, suivant certain étymologiste.

Arras Cité a pour ceinture un mur d'enceinte crénelé, bastionné, muni de quelques tours, mais éventré du côté de la Ville, depuis la surprise de 1492.

Il est percé par les portes d'*Amiens* et *Baudimont*, primitivement *Bauduinmont, Balduini montis*,

> Voloirs et pitié me semont
> Ka-Robert de *Bauduinmont*
> Prenge congié ains kils m'anuite (1).

du nom du redouté comte Bauduin Bras-de-Fer, le terrible batailleur qui, perpétuellement en guerre, couchait

(1) *Congié* de Baude Fastoul.

Digitized by Google

toujours cuirassé et armé, *semper loricatus et armatus*, près de son grand destrier. On y voit de plus les anciennes portes *Maître-Adam*, maintenant bouchée; *Triperesse*, à demi ruinée, vu son inutilité, la portion d'enceinte faisant face à la Ville ayant été abattue; et la porte appelée indifféremment *de Bronnes* — de l'expression celtique *Bronn* — en raison de sa proximité des *hautes fontaines*, ou *de la Vigne*, à cause du voisinage d'un vignoble suburbain. Porte par laquelle la tradition veut que soit entré saint Vaast prenant possession de sa ville épiscopale

Creditur illa fuisse dedit cui Vinea nomen (1).

et signalant sa mission divine en guérissant, *in ipsâ portâ*, un aveugle et un boiteux qui, dit Alcuin, le glorifièrent avec enthousiasme : « *Hic luminis claritate ditatus, ille pedum velocitate lætatus.* »

Sauf celles de Maître-Adam, qui s'ouvrait sous un donjon, et d'Amiens, de construction récente, ces portes étaient flanquées de tours cylindriques, suivant la méthode du moyen-âge.

Arras Ville se trouve protégé par une haute courtine littéralement festonnée de tours généralement rondes. Cette fortification, due aux travaux successifs, peut-être de Robert de Jérusalem, et assurément de Philippe d'Alsace, Philippe-le-Bel, Philippe de Valois et Louis XI, est elle-même défendue par les portes forteresses *Saint-Nicolas* (2), actuellement murée, *Ronville* (3), *Méaulens*,

(1) Meyer, *Ursus*.

(2) Le Gentil, *la porte St-Nicolas*, Statistique monumentale du Pas-de-Calais.

(3) Le Gentil, *la porte Ronville*.

Digitized by Google

dont, en 1597, faillit s'emparer Henri IV ; comptant, la première, quatre tours; la deuxième, vraie bastille, huit; la troisième, deux ; par le bastion *St-Michel*, substitué à l'ancienne porte du même nom (1), par la porte de *Cité*, — pratiquée sous un énorme arrondissement, — sur laquelle, en 1477, les bourgeois mirent la malencontreuse inscription :

Quand les rats mingeront les cats
Le Roi sera seigneur d'Arras ;
Quand la mer, qui est grande et lée,
Sera à la Saint Jean gelée,
On verra par dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de leur place (2).

que Louis XI leur fit chèrement payer; sans parler de la porte *Hagerue*, jadis livrée par Grisart et maintenant condamnée ; de la porte *Puignel*, dont il ne reste plus trace et par laquelle on arrivait, soit à la pierre, soit à l'orme, situés « *inter Molindinum de Puniel et Omundi pratum* (3), » où devaient, — ce que rappela saint Louis à Vincennes, — siéger « *in medià villâ et non alibi* » les juges du faubourg de la Vigne.

Toutes ces tours, surmontées de toits aigus et girouettés, hérissent formidablement ce système défensif et lui prêtent le plus imposant caractère.

Ville et Cité ont quatre choses communes.

(1) Le Gentil, *la porte St-Michel.*

(2) L'Hermite de Soliers, *Cabinet de Louis XI.* — C'est sur cette porte que fut ultérieurement élevé le miraculeux Calvaire d'Arras.— Proyart, *le Calvaire d'Arras.* — Le Gentil, *Documents inédits sur le Calvaire d'Arras.*

(3) *Cartulaire* de Guimann.

Digitized by Google

D'abord la grande artère diamétrale qui, empruntant en partie le trajet de l'ancienne voie romaine, *Strata*, part de la porte Ronville pour aboutir, presqu'en ligne droite, à la porte Baudimont, après avoir passé sous la porte de Cité et enjambé le fossé Burien.

Puis cette particularité que, de même que toute la Cité semble accroupie au pied de sa majestueuse cathédrale, toute la Ville est dominée par l'immense église Abbatiale de Saint-Vaast ; de sorte que la Croix plane sur ces deux localités, de même qu'autrefois sur le chaos soufflait l'esprit de Dieu, *Spiritus Dei ferebatur super aquas !*

Cette autre particularité, qu'autant l'enclos du grand Cloître, fermé par quatre portes, constitue, au milieu de la Cité, la cité particulière de l'Evêque et du Chapitre, autant l'enclos de Saint-Vaast, crée au centre de la Ville, la ville de l'Abbaye, mère et noyau de tout ce qui rayonne alentour.

Enfin leurs vestiges antiques : gallo-romains, s'accusant en Cité par la surélévation des terrains qui longent les rues d'*Amiens* et de *la Paix*, bâties dans le fossé de l'ancien *Oppidum* ; romains, non moins sensibles en Ville par suite de la surélévation de l'emplacement du *Castrum* de Valentinien, parfaitement conservé dans les enclos de la *Cour le Comte*, de l'*Abbaye*, de la *Prison Châtelaine* et du *couvent des Récollets*.

Et maintenant que ce coup-d'œil général et comparatif a fait reconnaître les lieux, il va devenir plus facile de les détailler.

Digitized by Google

II

Je commence par la Ville.

Comme topographie, on remarque que quatre rues principales la sillonnent, deux allant de l'orient à l'occident, dénommées, l'une *St-Jean-en-Ronville, Ernestale, St-Aubert, St-Jean en-Lestrée*, l'autre des *Trois-Visages*, de l'*Abbaye, Méaulens* ; deux courant du midi au septentrion, appelées, la première *Iléronval*, de la *Pomme-d'Or, St-Géry*, du *Miroir de Venise* et *aux Ours*, après avoir franchi la Halle Echevinale ; la seconde des *Gauguiers*, des *Agaches*, des *Teinturiers*.

Topographiquement encore, on remarque, en regard de la façade principale de la Halle Echevinale, une vaste *place* rectangulaire, reliée à une autre *place* de forme similaire, mais immense, *forum spatiosum et eximiè pulchrum*, par la large rue de la *Taillerie* (1).

Ces constatations faites, j'examine les monuments publics ou privés émergeant le plus du fouillis de constructions au-dessus desquelles, sauf la flèche de St-Vaast, émine mon observatoire, et débute par les places, trop extraordinaires pour que l'œil s'en détache sans les avoir analysées.

Comme la rue qui leur sert de trait-d'union, elles sont

(1) Le Gentil, *Notice sur les Petite et Grand'Places* d'Arras.

Digitized by Google

bordées de hautes maisons offrant toutes, à la partie supérieure, des pignons aigus, à vive arête, à gradins ou découpés ; à la partie inférieure, des arcatures formant une galerie non interrompue et permettant de faire à couvert le tour de l'ensemble, de même que si l'on se promenait dans un cloître.

Ces pignons sont en bois ou en maçonnerie (1).

Ceux en bois, avec étage en surplomb, que soutiennent des poutrelles ouvrées, sont supportés par des poteaux de chêne.

Ceux en maçonnerie reposent sur des arcades de grès en plein-cintre ou en anse de panier qui retombent sur des colonnes monolithes, également en grès.

Leur plus ancien et plus important spécimen est sis presqu'à l'un des angles de la plus vaste de ces places, l'*édifice ogivique*, à fenêtres d'église, à deux pignons dentelés, entre lesquels se hisse une tourelle crénelée et dont les lourdes colonnes se couronnent de chapiteaux romans ; près de lui, allégeant sa masse, s'élance hardiment une svelte tourelle.

A l'angle correspondant, où jadis se dressaient menaçantes, les tours du *grand Chastel* de Louis XI (2), se voient : le *couvent* et la *chapelle des Carmes déchaussés* ; en face et dans la place, le vieil *Arbre de Beaumetz*, siège de la première des baronnies de St-Vaast ; un peu plus loin, la bizarre *Cage de Grès* où, suivant la tradition populaire, on grillait les sorcières, ce pourquoi, les enfants continuent à la charger de projectiles et de malédictions;

(1) Voir le tableau de M. Colin, daté de 1666.

(2) Le Gentil, *le Vieil Arras*.

Digitized by Google

à proximité, sorte de *Palladium* arrageois, la fameuse pierre *Pollène*, fichée dès le début du XI^e^ siècle, au lieu où s'opéra l'heureuse délivrance de la comtesse Ogine, dont cette pierre représentait grossièrement le buste.

Dans l'autre place, à laquelle les nombreux et multicolores étalages des marchands donnent l'aspect d'un caravansérail, s'élèvent :

La sombre *Maison Rouge*, bâtisse de briques et d'architecture militaire, flanquée de deux tours montant de fond et de deux tourelles en encorbellement, coiffées toutes quatre de toits coniques (1) ; proche de l'un de ses hauts pignons, toujours prêt à pendre son homme, allonge le bras, le *gibet* manchot de la Gouvernance.

Gardienne du miraculeusement incombustible cierge

Cereus est Atrebas, quo non illustrior alter
Ardet, et absumi non tamen igne potest

et de ses deux précieuses custodes, dues, l'une à la comtesse Mahaut, l'autre à Sackespée, l'incomparable *Pyramide de la Ste-Chandelle*, « *anno dominicæ incarnationis MCC erecta* (2), » avec ses multiples étages en retrait, peuplés de tout un monde de statues, sa flèche ajourée et à crossettes surmontée d'un ange buccinateur, placé là comme pour publier, en même temps que la sainteté du lieu, les beautés de cette merveille de pierre, l'un des plus élégants morceaux que l'art gothique ait

(1) Tableau de M. Colin, 1666.

(2) Inscription en lettres onciales au-dessus de la porte d'entrée de la Pyramide.

Digitized by Google

jamais produit (1); pyramide rendue peut-être plus aérienne encore par le *dôme* classique et assez lourd de la *chapelle* qui s'y relie.

Et du haut de son escalier hexagonal, la monumentale *Croix de Grès* de Messieurs de St-Vaast qui montre son collier de fer à usage de carcan.

Entre la Maison Rouge et la chapelle de la Ste-Chandelle rampent, verdies, déjetées, moussues, les échoppes ou *hobettes des changeurs*, rappelant les *argentariorum tabernæ* du *Forum* romain.

Sur presque toute l'étendue d'un bout de cette place se développent la *façade gothique* de la *Halle Echevinale*, avec ses arcatures inférieures où alternent l'ogive et le plein-cintre, ses fenêtres rosacées, ses niches finement ciselées du premier étage, au centre duquel s'accroche une riche bretêque, son toit aigu, crêté, ourlé d'une dentelle de pierre, coupé d'une triple rangée de lucarnes, disposées en quinconce ; et le *Pavillon renaissance*, non moins somptueux, avec son bel escalier extérieur à double rampe et à double dôme, son rez-de-chaussée en grès, en marbre, en pierres bossuées et vermiculées, ses colonnes corinthiennes cannelées, ses ouvertures croisées et ses entablements à frises et à mascarons ; bâtiments derrière lesquels, à côté de la splendide *salle* dite de *Charles-Quint*, s'élève fièrement le *Beffroy* (1463-1554), carré à sa base, octogonal dans ses trois étages supérieurs, ornés de contreforts, de clochetons, de galeries ajourées, et surmonté d'une couronne supportant le lion

(1) Voir le tableau de M. Colin, 1666 ; — les dessins de Verly, de David et de Posteau ; — Gazet ; — le père Patou ; — Hennebert ; — Terninck ; — Proyart ; — de Linas ; — Wattelet ; — Cavrois.

Digitized by Google

héraldique symbolisant la force de la Ville, *Atrebatum potens !* (1)

A gauche de la Pétite-Place, se distinguent d'abord l'antique *chapelle de la Batterie*, ainsi nommée à cause des rixes fréquentes dont elle fut toujours le témoin et que sous le vocable des saintes Probe et Germaine, certains prétendent avoir servi de paroisse, antérieurement à la construction de St Géry. Plus loin, au beau milieu du réseau de ruelles situées entre la place et la rue aux Ours, réseau si embrouillé qu'on pourrait le croire tricoté par Dédale lui-même, l'énigmatique construction dite *chapelle des Templiers*, que flanque une haute tour cylindrique (2). Au-delà, l'*église Ste-Croix*, édifice surbaissé, irrégulier, datant presqu'entièrement de l'an 1000, placé d'abord sous l'invocation de saint Marcoul ou Maclou, *Marculphus, Machutus ;* la *chapelle de l'hospice St-Jacques*, dont la confrérie conserve religieusement les portraits de ses Mayeurs ; le logis derrière lequel règne une remarquable galerie rectangulaire, genre renaissance, à arcatures et colonnes moulurées, en pierre de liais, à plateforme de goût italien, surmontée, à chaque angle, d'un pavillon décoré de cariatides très ornementales. Plus bas, l'*abbaye* des dames *du Vivier ;* le *monastère* de celles *de la Thieuloye ;* la *tourelle des Archers du Petit-Serment ;* l'*église de la Chapelette* au *jardin, sancta Maria in horto*, primitivement chapelle bâtie dans les courtils de l'Abbaye en faveur des religieux malades, *in viridario ad recrea-*

(1) Voir le grand dessin du secrétariat de l'Evêché ; — Colin et Godin, *Statistique départementale.*

(2) Plan en relief d'Arras, aux Invalides.—Le Gentil, *le Vieil Arras.*

Digitized by Google

tionem infirmorum fratrum, érigée, l'an 1148, en église paroissiale; où, l'an 1160 fut, *sub oculis omnium*, dit Guimann, rappelée à la vie une petite noyée, « *sine voce, sine sensu, rigidam atque frigidam*, » que sa mère avait couru porter sur l'autel de la Vierge, en demandant sa résurrection, et où « l'an de grasse mil deux cens quatre vins et dix » s'établit le siège « d'une sossiété et compaignie en lonneur Dieu et Medame saincte Marie. »

Derrière la Grand'Place s'aperçoit la *tour à guérite* du refuge des *dames nobles d'Avesnes*.

A droite et à gauche du rang de la Petite-Place, offrant en regard du beffroi, l'obscure et boueuse entrée de la *Cour de la Baleine*, diminutif de la Cour des Miracles de Paris, s'élèvent, dans les rues avoisinantes, le *couvent des Dominicains* et son importante *chapelle*, sous laquelle est une *cave des morts, ultima domus predicatorum Atrebatensium*, et les pignons et tour à flèche compliquée de l'*église St-Nicolas-sur-les-Fossés* (1); plus à droite, l'*église St-Jean en-Ronville*, construite, dit-on, sur le plan de Notre-Dame de Cité, mi-partie romane, mi-partie gothique, exhaussant dans les airs un comble d'une altitude exceptionnelle ; le *couvent des Carmes chaussés* ; celui des *Récollets* dont, à certains endroits, les fondations de sa chapelle atteignent à une profondeur de trente toises. L'*église St-Géry*, cathédrale au petit pied de la Ville, dont la croisée couvre l'ancienne rue reliant jadis la *Vaultelette* de la Petite-Place à la *placette St-Géry*, dont l'abside s'en-

(1) Voir l'*Entrée de la Reine à Arras*, en 1667, par Van der Meulen musée du Louvre. — Le Gentil, *les églises St-Nicolas-sur-les-Fossés en Arras ville*.

Digitized by Google

fonce au centre de l'hôtel d'Egmont, dont la tour et les cloches ont été tout à la fois religieuses et échevinales, avant la construction du beffroi, témoin cette inscription de l'une d'elles :

Dulci pulsa sono, tibi Gaugerice patrono
Servio, jure pari Ville teneor famulari.

et qui abrita sous l'une de ses dalles la dépouille mortelle indignement outragée du grand Gosson, malheureuse victime expiatoire des troubles de 1578 (1).

Dans le périmètre compris entre la Petite-Place, la rue St Géry et le rempart, jusqu'à la montée du *Saumon*, se remarquent notamment l'*hôtel des Comtes de Horn* ; les tourelles cylindriques de l'hôtel bâti sur les substructions toujours existantes du *refuge des Chevaliers du Temple*. La tourelle carrée de l'hôtel limitrophe ; la tourelle hexagonale de la dépendance de l'*hôtel de Séchelles*, où aurait été cachée, dit-on, par St-Preuil, la belle meunière dont l'enlèvement romanesque est si complaisamment traité dans les *Mémoires de d'Artagnan*, et où fut si scandaleusement séquestrée, trois années durant, Madame de Montdejeu. Les tourelles de deux logis voisins et des *hôtels de Longueval* et d'*Epinoy* ; le vaste *refuge d'Anchin*, de style renaissance. Les trois immenses pignons à quatre rangées de fenêtres croisées de l'*hôtel de la Marche*, dont le dernier se flanque d'une tour à cinq étages, à laquelle une tourelle soudée et une double plate-forme terminale donnent la silhouette de la fameuse et légen-

(1) Pontus Payen ; Vallerand Obert ; Nicolas Lédé. — Lecesne, *Histoire d'Arras*. — Le Gentil, *Mémoires de l'Académie*.

Digitized by Google

daire Tour de Nesle ; l'*hôtel des Comtes d'Egmont* ; la maison lui faisant face, dont les deux quartiers sont réunis par une charmante galerie du XVI^e^ siècle.

Tournant le dos à ce quartier St-Germain de la Ville et continuant mes investigations, je suis frappé par le *collège* et l'*église des Jésuites* à la haute flèche, cantonnée de quatre autres ; le *monastère des Capucins* aux jardins étagés en amphithéâtre dans le genre de ceux de St-Eloy : l'*église St-Etienne*, dont le lourd clocher surgit péniblement du centre de la nef médiane à l'instar de ceux des basiliques carlovingiennes. L'antique *prison du Chastelain* renfermant encore une tour romaine et des pans de murs de grès presque cyclopéens ; le vieux manoir de la *Cour le Comte*, avec ses geôles, où fut probablement incarcérée Jeanne d'Arc, sa *tour* des archives, sa « *Chambre d'Arthois* » aux verrières exécutées d'après les cartons de l'émule des Van Eyck, voire même de Memling, par le douaisien Jehan Bellegambe ; Chambre près de laquelle se trouve, en partie couverte, l'ignoble ruelle, rendez-vous nocturne toujours obscène et parfois sanglant des filles perdues et des bretteurs de la Ville. L'*église de la Madeleine* ceinte d'un funèbre cordon de têtes de morts, en souvenir du cimetière sur lequel avait été bâtie sa nef centrale, primitivement chapelle des Comtes d'Artois et offrant une flèche analogue à celle des Jésuites ; l'*église St-Aubert* à la tour tronquée, marquant et l'ancienne limite extrême de la Ville vers la Cité et l'endroit où saint Omer recouvra miraculeusement la vue. L'*hospice St-Jean* — dû à Philippe d'Alsace et à sa femme — dans lequel on entre par un admirable porche décoré de toutes les richesses architecturales et sculpturales de l'époque

Digitized by Google

(1178); derrière le *Wez d'Amain*, le *refuge St-Eloy*, antérieurement *hôtel de Chaulnes*, presque tout en grès, à la porte ogivale lourdement surbaissée (XIII[e] siècle), à l'architecture quasi militaire, et dont le haut pignon (1551), surmontant le mur d'enceinte de la Ville, paraît commander le Crinchon, surveiller la tour Barbacane et menacer la Cité. La *maison renaissance* et à tourelle (1583), plantée à l'entrée de ce refuge, ainsi qu'un hallebardier de garde; une autre *maison renaissance* à façade curieusement et finement fouillée, située rue St-Jean-en-Lestrée. L'*église St-Maurice* et sa tour trapue, dont le carillon peut presque rivaliser avec celui de l'Abbaye; les deux énormes pignons à pas de moineaux de l'*hospice Chariot*, au rez-de-chaussée de grès et au moyen étage comportant une série non interrompue de dix fenêtres ogiviques, que séparent seulement d'étroits piliers (1); le bel *hôtel des Princes de Montmorency*. Les *chapelles des Onze-Mille Vierges*, *St-Mathieu* et *du Tripot*, près de laquelle se voient, la *grande salle de la confrérie des Ardents* et la *salle St-Michel*, de la confrérie des bouchers.

Mon œil enfin se repose sur l'*Abbaye Royale de St-Vaast*, *Castrum Nobiliacum*, « la première du pays d'Arthois, célèbre monastère et le plus fameux des Pays-Bas. »

Dans cet immense enclos, jadis fortifié, dont, en certaines parties, les murs d'enceinte ont gardé leur caractère défensif et dont une forte tour continue à protéger l'entrée principale, ce qui broche sur le tout est incontestablement la magnifique *Eglise Abbatiale*, digne mau-

(1) Plan en relief d'Arras, aux Invalides.

Digitized by Google

solée du royal bienfaiteur de ce monastère, le mérovingien Thierry III (1).

A triple nef et transept, cette Eglise, par ses neuf chapelles s'irradiant autour du chœur, ses galeries aériennes, ses contreforts à pinacles projetant leurs arcs-boutants ajourés contre le mur du grand comble, au-dessus des nefs latérales, son porche encadré de voussures chargées de niches, de statues, de dais et enrichi d'un tympan symboliquement historié, sa tour à trois étages, surmontée d'une flèche s'élevant infiniment au-dessus du lion du beffroi, en signe perpétuellement parlant et ostensible que, seigneur tréfoncier d'Arras Ville, St-Vaast domine son échevinage, flèche dont Locrius disait : « *Primum hujus urbis miraculum, in quâ nescias an artificium maximè internum, an altitudinem, an sinuosæ pyramidis gratiam prius admireris,* » par ses mausolées funéraires, son splendide jubé de marbre, haut de 105 pieds (2) et « semblable à un arc de triomphe, » ses incomparables stalles, « auxquelles y est représenté l'Ancien et le Nouveau Testament de nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ (3), » ses portails d'albâtre, ses éblouissantes verrières, son lutrin sans pareil, acheté vers 1400 par Egidius de Hées (4) et exhibant toute une ménagerie d'ours et d'oursons, ses richissimes tentures de haute-

(1) Plan en relief d'Arras, aux Invalides ; dessins de Posteau.

(2) Le Gentil, *le Vieil Arras*

(3) Lefebvre d'Aubrometz, *Epitaphier* ; éloge de dom Caverel.

(4) « *Comparat ursos analogii,* » Nécrologe de St-Vaast. — Voir la description dans La Martinière et le curieux manuscrit de M. l'abbé Goudemetz.

Digitized by Google

lisse, son célèbre Crucifix (1), etc., cette Eglise Abbatiale, dis-je, écrase toutes celles de la Ville.

Non loin d'elle se trouve la *collégiale de St-Pierre*, où saint Hadulphe fut inhumé au commencement du VIII[e] siècle et que saint Aubert aurait, suivant le plan cruciale-ment tracé par la baguette de l'ange : « *Viri præfulgidi, virgam manu tenentis,* » élevée à l'endroit où l'on déposa certaines reliques du catéchiste de Clovis. A cette antique construction romane, décorée de mosaïques, est soudée une autre chapelle au portail également roman, brut, sans ornementation, plus antique encore, *Notre-Dame en Châtel*, « *Nostra domina in Castro,* » bâtie peut-être sur l'emplacement de l'oratoire primitif de saint Vaast, modestement fait, au rapport d'Alcuin, de poutres et de solives, « *paupere sumptu id est ligneis trabeis.* » Chapelle dans laquelle le premier Abbé Hatta fut consacré par saint Vindicien, en l'an 525, dans laquelle encore la tradition veut qu'ait été spécialement révérée une image miraculeuse de la Vierge, debout « dans un batteau comme celle de Boulogne. »

Plus loin s'aperçoivent *St Jacques*, existant au temps de Guimann, et *St-Roch*, d'érection nouvelle.

Impossible de relever ici en détail les multiples bâtiments, cours, jardins, préaux, promenoirs, allées, flégards composant l'ensemble compliqué de l'Abbaye ; mais il faut mentionner le grand cloître des moines, leur réfectoire chauffé par une monumentale cheminée « haulte de 24 pieds et large de 14 1/2 ou environ (2), » le « *logis de l'Ours,* » ainsi que l'écrivait Gérard Robert. En mé-

(1) Le Gentil, *le Vieil Arras*.
(2) Le Gentil, *le Vieil Arras*.

Digitized by Google

moire, en effet, de celui qui, menaçant d'abord, s'était ensuite constitué garde du corps de St-Vaast :

Hærebat lateri custos, semper que paratus,
Ceu canis ulcisci, si vis illata fuisset,

l'Abbaye entretient un ours plus immortel que ne le furent les lions de l'hôtel de St-Paul (1), et comme eux recevant de royales visites :

Hinc est quod statuam Divi, pietam que figuram.
Effigies ursi comitatur more recepto
Et quod cœnobium vivus non deserit ursus (2).

Enfin, mention aussi faite de l'élégante *Croix* dite *de St-Bernard*, sise en dehors de l'enclos, au point précis où cet illustre Abbé vénéra le saint Cierge (3), je quitte la Ville pour regarder la Cité.

III

Le spectacle est complétement changé.

Si Ville et Cité offrent des similitudes particulières précédemment observées, leur dissemblance n'en est pas moins frappante.

Autant l'aspect du domaine de St-Vaast est bien celui d'une ville, autant ce même aspect du domaine de l'Evêque est bien celui de la campagne.

(1) Terninck et de Cardevacque, *Monuments de St-Vaast.*

(2) Meyer, *Ursus — adde, Vedastias* ; il y est dit :

Hujus adhuc ursi manet æternum que manebit
Gloria, dum vivet tuus Ursus, Meiere, musa
Dum mea, dum Divi stabit domus alta Vedasti.

(3) Manuscrit du Père Constantin. — Loriquet, *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*,

Digitized by Google

En Ville, sauf quelques jardins particuliers ou conventuels et certains préaux de confréries ou de corporations, points verts plus ou moins perdus dans un entassement de maisons, à peine séparées par un lacis de rues étroites — à peu d'exceptions près — et de ruelles tortueuses, on ne voit qu'une cohue de toits se pressant, se poussant, grimpant les uns sur les autres et s'enchevêtrant à l'envi.

En Cité, au contraire, l'œil ne rencontre qu'arbres et tapis de verdure que coupent de rares voies de communication, larges et presque rectilignes; une partie notable de cette campagne ressemble même à un véritable bois; c'est la haute futaie de l'Evêché; dernier morceau de l'immense *parc Brulud*, lequel bien que partagé en deux, au XII[e] siècle, *propter pericula guerrarum*, gardait encore, au XIV[e], des cerfs et des biches, *cervos et bichias*, ainsi que l'affirme le cartulaire épiscopal.

Presqu'au centre de ces vergers, se distingue le *Cloître du Chapitre*, « *Claustrum magnum*, » que l'évêque Robert qualifiait de monastère, « *in monasterio nostro*, » grand enclos entouré de trente six maisons canoniales, munies de portes de fer solidement verrouillées (1), maisons dont la décanale, possédant un gracieux oratoire gothique, est fortifiée d'une haute tour carrée et d'un mur de grès crénelé (2), maisons enfin dans chacune desquelles, à propos des crimes ou délits qui s'y commet-

(1) Le Père Ignace.

(2) Plan en relief d'Arras, aux Invalides.

Digitized by Google

tent, chaque chanoine est haut justicier (1), indépendamment de la juridiction collective que le Chapitre exerce dans l'étendue du Cloître pour les faits de même nature; aussi y voit-on un lieu plaidoyable, *curia pulletorum*, des prisons et un pilori (2).

A l'extrémité de la *rue des Morts*, partie intégrante du Cloître, est l'*antique maison* où séjournèrent sainte Brigitte, que saint Denis y favorisa de son apparition, et le terrible Louis XI (3); à l'un des angles de ce Cloître règnent, contre leur *chapelle* particulière, les *bâtiments de l'Evêché*, remontant au XIII[e] siècle (4), en face desquels furent prononcées et la condamnation impopulaire des vaudois d'Arras :

> Les traïtours remplis de grande envie
> De convoitise et de venin couvers,
> Ont fait régner ne sait quelle vaulderie
> Pour cuider prendre à tort et à travers
> Les biens d'anlciens notables et expers,
> Avec leurs corps, leurs femmes et chevanche
> Et mettre à mort disque d'estat divers.
> .....

et la juste réhabilitation de plusieurs d'entre eux, en tête desquels figurait Payen de Beauffort, Chevalier, sei-

(1) Cette juridiction, qui peut paraître exorbitante, est positivement attestée par Desmazures, Procureur général au Conseil d'Artois, dans son important ouvrage sur la *Coutume générale* de cette province.

(2) Proyart. — Cavrois. *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

(3) Proyart. — Paris, *Louis XI à Arras.*

(4) Voir le plan en relief d'Arras, aux Invalides.

Digitized by Google

gneur de Ransart, de la Herlière et « l'une des anchiennes bannières d'Arthois (1). »

Sur la place même sont la *Pierre des morts* ; l'*Arbre de St-Léger*. Au milieu, là où fut d'abord un dromlech druidique, puis un temple romain, transformé par saint Diogène en église, dont, parmi les ronces et les broussailles, *lustra ac latibula ferarum*, saint Vaast retrouva l'autel mutilé et les ruines abandonnées, s'élève majestueusement la magnifique et renommée *Cathédrale de Nôtre-Dame*, « tenue pour l'une des merveilles de la chrétienneté » (2) : romane de l'abside au transept inclusivement et datant, pour cette partie, de 1030 ; gothique du XIII^e^ siècle, pour les nefs, le grand porche et ses deux tours jumelles, dont l'une mesure quarante toises d'altitude et dont l'autre reste inachevée.

Impossible encore ici d'énumérer en détail les galeries, contreforts, arcs-boutants, clochetons, tourelles, rosaces, pyramides, colonnettes, verrières de cette basilique ayant intérieurement 348 pieds de longueur, 216 de largeur à la croisée et 110 de hauteur ; l'exubérance ornementale de son porche latéral s'ouvrant entre deux tours ; du grand porche à triple entrée ; la série des nombreuses gargouilles à figures grimaçantes, de goules, de damnés, de tarasques semblant visser aux murs du grand comble sa carapace de plomb (3). Je me borne à signaler son *St Christophe* colossal, de 40 pieds de hauteur, sa

(1) ***Mémoires de*** **du Clercq. — Un livre se fait actuellement sur la Vaulderie d'Arras.**

(2) **Voir le plan en relief d'Arras, aux Invalides.**

(3) **Terninck ; Debray.**

Digitized by Google

Transfiguration, d'égale importance, rappelant, par leurs proportions, les œuvres gigantesques de Phidias ; ses puissantes orgues, l'autel de *Notre-Dame de l'Aurore*, où eut lieu l'apport miraculeux de la sainte Chandelle, en 1105 ; l'*autel des Reliques*, où est, entre autres richesses, exposée la fameuse châsse renfermant la *sainte Manne* (1), dont en sa continuation de la Chronique d'Eusèbe, saint Jérôme dit : « *Anno 371 apud Atrebatas lana e cœlo pluviæ mixta defluxit* ; » ses pierres funéraires de Princes, d'Evêques, de grands Seigneurs ; ses belles cryptes peintes à fresque ; et à ajouter, qu'est, accolé à la nef de l'épître, le vaste *Cloître* quadrangulaire *aux processions, ambitus processionis*, où se voit la tombe de Thomas d'Argenteuil, prévôt du Chapitre, assassiné dans la cathédrale, en 1226.

Près du bras de croix gauche de Notre-Dame, est, orné de sa jolie flèche à crossettes, *St-Nicolas-en-l'Atre, in Atrio* ; la place ou terrée du Cloître, ayant été cimetière jusqu'en 1292.

Au-delà du Cloître se trouve *St-Nicaise*, ouvrant sur le cimetière du même nom, où le virulent frère Thomas Connècte fulmina contre les coiffures féminines, dites hennins, « de la longueur d'une aulne ou environ, aiguz comme clochers, desquels dépendoient par derrière de longs crespes à riches franges comme estendars, » des sermons dont le succès fut tel que les enfants couraient sus aux matrones ou jouvencelles ainsi encornées (1420). Succès transitoire, néanmoins, car le frère Thomas parti, les belles, ajoute le chroniqueur, « relevèrent leurs cor-

(1) Proyart, *Mémoires de l'Académie*. — Le Gentil, *le Vieil Arras*.

Digitized by Google

hes et firent comme les lymaçons, lesquels quand ils entendent quelque bruit retirent et ressèrent tout bellement leurs cornes, mais les bruits passés, ils les retirent plus grandes que devant ; ainsi firent les dames, car les hennins et atours ne furent jamais plus grans, plus pompeux et plus superbes qu'après le parlement de frère Thomas ; » à l'entrée de ce champ des morts se présente la *chapelle St-Liévin* (1), et au milieu de son sol bossué de tombes et couvert d'un taillis de croix noires, non loin du grand *Calvaire de Grès* à gradins circulaires de l'Evêque Richardot, se voit la *chapelle de Nôtre Dame d'heureux Trépas.*

A droite de ce cimetière s'étend l'enclos triangulaire des *dames de la Paix*, avec ses bâtiments claustraux, sa *chapelle conventuelle* où la reine Marie-Thérèse communia, le 11 mai 1673; et celle de *Nôtre-Dame de Lorette.*

A gauche se rencontrent les *monastères* des *Trinitaires* et des *Clarisses*, *Ste-Anne*, *chapelle Echevinale* de la Cité, et le *refuge des dames nobles d'Estrun* (2).

La rue Baudimont offre un pan, avec remarquable *baie*, du *mur d'enceinte de la Cité* sous Louis XI (3); la *Halle des Echevins*, reconnaissable à sa galerie couverte empiétant sur la voie publique, sa bretèque armoriée, son haut pignon et son petit beffroi ; le *Séminaire* ; les *maisons conventuelles* des *Brigittines*, des *Ursulines* ; le *refuge* de *Cercamps*, celui d'*Arrouaise*, bâti, d'après plusieurs, sur l'em-

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*, communication de M. le Gentil.

(2) Cavrois, *le Refuge d'Etrun.*

(3) Le Gentil, *le Vieil Arras.*

Digitized by Google

placement d'un *temple d'Isis*; et l'antique *Hôtel-Dieu*, dont la première *chapelle* romane, sous le vocable de St Gilles, datant, comme Nôtre-Dame, du commencement du XI[e] siècle, se distingue par une très curieuse façade en briques, à porte cintrée donnant sur un double perron de grès (1) et dont la seconde *chapelle* gothique (1596) longe un cloître à voûtes ogivales.

IV

Portant maintenant les yeux *extra muros*, un nouveau tour de galerie me fait découvrir dans la banlieue ou à sa proximité :

La place où, montée sur le bûcher à la suite d'erreur judiciaire, une jeune fille, préservée du feu par l'intercession de la Vierge, en descendit sans même sentir le roussi, porte la chronique d'Anchin, « *Nec etiam odor incendii remansit in eâ,* » pour aller triomphalement

Spectantis populi, magnâ comitante catervâ

rendre, dans la cathédrale, grâce à la « benoîte Marie » de cet insigne miracle. La *tour* crénelée des *tard advisez*, commandant toutes les prairies environnantes ; la *Croix de Grès de Demencourt, Dominicæ curtis* ; l'*église de Ste-Catherine* ; la *chapelle St-Quillien* ; l'*église de St-Nicolas* sur sa butte escarpée ; le *chastelet de Bove*, baronnie de

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1832 ; lithographie de M. Gautier.

Digitized by Google

St-Vaast (1) ; la *Croix de fer* de la première *Prévôté St-Michel*, dont l'*église*, fortifiée, reçut le dépôt momentané du chef de l'apôtre saint Jacques, lorsqu'à propos de cette insigne relique s'émut, en 1166, entre le Comte de Flandre et l'Abbaye un différend que put seule apaiser l'intervention combinée de l'Archevêque de Reims, du Grand Maître du Temple et du Pape ; l'*abbaye d'Avesnes*, conservant, par ses trois tours et ses larges fossés défensifs, un reste de l'aspect de la *forteresse de Bellemotte, castrum Bellomottæum*, à laquelle elle s'est substituée ; forteresse qui, en 1414, résista victorieusement aux furieuses attaques du duc d'Armagnac, « *arx Bellæ mottæ ubi præcipua dimicatio fuit, semper invicta permansit* ; » où mourut, en 1405, Marguerite de Flandre, femme de Philippe-le-Hardi, et qui, lorsqu'elle était simple manoir, appartenait au sire Baude le Normant, dont parle en son *Congié* notre trouvère Adam de la Halle :

Bien doi avoir en remembranche
Deux frères en qui j'ai fianche,
Signeur Baude et signeur Robert
Le Normant.....

après avoir appartenu à Jakemon Esturion, parent de Symon Esturion, que le même poète déclare

Le milleur et le plus vaillant
D'Arras, et tout le plus loial
. . . . . .
Large en ostel, preu au cheval
Compaignon liet et libéral.

(1) Communication à l'Académie d'Arras par M. Paris.

Digitized by Google

Les *cense* et *fontaine de Razincourt*, dépendances de l'ancien château de ce nom, baronnie de St-Vaast ; le *chastel de la Brayelle*, autre baronnie de St-Vaast, flanqué de quatre tours de grès baignant dans l'eau (1) ; la célèbre *Fontaine à Mouquerons*, rendez-vous bruyant des désœuvrés de la Ville et de la garnison (2) ; la nouvelle *Prévôté St-Michel*, à peine terminée (3), que le grand Prieur Dom Chasse reconstruisit, « *in gratiam et solatium fratrum suorum infirmorum convalescentium* (4), sous les auspices de l'Abbé commendataire, l'éminentissime Cardinal de Bouillon ; la *cense d'Hervaing, Herbini curtis*, alignant sept tours, — juste autant que le château des Dardanelles, — avant l'incendie de 1414, reprise, avec l'ombreuse *Longuinière, cum Longobragio*, dans le diplôme d'Hincmar (870) ; et conservant toujours sa *chapelle St-Antoine* et son quartier « du seigneur Abbé ; » *Nôtre-Dame du Bois*, — siège d'une importante confrérie et lieu de nombreux pèlerinages (5), — où appendit un *ex-voto*, dom Sarrazin, après son ambassade d'Espagne ; ses *croix stationales*, son *calvaire*, sa *cellule de l'ermite* qui, au commencement du siècle était un Chevalier du St-Sépulcre, portant d'*argent à deux clefs d'or en sautoir*,

(1) *Bulletin des Antiquités départementales*, communication de M. le Gentil.

(2) L'une des six grandes fontaines d'Artois ; Hennebert, *Introduction*.

(3) Le Gentil, Notice sur la Prévôté St-Michel, *Mémoires de l'Académie d'Arras*.

(4) Pierre commémorative de l'érection de la Prévôté, conservée.

(5) Le Gentil, *Nôtre-Dame du Bois*, Bulletin des Antiquités départementales du Pas-de-Calais

Digitized by Google

abaissé sous un chef aux armes du St-Sépulcre (1). Construite au milieu des quatorze cents mesures défrichées de l'antique *forêt de Mofflinines, Mofflinense nemus,* où se tenaient, dit-on, les sabbats nocturnes et diaboliques de la vaulderie d'Arras ; l'immense ferme de la *Court-au-Bois,* avec sa *chapelle,* son « ostel Abbatial » et son interminable pourtour muraillé. L'*enclos* des *dames de la Thieuloye,* réputé aussi étendu que Bapaume ; les emplacements des anciens *monastères* des *Trinitaires,* des *Ursulines,* des *Carmes,* des *Cordeliers* et de celui des *Dominicains,* ces favoris de l'héroïque Robert II d'Artois, dont ils allèrent pieusement, sur le champ de bataille de Courtrai, relever le corps criblé de plus de trente blessures, « *triginta vel amplius sauciatus vulneribus* (2) ; » la révérée *chapelle de Nôtre-Dame de Bonnes-Nouvelles,* dont Louis XI vénéra la statue miraculeuse par lui gratifiée d'un cierge de 152 livres, poids de sa royale personne (3). L'*église St-Sauveur,* dont celle de St-Nicolas-sur-les-Fossés n'était d'abord que « le secours ; » les ruines de l'*église St-Vincent ;* celles de la vieille *Commanderie du Temple,* où campa Charles VI lors du siège de 1414 ; les restes de la *maladrerie du Grand-Val,* citée par Baude Fastoul :

> Cil de Beauvais et du grand Val
> Dient que j'ai trop demouré.

les vestiges du *faubourg de la Vigne,* où s'élevaient les *chapelles St-Fiacre, St-Eloy* et la *maison du seigneur de*

(1) *Epitaphier* de M. le marquis d'Havrincourt.
(2) Cont. de la Chronique de Nangis.
(3) Le père Proville. *Manuscrit.*

Digitized by Google

Habarcq, avec ses deux hauts pignons découpés, sa tour carrée à quatre étages, couronnée d'un toit cantonné de quatre aiguilles, sa fenestration renaissance, ses lucarnes en maçonnerie, ses portes crénelées dans le genre de celle de l'abbaye d'Estrun et sa motte seigneuriale circulairement entourée d'eau ; le tout occupant le quart du faubourg, dont les maisons en bois à auvents et galeries extérieures, étaient d'un effet très pittoresque (1).

Enfin, l'éminence des *Hoschettes* sur laquelle se dressaient autrefois les triples et sinistres fourches patibulaires de la justice épiscopale.

Ce Montfaucon de la Cité, autour duquel tournoyaient bruyamment tous les corbeaux des environs quand ils y trouvaient pâture, était réputé lieu maudit dont le soir se détournait en se signant le passant attardé, afin de ne pas y voir se balancer quelque nouvelle carcasse à demi-rongée ou ne pas entendre s'y entrechoquer des restes de squelettes cliquetants.

Une fois l'année, pourtant, tout ce qui pendillait au gibet, proprement repeint en rouge, ayant été décroché et précipité dans la substruction qui lui servait de charnier, les hauteurs des Hoschettes se couvraient d'une partie de la population arrageoise, qui, y affluant à la brume par les portes d'Amiens et Baudimont, venait y ouïr la sonnerie de toutes les cloches d'Arras, des villages d'alentour et notamment *Salvator*; cette cloche de Notre-Dame si correcte de forme, qu'après sa coulée, les fondeurs s'étaient, nouveaux Pygmalions, agenouillés devant elle,

(1) Vue à vol d'oiseau du *faubourg de la Vigne*, Archives départementales

Digitized by Google

à la vue de ses belles proportions; si puissamment sonore qu'aucune autre ne pouvait lui être comparée.

Or, ce jour était précisément celui de la Toussaint, vigile du Jour des Morts.

Aussi, la tradition s'étant perpétuée, vois-je, maintenant que le soleil disparaît à l'horizon, la foule dégorger de ces deux portes et couronner le plateau.

Au premier coup de cinq heures, frappé de la tour échevinale, *Salvator* et la maîtresse cloche de St-Vaast, en possession du droit de donner le signal à la Cité et à la Ville, se mettent simultanément en branle, et aussitôt, leur répondent à toute volée, les cloches des onze paroisses d'Arras, de ses vingt-trois communautés religieuses, de ses chapelles, maisons de refuges ou hospitalières et des localités suburbaines (1).

Segnius irritant animos demissa per aurem,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus

a dit Horace ; en principe cela est vrai, mais une exception doit être faite pour une telle musique.

Si, effectivement, il est difficile de se défendre d'un frisson à l'audition d'une symphonie savamment orchestrée ou d'un morceau d'orgue magistralement exécuté, combien, *a fortiori*, doit-on être remué par les voix de plus de deux cents cloches, dont les ondulations sonores, ébran-

(1) Voir dans l'*Almanach commercial d'Arras*, publié par M. Brissy, pour l'année 1862, l'article de M. le chanoine Proyart sur « *Les cloches de la ville d'Arras.* » Il y est parlé de cet usage attesté à l'auteur de l'article par un témoin oculaire et auriculaire, M Gosse de Gorre (mort Président de Chambre à la Cour de Douai), ainsi que nous l'a déclaré M. Proyart lui-même.

Digitized by Google

lant l'atmosphère, font entrer en vibration tout ce qui vous entoure, et dont l'ensemble, dans lequel se perdent les dissonnances particulières, produit une harmonie grandiose, saisissante, qu'il faut ouïr pour la soupçonner.

Ces voix de bronze retentissantes, élevées, creuses, claires, graves, argentines, stridentes, sépulcrales, tellement fondues dans une résonnance générale qu'elles n'en forment plus qu'une, sont dominées par celles de la grosse cloche de St-Vaast, de la cloche *Anne* de Nôtre-Dame, couvertes elles-mêmes par les mugissements de *Salvator*; par intervalles, on distingue les carillons de l'Abbaye, de St-Maurice et de la Madeleine, faisant entendre les lugubres lamentations du *Miserere*, du *Dies iræ* et du *De profundis*.

Encore une fois, cette incomparable musique, qui toucha le dur Louis XI lui-même, lorsqu'en 1463, elle salua son entrée en Ville, est profondément émouvante.

Mais voilà qu'au moment où je suis tout oreilles, un spectacle non moins émouvant vient frapper mes regards.

Les églises et chapelles s'illuminent pour l'Office des morts; sur tous les points de la Ville et de la Cité, les fenêtres et les rosaces de ces sanctuaires semblent des bouches de fournaises incandescentes, au milieu desquelles s'embrasent, semblables à deux immenses foyers, Nôtre-Dame et l'église de l'Abbaye.

Un Grec du temps d'Homère se croirait à Lemnos, alors qu'à la veille de la guerre des Titans, le monde cyclopéen fabriquait dans ses forges en feu les carreaux de Jupiter.

En même temps, au cimetière St-Nicaise s'allument des milliers de bougies, parmi lesquelles se détachent,

Digitized by Google

s'agitent et s'entrecroisent une foule d'ombres à l'aspect fantastique (1).

En ce moment de nuit, la sonnerie des cloches, les feux de la Ville et de la Cité, qui seraient presque noires si la lune, à demi-voilée, n'accrochait de çà et de là, aux parties saillantes des grands édifices, certains reflets profilant sur le ciel les silhouettes agrandies des clochers, tours et pignons dont on ne distingue plus que les masses, ce qui s'entend et se voit du haut du beffroi est absolument intraduisible.

Et si cela durait, j'y resterais sans me lasser, peut-être, autant que dans un bosquet enchanté demeura la nonne d'Alsace qui, suivant la légende, s'oublia trois siècles à écouter le chant du rossignol.

Mais les cloches se taisent, les feux pâlissants s'éteignent, la lune disparaît derrière les nuages ; et, descendu de la tour échevinale, je me trouve dans la rue *Vinocq* au moment où le sacristain de St-Géry la parcourt en psalmodiant son funèbre et lugubre appel :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.

*
* *

Tel était notre Arras il y a deux cents ans.

Quel est-il, aujourd'hui, qu'ont été remplacés, les églises par des chantiers, les abbayes par des usines et les

(1) Cet usage d'allumer dans les cimetières des bougies sur les tombes existe encore maintenant.

Digitized by Google

clochers qui chantent par des cheminées qui fument ?

Toutes choses qui, grâce à l'heureuse association de l'utile et de l'agréable, constituent manifestement d'importantes améliorations de l'architecture et de la salubrité publique.

Quel sera-t-il dans deux siècles, si

.....Di talem avertite casum !

de nouveaux et aussi merveilleux progrès, que ne désavouerait, certes pas, Erostrate, de si *encourageante* mémoire, venaient, suppression faite du palais de St-Vaast, de la cathédrale et de St-Jean-Baptiste, souvenirs importuns et vestiges encombrants d'un passé démodé, agrandir et embellir nos horizons d'histoire, d'esthétique et d'archéologie.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS SUR LE FEU

Lecture faite

PAR

M. GOSSART

Membre résidant.

Aucun phénomène, dans la nature, n'impressionne les êtres vivants, en général, et l'homme en particulier, autant que le feu. Les anciens rangeaient le feu parmi les éléments ; de nos jours, un poète pourrait dire, sans trop risquer, que le feu résulte de l'action des éléments en fureur.

Les chimistes modernes ont donné à cela le nom de combustion. Dans la grande majorité des cas, le feu, à la surface de notre globe, résulte de la combinaison de l'oxigène répandu dans l'atmosphère en laquelle nous sommes plongés, avec un autre corps simple ou composé, de telle sorte que l'on avait appelé combustion la combinaison de l'oxigène avec dégagement de chaleur et de lumière. Mais Lavoisier étendit la signification de ce mot, à toute combinaison d'oxigène, qu'il y eût ou non dégage-

Digitized by Google

ment de lumière. Pour Lavoisier, donc, la respiration animale est une combustion ; quand ce corps détruit les matières colorantes, quand il durcit les huiles siccatives et les essences, quand il purifie les eaux infectées; ce sont des combustions. On la définissait ainsi : la combinaison de l'oxigène, corps comburant, avec un combustible.

Depuis lors, la thermochimie nous a appris ce que Lavoisier et les chimistes de son temps avaient déjà pressenti : c'est que la chaleur dégagée est proportionnelle à la quantité d'oxigène absorbé, mais que cette chaleur ne peut être mesurée quand le phénomène est très lent.

Cette théorie, ainsi limitée, ne peut néanmoins supporter un instant l'examen, car il y a d'autres corps que l'oxigène qui produisent le phénomène du feu. On obtient le phénomène du feu quand on projette certains métaux, notamment l'antimoine, dans l'air ou l'oxigène, mais on obtient du feu aussi violent quand on projette ces mêmes métaux divisés dans du gaz chlore. Le feu est très violent quand on projette des fragments de phosphore dans le chlore, dans le bronze, ou dans la vapeur d'iode. Le cuivre brûle violemment dans le soufre fondu.

Quand l'oxigène se combine avec un corps quelconque, il est toujours l'un comburant ; l'autre est le combustible. Quand le chlore ou le soufre se combinent avec un métal, ils sont comburants, et le métal est le combustible. Mais quand le phosphore brûle avec le brome, ou bien l'hydrogène avec le chlore, il est assez difficile de dire quel est le combustible et le comburant ; il en est de même dans la combinaison violente du mercure avec le

Digitized by Google

sodium. Une expérience inédite qui m'est propre, prouve que le phosphore brûle dans l'hydrogène en émettant une lueur ; quel est, dans ce cas, le combustible ?

Les successeurs de l'époque de Lavoisier, Bersélius et son école, admettaient aussi la théorie des comburants et des combustibles ; ayant soumis tous les composés alors connus à l'action de forts courants électriques, ils obtinrent la décomposition de presque tous ; l'oxigène toujours se rend au pôle positif et le potassium au pôle négatif, les intermédiaires se placent en échelons entre ces deux-là, l'oxigène étant placé en haut, tous les corps sont électro-négatifs par rapport à ceux placés en-dessous d'eux et électro-positifs par rapport à ceux placés en-dessus ; on appelait cela l'échelle électro-chimique, et il fut admis que le corps électro-négatif est comburant, tandis que le corps rangé en dessous est le combustible, et on appliqua ce principe conventionnel à la nomenclature chimique.

En admettant avec Lavoisier que la combustion est chaude ou froide, en admettant aussi que les corps autres que l'oxigène peuvent donner lieu à des combustions, on arrive à pouvoir dire que toute combinaison chimique est une combustion ; dès lors, l'expression devient inutile ; d'autant plus que le feu, c'est-à-dire la chaleur et la lumière, se manifestent alors qu'il n'y a pas de combinaison ; par exemple, l'étincelle du briquet, la chaleur produite par le frottement, l'énorme chaleur produite par la résistance au courant électrique, sont des exemples de feu produit sans combinaisons.

La dissociation, c'est-à-dire le contraire de la combinaison, peut aussi produire de la chaleur ; les combinai-

Digitized by Google

sons d'oxigène avec le chlore, de l'iode avec l'azote, se dissocient violemment au moindre choc, en produisant chaleur et lumière ; il en est de même de tous les composés fulminants, à commencer par la poudre à canon. La fermentation du sucre produit la chaleur.

En résumé, toute espèce d'action produit de la chaleur. Il existe une loi physique étudiée et formulée par Tindall, prouvant que la force et la chaleur ne font qu'un. L'action morale elle-même développe de la chaleur physiologique ; chacun sait qu'une pensée intense nous réchauffe singulièrement ; on voit donc bien que la théorie du feu n'a pas de limites.

Revenons aux actions chimiques ; une des plus grandes conquêtes de l'homme, c'est d'être parvenu à réglementer le feu dans une certaine mesure ; le plus souvent, en réglant la température du milieu. Il s'en faut de beaucoup que tous les corps s'enflamment dans les mêmes conditions, cependant le phosphore prend feu dans le brome à froid, aussi dans le chlore et aussi dans l'air un peu chauffé ; le biphosphure d'hydrogène et le siliciure d'hydrogène brûlent avec éclat au contact de l'air froid, le sulfure de carbone s'enflamme à l'air vers 60°, le fer et le cuivre brûlent vivement au contact de l'air, lorsqu'ils sont très divisés. L'hydrogène lui-même, qui, pour s'enflammer dans l'air, demande la chaleur rouge, prend feu à froid quand on le projette sur l'air condensé par l'éponge de platine. La pureté des corps influence singulièrement aussi l'intensité des combustions : nous savons que le fer, par exemple, étiré en fil, ne brûle pas dans le mélange d'oxigène et d'azote, c'est-à-dire dans l'air, mais chauffé au rouge sombre et plongé dans l'oxi-

Digitized by Google

gène pur, il y brûle avec une lumière très brillante, et produit une chaleur capable de le fondre et de le volatiliser.

On avait vainement, pendant longtemps, tenté de réaliser la combinaison directe de l'hydrogène et du carbone, la découverte en est due à Berthelot. Il faut chauffer le charbon à un degré excessif par un courant électrique en présence de l'hydrogène ; en d'autres termes, en faisant passer de l'hydrogène sur l'arc électrique produit avec des électrades de charbon, on obtient ainsi le gaz acetylène, point de départ d'une immense quantité de combinaisons.

En 1840, M. Schœnbein, chimiste à Bâle, en respirant l'air d'un flacon contenant des fragments de phosphore humide, perçut une odeur particulière due à un gaz logé dans le flacon ; il prit cela pour un composé d'oxigène et de phosphore, il lui donna le nom d'ozone (de ὀζω, je sens) ; une étude plus attentive fit connaître que l'ozone n'est que de l'oxigène condensé, ayant plus d'énergie par conséquent ; agissant sur nos muqueuses nasales et produisant une sensation, l'odeur. L'ozone se forme dans certaines actions chimiques et par l'étincelle électrique sur l'oxigène, alors ce gaz se condense et n'occupe que la moitié du volume primitif, son action est excessivement énergique, telle même, qu'on n'a jamais pu l'accumuler ; il se combine directement à l'azote, au mercure à froid, à l'argent, aux matières organiques qu'il brûle. Par cela même il constitue un excellent désinfectant, parce qu'il brûle les gaz infects et les microbes, la chaleur le détruit. Il prend naissance dans la nature, dans une foule de circonstances dont les causes sont, pour la plupart,

Digitized by Google

inconnues ; aussitôt formé il entre en action et disparaît, et sans cesse il s'en forme. Abondant dans l'air il provoque des maladies inflammatoires. S'il pouvait s'accumuler il détruirait tout, et le monde ne serait pas comme il est actuellement, tandis que, répandu en petite quantité il ne produit que des effets pour ainsi dire inaperçus.

Un merveilleux instrument, le spectroscope, permet de lire dans les astres en combustion. On a constaté dans le soleil, ou plus exactement les soleils, l'existence de certains corps connus sur la terre, par exemple, le fer, le chrome, l'hydrogène, etc.; dès lors il est permis de penser que la lumière si intense et la chaleur émise, sont dues au feu résultant de combinaisons chimiques; examiné au télescope, le soleil paraît comme un immense incendie. Toutes les matières, amenées au contact par le fait de leur attraction, doivent se combiner, brûler, se dissocier, pour brûler encore. En effet, on voit dans le soleil comme d'immenses scories, à côté de tourbillons de feu, la masse étant énorme, l'attraction, c'est-à-dire la pesanteur, y est proportionnelle ; les gaz doivent y être très denses, et par conséquent posséder une force de combinaison considérable. Rien ne nous empêche de penser qu'il se forme incessamment sur un point des combustions, et des réductions sur un autre, et toujours ainsi à perpétuité avec les mêmes matières. Il se passe des choses analogues sur la terre ; ainsi, par exemple, quand on projette de l'eau sur un feu violent, ce corps se décompose en ses éléments qui se recombinent peu après. La combustion du charbon, soit directement par le feu, soit indirectement par les fermentations, con-

Digitized by Google

vertit ce charbon en acide carbonique, lequel acide carbonique se dissocie par les forces naturelles, le carbone retourne aux choses organiques et l'oxigène redevient libre, pour se recombiner encore.

Ces pensées m'ont été suggérées par les publications de M. Flammarion, qui assimile ce qui se passe là haut aux choses d'ici-bas, quand, par exemple, une maison brûle et que le feu s'éteint faute d'aliments ; il nous dit que le soleil qui nous éclaire et nous chauffe est comme un brasier immense où tous les corps en action, une fois consumés, doivent s'éteindre, alors la terre ne recevant plus ni chaleur ni lumière, toute la vie y cessera, mais cela n'arrivera que dans trente millions d'années. D'ici-là nous aurons tous le temps de faire fortune ; mais je préfère mon hypothèse à la sienne, elle est plus consolante, et répond mieux aux idées que nous nous faisons.

Digitized by Google

Digitized by Google

CARTULAIRE & COMPTES

de

L'HOPITAL-St-JEAN-EN-L'ESTRÉE D'ARRAS

XII^e^-XIV^e^ SIÈCLES.

L'Académie d'Arras m'a fait l'honneur de me demander, pour l'insérer dans ses *Mémoires*, un travail projeté et même commencé, il y a cinq à six ans, sur le Cartulaire de Saint-Jean-en-l'Estrée et quelques comptes de cet hôpital et des Maisons-Dieu d'Hesdin et de Gosnay, fondées dans les premières années du XIV^e^ siècle. Je me suis empressé d'accéder à ce désir, heureux de saisir cette occasion de renouer avec mes savants et bienveillants collègues, des relations trop tôt interrompues, et dont je garde toujours le meilleur souvenir.

Mais le temps qui m'était donné ne me permettait pas de mener à bonne fin, pour cette année, un travail de cette étendue. Le présent volume n'en contiendra donc qu'une partie : l'analyse et les principales chartes du cartulaire ; le volume des *Mémoires* pour l'année 1886,

Digitized by Google

— si Dieu nous prête vie, — contiendra les comptes par analyses et extraits, de Saint-Jean-en l'Estrée d'Arras, d'Hesdin et de Gosnay, une table, une étude qui, n'ayant pu être l'introduction de cet ensemble, en formera la conclusion.

Dans une lecture faite en 1878, à l'Académie, j'avais signalé l'intérêt de ces documents pour la connaissance du régime intérieur des maisons hospitalières, à une époque déjà lointaine et sur laquelle les renseignements sont peu abondants, soit qu'on ne les ait pas encore tirés de l'oubli, soit que les titres aient été détruits par les ravages du temps, la négligence ou la malveillance des hommes. Je n'y reviendrai pas pour le moment, me contentant de reproduire le passage de ma communication relatif au cartulaire qui va cesser d'être inédit :

« A Arras, je dois tout d'abord vous signaler un cartulaire qui, jusqu'à présent, ne figure pas dans l'inventaire des archives de l'hôpital Saint-Jean. C'est un très gros volume in-4°, dont la partie la plus ancienne a été écrite en l'année 1393. A la suite, on a copié quelques chartes des premières années du XV° siècle, puis on a ajouté des cahiers de papier contenant divers documents. La plus ancienne charte est de 1183, la plus récente, de 1427 ; elles sont au nombre de 116, je les ai analysées et j'ai transcrit les plus importantes. Toutes ces pièces sont relatives aux propriétés de l'hôpital, et beaucoup d'entre

Digitized by Google

elles offrent un intérêt réel pour l'étude du droit, de l'agriculture, de la topographie, du régime des populations rurales aux environs d'Arras; nous y trouvons, sur les maîtres et maîtresses de l'hôpital, sur les pitances et distributions fondées en faveur des malades, de curieux détails. Du reste, comme dans tous les cartulaires, on trouve des renseignements un peu sur tous les sujets, — ce qui fait leur utilité aux yeux des historiens, des érudits et des archéologues; — celui de Saint-Jean-en-l'Estrée contient des chartes de Philippe d'Alsace et Ferrand, comtes de Flandres, des bulles d'Honorius III, Grégoire IX et Jean XXII, des chartes des comtes d'Artois, des abbés de Saint-Vaast, des évêques d'Arras, surtout de nombreux actes passés devant divers échevinages. ».

Telle est, d'une manière sommaire, la raison d'être de la publication de ce cartulaire. Quant au système adopté, il consiste dans l'analyse de toutes les pièces du volume, la reproduction intégrale de celles qui, à un point de vue quelconque, m'ont paru mériter d'être transcrites, un extrait de quelques autres, dont tout l'intérêt consistait, leur analyse faite, à donner des noms d'échevins ou autres personnages, quelque détail topographique ou une forme particulière de rédaction. Les copies ont été collationnées aux originaux, autant qu'il m'a été possible de les retrouver, l'ordre chronologique rétabli, bien qu'il n'ait pas été rigoureusement suivi par

Digitized by Google

les rédacteurs du cartulaire, et j'ai pensé devoir donner à leur place, c'est-à-dire au commencement, quatre actes anciens qu'ils ont négligés.

Au lieu de placer au bas des pages, sous forme de notes, la traduction des noms de lieux et l'identification de quelques noms de personnes, ce qui eût amené la répétition des mêmes notes, j'ai renvoyé ces détails à la table, que l'on tâchera de faire complète et précise, — dans la limite de mes ressources et de mes facultés, — ce qui veut dire aussi peu défectueuse que cela me sera possible : les bonnes tables sont le complément nécessaire des publications de textes anciens et le meilleur auxiliaire des travailleurs. Aussi recevrai-je avec reconnaissance les observations et les indications que voudront bien m'adresser mes collègues de l'Académie : à travers ces noms de lieux et ces documents artésiens, dont la connaissance leur est familière, je ne pourrais trouver de meilleurs guides.

Jules-Marie RICHARD.

Digitized by Google

CARTULAIRE

de

L'HOPITAL St-JEAN-EN-L'ESTRÉE D'ARRAS.

In nomine gloriosissime et individue Trinitatis ac beatissime Virginis Marie, Sanctorumque Johannis Baptiste et Johannis Evangeliste ac omnium Sanctorum et Sanctarum curie Paradysi, Amen.

Iste liber qui nuncupatur registrum seu cartularius est de domo et pertinet ad domum hospitalis Sancti Johannis in Strata Atrebatensi (1), et in eo continentur ac

(1) Avant de porter définitivement le nom de *Saint-Jean-en-l'Estrée*, l'hôpital Saint-Jean d'Arras est désigné dans les chartes du cartulaire sous les noms suivants : *S. Johannis de porta S. Salvatoris Atrebatensis* en 1181, 1191, 1270; — *S. J. ad portam S. Nicolai Atrebatensis* 1183; — *S. J. super pontem S. Auberti apud Attrebatum* 1204; — *S. J. super Crinchon* 1208; — *S. J. in strata ante Crincionem* 1221. Le nom de S.-J. en l'Estrée avec ses variantes *de l'Estrée*, en la rue qu'on dist l'Estrée (1331) n'apparait qu'en 1212 dans le cartulaire et devient bientôt après seul en usage.

Il faut remarquer que la première donation faite par les fondateurs de l'hôpital comprenait *totum foseltum quod inter portam Sancti Salvatoris et portam Rotundam est.*

Digitized by Google

registrata sunt et transcripta privilegia, carte et alie littere necessarie ad opus et commodum dicti hospitalis fideliter atque juste, prout jacent, textualiter de verbo ad verbum, in autenticis principalibus originalibus tam gallicis quam latinis, in verbis compositis et formatis, existentibus in archivis dicti hospitalis sanis et integris, bene sigillatis et servatis, carentibus omni vicio et suspicione, ut per eorum inspectionem apparebat evidenter, anno Domini M° CCC° nonagesimo tertio. Et per repertorium quod et in fine hujus libri per singula folia numerati poterit quelibet carta, privilegium seu littera qua fuerit opus faciliter reperiri ad numerum ibidem designatum et sciri in quod queritur recurrendo per designationem numeri dicti repertorii ad numerum textus hujus libri. Quorum quidem privilegiorum, cartarum et litterarum tenores sunt tales.

(Cartul. f° 1).

Digitized by Google

I

Notice relatant les noms et les dons des fondateurs et premiers bienfaiteurs de l'hôpital.

In nomine Sancte et individue Trinitatis. Facta priorum apud posteros oblivionis nubilo multociens atteruntur, que si scriberentur, auctoritate scripti rediviva et nova semper teneri possent et inconcussa reservari. Quia licet dona fidelium, que ex devotione et caritate dantur, nullo oblivionis silentio apud hominum sepeliantur, sepe tamen ex fluxili temporum curriculo quedam mutari videmus, que bona bonorum Dominum acta sunt intentione. Quam ob rem, non indignum aut otiosum, immo perutile ac necessarium arbitramur benefactores domus Sancti Johannis, causa sancte hospitalitatis edificate, in presenti carta notari, et que quantaque beneficia benefactorum quilibet prefate domui contulerit consequenter enumerari, ut et presentibus et futuris quibus litteras istas videre contigerit, opera eorum sancta in apertum producta in memoriam boni exempli eternaliter elucescant. Quorum omniun Philippus princeps et dominus nobilissimus Flandrie et Veromandie comes, sicuti primus extitit in donis, ita primo inseratur scripto, qui hanc domum pro salute anime sue et conjugis sue comitisse Isabel, instinctu officialis sui Sawalonis fundavit, et totum fosetum, quod inter portam Sancti Salvatoris et portam Rotundam est, usui domus assignavit, tante etiam libertatis privilegio, ut nullus legis lator aut secularis justicie executor, nec aliquis in calore furoris sui, cuicumque malefactori

Digitized by Google

infra terminum loci illius tanquam in templum Christi fugienti manus violentas injicere debeat aut audeat. Pre terea pro animabus parentum suorum omniumque predecessorum redditibus ducentarum librarum hoc hospitale quolibet anno in perpetuum ditavit, et centum libras Bapalmis a traverso suo, centum quidem libras apud Attrebatum ad tabulas cambitorum accipi disposuit. Hujus rei testes sunt, Gerardus de Mecinis notarius et sigillarius curie, Robertus Attrebatensis advocatus, Hellinus senescallus comitis, Michael constabularius, Walterus de Atrebato, Gillebertus de Aria, Sawalo Hucadeu. Preterea clarissima comitissa Isabel pro animabus parentum suorum et pro anima comitisse Atheledis de Peronia quinque modios de frumento et quinque modios de avena Atrebatensis mensure ad opus pauperum dedit qui in hac domo in nomine Christi recipiuntur, singulis annis apud Peroniam recipiendos. Hujus etiam dati testes sunt barones prevocati (1).

Notum etiam volumus esse tam presentibus quam futuris quod Sawalo Huchedeu (2) et Rogerus magister domus hoc

(1) Les statues en pierre des fondateurs Philippe d'Alsace et Isabelle de Vermandois ornaient le portail de l'hôpital. « On les voyait encore au commencement du siècle dernier » (*Dict. histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, Arras, I, 74) La bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles (*Recueil d'Antoine de Succa*, f° 70. v°) en possède un dessin fait par Antoine de Succa, le 4 janvier 1602 : les statues sont surmontées de dais et paraissent être du XV^e^ siècle.

(2) Sauvalon Hucquedieu Huchedieu, Hucdieu, etc, est l'un des plus riches bourgeois d'Arras à cette époque. Le moine Guimann, son contemporain, le cite à diverses reprises comme propriétaire de plusieurs maisons devant un cens à l'abbaye de Saint-Vaast. Les autres habitants d'Arras mentionnés dans cet acte appartiennent,

Digitized by Google

cum Willelmo de Dohennies et uxore sua effecerunt quod fraternitatem in hac domo susceperunt, et totam possessionem suam apud Ballioł pro amore Dei et Sancti Johannis Evangeliste huic domui donaverunt. Sed nec sub silentio transeundum est quod eadem terra apud Balliol octoginta et VII terre sextariorum capax est in seminatione, undecim etiam orti et dimidium huic terre attinent, de tribus vero ortis et dimidio qui vulgo vocantur cortilia redduntur V solidi et III denarii, et III sextarii et dimidium de frumento et VII capones, de octo vero ortis et dimidio in relevationibus quisque dat XII denarios, de aliis vero in arbitrio magistri domus consistit. Inglebertus Loucart et uxor sua Juliana ad opus pauperum etiam dederunt terram quatuor sextariorum capacem in seminatione cum toto terragio, excepta tertia parte decimationis. Alelmus Piedargent, pro anima sua et pro anima uxoris sue, terram IIII sextariorum ad usus domus donavit. Inglebertus etiam Boutellier dedit domum unam de qua singulis annis decem solvuntur solidi. Robertus etiam de Belrem, pro remuneratione celestis premii, domum suam libere dedit sancto hospitali, scabinis de Atrebato presentibus quorum primus est Bauduinus de Castello, secundus Symon Faverel, tertius Henricus Juvenis, Sauvalo etiam Hucadeu affuit et Johannes conversus de domo. Bauduinus Papin suam domum, testibus Bauduino scilicet de

pour la plupart, à des familles célèbres dans l'histoire d'Arras au moyen-âge. les Faverel, maires héréditaires d'Arras, les Louchart, les Pied-d'Argent, etc. On trouve dans Guimann *Alelmus Pes argenti* demeurant entre la chapelle Ste-Croix et la chapelle Notre-Dame et *Walterus de Atrebato* entre le four qui est devant St-Maurice et le Crinchon.

Digitized by Google

Castello, Johanne Divite. Willelmus etiam Deucarnir, et Matildis uxor sua III solidos singulis annis dederunt pro animabus suis, ad luminaria coram infirmis lucentia, testibus Bauduino de Castello et Bauduino Li Cortois. Facta sunt hec omnia anno incarnationis Domini M° C° LXXIX° regnante Ludovico rege Francorum, Frumondo episcopo Atrebati existente, fratre Rogero eamdem domum magistrante.

(Arch. de l'hôpital S. Jean. — Orig. parchemin. Scel en morceaux appendu à las de parchemin et enfermé dans un vieux sachet de soie. Fin du XII° siècle.)

II

1181. — *Charte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et d'Elizabeth, sa femme, rappelant et confirmant la donation qu'ils avaient faite à l'hôpital d'une rente annuelle de 100 l. sur les changeurs d'Arras, 100 l. sur le péage de Bapaume, 5 muids de blé et autant d'avoine sur les revenus de Péronne.*

† In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Philippus Flandrensis et Viromandie comes, et Elizabeth uxor mea, notum esse volumus tam presentibus quam futuris quod pro animabus nostris et omnium antecessorum nostrorum dedimus in elemosinam hospitali Sancti Johannis de porta Sancti Salvatoris Atrebatensis ducentas libras Flandrensis monete annuatim percipiendas, centum ex tabulis nummulariorum Atrebatens. et totidem ex traverso de Bapalmis, quinque modios tritici et totidem avene ad mensuram Attrebat. recipiendos singulis annis de redditibus Perone. Ut igitur hujus elemosine nostre concessio rata et inconvulsa permaneat in perpe-

Digitized by Google

tum, presentis cartule paginam sigillorum nostrorum auctoritate et testium subnotatione muniri precepimus. S. Gerardi de Mecinis notarii et sigillarii nostri. S. Roberti Attrebatensis advocati. S. Hellini senescalli nostri. S. Michaellis constabularii. S. Walteri de Attrebato. S. Gilleberti de Aria. S. Sawalonis Hukedeu. Actum anno ab Incarnatione Domini M° C° LXXX° I°. Datum Atrebati in camera abbatis Sancti Vedasti.

(Arch. de S. Jean, orig. — Sceaux du comte et de la comtesse de Flandre pendus à las de soie verte et rouge).

III

1181, 25 mars. — *Confirmation par le pape Alexandre III des donations du comte de Flandre.*

Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis rectori et fratribus hospitalis Sancti Johannis de porta Sancti Salvatoris Attrebatensis, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desiderlis dignum est nos facilem prebere consensum et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu ducentas libras Flandren. monete annuatim percipiendas, centum ex tabulis nummulariorum Attrebat. et totidem ex traverso de Bapalmis, quinque modios tritici et totidem avene ad mensuram Attrebat. recipiendas singulis annis, de redditibus Perone, que omnia dilectus filius noster nobilis vir Philippus comes Flandren. et nobilis mulier Elizabeth uxor ejus, fundatores ipsius hospitalis, ad sustentationem pauperum in eo manentium divini amoris intuitu contulerunt, sicut

Digitized by Google

legitime ac pacifice possidetis, vobis et eidem hospitali auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipctentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Tusclan. VIII kl. aprilis.

(Arch. de St-Jean, orig.)

IV

1181. — *Confirmation par Willaume, archevêque de Reims, cardinal au titre de Sainte-Sabine et légat du Saint-Siège, des donations du comte de Flandre.*

Willelmus Dei gratia Remorûm archiepiscopus, Sancte Romane Ecclesie et Sancte Sabine cardin., apostolice sedis legatus, dilectis filiis rectori et fratribus hospitalis Sancti Johannis de porta Sancti Salvatoris Attrebatensis, in perpetuam rei memoriam. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum, et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu ducentas libras Flandren. monete annuatim percipiendas, centum ex tabulis nummulariorum Attrebat. et totidem ex traverso de Bapalmis, quinque modios tritici et totidem avene ad mensuram Attrebat. recipiendos singulis annis de redditibus Perone, que omnia dilectus filius noster nobilis vir Philippus Flandren. comes et nobilis mulier Elizabeth uxor ejus, fundatores ipsius hospitalis, ad sus-

Digitized by Google

tentationem pauperum in eo manentium divini amoris intuitu contulerit, sicut legitime pacifice possidetis, vobis et eidem hospitali auctoritate nostra confirmamus et presentis scripti patrocinio cum sigilli nostri munimine communimus. Statuentes et sub anathemate prohibentes ne quis huic nostre confirmationis pagine in aliquo contraire presumat. Salva in omnibus apostolice sedis auctoritate. Actum anno ab Incarnatione Domini M° C° LXXX° I°. Datum per manum Alexandri cancellarii nostri.

(Arch de S. Jean, orig. — Scel pendant à las de soie verte et rouge).

V

1183. — *Vente par Willaume de Biache à l'hôpital d'une terre et d'une dîme à Etaing, et par Pierre de Chérisy et Wautier Corbes de ce qu'ils avaient en ladite dîme.*

Sciant universi presentes et futuri quod Willelmus de Biare (1) et uxor ipsius et pueri sui vendiderunt fratribus hospitalis Beati Johannis ad portam Sancti Nicholai Atrebatensis siti, decimam et terram et quicquid possidebant apud Stohem (2), sub domino comite Flandrensi Philippo. Item Petrus de Cherisiaco et Walterius Corbes ibidem in eadem decima partem habebant et totum quod ibi habebant predictis fratribus prenominati hospitalis vendiderunt. De qua scilicet terra et decima Willelmus, et pueri, et Petrus, et Walterius prescripti debebant homagium et legionem domino comiti Flandrensi. Homagium illud et legionem reddidit dominus comes Deo et hospitali

(1) Biache, canton de Vitry.
(2) Etaing, canton de Vitry.

Digitized by Google

Beati Johannis pro anima sua et parentum et omnium antecessorum suorum. Item Willelmus et uxor et pueri, et Petrus, et Walterius totum quod vendiderant ibidem hospitali reliquerunt super altare quod est in hospitali. Preterea domini sacerdotes qui conventioni isti interfuerunt, scilicet capellanus hospitalis, Johannes de Sancto Nicholao, Nicholaus de Sancto Gaugerico, anathematis vinculo obligaverunt omnes qui de conventione ista domui prenominate amplius contrairent. Et ut conventio ista et venditio stabilis et inconcussa teneretur in perpetuum, dominus comes presentem cartam sigilli sui auctoritate communivit et testium subnotatione muniri precepit. S Gerardi de Mecinis notarii sui et sigillarii. S. Roberti advocati Attrebatensis. S. Hellini senescalli sui. S. Michaelis constabularii. S. Walteri de Attrebato. S. Gilleberti de Aria. S. Petri de Maisnilio. S. Sauwalonis Huchedeu. Actum anno Dominice Incarnationis M° C° LXXXIII°.

(Cartul., f° 35, v°).

VI

1186. — *Charte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, réglant les termes auxquels se toucheront, sur le change d'Arras et le péage de Bapaume, les 200 l. que lui et sa femme Elisabeth avaient données à l'hôpital; les 5 muids de froment et 5 muids d'avoine qu'ils avaient aussi donnés seront perçus chaque année à Athies.*

† In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Philippus Flandrensis et Veromandie comes, notum fieri volo tam presentibus quam futuris quod elemosinam illam cc librarum, quam hospitali Sancti Johannis Atreba-

Digitized by Google

tensis ego et uxor mea Elysabeth concessimus pro salute nostra et antecessorum nostrorum, sicut autenticum scriptum nostrum testatur quod inde habet prefatum hospitale, his terminis statui in perpetuum persolvendam : centum libre ex tabulis nummulariorum Attrebatens. sic persolvantur : in natali Domini xxv lib., in Pascha xxv lib., in nativitate Sancti Johannis Baptiste xxv lib., in die Sancti Remigii xxv lib.; centum etiam libre ex traverso Bappalmensi eodem modo eisdem terminis persolventur. Quinque etiam modii tritici et totidem avene modio Atrebat. in die S. Remigii Athies persolvantur. Nulli igitur ministrorum meorum vel successorum meorum ultra predictos terminos liceat predictos redditus retinere. Ut igitur hoc ratum inconcussumque permaneat, tam presentis scripto pagine quam mei impressione sigilli immo et subscriptarum testimonio personarum munire decrevi. S. Gerardi de Mecinis prepositi Insulis. S. Roberti advocati Atrebat.. S. Hellini senescalli nostri, S. Michaelis constabularii. S. Gilleberti de Aria. S Petri de Maisnilio. Actum anno Domini M° C° LXXXVI°.

(Cartul., f° 34).

VII

1186. — *Confirmation par Roger, évêque de Cambrai, de la donation faite à l'hôpital par Nicolas de Vraucourt de sa dîme de Lagnicourt.*

In nomine Domini, Rogerus, divina miseratione Cameracensis episcopus, tam presentibus quam futuris in perpetuum. Vivacis beneficio scripti rei geste perpetuatur memoria et versutorum ne emergant in posterum litigia preciduntur. Presenti eapropter memoriali in omnium

Digitized by Google

noticiam diffundi volumus quod Nicholaus de Evraucourt (1), nobilis homo, Sancto ductus Spiritu, decimam quamdam quam apud Legnecurt (2) tenebat hospitali Beati Johannis Atrebati sito, pro sua suorumque animabus, sub elemosine titulo libere contulit nostris in manibus resignatam. Nos quoque eam dicte domui, ut eadem de cetero bona pace gaudeat, misericorditer confirmamus. Hanc igitur hujus pie donationis paginam ratam manere volentes, in ejus conservatores divinam diffundentes benedictionem et in ejus detractores eterni penam promulgantes anathematis, eam sigilli nostri patrocinio et sufficienti testium subscriptione duximus communire. S. Walteri archidiaconi. S. Walcheri dicti Bavacensis decani. S. Egidii de Condelto. S. Franconis decani. S. Johannis decani de Vals. S. Walteri capellani, Actum anno Verbi Incarnati M° C° LXXXVI°, presulatus vero nostri IX°.

(Cartul. f° 40).

VIII

1191. — *Confirmation par Philippe Auguste des donations des comtes de Flandre.*

In nomine Sancte et Individue Trinitatis, Amen. Philippus, Dei gracia Francorum Rex. Notum sit omnibus presentibus pariter et futuris quod Philippus quondam comes Flandrie et Elisabeth uxor sua, pro animabus suis et antecessorum suorum, dederunt in elemosinam hospitali Sancti Johannis de porta Sancti Salvatoris Attreba-

(1) Vraucourt, commune de Vaulx-Vraucourt.
(2) Laghicourt, canton de Marquion.

Digitized by Google

tensis ducentas libras Flandrensis monete annuatim percipiendas, centum videlicet ex tabulis nummulariorum Attrebatensium et totidem ex traverso de Bapalmis, et quinque modios frumenti et totidem avene ad mensuram Attrebatensem recipiendos singulis annis de redditibus Perone. Nos autem predicte elemosine benignum favorem et assensum prebuimus pietatis intuitu, quod ut perpetuam obtineat stabilitatem, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato presentem paginam precepimus confirmari. Actum Attrebati anno ab Incarnatione Domini M° C° nonagesimo primo, regni nostri anno tertio decimo, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo. Signum Guidonis buticularii. Signum Mathei camerarii. Constabulario nullo.

Data vacante (*Monogramme*) cancellaria.

(Arch. de S. Jean. — Orig. parchemin. Scel pendu à las de soie rouge.)

IX

1203, novembre. — *Acte par lequel Jean doyen, Evrard chantre, et Barthélemy chanoine d'Arras, nommés arbitres par une bulle du pape Innocent III (14 décembre 1202), dans le différend entre l'hôpital d'Arras et Elizabeth Corbes, au sujet d'une dîme à Lagnicourt, attestent que celle-ci a renoncé à ses prétentions, du consentement de ses enfants, à condition d'être reçue sœur dudit hôpital, ce qui lui a été accordé.*

Johannes decanus, Everardus cantor, et magister Bartholomeus canonicus Attrebatensis, universis Christi fidelibus presens scriptum inspecturis, salutem in Domino.

Digitized by Google

Noverit universitas vestra nos in hunc modum mandatum apostolicum suscepisse. Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis decano, cantori et magistro B. canonico Atrebatensi, salutem et apostolicam benedictionem. Querelam dilecti filii rectoris hospitalis Sancti Johannis Atrebatensis recepimus continentem quod J. Corbes laycus et Elizabeth mater ejus, Cameracensis dyocesis, cum super quadam decima ad hospitale ipsum de jure spectante indebite molestare non cessant, propter quod idem rector nostram audientiam appellavit. Quo circa discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatinus partibus convocatis et auditis, hinc inde propositis causam super hiis appellatione remota fine debito terminetis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui nominati fuerant si se gratia vel timore subtraxerint per districtionem eamdem cessante appellatione cogatis veritatis testimonium perhibere, nullis litteris veritati et justicie prejudicantibus a sede apostolica impetratis. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Datum Laterani, II idus decembris, pontificatus nostri anno quinto. Hujus igitur auctoritate mandati, partibus ad nostram presentiam evocatis, memorata Elisabeth, assentientibus Jacobo et Aelide liberis suis, prelibate cause coram nobis renuntiavit, ea videlicet conditione, ut rector et fratres hospitalis Sancti Johannis ipsam Elyzabeth reciperent in sororem. Rector autem et fratres hospitalis prenominati, dictorum Elyzabeth et liberorum suorum devotionem attendentes, ipsorum petitioni gratum assensum prebuerunt. Elyzabeth igitur et pueri sui coram

Digitized by Google

nobis quicquid juris in predicta decima habebant vel habere debebant, dicto hospitali quittum penitus clamaverunt, fidem interponentes quod contra omnes qui de cetero dicto hospitali supra ipsa decima se duxerint opponendos, eidem domui bona fide prestabunt consilium et juvamen. Ne autem quod in nostra presentia laudabiliter gestum est, processu temporis in contentionis scrupulum relabatur, ad petitionem partium presens scriptum ex inde confectum fieri et sigillorum nostrorum fecimus appensione roborari, omnes qui eidem temere presumpserint contraire auctoritate apostolica excommunicationis vinculo innotantes. Actum anno Verbi Incarnati M° CC° III° mense novembris.

(Cartul. f° 40 v°).

X

1204, septembre. — *Lettre de Guy archevêque de Reims aux évêques de Soissons, Laon, Amiens, Tournay, Térouanne, Cambray, et à l'évêque élu d'Arras (1) leur recommandant l'hôpital S. Jean d'Arras et accordant 10 jours d'indulgence à ceux qui feront aumône à cette maison.*

Guido, Dei gratia Remensis archiepiscopus, Apostolice Sedis legatus, venerabilibus fratribus et amicis karissimis, N. Suession., R. Landun., Th. Ambianen., G. Tornacen., L. Morinen., J. Camerac. eadem gratia episcopis

(1) Nivelon, évêque de Soissons; Renaud, évêque de Laon; Thibaud, évêque d'Amiens; Goswin, évêque de Tournay; Lambert, évêque de Térouanne; Jean, évêque de Cambrai; Raoul de Neuville, évêque élu d'Arras.

Digitized by Google

et R. Attrebaten. electo, et dilectis in Christo filiis, abbatibus, prioribus, decanis, presbiteris, ceterisque ecclesiarum prelatis, in eisdem episcopatibus constitutis, in Domino salutem. Quum inter varios humane fragilitatis eventus non est facile habitantibus super terram incursus evadere delictorum, proposita sunt nobis in medium opera caritatis quibus tanto uberius Dominum possimus habere propitium quanto ea devotius in necessitatibus expenderimus proximorum. Proinde cum domus hospitalis beati Johannis super pontem Sancti Auberti, apud Attrebatum, tantis habundet caritatis operibus ut in ea nec lectus infirmo, nec panis famelico, nec cuicumque petenti beneficium humanitatis subsidium denegetur, et ad id exequendum proprie non suppetant facultates, vestris et aliorum Christi fidelium elemosinis desiderant misericorditer adjuvari, unde caritatem vestram rogamus attentius, monemus et exhortamur in Domino, quatinus nuncios ejusdem domus latores presentium cum ad vos venerint fidelium elemosinas petituri, ipsos in ecclesiis vestris sine contradictione vel exactione qualibet benigne recipiatis et recipi faciatis, vobis aut decanis et presbiteris firmiter injungimus quatinus verbum pro eadem domo predicetis divinum, plebes vestras monitis salutaribus inducentes, ut ad pauperum predicte domus sustentationem, elemosinas suas et grata Deo subsidia largiantur. Inhibemus quoque ne alios predicatores quam conversos vel clericos speciales ejusdem domus recipiatis. Nos vero de Dei misericordia et gloriose Virginis Marie omniumque Sanctorum meritis confisi, omnibus qui prefate domui suas transmiserint elemosinas, decem dies de injunctis sibi penitentiis, peccata oblita, offensas patrum et matrum

Digitized by Google

sine violenta manuum injectione, divina dispensatione misericorditer relaxamus. Datum anno Verbi Incarnati M° CC° quarto, mense septembri. Durent per annum.
(Arch. de S. Jean. — Orig.)

XI

1207, 7 septembre. — *Jugement de Ponce, archidiacre, et Henri de Vitry, official d'Arras, sur un différend entre l'hôpital et Agnès, veuve de Nicolas de Vraucourt, au sujet de la dîme de Lagnicourt.*

P. divina permissione Attrebaten. archidiaconus et H. de Viteriaco domini Attrebat. episcopi officialis, omnibus presentem paginam inspecturis, salutem in salutis Auctore. Sciant presentes pariter et futuri quod cum Agnes mulier relicta Nicholai de Everaldi Curte hospitale Sancti Johannis de Attrebato coram nobis traxisset in causam super medietate decime quam dicti hospitalis fratres habebant in territorio de Laignicourt, quam ipsa Agnes repetebat ab eis, tandem partibus diligenter auditis, et meritis cause plenius intellectis, nos de domini Attrebat. episcopi et prudentum virorum consilio, per deffinitivam sententiam, dictam domum ab impetitione supradicte mulieris absolvimus, ei perpetuum super eadem decima silentium imponentes, quia nobis constabat ad plenum sepedictam Agnem decimam illam fide interposita et juramento corporaliter prestito premisse domui werpuisse penitus et quittasse. Et hoc nobis constitit per testes omni exceptione majores, et preterea de assensu bone memorie domini Rogeri quondam venerabilis Camera-cencis episcopi, sicut in ejusdem autentico quod inspexi-

Digitized by Google

mus continetur, intelleximus dictam decimam hospitali prefato fuisse collatam. Huic igitur diffinitioni et prolationi finitive interfuerunt W. prepositus et magistri L. de Henin, Barth. et R. de Duaco canonici Atrebat. In cujus rei memoriam, nos, ad predictorum fratrum instantiam, presens scriptum inde factum sigillorum nostrorum duximus testimonio roborandum. Actum anno gratie M° CC° VII, septimo idus septembris.

(Cartul., f° 39, v°).

XII

1207, 7 septembre. — *Confirmation par Raoul, évêque d'Arras, du jugement précédent.*

(Cartul., f° 40).

XIII

1208. — *Donation par Eude, abbé, et par le couvent de St-Vaast aux frères de l'hôpital Saint Jean du tréfonds de la terre sur laquelle s'élèvent leurs maisons, moyennant un cens annuel de 14 sous, monnaie d'Arras, payable à Noël, et l'élection de l'un d'eux comme homme vivant et mourant, à la mort duquel ils payeront 14 s. de relief.*

Ego Odo, Dei permissione Beati Vedasti de Atrebato dictus abbas, totusque ejusdem conventus, omnibus ad quos littere iste pervenerint. Fieri volumus manifestum quod nos ad petitionem fratrum hospitalis Sancti Johannis Atrebat. super Crinchon constituti, volentes utilitati pauperum qui ibidem cotidie recipiuntur in posterum providere, eamque que super censibus nostris requirendis inter nos et dictos fratres posset oriri, cupientes amo-

Digitized by Google

vere discordiam, unanimi consensu concessimus fratribus hospitalis jam dicti terram illam supra quam edificatum est ipsum hospitale, cum mansionibus quas ad presens tenet ibidem, cujus hospitalis et earumdem mansionum fundus ad ecclesiam nostram dignoscitur pertinere sub annuo censu quatuordecim solidorum monete Atrebaten. ecclesie nostre in Natali Domini solvendorum in perpetuum possidendam. Hoc tamen duximus exprimendum quod sepedicti fratres tenentur ex se ipsis unum eligere quem maluerunt, quo decedente, pro relevamento ecclesie nostre quatuordecim solidi persolventur, salvo tamen censu illius anni quo mori contigerit fratrem illum, illoque ut dictum est defuncto, iterum alium eligent successive in cujus similiter decessu relevamentum nobis solvetur eo modo qui superius est expressus, et ita in perpetuum personam nominatim electam habebunt, qua in fata concedente quatuordecim solidi pro relevamento nobis solventur, censu nichilominus persoluto, videlicet quatuordecim solidi sicut superius est expressum. Nolumus etiam sub silentio preterire quod sepe nominati fratres in his que ad jus nostrum infra Atrebatum spectare noscuntur terram aliquam nullatenus possunt acquirere, nisi de capituli nostri communi licentia et assensu. Ut igitur preassignata concessio perpetuam in posterum obtineat firmitatem, excommunicavimus omnes illos qui ei se temere duxerint opponendos, presensque chirographum ob hoc fieri fecimus et sigillorum nostrorum appensionibus roborari. Actum anno dominice Incarnationis M° CC° VIII°, mense.

(Cartul, f° 45).

Digitized by Google

XIV

1212, novembre. — *Confirmation par Wautier de Remy de la vente faite par Jean Papellart, d'Etaing, son homme, à l'hôpital S. Jean de 18 mencaudées de terre sises à Etaing ; il renonce pour lui, pour Hugues, son fils aîné, et ses successeurs à tous droits sur ladite terre que l'hôpital possédera comme libre aleu.*

Ego Walterus de Remi, notum facio presentibus et futuris quod Johannes Papellars de Estohaign, homo meus, de assensu meo et Sarre uxoris sue et Arnulfi primogeniti sui, vendidit decem et octo mencaldatas terre jacentes in territorio de Estohaign quas de me tenebat in feodum hospitali Sancti Johannis in Strata Atrebatensi, ab eodem hospitali sine omni servitio et exactione quiete et pacifice perpetuo possidendas. Sciendum autem quod dicta Sarra, uxor ipsius Johannis, coram domino Atrebatensi episcopo, me presente, confessa est se in memoratis decem et octo mencaldatis dotalicium nullum habere, hoc addito quod tam ipsa quam predictus A. filius suus in manu ejusdem domini episcopi fidem dedit, quod neque nomine dotalicii neque alia occasione hospitale jam dictum super premissis XVIII mencaldatis per se aut alios ullatenus de cetero molestabunt, sed potius cum ipso Johanne bona fide garandient contra omnes. Ego etiam eamdem terram cum omni dominio quod in illa prius habueram ab omni jure tam feodali quam quolibet alio penitus absolutam, in manu prefati domini episcopi ad opus sepedicti hospitalis in perpetuam elemosinam contuli et werpivi, quam idem dominus episcopus fratribus hospitalis ejusdem reddidit libere et quiete in perpetuum possidendam. Ad hec in

Digitized by Google

presentia ipsius episcopi firmiter promisi quod si quis post modum compareret qui in pretaxatis XVIII mencaldatis aliquid reclamaret, ego et heredes mei, scilicet Hugo primogenitus meus aliique successores nostri, domum jam dictam Sancti Johannis quo ad hoc liberam redderemus penitus et indempnem, de quo etiam firmiter observando terram quam in dyocesi domini Atrebatensis habeo ipsius justitie supposui et spontanee obligavi ad majorem securitatem. Et Walterus li Ailes, Stephanus Nevares de Sailly, Willelmus de Atrio de Vy, Eustacius de Portis, et Hugo li Vavasseurs, homines mei et pares ipsius Johannis indicaverunt hanc venditionem bene et legitime esse factam. Has autem octodecim mencaldatas terre, domus Sancti Johannis tanquam liberum allodium possidebit. Hec igitur venditio recognita fuit tam a me quam ab ipso J. Papelart coram domino Attrebatensi, presentibus Johanne Meawine et Balduino de Castello baillivis ejusdem domini et Gerardo Sequerece et multis aliis. Quod ut stabile sit et firmum, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC° XII° mense novembris.

(Cartul., f° 36, v°).

XV

1215, janvier. — *Confirmation par le même, d'une seconde vente de 18 mencaudées de terre à Etaing faite par Jean Pappelart, aux mêmes conditions.*

(Cart. f° 37).

XVI

1215, janvier. — *Confirmation de ces deux ventes par l'évêque d'Arras.*

(Cart. f° 37 v°).

Digitized by Google

XVII

1218, 27 janvier. — *Bulle d'Honorius III prenant sous sa protection les biens des frères de l'hôpital, et défendant de prélever des dîmes sur la nourriture de leurs animaux.*

Honorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis magistro et fratibus Sancti Johannis de Atrebato, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, personas vestras cum omnibus bonis vestris que impresentiarum possidetis, aut in futurum justis modis prestante Domino poteritis adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti patrocinio communimus, districtius inhibentes ne quis de vestrorum animalium nutrimentis a vobis decimas exigere vel extorquere presumat. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre protectionis et inhibitionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani VI° kl. febr., pontif. nostri anno secundo.

(Cart. f° 41).

Digitized by Google

XVIII

1220, 10 mai. — *Bulle d'Honorius III confirmant les donations faites à l'hôpital.*

Honorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis magistro et fratribus hospitalis Sancti Johannis Atrebatensis, salutem et apostolicam benedictionem. Sacrosancta Romana ecclesia devotos et humiles filios ex assuete pietatis officio propensius diligere consuevit, et ne pravorum hominum molestiis agitentur, eos tanquam pia mater sue protectionis munimine confovere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, personas vestras et domum in qua divino estis obsequio mancipati cum omnibus bonis que impresentiarum rationabiliter possidetis, aut in futurum justis modis prestante Domino poteritis adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Specialiter autem centum solidos in scachario Brugensi, et quinque modiorum frumenti et totidem avene redditus apud Peronam ad mensuram Attrebati annis singulis obtinendos, et de Stohan et de Balloil curtes, possessiones et alia bona vestra, sicut ea omnia juste ac pacifice possidetis, vobis et per vos eidem domui vestre auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre protectionis et confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si qui autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Viterbii VI id. maii, pontificatus nostri anno quarto.

(Arch. de S. Jean. — Original).

Digitized by Google

XIX

1221, mai. — *Donation par Alard de Croisilles chevalier et A. sa femme, de 12 mencauds de froment et 59 mencauds d'avoine à percevoir annuellement au terroir de Saint-Léger, sous certaines conditions.*

Ego Alardus miles et dominus de Croisilles et A. karissima uxor mea, notum facimus presentes litteras inspecturis quod, cum unam modiatam terre in territorio Sancti Leodegarii (1) consistentem juxta crucem Evrardi acquisierimus a Thessone Rosei, et eam concesserimus Bartholomeo Bebet, Assoni Augraret, Johanni de Hamelaincourt, Gontero de Sancto Leodegario et Petro carnifici de Croisilles hereditarie obtinendam, hac scilicet pactione quod ad roiam frumenti sexaginta et duodecim mencaldos frumenti ad Atrebatensem mensuram censualiter reddere nobis debent infra festum Omnium Sanctorum, et ad roiam avene triginta et sex mencaldos avene ad eumdem terminum et ad eamdem mensuram. Ita ordinavimus de consensu karissimi primogeniti et heredis nostri Johannis, pro remedio animarum nostrarum, ac antecessorum seu etiam successorum nostrorum salute, quod quatuor ecclesie videlicet de Primiaco, de Pratis Duacens., de Braella et de Fonte Beate Marie prope Valencen. (2), nec non et domus hospitalis Sancti Johannis Atrebat. in strata ante Crincionum in perpetuum recipient et habebunt de censu predicto ad roiam frumenti

(1) Saint-Léger, canton de Croisilles.

(2) Les églises de Premy, N.-D. des Prés, Fontenelle et La Brayelle.

Digitized by Google

sexaginta mencaldos frumenti Atrebat. et ad roiam avene triginta mencaldos avene Atrebat., ita quod quelibet ecclesiarum illarum et etiam dicta domus duodecim mencaldos frumenti Atrebat. et sex avene congruis prout dictum est temporibus obtinebit. In singulis autem ecclesiis et in domo memorata, anniversarium nostrum singulis annis fiet post decessum nostrum, et tertia pars totius redditus antedicti in qualibet ecclesia et in dicto hospitali per annos singulos convertetur ad communem pitantiam et refectionem sororum et pauperum languentium hospitalis supradicti ea die qua nostrum anniversarium contigerit celebrari. Retinuimus vero nobis et heredibus nostris introitus et exitus de terra predicta, et per hoc efficaciter procurare debemus, nos et nostri heredes, quod predicta elemosina singulis, sicut dictum est, ecclesiis et dicto hospitali assignata sine diminutione vel mora eisdem solvatur temporibus constitutis. Ut autem elemosina prenominata sit firmior in futurum et ex hoc amplius proficiat ad nostram salutem, paginam presentem conscribi et nostrorum impressionibus sigillorum fecimus communiri. Actum anno Domini M° CC° XXI° mense maio.

(Cart. f° 41 v°).

XX

1224, décembre. — *Jugement de Ponce, évêque d'Arras, déclarant que les hôtes de l'hôpital, à Bailleul, ne sont pas obligés d'aller au four de Jacques de Bailleul, chevalier, comme il voulait les y contraindre.*

P. divina patientia Attrebatensis episcopus, omnibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem in omni salutari. Noverit universitas vestra quod cum magister et

Digitized by Google

fratres hospitalis Sancti Johannis in Attrebato Jacobum de Bailleul militem traxissent coram nobis in causam, de ipso super hoc conquerentes, quod hospites suos quos habent apud Bailleul in furno ipsius militis invitos furnare minus rationabiliter compellebat, tandem auditis confessionibus partium, testibus dicti hospitalis diligenter examinatis et publicatis depositionibus eorumdem, juris ordine per omnia conservato, habito prudentum virorum consilio, per deffinitivam sententiam judicavimus non teneri prefatos hospites in furno jam dicti militis, sed eos posse in quocumque volunt licite ac libere furnare. Quod ut hec suam obtineat firmitatem, presentes litteras fieri fecimus sigilli nostri appensione muniri. Actum anno Domini Dominice Incarnationis M° CC° XXIIII°, mense decembri.

(Cartul., f° 83, v°).

XXI

1226, 14 mai. — *Bulle d'Honorius III confirmant les possessions et dîmes de l'hôpital.*

Honorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis, magistro et fratribus hospitalis pauperum Sancti Johannis de Atrebato, salutem et apostolicam benedictionem. Solet annuere sedes apostolica piis votis et honestis petentium precibus favorem benevolum impertiri. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, personas vestras et hospitale in quo divino vacatis obsequio cum omnibus bonis que impresentiarum rationabiliter possidet, aut in futurum prestante Domino justis modis poterit adipisci sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Specia-

Digitized by Google

literautem de Stoham, de Noiele, de Kersonetes, de Leignecont, de Remi, de Duri, de Strepignies, de Vi, de Haucort et de Saudemont (1) decimas, nec non terras, possessiones, redditus et alia bona vestra, sicut ea omnia juste, canonice et pacifice possidetis, vobis et per vos hospitali vestro auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, auctoritate presentium inhibentes, ne quis a vobis de novalibus, ortis et vestrorum animalium nutrimentis, decimas exigere vel extorquere presumat. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre protectionis confirmationis et inhibitionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Laterani II idus maii, pontificatus nostri anno decimo.

(Arch. de S. Jean, original, et cartul., f° 39).

XXII

1227, 4 juillet. — *Donation par Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, et Jeanne, sa femme, à l'hôpital S. Jean, de l'eau d'Etaing, moyennant deux chapons de rente annuelle à Noël.*

Ferrandus, Flandrie et Haiponie comes, et Johanna uxor ejus, omnibus presentes litteras inspecturis salutem. Noverint universi quod nos domui Sancti Johannis de Stohaign concessimus liberaliter et benigne aquam quam

(1) Etaing, Noyelles-sous-Bellonne, « Cressonettes » (XV[e] siècle), Lagnicourt, Remy, Dury, Eterpigny, Vis-en-Artois, Haucourt, Saudemont.

Digitized by Google

incluserunt pauperes dicte domus infra mansum suum, perpetuo possidendam, pro salute animarum nostrarum et predecessorum nostrorum ac deinceps successorum. Et pro majori firmitate retentionis dicte aque nobis debent solvere apud sclusam duos capones annuatim in Nativitate Domini. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigilla nostra apposuimus. Actum Insulis anno Domini M° CC° XXVII° dominica post octavas Nativitatis beati Johannis Baptiste.

(Cartul., f° 36).

XXIII

1228, 9 novembre. — *Confirmation par Grégoire IX des donations faites à l'hôpital par Philippe, comte de Flandre.*

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis magistro et fratribus hospitalis pauperum Sancti Johannis in Attrebato, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum, et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, personas vestras et locum in quo divino estis obsequio mancipati, cum omnibus bonis que impresentiarum rationabiliter possidet aut in futurum justis modis prestante Domino poterit adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Specialiter autem annuum redditum ducentarum librarum parisiens. a bone memorie Philippo comite Flandrie hospitali vestro pia liberalitate concessum, curtem de Stohain cum pertinentiis suis ac alia bona hospitalis ipsius, sicut ea omnia

Digitized by Google

juste ac pacifice possidetis, vobis et per vos ipsi hospitali, auctoritate apostolica confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre protectionis et confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Perusii v id. novembris, pontificatus nostri anno secundo.

(Arch. de S. Jean, original, et cartulaire, f° 35).

XXIV

1232, 14 mars. — *Notification par P., doyen de l'église d'Arras, de la vente faite à l'hôpital S. Jean, par les maladreries du Grand-Val et du Petit-Val, de 3 mencaudées de terre sises au terroir de Bailleul.*

Universis presentes litteras inspecturis, P. decanus Attrebatensis ecclesie, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum Robertus Faber de Bailleul et Maria uxor ejus laborarent in extremis, divine pietatis intuitu, et ob remedium animarum suarum, tres mencaldatas terre site in territorio de Bailleul domibus leprosorum de Grandi Vallé, de Parva Valle (1) et hospitali Sancti Johannis de Strata in Attrebato, scilicet cuilibet

(1) Les maladreries du Grand-Val et du Petit-Val « situées à une demi-lieue d'Arras, sur la route de Bapaume, du côté de Beaurains. » (Chanoine Proyart, *Notice sur les établissements de bienfaisance de la ville d'Arras*, ap. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1846). Leurs biens furent réunis à ceux de l'hôpital S. Jean, en 1698.

Digitized by Google

domui, unam mencaldatam, legaverint, et domus hospitalis Sancti Johannis predicti, scilicet rector et fratres, duas mencaldatas terre site in territorio predicto de legato dictis domibus leprosorum facto, pro tredecim libris par. parum plus vel minus, bene ac legitime emerunt ab eisdem, et in manu nostra ad opus dicti hospitalis resignaverunt spontanei, bona fide promittentes quod de cetero per se nec per successores suos coram judice seculari vel ecclesiastico contra fratres predictos aliquid reclamabunt, et quidquid juris habebant in dicta terra domui hospitalis ante dicti liberaliter quittaverunt coram nobis. Et nos tunc, ad petitionem et instantiam fratrum domorum leprosorum predictorum, rectorem et fratres hospitalis investivimus supradictos. Ut autem hec venditio rata sit et firma, presentem paginam sigilli nostri appensione dignum duximus roborandam. Actum anno dominice Incarnationis M° CC° XXX° primo, mense marcio, dominica qua cantatur *Oculi mei*.

(Cartul., f° 84).

XXV

1233, 26 avril. — *Accord entre l'hôpital et Sarra, veuve de Jean Papelart, au sujet des terres d'Etuing.*

B. Scolasticus et B. dictus Canis, canonici Beate Marie Atrebatensis, judices a domino papa delegati, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum Sarra Papelarde, relicta Johannis Papelart de Estohain, magistrum et fratres hospitalis Sancti Johannis in Strata Attrebat. inquietaret supra quinquaginta et octo mencaldatis terre sitis in territorio

Digitized by Google

de Estohain coram justitia seculari, nomine dotalicii, quam terram Johannes dictus Papelars, quondam maritus dicte Sarre, prefatis magistro et fratribus dicti hospitalis dum viveret et ipsa Sarra insimul vendiderant et werpeverant cum eorum heredibus, coram domino de quo terra tenebatur predicta, et coram judicatoribus ipsius terre et multis aliis bonis viris ad opus dictorum magistri et fratrum hospitalis prefati, prout in cartis quas ipsi magister et fratres obtinent super hoc confectis evidenter apparet, fide et juramento interpositis a predictis J. Papelart et S. uxore ejus de non reclamando terram predictam a magistro et fratribus memoratis. Et ipsi magister et fratres dictam Sarram supra indebita vexatione eorum de terra prefata quam eisdem inferebat, ut dictum est, coram nobis, tertio collega nostro videlicet ecclesie nostre decano absente et legitime excusato, auctoritate apostolica traxissent in causam, petentes a nobis humiliter ut sepedictam Sarram ad observationem fidei sue quam dederat de non reclamando terram predictam per censuram ecclesiasticam compelleremus. Tandem post mutuas verborum altercationes habitas inter partes predictas, amicabilis compositio intervenit, ita quod dicta Sarra coram nobis personaliter constituta quicquid juris in predictis quinquaginta et octo mencaldatis terre nomine dotalicii seu alia ratione habebat vel habere poterat, magistro et fratribus predictis quittavit, in viduitate sua, spontanea voluntate liberaliter et benigne fidem et juramentum corporaliter interponens quod ipsa Sarra Papelarde antedictos magistrum et fratres hospitalis Sancti Johannis in Strata Attrebat. supra dicta terra nomine dotalicii seu alia ratione de cetero non molestabit coram

Digitized by Google

ecclesiastico judice vel civili nec faciet molestari, verum etiam terram predictam eisdem magistro et fratribus contra omnes garandiet bona fide. In cujus rei testimonium ad petitionem partium, presentes litteras fieri fecimus sigillorum nostrorum appensionibus roboratas. Huic quittationi presentes fuerunt coram nobis dominus Adam de Gardino, dominus Johannes dictus Aniles, capellani beate Marie Attrebat., Johannes de Meaulens vicarius ecclesie predicte, Egidius de Cameraco clericus, Gerardus li Feruns, Willelmus de Fampoux et multi alii. Actum anno Verbi Incarnati M° CC° XXX° tertio, mense aprili, in crastino beati Marchi evangeliste.

(Cartul., f° 38, v°).

XXVI

1246, août.— *Vente pardevant Pierre, dit Pilate, de Remy, par Simon de Dury, dit l'Aigle, son homme, à l'hôpital S. Jean, de 6 mencaudées de terre sises au terroir de Dury, pour lesquelles ledit hôpital payera chaque année audit Pierre 6 d. p. à Noël.*

Universis presentes litteras inspecturis, ego Petrus dictus Pilate de Remy rei geste notitiam cum salute. Noverint universi tam presentes quam posteri, quod in mea presentia constitutus Symon de Dury dictus Aquila, homo meus, recognovit se vendidisse magistro et fratibus hospitalis Sancti Johannis Attrebatensis in Strata VI mencaldatas terre, parum plus vel parum minus, site in territorio de Dury contigue chalcheie de Villiers versus Dury, quam terram de me tenebat in feodum. Predictus vero Symon et Liegurdis ejus uxor, per se et per advocatum et eorum heredes, in presentia mea et hominum

Digitized by Google

meorum constituti, qui homines pares erant ipsius Symonis, omne jus quod in dicta terra habebant vel habere poterant bene legitimeque werpierunt et quittaverunt ab ipsis magistro et fratribus usque in perpetuum possidendam. In hoc autem facto expresse renunciantes exceptioni non numerate pecunie, et omni legum aut decretorum auxilio, et beneficio minoris etatis et in integrum restitutionis, et fori privilegio, et conditioni, et omni alii exceptioni. Hanc autem venditionem gratam et ratam habui et concessi, hoc addito quod dicti magister et fratres michi et heredibus meis de annuali redditu in sex denariis par. in Nativitate Domini reddendis tenebuntur. Prefatam vero terram ego Petrus tanquam dominus, et heredes mei contra omnes qui legi et juri stare voluerint per dictos sex denarios tenebuntur warandire. Ut autem omnia hec predicta rata et perpetua utantur stabilitate, presentem cartam ad petitionem predictorum Symonis et Liegurdis et eorum heredum prefatis magistro et fratribus dicti hospitalis tradidimus sigilli nostri munimine roboratam. Actum anno Domini M° CC° LXVI° mense augusti.

(Cart., f° 50, v°, et 123 dans un *vidimus* de la cour d'Arras).

XXVII

1270, 11 janvier. — *Assignation par Robert, comte d'Artois, sur le péage de Bapaume, des 200 livres données par Philippe, comte de Flandre.*

Robertus comes Attrebatensis, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus quod cum hospitale Sancti Johannis de porta Sancti Salvatoris Attrebatensis haberet et perciperet ex tabulis

Digitized by Google

nummulariorum Atrebat. centum libras par. annuatim, ex donatione eidem hospitali olim facta a bone memorie Philippo Flandrie et Viromandie quondam comite et Elizabeth ejus uxore, hiis terminis videlicet in Pascha xxv libr., in nativitate Beati Johannis Baptiste xxv lb, in festo Beati Remigii xxv lb. et in festo Nativitatis Domini xxv lb., nec non alias centum libras annui redditus in nostro traverso de Bapalmis, cumque utilius esset hospitali predicto dictas ducentas libras reddituales in uno loco quam in diversis habere, nos volentes et cupientes utilitatem ipsius hospitalis et commodum eidem hospitali, ad requisitionem fratrum ipsius, dictas centum libras annui redditus quas antea percipiebant Atrebati ex tabulis nummulariorum assedimus, concessimus et assignavimus percipiendas in perpetuum ab ipso hospitali dictis terminis in predicto traverso nostro de Bapalmis una cum aliis centum libris predictis tali modo et conditione appositis quod Egidius de Corcellis receptor noster habebit et percipiet in dicto traverso, quandiu vixerit, tantummodo de eisdem centum libris prelibatis terminis XXX libras parisiensium, quas ipse Egidius tenebit a nobis in homagium quandiu vitam duxerit corporalem. Et post ejus decessum dicte XXX libre ad dictum hospitale libere revertentur. Et promittimus bona fide pro nobis, heredibus et successoribus nostris quod adversus translationem, assessionem et assignationem hujusmodi in futurum non veniemus nullo jure, In cujus rei testimonium et perpetuam memoriam presentes litteras nostri sigilli fecimus impressione muniri. Datum Parisius anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono die veneris ante Cathedram Sancti Petri.

(Arch. de S. Jean, origin. — Cart., f° 34, v°).

Digitized by Google

XXVIII

1285, 23 septembre. — *Charte du maire et des échevins d'Arras, réduisant le personnel trop nombreux de l'hôpital à 15 hommes et 30 femmes.*

Universis presentes litteras inspecturis, maior et scabini ville Attrebatensis, salutem. Noveritis quod cum ab antiquo bone memorie domini Attrebatenses ob remedium animarum suarum et successorum suorum ad opus pauperum et infirmorum, sub spe retributionis eterne, domum Sancti Johannis in strata Attrebat. fundaverint eamque dotaverint honorifice bonis temporalibus competenter pro necessitatibus infirmorum ac administrantium eisdem, et pluries hactenus acciderit quod plurimorum precum instantia oportuna, nec non carnalis affectus quorumdam, domum predictam viris et mulieribus onerassent, adeo quod vix ad talium sustentationem bona domus predicte sufficerent, convertebanturque in usus contrarios, et infirmi ac pauperes fraudabantur, habito respectu ad Eum in cujus honore predicta bona pro pauperibus ut dictum est fuerint applicata, habito bonorum et prudentum consilio, abusus et errores hujusmodi ad viam debitam reducentes, taliter ordinamus, quod amodo nullus homo vel femina per nos vel successores nostros in predicta domo ponatur, vel sub expectatione futuri temporis locus in illa domo alicui concedatur, donec numerus existentium presentaliter in domo predicta virorum scilicet ad quindecim, et mulierum ad triginta, deveniat, et ex tunc nisi per mortem vel alias locus ibi vacans fuerit de numero supradicto, nullus vel

Digitized by Google

nulla valeant ibi poni, qui viri bonorum temporalium dicte domus curam habebunt, et mulieres ibi servient pauperibus et infirmis, sine adjectione persone alterius. Ordinamus etiam quod nullus vel nulla de moderno tempore ibi existentes vel pro futuro, si contingat eum exire, panem suum vendere valeat alii, vel alium aut aliam ponere loco sui, nec aliquid de hiis que secum apportaverit, vestibus corporis exceptis, tantummodo valeat reportare, sed totum in domo predicta ad usus pauperum remanebit. Statuimus insuper quod amodo pauperes et infirmi secundum domus potentiam hospitentur et recipientur, et quod bona predicta in usus hujusmodi fideliter connectentur, nec non et quod persone inutiles videlicet servientes et ancille expellentur, et quod, ad dispositionem et mandatum nostrum et successorum nostrorum in scabinatu, per morantes in domo bona administrentur predicta et necessitates pauperum gubernentur. Hec autem premissa omnia et singula a nobis ut dictum est statuta et ordinata tenemur et promittimus nos et successores nostros fideliter in perpetuum observare, et contra per nos vel per alios non venire, nos et successores nostros ad hec specialiter obligantes et supplicantes domino nostro R. comiti Attrebatensi ac tenentibus locum suum in terris ipsius, ut salva auctoritate et jure domini nostri predicti in predictis omnia premissa et singula per suas patentes litteras approbare velint et etiam confirmare. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum quo ad presens utimur ad causas duximus apponendum. Datum anno Domini M° CC° LXXX° V°, die dominica post festum Beati Mathei apostoli.

(Archives du Pas-de-Calais, A. 31).

Digitized by Google

XXIX

1290, mars. — *Arrentement à Pierre de Hannescamps et à Marie sa femme, bourgeois d'Arras, d'une maison sise en la* « rue Dame Marien Le Logeresse. » *que l'hôpital possédait par moitié avec ledit Pierre, pour 20 sous de rente annuelle et perpétuelle.*

Sachent eschevin qui sont et qui a venir sont que li frere et li seurs de le maison del hospital Saint Jehan en l'Estree d'Arraz par le gre et l'ottroy des eschevin d'Arraz, ont donné a rente bien et loyaument et heritaulement a tous jours a Pieron de Hanoncamp et a Marien se femme, bourgoys d'Arraz, le moitié d'une maison qu'il avoient contre le dit Pieron, qui siet en le rue dame Maryen le loyeresse derrière le maison Robert le Maistre, ensi comme elle siet et s'estent devant et derriere en toutes appendanches, par ensi que lidis devant Pieres et Maroie se femme en doivent rendre et paier cascun an as freres et as sereurs del hospital Saint Jehan devant dit, xx soulz parisis de rente a paier a IIII termes en l'an ensi con paie rente, et a prendre sour toute le maison devant dite. Et avec tout chou li devant dis Pieres et Maroie se femme doivent paier v soulz de parisis de rente par an que toute li maisons doit de le premiere rente, et leur ont enconvent a warandir le partie devant dite a le loy de le ville quitte et delivre de tous enramens parmi cens et rentes que devant sont dites. Et est assavoir que Emme au Grenon, seur du devant dit hospital, de par qui le moitié de le maison devant dite leur est venue doit tenir les xx soulz de rente

Digitized by Google

devant dis tout le cours de se vie. Et est assavoir que li dis devant Pieres et Maroie se femme ne puent ne doivent le maison devant dite acroistre de plus rente que devant est dit. Ce fu fait lan del Incarnacion M CC IIII^xx et IX el mois de march. Cist eschevin en ont lettres, Symons Wagons, Jaquemes Li Cornus, et Tibaus Casteles.

(Cart., f° 89, v°).

XXX

1297, octobre.— *Notification par les échevins d'Achicourt, d'un accord entre le prévôt de l'abbaye de S. Vaast et l'hôpital S. Jean, sur les droits de relief, les entrées et les issues audit lieu.*

Sachent eschevin de Hees qui sont et qui a venir sont que comme debas fust entre homme religieux, dont Gillon Lotin, prevost de S. Vaast d'Arras, adont maintenant le maison de Hees et les appartenances (1) pour le dite eglise de Saint Vaast d'une part, et chiaus de le maison Saint Jehan en l'Estrée d'autre part, sur chou que li prevos devant dis et si devanchier avoient demandé a avoir relief a merchi de pieces de terre qui estoient tenues de chiaus de S. Jehan de le maison de Hees de sous rentiers que chil de S. Jehan avoient fait de ces terres. Et chil de S. Jehan vouloient avoir les entrées et les issues et le mortemain de ces sous rentiers, quant il eskeoit six deniers de le mencaudée, et li prevos dessus

(1) *Hadis villa est Sancti Vedasti. In hoc habet S. Vedastus ecclesiam, altare, domum dominicatam,* ..... (*Guimann*, Cartul. de S. Vaast).

Digitized by Google

dis leur debatoit a avoir et disoit que a lui appartenoient ces droitures pour chou que li treffons estoit tenus de lui. Il est assavoir que les parties dessus dites, auls advises et conseillies sur chou, se sont amieblement acordé a chou que li relief de merchi, que li prevos devant dis demandoit a avoir des sous rentiers que chil de S. Jehan avoient fais de le terre qu'il tenoient de le maison de Hees, ne sera deus ne paies ne al une partie ne al autre, mais chil de S. Jehan aront dore en avant le mortemain VI deniers de le mencaudée et Sains Was ara les entrées et les issues VI deniers de le mencaudée au vendre et al acater, et le relief a merchi du tout en tout ensanle quant celui ert defali que chil de S. Jehan aront mis pour leur maison en toutes les pieces de terre vivant et morant, ensi con l'a fait anchienement. De quels pieces de terre chil qui chi apres seront nommé tenoient adont comme sous rentiers, Ysabiaus Alande de le rue dou Temple IIII mencaudées et une boistelée, Jehans li Flamens III mencaudées et III boistelées, li femme Symon de Hees de le nœve rue II mencaudées et une boistelée, li femme Jakemon du Boys manans au ries une mencaudée, Maroie Viviene de rue dou Temple demie mencaudée et Phelippes li Chevaliers demie mencaudée, pau plus pau moins, tous mauvais gis hors. Et pour ce que cis acors et ceste ordonnance fust dore en avant tenue et wardée heritaulement a tous jours, les parties devant dites s'acorderent a çou que cist troi escript cirographe en fuissent fait dont li prevost devant dit aroit l'un pour l'eglise de S. Vaast, et chil de S. Jehan pour leur maison un, et l'eschevin de Hees un. Ce fu fait l'an de grace M CC IIII^xx et XVII, el moys d'octembre. A chou furent

Digitized by Google

comme eschevin de Hees, Crestiens dou Laucoi, Phelippes de Hees, Colars de Hees, Henvins de Gouy et Jehans Brecians.

(Cartul., f° 94).

XXXI

1297, décembre. — *Notification par Jean de Monchi, bailli d'Arras, que Jean Mulet, clerc, a quitté à l'hôpital S. Jean tous les profits de 8 mencaudées et quartier et demi de terre qui fut à Ysabel sa sœur* « ou terroir du Maisnil le Bouchel ou Val devant celi ville, » *lesquels profits il devait avoir sa vie durant. L'hôpital devra payer audit Jean 54 s. p. de rente viagère et, après son décès, 6 mencauds de blé de rente viagère à Jean son fils ; donner une pitance de la valeur de 4 mencauds de blé la veille de la Trinité et autant le jour du décès de la dite Ysabel et faire célébrer messe pour son âme à chacun de ces deux jours à perpétuité.*

A tous chiaus qui ces presentes lettres verront u orront, Jehans de Monchi baillius d'Arras, salut. Sachent tout que Jehans Mules clers est venus pardevant nous et a recognut que il de se boine volenté a quittiet et quitte encore boinement as freres et as sereurs de le maison del hospital de Saint Jehan en l'Estree d'Arraz tous les preus et les pourfis de wit mencaudees et quartier et demi de terre, pau plus pau moins, qui fu Ysabel Mulete se sereur les quelz pourfis il devoit recevoir se vie si comme il dist, li quelle terre siet ou terroir du Maisnil le Bouchel ou val devant celi ville tout en une pieche, parmi cinc-quante et quatre soulz de parisis de rente par an que ilen doivent rendre et paier tout le cours de se vie a cascune

Digitized by Google

feste Saint Remi et parmi six mencaus de blé tel que de le disme du Mesnil, que il doivent rendre et paier a Jehan fil celui Jehan Mulet apres le deces du pere tout le cours de se vie a cascune feste Saint Remy, et parmi chou aussi que li devant dit frere et sereurs doivent donner apres le deces de celui Jehan le pere as freres et as sereurs de le dite maison, cascun an a tous jours a cascune vegile de le Trinité, une pitanche de le value de quatre mencaus de blé heritaulement, et quatre mencaus de blé cascun an u jour du trepas de le dite Ysabel, et parmi chou que il feront dire pour l'ame de li en cascun de ces deux jours une messe ou lieu du devant dit Jehan sen frere. Et a promis li dis Jehans que parmi les convenances dessus dites il jamais a nul jour encontre ceste quittance par lui ne par autrui de riens il ne venra ne riens il ne dira. Et se il de riens y venoit u disoit u faisoit venir u dire, par quoy li devant dit frere et sereurs u li uns d'iaus u leur commans y avoient cous ou damages, en quelconque maniere que ce fust, il leur seroit tenus a rendre et a restorer sour le dit del un d'iaus u de leur commant, sans autre prœuve et sans riens dire encontre avoec le quittanche devant dite. Et à ce tenir fermement il en a obligiet lui et le sien partout u con le puist trouver envers toutes justices. Et en renonche a tout chou qui li porroit aidier et valoir, et as devant dis freres et sereurs, u al un d'iaus u a leur commant nuire. Et pour chou que ce soit ferme cose et estaule nous avons ces presentes lettres scellees du scel de le baillie d'Arras, sauf le droit le conte d'Artois et l'autrui. Ce fu fait en l'an de grace M CC IIII^xx et XVII el mois de decembre.

(Cart., f° 118, v°).

Digitized by Google

XXXII

1298, juin. — *Vente par Roger Corel et Marie Bonnevie sa femme, à André Bonnevie, frère de la dite Marie, de 3 mencaudées sises* « as Rouves-Sains », *venant de Pierre Bonnevie leur tayon, et chargées d'une rente envers l'hôpital.*

Sachent tout chil qui cest escript verront ou orront que Rogiers Coriaus et Maroie Boinevie se femme ont vendu werpi et clamé quitté bien et loyaulment, et heritaulement a tous jours, et par droit pris dont il se tiennent a bien paiet, a Andrieu Boinevie frere le devant dite Marieu III mencaudees de terre, pau plus pau moins, gisans as Rouves-Sains qui furent signeur Pieron Boinevie leur taion, si comme elle gist dedens les bones entre le terre Adam de Castel et le terre Willaume Bougier, lequelle terre devant dite il ont enconvent a varandir au devant dit Andrieu sour eulx et sour tout le leur u qu'il l'aient et as us et as coustumes du lieu, parmi LXX soulz de parisis de rente a heritage par an que li terre devant dite doit a Saint Jehan en l'Estree, de le quelle rente devant dite chius Andrieus en doit reprendre XLVIII s. de parisis sour les lieux qui chi apres sont nommes. Cest assavoir sour le terre Saint Vast, con dit a le perriere Saint Vast XVIII s., sour le terre Richart le Blanc qui siet d'encoste XV s. et sour le terre Jehan le Vakier le jouene XV s. de parisis de rente a heritage par an. A ce werp et a ce vendage fu maistre Hues adont maistres de le maison Saint Jehan en l'Estree et si y furent comme rentier de celi maison Philippes li Chevaliers, Sainte du Bos fem-

Digitized by Google

me Jehan Alaut con dist del Hostel, Maroie qui fu femme maistre Ansel Vivien. Et chist en ont fait recort a Jehan le Flament et a Ysabel Alaude, et si y fu Raous Boinevie comme baus pour les enfans celui Rogier qui sont desaagiet. Ce fu fait lan del Incarnacion M CC IIII^xx et XVIII, el moys de juing.

(Cartul., f° 90).

XXXIII

1298, octobre. — *Notification par Jean de Monchi, bailli d'Arras, qu'Agnès Bougière a reconnu devoir à l'hôpital 4 mencauds de blé de rente annuelle pour 4 mencaudées sises à Saint-Léger.*

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Jehan de Monchi baillieux d'Arras, salut. Sachent tout que comme il soit ensi que Agnes Bougiere doive quatre mencaus de blé de rente cascun an a le maison Saint Jehan a Arras tel blé que de le commune disme de Saint Ligier, de quoy en est assennée sour quatre mencaudées de terre que elle a u terroir de Saint Ligier qui sient au lieu con dit au buisson Saint Jehan, et debas ait esté de chou que le dite Agnes disoit qu'ele ne devoit mie le blé devant dit livrer a Arras. Il est assavoir qu'ele a recognut en droit pardevant nous que ele les quatre mencaus de blé de rente devant dit doit livrer a Arras cascun an a sen coust au jour de le feste Saint Remy la ou li confrere de le dite maison u leur commans vaura le miex en lieu u charete puist kariier. Et ou tesmoingnage de chou, nous avons ces lettres scelees dou scel de ledite baillie d'Arras, sauf le droit mons. d'Artoys et l'autrui. Che fu

Digitized by Google

fait en lan del Incarnation Notre Seigneur M CC IIII^xx et XVIII el mois d'octembre.

(Cartul., f° 83).

XXXIV

1299, juillet. — *Arrentement pardevant les échevins de Bouvigny, à Maroie, la boulangère, de 5 boitelées de terre appartenant à l'hôpital, sises au terroir d'Aix, pour 12 s. p. de rente.*

Sachent tout cil qui sont et qui avenir sont que Maroie li boulenghiere de Bouvegnies (1) a pris a rente a heritage, au maistre, as freres et as sereurs de le maison S. Jehan en l'Estrée d'Arras v boistelées de terre, pau plus pau moins, seans u terroir de Ays (2), tout si comme celle terre siet et s'estent dedens les IIII corps et le moilon, parmi XII s. p. de rente par an a heritage, que celle Maroie et si hoir apres li doivent rendre et sont tenu a paier cascun an heritaulement puis ore en avant a cascun S. Remy, cest assavoir au maistre, as freres et sereurs de ledite maison u a leur commant u a le personne qui cest escrit ara, XI s. x d. p. par an en le ville de Bouvegnies pour le rente des v boistelées de terre devant dites, et as hoirs Jaquemon le Fevre de Ays II d. p. par an aportes en le ville de Ays Et pour ceste rente devant dite seurement rendre et paier as freres et sereurs de ledite maison ensi que dit est cascun an heritaulement, celle Maroie en a fait certain et especial about nonmeement et especialement sour demie men-

(1) Bouvigny, canton d'Houdain.

(2) Aix-en-Gohelle, canton de Lens.

Digitized by Google

caudée de terre pau plus pau moins que elle a gisant ou terroir de Bouvegnies seant au markais salant, le quelle terre elle tient del abbesse d'Estroem (1), et se il estoit ensi que li dite Maroie u si hoir estoient défalant de paier les XII s. de rente dessus dis et li dit frere et sereurs se traioient a leur about, li dite Maroie et si hoir porroient acater leur about de XX s. p. et li dit frere et sereurs trairoient a leur V boistelées de terre devant dis. Ce fu fait en l'an de grace M CC IIII^xx et XIX el mois de juille. A chou furent comme eschevin de Bouvegnies Jehans Rikiers, Tibaus li Rikes, Colars Bulars qui warde le contre partie.

(Cartul., f° 118).

XXXV

1304, février. — *Vente par Colard de Nœux, d'Arras, et Isabeau Cossette, sa femme, à demoiselle Ade de Hénin, sœur de l'hôpital, au nom dudit hôpital, de 3 mencaudées et demie boistelée de terre au terroir d'Agny, sur lesquelles elle avait un viage.*

(Cart. f° 95 v°).

XXXVI

1304, mars. — *Donation à l'hôpital par Ade de Hénin, consœur dudit hôpital, de 3 mencaudées et demie boistelée et 2 verges de terre au terroir d'Agny, moyennant une rente de* « six mencauds de blé à dix deniers près du meilleur de cascune mencaudée au blé, et trois mencauds d'avoine seke et saisnaule, et loial paiement de cascune mencaudée au march » *sa vie durant et à ses hoirs pendant les trois années qui suivront son décès.*

(Cart. f° 85).

(1) Abbaye d'Etrun, ordre de Saint-Benoît.

Digitized by Google

XXXVII.

1305, février. — *Arrentement à Gilles d'Ays, parmentier, bourgeois d'Arras, et à Péronne sa femme, d'une* « place de terre vuide » *sise en la rue St-Maurice à Arras pour 6 s. p. de rente annuelle.*
(Cart. f° 88 v°).

XXXVIII.

1305, mai. — *Notification par les échevins d'Hénin de la vente faite par Grard Pideriel, le moçon d'Hénin, de 2 s. 6 d. p., un pain et un chapon de rente qu'il avait sur le* « mes » *de Jehan Daulle rue des Chauffours à Hénin, à Colart Frékin, confrère de l'hôpital S. Jean.*
(Cart. f° 116).

XXXIX.

1310, 27 juin. — *Donation à l'hôpital par Marote Loucharde, veuve de Robert Crespin de 16 mencaudées et 27 verges de terre aux terroirs de Carency et de Villers-en-Oreillemont, pour fondation de 4 pitances et de 4 messes de* Requiem *en l'octave des quatre nataux.*

. . . . . .

C'est assavoir que li dite dame Marote a volut et ordonné, et veult et encore ordonne que pour le don que ele a fait de le dite tere, ensi que deseure est devisé, que tout le pourfit et li bien qui croisteront et isteront de toute le terre devant dite depuis le deches de le dite dame Marotain Loucharde soient departi et distribué en pitanches bien et loyalement, IIII fois en l'an, a cascun octave de cascun IIII nataus as povres malades et as po-

Digitized by Google

vres femmes gisans d'enfant qui seront en le dite maison Saint Jehan, et as freres et as sereurs de le dite maison Saint Jehan en l'Estrée, et a faire ent en le milleur maniere que on verra que boin sera pour Dieu et pour aumosne. Et veut encore et ordonne li dite dame Marote que li frere et li sereurs de le maison dessus dite facent dire à leur coust IIII messes de *Requiem* apres sen deces, a cascun octave des IIII nataux dessus dis une messe de *Requiem*, et faire prier pour les ames dudit seigneur Robert et de le dite dame Marotain et de leurs anchisseurs. Et encore vuet et ordonne li dite dame Marote, et pour le condition du don dessus dit aemplir, que li freres et li sereurs de le dite maison S. Jehan en l'Estrée facent dire en leur coust depuis ore en avant IIII messes en l'an a cascun octave des IIII nataus, c'est assavoir II messes du Saint Esperit et II messes de *Requiem* cascun an, tant longhement comme li dite dame Marote ara le vie el corps. Et apres sen deches, toutes les IIII messes seront de *Requiem* et ensi que desoure est devisé. Et a enconvent loyalment li dite dame et par son loyal creant que ele jamais a nul jour le don dessus dit par li ne par autrui de riens ele n'empeschera ne empeschier ne fera, sauves et bien gardées toutes ordonnances dessus dites.

. . . . . .

A toutes ces coses dessus dites furent present et appellé comme franc aloiier qui le terre devant dite jugierent. Cest assavoir messires Robers prestres cures de Villers en Oreillemont, Andrieus Descouvres et Henris du Mes. Et chist en ont fait recors a leur compaingnons frans aloiiers. Ce fut fait en l'an de grace MCCC et X le darrain samedi de juing. Et ce sont li nom de chiaus a qui on a

Digitized by Google

fait le recort, cest assavoir a Jaquemon de Plenai, a Huon Porkeveche et a Henry Lordel.

(Cartul., f° 87).

XL

1311, février.— *Notification par les échevins d'Hénin que Colart Frékin, confrère de l'hôpital S. Jean, a donné audit hôpital 2 mencauds de blé, 2 s. 6 d. p., un pain et un chapon de rente, pour être distribués en pitance aux frères, sœurs et malades, à condition de faire dire pour lui 3 messes de* Requiem.

(Cart. f° 116).

XLI

1311, avril.— *Notification par les échevins de Monchy-le-Preux de l'arrentement fait par l'hôpital à Jean Gellée pour 6 boisseaux de blé de rente annuelle à la Toussaint, de 7 boistelées de terre sises à Monchy.*

(Cart. f° 137 v°).

XLII

1312, janvier. — *Arrentement par les exécuteurs testamentaires de feu Willaume de Boulonnois, notaire en la cour d'Arras, à Willaume Maledenrée et à Jeanne, sa femme, de 6 mencaudées de terre tenues de Jeanne, dame de Bailleul.*

(Cart. f° 46).

XLIII

1313, dernière semaine d'avril.—*Confirmation par Jean, écuyer, sire de Bailleul, mari de Jeanne, dame de Bailleul, de l'arrentement fait à Willaume Maledenrée, son homme, par les exécuteurs testamentaires de feu Willaume de Boulonnois, de 11 mencauds de blé de rente à héritage* « rendans al ospital de S. Jehan en l'Estrée d'Arras. »

(Cart. f° 47).

Digitized by Google

XLIV

1315, 25 juin. — *Vente à l'hopital de 2 mencaudées sises au terroir d'Ecoust (1), au lieu dit le Campigneulle, par Pierre Godeffroy et Ysabeau sa femme, qui les ont ensuite prises à rente.*
(Cart. f° 108).

XLV

1315, 25 juin. — *Vente à l'hopital par Hauwin de Moiri et Ade sa femme, de 3 mencaudées sises au terroir de Beugnastre, au lieu dit* « le Buisson as Fées », *tenues du Seigneur de Sapignies à* « IIII deniers d'entrée le sart et IIII deniers d'issue, si ia II sars »; *lesdits vendeurs les ont reprises à rente perpétuelle pour* « IX mencaus de blé, cascun mencaut à VIII deniers près du meilleur du markiet d'Arras, à prendre priserie cascun an u markiet d'Arras en karete et en beve, la u il ara VIII mencaus de blé u plus, et a paier cascun an à la feste S. Andrieu à Arras partout la u li maistres et li frère dudit hospital vauront avoir, la u karete pourra tourner ».
(Cart. f° 109 v°).

XLVI

1315, octobre. — *Notification par Jean de Hartencourt, bailli de Bapaume, de l'arrentement fait par lui à Colart Le Renier, Jacquemart et Jean Dantan de Loiebœuf et à leurs hoirs, de 6 mencaudées et demie de terre sises à Loiebœuf (2) pour 12 mencauds de blé de rente annuelle à la S. Remy.*
(Cart. f° 138 v°).

(1) Ecoust-Saint-Mein, canton de Croisilles.
(2) Lesbœuf, département de la Somme.

Digitized by Google

XLVII.

1315, novembre. — *Arrentement fait par Hue de Boves, maître de l'hôpital, à Jean Venisse et à ses hoirs, d'une mencaudée sise au terroir de Frémicourt* « au camp que on dist de Karité », *pour un mencaud et demi de blé à la S. Rémi.*

A tous chiaus qui ces presentes lettres verront ou orront, Hues de Boves adont dis maistres del hospital Saint Jehan en l'Estrée d'Arras, li frère, les sœurs et li malades dudit hospital, salut en Notre Seigneur. Sachent tout que nous avons donné a rente perpetuelement et héritablement a tous jours a Jehan Venisse une mencaudée de terre seant el terroir de Fremiercourt, au camp que on dist de Karité, tenant a ung les a le terre Bascot et al autre les a le terre Saint Remy. S'en doit li dis Jehan rendre et paier chascun an Arras a nous ou a no command, partout la ou nous le volrons avoir et recevoir, a sen coust et a ses voitures et a ses prieux, ung mencaud et demi de blé a le mesure d'Arras et a quatre deniers pres du meilleur du marchiet d'Arras, chascun mencaud au jour Saint Remi premier jour d'octobre. Et en a li dis Jehans mis en about et asseurement especial deux mencaudées de terre que on dist le camp Drienart qui sont de celle meisme tenure et de cel membre en tel maniere que se il u si hoir ou si successeur, que ja n'aviengne, estoient en deffaulte de paier le mencaut et demi de blé devant dit chascun an ensi que dit est, nous porrions traire à le mencaudée de terre et as aultres II mencaudées devant dites, et deveriemes parfaitement goir comme de

Digitized by Google

no propre héritage. Et en tel maniere nous promettons ladite mencaudée de terre acensser et a garandir audit Jehan, a ses hoirs et a ses successeurs a tous jours héritablement. Et el tesmongnage des choses devant dites nous avons bailliet a cellui Jehan ces presentes lettres scellées de no scel. Ce fu fait l'an de grace M CCC et XV, el mois de novembre.

(Cart. f° 138 v°).

XLVIII.

1316, février.—*Donation à l'hôpital par Maroie Loucharde, veuve de Robert Crespin, de diverses rentes sur plusieurs maisons d'Arras.*

(Car. f° 86).

XLIX.

1316, novembre. — *Vente par Pierre de Marseille et Marguerite La Normande, sa femme, à demoiselle Ade de Hénin, de 4 mencaudées de terre sises à Beaurain, au lieu dit le* Grant Camp, *par devant Gobert Priiere bailli d'Arras, Jean Crespin, fils de feu Baude Crespin, maître Jean de Lens, Colart de Ransart, etc.*

(Cart. f° 43 v°).

L.

1319, 22 avril.— *Procès-verbal d'un bornage fait à Etaing entre l'hôpital et Roger Le Roy.*

(Cart. f° 81).

LI.

1319, 18 octobre. — *Bulle de Jean XXII prenant sous sa protection les biens de l'hôpital.* Datum Avinion. XV° kal. novembr. Pontificatus nostri anno quarto.

(Cart. f° 79).

Digitized by Google

LII

1320, février. — *Arrentement par l'hôpital à Jacques Le Vaasseur et à Ysabeau, sa femme, de 3 mencaudées et demie de francs aleux au terroir d'Agny, à charge de payer* « cascun an à Arras par tout la u li dit maistres, freres et sereurs le vauront avoir, mais que karette y puist torner, dedens le jour de le feste de Toussains, six mencaus de blé a le mesure d'Arras et à XVI d. près du milleur du marquiet d'Arras, cascun mencaud a prendre le prisie en karette ou en beve la u il ara VIII mencaus de blé ou plus. »

(Cart f° 96).

LIII

1320, 20 décembre. — *Fondation par Mahaut, comtesse d'Artois, de 10 lits garnis à l'hôpital, et d'une chapellenie dont elle se réserve la collation.*

Nos Mathildis, comitissa Atrebatensis et Burgondie, Palatina, ac domina Salinensis. Notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos, provida deliberatione previa, ob carissimi genitoris nostri bone memorie domini Roberti quondam Atrebatensis comitis, nostre, liberorumque nostrorum remedium animarum, in hospitali Sancti Johannis dicti de Lestrée Atrebatensis, decem lectos munitos de culcitris, pulvinaribus plumeis, lintheaminibus et cooperturis decentibus pro decem infirmis pauperibus ibidem in omnibus sibi necessariis sustentandis et relevandis, ultra numerum pauperum et lectorum ad pauperes ibidem consuetum constituimus; de dictis decem lectis et decem pauperibus dictum hos-

Digitized by Google

pitale, hospitalitatem et caritatem, volumus, ordinamus et constituimus in perpetuum augmentari, lectos ipsos munitos secundum quorum similitudinem et decentiam ipsos manuteneri volumus transmittentes Item in eodem hospitali fundamus, instauramus et constituimus quandam capellaniam perpetuam, cujus collationem nobis, heredibus et successoribus nostris ac causam habituris, super hoc a nobis retinuimus et retinemus per presentes specialiter et expresse, quotienscumque et quandocumque vacaverit in futurum, ordinantes ac disponentes quod semper quotiens vacaverit persone ydonee in sacerdotio jam constitute vel infra annum constituende conferatur, que per se vel per alium ydoneum sacerdotem quater singulis ebdomadis in perpetuum missam celebret, ita quod pro defectu cujuslibet misse penam sex denariorum rectori dicti hospitalis solvendorum et alteri presbitero qui defectum hujusmodi suppleat dandorum committat, totiens quotiens deficiet in premissis. Pro quibusquidem decem lectis totidemque pauperibus sic in perpetuum manutenendis, alendis et relevandis de suis infirmitatibus, augmentato quo ad hoc numero lectorum et pauperum dicti hospitalis, ac pro dicta capellania, nos, pro nobis, heredibus et successoribus nostris in perpetuum dedimus, cessimus, concessimus, tradidimus vel quasi et deliberavimus penitus et in perpetuum Deo et dicto hospitali, ad opus quo supra, res et bona infrascripta que ad dictum carissimum genitorem nostrum quondam et ad nos postea et forefactis annotatis inferius devenerunt. Videlicet terras quas quondam dictus Aubergon in baillivia nostra de Bappalmis tenebat et forefecit seu commisit, sub estimatione quatuor librarum et duodecim

Digitized by Google

denariorum paris. annui et perpetui redditus. Item, terras quas quondam tenebat et commisit Eustachius Dierviller, sub estimatione octo librarum et decem solidorum par. annui et perpetui redditus. Item, terras quas olim commisit Gilletus dictus Clare, sub estimatione quatuor librarum quatuordecim solidorum et trium denariorum paris. annui et perpetui redditus. Item; terras quas olim commisit Johanna de Porta de Vaulz, sub estimatione septuaginta duorum solidorum paris. annui et perpetui redditus. Item, terras quas olim commiserunt Willermus de Erviller et Colinus ejus frater, sub estimatione septuaginta septem solidorum et sex denariorum paris. annui et perpetui redditus. Item, terras quas olim commisit Othonianus d'Inchy, sub estimatione quinquaginta quatuor solidorum paris. annui et perpetui redditus. Item, terras quas olim commisit domicella Margareta d'Oysies, sub estimatione quindecim librorum, decem et septem solidorum trium denariorum paris annui et perpetui redditus. Que omnia sita sunt in baillivia de Bappalmis. Quarum terrarum predictarum a nobis sic donatarum universalis estimatio seu valor est in summa quadraginta quatuor libre. novem solidi et duo denarii paris. annui et perpetui redditus, valentes ad parvos turonenses quinquaginta quinque libras et undecim solidos et quinque denarios cum obolo. De quibusquidem terris et earum emolumentis, capellanus qui pro tempore fuerit in dicta capellania duodecim libras paris. quolibet anno pro dictis oneribus dicte capellanie supportandis percipiet et habebit, residuumque totum cedet penitus et in perpetuum hospitali, rectori, fratribus et sororibus ejusdem hospitalis pro dictis decem lectis manutenendis et obser-

Digitized by Google

vandis, ac decem pauperibus infirmis ibidem cubandis et exinde sustentandis et pascendis, quemadmodum superius est expressum. Quas quidem terras nos, pro nobis heredibus et successoribus nostris, in perpetuum per presentes litteras omnino admortizamus, liberamus, quittamus et a nobis abdicamus ab omnibus feodis, retrofeodis, homagiis, fidelitatibus, servitutibus, dominio utili et derecto vel quasi, et omnibus aliis paribus et consuetudinibus que et quas nos habebamus in predictis terris vel parte earumdem, constituentes et decernentes ipas terras omnes et singulas ex nunc in perpetuum eidem hospitali, rectori et fratribus qui pro tempore fuerunt in eodem admortizatas, omnino franchas, liberas et immunes, prout superius est expressum, hoc salvo quod decimas et census ad quos terre ipse tenentur salvere teneantur. Devestientes nos modo, causa et nomine quibus supra de predictis terris omnibus et singulis, et dictum hospitale investivimus et in vacuam possessionem misimus per presentes, promittentes bona fide, pro nobis et pro quibus supra, et sub obligatione heredum et bonorum nostrorum, dictas terras omnes et singulas admortizatas, franchas, liberas et immunes ut supra, eidem hospitali, rectori et fratribus ac capellano ejusdem qui pro tempore fuerint garantizare, pacificare et deffendere semper contra omnes et ubique in judicio et extra, renuntiantes bona fide in hoc facto exceptioni deceptionis, circunventionis et actioni in factum, et omni beneficio restitutionis in integrum ex quacumque causa competenti vel competitura, hoc tamen salvo quod in premissis omnibus et singulis gardiam nostram specialem et immediatam ac omnimodam jurisdictionem, et justitiam altam

Digitized by Google

et bassam, nobis et nostris heredibus et successoribus in perpetuum retinemus. Ceterum damus baillivo nostro de Bappalmis specialiter in mandatis quatinus dictos religiosos vel eorum mandatum, vice loco et auctoritate nostri, de premissis terris sic eisdem donatis et concessis in possessionem corporalem inducat et inductos deffendat efficaciter contra omnes. In cujus rei testimonium presentes litteras fecimus sigilli nostri munimine roborari. Datum et actum Parisius anno Domini M° CCC° XX° die vicesima mensis decembris.

(Cartul., f° 42).

LIV

1322, 24 janvier.— *Notification par Pierre du Quesnoy, bailli de Madame de Jeumont, pour sa seigneurie de Chérisy au bailliage de Bapaume, de la vente faite par Jean Gode et Pasque Ployebien sa femme, bourgeois d'Arras, à l'hôpital S. Jean en l'Estrée de 3 mencaudées et demie de terre sises au terroir de Chérisy.*

(Cart. f° 125 v°).

LV

1322. janvier.— *Notification par Jeanne de Neuville, fille de feu Ridel de Neuville, chevalier, qu'elle a reçu comme homme vivant et mourant Robert Le Capelier, confrère de l'hôpital, pour 2 mencaudées de terre et demie boistelée que ledit hôpital tient d'elle à Ecoust.*

(Cart f° 109).

LVI

1322. — *Vidimus par l'official d'Arras du jugement de P. évêque d'Arras,* (décembre 1224), *sur le fournage de Bailleul.*

(Cart. f° 97).

Digitized by Google

LVII

1322, 28 décembre. — *Jugement d'Enguerran de Mastaing, bailli d'Arras, Jean Le Fevre, sous-prévôt du chapitre d'Arras, Jean de Haloy et Pierre de Puteaux, arbitres choisis entre l'abbaye de St-Vaast d'une part, et le chapitre de Cambrai et l'hôpital S. Jean d'autre part, sur la dîme de certaines terres sises à Remy, Jean de Mercatel étant procureur du chapitre et de l'hôpital, et Englebert Louchart, prévôt de St-Vaast, procureur de la dite abbaye.*

(Cart. f° 45 v°).

LVIII

1325, septembre. — *Donation à l'hôpital par Jean de Denier, confrère dudit hôpital, de 2 mencaudées de francs alleux au terroir de Wailly dont il se réserve la jouissance sa vie durant.*

Sachent tout aloiiet qui sont et qui a venir sont qui ces presentes lettres verront ou orront que Jehans de Denier, a cel tamps confreres del hospital S. Jehan en l'Estrée d'Arras, a donné pour Dieu et en aumosne, werpi et clamé quitte bien et a loy, heritaulement a tous jours, al hospital dessus dit deux mencaudées de terre de frans allœs seans el terroir de Wailli, tenans au terroir de Daienville (1), joignans a le terre Symon de Harnaville, et joignans a le terre Margot Blanquete, le quelle terre li dis Jehans avoit acatée a Wicart de Leschace jadis bourgoys d'Arras, ensi que les dites II mencaudées

(1) Dainville, canton d'Arras.

Digitized by Google

de terre siéent entre les IIII corps et le moilon, et par tel condicion que li dis Jehans de Denier en doit avoir et recevoir tous les pourfis tant longuement qu'il ara vie el corps, en quelconques estat ou abit que il soit. Et est assavoir que les dites II mencaudées de terre s'acquittent en le disme en paiant III gerbes de cascun cent. Et en fu mis et est mis en vesture pour ledit hospital Ernous de le Fosse adont confreres du dit hospital. Ce fut fait l'an de grace M CCC et XXV el mois de septembre. A chou furent present comme aloiiet, messires Ernous cures de Daienville, Jehans de Bailloes et Pieres de Bethune.

(Cartul., f° 120, v°).

LIX.

1330, avril.—*Arrentement par l'hôpital à Marie La Blaiere et à Sauvale de Chérisy, son mari, bourgecis d'Arras, de 5 boistelées de terre au terroir et dimage de Chérisy, pour 5 mencauds de blé* « à dix deniers près du meilleur du marquiet d'Arraz pris en sas et a le mesure d'Arraz. »

(Cart. f° 106).

LX.

1331, 22 janvier. — *Autorisation accordée par le maire et les échevins d'Arras à l'hôpital S. Jean de clore par une porte une ruelle sise entre ledit hôpital et la maison de Jeanne La Caudrelière, devant le Wetz dame Emmain, moyennant un chapon de rente annuelle à Noël.*

A tous chiaus qui ces presentes lettres verront ou orront maires et eschevins d'Arras, salut. Comme entre l'hospital de Saint Jehan del Estrée d'Arras et le maison Jehanain le Caudreliere devant le wes dame Emmain

Digitized by Google

fust une ruele alans del arestier doudit hospital tout selonc ledit hospital jusques a une porte dudit hospital, en le quelle ruelle nus n'avoit issue que li dis hospitaulx, et en le quele ruele nous pour le dite ville aviens le conissance et le jugement, et en icelle ruele fuissent portées plenté d'ordures et de vilenies faites, qui moult empechoient et grevoient audit hospital et moult déplaisoient a grant plenté de gent qui passoient par devant, et moult peust on faire en icelle de vilains fais. Pour quoy supplierent li frere et les sereurs dudit hospital a nous esquevins et XXIIII pour le corps de le ville, pour tant que a le ville toukoit et pooit toukier, que nous vausissons souffrir que le dicte ruelle il peussent clore et mettre a leur aaises en retenant dore en avant le Crinchon et le rivage encontre aeus de gres souffissamment et a moitiet contre leurs voisins, par quoy il ne grevast au courant ne desous ne deseure. Sachent tout que nous, en ce consideré et rewardé tout ce qui y faisoit a reswarder et a considerer, et par le consel des quatre des hiretages, descendant a leur supplication en tant qu'il touke et peut toukier a notre dicte ville, avons acordé et acordons a demourer a perpetuité audit hospital le dicte ruele en le maniere que dit est pour clore, edifiier et mettre du tout a leur aaises, si comme il verront que boin leur sera, del arrestier dudit hospital mouvant jusques a le maison de le dicte Jehanain le Caudrelliere, et par derriere encontre ledit hospital, en faisant en le clozure de devant porte u huys par lequele on porra aler en le dicte ruele toutes les fois que li ville yaroit a faire, et en faisant I huys joingnant de le maison de le dicte Caudreliere par quoi elle puist entrer en sa

Digitized by Google

maison par sen huys qui est devers le dicte ruele. Et doit li dis hospitaus rechevoir se goutiere tant comme se maison est longhe au les devers li dis hospitaus. Et par einsi que dit est li dis hospitaus rendera a no dite ville dore en avant cascun an, perpetuelment a tous jours, 1 capon de rente au terme du Noel a prendre sour le dicte ruele et sour tous les edifices et les aaises qui sus seront. Et si doivent cil dou dit hospital, tant comme dure li dite ruelle, retenir le courant du Crinchon souffisanment et ailleurs u il appartenra a eaus, et tant comme il doivent estre tenu par raison comme dessus est dit, par quoy li cours del auwe par leur deffaute ne soit empechiez desous ne deseure. Ou tesmoing de ce nous avons bailliet au dit hospital ces presentes lettres scelées de no scel as causes. Ce fu fait u jour Saint Vinchan en l'an de grace M CCC XXX el moys de janvier.

(Cart. f° 68).

LXI

1331, 13 mars. — *Autorisation accordée par Gilles Maille dit Flamand de Caule, de clore ladite ruelle sur laquelle il a justice et seigneurie comme sur la grande rue de l'Estrée, moyennant un chapon et 12 d. de rente.*

Jou Gilles Maille dis Flamens de Caule (1), fai savoir a tous chiauz qui ces presentes lettres verront ou orront que comme, de le partie du maistre, confreres et sereurs del hospital Saint Jehan seant a Arras en le rue con dist

(1) De Chaulnes. Cette famille possédait à Arras une maison fortifiée, sise sur la place actuelle du Wetz-d'Amain, et avait un « pouvoir » sur les lieux voisins (Voir d'Héricourt et Godin, *Les Rues d'Arras*, II, 429).

Digitized by Google

l'Estrée, m'ait donné a entendre que en le ruelle qui est entre le dit hospital et le maison Jehane le Caudreliere, entre les murs dudit hospital et le Crinchon, liquele est tenue de mi et y ai justice et signourie autele que en le grant rue de l'Estrée, tant de dehonestés y sont faites, ordures et fumier jeté, que li capelle, dortoirs, refretoirs et enfremerie dudit hospital sont corrompu, et que pour les dites causes li dis maistre, confrere et sereurs se sont trait par devers les gouverneurs de le comté d'Artoys, commis et deputes par especial de men chier et redouté seigneur le conte d'Artoys, a present duc de Bourgoingne, dont je tieng le dite justice et seignourie en fief, et ont empetré a eaus que ledite ruelle puissent enclore, sauf le droit de chiaus as quelx il peut tokier et appartenir; et pour chou m'aient requis que a chou me wœille acorder, en faisant a mi recompensacion des damages que jou poroie avoir par le closure devant dite; jou Gilles dessus nommes qui, pour le honneur de Dieu principalement, volroie moult le santé des habitans et repairans ou dit lieu par ensi qu'il ne me peust estre torné a negligence ne a prejudice en temps à venir, me sui acordes que le dite ruelle soit close par ensi que li dit maistre, confrere et sereurs dudit hospital de commun acort ont promis bien et loyalment a paiier a mi, men commant, a chiaus qui de mi aront cause, a tous jours perpetuelment, cascun an jour de Noel un capon et douze den. par. de rente, outre le rente qui m'est deue sur ledit hospital, a prendre ledite rente et le capon et douze deniers sur le lieu dessus esclairchi et non ailleurs. Ce sauf que se li dit maistres, confrere et sereurs edifioient oudit lieu, ce faire porront si comme et quant il leur plaira,

Digitized by Google

et se en deffaute estoient de paier ledite rente en tout ou en partie, jou, mes commans ou chiaus qui de mi ara cause, poroit oster les huys, les fenestres dudit edifice, et se il ni avoit que mur ou palis seulement, abattre le poroie mes commans ou chilz qui de mi aroit cause en tele maniere que ne poroit estre clos ne redifiies se de le rente des arrerages et des loys ne m'avoit esté satifations faite a plain. Et ce pendant poroie par mi u par men sergant ou chil qui de mi aroient cause excerciter en le dite ruele teles seignerie et justice que jou poroie avoir ad present ou dit lieu et en le grant rue del Estrée. Et nient mains et ja fust ce que li rente fust tous jours bien paiie, si demeure a mi et a mes hoirs en le ruelle ou en l'edifice qui fais y seroit tels drois, justice et seignourie, comme jou ai communalment es dites maisons de le dite rue del Estrée. Et parmi chou sur l'esperanche que li dit maistre, confrere et sereurs aient le gré de men dit seigneur u de ses lieutenans, jou ai enconvent a souffrir, tenir et aemplir, en tant que toukier me puet, toutes les coses dessus dites sans venir al encontre par mi ne par autrui sour l'obligation de tous mes biens, et promech a rendre et a restorer et a restaulir as dis maistre, confreres et sereurs qui pour le tans seront, tous cous, frais, missions et damages que il y aroient ou encourroient par le deffaute de mi. Et quant a chou tenir et fermement aemplir, jou en oblige mi et mes hoirs et chiaulx qui de mi aroient cause, et tous mes biens meubles et non meubles, presens et avenir, et en renonce a tout chou qui encontre les coses dessus dites me porroient aidier et as dis maistre, confreres et sereurs nuire. En tesmoing des queles choses jou ai seelé ces lettres de

Digitized by Google

mon propre seel. Donné l'an de grace M CCC et XXX le tresime jour du mois de march. Et nous Gilles de Blety adont baillius d'Arras par le commandement de nos chiers mons. Jehan de Meulun chevalier, mons. Hughe de Corrabuef doiien de Chalon, adont gouverneur de le conté d'Artoys de par mons. Eude duc de Bourgoingne conte d'Artoys, toutes les coses dessus dites et devisées et cascune d'icelles avons grées et acordées, ottroiies et confermées, volons, greons et ottroions et confermons sauf et reservé le droit de mons. le duc en toutes coses. En tesmoing de ce nous avœc le scel dudit Gille Maille, avons mis et pendu le scel de le baillie d'Arras a ces presentes lettres. Che fu fait en l'an ou mois et ou jour dessus dis.

(Cartul., f° 68, v°).

LXII

1332, janvier. — *Notification par Gilles de Bléty, chevalier, bailli d'Arras, que pardevant Willart le Marissal du Grand Marché, Nicaise Bloquel, etc., hommes rentiers tenant du château d'Arras, ont comparu François de Marzelles, Ysabeau et Julienne de M. ses sœurs, et Jean Herier, clerc, mari de ladite Julienne, lesquels ont vendu à l'hôpital 4 mencaudées et demie qu'ils avaient au terroir de Beaurains, tenues à rente du château d'Arras, à 12 d. p. d'entrée et autant d'issue.*

(Cartul., f° 132, v°).

LXIII

1332, 24 octobre. — *Vente pardevant Colart de Neuville et les alliés de S. Vaast, par Mathieu de la Porte et Ysabeau Wyonne sa femme, fille de feu Robert Wyon, à Jacques Viellet, maître de l'hôpital S. Jean, pour ledit hôpital, de 11 mencaudées et demie de terre au terroir de Neuville-St-Vaast.*

(Cartul., f° 110, v°).

Digitized by Google

LXIV

1332, 21 décembre.—*Vente par devant Jean Demencourt, écuyer, sous-prévôt du chapitre d'Arras, par Pierre Le Clerc et Agnès, sa femme, à Marguerite Daine, sœur de l'hôpital S. Jean, de 5 boistelées de terre sises au terroir de Riencourt sur la voie d'Arras, près la terre d'Audeffroy Louchart.*

(Cartul., f° 104).

LXV

1334, mars. — *Notification par Enguerran de Louvencourt, bailli d'Avesnes et Aubigny, de la vente faite par devant Grart Le Maieur, son lieutenant et les* « hommes sarciers » *du duc de Bourgogne, par Pierre de Beauvais et Alix sa sœur, à l'hôpital S. Jean, de trois mencaudées et trois quartiers de terre au terroir de Frévin, relevant du château d'Aubigny.*

(Cartul., f° 69, v°).

LXVI

1334, septembre. — *Vente à l'hôpital, par Grart d'Annay, bourgeois d'Arras et Jeanne La Longue, sa femme, d'une pièce de terre* « séant au derrière dudit hospital, tenant au gardin dudit hospital. »

(Cartul., f° 88, v°).

LXVII

1337, mars. — *Vente par Willaume, fils de Sauwale de Chérisy, à l'hôpital S. Jean, de 7 mencaudées, etc., de terre sises au terroir et tenues du château de Rémy à 2 s. de rente et 32 d. de relief, qu'il avait achetées à Pierre d'Eterpignies.*

(Cartul., f° 122, v°).

Digitized by Google

LXVIII

1338, mars. — *Charte d'Eudes, duc de Bourgogne, et de Jeanne, sa femme, réduisant le personnel de l'hôpital à 8 frères et 12 sœurs.*

Nous, Eudes, dux de Bourgogne, contes d'Artois et de Bourgogne, Palatins, et sires de Salins, et Jehane, fille de Roy de France, ducesse, contesse et dame desdis lieus, sa femme, façons savoir a tous que nous, considerans le bonne hospitalité et œuvres de misericorde qui sont faites de jour en jour et ont anchiennement esté acoustumé de faire en nostre hospital et maison Dieu de S. Jehan del Estrée seant en nostre ville d'Arras, comme de dire et chanter tous les jours pluiseurs messes a notte et sans notte, de couchier, lever et approvender de vivres et de toutes autres nécessitez grant quantité de povres, de malades et de femmes gisans d'enfant, qui n'ont de quoi vivre fors des biens qui pour Dieu leur sont donné, et font plusieurs autres biens et aumosnes selonc l'intention de nostres devanchiers fondeurs dudit hospital, considerans aussi que plus averoit de freres et de sereurs ens u dit hospital qui eussent leurs prouvendes, que de tant apetisseroit et seroit amenrie le dite hospitalité, lequelle nous volons estre soustenue, en acroissant tous jours de bien en mieus, havons ordené et octroiiet en le fourme et maniere qui ensieut. C'est assavoir que des ore mais ne puist avoir ens udit hospital sour le plus que wit freres parmi le maistre, liquel gouverneront le temporel dudit hospital, et administreront ce qui y est a faire par le maniere acoustumée.

Digitized by Google

Item, que des ore mais ne puist avoir u dit hospital sour le plus que XII femmes, parmi le prieuse, sereurs dudit hospital, lesquelles garderont et serviront les povres, les malades et les femmes gisans d'enfant par le maniere acoustumée. Item, que nus hom ne femme ne puist estre rechus ou dit hospital jusques adont que ses lieus li sera eskeus par la mort d'aucun des freres ou des sereurs dudit hospital. Item, que nus hom maries qui ait femme vivant ne puisse estre receus a frere u dit hospital tant comme sa femme vive, ne ensement femme mariée qui ait mari vivant ne puisse estre recheue a sereur tant comme ses maris vive. Toutes les choses dessus dites, et chascune por soi en le fourme et en le maniere que dessus est contenu, nous pour nous, pour nos hoirs et nos successeurs, volons, loons et confermons et du tout nous y consentons et les pourmettons tenir et faire garder hiretablement et perpetuelment a tous jours. En tesmoing de ce nous havons fait mettre nostres seaulx a ces presentes, lettres sauf en toutes choses nostre droit et l'autrui. Donné a S. Omer le vendredi prochain apres le jour de mi quaresme en l'an de grace mil trois cens trente et sept.

(Arch. de S. Jean. Dans un *vidimus* de Gilles de Bléti, bailli d'Arras, du 16 avril 1338).

LXIX

1340, 2 mai. — *Vente par devant Jean du Quesnoy l'aîné, commis par Thomas Harouet, prévôt de Bruay, pour le duc de Bourgogne, par Henri de Nœux à Jacquemes Colebaut, frère de l'hôpital S. Jean, pour ledit hôpital, d'un champ de 6 mencaudées entre Sains et Hersin* (1), *et du dimage de S. Martin de Hersin, tenu du duc de Bourgogne à 6 tournois de rente annuelle et autant d'issue.* (Cartul., f° 117).

(1) Sains-en-Gohelle et Hersin, canton d'Houdain.

Digitized by Google

LXX

1340, 18 septembre. — *Notification par Hue de Thélu, bailli d'Aubigny, de la vente faite par Jean Barisel du Cauffour, à l'hôpital S. Jean, d'une mencaudée et d'une boistelée de terre au terroir de Frévin.*
(Cartul., f° 72, v°).

LXXI

1340, 3 novembre. — *Vente pardevant Jean de Chartres, bailli d'Arras, Hue de Dourier, son lieutenant et* « les hommes tenans en coterie de monseigneur le duc de Bourgogne conte d'Artois » *par les filles de feu Jacques Lanstier à Jacquemart de la Fontaine, confrère de l'hôpital S. Jean, au nom dudit hôpital, de 5 mencaudées de terre sises entre Neuville et Beaurains* (1).
(Cartul., f° 51).

LXXII

1341, 15 février. — *Vente pardevant Jean, sire de Hendecourt et ses hommes rentiers, par Tassart de Creseque, bourgeois d'Arras, à l'hôpital S. Jean, pour 220 l. p., de 9 mencaudées de terre, sises au terroir de Ficheux, tenues dudit sire de Hendecourt, à 3 d. de rente à la S. Remy et 3 d. de relief.*
(Cartul., f° 52, v°).

LXXIII

1343, 11 janvier. — *Notification par le lieutenant et les hommes sarciers de Wistasse de Berlle, chevalier, de la tenance de Beaurains, qu'ils ont investi Jacques de la Fontaine, confrère de l'hôpital S. Jean, de 4 mencaudées de terre, sises au Val de Neuville, rapportées en leurs mains par Jacquemart Le Collebel.*

Sachent li homme sarcier de mons. Wistasse de Berlle, chevalier, de le tenance de Biaurain, qui sont et

(1) Comparaissent : « Symons Faveriaus, fils le mayeur d'Arras, Maroie, sa femme, fille de feu Jaque Lanstier, Rasses Li Waidiers, li fils Tasse Li Anstiere, se femme fille dudit feu Jaque, etc. »

Digitized by Google

qui a venir sont que par devant le lieutenant de mons. de Berlle et par devant les hommes chi apres nommes est venus en se propre personne Jacquemars Li Collebaus et rapporta, werpi et clama quitte par devant ledit lieutenant et les dis hommes sarciers IIII mencaudées de terre en une piece seans ou val de Neuville tenans a le terre de le malederie d'une part a disme et a terage et a V den. de rente, deus cascun an audit chevalier. Et tant en fist et si souffisanment li dis Jaquemes Collebaus par toutes les sollempnites qu'il appartiennent a faire selon l'us et coustume du lieu, que il fut dit par jugement sur ce conjuré avant dudit lieu tenant, que tant en avoit fait li dis Jacquemes Collebaus que il ni si hoir ni avoient mais nul droit. Et depuis ce fait li dis lieutenans souffissanment estaulis en mist en saisine et en possession al œz et au pourfit dudit hospital Saint Jehan en l'Estrée d'Arras Jacquemon de le Fontaine, confrere dudit hospital. Et puis conjura li dis lieutenans les dis hommes sarciers que il li dissent par jugement se li dis Jacquemes de le Fontaine confreres dudit hospital en estoit bien saisis et aheritez al œs et au pourfit dudit hospital. Et li dit homme sur ce conjuré et y aulz conseilliez et avisez diliganment, et le lieutenant dudit seigneur tenu apaiiet de ses droitures, disent par loyal jugement que li dis Jaquemes de le Fontaine en estoit bien saisis et aheritez pour goyr et possesser al œs et au pourfit dudit hospital. A ce furent appellé comme sires estaulis souffissanment du seigneur, Jehan Chocars, et comme homme sarcier qui ledit heritage jugerent, Pierres du Mur, Robers du Grant Val et Jaquemes Potiers. Che fu fait l'an de grace M CCC XLII le samedi prochain avant le xx[e] jour de Noël. (Cartul., f° 120).

Digitized by Google

LXXIV

1343, mai. — *Notification par Roghe de Raycourt, fils de feu Michel de Raycourt, chevalier* (1), *bail de Jean de Raycourt, sire de Raycourt, son neveu, fils de feu Bauduin de Raycourt, chevalier, de la vente faite pardevant Jean Cornache, son lieutenant, et les hommes de Jean de Raycourt, par demoiselle Marie Polinonne, d'Eterpigny, à l'hôpital S. Jean, de deux mencaudées et demie, deux quarantaines et sept vergerons de terre, au terroir d'Eterpigny, à 1 d. de relief par mencaudée.*

(Cartul, f° 54).

LXXV

1345, 28 novembre. — *Notification par Colart Le Gillon, de la donation faite à l'hôpital par Yde Brivande, de 6 boistelées de terre, sises* « devant le mote de Villiers, » *tenues de Bertol Le Philippon, pour lesquelles Jacques de la Fontaine, maître dudit hôpital, a été reçu homme vivant et mourant à 2. d. de relief par mencaudée, avec l'agrément du bailli de Lens.*

(Cartul, f° 115, v°).

LXXVI

1349, 25 octobre. — *Notification par Gérard Le Maire, bailli d'Aubigny, de par Madame Blanche de France* (2), *de la vente faite pardevant Gilles de Builliz, son lieutenant, et les* « tenans sartiers de madite dame, » *par Enlart de Planques à l'hôpital, de cinq mencaudées et un quarteron et demi de terre au terroir de Frévin.*

(Cartul., f° 74).

(1) Michel de Récourt (canton de Vitry) joue un rôle important aux armées de Philippe de Valois.

(2) Blanche de France, religieuse à l'abbaye de Longchamp, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne.

Digitized by Google

LXXVII

1349. — *Vidimus sous le scel de la cour d'Arras* (13 août 1422) *de : 1° lettres de Martin de Chartres, prévôt de Péronne, notifiant que les frères et sœurs de l'hôpital ayant obtenu de lui une commission en cas de nouvelleté pour les empêchements que Robert du Bos d'Ervillers avait mis sur la terre et rente que Mahaut, comtesse d'Artois, leur donna en ladite ville, ledit Robert a comparu pardevant lui et reconnu que la plainte dudit hôpital était juste* (1349, 9 août); *2° attestation par Jean Gayant, garde du scel de la baillie de Vermandois, à Péronne, que Martin de Chartres a reconnu que les lettres ci-dessus étaient bien scellées de son scel* (1349, 23 octobre).

(Cartul., f° 136, v°).

LXXVIII

1349, novembre. — *Arrentement à Warnier de Saudemont et à André, son fils, pour 7 l. p. par an, des prés de l'hôpital, dits les* « prés Rollant, » *sis entre Chérisy et Fontaine.*

(Cartul., f° 107).

LXXIX

1349, 1er décembre. — *Vente par Jacquemart de l'Abbaye, à l'hôpital S. Jean, de 7 boistelées de terre au terroir d'Hendecourt.*

Sachent tout que je, Jaquemars de l'Abie, cognoys que jou ay vendu sept boistelées de terre ou environ seans ou terroir de Hendecourt en le voye de Vauls, et sont tenues en sarcerie du seigneur de Longastre a nient de rente, fors tant seulement que quant on va de vie a mort que on paie XII deniers de relief de le mencaudée, lequelle terre j'ay vendu, werpi et clamé quitte comme

Digitized by Google

m'acqueste, et rapporté en la main du seigneur al œs, el nom et au pourffit de le maison del hospital Saint Jehan seant en l'Estrée d'Arraz, sur lequelle terre li dis hospitaux avoit demi mencaud de blé de rente par an, et me tieng a bien paiez du pris de le vente dessus dite. Et sur ce li sires conjura ses hommes que il li deissent par jugement se par mi ce que fait en avoit esté dudit Jaque, se il en avoit tant fait que il ne si hoir ni avoient mais droit, et que li hospitaulz ou personne rechevale pour ledit hospital au gré et a le volenté dudit seigneur en pooit bien estre saisis et a loy. Et sur ce fu dit des hommes sarciers chi dessous nommés, au conjurement dudit seigneur et par jugement, que Therys Martins, freres dudit hospital, estoit et est bien et a loy au pourfit dudit hospital, heritaulement et perpetuelment, a tous jours saisis, advertis et aherités, sauls les drois du seigneur et d'autrui, as us et as coustumes du lieu. A che furent present et appelé comme homme sarcier dudit seigneur, cest assavoir que je freres Jehans le Borgnes menistres de le Trinité (1) qui prestre pieche de terre audit seigneur, Pierres de Wicquetes, Jehans Goddefroys et Colars de Waencourt. Et je Galoys de Sains, bauls et garde de le terre de Longastre, fay savoir a touz ceulz qui ces presentes lettres verront ou orront que a toutes ces coses dessus dites faire et recognoistre ay esté presens et appelles comme sires a cause de mondit bail et qui fu a le dessaisine et saisine des coses devant dites que jou ay eu et receu plainement mes droitures du pris de le vente dessus dite et m'en tieng plainement a bien paies et en

(1) Ministre de la maison des Trinitaires d'Arras.

Digitized by Google

quitte les dessus dis vendeurs et acateurs et tous chiaux a qui quittance en appartient. En tesmoing de ce jou ay ces presentes lettres seellées de men propre seel qui furent faites et données le primier jour dou moys de decembre l'an de grace M CCC quarante et nœf.

(Cartul., f° 105).

LXXX

1350, 8 janvier. — *Vente par devant Jean Bussine, de Waiencourt, et quatre de ses hommes rentiers, par Jacques Collebaus à l'hôpital S. Jean, de 4 mencaudées de terre, sises au terroir de Waiencourt* (1), *tenues à 2 d. de relief dudit Jean.*

(Cartul , f° 79, v°).

LXXXI

1351, décembre. — *Notification par Jean de Morchies, dit Galehaut, que pardevant lui et Bertoul de Gonnelieu, Gilles Soale, etc., ses hommes de fief, Martin de Vaulx a reconnu avoir pris à toujours de Jean de la Vigne, alors maître de l'hôpital, 12 mencaudées de terre et demie et 10 sols de rente sur un manoir qui est à présent à demoiselle Sarre de Vaulx, moyennant 12 mencauds de blé payables à Noël* « tel blé comme de le disme de Vaux, livré Arras dedens les VII portes partout ou cieulz qui ces lettres avera amera mieulx. mais que car ou carette y puist tourner. » *Conditions de retrait.*

(Cartul., f° 137).

LXXXII

1353, avril. — *Notification par les échevins de Marœuil de l'arrentement fait par Jean de la Vigne, maître et frère de l'hôpital S. Jean, à Michel des Pons et Jeanne, sa femme, de dix mencaudées et trois boistelées de terre, sises à Marœuil, pour 3 muids de blé par an.*

(Cartul., f° 81, v°).

(1) Wancourt, canton de Croisilles.

Digitized by Google

LXXXIII

1357, 11 mars.— *Vente pardevant les* « alloiers de S. Vaast » *par Miquiel du Cariœl, chevalier, et Marie de Berle, sa femme, à demoiselle Marote Briquette, de 6 mencaudées de terre, sises au terroir d'Oppy.*
(Cartul., f° 47, v°).

LXXXIV

1360, 17 janvier. — *Vente pardevant Guy de Goy, sire de la Phalecque, chevalier, bailli d'Arras, par Laurent de Moy à Rasse Nepveu, bourgeois d'Arras, bail de Mariette La Coustelière,* « menre d'ans » *fille de Vaast Le Cõustelier, au nom de la dite Mariette, du treffond d'un fief que ledit Laurent tenait du château d'Arras, contenant 14 mencaudées et une boistelée à Eterpigny,* « pour de toutes lesdites terres ainsi tenues en fief goir et possesser depuis et tantost après le trespas de demiselle Jehanne Lyone, vefve de feu Jehan Le Coustellier et dudit Vaast leur fil qui sont viagier dudit fief, si comme on dit, par ladicte Mariette Le Coustellière et par ses hoirs. »
(Cartul., f° 55, v°).

LXXXV

1360, 20 octobre. — *Confirmation par Marguerite, comtesse de Flandre, de Nevers et de Rethel, de l'arrentement fait par l'hôpital de S. Jean à Jean Bouchel de Frévin, de dix mencaudées au terroir dudit lieu, tenues du château d'Aubigny pour 4 d. ob. par an, et dont Willemote d'Atrabonne est homme vivant et mourant.*
(Cartul., f° 75).

LXXXVI

1362, juillet. — *Notification par l'official d'Arras d'un accord entre l'hôpital et Thibaud de l'Atre,* de Atrio, *au sujet de 2 mencauds de blé et 2 chapons de rente dus sur une mencaudée et demie de terre appartenant audit Thibaud au terroir de Bouvigny* (1362, dimanche *post relationem S. Vedasti.)*
(Cartul., f° 84).

Digitized by Google

LXXXVII

1364, 9 avril. — *Charte de la comtesse Marguerite, déclarant les frères et sœurs de l'hôpital S. Jean, encore qu'ils soient* « personnes layes et seculeres » *exempts, comme les gens d'église et nobles, de payer assises des choses qu'ils achètent ou vendent pour l'administration et les besoins dudit hôpital.*

(Cartul., f° 62).

LXXXVIII

1364, 27 mai. — *Charte de la comtesse Marguerite qui, sur la demande des 8 frères et des 12 sœurs de l'hôpital S. Jean, considérant que* « pour le grant charge de malaides qu'il ont eu par le temps des grans mortalitez qui ont esté a Arraz et ailleurs en notre pays d'Artois, leurs meubles et chatels ont esté gastez et emploiez, et pour cause d'icelles mortalitez et des guerres aussi les aumosnes et bienfais que l'en leur souloit faire et leurs revenues et rentes ont esté appetissez grandement », *réduit pour l'avenir leur nombre à 4 frères et 8 sœurs, autorisant ceux qui voudront se retirer à vendre à prix raisonnable* « leurs provendes ausdiz maistre, prieuse, freres et suers et non a autres » *qui voudront rester.*

(Arch. du Pas-de-Calais, A. 92. — Orig. parchemin, las de parchemin préparés pour mettre le scel, qui n'a pas été apposé ; plusieurs ratures, renvois et changements d'une autre écriture).

LXXXIX

1365, 17 juin. — *Notification par Guy de Goy, chevalier, bailli d'Arras, de l'accord intervenu entre l'hôpital et Lambert de Boef, au sujet de 8 s. de rente que ledit hôpital lui réclamait.*

(Cartul., f° 80, v°).

Digitized by Google

XC

1366, 21 juin. — *Notification par Gilles de Chavile, chevalier, sire d'Estraiele, que Béatrix Paufile, veuve de Jacques Amion, a renoncé aux 10 mencaudées de terres sises au Mesnil le Boucel, tenues dudit chevalier et arrentées par l'hôpital S. Jean, dont elle ne pouvait payer les rentes; ledit hôpital a présenté* « Estiene de Sombrin pour deservir par devers nous ledite terre de tel servitude que en tel cas appartient à faire comme homme vivant et morant, et le receust nos baillis. »

(Cartul., f° 119, v°).

XCI

1366, 22 novembre. — *Sentence arbitrale de dom Jean de Berneville, receveur de S. Vaast, et Guy de Goy, chevalier, bailli d'Arras, sur un différend entre l'abbaye de S. Vaast et la comtesse d'Artois d'une part, et l'hôpital S. Jean d'autre part, au sujet du tonlieu des marchandises et de certains droits en la ville d'Arras.*

(Cartul., f° 62, v°).

XCII

1367, 28 février. — *Confirmation de cette sentence par la comtesse Marguerite.*

(Cartul , f° 67, v°).

XCIII

1367, 30 juillet. — *Donation par Maroie Briquette, conseur de l'hôpital S. Jean, audit hôpital, de 6 mencaudées de terre qu'elle avait au terroir d'Oppy, sous certaines conditions.*

Sachent alloyé de Saint Vaast d'Arras qui sunt et qui advenir sunt. que par devant les alloiiés chi desous nommés, est venue et comparue en propre personne

Digitized by Google

demiselle Maroie Briquette, adont conscœrs del hospital Saint Jehan en l'Estrée d'Arras, et a donné audit hospital pour Dieu et en aumosne et pour le salut de se ame werpi et clamé quitte bien et a loy, hiretaulement et perpetuelment a tous jours, comme se propre acqueste, six mencaudées ou environ de terre de frans allœs que elle avoit seans en pluiseurs pieces ou terroir de Ouppy es lieux chi apres devises, est assavoir trois mencaudées et une couppe ou environ de terre tenans d'une part es terres Masquet de Gaverelle et d'autre part as terres Jehan de Magny. Item, deuz mencaudées de terre ou environ seans ou Val d'Aisseville (1), tenans as terres de noble homme msgr Michiel du Carriœl chevalier d'une part, et as terres dame Benoite Marline et as terres me demiselle du Bos d'aultre part. Item, trois coupes ou environ de terre seans au Vert Quemin tenans d'une part as terres Tessart de le Ruelle et d'aultre part as terres le dicte demiselle du Bos. Et sont toutes les vi mencaudées de terre devant dictes tenues en allœs et advouées a tenir del eglise Saint Vaast d'Arras, parmi une maille de rente par an pour chescune mencaudée. Les queles vi mencaudées ou environ de terre dessus dictes, tout ensi que elles sieent en pluiseurs pieces, et que elles s'estendent en lonc et en large chescune piece entre les quatre cors et le moillon, et toutes les appartenances et appendances d'icelles le dicte demiselle Maroie les werpi et raporta par rain et par baston, et s'en dessaisy, et par advoué en le main de Colart de Riencourt comme en main de signeur elleu des alloyés chi desous nommés ses

(1) Acheville, canton de Vimy.

Digitized by Google

compaignons quant ad ce faire, par tel maniere et condition que elle doit avoir le goanche et percevoir de tous les profis, revenues et emolumens qui de toutes les six mencaudées ou environ de terre dessus dictes porront naistre et venir en quelconque maniere que ce soit tant et si longuement que elle ara le vie ou corps. Et apres le trespas de le dicte demiselle Maroie, li maistres, les freres et les sœrs dudit hospital pour cause de le dicte terre et de tous les pourfis, emolumens et revenues qui en isteront, dont il gorront et perceveront al œs et pourfit dudit hospital, il seront tenu de faire et administrer chescun an perpetuelment au jour de la Nativité Saint Jehan Baptiste une pitance de vin, est assavoir as malades, as freres, as sœrs et a le maisnie dudit hospital en le maniere qu'il ont usé et acoustumé de faire les pitances de vin oudit hospital, quant elles y esqueent, et si seront tenu de faire dire chescun an perpetuelment dedans les octaves dudit jour en le capelle dudit hospital deus messes de *Requiem* de le dicte demiselle Maroie, de sen pere, de se mere, de Engheran Bricquet sen oncle et de tous ses bienffaiteurs, lesquelles messes seront dites par 1 aultre capellain que cheulz qui canteront audit hospital et pour chescune messe li maistre dudit hospital fera baillier audit capellain seze deniers par. Duquel don, werp et raport de toutes les devant dictes six mencaudées de terre et des appendances et appartenances d'icelles, le dicte demiselle Maroie fist tant et si souffissamment toutes les solennités qui ad ce appartenoient a faire, que il fu dit par jugement des alloyés dessus nommés avant conjurés dudit Colart de Riencourt comme signeur qu'elle ni avoit mais droit aucun, fors

Digitized by Google

tant seulement que elle gorra et percevera de tous les profis et emolumens qui de toutes les dictes terres porront issir par quelconque maniere tout le cours de se vie, et qu'il en pooit bien saisir, advestir et adhireter i des freres ou une des sœrs dudit hospital hiretaulement et perpetuelment a tous jours al œs et profit dudit hospital. Et ce fait, li dis Colars de Riencourt comme sires demanda a le dicte demiselle Maroie se en toutes les terres dessus dites ou aucune pieces d'icelles elle savoit about, assenement, ne empechement aucun que elle le desist, le quelle respondi que en toutes les dictes terres par li, ensi que dessus est dit, données, werpies et raportées ne en aucune piece d'icelles elle ne savoit about, ne assennement, ne aultre empeechement, que cest present don, werp et raport. Et apres toutes ces coses ensi faites que par dessus est devisé, li dis Colars comme sires saisi, advesti et ahireta, al œs et profit dudit hospital Jehan Flayel de Lucheu, frere et maistre pour le temps dudit hospital, et de toutes les vi mencaudées de terre devant dictes et des appartenances et appendances d'icelles, sauf tous drois pour goir ent et posseder ledit hospital hiretablement et perpetuelment a tous jours, sauf et reservé a le dicte demiselle Maroie le goance de tous les profis et revenues qui de toutes les dictes terres porront naistre et venir tout le cours de se vie tant seulement, et apres son deches pour tenir l'ordenance oudit hospital de faire dire les dictes messes et de faire le pitance chascun an comme dit est. Et puis conjura li dis sires les alloyés chi desous nommés que il desissent par jugement se, parmi ce que fait en avoit esté, li dis Jehans Flayaulz estoit bien et a loy saisis, advestis et ahiretes

Digitized by Google

al œs et profit dudit hospital de toutes les six mencaudées ou environ de terre dessus dictes et des appendances et appartenances d'icelles, pour en goir et posseder ledit hospital hiretaulement et perpetuelment a tous jours, pour raemplir le dicte ordenance des messes dire et faire le pitance chescun an oudit hospital ensi que dit est. Lesquelz alloyés chi desous nommés, sur ce diligeanment conseillies et bien advises, disent et prononcherent par loyal jugement, qui d'aucune personne ne fu contredis ne debatus, que li dis Jehans Flayaulz estoit et est bien et a loy saisis, advestis et adhiretes al œs et profit dudit hospital de toutes les six mencaudées de terre dessus dictes et de toutes les appartenances et appendances d'icelles pour en goir et posseder ledit hospital hiretaulement et perpetuelment a tous jours, sauf et reservé tant seulement a le dicte demiselle le goance de tous les profis, emolumens et revenues qui de toutes les dictes terres porront naistre et issir par quelconques maniere que ce soit tout le cours de se vie, et apres sen trespas faire dire les messes oudit hospital et administrer le dicte pitance chescun an ensi que dessus est ordené. Et ce fait le dicte demiselle Maroie jura, creanta et fiancha par le foy de sen propre corps, pour ce corporelment baillié en le main dudit Colart de Riencourt, comme en main de signeur, que jamais a nul jour par li ne par autruy elle ne iroit ne aler feroit, ne querroit ne querre feroit art, engieng, cause, matere, moyen ne cavillation aucune, ne feroit, ne faire feroit, ne souffereit estre fait par quelconque maniere contre le don, werp, raport et convenences devandis ne aucunes d'icelles, mais les promist par se foy et serement dessus dis et l'obligation et abandon de tous ses biens et les biens de ses hoirs et

Digitized by Google

successeurs, les quels elle obligea et abandonna envers tous signeurs et toutes justices a tenir, conduire, tenser et warandir envers tous et contre tous et les delivrer de toutes quarques, de tous empechemens et de toutes autres coses qui, par li ou par autre de se partie, porroient venir ou naistre, par quelconques maniere que ce fust, et audit hospital en temps present ou avenir grever ou nuire. Et li maistres, les freres et les sœrs dudit hospital li promisent a warder et tenir bien et loyalment ledicte ordenance de faire et administrer chescun an perpetuelment oudit hospital le dicte pitance et faire dire les dictes messes ensi que par dessus est dit et ordené. A cest don, werp et raport, dessaisine et saisine et toutes aultres choses faire et ordener en le maniere que dessus est dit, furent comme alloyé li dis Colars de Riencourt esleus comme sires de ses compaignons quand ad ce faire, Phelippes Willequins, Jehans de Baillœs, Mahieux Walloys et Oede Le Cevalière qui recort en ont fait a leurs aultres compaignons. Che fu fait ou dit hospital comme en piece de terre souffissamment empruntée par les alliés dessus nommés de honnerable homme et sage Estevene Bosquet adont bailli d'Arras en l'an de grace M CCC LX et VII le penultime jour du mois de juille.

(Cartul., f° 48, v°).

XCIV

1386, 18 avril. — *Notification, par les échevins d'Arras, de la criée faite à la bretèche, d'une pièce de terre appartenant à Jean Paiebien sise* « sur le neuve rue (1) a l'opposite de le maison le curé de le Basecle », *chargée de 16 s. de rente envers l'hôpital, laquelle rente ne pouvait être payée, adjugée à Gilles Tauyel, prêtre, procureur dudit hôpital, nul ne s'étant présenté.*

(Cartul., f° 90, v°).

(1) Aujourd'hui rue des Capucins.

Digitized by Google

XCV

1368, 18 août. — *Notification par les échevins d'Arras de la criée faite à la bretèche, d'une maison sise en la rue S. Maurice, sur laquelle l'hôpital avait 5 s. de rente, adjugée audit hôpital, nul ne s'étant présenté.*

A touz ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, eschevins de le ville d'Arraz, salut. Comme li frere et seurs del hospital S. Jehan en l'Estrée d'Arras heuissent chincq soulz de rente par an, si qu'il maintenoient, sur une piece de terre u il soloit avoir maison seant en le rue Saint Morisse, et soloit estre Cul de fer de Wamin, et pour chou que chil dudit hospital ne poient estre paiet de le dite rente, heuissent fait le dite plache et pieche de terre par le justice du lieu justichier, asseir le main et traire a loy, et pour che que aucuns ne se apparoit, se fuissent chil dudit hospital trait par devers nous en requerant que ledite plache fust criée a le bretesque, en signiffiant que se il estoit aucuns qui les arrerages de ledite rente vaust paier et plache retenir, venist par devers eschevins dedens quarente jours, u se che non on le deliverroit as dis del hospital pour leur dite rente sauver. Et pour chou qu'il ne fu aucuns qui en dedens les quarente jours dessus dis ne en grant temps apres s'apparust, qu'il s'offrist a paier les dis arrerages, ne a le dite plache ne pieche de terre retenir, sires Gilles Tauvaus prestres et procureres dudit hospital, u nom et pour icelli hospital, par le justiche du lieu, en le presence des eschevins, en le dite pieche de terre, pour ledit hospital, fu mis et recheus pour le dite rente sauver et avoir au mielx que on porroit, sauf le drois des autres

Digitized by Google

rentiers s'il i sont treffonsiers ou autres. Et encore fu il dit par le justiche sur le lieu que s'il estoit aucuns que en ledite plache et pieche sceust sen droit qui le vausist retenir, les dis arrerages et les rentes paier, venist avant dedens sept jours et sept nuis, encore seroit il recheus, et pour ce que aucuns ne s'apparust, elle fu du tout delivrée et demoura audit hospital par condition que ledite plache est et demeure as us et aus coustumes qu'elle estoit par avant et du tout a le cognoissance des eschevins d'Arraz, si comme Jehans Bougers nostre sergens a verghe nous a toutes ces coses dites et relatées de boucque. En tesmoing de ce nous avons ces presentes lettres scellées du scel de le dite ville d'Arraz, ordonné pour sceller les contraix, convenanches et obligations cognutes par devant nous. Ce fu fait l'an de grace M CCC LX VIII, le XVIII^e^ jour d'aoust.

(Cartul., f° 89).

XCVI

1371, 30 mars. — *Arrentement, par devant les allies de S. Vaast, en Neuville-St-Vaast, par l'hôpital à Gilles Plommier, de 4 mencaudées et demie de terre* « tenues de frans aloez S. Vaast » *au terroir de Neuville pour 2 mencauds de blé par an.*

. . . . . .

Ce fu fait et recognut en l'église de Nœfville S. Vaast le jour de Pasques flouries l'an de grace M CCC LXX. Ad ce furent present comme sires en ceste partie esleus par les aliies chi dessous nommes, sires Jehans Blevetins prestres, et comme aliies jugans en ceste partie Baudins Li Alars, Pierre Mules, Jakemars Biseux, Jakemars Bertoulx et Robers de Gaverelle.

(Cartul., f° 113).

Digitized by Google

XCVII

1371, 24 avril. — *Notification par les échevins de la Vigne des suretés données par Guiffroy d'Erques et Marguerite l'Echaudée sa femme, bourgeois d'Arras, pour le payement d'une rente que l'hôpital a sur deux maisons leur appartenant en l'échevinage de la Vigne, laquelle rente a été abaissée de 24 s. à 10 s.* « pour ce que icelles deux maisons ont esté naguaires toutes arses des Englés et anemis qui daesrainement furent à Arras. »
(Cartul., f° 92).

XCVIII

1373, 17 juin. — *Vente pardevant Jean Cosset, bourgeois d'Arras,* « mayeur de la charité Saint Mathieu de Fuilloi », *et les hommes rentiers de la dite charité, par Jean de Castenoy, bourgeois d'Arras, à l'hôpital S. Jean, d'une mencaudée de terre sise vers la Poterie, tenue de la dite charité.*
(Cartul , f° 69, v°).

XCIX

1374, 11 mai. — *Confirmation de cette vente et amortissement de ladite terre par Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne.*
(Arch. de St-Jean, orig., et cartul., f° 61).

C

1374, 10 juin. — *Vente pardevant Jean Grenel, bailli d'Arras, par Vaast Le Coutellier et Marie sa fille, à l'hôpital S. Jean, du fief mentionné au n° LXXXIV.*
(Cartul., f° 57, v°).

Digitized by Google

CI

1377, 8 novembre. — *Notification par les échevins de la Vigne, de la donation faite à l'hôpital par Pierot Crestaigne, d'une maison sise au Pouvoir de la Vigne, et de l'investiture de Gilles Chanel, homme vivant et mourant, moyennant* « un cappon à plume » *par an, à Noël, dû à S. Vaast et au vidame de Chartres comme seigneurs dudit lieu.* (Cartul., f° 93).

CII

1378, 20 février. — *Notification par les échevins de Bailleul-sir-Berthoult de la vente faite par Jean du Four à l'hôpital S. Jean de 6 coupes de terre sises en l'échevinage dudit lieu.*

Sachent esquevin de le ville de Bailleul que on dit mons. Bertoul qui sont et qui a venir sont, que Jehans du Four a vendu bien et loyalment et heritaulement, et par juste pris et certain, as sages et honorables le maistre, freres et sereurs del hospital Saint Jehan en l'Estrée d'Arras VI couppes de terre qu'il avoit seant en l'échevinage de le dite ville de Bailleul ou lieu que on dit Deseure le Val, et tenant d'une part a le terre dudit hospital et de l'autre lez a le terre Cappon de Bailleul. Et le dite vente faite, certaine personne fut establie pour ledite terre crier, lequelle par ledit estabii fu criée et huée en sainte eglise par trois jours sollempneux bien et souffisanment, as quelx cris et hus nulle personne, proismes ne aultres quelconques, ne s'apparust pour ledite terre reclamer ne empescher de riens, et les dis cris passes, et VII jours et VII nuis passes apres bien et souffisanment, li dis Jehans du Four et auxi mess. Gilles

Digitized by Google

Tauiaux maistres dudit hospital ou temps de lors se comparurent tout ensanle en le presence des dis eschevins, et la recognut li dis Jehans du Four ledite vente audit mess. Gille, pour et ou nom dudit hospital, li quel eschevin demanderent audit Jehan du Four pour quoy il vendoit ledit heritage et par quelle maniere il le voloit werpir. Li quels Jehans respondi qu'il le vendoit par pure necessité et pour pieur markiet esquiver, et que de ce feroit bon serement lui tierch, les quelz seremens de lui fit li dit eschevin firent faire en le propre heure bien et souffisanment tant comme a le coustume dudit lieu en pooit et devoit appartenir en tel cas. Et ce fait, li dis Jehans du Four tantost incontinent saisi, werpi et ahireta par rain et par baston bien et souffisanment et a loy les dites VI coupes de terre en le main de Pierot Castaigne, lequel Pierot li dis mess. Gilles presenta a recepvoir ledite terre pour et ou nom et au prouffit dudit hospital, et ledite saisine baillie li dis mess. Gilles, ou personne pour lui, demanda as dis eschevins se li dis Pieros estoit des dites VI coupes de terre bien saisis et ahiretes, li quel eschevin sur ce conseilliet demanderent audit Jehan du Four s'il estoit seurs de ses deniers, li quels respondi qu'il s'en tenoit pour bien et a plein paiies et en quittoit du tout ledit mess. Gille et le dit hospital et toutes autres personnes quelconques. Et apres ce li dit eschevin dirent que parmi tant que fait estoit bien et souffisanment, que li dis Jehans du Four avoit tant fait des dictes VI coupes de terre qu'il n'i avoit mais droit, et que li dis Pieros Castaigne en estoit bien saisis et ahiretés et mis en possession pour et ou nom dudit hospital comme dist est, sauf tous drois, et qu'il en feist

Digitized by Google

tost et hastivement gré au seigneur de qui li dis hiretages estoit tenus, se gré y appartenoit, et qu'il ne savoit about ne assenement nul quelconque et auxi ne savoit li dis Jehans du Four pour quoy li dis heritages ne peust bien demourer audit hospital comme dit est. A ce furent comme eschevin, est assavoir Jehans Caupons, Regnaus d'Yveri, Bauduins Li Sohiers, Jaquemes Li Comtes, Martins Favane et Jehan de Lies, qui recort en ont fait a leur compaignon. Ce fu fait en l'an de grace M CCC LXX VII, le xx[e] jour de fevrier.

(Cartul., f° 97, v°).

CIII

1380, 30 novembre. — *Donation par Gilles Poré et Marguerite du Sauchoy, sa femme, à Henri de Poligny, frère de l'hôpital S. Jean, pour ledit hôpital, de 3 coupes de terre sises en l'échevinage de Bailleul.*

(Cartul., f° 98, v°).

CIV

1380, 10 novembre. — *Notification par les échevins de Bailleul, de la vente faite à l'hôpital par Maroie Waroquière, veuve de Jean d'Emmileville dit Caupon, et Jean son fils, de 6 mencaudées et demie et 23 verges de terre à Bailleul.*

(Cartul., f° 99).

CV

1380, 10 décembre. — *Notification par les échevins de Bailleul, de la vente faite à l'hôpital par Gilles Cappon, comme message et command de Jean de Latre, de 10 mencaudées et 32 verges de terre en l'échevinage de Bailleul.*

(Cartul., f° 102, v°).

Digitized by Google

CVI

1381, 12 janvier. — *Notification par Nicaise Cornache, lieutenant du bailli de Recourt, établi par Jean, sire de Recourt et châtelain de Lens, écuyer, que pardevant lui et Estienne Sombrin, etc., hommes cotiers et tenants dudit seigneur, Marguerite de Moyenneville, veuve de Jean de Magny, demeurant à Willerval, a vendu à l'hôpital 11 coupes de terre, sises au terroir d'Eterpigny.*
(Cartul., f° 133, v°).

CVII

1381, 21 mai. — *Notification par Jean Grenel, bailli d'Arras, de l'accord conclu entre l'hôpital et Wistasse de Ligny, écuyer, au sujet de 6 mencaudées de terre, sises au terroir de Dury, sur lesquelles ledit Wistasse avait mis sa main.*
(Cartul., f° 113, v°).

CVIII

1383, 28 avril. — *Notification par Pierre Rose, garde de la terre et juridiction de Michel de Dainville, chanoine de Noyon et archidiacre d'Ostrevent, et par ses hommes rentiers, que Jean de Quiéry et Pasque Rose, ont pris à rente pour 6 mencauds de blé par an, 4 mencaudées de terre appartenant à l'hôpital S. Jean, sises au Val de Neuville, tenues du sire de Berles, à 5 d. de rente annuelle.*
(Cartul., f° 121).

CIX

1387, 17 mars. — *Confirmation par Philippe, duc de Bourgogne, des priviléges accordés aux frères de l'hôpital S. Jean par la comtesse Marguerite* (Arras, 9 avril 1364) *et Louis, comte de Flandre* (Arras, 10 novembre 1383), *les exemptant de toute assise pour toutes les choses qu'ils vendront ou achèteront pour leur communauté.*
(Cartul., f° 62).

Digitized by Google

CX

1388, 9 février. — *Notification par Jean du Pré, bailli de Guy de Goy, chevalier, sire de la Falesque et de Ponchiaux, de la vente faite par Maroie la Picarde à Jacquemart le Féron, maître de l'hôpital S. Jean, pour ledit hôpital, de 6 boistelées, sises à Ecurie, tenues dudit seigneur ; ledit Jacquemart est reçu homme vivant et mourant.*

(Cartul., f° 111).

CXI

1388, 27 février. — *Procuration générale donnée à Simon Saquespée et Daniel de la Grange par Henri de la Vacquerie et Marie de Puninage, sa femme.*

(Cartul., f° 75, v°).

CXII

1388, 8 août. — *Vente en la cour de l'official d'Arras et pardevant les hommes alliés ou tenant francs alleux, par Daniel de la Grange, procureur d'Henri de la Vacquerie, à l'hôpital S. Jean, de 7 mencaudées de francs alleux, sises près Sainte-Catherine-lez-Arras.*

(Cartul., f° 76, v°).

CXIII

1388, novembre. — *Notification par les échevins de Lens de la modération obtenue par Robert Culemer, bourgeois de Lens, sur la rente de blé qu'il devait à l'hôpital S. Jean et aux* « aumosnes des povres de Lens. » *Echevins:* « Jehans Petis dis le Cuveliers et Robert Boistiaux. »

(Cartul., f° 115).

Digitized by Google

CXIV

1390, 6 novembre. — *Notification par Gillot Martin, lieutenant du bailli de la châtelaine de Lens, tenant le bail de la seigneurie de Récourt au nom de Jean de Récourt, fils de ladite dame, que pardevant lui et Jacquemart Cornache, etc., hommes cottiers, ont comparu Nicaise Quarré et Bourgne, sa femme, qui ont vendu à l'hôpital 11 coupes de terre, sises entre Dury et Eterpigny ; Jacquemart Féron, frère et procureur dudit hôpital a été reçu pour* « home cotier vivant et morant, deservant et faisant devoir envers ledit seigneur de Récourt en sa court et toutteffois que mestiers seroit ad cause et title des XI couppes de terre dessus dites parmi V deniers ob. de rente par an au terme Saint Remi que ledite terre doit audit seigneur de Récourt, et autant de relief toutteffois que ledite terre va de main à aultre ou autrement. »
(Cartul., f° 134, v°).

CXV

1391, 16 février. — *Vente à l'hôpital, par les échevins d'Arras, autorisés par le duc de Bourgogne, pour 16 s. p., d'un* « cappon bourgeois » *de rente annuelle qu'ils avaient sur une maison sise devant le Wetz d'Amain, appartenant audit hôpital.*
(Cartul., f° 91).

CXVI

1391, 6 juin. — *Notification par Nicole Morel, curé de Ficheux, du rapport fait par Tassart le Vaasseur d'Agny, des 3 mencaudées et demie de francs alleux qu'il tenait à rente de l'hôpital et de l'investissement qui en a été fait à Thomas de Hottoy, frère et procureur dudit hôpital.*
(Cartul., f° 96, v°).

Digitized by Google

CXVII

1392, 13 mars. — *Notification par les échevins d'Achicourt près Arras, de l'arrentement fait par l'hôpital à Jean Florent, pour 15 s. 3 d. de rente à la S. Remy, d'un champ sis audit échevinage.*
(Cartul., f° 95).

CXVIII

1392, 31 mai — *Jugement de Pierre de Latre, licencié ès lois, bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, Wautier Haterel, conseiller du duc de Bourgogne et Tassart Le Jouene, procureur général d'Artois, arbitres sur un différend entre l'abbaye de S. Vaast, Maielin de Bailleul et Jean du Poncel, comme seigneurs de Bailleul-sire-Berthould, d'une part, et l'hôpital S. Jean d'autre part, sur la propriété de certains droits à Bailleul, rejetant après enquête les prétentions de l'hôpital* (1392, 31 mai). *Copie d'une lettre de Charles VI, autorisant les parties à dessaisir le Parlement de leur affaire et à la soumettre à l'arbitrage dessus dit* (Paris, 29 décembre 1391).
(Cartul., f° 100, v°).

CXIX

1413, 6 juillet. — *Notification par Warnier Caulier, lieutenant du bailli du Sénéchal de Hainaut, à Chérisy, de l'arrentement fait par l'hôpital à Jacquemart de Casteler, des prés Rollant et autres terres à Chérisy.*
(Cartul., f° 127, v°).

CXX

1421, 8 novembre. — *Accord pardevant notaire, entre Jacquemart Roguet, procureur et receveur de Jean, sire de Montmorency et de Croisilles, et Jean Aubert, prêtre, procureur de l'hôpital, au sujet d'une rente que ledit hôpital prend sur 16 mencaudées sises au terroir de Croisilles, appartenant audit sire de Montmorency.*
(Cartul., f° 139).

Digitized by Google

CXXI

1422, 6 février. — *Notification par Pierre du Quesnoy, bailli de Chérisy, pour Madame la Sénéchale de Hainaut, d'un accord entre l'hôpital et Jacquemart de Casteler, au sujet des arrérages qu'il devait audit hôpital pour les terres qu'il en tenait à rente.*
(Cartul., f° 129, v°).

CXXII

1422, 24 juillet. — *Notification par l'hôpital S. Jean, de l'emploi fait de 40 florins d'or légués par sainte Sauchelle sœur dudit hôpital, à l'effet d'acheter des terres pour l'hôpital et de faire célébrer chaque année pour elle un obit solennel, et de distribuer* « aux malades, frères et sereurs dudit hospital une pitanche en argent de xx sols et une pitanche de vin telle qu'il est acoustumé audit hospital. »

A tous ceulz qui ces presentes lettres verront ou orront les maistres, prieuse, freres et sereurs del ospital Saint Jehan en l'Estrée d'Arras, salut. Sachent tous que comme deffuncte demoiselle Sainte Sauchelle a son vivant et au jour de son trespas consereur dudit hospital, pour le salut del ame de ly, heust donné et ausmosné audit hospital la somme de XL florins d'or a le couronne, du coing et forge du Roy notre sire, pour convertir en rente ou heritages au pourfit dudit hospital, adfin d'avoir chascun an perpetuelment en le capelle dudit hospital ung obit solennel, vegilles, commendasses et messe a notte, moiennant ce que ledit hospital ou les menistres d'icelluy seront tenus chascun an paier au curé del eg'ise parrocial de Notre Dame en Cité nommée Saint Nicolay en Lattre, a son vicesgerent ou chapellain, la somme de X solz pour

Digitized by Google

dire les vegilles, commendasses et messe par le maniere dicte, et aux malades, freres et sereurs dudit hospital une pitanche en argent de xx sols et une pitanche de vin telle qu'il est acoustumé audit hospital. Nous, ladicte somme de XL florins d'or telz que dessus congnoissons avoir receu, et par bon advis et grant deliberacion avœc, du conseil et consentement des executeurs d'icelle deffuncte ou d'aulcuns d'eulz, en avons acheté a Jehan Gode demourant a Arras cincq mencaudées de terre ou environ que ledit Jehan Gode avoit seans en pluiseurs pieces es terroirs de Cherisy et Fontaines, desquelles terres ledit hospital est en bonne possession et saisine. Et moiennant ce, nous congnoissons ledit hospital estre tenu de paier chascun an perpetuelment audit curé de Notre Dame en Cyté, son vicesgerent ou capellain, la dicte somme de x solz pour son salaire de dire les vegilles, commendasses et messe a notte par le forme et maniere que dessus est dit, et aux malades, freres et sereurs dudit une pitance en argent de xx solz et une pitance a vin a distribuer comme dit est dessus. Et se diront les dites vegilles le dimenche prochain apres le jour del Ascencion et les commendasses, messes et pitances dessus dites se diront, feront, payeront et distribueront le lundi prochain apres enssievant, auquel obit ou au moins a le messe seront tenus tous lesdis freres et sœreurs estre et comparoir sur et a paine de perdre toute le part et portion qu'ilz porroient avoir es deux pitances cy dessus desclairées, pourveu pour iceulz freres et sereurs absens qu'ilz porront estre tenus pour excusés se ilz sont hors pour les besongnes et honneurs dudit hospital, se ilz sont malades ou se ilz sont en pelerinages

Digitized by Google

comme ce est ou serment dudit hospital plus ad plain contenu. Toutes lesquelles choses dessus dictes nous congnoissons estre vrayes et en icelles tesmoingnant et approuvant, nous avons mis le seel dudit hospital a ces presentes lettres faictes et données le XXIIII[e] jour du mois de juillet l'an de grace M CCCC et XXII.

(Cartul., f° 124, v°).

CXXIII

1422, 28 juillet. — *Notification par Lancelot Bonnier, bailli de Fontaine-lez-Chérisy pour Antoine de Havesquerque, seigneur dudit lieu, qu'en la présence des hommes de fief dudit seigneur, Jean Gode et Pasque Ploiebien sa femme, bourgeois d'Arras, ont vendu à l'hôpital 6 boistelées de terre au terroir de Fontaine.*

(Cartul , f° 130, v°).

CXXIV

1424, 15 septembre. — *Notification par les échevins de Bailleul-sire-Berthoult, de la donation faite à l'hôpital par Marie Grarde, de 9 coupes et 5 verges de terre sises au terroir de Bailleul,* « pour les bons services aggréables que lesdis frères et sœurs lui avoient fait et faisoient de jour en jour et faire lui porroient en temps advenir pour le soustenance de se vie. »

(Cartul., f° 134, v°).

CXXV

1426, 25 octobre. — *Notification par les échevins de Bailleul-sire-Berthoult de l'arrentement fait par l'hôpital à Pierrot d'Yveri et à ses hoirs à perpétuité, de six coupes de terre sises au terroir de Bailleul, moyennant 3 boisseaux de blé à 12 d. près du meilleur, payables à Bailleul à la S. Remy.*

(Cartul., f° 135, v°).

Digitized by Google

CXXVI

1427, 25 octobre. — *Notification par les échevins de Bailleul-sire-Berthoult, de l'arrentement fait par l'hôpital de 3 coupes et 5 verges sises audit lieu, à Regnault Caperon et à ses hoirs, moyennant une rente annuelle à Noël de 6 s. monnaie courante en Artois.*

(Cartul., f° 136).

CXXVII

1438, 7 juin. — *Charte de Philippe, duc de Bourgogne, portant réformation et règlement du personnel de l'hôpital S. Jean.*

Phelippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, de Haynau, de Hollande, de Zeellande, et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme les rentes et revenues de l'ospital et maison-Dieu de Saint-Jehan en l'Estree en nostre ville d'Arras, fonde de feux noz predecesseurs, contes et contesses d'Artois, que Dieux absoille, pour y recevoir toutes povres creatures, femmes gisans d'enfans et autres malades et membres de Dieu, les alimenter, gouverner, et administrer leurs neccessitez, ensevelir les trespassez les enterrer en terre sainte, et autrement y faire les euvres de misericorde selon l'ordonnance, fondation, et bonne intencion de nosdits predecesseurs, soient, par le fait des guerres, qui longuement ont este et dure, et encores sont et durent en ce royaume, tres fort diminuez et tellement, que apeines peuent elles souffire pour furnir les pains et provendes des freres et

Digitized by Google

seurs dudit hospital, qui sont ou nombre de seize personnes, assavoir huit freres et huit seurs, sans les autres gens et serviteurs d'icellui ; les aucuns desquelz freres et seurs, apres ce quilz y ont obtenu lesdits pains et provendes, plus pour vivre a leur aise des biens dudit hospital que par devotion ou voulente de servir Dieu et sesdiz povres membres, et quilz y ont vescu longuement, ont souventes foiz venduz iceulx pains et provendes a autres, en receu les deniers, et emporte hors dudit hospital tout ce quilz y avoyent de meubles et biens, sans y laissier ou donner quelconque chcze, lesquelz meubles et biens, de droit et raison commune, devoient estre et demourer audit hospital, en defraudant par ces moyens l'intencion, voulente et sains propos de nosdits predecesseurs, fondeurs d'icellui hospital, qui vouldrent quil ny eust de freres et seurs que le moindre nombre dont len se pourroit passer, et personnes devotes pour servir lesdits povres, habilles, et souffisans pour entendre au gouvernement des biens dudit hospital. Et pour sur ces choses pourveoir et entendre, et vacquier à la reformation d'icelles, a l'instance, priiere et requeste aussi de nostre tres chiere et tres sainte compaigne la duchesse, meue en ceste partie de devotion singuliere, affin que le dit hospital, tant par faulte de bon gouvernement comme par les grans charges desdits freres et seurs et autrement, ne cheist en totale desolation et ruyne, parquoy sil advenoit, que Dieux ne vueille, lesdits povres membres de Dieu ny pourroient plus estre receuz ne alimentez, comme il appartient et ainsi quilz ont acoustume d'estre, eussions commis reverend pere en Dieu, noz amez et feaulx conseilliers, l'evesque d'Aucerre, maistre Fortegaire de Placence, nostre

Digitized by Google

premier chappellain et aumosnier, maistre Robert le Juenne, nostre gouverneur d'Arras, et maistre Philippe Maugart, maistre des requestes de nostre hostel et bailly de Saint-Quentin, lesquelz, par nostre commandement et ordonnance, se sont depuis informez sur les choses dessus dictes bien et diligemment, et nous ont rapporte ce que trouve en ont avec leur advis, pour au seurplus en faire a nostre bon plaisir ; Savoir faisons que nous, veues ycelles informations et autres, desirans de tout nostre cuer les saintz et devotz propos de nosdits predecesseurs, contes et contesses d'Artois, estre gardez et entretenuz selon leurs intencions et devotions, et ledit hospital releve, reforme et mis en bonne rieule et maniere de vivre pour le temps avenir, avons, par deliberacion de nostre conseil, ordonne et ordonnons par ces presentes, pour nous, noz hoirs et successeurs, contes et contesses d'Artois, les poins et articles qui s'ensuivent : *Premiers*, que generalment tous malades languoreux, couchans au lit, et povres femmes gisans d'enfant seront doresenavant receuz oudit hospital sans ce que lesdits freres et seurs en puissent refuzer aucuns, si avant que il y ait lit, lieu et place pour les couchier, et leur seront administrez tant leurs neccessitez de vivre comme autres choses, selon les qualitez de leurs maladies et faculte des biens d'icellui hospital, comme leurs sacremens de sainte eglise au salut de leurs ames, par ceulx et ainsi quil appartendra. *Item*, pour ce que le nombre desdits freres et seurs est trop grant et excessif, selon les biens, rentes et revenues dudit hospital, que icellui nombre affait que aucuns de ceulx qui y sont de present yront de vie a trespas, sera remis et reduit a nombre raisonnable et competent, assavoir a

Digitized by Google

trois hommes et sept femmes seulement; desquelz trois hommes les deux du moins seront prestres, souffisans, ydoines et habilles pour le gouvernement et administration des biens, revenues et affaires dudit hospital, et a celebrer messe haulte et basse et les heures du jour sil convenoit, mais le tiers, sil nous plaist, pourra estre homme lay, souffisant, lettre, pour avec lesdits deux prestres exercer les offices dudit hospital et soy employer es affaires d'icellui. Lesquelz freres et seurs ad ce appellez, nosdits aumosnier et gouverneur d'Arras, silz sont prins en la ville ou l'un d'eulx, et par leur adviz, seront tenuz d'eslire l'un d'iceulx trois hommes pour leur chief et maistre, chacun an le jour saint Remy, le plus prudent, habille, souffisant desdits freres pour le gouvernement, administration et conduite des biens et affaires dudit hospital, auquel tous les autres freres et seurs seront tenuz de obeir comme a leur chief, et sils meffont quelque chose, nostredit gouverneur, par le rapport dudit maistre, en aura, pour et ou nom de nous, la correction et pugnition. Lequel ainsi esleu a maistre, de la voulente desdits freres et seurs, pourra demourer et estre maistre et gouverneur tant et si longuement qu'il leur plaira. Et desdictes sept femmes, l'une d'icelles se nommera maistresse, qui chascun an sera pareillement esleue, ledit jour saint Remy, par lesdits maistre freres et seurs, la plus prudente, saige et discrete d'entre elles, bien amant le fait dudit hospital, et y pourra aussi demourer maistresse tant quil leur plaira. Lesquelles femmes seront tenues de servir devotement et benignement lesdits povres malades, l'une apres l'autre, comme sepmainieres, ou toutes ensemble, au besoing et neccessite. *Item*, que doresenavant icelles

Digitized by Google

femmes disneront et souperont ensemble en ung lieu par elles ordonne, et lesdits hommes pareillement en ung autre lieu. *Item*, que doresenavant les freres et seurs dudit hospital n'auront point les provendes des pains acoustumez ; mais pour ce que leursdits pains peuent monter pour chascun desdits freres et seurs, l'une annee portant l'autre, environ vingt mencaulx de ble, dont la moictie puet et doit souffire pour leur refeccion, il nous plaist et voulons que l'autre moictie dudit grain demeure ou grenier dudit hospital, et en fin d'annee soit vendu au prouffit desdits freres et seurs, et l'argent distribue a eulx pour leurs pitances et autres vivres. *Item*, se aucun desdits freres et seurs de ceulx qui y sont de present vouloyent vendre leurdit pain et provende, faire le pourront audits maistre et maistresse pour et au prouffit dudit hospital, pour pris convenable et raisonnable et non a autre. *Item*, nentendons point que, par nostre presente ordonnance, restrinction et reformation, aucuns desdits freres et seurs, qui de present sont oudit hospital, en soyent aucunement deboutez, mais voulons que tous ceulx qui y sont presentement y puissent vivre et demourer le cours de leurs vies durans, silz ne le vendent comme dit est dessus, sans ce que dores en avant aucun puist estre receu en frere ou suer dudit hospital jusques ad ce que ilz seront reduis au nombre desusdit de trois freres et sept seurs, auquel nombre les avons ramenez et ramenons par ces dictes presentes. *Item*, que tous les freres et seurs, qui doresenavant seront receuz oudit hospital, seront tenuz en leur entree jurer es mains desdits maistre et maistresse de vivre et morir oudit hospital et de jamais vendre, donner ni alienner leurdit pain et

Digitized by Google

provende; aussi que tous leurs biens meubles quilz y apporteront ou acquerront, tant par labeurs de leurs mains comme autrement, seront et demourront au commun prouffit et usaige dudit hospital. *Item*, sil advenoit que doresenavant aucun desdits freres et seurs, qui receuz seront oudit hospital, aloyent de vie a trespas, vuidoyent de leur voulente, ou estoyent deboutez ou chassies hors dudit hospital par leurs demerites, tous leurs biens seront et demourront au commun prouffit et usaige d'icellui hospital; excepte se aucun d'eulx avoit eu aucun heritage avant son entree oudit hospital ou qu'il lui feust escheu par succession, que icellui heritage sera et demourra a leurs hoirs et heritiers ou a ceulx a qui ilz le voulront laissier et donner. *Item*, n'est point nostre intencion, que pour quelconque desdits freres et seurs qui voist de vie a trespas, que aucun frere ou seur y soit ne puist estre receu, tant qu'ilz seront reduiz au nombre dessus dit, c'est assavoir de trois freres et sept seurs. Et se, par inadvertence ou importunite de requestes, faisons le contraire, nous ne voulons nostre don ainsi fait sortir aucun effet, ne que lesdits maistre et maistresse freres et seurs puissent estre constrains de recevoir aucun homme ou femme a qui pourrions avoir fait le don desdits pain et provende, au contraire de ceste nostre ordonnance et restrinction, mais voulons que de ce lesdits freres et seurs, y estans de presens et qui y seront pour le temps avenir, facent serement expres et avec ce, de jamais recevoir aucun en frere ou seur dudit hospital, s'ilz ne sont souffisans et ydoines ad ce, et eagees les femmes de ving ans du moins et audessoulx de quarante ans, non impotentes ne debilitees de leurs sens ou membres. *Item*, seront

Digitized by Google

lesdits maistre et freres tenuz de rendre compte, chascun an une fois, assavoir entre ledit jour saint Remy et le jour de Noel ensuivant, de son administration tant en receptes comme en mises, pardevant nosdits aumosnier et gouverneur ou l'un d'iceulx, ad ce appelle nostre procureur general d'Artois, se mestier est, lesquelz prendront chascun an le double d'iceulx comptes, pour estre mis et garde en nostre tresorie, a Arras; et ceulx, que ledit maistre commettra aux offices dudit hospital, seront aussi tenuz de rendre compte devant lui, chascune sepmaine, et les autres freres et seurs, comme en temps passe a este acoustume. *Item*, ne voulons point que nosdits aumosnier, gouverneur, procureur ou autre, ayent, prendent ou recoivent aucun don, gaige ou salaire dudit hospital, pour l'audicion desdits comptes ne pour quelconque autre cauze. *Item*, voulons que iceulx noz aumosnier et gouverneur, ensemble et chascun par soy, toutes fois et quantes fois que bon leur semblera et mestier sera, puissent veoir et visiter ledit hospital et hostel-Dieu, ensemble les maisons et censes d'icellui, pour y faire et ordonner selon ce qu'ilz verront estre convenable au bien, utilite et prouffit d'icellui hospital. Duquel hospital et des freres et seurs dessusdiz nous reservons a nous et a noz successeurs, contes et contesses d'Artois, la provision et disposition pleniere, avecques la declaration, interpretation et congnoissance de tout le contenu en ces presentes, se cy apres en sourdoient aucunes questions ou debatz. Sy donnons en mandement a nosdits aumosnier et gouverneur d'Arras, et a tous noz autres justiciers et officiers quil puet ou pourra touchier, presents et advenir, leurs lieuxtenants, et a chascun d'eulx, si comme a lui appartendra,

Digitized by Google

aux dessusdits freres et seurs estans a present et qui seront cy apres, et tous autres a qui ce puet competer, que lesdits poins et ordonnances cy dessus exprimez, et chascun d'iceulx, ilz gardent et entretiengnent et fassent garder et entretenir, par la forme et maniere dessus declairees, sans faire ou aler, ne souffrir faire ou aler, ores ne ou temps avenir, alencontre en aucune maniere ; car pour le bien et relievement dudit hospital ainsi nous plaist il estre fait. Donne en nostre ville de Douay, le VII[e] jour du mois de juing, l'an de grace mil quatre cens trente huit (1).

(Arch. de S. Jean, orig.)

(1) Je dois à l'obligeance de M. H. Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, la transcription de cette charte et des pièces numérotées XXIX, XXXI et XXXII.

Digitized by Google

PAROLES PRONONCÉES

sur la

TOMBE DE M. GRANDGUILLAUME

Membre résidant

Par M. Ed. LECESNE

Président de l'Académie

La mort de M. Grandguillaume, je ne crains pas de le dire, est un deuil public pour la ville d'Arras : elle est, pour l'Académie, une perte des plus sensibles. Aussi cette Société se fait-elle un devoir de rendre hommage à la mémoire de celui qu'elle considère comme une de ses illustrations.

Il est inutile de raconter ici en détail la vie de M. Grandguillaume; elle consiste dans des faits multiples qui peuvent tous se résumer par ce mot : bienfaisance ; qu'il me suffise de dire que ce fut pour Arras une véritable bénédiction que la résidence de cet homme de bien dans ses murs. Il y arriva comme professeur de dessin à l'école régimentaire du génie, et avant de se faire connaître par ses bonnes œuvres, il s'était créé une position distinguée comme artiste. Un mariage avec une personne douée des avantages de la fortune et appartenant à une famille des plus honorables, lui fournit les moyens de satisfaire cette ardeur de la bienfaisance qui le dévorait. Dès lors,

Digitized by Google

tous les moments qu'il ne donnait pas à la culture des arts furent consacrés au soulagement des malheureux. Il y aurait un récit bien intéressant à faire des largesses que M. Grandguillaume prodigua de toutes parts, et nous espérons qu'il sera fait, non pour rehausser l'éclat d'une réputation si bien établie, mais pour ajouter une belle page aux annales de la charité. Non-seulement les particuliers reçurent avec une profusion inépuisable les secours de ce zélé philanthrope, mais les établissements publics ne cessèrent d'être comblés de ses dons. Aussi, à cette heure suprême, tout le monde s'accorde à lui rendre justice, et son éloge est dans toutes les bouches.

Avec ces préoccupations incessantes de générosité, M. Grandguillaume ne devait pas rechercher bien avidement les fonctions publiques. Pourtant il ne crut pas devoir s'en abstenir, parce qu'elles lui donnaient des facilités pour faire le bien. C'est ainsi qu'il devint Membre du Conseil municipal, et dans cette assemblée, il s'attacha surtout à l'amélioration du sort des classes souffrantes. Sa place était indiquée à la Commission des Hospices; il s'y fit remarquer par son dévouement et surtout par les libéralités qu'il versa à pleines mains dans tous les établissements hospitaliers. De pareils services ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du Gouvernement, qui l'en récompensa par la croix d'officier de la Légion-d'Honneur; mais telle était sa modestie que quand il reçut cette haute distinction, il la trouvait bien trop grande pour ce qu'il appelait ses faibles mérites.

L'Académie d'Arras tint à honneur d'appeler M. Grandguillaume dans son sein. Il fut pour elle un Monthyon.

Là, comme partout, il se fit remarquer par sa généro-

Digitized by Google

sité : chaque année il ajoutait, aux prix que décerne la Société, des gratifications pécuniaires attribuées à de jeunes artistes, dont plusieurs ressentent encore l'effet de ses encouragements.

Pour joindre à cette liste, déjà si longue, de bonnes actions, n'oublions pas la manière si ingénieuse dont M. Grandguillaume avait su tirer parti d'un art dans lequel il excellait. Un des premiers, il établit à Arras un atelier de photographie, et son talent était tellement connu que presque tous les habitants ont posé devant lui. Mais, selon ses habitudes, il ne rechercha pas dans ce succès un profit personnel, il le fit tourner tout entier à l'avantage des malheureux. Faut-il dire qu'au milieu des bénéfices considérables qu'il retirait de son industrie, M. Grandguillaume ne se donna aucun luxe et a vécu dans une simplicité toute primitive?

A ces traits ne reconnaît-on pas un apôtre de la charité, un de ces hommes des temps anciens qui n'hésitaient pas à se dépouiller eux-mêmes pour soulager leurs semblables ? Qui ne serait frappé de tant d'abnégation et ne s'inclinerait respectueusement devant cette vie de sacrifice. C'est le sentiment qui domine toute la population artésienne ; c'est lui qui a donné une sorte de notoriété à M. Grandguillaume et qui, depuis longtemps, lui a valu le plus beau titre qu'un citoyen puisse envier, celui de *père des pauvres*..

L'Académie d'Arras est fière d'avoir possédé parmi ses Membres un homme aussi éminent par ses vertus, et c'est avec une pieuse vénération qu'elle dépose devant son cercueil le tribut de sa reconnaissance et de ses derniers adieux.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal du Collège.

Chancelier :

M. TRANNOY, ✱, O. ❶, anc. Directeur de l'Ecole de Médecine.

Vice-Chancelier :

M. RICOUART, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, ✱, O. ❶, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination

MM.

1. PROYART (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
2. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal du Collège (1852).
3 LECESNE, ✱, O. ❶, anc. Adjt au Maire d'Arras (1853).
4. DE LINAS, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, membre non résidant du Comité des travaux historiques (1853).
5. ROBITAILLE (l'abbé), Doyen du Chapitre (1856).
6. DE SÈDE (le baron), ❶, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
7. VAN DRIVAL, (l'abbé), ✱, O. ❶, Chanoine titulaire (1860).
8. SENS, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, ancien Député, membre du Conseil général (1860).
9. LE GENTIL, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
10 PAGNOUL, O. ❶, Directeur de la station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
11. PARIS, Sénateur, ancien Ministre (1866).
12. GARDIN, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868).
13 PLANQUE (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
14. P. LECESNE, ❶, Vice-Présidt du Conseil de Préfre (1871).
15. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
16. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
17. TRANNOY, ✱, O. ❶, ancien Dr de l'Ecole de Médecine.
18. GOSSART, O. ❶, Pharmacien, Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).
19. L. CAVROIS, C. ✱, anc. Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
20. RICOUART, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
21. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la ville (1879).
22. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).

Digitized by Google

MM.

23. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).
24. Em. PETIT, Président du Tribunal civil (1883).
25. H. TRANNIN, Docteur ès-sciences (1883).
26. DERAMECOURT (l'abbé), Professeur d'Histoire au Petit-Séminaire d'Arras (1884).
27. J. LELOUP, ancien Industriel, Conseiller général (1884).
28. J. BOUTRY, ✻, ✪, Juge au Tribunal civil (1884).
29. P. LAROCHE, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1885).
30. LORIQUET, Archiviste du département (1885).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination

(Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant)

MM. FOISSEY, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).
BOISTEL, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à St-Omer, A. R. (1852).
FAYET, ✻, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont, A R. (1853)
PÉLIGOT, O. ✻, Membre de l'Institut (1853)
CAMINADE, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
COINCE, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).
COFFINIER, ✪, ancien Sous-Préfet, à Condé-Folie, A. R. (1874).
PAILLARD, C. ✻ ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
PIEROTTI, (le docteur Ermete), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).
J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Digitized by Google

MM. Auguste TERNINCK, à Bois-Bernard (1881).
GUESNON, Professeur au Lycée de Lille (1881).
Mgr MEIGNAN, Archevêque de Tours (1882).
BRÉGEAUT, O. ❶, Pharmacien, A. R. (1883).
PLICHON, O. ❋, ancien Maire d'Arras, A. R. (1383).
CARNOT, Sénateur, ancien Ministre.
Abel BERGAIGNE, membre de l'Institut, à Paris (1885).
Mgr DENNEL, Evêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1885).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. OBRY, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).
BRIAND (1843).
DANCOISNE, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard (1844).
Ed. LE GLAY, ❋, ✠, ancien Sous-Préfet (1844).
J. ROUYER, anc. Inspecteur des Postes, à Nancy (1844).
CORBLET (l'abbé), ❋, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* (1847).
DERBIGNY, ancien Conseil[r] de Préfecture, à Lille (1850).
DARD (le baron), O ❋, O. ❶, à Aire-sur-la-Lys (1850).
BOTSON, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).
E. GACHET, Chef du bureau paléographique, à Bruxelles (1851).
SCHAEPKENS, Professeur de peinture, à Bruxelles.
J. DELVINCOURT, à Paris (1852).
L. DESCHAMPS DE PAS, ❋, O. ❶, correspondant de l'Institut, à St-Omer (1853).
DE BAECKER, ❋, Homme de Lettres, à Bergues (1853).
GARNIER, ❋, Bibliothécaire, à Amiens (1853).

Digitized by Google

MM. KERVYN DE LETTENHOVE, C. ✠, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).

H. D'HAUSSY, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

DORVILLE, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

VÉRET, Médecin-vétérinaire, à Doullens (1857).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

HAIGNERÉ, l'abbé, ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-paléographe (1859).

Ch. SALMON, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. FILON, ancien Professeur d'histoire à Arras.

Léon VAILLANT, ❀, Profess[r] au Muséum, à Paris (1861).

MOUGENOT, Homme de Lettres à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

DE FONTAINE DE RESBECQ, ❀, O. ✱, O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. GALLEAU, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

LEGRAND, ancien Notaire, à Douai (1872).

BOUCHART, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Digitized by Google

MM. Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ❖, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix le Sergeant de Monnecove, ❋, propriétaire à Saint-Omer (1874).

de Galonné (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Dehaisne (l'abbé), O. ❖, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (l'abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).

J Breton, O. ❋, Artiste peintre, à Courrières (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte), ❋, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. Travers, Archiviste Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris. (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau, père, ❋, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire Adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

Fauconneau (le Docteur), à Châteauroux (1878).

Heuguebart (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ❋, O. ❖, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur de la Société française d'Archéologie (1881).

Digitized by Google

MM. DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la même Société (1881).

DE MARSY (le comte), C. ✠, à Compiègne (1881).

DELVIGNE (l'abbé), curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave COLLIN, Artiste Peintre, à Paris, (1881).

MARTEL, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. OZENFANT, à Lille (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé LEFÈVRE, aumônier à Doullens (Somme) (1882).

LEDRU, Docteur en Médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

ROCH, ancien Percepteur, à Aire (1882).

RUPIN, ✠, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

L'abbé F. LEFEBVRE, curé d'Halinghen (1882).

PAGART D'HERMANSART (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE (1884).

VICTOR GAY, à Paris (1884),

Le Commandeur CH DESCEMET, à Rome (1884).

MATHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, à Douai (1884).

FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).

Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 21 Août 1884.

	Pages.
Discours d'ouverture, par M. Ed. LECESNE, Président.	7
Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-général	22
Rapport sur le concours de Poésie, par M. WICQUOT, Membre résidant	30
La Musique à Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Ad. DE CARDEVACQUE, Membre résidant	43
Etude sur le Magnétisme, par M. H. TRANNIN, docteur ès-sciences, Membre résidant	178
Lauréats des concours	206
Sujets mis au concours pour 1885	207

Séance publique du 26 Février 1885.

Discours de réception de M. Emm. PETIT, Président du Tribunal civil d'Arras (*De la propriété littéraire*). .	213
Discours de M. Ed. LECESNE, Président, en réponse au Discours précédent	232
Discours de réception de M. l'abbé DERAMECOURT, Professeur d'histoire au Petit-Séminaire d'Arras . . .	250
Discours de M. WICQUOT, Membre résidant, en réponse au Discours précédent	264

Digitized by Google

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

Pages.

Arras et sa banlieue, vus à vol d'oiseau, au XVII[e] siècle, par M. C. LE GENTIL, Membre résidant . . . 277

Quelques mots sur le Feu, par M. GOSSART, Membre résidant 313

Cartulaire et comptes de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras (XII[e]-XIV[e] siècles), communication de M. Jules-Marie RICHARD, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, Membre honoraire 321

Paroles prononcées sur la tombe de M. Grandguillaume, par M. Ed. LECESNE, Président 426

Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras 429

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XVII.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

M. D. CC. LXXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XVII.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain. n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Séance publique du 8 Mai 1885

Digitized by Google

Digitized by Google

LE TEMPS PRÉSENT

Lecture faite par M. Ed. LECESNE

Président

Mesdames et Messieurs, quoiqu'il soit dans l'usage,
Qu'en prose un Président exprime son langage,
De vous parler en vers je prends la liberté.
Excusez cet écart, mais en réalité,
Il n'y a pas de quoi soulever la colère
D'auditeurs bienveillants, et, du moins je l'espère,
Nos ancêtres d'horreur ne vont pas se voiler.
Je cours donc l'aventure avec un cœur léger.

Nous vivons dans un temps à nul autre semblable,
En nos corps on croirait que nous avons le diable.
Je laisse de côté les révolutions,
Qui nous font défiler, comme en processions,
Royauté de tout genre, empire, république :
Je ne veux pas ici faire de politique.
Mais, sans m'embarrasser d'un sujet si scabreux,
Je veux examiner si les malheurs affreux,
Qui sur nous ont versé de si cruels orages,

Digitized by Google

Ont servi pour le moins à nous rendre plus sages.
On promettait jadis de vivre en vrais reclus,
On jurait de bannir tous plaisirs superflus :
Le luxe, disait-on, causa notre ruine,
Il faut s'habituer à plus de discipline ;
De Sparte reprenons le régime si beau :
Vivons de brouet noir, ne buvons que de l'eau,
Et, pour faire de nous d'excellents patriotes,
Revêtons-nous de bure et soyons *sans-culottes*.
Ce fut serment d'ivrogne : après quelques instants,
Nous étions retombés dans nos vieux errements ;
Peut-être même, aux yeux de gens un peu sévères,
Nous valons encor moins que ne valaient nos pères.
Avons-nous sans retour loin de nous rejeté
Notre esprit d'imprudence et de légèreté ?
Notre humeur serait-elle aujourd'hui moins volage
Que sous l'ancien régime ? Arrêtez au passage
Quelque *boulevardier*, vous verrez qu'en nos ans
Nous sommes, comme alors, restés de grands enfants.
Que présente partout ce siècle de lumière ?
De nobles sentiments une ignorance entière.
Les hommes sont mesquins, les femmes... je me tais,
Désirant me soustraire au péril de leurs traits.
Deux objets principaux nous trottent par la tête :
Politique et fortune. Incessamment en quête
Des nouvelles du jour, sans rime ni raison,
Nous imposons à tout notre diapason ;
Nous réglons haut la main le sort du ministère,
Nous traitons de la paix, nous déclarons la guerre,
Bismarck nous initie à ses moindres secrets,
De Gladstone et de Giers nous savons les projets :
Tout succès a pour nous une haute importance,
Nous prenons au tragique un fait sans conséquence,

Digitized by Google

Nous sommes excessifs en notre jugement,
Et l'on peut reprocher aux Français d'à présent
Ce qu'aux Athéniens reprochait Démosthène,
De poursuivre toujours une apparence vaine.
Mais un autre travers est bien plus sérieux,
Celui qui de la *Bourse* encourage les jeux.
Plus vive que jamais la soif de la richesse
Depuis quelque vingt ans, sans relache ne cesse
De nous faire sentir son brûlant aiguillon :
Au lieu de lui donner sa satisfaction
Par un travail utile et des gains honorables,
On préfère employer des moyens détestables :
On demande au hasard les trésors de Crésus.
Des scandales sans nombre ainsi sont apparus :
On a vu se produire un vaste agiotage,
Les *reports* ont fleuri, les *primes* ont fait rage,
La plus mauvaise affaire eut ses spéculateurs,
Et jusqu'aux *Philippart*, tout trouva des preneurs.
Mais le *krach* est venu semer d'affreux désastres
Sur ceux dont la fortune avait touché les astres :
Il semble que chez nous règne encore une fois
La débâcle de Law au quartier Quincampoix.
Que deviennent les mœurs dans cette décadence ?
Elles sont, sur tous points, en complète licence.
Le *demi-monde* a pris un si fort ascendant
Qu'il est une puissance, et taille dans le grand.
Il faut bien l'avouer, le vice est de tout âge ;
Mais, au nôtre, le vice est le dévergondage.
Les Phrynés, les Laïs, les Ninon de Lenclos
Faisaient de l'art pour l'art ; nous en faisons des lots
Que le lucre, exploitant ces ignobles matières,
Adjuge au plus offrant et soumet aux enchères.
Aussi, quelque renom dans ce triste métier

Digitized by Google

Donne-t-il promptement de l'or à plein panier.
Autrefois le bonheur pour les dames galantes
Etait de dépenser ; aujourd'hui, plus prudentes,
Il leur plait d'amasser, d'acheter des maisons,
De jouer sur la rente et sur les actions :
Il est même en ce genre une aristocratie
Qui se fait appeler la *haute bicherie,*
Et l'on a vu parfois de nobles décavés
A ces femmes offrir leurs noms prostitués.
Dans ces milieux impurs la jeunesse s'étale .
Elle n'est plus *dorée*, elle est en chrysocale.
Elle croit imiter Lauzun et Richelieu,
Elle n'atteint pas même à leur moindre cheveu.
On avait de l'esprit du temps de la Régence,
Vous n'êtes que des sots, et votre impertinence,
Qui devait vous hausser au niveau des *roués*,
N'a su faire de vous que des *petits crevés*.
La mode est en rapport avec de tels usages :
Elle est extravagante en ses attifolages.
D'ornements autrefois l'habit était chargé,
De nos jours, les *dandys* l'aiment trop négligé :
Avec leur *veston court* et leur *cape arrondie*,
On penserait qu'ils sont des valets d'écurie.
Le *débraillé* ressort jusque dans leur *frac noir*,
Dans leur *gilet en cœur* et leur *col en sautoir*.
Les femmes ont des goûts encor plus excentriques :
Le ridicule ici dépasse les critiques.
Par le ton des couleurs et par l'étrangeté,
Leur mise des passants cause l'hilarité.
Sur leurs chapeaux on voit la plume tapageuse,
Des oiseaux voletant, une barque orageuse.
Les rubans, les pompons et les ajustements,
Aux robes donnent l'air de travestissements ;

Digitized by Google

Sans compter la *tournure*, à l'éminente coupe,
Qui semble faite exprès pour y monter en croupe.
Tout ce peuple d'oisifs est ivre de plaisir
Quand il voit un cheval sur la *piste* courir.
Triompher à Longchamps ! Il n'est pas de victoire
Qui puisse, suivant eux, procurer tant de gloire.
Voyez-les s'agiter sur ce lieu de combat :
Le grotesque s'y montre en son plus grand éclat.
C'est là que, plus qu'ailleurs, la gent aventurière
Exhibe ses talents et se donne carrière ;
Devant le *sport* chacun est égal : un baron
Se trouve au même rang qu'un *coulissier marron* ;
La duchesse et l'actrice, en ces brillants parages,
Ne se distinguent plus que par leurs équipages ;
Leur jargon est pareil : c'est un affreux argot
Où l'anglais au français se mêle à chaque mot.
Les paris sont ouverts : le *bookmaker* habile
Encaisse les enjeux arrivant à la file :
Heureux les engagés si, pour le dénouement,
Le receveur n'a pas emporté leur argent !
Cependant du départ a retenti la cloche ;
Une fièvre s'allume alors de proche en proche,
Qui bientôt se répand sur tous les spectateurs ;
D'attente et de désir palpitent mille cœurs :
L'angoisse de l'amour est un feu qui dévore,
L'angoisse du cheval est cent fois pire encore.
Aussi, quand le vainqueur a touché le poteau,
Des applaudissements à rompre le cerveau,
Des vivats, des hourrahs partout se font entendre
Et, pour perpétuer les honneurs à lui rendre,
On porte ses couleurs, comme les chevaliers
Portaient de leurs tournois les glorieux lauriers.
Les cercles sont chez nous l'accessoire des courses ;

Digitized by Google

Tous les deux en effet viennent des mêmes sources.
Les Anglais nous en ont dotés profusément,
Ils nous auraient rendu service en les gardant.
Il se forme par là de nouvelles manières
A nos traditions d'urbanité contraires :
Le cercle, on peut le dire, a tué le salon.
Les hommes en ces lieux prennent un sans-façon
Qui les tient éloignés du commerce des femmes,
Et des goûts relevés éteint toutes les flammes.
La passion du jeu, ce fléau destructeur,
Sans contrainte y sévit de toute sa rigueur.
Le *lansquenet*, cet ogre aux dents insatiables,
Veut que des monceaux d'or soient servis sur ses tables ;
Aussi par ces tripots que de gens ruinés,
De pères de famille à la paille livrés !
Ajoutez que des *Grecs* la coupable industrie
Vient souvent les aider à perdre la partie.
Le théâtre est aussi pour nous rempli d'attrait :
Ce ne serait pas mal, si le théâtre offrait
Ce qu'il devrait offrir, un agrément utile ;
Mais nous l'avons rendu presque toujours futile,
Et même dangereux. Le *drame* a nos faveurs,
L'*opérette* s'élève au comble des honneurs ;
Les morceaux les plus crus et le plus pur cynisme
Voilà précisément ce qui fait *fanatisme*,
Et, pour mieux attirer un public inconstant,
La scène se transforme en un *café chantant*.
Le roman a suivi cette mauvaise voie :
D'un *réalisme* abject il est la triste proie.
Ses lecteurs par l'abus des excitants blasés
Pour goûter la liqueur veulent être grisés :
L'*Assommoir* et *Nana* dénotent la démence
Où peuvent arriver les temps de décadence.

Digitized by Google

Enfin, pour épuiser la coupe de nos maux,
Je suis bien obligé de parler des journaux.
Quelques-uns vont disant que c'est la pire peste
Dont nous ait accablés la vengeance céleste.
Je ne partage pas cet avis rigoureux ;
Mais on peut demander s'il ne vaudrait pas mieux
Que le journal devînt moins ardent et moins aigre,
Et fût de l'équité défenseur plus intègre
Trop souvent il a mis la raison aux abois,
En despote il prétend tout soumettre à ses lois.
La passion l'aveugle : il est, au préalable,
Flatteur officieux, ou censeur intraitable ;
Son doigt intolérant trace, de parti pris,
Ces mots sur son drapeau : *Moi seul et mes amis !*
Surtout, il est un point qui doit avec justesse
Soulever la clameur contre certaine presse :
C'est sa licence extrême, et la facilité
Qu'elle montre à l'égard de l'immoralité.
Elle professe peu le respect des personnes,
Le scandale à pleins bords coule dans ses colonnes,
Ses récits croustillants font monter la rougeur,
Le vice s'y pavane avec toute impudeur ;
Enfin, elle est un vrai danger pour la famille,
Et la mère, avec soin, l'écarte de sa fille.
Ces malheureux défauts, dont la contagion,
Infeste plus ou moins toute la nation,
Ont pour centre Paris : dans cette Babylone
Lucifer s'est promis de relever son trône.
On a nommé Paris *la ville du progrès* :
Ce progrès quel est-il ? C'est celui des excès.
Excès, je le veux bien, de talent, de lumière,
Mais aussi trop souvent de vice et de misère.
Le bien avec le mal s'y trouve confondu ;

Digitized by Google

Mais le mal y paraît tellement répandu
Que la corruption de tous côtés déborde ;
Et, comme en ce pays, l'opinion concorde
Pour donner à Paris un pouvoir dirigeant,
La province est aux pieds de ce maître arrogant.
Que la province enfin redevienne elle-même,
Qu'elle enlève à Paris son influence extrême,
Qu'elle ose secouer un joug pernicieux,
Et reprendre le rang qu'occupaient ses aïeux !
Cessons donc de tourner les yeux vers cette idole,
Et de sacrifier à son culte frivole !

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. J. LELOUP

LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

au

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai, parfois, ouï dire que certaines gens font des discours aussi naturellement que d'autres respirent. Chez eux, nul apprêt, nul effort ; ils se posent devant leur pupitre, prennent une plume du plus fin acier, secouent le front comme pour réveiller leurs idées qui sommeillent et soudain leur cerveau s'ouvre comme par enchantement, leur main glisse rapide sur le papier, ayant peine à suivre l'épanouissement de la pensée ! Et, que le sujet ou l'occasion les excite à se montrer spirituels, aussitôt, l'esprit, cette fée légère qui, dit-on, court les rues, obéissant à leur appel, leur prodigue ses plus chaudes caresses et ses meilleures inspirations.

Ce portrait, Messieurs, n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, de pure fantaisie et comme le rêve d'une imagination capricieuse ou jalouse ; loin de là, il suffit d'ouvrir vos

Digitized by Google

Annales et d'y lire la plupart de vos discours pour en reconnaître la fidélité.

Combien je serais heureux d'emprunter leur charme à ces natures privilégiées et d'exprimer, aujourd'hui, dans un langage digne des personnes distinguées qui m'écoutent, les sentiments de respectueuse estime et de haute gratitude qui pénètrent mon cœur. Mais, comme l'a dit Alfred de Musset :

Mon verre n'est pas grand et je bois dans mon verre.

Composer un discours académique, couler le jet de sa pensée dans un moule aux contours arrêtés et convenus, quelle lourde tâche pour un esprit rebelle et indiscipliné ! Aussi, quel que soit l'honneur — très envié, vous le savez — d'appartenir à votre savante Compagnie, avais-je hésité à l'accepter, devant la périlleuse épreuve que vous imposez à vos élus. A la vérité, ce motif ne m'avait touché qu'à la surface, il en cachait un autre plus sérieux qu'aucune illusion ne me permet de taire.

Je n'ignore pas, en effet, qu'en daignant me recevoir parmi vous, vous dépassez la mesure habituelle de votre indulgence. Modeste travailleur, ayant étudié beaucoup de choses et ignorant de toutes, je n'ai aucun titre qui m'autorise à siéger au milieu d'historiens, de littérateurs et de savants, élite intellectuelle de la cité et dont la renommée s'étend jusqu'à l'étranger.

Ce sentiment de mon insuffisance, très vif, très personnel, j'y aurais conformé ma conduite, si par un excès de courtoisie qui m'a vivement touché — sans me convertir — quelques-uns d'entre vous n'avaient endormi mes scrupules, et par leur bienveillance entraîné ma soumission.

Enfin, puisque je suis en voie de faire ma confession publique, pourquoi n'irais-je pas jusqu'au bout ; pourquoi vous tairais-je la dernière cause de mon hésitation ? Si bizarre

Digitized by Google

qu'elle puisse paraître, j'ai cru bon d'en faire l'aveu, persuadé que, chez vous, l'étonnement ne serait que d'un instant et ferait vite place au sourire. Je veux parler des critiques dont vos Compagnies sont l'objet et des traits plus ou moins piquants que, à tout propos et hors de propos, certains écrivains grincheux décochent, de temps à autre, à ces utiles institutions.

Certes, Fontenelle avait grand tort, quand il comparait les Académies de province à ces vieilles filles dont le principal mérite est de n'avoir fait jamais parler d'elles ; ce n'était, même en ce temps-là, qu'une boutade plus spirituelle que juste et les travaux que, depuis, elles ont accomplis les ont noblement vengées du dédain de l'aimable philosophe. Mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit ; non plus, de Paul-Louis Courier qui, dans son inimitable Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions, assaisonna les quelques bonnes vérités qu'il s'était complu à leur servir, de légères pincées de sel attique dont il eut soin de laisser tomber un peu, à droite et à gauche, et aussi sur nos Académies. Chacun sait que le savant helléniste donnait ainsi libre cours à de petites rancunes d'amour-propre déçu. Non, Messieurs, ce ne sont point les critiques des écrivains disparus que je vise en ce moment, mais bien celles de nos contemporains. Or, les uns aiment à représenter vos associations comme hostiles, par tradition, aux idées nouvelles et à ceux qui les professent, et il leur paraît que les mots de progrès, de liberté ne trouvent pas souvent, chez elles, un écho bien sonore ; selon eux, vous seriez des hommes de talent, toujours, et parfois de génie, mais absorbés par le culte des vieux souvenirs, et vous plaisant surtout à respirer les poussières du passé ; d'autres prononcent le mot de Sociétés d'admiration mutuelle, — en quoi ils se trompent fort et vous méconnaissent absolument ; ou encore de lieux de repos pour les esprits satisfaits.

Telle est, Messieurs, dépouillée de tout voile et de tout

Digitized by Google

artifice, la peinture que font de vous certains écrivains fantaisistes et irrévérencieux. Or, en France, vous le savez, le public goûte la satire, il tourne volontiers cette arme perfide contre ceux qui n'ont pas l'heur de lui plaire, et si les blessures reçues ne sont jamais mortelles, il en reste, suivant l'expression vulgaire, toujours quelque chose. C'est, sans doute, ce quelque chose que j'avais respiré et qui me troublait au point de vous méconnaître.

Que ceux qui vous jugent ainsi étudient vos Mémoires, qu'ils lisent l'Histoire de l'Académie d'Arras due à votre éminent Secrétaire-général, et, s'ils sont sincères, leurs préjugés seront bien vite dissipés. Vous êtes là, Messieurs, fidèlement représentés, vivants dans vos travaux et dans vos actes qui tous portent hautement témoignage de votre largeur d'esprit et de la sagesse de vos jugements. Vous ne demandez jamais à vos candidats compte de leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques ; vous voulez les ignorer. Vous ouvrez libéralement vos portes à ceux qui se sont distingués dans les lettres, les sciences et les arts ; à ceux qui unissent à une haute culture intellectuelle, l'ambition de suivre vos traces ; à ceux enfin qui, sensibles aux choses de l'esprit, ont pour simple bagage le désir de bien faire et sont capables de vous comprendre et aussi de vous admirer. Y a-t-il, Messieurs, de plus beaux titres à l'éloge et à la sympathie, pour une assemblée, que ceux qu'elle a elle-même gravés dans ses œuvres ; et ne sont-ils pas la meilleure, comme la plus fière réponse qu'on puisse faire à ses détracteurs ? Mais ce n'est pas tout, et si, pour mieux vous connaître, on vous suit dans votre intimité, quel saisissant contraste entre vos luttes tranquilles et les luttes ardentes du dehors ! A cette époque où les divisions sont si accentuées, où dans la vie publique comme dans la vie privée, les hommes les mieux faits pour s'entendre restent étrangers les uns aux autres, séparés qu'ils sont par des nuances

Digitized by Google

d'opinions comme par un mur d'airain, où d'une rive à l'autre de la pensée, on ne cesse de se jeter l'anathème, vos Compagnies, Messieurs, présentent le doux et consolant spectacle d'esprits poursuivant la recherche désintéressée du vrai, du beau et du bien au milieu d'une atmosphère d'union, d'harmonie et de paix. C'est là, Messieurs, un de vos plus beaux privilèges, un de ceux dont vous avez droit d'être fiers, et, en même temps qu'une leçon pour le grand public, la meilleure justification de la perpétuité de nos Académies.

* * *

L'homme distingué dont j'occupe ici le siège, M. Wartelle de Retz, avait été des vôtres durant l'espace de cinquante-deux ans, de 1832 à 1884.

A l'âge où, d'ordinaire, s'ouvrent à peine les portes de la vie active, il avait déjà, pendant huit années, noblement servi son pays comme officier d'état-major. Il quitta alors la carrière des armes, mais son dévouement ne fit que changer de forme, et il continua, dans sa belle et longue carrière civile, de se consacrer tout entier à son pays.

Ses fortes études, son intelligence ouverte, un savoir étendu, un passé déjà brillant le désignaient aux suffrages de l'Académie, qui s'honora en l'admettant dans son sein. Il n'avait alors que vingt-huit ans! Quelque temps après, en 1836, ses Collègues lui accordaient leur plus haut témoignage d'estime en l'appelant au fauteuil de la présidence, qu'il occupa jusqu'en 1840 et plus tard l'élevaient à la dignité de Chancelier. Ceux de vous qui furent ses contemporains n'ont pas oublié les rares qualités qu'il déploya dans ces délicates fonctions et, depuis, aucun de vous n'a perdu le souvenir de la part qu'il prit à vos travaux.

Malheureusement pour l'Académie, d'autres occupations

Digitized by Google

sollicitèrent l'intelligence et l'activité de M. Wartelle de Retz et le tinrent souvent éloigné d'elle.

Je ne puis ici, dans le cadre étroit d'un discours de réception, retracer cette existence si bien remplie. L'homme qui a tenu une place si considérable dans notre cité, qui a occupé tant et de si importantes fonctions et laissé partout la marque profonde de son passage, a droit à une biographie digne de lui, c'est-à-dire complète ; c'est le seul et véritable hommage qu'on puisse rendre à sa mémoire.

Son biographe représentera M. Wartelle de Retz comme Conseiller municipal, Adjoint au Maire, Conseiller général, Député ; il dira quel rôle joua cet homme éminent dans les diverses assemblées dont il fut membre, la part active qu'il prit à l'organisation de l'enseignement primaire à Arras, l'empreinte ineffaçable qu'il laissa dans l'administration des établissements charitables.

Je vous demanderai la permission de rappeler simplement les qualités de l'homme public et de l'homme privé ; avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta de l'immense tâche qui absorba sa vie, et combien celle-ci fut digne du respect et de la sympathie dont elle fut constamment entourée.

Nature pleine de sève, fortement trempée et admirablement équilibrée, esprit ouvert et judicieux, caractère ferme et droit, parfois tenace, mais de cette tenacité qui est la vertu particulière des hommes de grand sens et de haute raison, cœur élevé et chaud, M. Wartelle de Retz dépensait généreusement toutes ses qualités pour le bien public et dans l'intérêt de ses concitoyens. Il ne comptait ni avec le travail ni avec la fatigue, ni même avec l'ingratitude, habituelle monnaie de retour des services rendus ; toujours prêt, toujours debout dès qu'il s'agissait d'être utile, et accueillant avec une grâce parfaite, une bienveillance exquise, ceux qui avaient recours à son expérience, à ses lumières et à son inépuisable bonté.

Digitized by Google

Il apportait en toutes choses, le souci de l'ordre, de la méthode, dons si précieux dans les discussions, si indispensables pour la bonne conduite des affaires et qui sont comme la conscience de l'esprit. Ses connaissances étaient étendues et variées, et bien qu'il les appliquât aux choses les plus diverses, il excellait dans les questions administratives, pour lesquelles il avait une prédilection marquée et qu'il traitait avec une rare compétence.

Pendant cinquante ans il demeura administrateur de nos établissements charitables et il fut là dans son véritable élément : homme de cœur et homme d'action, il se dévoua tout entier et avec une abnégation complète à cette œuvre qu'il avait en quelque sorte incarnée en lui, et qui lui a valu les bénédictions de tous les deshérités, en même temps que la reconnaissance publique.

S'il ne m'appartient pas de montrer M. Wartelle de Retz sur d'autres scènes plus élevées et aussi plus bruyantes de la vie publique, je puis cependant rappeler ici, — comme un hommage rendu à la vérité, — qu'il avait coutume de remplir son devoir simplement, sans rechercher l'éclat, sans courtiser la renommée, plaçant au-dessus des suffrages de l'opinion, le témoignage de sa conscience. Il avait lu l'histoire et avait appris à cette grande école d'indulgence, à juger sans passion, des hommes et des choses, et il y avait, sans doute, puisé cette modestie et cette tolérance qui étaient les marques distinctives de son caractère.

Il se délassait de ses incessants travaux par l'affection des siens et dans le calme de la vie de famille, dont nul plus que lui ne sut apprécier la douceur et le charme.

L'existence de M. Wartelle de Retz peut se résumer en trois mots : honneur, dévouement, désintéressement.

* * *

Digitized by Google

Parmi les études qui avaient occupé M. Wartelle de Retz, il en est une qui, depuis longtemps, est l'objet de mes constantes réflexions : celle de l'Economie politique ; et comme elle me vaut, je crois, l'honneur de m'asseoir dans ce fauteuil, je me conformerai à l'usage en vous entretenant d'un sujet qui se rapporte à cette science. Je me propose d'examiner *quel est l'état actuel de la société, au point de vue économique*, et, si vous le permettez, je chercherai, à l'aide des données qui découleront de cet examen, à soulever un des coins du voile encore très épais qui recouvre l'avenir. Rassurez-vous, d'ailleurs ; bien que la question soit vaste, je tâcherai d'en limiter l'étude à une courte synthèse.

Je vous ferai grâce de toutes les définitions qu'on a données de la science économique, depuis celle des physiocrates : « l'économie politique est la science des richesses, » jusqu'à celle de Proudhon : « c'est l'organisation de la misère. » Pour beaucoup, le mot de M. Thiers : « c'est de la littérature ennuyeuse, » restera toujours vrai.

Pour nous, c'est l'étude des phénomènes qui s'accomplissent dans le monde du travail et la recherche des lois naturelles qui les régissent. Quatre ordres de phénomènes se partagent cette science ; d'où quatre grandes divisions dans lesquelles on cherche respectivement de quelle manière se forment, circulent, se distribuent et se consomment les richesses, c'est-à-dire toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie. La connaissance de l'organisme du corps social et de ses fonctions, tel est, à proprement parler, l'objet que se propose l'économiste ; son but est la prospérité et le bien-être de la population par le travail et la découverte de l'ordre le plus favorable à cette fin.

Il était utile, je crois, de poser ces préliminaires, pour rappeler dans quel milieu nous allons nous mouvoir.

De toutes les sciences morales, l'économie politique est la

Digitized by Google

plus nouvelle, — elle date à peine de cent ans, — et il n'en est aucune dont les principes soient plus contestés et, à l'heure actuelle, plus battus en brêche par les novateurs. Les phénomènes qu'elle observe sont, en effet, si complexes, elle touche à tant d'intérêts opposés et si importants, met aux prises tant de passions, qu'il est bien difficile d'en dégager les vérités.

Aussi, dans l'étude des questions qu'elle soulève, faut-il avoir toujours gravée dans la mémoire cette parole de Montesquieu : « *La passion fait sentir, mais jamais voir.* »

Messieurs, les personnes qui regardent de haut le monde économique sont frappées de son apparente harmonie. Tout semble y concourir à la satisfaction des besoins de l'homme; l'exploitation du sol fournit les matières premières, l'industrie transforme, le commerce échange, et sur toute la surface du globe une infinie variété de productions circule sans cesse, venant solliciter le consommateur au lieu et au moment qui lui conviennent. Une puissance mystérieuse semblable à celle qui préside aux lois de la gravitation paraît diriger et coordonner toutes ces forces en mouvement de manière que, partout règne l'ordre, la régularité et la vie.

Si, quittant ces hauteurs, on descend dans l'arène industrielle, le spectacle qui s'offre aux regards ne manque pas non plus d'une certaine grandeur. L'avènement de la grande industrie, ce fait capital du XIX^{e} siècle, a entièrement bouleversé le vieux monde. Sous l'influence des découvertes scientifiques et des libertés économiques, la production a pris un essor inouï, la richesse publique s'est accrue dans d'énormes proportions. Les Expositions universelles, ces résumés de toutes les merveilles sont, chaque fois, un nouveau sujet d'étonnement, et dans son orgueil, l'homme n'assigne plus de limites à sa toute-puissance et aux manifestations de son génie, dans le champ infini du progrès.

Malheureusement, Messieurs, ce n'est là que le côté super-

Digitized by Google

ficiel des choses. Derrière ces décors recouverts de pourpre et d'or qui éblouissent les yeux, l'aspect est différent, la scène change, le contraste est saisissant. Nous entrons, en effet, dans l'immense laboratoire de toutes les merveilles de l'industrie ; c'est ici que « *le peuple* » est à l'œuvre et qu'en assistant à ses travaux et à ses efforts de géants nous sommes témoins, hélas ! de ses misères et de ses souffrances, de ses besoins et de ses aspirations, de ses désespoirs et de ses haines ; c'est ici, enfin, que se déroule, sous son aspect le plus poignant, le spectacle de cette lutte âpre, ardente, impitoyable qu'on appelle « *la lutte pour la vie,* » lutte de l'homme contre l'homme, de l'homme contre la matière, j'allais ajouter de l'homme contre le destin. Aussi, ce milieu est-il singulièrement propre à faire fructifier les germes de divisions et de discordes qui existent naturellement dans le corps social, et s'il est vrai que la grande industrie n'a pas donné naissance au socialisme, on peut, néanmoins, dire que les changements profonds qu'elle a apportés dans les rapports entre les capitalistes et les travailleurs, ont donné un nouvel aliment aux plaintes et aux revendications des mécontents de toutes sectes et de tous pays contre l'organisation de la société.

Qu'y a-t-il donc de nouveau dans l'état social actuel et quels reproches graves élève-t-on contre lui ?

Autrefois, c'est-à-dire jusqu'à la veille de 1789, le sort du travailleur, dans les villes comme dans les campagnes, était réglé et garanti par la coutume. Pour l'homme des métiers, le régime des corporations ; pour le cultivateur, l'organisation communale avec l'hérédité et la pérennité des baux, donnaient à l'un et à l'autre la stabilité, la sécurité pour l'avenir.

Aujourd'hui, sous le souffle des principes de liberté proclamés par la Révolution, les privilèges en même temps que les entraves des âges précédents ont disparu, laissant libre

Digitized by Google

le champ de l'activité humaine sur lequel se déploie et se déchaîne la concurrence universelle. Le travail, qui était une propriété, est devenu une marchandise dont le prix s'élève ou s'abaisse suivant l'offre ou la demande ; le fermage suit la même loi. En un mot, la liberté du travail avec toutes ses conséquences, règne sans entraves dans le monde économique.

C'est la lutte sans trêve qu'elle enfante avec ses crises et ses douleurs, avec les passions et les appétits qu'elle soulève, qui engendre les haines de classes, grossit sans cesse les rangs du socialisme et alimente partout cet esprit révolutionnaire dont la « *commune* » en France et les « *mouvements agraires* » en Irlande et en Andalousie ont été les plus éclatantes manifestations. Le socialisme, comme on l'a dit au Parlement d'un pays voisin, est devenu « *un mal universel* ; » mais c'est surtout en Allemagne, où « *l'ouvrier est l'un des plus malheureux de l'Europe*, » qu'il a établi son quartier-général, qu'il a fait son éducation philosophique et scientifique et qu'il a ses écrivains, ses orateurs, ses apôtres et même ses martyrs.

Nous entrons ici, Messieurs, dans le vif de la question et il convient de serrer de près, de prendre corps à corps les arguments des socialistes, en laissant de côté les formules creuses, les déclamations pures pour ne retenir que les faits ou les lois économiques qui suscitent leurs anathèmes ou qui provoquent leurs revendications.

De leurs principaux griefs, deux surtout feront l'objet de notre examen. Ils se traduisent l'un par la théorie de Ricardo sur la *rente du sol*, l'autre par la théorie de Turgot sur le *salaire*. Tous deux sont compris dans la grave question de la *répartition* des richesses, nœud gordien du problème social.

La théorie de Ricardo, nous venons de le dire, a trait à la *rente du sol*, et voici comment s'exprimait, sur ce sujet, l'économiste anglais : « La rente est cette portion du produit

Digitized by Google

» de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit » d'exploiter les facultés *productives* et *impérissables* du sol.» Et développant cette pensée, il ajoute : « On confond souvent » la rente avec l'intérêt et le profit du capital .., il est évident » qu'une portion de l'argent représente l'intérêt du capital » consacré à amender le terrain, à ériger les constructions » nécessaires et le reste est payé pour exploiter les *facultés* » *naturelles* et *indestructibles* du sol... C'est pourquoi quand » je parlerai de rente..., je ne désignerai sous ce nom que ce » que le fermier paie au propriétaire pour le droit d'exploiter » les facultés *primitives* et *indestructibles* du sol. » Et par ces expressions répétées *facultés primitives* et *impérissables* du sol, Ricardo entend un don gratuit qu'à l'origine la nature aurait fait à la communauté et dont les premiers propriétaires et leurs successeurs seraient seuls à bénéficier.

S'il en était ainsi, Messieurs, si la théorie de Ricardo était fondée, -- et les économistes de l'école anglaise la considèrent comme telle, — il en résulterait des faits sociaux d'une immense portée. Le propriétaire serait un être privilégié s'appropriant une richesse qu'il n'a pas créée, qui n'est pas le fruit de ses efforts, mais de ceux de la nature et auquel profiteraient tous les progrès de la civilisation. Il justifierait, dans une certaine mesure, le célèbre apophthegme de Proudhon : La propriété, c'est le vol. »

Sur quelle base repose cette doctrine, quelle part de vérité contient-elle ? C'est ce que nous allons examiner.

D'après Ricardo, à l'origine des sociétés, une sélection des terres aurait été faite par les premiers occupants et se serait continuée sous leurs successeurs. Les terres *les plus fertiles* auraient d'abord été mises en œuvre, puis la population augmentant, la demande des produits agricoles nécessaires à la vie se serait également accrue, ayant pour conséquence le relèvement du prix des denrées ; dès lors, de nouvelles terres — mais celles-ci moins fertiles — auraient été défri-

Digitized by Google

chées, jusqu'à ce qu'un nouvel accroissement de population, suivi d'une nouvelle augmentation dans la demande et dans le prix des produits, ait provoqué l'appropriation de terres moins fécondes encore que les précédentes. De cette succession de phénomènes ayant pour conséquence l'augmentation progressive du prix de revient des objets de consommation, il est résulté une hausse continue des fermages sur les terres *les plus riches* et *les mieux situées* relativement aux centres de consommation. De là, un accroissement constant de la rente du sol, c'est-à-dire la richesse du propriétaire, qui serait bien ainsi l'être privilégié, le parasite tirant à lui le bénéfice de tout le travail de la communauté, sans s'y associer, sans y coopérer en rien.

Eh bien, Messieurs, cette théorie repose sur une hypothèse toute imaginaire. Nous allons faire voir ce qu'elle a d'excessif et la réfuter, non à l'aide de théories contraires, mais par la méthode expérimentale, c'est-à-dire par des faits.

L'ordre historique des cultures supposé par Ricardo est absolument contraire à la réalité, ainsi que l'a prouvé, d'une manière péremptoire, l'économiste américain Carey, en prenant pour terrain de démonstration son propre pays. En Amérique, contrée neuve que l'on a commencé à défricher il y a peu d'années, Carey a observé que la culture s'était tout d'abord emparée des terrains légers parce qu'ils n'exigeaient que peu de main-d'œuvre et peu de capitaux ; la culture des plaines, des terrains riches et profonds des vallées était venue plus tard, lorsqu'il fut possible d'avoir recours aux capitaux ou aux efforts de l'association.

Sans aller aussi loin, en France n'est-il point connu de tous que, par suite des progrès réalisés dans l'art agricole, dans l'utilisation de certains engrais, de grandes variations se sont produites dans la valeur relative des terres ? N'est-il pas avéré que sous ce rapport, notre vieux cadastre est entièrement à refondre, entaché qu'il est d'innombrables er-

Digitized by Google

reurs et de choquantes inégalités ? M. Frédéric Passy, dans son livre : « *Des systèmes de culture*, » constate que de 1829 à 1852. c'est-à-dire en l'espace relativement très court de vingt-trois ans, les différences de revenu moyen d'un hectare par classe de terre se sont atténuées dans une proportion énorme ; ainsi, dans les départements de l'Eure et de l'Oise, par exemple, le revenu cadastral de la première classe s'étant élevé de 32 %, celui des terres de quatrième et cinquième classe s'est élevé de 250 à 500 % ; ce qui signifie que l'écart existant autrefois entre le revenu net des différentes classes de terre tend à disparaître ; c'est là un fait que nous voyons se confirmer partout. Et puis, combien de millions d'hectares de terre n'y a-t-il pas encore d'inexploités dans l'ancien et le nouveau monde, et dont la fertilité égale celle de nos meilleures terres d'Europe !

Que devient donc, Messieurs, en présence de faits aussi significatifs, *le privilège de fertilité naturelle* considérée par Ricardo comme la principale cause de la rente du sol et sur lequel il a étayé toute sa doctrine ? Et s'il est incontestable que ce privilège a existé autrefois, s'il existe même encore aujourd'hui, par exemple, pour l'heureux pionnier qui découvre une mine d'or ou de houille, pour le fortuné possesseur des terrains vinicoles de Château-Laffite ou de Chambertin, il est non moins certain qu'on ne peut l'invoquer que comme un fait isolé, exceptionnel et nullement comme un fait général et permanent susceptible d'avoir des conséquences sociales de quelque portée.

Quant à la seconde cause que Ricardo assigne à la rente du sol, à savoir le *privilège de situation*, s'il convient de reconnaître qu'elle a eu, dans le passé, sa part d'influence, on peut affirmer qu'aujourd'hui, elle va sans cesse en s'affaiblissant par suite de la multiplication des voies de communication, des progrès réalisés dans les moyens de transport et qui sont tels, que, au point de vue des marchés, Marseille

Digitized by Google

est aussi près de Bombay et le Hâvre de New-York, que notre ville d'Arras l'est de Paris.

Est-ce à dire, cependant, que le revenu foncier n'ait pas subi de variations? Loin de là ; il s'est, au contraire, accru généralement dans une notable proportion. En Angleterre, relativement à l'époque actuelle, il a triplé depuis 1800 et doublé depuis 1838 ; en Belgique, de 1830 à 1866, il a augmenté de 88 %. En France, il était estimé à 1,200 millions en 1790, à 1,500 millions en 1815 et à 2 milliards 750 millions en 1874, c'est-à-dire qu'il a presque doublé depuis soixante-dix ans ; soit, en fait, une augmentation du revenu foncier que l'on estime à environ 2 % par an. Cette statistique, qui semblerait au premier abord confirmer la doctrine de Ricardo, appelle quelques explications. En résulte-t-il que le revenu net du sol, dans les pays précités, ait augmenté dans la même proportion? C'est ainsi que doit se poser la question. Nous répondrons très nettement : non. Et pourquoi? Parce que, pour apprécier exactement la situation du propriétaire à un moment donné et pouvoir la comparer à ce qu'elle était à une époque antérieure, il faut tenir compte de trois éléments qui y jouent un grand rôle : d'abord la dépréciation des métaux précieux, c'est-à-dire la diminution de puissance libératoire de la monnaie d'or et d'argent, que M. de Foville estime à 20 ou 25 % depuis 1850 ; ensuite, l'augmentation dans tous les pays, notamment en France, en Angleterre et en Italie des impôts foncier et mobilier, qui, depuis trente ans, a été plus forte que la progression du revenu net du propriétaire, enfin, la masse des capitaux qui, depuis cent ans ont été en quelque sorte incorporés au sol sous les formes diverses de défrichements, drainages, reboisements, en un mot, d'améliorations agricoles de toute nature et qui ont augmenté dans une large proportion le revenu net du sol. Et lorsque, en dernière analyse, on met en regard de l'accroissement du prix des fermages les multiples influences

Digitized by Google

qui agissent, au contraire, pour l'atténuer ou l'annihiler, on acquiert la conviction que la rente du sol n'entre que pour une bien faible part dans le revenu des propriétaires fonciers et que ceux-ci *pris dans leur ensemble*, — je souligne ces mots, — n'ont que la représentation équitable des capitaux engagés dans la terre.

Messieurs, je viens d'esquisser à larges traits la théorie de Ricardo ; j'ai essayé de démontrer la fragilité des *causes* qu'il assigne à la rente du sol, combien est insaisissable la part de celle-ci dans le revenu foncier, et peu fondée la conséquence qu'il en tire touchant le rôle du propriétaire dans notre état social.

Mais, ce n'est pas tout et je voudrais par une dernière considération, vous faire toucher du doigt la véritable situation du propriétaire foncier, telle qu'elle est dans le temps présent et telle aussi qu'elle paraît devoir être dans un avenir prochain, sous l'action des causes économiques qui opèrent sous nos yeux.

Depuis quelques années, un fait d'une importance extrême a surgi : l'appropriation du sol des contrées neuves ou des pays anciens revenus à la civilisation et la concurrence victorieuse de leurs produits sur les marchés de la vieille Europe. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du sourd malaise agricole dont les symptômes ne font que s'aggraver chaque jour et qui semblent les signes précurseurs d'un état de choses nouveau. Simple crise, disent les uns, que peut seule conjurer l'intervention tutélaire de l'Etat ; profonde évolution, objectent les autres, à laquelle il faut se soumettre comme à une inéluctable nécessité. A la vérité, Messieurs, il y a l'une et l'autre ; la première passera, quand aura disparu la cause qui lui a donné naissance, c'est-à-dire l'excès général et momentané de la production ; mais la seconde, — la plus importante, — reste debout et c'est avec elle que nous devrons désormais compter.

Digitized by Google

Quelques mesures que prenne le politique, l'homme d'Etat; que, par exemple, l'union se fasse entre toutes les nations de l'ancien continent (acceptons cette hypothèse) pour constituer vis-à-vis des pays neufs une sorte de Zoolverein européen, ce ne seront là que d'insuffisants palliatifs et il n'est personne qui ne prévoie la nécessité d'accepter, tôt ou tard, la lutte sur le terrain de la liberté où se place l'étranger. Au moment où je parle, la concurrence des deux Amériques, de l'Australie, des Indes, de l'Afrique, est déjà singulièrement menaçante pour l'agriculture européenne. Or, en face de cette éventualité, n'est-il pas évident qu'une baisse universelle et considérable du prix des fermages s'impose désormais, que le propriétaire foncier va s'en trouver profondément atteint, et que dans l'évolution qui se prépare, c'est en partie sur ses dépouilles que s'établira l'équilibre nouveau ?

Ah ! si Ricardo sortant de sa tombe venait revivre dans le milieu économique où nous nous débattons, quel étonnement serait le sien ! Le propriétaire ne lui apparaîtrait plus comme l'être privilégié, profitant gratuitement de tous les progrès de la civilisation ; il le verrait, au contraire, ô ironie de la destinée ! frappé, par ces progrès mêmes, dans sa fortune, dans sa situation sociale, dans la considération séculaire qui l'entoure, en un mot, il assisterait à sa décadence et peut-être alors, prenant le rôle de Cassandre, annoncerait-il la ruine où autrefois il prédisait la richesse.

Sans aller aussi loin, il nous sera permis de dire que la grande propriété territoriale, avec son mal organique, l'absentéïsme, semble condamnée à se transformer pour faire place — très probablement — à une classe moyenne vraiment rurale, exploitant directement le sol et en récoltant seule les produits.

Conséquence singulière, et bien inattendue, de l'examen de la doctrine de l'Ecole anglaise sur la rente du sol.

* * *

Digitized by Google

J'arrive, Messieurs, à l'examen de la théorie de Turgot *sur le salaire*, qui constitue l'un des grands griefs formulés par les socialistes modernes contre la société dont — suivant eux — elle porte la condamnation.

« *En tout genre de travail*, a écrit Turgot, *il doit arriver* » *et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à* » *ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance*, » c'est-à-dire que le travailleur, quelle que soit sa profession, quelques efforts qu'il fasse, est perpétuellement condamné à ne gagner que ce qui est strictement indispensable pour vivre, lui et sa famille, et se maintenir dans la condition où il se trouve sans espoir d'en sortir jamais. On a donné à ce salaire minimum le nom de *salaire naturel*.

A l'époque où vivait Turgot, avec les idées qui régnaient alors, parmi les populations, touchant l'organisation providentielle des sociétés, la formule du grand économiste pouvait passer pour une de ces vérités morales dérivant de la nature de l'homme et présidant à sa destinée. Lui-même la considérait, peut-être aussi, comme l'expression d'un état de choses, en principe d'ordre divin, mais aggravé, en fait, par l'étroite réglementation qui étreignait toutes les branches du travail ; et certes, il était loin de se douter de l'immense retentissement que l'avenir lui réservait. Depuis, les socialistes se sont emparés de cette formule — si terrible dans son laconisme — et en ont fait, sous le nom de *Loi d'airain*, le thème favori de leurs récriminations les plus amères et de leurs constantes revendications.

L'un des plus célèbres, Ferdinand Lassalle, dans une proclamation adressée, en 1878, au congrès général des travailleurs allemands, à Leipsig, s'exprimait ainsi :

« Cette cruelle *Loi d'airain* vous devez, avant toute chose, » la graver profondément dans votre âme et ne jamais vous » en séparer dans aucune de vos pensées. A cette occasion,

Digitized by Google

» je puis vous donner à vous et à toute la classe ouvrière un » moyen infaillible d'échapper une fois pour toutes à toutes » les tromperies et à toutes les mystifications. A tout homme » qui vous parle de l'amélioration du sort des travailleurs, » vous devez, avant tout, demander s'il reconnaît ou ne » reconnaît pas cette loi. S'il ne la reconnaît pas, vous devez, » dès l'abord, vous dire ou que cette homme veut vous trom- » per, ou qu'il est d'une lamentable inexpérience dans la » science économique. Car il n'y a pas, dans l'école libérale » même, un seul économiste ayant un nom, qui ait contesté » cette loi : Adam Smith comme Jean-Baptiste Say, Ricardo » comme Malthus, Bastiat comme Stuard Mill sont unanimes » à en reconnaître la vérité... »

Je ne chercherai pas si, pendant les quarante premières années de ce siècle, l'état chaotique où se trouvait la grande industrie n'a pas justifié, dans certaines limites, la doctrine des économistes sur le témoignage desquels s'appuie Lassalle. Il y eut là, il faut le reconnaître, une période de transition, de souffrance générale, pendant laquelle le monde du travail chercha en vain son assiette. Mais, aujourd'hui, est-ce que, en vérité, cette situation ne s'est pas heureusement modifiée? Peut-on dire qu'un pas immense n'ait été fait, surtout depuis trente ans, dans l'amélioration du sort des travailleurs sous le triple aspect matériel, moral et intellectuel? Qu'il y ait encore de loin en loin des crises douloureuses pour les salariés, que notre état social cache encore bien des plaies dont il importe de chercher la guérison ! personne ne songe à dire le contraire. Mais, ce qui est contraire à la réalité, c'est de représenter l'ouvrier comme destiné à rouler éternellement son rocher de Sisyphe, de considérer la formule de Turgot, comme l'expression d'un fait, non pas seulement accidentel, mais ayant une portée sociale d'une durée indéfinie et d'en tirer cette conséquence que : « *Avec l'organisation actuelle de la société, les riches deviennent chaque jour plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres.* »

Digitized by Google

Je me propose de vous démontrer, non à l'aide de théories ou d'hypothèses, mais à la lumière des faits contemporains, que le courant de la civilisation moderne conduit à une moindre inégalité des conditions sociales, et que cette amélioration s'opère par la concomittance de ces deux phénomènes contraires : d'une part, l'accession de plus en plus facile des classes ouvrières à la richesse et au bien-être ; d'autre part, la diminution graduelle des grandes fortunes mobilières et territoriales.

Cette discussion étant très aride, je m'efforcerai d'être bref.

A une époque qui n'est guère loin de nous, la loi, de même que l'opinion publique, n'était pas favorable à l'ouvrier. Le livret, cette estampille de la sujétion individuelle, était obligatoire ; le code édictait qu'en cas de désaccord avec ses ouvriers, le maître serait cru sur sa simple affirmation ; les coalitions étaient interdites, les réunions et les associations prohibées ; toutes ces mesures contraires à l'égalité civile et à la liberté du contrat de salaire ont disparu ou vont disparaître. La grève, cette arme terrible, a permis au travail de traiter de puissance à puissance avec le capital et souvent d'en triompher. De plus, grâce au progrès des idées et des mœurs, le travailleur manuel jouit aujourd'hui d'une considération qu'on lui refusait naguère, et dans le pays où règne la liberté ou l'égalité politique, son influence sur la marche des affaires et dans l'élaboration des lois est considérable. En un mot, il est devenu une individualité avec laquelle il faut compter. Les écoles primaires, les cours publics, des écoles professionnelles lui sont libéralement ouvertes et l'accès de l'instruction secondaire et même de l'instruction supérieure lui est devenu possible par la création des bourses d'études. Est-ce que tous ces faits ne parlent pas suffisamment d'eux-mêmes, et ne sont-ils pas une preuve convaincante de tous les efforts réalisés en vue de l'amélioration morale et intellectuelle du sort de l'ouvrier ?

Digitized by Google

Sous le rapport matériel, il en est encore exactement de même, et le développement de la production industrielle, loin de correspondre, comme on ne l'a que trop répété, à un accroissement de misère, s'est, au contraire, traduit par une augmentation de salaires, de loisirs et par suite de bien-être pour l'ouvrier.

S'il est un fait constant, bien établi par toutes les statistiques, c'est, assurément, la hausse continue des salaires dans toutes les industries et dans tous les pays. Considérons d'abord l'Angleterre, qui est la contrée la plus industrielle du monde. En prenant le blé pour commune mesure, le salaire de l'ouvrier se serait accru, depuis 1850, de 30 à 40 °/₀ En France, les salaires estimés en blé ont augmenté depuis 1819 de 70 à 80 °/₀. Dans certaines professions, la hausse a été plus considérable encore ; à la suite de la grève parisienne de 1879, les salaires des boulangers ont été portés à un taux qui constitue sur ceux d'il y a cinquante ans, une élévation de plus de 80 °/₀ et, depuis dix-sept ans, une augmentation de 40 °/₀ ; dans l'industrie du bâtiment, à Paris, cette augmentation a été, depuis 1876, de 40 °/₀. Même constatation pour les salaires agricoles qui, en Belgique, par exemple, ont progressé depuis quarante-deux ans de 60 à 80 °/₀ et en France de 75 °/₀. Et ce phénomène s'accomplit, Messieurs, en même temps que cet autre en sens inverse, la baisse constante du prix de tous les produits fabriqués ou manufacturés et de toutes les choses de demi-luxe dont l'ouvrier use si largement aujourd'hui.

Et s'il est vrai que celui-ci, fort heureusement, ne se nourrit plus seulement de blé comme autrefois, et que la hausse du prix de la viande et du taux des loyers, est venue augmenter ses charges, il faut reconnaître également que celles-ci se trouvent largement compensées et qu'en fin de compte, le salaire réel s'est notablement accru.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport du salaire réel

Digitized by Google

qu'il y a du progrès dans la situation de l'ouvrier, c'est aussi sous le rapport de la durée du travail Quand on compare entre elles les deux périodes quadragénaires qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle, on est frappé des différences de régime auquel les ouvriers ont été soumis. A ces interminables journées de travail se prolongeant jusqu'à quinze à seize heures, même pour les femmes et les enfants, a succédé partout le travail effectif de 10 heures avec tendance à une durée moindre Ainsi, une *agitation* a lieu depuis quelques années, notamment parmi les ouvriers américains, à l'effet d'obtenir la réduction de la journée à huit heures. Et d'ailleurs, disons-le en passant, cette abréviation de la journée de travail qui, en laissant à l'ouvrier plus de loisirs, lui permettrait de jouir davantage de la vie de famille, serait avantageuse aussi pour les patrons, en ce qu'elle paraît être le seul remède à ce mal endémique de l'industrie moderne : la surabondance de production.

Ces heureuses réformes si favorables à l'ouvrier sont loin d'être les seules, il y en a bien d'autres, tout aussi importantes à enregistrer. Les manufactures, les usines, les ateliers sont devenus plus salubres et moins dangereux ; des lois protectrices ont été édictées en faveur des femmes et des enfants ; l'assurance contre les accidents est devenue la règle commune, et en Allemagne, s'est même fait place, récemment, dans la législation, sur l'initiative de M. de Bismarck. Les institutions charitables et de prévoyance, les cercles populaires, les syndicats professionnels, les sociétés coopératives de toute nature se sont multipliés. Toutes ces améliorations, tous ces progrès sont, il faut l'affirmer hautement, bien à l'actif de la société moderne ; ce sont des bienfaits de la civilisation et il est regrettable que ceux qui en profitent le plus soient ceux-là mêmes des rangs desquels parte l'anathème contre cette société et cette civilisation.

Digitized by Google

Nous venons, Messieurs, d'examiner les deux principales accusations portées contre notre état social et nous en avons démontré le peu de fondement. Nous avons établi, à l'aide d'une série de faits, que, à l'encontre des affirmations socialistes, et par l'action des lois naturelles de l'économie politique, la situation, le rôle du propriétaire foncier avait une tendance à s'amoindrir, tandis que l'amélioration du sort des classes laborieuses s'opère progressivement et tend à les élever peu à peu dans l'échelle sociale. Il nous reste, maintenant, à faire voir, par quelques courtes considérations,que tous les favorisés de la fortune, tous ceux qui appartiennent — selon l'expression usuelle — aux classes élevées : capitalistes, industriels ou commerçants, fonctionnaires, gens adonnés aux professions dites libérales, sont appelés à subir la loi de l'évolution actuelle, c'est-à-dire celle d'un rapprochement vers les classes dites inférieures.

Et de cette double série de phénomènes, nous tirerons cette conséquence, que la marche de la société contemporaine tend au nivellement des conditions.

A cette époque, il est un cri qui ne cesse de retentir à nos oreilles : la concurrence ; et en effet une concurrence sans limites s'exerce en tout, partout et sous toutes les formes. Par elle, les profits industriels et commerciaux se sont considérablement réduits, et la conquête d'une fortune rapide est devenue désormais impossible. D'ailleurs, les entreprises d'industrie et de négoce, grâce au développement de l'instruction, grâce aussi à la facilité des renseignements, sont beaucoup plus connues qu'autrefois ; aujourd'hui, la rapidité des communications met, pour ainsi dire face à face, sur un même marché tous les producteurs du monde, les grandes et brusques oscillations dans le prix des choses n'apparaissent plus que de loin en loin et tendent à disparaître ; en un mot, les mêmes éléments de succès sont dans toutes les mains ; plus de ces privilèges, plus de ces avantages qui

Digitized by Google

existaient autrefois dans la période chaotique et étaient fréquemment la source de rapides fortunes ou de gains énormes, comme aussi de ruines et de revers immérités.

Nous venons de voir à l'œuvre la « *concurrence des capitaux*, maintenant, tournons les regards vers les professions dites libérales où s'exerce surtout ce que Proudhon a appelé la « *concurrence des capacités.* » Est-ce que les fonctions élevées sont encore comme autrefois l'apanage de la haute bourgeoisie ? Est-ce que tous les hommes instruits, riches et pauvres, ne se font pas à l'entrée de ces carrières une concurrence effrénée, à ce point qu'elles sont — suivant un mot vulgaire — littéralement encombrées ? Qui ne voit, dans une foule de charges et de fonctions, des hommes de réelle valeur languir de longues années dans de modestes emplois ? Aussi, dans ces carrières comme dans les autres champs de l'activité humaine, chacun cherche aujourd'hui à creuser son maigre sillon, avec le clair pressentiment de difficultés plus grandes encore que l'avenir réserve à ses descendants.

Ne résulte-t-il pas de cet état de choses, Messieurs, qu'il est désormais impossible que les traitements, émoluments ou honoraires progressent ? et que les classes riches se trouvent particulièrement atteintes dans leurs intérêts matériels, c'est-à-dire dans la principale source de leur influence et de leur autorité, mais aussi dans leurs intérêts moraux ? Et ne peut-on pas en conclure qu'il y a là, pour elles, une cause d'amoindrissement ?

Mais il est encore — et je termine par là — un facteur très puissant du nivellement des conditions et qu'il importe de mettre en relief parce qu'il touche à toutes les situations, parce qu'il atteint tous ceux qui possèdent, quelle que soit la forme de leur patrimoine, je veux parler de la *baisse progressive du taux de l'intérêt.*

Aujourd'hui, dans notre société laborieuse et économe, la

Digitized by Google

masse des capitaux s'accroit sans cesse et elle est devenue énorme. Grâce à cette abondance unie à une meilleure utilisation qui en multiplie les effets, le crédit de toutes les grandes nations s'élève malgré leurs dettes colossales et la lourde charge des impôts qui pèse sur elles ; même la plupart des nations secondaires, telles que l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, etc., réputées pauvres, il y a quelques années, commencent à faire bonne figure dans le concert des peuples. Aussi, l'intérêt des fonds d'Etat qui, il y a trente ans, était de 5 °/₀ sur le continent européen, est tombé à 3 1/2 °/₀ en France, à 3 °/₀ en Angleterre, où dans un avenir prochain, une nouvelle conversion des consolidés l'abaissera successivement à 2 1/2 et 2 °/₀. En France, quand notre réseau ferré sera entièrement construit, l'intérêt tombera au même taux et l'on peut affirmer, sans être trop téméraire, que, avant cent ans, l'intérêt des fonds d'Etat ne dépassera pas 1 °/₀. Qu'en résultera-t-il ? que l'intérêt de toutes les valeurs mobilières et immobilières suivra le même mouvement descendant, et que le capitaliste, le rentier, subira, de ce chef, une sorte de dépossession, verra ses revenus diminuer graduellement en même temps que s'amoindrir la place qu'il occupe dans la hiérarchie sociale.

* * *

J'ai fini, Messieurs.

De l'étude à laquelle je viens de me livrer, — trop longue pour vous, peut-être, mais trop brève pour l'importance du sujet, — des faits nombreux que j'ai signalés à votre attention, des réflexions qu'ils m'ont suggérées, il ressort que sous l'influence des progrès de la civilisation et sous l'action des lois naturelles qui régissent le monde économique, le mouvement qui entraîne la société moderne tend à un rapprochement continu des classes et en quelque sorte à un

Digitized by Google

nivellement général des conditions. Nul doute que les circonstances exceptionnelles, que le hasard, qui jouent un certain rôle dans les choses humaines, ne viennent contredire parfois la rigueur de notre conclusion ; mais, comme expression d'un fait général, elle n'a rien d'excessif et peut être considérée comme vraie.

En quel intervalle de temps s'accomplira cette évolution? Les causes qui la provoquent agiront-elles brusquement ou à la manière de ces forces naturelles qui opèrent sous nos yeux et qui, par degrés insensibles, finissent par changer la face des continents et constituer les révolutions du globe ? Je ne sais. Mais, soit illusion, soit réalité, il me semble, à certains moments, que mes oreilles tintent et que j'entends craquer le vieux monde.

Quoi qu'il advienne, d'ailleurs ; que cette évolution soit rapide ou lente, il n'en faut pas moins la considérer comme une loi providentielle et comme un bienfait ; qu'importe, après tout, l'abaissement des privilégiés de ce monde ? Qui donc oserait élever la voix en leur faveur ? Est-ce que leurs examens de conscience ne leur apprennent pas, chaque jour, ce qu'ils ont à craindre ou à espérer ? Ne sentent-ils pas la fragilité de leur puissance et leur influence se dérober à chaque pas ?

Or, en face de l'instabilité générale, combien ne serait-il pas désirable, pour tous, de vivre dans un milieu social mieux organisé, plus calme, mieux équilibré ?

L'état des âmes, chez un peuple, on l'a dit avec raison, dépend de la philosophie régnante ; or, ne l'oublions pas, la société actuelle est fille du XVIII[e] siècle ; chez elle, l'idée religieuse dans ce qu'elle a de pur, d'élevé et de poétique s'efface de jour en jour davantage ; le spiritualisme, honneur de l'esprit humain, a fait place dans les âmes, soit à l'anthropomorphisme, soit au doute énervant, soit à un sensualisme grossier qui abêtit les populations et leur ferme toute

Digitized by Google

échappée sur l'idéal. La matière est devenue un dieu, la jouissance un culte, sans doute, en attendant que ce siècle de transition lègue à l'humanité un nouveau *Credo*. De là, Messieurs, l'origine du trouble moral qui agite toutes les classes ; de là encore, les convoitises, les appétits impatients de ceux qui prétendent, « *eux aussi*, » une large part au banquet social et leurs revendications hautaines, et leurs révoltes contre la société ; de là, enfin, l'envahissement du pessimisme, — cette philosophie du désespoir, — qui se traduit par ce malaise sourd, immense, que signalait, l'année dernière, l'illustre Renan, dans son discours de Tréguier, comme le plus grand mal de l'époque : *le dégoût de la vie*.

Eh bien, l'évolution sociale à laquelle nous assistons, en supprimant peu à peu l'anarchie dans les idées et dans les faits, nous conduira graduellement à l'état harmonique qu'ont rêvé les réformateurs animés du bien public et dont il est permis d'espérer la réalisation dès l'aurore du XX• siècle. Les grandes fortunes ainsi que les grandes misères individuelles n'apparaîtront plus que comme de rares exceptions; l'éducation, l'instruction et le bien-être mis à la portée de tous, auront fait disparaître ces inégalités excessives qui nous blessent aujourd'hui. Une société sera, dans laquelle on ne comptera plus les vainqueurs ni les vaincus, les revendications seront apaisées, et la grande loi du travail s'imposant à tous comme une nécessité inéluctable et une dette sacrée, l'oisiveté et le parasitisme cesseront d'être héréditaires.

Et si quelque mécontent objecte que cet état social ainsi entrevu sera le règne de l'égalité dans la misère ou, selon le mot du poète latin, l'âge de « *l'aurea mediocritas*, » nous répondrons simplement qu'il reposera dès lors, — et pour le bonheur de tous, — sur sa base naturelle, la seule indestructible : *l'ordre*, expression suprême de la justice !

Digitized by Google

DISCOURS

de

M. L. RICOUART

Vice-Chancelier

en réponse au Discours précédent.

MONSIEUR,

Les paroles qu'un auditoire attentif et curieux vient d'entendre sortir de votre bouche ont fait naître, je puis l'assurer sans peur d'être contredit, des impressions bien diverses. Notre siècle a cela de particulier que libre de toute règle, haïssant d'instinct ce qui représente la foi, la loi, la coutume, il affirme la toute-puissance de l'individu, et sort courageusement de l'ornière de l'obéissance. Personne ne dit plus : « *Magister dixit* » ; chacun a son opinion isolée, l'exprime avec indépendance et profite à sa manière de tout ce qui parle à son intelligence, même des discours académiques. Croyez bien que toutes vos pensées ont été analysées une à une, et que l'on s'est efforcé d'en pénétrer le fond sans trop tenir compte de la forme savante dont vous les avez revêtues. Ce que l'on veut, c'est connaître ; ce que l'on cherche, ce sont les enseignements de la science, surtout quand la nouveauté du sujet et la personnalité de l'orateur viennent ajouter un nouvel aiguillon à ce désir d'apprendre.

Digitized by Google

Si nous en étions encore à cette heureuse époque où florissaient les sociétés littéraires, satellites de la grande Académie française ; si nous jouissions des bienfaits de cet âge d'or de l'amplification et de la prosopopée ; vous, Monsieur le récipiendaire, vous auriez fait deux parts de votre discours. Après avoir rendu hommage au Roi, complimenté le Ministre, fait l'éloge du grand Cardinal ; après avoir étalé, à grand renfort d'hyperboles, votre timide modestie devant le vénérable cénacle qui daignait vous admettre dans son sanctuaire, vous auriez sollicité les faveurs de l'auditoire, ému déjà et vivement impressionné par votre début. Car devant les Scudéry, les Chapelain, les Conrart, vous auriez manié cette langue, tout fraîchement sortie des forges de Vaugelas et de Malherbe et damasquinée par les Précieuses de l'hôtel de Rambouillet. Tout était là :

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Puis serait venu l'accessoire, la discussion de quelque sujet paradoxal ou rebattu, souvenir lointain des tournois scolastiques, dont la division en quatre points aurait fait tressaillir d'émoi les habitués du logis. Par exemple, si l'économie sociale avait pu être entrevue par vous à travers le brouillard des révolutions futures, vous auriez examiné sérieusement si l'habitant des villes est plus heureux que celui des campagnes, et dans une éloquente péroraison, déclaré que sous un monarque aussi paternel que celui qui gouvernait la France, les sujets sans distinction jouissaient nécessairement d'un égal bonheur.

Le bel esprit chargé de vous répondre aurait dit qu'à la vérité, vous ne pouviez vous faire gloire d'avoir bu aux sources de l'Hippocrène, ni fait vibrer les cimes de l'Hélicon, ni conduit le chœur des Nymphes sur les côteaux ombragés du Taygète ; mais, qu'après tout, vous étiez homme du

Digitized by Google

monde plus que personne, et que l'Académie prendrait un nouveau lustre en allumant sa lampe de travail au flambeau de votre science. Et l'assemblée, saturée d'harmonie, aurait applaudi ces beaux lutteurs de la joute littéraire et se serait pamée d'aise avec le plus unanime accord.

Je ne sais vraiment si l'on ne doit pas regretter ce temps où sur des riens sonores s'échafaudaient des périodes retentissantes. Quelque madrigal servait d'épigraphe et de sujet aux dissertations Académiques ; on charmait l'esprit sans le fatiguer, et l'on berçait l'auditoire, au son d'une musique mélodieusement cadencée.

C'est que le temps des fictions est bien passé ! A la rhétorique de nos pères, enguirlandée de fleurs mythologiques, ont succédé le réalisme de l'écrivain, la logique de l'économiste, la sérénité, pour ainsi dire, chirurgicale du philosophe contemporain. Les Académies s'étonnent d'entendre dans leur sanctuaire la voix du penseur grave qui parle, non plus pour l'assistance, mais pour l'humanité ; et l'enseignement moral tombe d'une nouvelle tribune, distribuant le pain de la vérité aux affamés qui l'assiègent.

C'est de cette nouveauté, Monsieur, que vous venez de nous rendre témoins. Pour moi, je n'en suis pas surpris.

Les sérieux travaux qui ont occupé votre existence devaient vous conduire à l'étude des nécessités sociales. Nous vous connaissions déjà, et nous n'avons rien appris en voyant votre nom figurer dans les Revues scientifiques à côté des Corenwinder et des Pagnoul. Vos analyses des matières saccharines, vos études sur la distribution des gaz dans les hauts-fourneaux, vos manipulations dans les laboratoires métallurgiques vous donnent le droit de parler ex-professo de travail et d'industrie. Sorti de l'usine, vous êtes de ceux dont l'Etat sollicite les conseils quand il s'agit de mesures économiques et de questions internationales, et nous savions avant de vous entendre combien vous avez

Digitized by Google

de compétence en ces matières Cessez donc de vous montrer modeste : c'est bien plutôt à moi de prendre ce rôle, en présence de la périlleuse mission dont l'Académie m'a chargé.

Il faut que je réponde à cet exposé profondément étudié, je dois combattre ces théorèmes formidables dont vous cherchez la solution, quand vous avez à votre service l'impitoyable logique des faits et l'ἀνάγκη séculaire. Je ne me fais pas illusion sur l'efficacité de mes efforts, et franchement, s'il n'était pas trop tard, je me déroberais à toutes jambes, comme le conscrit au premier coup de la bombarde ennemie. En effet, comment aborder un sujet aussi ardu que l'Economie sociale, sans être suffisamment armé ? Entrerai-je en lice avant de m'être muni, pour la riposte, d'arguments, sinon victorieux, du moins capables d'entamer la cuirasse ? Hélas ! je ne puis que déposer les armes, afin que ma défaite ne soit pas une déroute, et je me résigne à vous répondre en ces termes : « Vous avez raison. »

Mais non ! ce serait vraiment trop de honte que de ne pas faire au moins une tentative de résistance. Essayons.

Si vous avez raison dans les prémices, ce que je vous accorde, permettez-moi de trouver à redire à votre conclusion.

Vous me facilitez la tâche, Monsieur, quand vous signalez comme un dissolvant de la société moderne sa tendance avouée vers le sensualisme. La société semble en effet choisir dans ce système philosophique ses côtés les plus défectueux. Elle abrite ce qui lui reste de conscience derrière les théorèmes complaisants qui laissent le champ libre à la satisfaction de ses appétits. C'est là, au dire des sages, l'obstacle qui rendra impossible l'avènement de ce siècle doré, où tous les hommes, modérés dans leurs besoins, dans leurs amours, dans leurs ambitions, vivront côte à côte, sans haines et sans désirs, tous égaux comme les épis dans un champ de blé mûr Il faut autre chose que l'assouvisse-

Digitized by Google

ment pour calmer les passions humaines. Il est nécessaire qu'un principe vivifiant guide et protège le genre humain comme l'amour de la patrie soutient les empires. Vous ne nous dites pas quel doit être ce fanal qui défie la tempête et, malgré les rafales, lance dans toutes les directions ses rayons sauveurs, avidement recueillis par les matelots en détresse

Jetons les yeux en arrière. Combien de civilisations grandioses ont sombré dans la suite des âges ! Toutes, ayant pour point de départ cette médiocrité égalitaire qu'on nous fait entrevoir aujourd'hui au point d'arrivée. Pour moi, les enseignements de l'histoire valent toutes les inductions de la philosophie et tous les tableaux de la statistique. En les étudiant avec l'attention qu'ils méritent, on est forcé d'avouer que le développement moral, religieux, politique des sociétés suit dans son évolution la ligne elliptique, avec la misère au départ, la gloire à mi-route, la misère au retour.

Voilà ce qu'on peut appeler, jusqu'à présent, la destinée des peuples.

Ne vous méprenez pas, Monsieur, sur la signification du mot que je viens de prononcer. Notre langue a inventé ce mot pour l'opposer à celui de destin. La destinée implique le bien et le mal, le libre arbitre, la récompense et le châtiment ; par conséquent le progrès libre et la marche en avant, quelle que soit l'issue de l'entreprise. Le destin dont vous parlez, c'est la résignation, le silence, l'immobilité de la mort. Ce destin, divinisé par les Romains, fut, en somme, ce qui leur tint lieu de tout un Olympe démodé et la dernière expression de leur panthéisme irrésolu. C'est que pour ces jouisseurs, propriétaires du monde, la croyance au destin s'adaptait sans résistance et sans trouble à leurs aspirations. Elle servait d'excuses à leurs débauches et supprimait le besoin de penser, d'agir, même celui de vivre, quand l'empereur héritier les invitait à mourir. Il fallut pour galvaniser

Digitized by Google

la nation fataliste une transfusion de sang chrétien, remède tardif qui ne la sauva point de l'étreinte des Barbares, mais qui servit du moins à prolonger son agonie. Et si de nos jours nous voyons subsister encore, aux portes de l'Europe, un empire destiné à devenir, tôt ou tard, la proie du plus fort, c'est que le Musulman, pour qui tout est écrit, a corrigé le fatalisme antique et puisé dans les versets du Coran l'idée de peine et de récompense dans la vie future

Le matérialisme moderne n'a même pas cette excuse d'une croyance à une loi supérieure, quelle qu'elle soit, fût-ce même cette loi d'abandonnement qu'on appelle l'immuable destin. De ses bas-fonds est sortie une école qui secoue comme un fardeau gênant l'idée d'un Être suprême, laquelle avait pourtant trouvé grâce auprès des Jacobins les plus résolus, sans guide et sans flambeau, ressassant le mot *nature*, vague et intraduisible expression qui joue le rôle du paravent derrière lequel s'abritent les œuvres immondes, il marche au hasard, comme un alcoolisé, en battant la muraille. Et la race humaine court à sa suite, affolée par la lutte pour l'existence, et dans la boue sanglante des générations meurtries, elle se précipite vers le néant avec le ridicule espoir d'y perdre la mémoire de ses crimes. Et quand tout sera consommé, du milieu des ruines surgira quelque Deucalion, qui, semant les pierres de cette civilisation écroulée, repeuplera le monde et déplacera son orbite.

Votre pensée doit être celle-ci : Nous vous parlons statistique, vous nous répondez sentiment De notre côté, la science froide, exacte, terrible par la seule énonciation du fait ; du vôtre, les aspirations vers l'idéal, les hypothèses nuageuses, l'inconnu, pour tout dire, où l'homme, perdant pied, s'égare dans le vide Je veux bien avouer mon infériorité. Le chiffre vainqueur nous jette à la face, comme une pluie d'eau glacée, des poignées d'arguments brutaux Nous sommes forcés de baisser la tête et de nous incliner devant

Digitized by Google

lui. Mais comme les défenseurs d'Arras devant les soldats de Louis XI, ce ne sera pas sans gloire que nous succomberons en nous écriant : « Quand même » ! Terrassés, nous le sommes, je le veux bien ; subjugués, grâce à Dieu, non !

Aussi je vous remercie, Monsieur, de nous avoir développé dans toute leur vérité les théorèmes de la science sociale afin de nous éclairer sur l'état actuel de l'humanité, et d'avoir tiré de cette situation une conséquence optimiste, telle que peuvent la désirer les doux et les cléments de ce monde. Car la science n'a point obscurci en vous, on le voit, on le sent dans toutes vos paroles, cette étincelle qui, jaillissant du cœur, illumine et rend aimante l'intelligence. Vous êtes demeuré spiritualiste au milieu de l'émeute naturaliste et nous pouvons affirmer que notre nouveau Confrère est une recrue pour l'armée de l'idéal : jamais son A+B ne chicanera notre infini.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Julien Boutry.

LES ORIGINES DE LA GRAVURE

Messieurs,

Dans votre séance du 21 novembre dernier, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à prendre place parmi vous; je vous suis profondément reconnaissant de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner; mais je dois, en toute conscience, avouer que ce n'est pas sans une certaine appréhension que je me vois désigné pour succéder à M. Henri Colin dans votre savante assemblée.

J'arrive sans expérience parmi vous, Messieurs; étranger aux travaux de votre Académie, je connais peu les choses qui vous intéressent et je n'ai à vous offrir que ma bonne volonté, bien entière, il est vrai, mais aussi bien insuffisante à justifier la confiance dont vous m'avez honoré. Et je dois ajouter que c'est un très grand honneur que me fait l'Académie d'Arras. Appelé par elle en qualité d'artiste, j'entre dans son sein comme autrefois un peintre éminent de notre chère cité y était entré : j'ai nommé le très regretté M. Dutil-

Digitized by Google

ieux, l'ami intime des Corot et des Delacroix, que je n'ai pas la prétention de remplacer parmi vous, mais dont je travaillerai de toutes mes forces à perpétuer le souvenir.

M. Colin était, lui, un Académicien de la vieille roche, fort de ses études, fort de son savoir : il a rendu à l'Académie des services que vous connaissez mieux que moi, et j'étais bien loin de penser, lorsque j'accompagnais M. Colin à sa dernière demeure, que je serais un jour appelé par vous pour occuper ici sa place.

La longue et pourtant trop courte carrière de M. Colin fut bien remplie ; cet homme de bien, digne et toujours modeste malgré ses connaissances solides, vécut longtemps au milieu de nous, perpétuant pour l'exemple de tous ce culte des vertus domestiques qui, comme le disait si bien notre honorable Président, faisaient autrefois l'honneur de nos Sociétés de province.

M. Colin n'est guère entré dans le monde moderne ; il fut dans notre ville un des rares représentants de ces hommes qui mettaient le savoir au-dessus de l'apparence et faisaient consister le bonheur dans une existence honorée, passée en paix au milieu de ces trésors que la science seule peut fournir.

Né à la fin du XVIII[e] siècle, il lui appartient tout entier cependant, par ses goûts simples et son amour de la nature.

Mais ce n'est pas de l'homme privé que nous devons vous entretenir : M. Colin ne fut pas seulement un citoyen respecté, il fut encore un naturaliste de premier ordre et un numismate distingué.

Collectionneur émérite, doué d'une puissance de mémoire extraordinaire et d'un génie de classification prodigieux, il se consacra à l'étude des infiniment petits ; épris des merveilles qu'il y rencontrait, son bonheur consistait surtout dans la recherche des variétés de types, de l'étrangeté des mœurs, de la rare beauté des espèces.

Digitized by Google

Admis au sein de la Société d'Entomologie de France, ses communications y furent appréciées comme des œuvres de mérite ; longtemps il entretint des relations avec un grand nombre de naturalistes étrangers qui l'avaient en très haute estime. Il est regrettable qu'il n'ait pas écrit davantage au sujet de ses découvertes.

Numismate passionné, M. Colin entreprit la classification des médailles et monnaies que possédait notre Musée ; grande fut sa peine ; tous les Artésiens savent les efforts qu'il fit pour initier ses concitoyens à cette science si difficile, l'une des branches les plus fécondes de l'histoire.

Président de la section des sciences de la Commission du Musée de notre ville, il créa ces remarquables collections d'ornithologie et de lépidoptères qui font l'admiration de tous les amateurs.

C'est en 1840 que M. Colin entra à l'Académie. Rendant hommage à son zèle et à ses efforts, votre Compagnie lui accorda la dignité de Chancelier. Les collections que laisse M. Colin sont autant de témoignages de ses travaux et de son merveilleux goût pour tout ce qui tient à la numismatique et à l'histoire naturelle

Comme numismate, doué du flair rapide du connaisseur, d'un coup-d'œil prompt et sûr, il s'adonna principalement à l'étude des médailles romaines, dans lesquelles la finesse de la gravure ne le cède en rien aux meilleures productions modernes.

« Dans les pièces romaines, nous disait dernièrement un savant numismate, membre de votre Académie, on rencontre à chaque pas un chef-d'œuvre de gravure et de dessin. »

Aussi M. Colin devait-il fatalement aimer la gravure...

C'est ainsi, Messieurs, que tous les arts se tiennent ; de la glyptique au burin, il n'y a qu'un pas : nous le franchirons, et, si vous le voulez bien, nous jetterons ensemble un rapide

Digitized by Google

coup-d'œil sur les *Origines de la gravure* et sur les *Procédés les plus usités parmi les graveurs.*

*
* *

« Malheur aux Sociétés, dit M. Charles Blanc, qui laissent périr la lithographie et la gravure! Ce sont, en effet, ces feuilles volantes qui contraignent les passants à vivre pour quelques minutes dans les régions de l'art et de l'idéal: ce sont elles qui font pour rien l'éducation du peuple, lui enseignent le beau, lui apprennent l'histoire et se laissent comprendre aux plus illettrés, aux plus humbles, en leur donnant, chose admirable, le spectacle des idées. »

Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons demandé à la gravure le sujet des paroles que votre bienveillance nous appelle à prononcer pardevant vous.

Gravure sur bois

Il n'est pas douteux que la *gravure sur bois* fut la première inventée, et avant de vous entretenir de la gravure sur métal, nous devons, pensons-nous, consacrer quelques instants à cette branche de l'art.

Dès les temps les plus reculés, les étoffes d'Orient furent imprimées à l'aide de clichés en relief, taillés dans le bois dur. Ce mode de reproduction était complètement inconnu en Europe. Ce n'est que bien plus tard, peu après l'invention de l'imprimerie, que les initiales de certains livres furent gravées sur bois. Puis, les fabricants de cartes à jouer d'Allemagne se servirent de clichés de bois fabriqués par les *tailleurs de moules.* Enfin on appliqua ce mode de gravure à la reproduction des dessins, et il existe une épreuve de 1425 qui servit à illustrer la *Bible des pauvres*, antérieure de quelques années à la *Bible de Mayence*, datée de 1470. Disons

Digitized by Google

en passant qu'un exemplaire de ce dernier ouvrage, un rarissime trésor, existait à Arras, dans la bibliothèque de St-Vaast, avant 1790, et qu'à cette époque il disparut pour entrer à la Bibliothèque nationale, où il est encore aujourd'hui

La bibliothèque de Bruxelles possède même une vierge sur bois, de 1418, et le cabinet des estampes du Louvre conserve précieusement un saint Christophe peut-être plus ancien. A la fin du XV^e^ siècle, Albert Dürer gravait sur bois les merveilles que nous connaissons tous; en Italie, Campagnola, Domenico della Crèche et bien d'autres créèrent dans ce genre de véritables chefs-d'œuvre.

Les premiers bois furent gravés au simple trait; peu à peu on s'occupa des ombres, mais ce ne fut guère qu'avec Hugo de Carpi que furent mis en usage les clairs-obscurs qui ont fait des gravures sur bois des dessins complets. On entrait alors dans le XVII^e^ siècle.

On peut suivre, au musée Plantin, à Anvers, les progrès de la gravure sur bois et admirer le développement d'un art qui rivalise aujourd'hui avec les plus belles tailles-douces.

Procédés. — Primitivement, l'artiste exécutait son œuvre sur poirier de fil; à l'aide du canif et d'un ciseau recourbé, il enlevait les intervalles laissés blancs entre les traits noirs du dessin. On comprend quelles difficultés il devait rencontrer et on se demande comment, d'un procédé si ingrat, purent sortir tant de belles gravures.

Aujourd'hui encore, bien que les moyens aient été singulièrement modifiés, que les échoppes et les burins de toute forme et de toute nature aient pris la place du canif et du pauvre ciseau des premiers maîtres, on comprend difficilement les résultats vraiment prodigieux obtenus par les artistes modernes et qu'on rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas jusque dans les moindres publications.

Digitized by Google

Gravure sur métal.

Nous arrivons à la gravure proprement dite, à la gravure en creux sur métal.

Au XII^e^ siècle, *Marco Polo*, l'intrépide voyageur, assurait avoir vu en Chine des assignats gravés sur cuivre et imprimés sur papier de mûrier. Doit-on ajouter foi à cette assertion du navigateur vénitien? Nous n'osons le dire, mais il faut avouer que si son récit est exact, la vieille Europe était bien en retard sur l'Asie. Il n'y est en effet point de trace de gravure sur métal avant le XV^e^ siècle. La première épreuve connue porte la date de 1440.

Mais avec le XV^e^ siècle s'ouvrait une ère nouvelle : Gutemberg inventait l'imprimerie en même temps, pour ainsi dire, que *Maso Finiguerra* découvrait la gravure ; la *Bible latine à quarante-deux lignes* était imprimée à Mayence en 1460 et l'une des premières gravures, le *couronnement de la Vierge*, paraissait à Florence en 1452

Le XV^e^ siècle fut une grande époque. Cosme de Médicis, le « Père de la Patrie, » gouvernait Florence et donnait à tous les arts, peut-être surtout à l'orfèvrerie, un essor inconnu jusque-là. Les ornements d'église que nous a légués le XV^e^ siècle sont pour ainsi dire autant d'œuvres d'art : c'est que le gonfalonier florentin savait encourager les artistes.

Les Nielles de Florence. — A cette époque vivait à Florence un orfèvre habile, *Maso Finiguerra*, dont la spécialité consistait dans l'exécution des *nielles*, alors très en vogue, surtout en Italie.

On sait que les nielles sont des ouvrages d'orfèvrerie consistant à graver en creux certaines parties d'une plaque d'argent, et à couler dans les traits gravés un émail noir composé de sulfure d'argent, de cuivre et de plomb. Le ton de cet

Digitized by Google

émail donne aux parties restées intactes un admirable relief.

Maso Finiguerra terminait, pour l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Florence, une patène ou *paix* représentant le *couronnement de la Vierge*. Il était d'usage, chez les nielleurs, avant de couler dans les ciselures la composition noire, de prendre, à l'aide de soufre fondu, une empreinte du travail, impossible à retoucher après la composition noire coulée.

Notre orfèvre fond donc du soufre sur sa patène : il est frappé, en enlevant ce soufre solidifié, de trouver noirs les extrêmes reliefs correspondant aux extrêmes creux du métal... Il avait omis de nettoyer le fond de ses tailles et il y était demeuré quelque peu d'une encre noire qu'il y avait versée En certaines parties, le soufre présentait l'apparence d'un dessin à la plume.

Il essaya alors de remplir d'encre toutes les parties gravées et de placer sur le métal un vélin sur lequel il exerça une pression. Il obtint ainsi une épreuve bien imparfaite, il est vrai, mais il y avait là quelque chose de nouveau. Que de tâtonnements ensuite, que de patients essais de la part de l'artiste pour arriver à tirer de son procédé si rudimentaire un utile résultat !

Le hasard le sert encore. Un jour, il n'a plus d'encre : dans un godet, il reste seulement un peu de noir de fumée ; dans une burette, quelques gouttes d'huile. Il en fait un mélange, une sorte d'encre grasse dont il remplit les tailles de sa nielle. Sur le tout il applique un papier humide et il exerce une pression à l'aide d'un rouleau. L'encre s'est attachée au papier et Finiguerra a entre les mains une épreuve nette et précise. La gravure était découverte...

Un spécimen de cette curieuse estampe existe au cabinet du Louvre, où elle fut retrouvée à la fin du XVIII[e] siècle, par l'abbé Zani. Elle porte la date de 1452.

Le procédé inventé par Maso Finiguerra fut employé par

Digitized by Google

d'autres orfèvres qui devinrent ensuite des graveurs : citons seulement Botticelli, Baldini et Pollajuolo, dont certains travaux méritent, à plus d'un titre, de fixer l'attention.

Gravure au burin.

Mais il faut atteindre le XVI^e^ siècle pour voir abandonner l'usage exclusif des nielles, qui firent place alors à la *taille du métal au burin*, à l'effet de reproduire en gravure les chefs-d'œuvre de l'art.

Par Mantegna, le cercle est élargi : aux simples traits donnant seulement la forme de l'objet, le gendre de Bellini sut ajouter les tailles qui constituent les ombres et le clair-obscur. Mantegna vivait en 1500, la gravure n'avait mis que cinquante ans à devenir un grand art.

Traditions allemandes. — Nous vous avons donné, Messieurs, la tradition italienne, la plus accréditée du reste, et la plus plausible ; mais l'Allemagne aussi revendique la découverte : l'Allemagne, qui donna naissance à Gutemberg, qui vit naître Aloïs Senefelder, l'inventeur de la lithographie, prétend aussi être le berceau de la gravure.

Un jeune berger du nom de Bocholt aurait, d'après une version allemande, devancé Maso Finiguerra. Comment ce pâtre, dont les occupations devaient différer quelque peu de celles d'un orfèvre, fut-il amené à une aussi importante découverte ? On ne le dit pas. Mais, peu importe, il doit avoir inventé, puisqu'il est allemand... Malheureusement, notre inventeur d'outre-Rhin ne fut jamais berger. Il n'est autre qu'une petite ville de Westphalie qui donna naissance à Israël Van Meckenen, ou Meecken, ou Mecheln qui, dans ses signatures, faisait indifféremment suivre son initiale *F.*, soit de son nom patronymique, soit du nom de sa ville natale, ce qui fut prouvé par la découverte d'une épreuve signée tout

Digitized by Google

au long des deux noms sans initiale : *Israël Mecheln van Bocholt*. Or, d'après Siret, Mecheln était né à Bocholt postérieurement à 1440 : il n'avait donc pas douze ans en 1452. C'est un âge par trop tendre.

Une autre tradition allemande, plus sérieuse peut-être, fait de la ville de *Culmbach* le berceau de la gravure. Culmbach est une ville de la Bavière. Cette autre version s'appuie sur une estampe de 1440 qui représente la Vierge avec la ville de Culmbach dans le lointain Il est vrai que *Martin Schœn* naquit dans cette ville vers 1435; il est vrai aussi que Martin Schœn fut l'un des premiers peintres-graveurs et, à première vue, on pourrait croire que la date de l'estampe de 1440, antérieure de douze ans à celle de la paix de Florence, doit faire préférer la version allemande à la tradition italienne.

Mais ne perdons pas de vue que l'épreuve de Maso Finiguerra est indiscutable, n'oublions pas que cet artiste avait fait sa découverte en 1452 et que rien ne prouve que cette découverte n'est pas de beaucoup antérieure à cette date.

Il ne faut pas oublier davantage que Schœn était né vers 1435 et qu'il était encore bien jeune en 1452.

Quant à nous, nous n'hésitons point à admettre comme vraie la tradition italienne et à attribuer avec elle à Maso Finiguerra l'invention de la gravure.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, malgré les puissantes raisons qui militent en faveur de cette opinion, que la certitude n'est pas absolue et que la question n'est pas encore définitivement tranchée.

Il est des auteurs fort recommandables qui trouvent dans la perfection des épreuves dont nous avons parlé une raison de penser que ni Schœn, ni Finiguerra ne sont des inventeurs, et que bien avant eux, en Italie comme en Allemagne, on cultivait l'art de la gravure

Enfin, en admettant que cet art ait pris naissance au milieu du XV^e^ siècle, serait-il donc impossible qu'une même dé-

Digitized by Google

couverte ait été faite en même temps en Allemagne, ce pays des chercheurs, et en Italie, cette patrie des artistes ?

Procédé. — Le graveur au burin procède, de nos jours, à peu près de la même façon que le nielleur du XV^e^ siècle. Au moyen d'un trait extrêmement fin et superficiel, il trace son dessin sur le cuivre : ce trait disparaîtra complètement dans la suite du travail. Puis, à l'aide d'un burin en forme de carré ou de losange et coupant d'un seul côté, il y creuse les traits, en évitant toute confusion entr'eux.

L'ébarboir est ensuite passé sur chacun des traits pour faire disparaître toute bavure qui nuirait à la netteté de l'épreuve. On tire cette épreuve comme toutes celles des gravures en creux, en pressant fortement entre deux rouleaux, la plaque de métal dont les tailles sont remplies d'une encre grasse et sur laquelle est appliquée une feuille de papier ou de parchemin légèrement humectée.

Gravure à l'eau-forte.

Après le burin, l'*eau-forte* occupe la première place dans l'art de la gravure. Nous parlons ici de l'eau-forte des peintres et non de l'eau-forte dite des graveurs, qui n'est qu'un travail préliminaire à la gravure au burin.

Ce mode de gravure fut inventé vers 1580 par *Wenceslas d'Olmutz*, ou plutôt Wenceslas d'Olmutz appliqua pour la première fois à la reproduction des œuvres d'art, un procédé déjà depuis longtemps en usage parmi les armuriers dans le travail de la damasquinerie.

Wenceslas couvrit d'un vernis bien adhérent une planche de cuivre, comme les armuriers recouvraient de vernis les lames d'acier dont ils se servaient Puis, après avoir dénudé le métal en certains endroits avec une pointe plus ou moins fine, il versa sur la planche un mordant qui n'était autre que

Digitized by Google

l'acide nitrique (l'eau-forte), et cet acide creusant les parties du métal mises à nu par la pointe, laissait intactes les portions demeurées couvertes par le vernis. Il obtint ainsi une gravure en creux sur laquelle l'acide nitrique avait joué le rôle du burin, et comme Finiguerra, il obtint des épreuves sur un vélin fortement pressé sur le métal par un rouleau.

Les premiers résultats de l'inventeur furent peu satisfaisants, mais avec Lucas de Leyde, Goltzius et surtout avec Albert Dürer, la gravure à l'eau-forte, de même que la gravure sur bois, atteignit bientôt un remarquable degré de perfection. Le *Saint-Jérôme* de 1512 faisait prévoir l'avenir réservé à ce genre de gravure. Au XVII[e] siècle, en effet, le premier des aqua-fortistes, comme aussi, peut-être, le premier des peintres, *Rembrandt*, transformait l'eau-forte, et de ce qui n'était à l'origine qu'un moyen de creuser le métal, fit un véritable procédé de peinture : peinture admirable de lumière, de clair-obscur et d'harmonie. Depuis Rembrandt, la gravure à l'eau-forte est devenue, nous pouvons le dire, un art réellement français : les Mellan, les Callot, les Claude Gellée et tant d'autres dont il serait trop long de citer les noms obtinrent par ce procédé des résultats vraiment merveilleux.

Gravure dans le genre de crayon.

En 1740, un habile dessinateur, français d'origine, Jean-Charles François, né à Nancy, en 1717, inventa un genre de gravure que l'on désigne sous le nom de *gravure dans le genre de crayon*, dont il imite, du reste, parfaitement le grain. Bonnet reproduisit avec un rare bonheur, par ce procédé, des pastels au moyen de plusieurs planches de cuivre superposées et diversement coloriées.

On opère à l'aide d'une roulette dentée qui produit sur la planche une série de points analogues aux hachures du crayon sur le papier.

Digitized by Google

Aqua-tinte.

On a aussi essayé de laver sur le cuivre au pinceau avec l'eau-forte de la même manière qu'on lave sur papier un dessin avec l'encre de Chine : c'est la *gravure au lavis ou aqua-tinte.*

Procédé. — Pour donner de bons résultats, ce procédé exige certaines opérations moins simples qu'on ne le croirait d'abord. Généralement on procède de la manière suivante : le trait est gravé comme dans la gravure à l'eau forte, mais la pointe dont on se sert est mousse et n'entame pas le cuivre, le mordant doit aussi être extrêmement doux et pénétrer fort peu le métal. Après la morsure du trait, la planche est bien nettoyée et séchée, puis elle est de nouveau recouverte d'une couche assez épaisse de vernis et maintenue à une température suffisante pour conserver à ce vernis la consistance de l'huile. On tamise alors sur la planche du sel marin bien sec et finement pulvérisé, dont les parcelles doivenf traverser le vernis et atteindre le métal. On laisse refroidir et on lave à grande eau. En se dissolvant, le sel laisse dans le vernis une infinité de petits interstices qui le rendent poreux et suffisamment transparent pour laisser apercevoir les traits gravés. On plonge dans le bain d'eau-forte et la morsure s'opère. Les parties du dessin sont couvertes à mesure qu'elles sont suffisamment attaquées par l'acide, les portions claires ne demeurant dans le bain que très peu, les parties noires continuant à subir l'action du mordant plus ou moins longtemps, suivant le degré d'intensité qu'elles doivent avoir. On retouche ensuite avec un pinceau trempé dans l'acide nitrique étendu d'eau.

Vous me pardonnerez, Messieurs, si j'insiste sur ces détails techniques : ils étaient indispensables pour faire comprendre les progrès successifs de la gravure.

Digitized by Google

Metzo-tinto.

Il nous reste à vous parler d'un autre genre de travail qui présente un certain intérêt et qui trouva, surtout en Angleterre, de fervents adeptes. Abraham Botteling et Valentin Green en tirèrent un excellent parti en reproduisant certains portraits de maîtres hollandais. C'est aussi par ce moyen que Richard Earlon traduisit les fleurs de Van Huysum. Nous voulons parler de la *gravure à la manière noire* ou *metzo-tinto*.

Procédé. — Ici l'on procède à l'inverse du graveur en taille-douce. La planche est noire et le travail consiste à détacher les parties claires à l'aide du brunissoir, qui écrase les grains, et du grattoir, qui les enlève. Un morceau d'acier bombé, taillé dans sa partie courbe en manière de râpe, et qu'on appelle *berceau*, est régulièrement balancé sur la planche, partout et dans tous les sens. Le cuivre se grène alors à l'infini et l'épreuve que l'on tirerait après le travail du berceau serait absolument noire. Mais par le brunissoir et le grattoir, l'artiste détache les clairs de ce fond, et l'épreuve donne des blancs plus ou moins vifs selon que les grains ont été plus ou moins complètement foulés ou enlevés par ces instruments.

Découverte. — C'est à Robert de Bavière que Walpole attribue la découverte de ce curieux procédé. Ce prince, frappé, dit-on, de l'aspect d'un fusil maculé par la rosée de la nuit d'une large tache de rouille, crut y voir une sorte de figure formée d'innombrables petits trous rapprochés, ressemblant à des ouvrages damasquinés.

Il en conclut qu'il serait possible de produire sur toute une planche métallique de fines aspérités qui donneraient du noir et d'où il serait facile de dégager des clairs en y grattant plus ou moins.

Digitized by Google

On a discuté cette légende ; quoiqu'il en soit, si le prince Robert n'est pas réellement l'inventeur de la manière noire, il est du moins incontestable qu'il fut le premier à en tirer un parti utile ; sa gravure d'après Ribéra : « *Le bourreau tenant en main la tête de saint Jean-Baptiste,* » conservée au cabinet des estampes du Louvre, est peut-être le chef-d'œuvre en ce genre, peu pratiqué en France, mais, ainsi que nous le disions plus haut, fort en vogue en Angleterre.

* * *

Nous avons cherché, Messieurs, à donner une faible idée des divers moyens par lesquels on obtient les estampes que nous voyons apparaître chaque jour, et dont le nombre toujours croissant témoigne de l'importance de l'art dont nous nous occupons.

Ainsi que nous le disions en commençant, c'est par la gravure que l'homme, de même que l'enfant, apprend à connaître les choses et en conserve le souvenir, c'est la gravure qui contribue le plus à répandre dans les masses le goût des arts et du beau.

Aussi sommes-nous heureux de constater que jamais, à aucune époque, on n'a vu aussi répandus, et à un prix aussi minime, les produits de cet art merveilleux et éminemment utile.

Il sera éternellement vrai, comme le disait Horace il y a dix-huit siècles, que les choses offertes à la vue frappent bien plus l'esprit que celles qui ne s'adressent qu'à l'oreille :

Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Digitized by Google

DISCOURS

de

M. TRANNOY

en réponse au Discours précédent.

MONSIEUR,

J'ai accepté la mission de répondre à votre Discours, vous y perdrez beaucoup. Vous ne rencontrerez ni l'esprit distingué, ni la voix éloquente qui, d'ordinaire, font valoir le mérite du récipiendaire. Je reconnais mon insuffisance ; mais l'amitié me guidera, et je n'aurai qu'à laisser parler mon cœur.

Je vous ai vu naître et grandir, j'ai applaudi à tous vos succès, et il me sera facile de rappeler les titres qui vous ont désigné au choix de l'Académie. Vous appartenez à la Magistrature, et, dans tous les temps, notre Société a été heureuse d'ouvrir ses rangs aux Membres de votre Compagnie. C'est, qu'indépendamment du caractère honorable dont ils sont revêtus, ils se distinguent par une érudition profonde et par un véritable talent littéraire. Si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous trouvons parmi eux des noms qui ont jeté le plus grand lustre sur notre Académie ; aujourd'hui encore, nous pouvons nous enorgueillir des

Digitized by Google

magistrats qui siègent parmi nous. L'un d'eux fut longtemps notre Président. Sa plume élégante et facile, l'élévation de ses pensées, l'aménité et la noblesse de son caractère lui ont valu nos suffrages. D'autres magistrats, par leurs travaux historiques, par leurs connaissances artistiques, nous font grand honneur.

Quant à vous, Monsieur, vous me permettrez de vous rappeler qu'avant d'entrer dans la Magistrature, vous aviez soutenu avec succès une excellente thèse de doctorat. Vous fûtes nommé juge à Château-Gontier au commencement de l'année qui a vu les désastres et l'humiliation de la France. Nos valeureux soldats ont été écrasés par le nombre. Notre organisation militaire n'a pu résister à celle que l'Allemagne avait préparée de longue main. C'est en vain que l'on fit appel à des masses indisciplinées, incapables de ramener la victoire dans nos rangs. De tous côtés, on cherchait les moyens d'échapper au péril d'une guerre qui ne laissait plus d'espérance. Bon nombre de jeunes gens, dont nous ne discuterons pas le patriotisme, venaient s'abriter derrière des fonctions publiques, plus recherchées encore alors qu'aujourd'hui. Vous étiez magistrat et dispensé de tout service militaire. Mais votre cœur s'est ému à la vue des dangers de la patrie, et vous vous êtes enrôlé dans un régiment du génie. Votre santé était délicate, rien n'a pu vous retenir. Vous êtes parti, le sac sur le dos, pour aller prêter votre concours à la défense du pays. Plus heureux que bien d'autres, vous avez résisté au danger, à la fatigue, et le simple soldat est revenu avec le grade d'adjudant Après avoir donné ce bel exemple de patriotisme, vous vous êtes rappelé la devise *cedant arma togæ*, et vous avez repris votre siège de juge. Vous pouvez conserver votre épée avec orgueil, ce sera un honneur qui s'ajoutera à celui de porter la robe du magistrat.

Pendant votre séjour, comme juge, à Château-Gontier,

Digitized by Google

vous vous êtes préoccupé de la situation difficile que la violence allait imposer à nos concitoyens séparés de la mère-patrie. Vous avez fait paraître un petit traité sur le droit qui régit les Français et les étrangers devant la loi française. Vous vous êtes inspiré du plus pur patriotisme, et je ne puis résister au désir de citer une partie de la préface de votre livre :

« Au moment où la France en deuil pleure ses enfants » morts pour la défendre, au moment où la rapacité alle- » mande vient de lui arracher par la force une des portions » les plus essentiellement françaises de son territoire, nous » avons pensé pouvoir être utile à ceux qui portent dans » leur cœur l'amour de la patrie, en cherchant à mettre à » la portée de tous, les éléments de notre droit, relatifs à » l'acquisition et à la conservation, à la privation et au » recouvrement de la qualité de Français, et aux droits que » confère cette qualité. »

Etranger à la science du droit, je n'ai pas les connaissances nécessaires pour apprécier votre œuvre. Mais je puis vous dire que, de l'avis d'hommes compétents, votre ouvrage est digne des sentiments qui l'ont inspiré.

De Château-Gontier vous avez été nommé juge au tribunal d'Arras. Vous succédiez à Monsieur votre père, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans la Magistrature, et que toutes les sympathies ont accompagné dans sa retraite. Votre nomination a été bien accueillie et vous avez répondu aux espérances que vous donniez.

Monsieur, vous avez, comme magistrat, des titres que l'Académie n'aurait pas méconnus. Je dois cependant l'avouer, on a songé à l'artiste, quand on vous a convié à venir prendre rang parmi nous.

Sans doute, les magistrats ne se distinguent pas seulement par leurs connaissances littéraires et scientifiques. Ils ne restent pas indifférents en présence des beautés artistiques dont

Digitized by Google

ils sont souvent justes appréciateurs. Mais vous avez fait plus, vous vous êtes livré à des travaux qui révèlent le véritable artiste.

C'est à ce titre que Messieurs Dutilleux et Grandguillaume vous ont précédé.

Admis en 1854, M. Dutilleux remerciait les membres de l'Académie : « C'est la première fois, disait-il, qu'il est donné à un peintre, à un artiste, de s'asseoir parmi vous. C'est, ajoutait-il, que vous avez voulu consacrer l'union indissoluble des lettres et des arts. »

Dutilleux était, tout à la fois, un peintre d'une grande valeur, un penseur profond, et un littérateur distingué. Son discours de réception, si remarquable à tous les points de vue, avait permis d'apprécier ses qualités littéraires. Depuis, cette vie si belle, animée par les meilleurs sentiments, a été racontée dans nos Mémoires. L'œuvre de Dutilleux y a été étudiée, et nous avons pu en comprendre tout le mérite; nous devons ce beau travail à l'un de nos membres, M. le Gentil.

J'ai rappelé le souvenir de M. Dutilleux. M. Grandguillaume, qui vint plus tard, ne doit pas lui être comparé, il possédait un talent d'un autre ordre. Et cependant, que de regrets laisse après elle, sa mort toute récente. Je n'ai pas à faire un éloge qui est dans toutes les bouches, mais l'Académie ne peut oublier ni les dons qu'elle a reçus de ce généreux bienfaiteur, ni les sommes importantes qu'il affectait à nos prix annuels.

Vous le voyez, Monsieur, nous pouvons être fiers des artistes admis parmi nous. Votre talent, qui a déjà fait ses preuves, les espérances qu'inspire votre jeunesse; tout nous permet d'affirmer que vous serez digne de vos prédécesseurs.

C'est vers la gravure que vos goûts artistiques vous ont dirigé. Vous venez de nous entretenir des origines de cet

Digitized by Google

art, vous en avez fait l'historique, et vous en avez décrit les procédés. Si je dois décliner ma compétence, je puis, au moins, constater avec vous l'importance de la gravure. Nous lui devons la reproduction des œuvres les plus remarquables de la peinture, du dessin et même de la sculpture. C'est elle qui a vulgarisé et fait pénétrer, jusque dans la chaumière, ces estampes qui rappellent les fastes de la nation et les gloires de la patrie. La gravure est arrivée, aujourd'hui, au plus haut degré de perfection On ne peut qu'admirer la facilité, la correction, et la fidélité avec laquelle elle reproduit le style, et jusqu'à la couleur du maitre. Sans doute il faut, pour arriver à ce résultat, que l'artiste soit bien doué, et qu'il ait fait des études sérieuses. Vous avez été, Monsieur, à peu près abandonné à vous-même. Si vous avez pu étudier à votre aise les divers traités de la gravure, les préceptes du maître vous ont manqué, ou vous n'avez pu les recueillir qu'à la hâte. Vous avez volé de vos propres ailes, et vous avez produit des œuvres qui ont lieu d'étonner.

Vous vous êtes souvenu de votre origine maternelle : un fils n'a rien de plus cher que sa mère C'est à la Belgique que vous avez accordé la primeur de vos travaux. La richesse de ses musées, la beauté de ses édifices, vous ont vivement impressionné, et vous avez reproduit avec le sentiment du beau, avec une fidélité parfaite, ses monuments les plus remarquables

Vos œuvres ont fait sensation. Un ancien ministre d'Etat vous a prié d'illustrer les volumes dans lesquels il retraçait l'histoire d'Ypres, sa ville natale. Vous avez accepté cette mission, et le talent avec lequel vous avez rempli la tâche qui vous était confiée, vous a valu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

Après ce premier succès, sans abandonner complètement la Belgique, vos regards se sont tournés vers la France. Ils

Digitized by Google

se sont arrêtés avec complaisance sur cette ville d'Arras qui vous a vu naître, et vous avez fait revivre, par la gravure, les monuments de l'ancienne capitale de l'Artois. Vous avez prêté votre concours à un magistrat, l'un des membres les plus distingués de notre Académie, et le vieil Arras a trouvé de dignes interprètes Nous avons relu, avec un vif sentiment de curiosité, les pages qui nous rappellent les anciennes grandeurs de notre ville. Nous avons admiré ces édifices si remarquables et cette magnifique cathédrale qui fut l'une des merveilles de la chrétienté.

Arras a perdu une partie des monuments dont nos ancêtres étaient si fiers. Mais il possède encore des beautés architecturales que vous avez voulu reproduire. C'est ainsi que vous avez célébré, par votre burin, le nouveau et le vieil Arras.

Vos travaux, Monsieur, vous ont conquis des droits à la reconnaissance de vos concitoyens.

Dans ces derniers temps, vous vous êtes présenté aux grandes assises de l'Exposition. C'est une épreuve à laquelle se soumettent les artistes de valeur. Cette épreuve, vous l'avez subie avec distinction. Vous avez été admis à prendre rang parmi ces rudes travailleurs qui ont porté si haut le drapeau de la France artistique. Vos œuvres ont figuré au Salon, et elles ont été appréciées. C'était déjà un grand honneur. Mais vous avez obtenu davantage. Le jury vous a décerné la mention réservée aux plus dignes. Cette mention, si difficile à obtenir, est de nature à nous inspirer les plus grandes espérances ; vous ne vous arrêterez pas dans la voie que vous parcourez si brillamment, et des récompenses plus élevées viendront, un jour, reconnaître un talent qui n'est pas encore parvenu à son apogée.

Vous ne vous êtes pas contenté de donner un libre essor à vos heureuses dispositions, vous avez voulu favoriser la culture des arts, et pour arriver à cette fin, vous avez pro-

Digitized by Google

cédé à la création de l'*Union Artistique*. Grâce à cette Société, une exposition permanente siège dans le palais de Saint-Vaast. Cette exposition stimule le zèle des auteurs et leur permet de conquérir un commencement de célébrité.

Des œuvres qui seraient restées inconnues peuvent se produire au grand jour, et leur vente, devenue plus facile, sert d'encouragement et vient permettre de continuer des études longues, pénibles, et souvent peu fructueuses.

Réunir nos artistes, établir entr'eux une espèce de solidarité, soutenir et diriger leurs efforts, exciter une noble émulation et créer une parfaite cordialité, venir au secours des malheureux, aider les déshérités de la fortune, voilà le but de l'*Union Artistique*; ce but vous l'avez atteint. Les faits parlent assez haut et la jeune Société s'est affirmée par des actes que je n'ai pas à signaler. L'opinion publique l'a accueillie avec sympathie, des adhésions nombreuses et très honorables ont favorisé son développement. Elle peut aujourd'hui être fière de ses succès. L'honneur vous en appartient et quand les palmes académiques sont venues récompenser le Président de cette Association, nous avons tous applaudi à une distinction si bien méritée.

Vous allez occuper le fauteuil de M Henri Colin, dont vous venez de retracer la vie simple et modeste. Ce travailleur intrépide n'a pas recherché les jouissances de la fortune. Ennemi de l'oisiveté, il a consacré son temps à l'étude des sciences naturelles et à la numismatique. Notre magnifique musée lui doit une partie de ses richesses, et personne plus que lui n'a concouru à son organisation. Courbé sous le poids des ans, il a, jusqu'à la dernière heure, continué ses travaux et ses recherches.

M. Colin a laissé, en mourant, un fils qui fait honneur à sa mémoire. Ce fils, qui compte aujourd'hui parmi les peintres célèbres, est un de nos membres correspondants.

Comme votre prédécesseur, vous avez, Monsieur, donné

Digitized by Google

l'exemple du travail. La délicate mission que vos devoirs de juge vous imposent, réclame du temps et de sérieuses études. Que vous ayez rempli consciencieusement votre tâche, cela devait être. Mais, ce que nous admirons, c'est le noble emploi que vous avez fait de vos loisirs

Soyez donc le bien venu. L'Académie aime à entendre vibrer dans son sein la fibre nationale, elle aime les études qui se rattachent à notre histoire locale. Aussi fera-t-elle bon accueil au magistrat qui a su s'armer de l'épée quand la France était en danger, et à l'artiste dont le talent s'est appliqué à reproduire les beautés artistiques de notre ville.

Digitized by Google

II

Séance publique du 21 Août 1885.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. DE MALLORTIE

Président.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

S'il me fallait une preuve de la tranquille prospérité de notre Compagnie, je la trouverais dans l'honneur que vous m'avez fait de m'appeler à la Présidence. Quand la mer et le vent s'entendent pour pousser le navire dans la bonne route, que grâce au zèle et à l'union de tous, la manœuvre se fait pour ainsi dire d'elle-même, ceux qui ont la science et l'autorité peuvent, sans inconvénient, laisser la direction à des mains moins habiles et moins expérimentées. Votre bienveillant concours, le dévouement et l'activité des Confrères que vous avez placés autour de moi, me rendent la tâche bien facile et bien douce ; aujourd'hui, seulement, elle devient difficile, parce que je me vois plus abandonné à moi-même; et au moment où je prends la parole, je sens plus que jamais toute mon insuffisance, surtout en songeant à l'homme supérieur et distingué à qui je succède, et que je ne remplace pas.

Digitized by Google

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous éprouvez, sans nul doute, à cette heure, un déplaisant mécompte. Vous pensiez entendre encore aujourd'hui, soit un de ces discours élevés où la haute et ferme raison de mon prédécesseur, appuyée sur une érudition aussi solide qu'étendue, traitait, comme en se jouant, quelque problème ardu d'une philosophie subtile, engageante et hardie, — soit une de ces allocutions charmantes, pleines de verve et d'esprit, d'atticisme et de bon goût, où l'ironie légère, la fine raillerie, perçait de traits, parfois assez vifs, en vers comme en prose, les malheureux travers de nos jeunes littérateurs, ou les extravagances, toujours anciennes, toujours nouvelles de certaines modes de nos jours !

Quelle malice aimable, quelle grâce enjouée et quel imperturbable bon sens ! Le bon sens, il n'en faut pas médire et encore moins en faire fi ; car, le bon sens, c'est la petite fleur bleue de la bruyère ; elle croît aux champs où on la foule aux pieds ; les bonnes gens de la province la mettent à leur boutonnière, le soir, quand ils viennent goûter le frais dans les prairies d'alentour, et cela les expose quelquefois à la risée des *élégants* qui ont vu la capitale. Mais veuillez faire attention qu'il se fabrique, dans le monde, bien des bouquets où l'on associe, avec fracas, la tulipe de Hollande aux cactus des tropiques, et où manque la petite fleur bleue.

L'Académie, Mesdames et Messieurs, aurait désiré vous convier encore aujourd'hui à l'une de ces fêtes de l'esprit dont on vous a fait une douce habitude ; hélas ! nos statuts sont inexorables ; après quatre années de présidence, la direction de l'Académie doit fatalement passer en d'autres mains pour une période de deux années. *Dura lex, sed lex.* Mais veuillez en être assurés, le jour même où, après avoir satisfait à notre loi, nous pourrons rendre à M. Lecesne la

Digitized by Google

présidence et la parole, nous nous empresserons de contenter votre désir qui est aussi le nôtre. Cette promesse, cet engagement, doit, il me semble, vous inspirer un peu d'indulgence envers celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment, qui n'a accepté cette périlleuse mission que pour obéir à des Confrères qu'il vénère et qu'il aime, et qui vous prie de vouloir bien lui accorder, en retour, une bienveillance égale à sa soumission et à sa bonne volonté.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Président d'une Société qui *a pour but de concourir au développement des connaissances humaines*, je me propose de vous parler aujourd'hui du progrès des Sciences, des Lettres et des Arts. Il y a un demi-siècle, la science, pleine de promesses pour ceux qui en avaient sondé les mystères, ne disait encore rien au commun des hommes; son langage était peu compris, même de ceux qui tenaient dans leurs mains les destinées des nations ; on en regardait les démonstrations et les découvertes d'un œil distrait, en passant, et l'on disait : « Que m'importe cela ?»

Bientôt cependant, la vapeur couvrait les mers de ses rapides vaisseaux ; les chemins de fer sillonnaient le continent ; la pensée circulait d'un hémisphère à l'autre, portée par le souffle muet du télégraphe électrique ; la betterave de nos climats bravait la canne à sucre des régions équatoriales ; le gaz éclairait nos rues ; des sels fossiles fécondaient les terres les plus arides, et les couleurs tirées de la houille déposaient, sur les tissus légers, des teintes qui rivalisent avec les plus fraîches nuances des fleurs.

Mais aussi, les navires à voiles pourrissant dans les ports, les messageries au repos, les routes délaissées, les colons menacés de ruine, tous ces signes d'une puissance irrésistible et sans cesse agissante, avertissaient les héritages et les

Digitized by Google

familles qu'il fallait compter avec la science et ne plus répéter au sujet de ses découvertes : « Que m'importe cela ? »

En même temps, le fer, l'acier, produits en abondance et perfectionnés, la poudre et les matières incendiaires et fulminantes rendues maniables, les armes de guerre converties en instruments de précision d'une portée inconnue et d'une puissance monstrueuse, devenaient des engins de dévastation, de mort et de domination. Devant les maisons en ruines, les moissons incendiées, les tombes sanglantes, devant ces longues caravanes de compatriotes en pleurs, condamnés à l'exil, comment méconnaître encore que la science est devenue une force redoutable, et comment répéter de nouveau, quand on a mission de gouverner un peuple comme politique, ou de le défendre comme soldat: « Que m'importent ces découvertes ? »

Messieurs, le Progrès, comme une herse de fer qui brise et broie toutes les mottes d'un champ pour faire germer une moisson nouvelle, le Progrès ne s'annonce et ne se manifeste presque jamais sans douleur et sans larmes. Toutefois, si pour notre malheur, comme le dit Bossuet, ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est-à-dire l'art militaire, est en même temps ce qu'il y a de plus ingénieux et de plus habile, il est d'autres côtés moins terribles où éclate aussi glorieusement le génie de l'homme.

Il y a quelques semaines, dans une de nos réunions particulières, un de nos jeunes et savants confrères nous entretenait, avec une admirable clarté et un saisissant intérêt, des plus récentes découvertes scientifiques. Il nous parlait de ces microbes, de ces vibrions, de ces bactéries qui sollicitent et occupent si fortement, et non sans raison, l'attention publique. Ces bâtonnets, ces bacilles, se trouvent partout, dans la terre qui nous porte, dans l'eau que nous buvons, dans l'air que nous respirons. Ils pénètrent en nous par la bouche, par les yeux, par les narines ; ils envahissent tout

Digitized by Google

dans notre organisme, et la secte indienne des Jaïnas elle-même, qui ne vit qu'avec un bandeau de toile sur les lèvres pour que le jeu de l'aspiration pulmonaire ne puisse jamais nuire à un insecte passant, immole, à chaque instant, sans s'en douter, d'innombrables victimes.

Tels sont les êtres, invisibles à l'œil nu, dont le diamètre est compris entre quelques millièmes de millimètre et un dix millième de millimètre, qu'une légion de jeunes savants, après MM. Pasteur et Koch, observent à l'aide de lentilles si puissantes qu'ils peuvent en reconnaître la forme, le mode de reproduction, et surprendre, sur le fait, l'activité tour à tour bienfaisante ou funeste de ces minuscules qui jouent un rôle important sur notre planète. Individualités éphémères, mais espèces prodigieusement fécondes (1), de générations en générations, ils travaillent à la perpétuelle transformation de la nature. Ils sont la force indispensable à son évolution. — Si l'équilibre se maintient sur notre terre entre la nature vivante et la nature morte, si la poussière des êtres ne couvre pas le globe, inerte et stérile, si chaque printemps voit reparaître verdure et fleurs nouvelles, nous le devons en grande partie à ces invisibles agents. Ils font des berceaux avec des tombes. Par eux, chaque existence individuelle est en quelque sorte une forme passagère de la grande vie universelle qui ne s'éteint pas. Et nous, qui sommes un milliard d'hommes perdus au milieu de l'immensité du règne cellulaire, livrés à ces imperceptibles destructeurs, nous péririons infailliblement, si nous ne

(1) Elles sont plus fécondes même que le puceron, qui mettant au monde 90 pucerons au printemps, est, à la huitième génération, l'ancêtre de 400 trillions de pucerons ; et il peut y avoir plus de vingt générations dans l'année. Les arbres de toute la terre ne suffiraient plus bientôt pour porter les pucerons, si une foule de petits carnassiers ne les faisaient disparaître.

Digitized by Google

trouvions contre eux des moyens victorieux de lutte pour notre existence. Déjà nous utilisons quelques-uns de ces microscopiques. Ceux-là nous préparent des boissons, des aliments; ce sont les infatigables ouvriers des grandes industries. Pour les autres, nous apprendrons à limiter leur production, à atténuer leurs poisons ; nous les désarmerons, et si nous ne parvenons pas à en faire des auxiliaires, au moins cesseront-ils d'être redoutables. Nous resterons les maîtres. L'étiologie a fait de grands progrès ; espérons que l'art de guérir ne restera pas en arrière.

Si les infiniment petits sont à l'un des pôles de la nature, à l'autre, se trouvent les infiniment grands. Monde des microbes et monde des soleils, les uns et les autres peuplent l'infini Ils nous échappent dans leur ensemble. L'imagination les entrevoit, mais s'effraie à les considérer, et nous ne pouvons arrêter sur eux notre esprit, sans être pris du vertige de ceux qui se penchent sur des abîmes. Vous le savez, Messieurs, c'est à la science de notre époque que nous devons la mesure des distances énormes qui nous séparent des mondes épars dans l'univers ; et cet univers s'étend chaque jour en raison de la puissance optique de nos télescopes. Ces mondes, Messieurs, *qui se comptent par millions*, n'ont pas été jetés au hasard dans l'espace ; tout y révèle un ensemble parfait et une origine commune.

Depuis deux cents ans, les astronomes ont pris l'habitude de classer les étoiles par ordre de grandeur ou plutôt d'éclat; ils comptent ;

20	étoiles de	1re	grandeur.
65	—	2e	—
190	—	3e	—
425	—	4e	—
1,100	—	5e	—
3,200	—	6e	—

Au delà de la sixième grandeur, les étoiles ne sont pas

Digitized by Google

visibles à l'œil nu, mais avec des lunettes on va beaucoup plus loin.

Au commencement de ce siècle on allait jusqu'à la dixième grandeur ; aujourd'hui on va à la seizième. D'après certains dénombrements, le nombre des étoiles de chaque classe est à peu près le triple, ou mieux les 5/2 de celui de la classe précédente ; si cette règle s'étendait jusqu'aux étoiles de seizième grandeur, le nombre des étoiles ou des soleils serait *de 31 millions.*

Or, si on admet, ce qui paraît vraisemblable d'après les résultats obtenus au moyen d'appareils photométriques, si l'on admet qu'en moyenne, les étoiles sont à peu près de même grandeur, en sorte que leur diversité d'éclat tienne seulement à celle de leur distance, on aura, pour leurs distances respectives, les nombres suivants :

Etoiles de	1re	grandeur,	1
—	2e	—	1,6
—	3e	—	2,5
—	4e	—	4
—	5e	—	6
—	6e	—	10
—	16e	—	965

Ainsi les étoiles de 16e grandeur, limite actuelle du pouvoir de pénétration de nos lunettes, seraient 965 fois plus éloignées que celle de la première. Le boulet de canon qui met neuf ans à aller de la terre au soleil, et neuf millions d'années à atteindre la région des étoiles les plus proches, en mettrait dix-huit mille millions à aller d'un bout à l'autre de l'univers ; la lumière, qui parcourt soixante-quinze mille lieues par seconde et qui vient du soleil à nous en huit minutes, y emploierait trente mille ans !

Ces notions dérivent, il est vrai, de suppositions qui ne sont point parfaitement exactes. Les étoiles ne sont pas toutes de dimensions égales ; elles n'ont pas le même éclat intrin-

Digitized by Google

sèque et ne sont pas uniformément réparties dans l'espace. Néanmoins ces calculs servent à fixer les idées sur les dimensions de l'univers ; ils montrent avec quelle économie la matière y a été distribuée (1).

Mais parmi ces globes colossaux, auprès desquels la terre n'est qu'un fêtu, au milieu de ces fournaises célestes auprès desquelles les nôtres ne sont qu'un feu de paille, de ces myriades de mondes qui se meuvent en tous sens, dans le vide, à grandes vitesses, que va devenir notre petite planète ? Et n'est-ce pas le moment de nous écrier avec le poète :

Où va, Seigneur, où va la terre dans les cieux ?
. . . . . .
Soleils, mondes errants qui voguez avec nous,
Dites, s'il vous l'a dit, où donc allons-nous tous ?
Quel est le port céleste où son souffle nous guide ?
Quel terme assigna-t-il à notre vol rapide ?
Allons-nous sur des bords de silence et de deuil,
Echouant, dans la nuit, sur quelque vaste écueil,
Semer l'immensité des débris du naufrage ?
— Ou, conduits par sa main sur un brillant rivage,
Et sur l'ancre éternelle à jamais affermis,
Dans un golfe du Ciel aborder endormis ?

Mesdames et Messieurs, ayons confiance dans notre divin Pilote ; il connaît cet Océan.

Passagers d'un jour sur cette nef qui tourne autour du soleil comme autour d'une île de lumière, entourée de sept autres vaisseaux, presque tous plus grands que le nôtre, qui voguent dans le même sens et de concert, semblables à une escadre en bon ordre commandée par un chef unique, nous n'avons qu'une chose à faire : fléchir les genoux à la lueur des étoiles devant le Dieu de l'Infini, et en l'adorant dans son incommensurable ouvrage, nous écrier, avec l'âme

(1) M. Faye, *Annuaire du bureau des longitudes.*

Digitized by Google

ardente et enthousiaste de Képler : « Père du monde ! La « créature que tu as daigné élever à la hauteur de ta gloire, « est comme le roi d'un vaste empire ! elle est presque « semblable à un Dieu, puisqu'elle sait comprendre ta pen- « sée ! » — ou bien répéter, avec le doux et pieux Linnée : « J'ai entrevu l'ombre du Dieu Tout-Puissant, immuable, « éternel, infini, et j'ai été frappé de stupeur. »

Messieurs, quelle admiration et quelle reconnaissance ne devons-nous pas aussi à ces infatigables travailleurs, à ces hommes de science et de cœur qui nous ont révélé toutes ces merveilles ! — Les uns passent leur vie tout entière dans l'atmosphère malsaine et parfois empestée d'un laboratoire, courbés sur des creusets qui sont trop souvent brutalement meurtriers ou lentement homicides, pour y saisir une loi nouvelle dont l'application enrichira tout le monde en les laissant pauvres ; — car, Messieurs, la théorie née de l'observation retourne toujours à toutes les réalités du monde physique, pour les rendre compréhensibles et fécondes ; — les autres, mathématiciens et marins intrépides, courent aux extrémités du monde, à travers les tempêtes, les rafales et les cyclones, pour aller s'établir, comme à un poste de combat, sur un îlot perdu au milieu du vaste bassin des mers australes, sur le cratère d'un volcan à peine éteint, sur un rocher stérile et inhabitable, à deux mille lieues de tout rivage, afin d'y observer plus sûrement un évènement astronomique, qui ne s'est pas présenté depuis un siècle, qui ne doit durer que quelques heures, mais qui devra enrichir la science d'une vérité nouvelle et fournir de précieuses indications, si bien que, plus tard, pendant les nuits sereines, les astronomes pourront lire dans l'immensité des cieux, avec la plus rigoureuse exactitude, les lois qui président aux mouvements des mondes et Dieu semblera en quelque sorte leur avoir communiqué son journal de quart de l'éternelle traversée.

Digitized by Google

Tous ces savants, Messieurs, ont travaillé au progrès des sciences et au bonheur de l'humanité. Grâce à leurs découvertes, notre siècle qui s'avance à grands pas vers son couchant et sera bientôt le passé, ne fera pas mauvaise figure auprès de ses deux aînés, et lui aussi, aura quelques pages glorieuses dans les annales de l'humanité.

Mais, si le progrès des sciences, en notre pays, nous inspire un légitime et patriotique orgueil, éprouvons-nous un égal sentiment de noble satisfaction quand nous considérons nos dernières productions littéraires et artistiques? — Que devons-nous, de ce côté, attendre de l'avenir? Faut-il nous abandonner au découragement, ou concevoir de consolantes espérances? Avant de répondre, je vous demande la permission de vous soumettre quelques considérations générales.

Messieurs, on a toujours beaucoup parlé et beaucoup discuté du progrès. C'est la question des questions. C'est le problème de la destinée de l'homme ; c'est, pour ramener les choses à leur expression la plus générale, le fond même du débat entre l'optimiste et le pessimiste, entre le croyant et le sceptique. Le croyant, en dernière analyse, est un homme qui croit que le monde à un sens, et la vie humaine, un idéal. Telle est, précisément, la signification des discussions sur le progrès. Au reste, il en est de ce débat comme de tant d'autres ; les difficultés dont il est entouré, viennent de ce qu'on reste dans les généralités, faisant porter sur l'ensemble d'une notion très complexe, des considérations qui s'appliquent à l'un ou à l'autre seulement des éléments dont cet ensemble se compose. Il arrive ainsi que tout le monde finit par avoir également tort et raison.

Qu'entend-on par progrès? Un perfectionnement continuel, un passage incessant du bien au mieux, un accroissement sans fin de la somme du bonheur sur la terre. Le progrès implique trois choses : Il suppose que chaque résultat obtenu

Digitized by Google

devient aussitôt le point de départ d'une conquête nouvelle ; il suppose, par suite, que ce mouvement va toujours s'accélérant, se multipliant par lui-même, formant une progression plus que géométrique. Il suppose enfin que le but recule sans cesse, que les horizons s'étendent à mesure que nous avançons et que l'humanité est destinée à monter toujours sans arriver jamais. Cette idée du progrès a été empruntée à un ordre de faits où elle trouve sa réalisation, puis étendue à d'autres sphères de la vie humaine, où elle n'est plus d'une application aussi évidente.

Il y a progrès, au sens le plus strict du mot, dans les sciences positives et dans les arts utiles. L'astronomie et la physique n'ont jamais perdu un pouce du terrain qu'elles ont conquis, et elles continuent à profiter des conquêtes déjà faites pour en faire chaque jour de nouvelles.

La progression est plus sensible encore dans les arts mécaniques. Un moteur une fois trouvé, il est trouvé pour tous les siècles ; un appareil une fois adapté à ce moteur, on pourra en perfectionner le mécanisme, mais on n'en perdra plus le souvenir ni l'usage. La montre, la machine à vapeur, le télégraphe électrique sont autant de faits acquis, et il n'est point téméraire de croire que, dans cent ans, de nouvelles inventions auront dépassé celles qui excitent aujourd'hui notre étonnement. Non seulement donc, la société ne saurait rétrograder vers une condition industrielle inférieure à celle dont elle jouit, mais la vie matérielle de l'homme continuera certainement à devenir facile. Tandis que l'homme riche de nos jours possède mille biens qu'ignorait le monarque d'autrefois, le niveau du bien-être général s'est prodigieusement élevé Voilà donc un domaine dans lequel le progrès est réel, incontestable. Or, à quoi tient ce progrès ? A cette circonstance que les connaissances dont se composent les sciences mathématiques, les sciences d'observation et les arts industriels, sont essentiellement impersonnelles Elles dépendent,

Digitized by Google

aussi peu que possible, du génie de celui qui s'en rend maître. Elles sont affaire d'enseignement et de mémoire. Elles se transmettent sans s'altérer. Le simple écolier peut en savoir ici autant que l'inventeur. Le dépôt passe de mains en mains ; personne n'en enlève rien. D'où il suit que ce dépôt va toujours s'accumulant, que les gains faits vont toujours se capitalisant, que chacun devient comme le possesseur et le représentant des découvertes faites avant lui, et peut employer toute son intelligence et son activité à y apporter des accroissements.

Le point de départ ne recule jamais. Au contraire, chaque effort individuel le reporte plus loin en avant, et contribue ainsi, à son tour, aux perfectionnements ultérieurs. La capitalisation incessante des résultats acquis, telle est la cause et la loi du progrès.

Mais dans les lettres et les beaux-arts, il n'en saurait être ainsi. Cela est si vrai qu'on discute encore tous les jours sur la supériorité des anciens et des modernes. J'ajoute que si l'on ne s'est jamais entendu, c'est qu'on n'a jamais fait une distinction indispensable. Il y a deux choses dans les arts : ce qui s'apprend et ce qui ne peut s'apprendre ; ce qui tombe dans le domaine commun et ce qui appartient aux dispositions natives de l'individu, en un mot, les procédés et le génie.

Et par procédés, je n'entends pas seulement la partie purement matérielle de l'art. Il est clair que le dernier de nos rapins a sur Apelle l'avantage d'une palette mieux préparée ; comme le moindre de nos sculpteurs a, pour tailler le marbre, des instruments plus fins que ceux de Phidias ; mais il y a, de plus, les rubriques du métier, l'éducation de l'œil, l'habileté de la main, la science des effets, toutes choses qui, dans une certaine mesure, s'enseignent et se généralisent.

Le niveau même du goût n'est pas sans s'élever. Le génie

Digitized by Google

reste rare, le talent court aujourd'hui les rues. Pourquoi cela ? Parce que le talent est moins individuel que le génie.

Le génie est le don mystérieux de la puissance créatrice. Il se manifeste aussi bien dans la pauvreté des moyens, l'imperfection des procédés, la rudesse du goût, qu'au milieu des ressources de la civilisation la plus avancée. Le génie, c'est la part souveraine de l'individualité dans l'œuvre. Il ne se capitalise pas ; il ne produit pas d'autres génies. Un poète n'est pas nécessairement plus grand parce qu'il a été précédé par d'autres poètes. C'est pourquoi, Messieurs, ils sont si rares, ces mortels privilégiés qui ont ravi le monde et emportent, avec eux, à travers les siècles, comme fait Homère, depuis trois mille ans, le cœur même de l'humanité.

Quant au talent, au contraire, il se compose d'aptitudes qui se développent par la vue des chefs-d'œuvre et par la pratique. Il ne s'enseigne pas et toutefois il dépend, à bien des égards, de la culture générale de la société.

Partout, en effet, les formes artistiques ont toujours été en rapport avec l'énergie, l'instruction, la moralité de la race qui les produit. L'histoire en fait foi.

Les talents faiblissent toujours avec les caractères. Si un peuple est responsable de ses institutions, comment ne le serait-il pas aussi de ses livres ? Les arts de ce peuple, ainsi que ses lois, représentent la fortune bonne ou mauvaise qu'ont méritée ses mœurs, ses croyances, ses sentiments et ses actes. Ce n'est donc jamais impunément que les âmes fléchissent. Toutes les fois qu'elles abdiquent leurs droits et par conséquent leurs devoirs, les esprits déclinent, et cette inévitable expiation est surtout visible en un pays qui, plus que tout autre, peut dire avec Descartes : « Je pense, donc je suis. »

La littérature, pour nous, n'est pas seulement un jeu de la fantaisie personnelle, mais un écho de la conscience publique, et elle se ramène toujours au suprême intérêt

Digitized by Google

de tout ordre social, à une question de morale et de liberté.

Nous n'admettons pas un fatalisme qui condamnerait toute éloquence et toute poésie à parcourir trois périodes : la naissance, la vie et la mort, sans aucune chance de résurrection. Non, la langue française n'est point une de ces plantes chétives qui ne fleurissent qu'une fois, et se dessèchent aux approches de l'hiver, mais plutôt cet arbre généreux dont parlait Horace et qui renouvelle ses feuilles à chaque retour du printemps.

Quand vous passez, au mois de mai, parmi les champs de blé en fleurs, vous vous sentez charmé et touché du sourire de la nature ; le frémissement des épis, le parfum léger qui flotte sur les vastes et mobiles campagnes, l'air vif et doux des premiers beaux jours, le chant des oiseaux qui planent sur ces espérances de la vie de l'homme, tout ce spectacle vous fait entrer dans une douce rêverie. Puis, les jours s'écoulent ; un ardent soleil mûrit et attriste les plaines. Voici déjà les chants des glaneurs ; voici le bruit des fléaux battant les gerbes ; les greniers vont se refermer sur les moissons ; tout prend de jour en jour un aspect moins riant ; l'année est finie ; le cercle des jours va recommencer. Vous avez là l'image des rêves et des travaux de l'intelligence à la recherche du beau et du vrai, l'image des diverses époques dans les arts, de leurs révolutions, de leurs résultats définitifs sur la civilisation de la pensée Vous voyez le cercle des fleurs et des fruits, des saisons et des années dans l'ordre des idées. Aussi ne serons-nous jamais de ces pessimistes qui ne peuvent se consoler d'être nés dans leur siècle ; sans vouloir flatter le nôtre, nous ne prendrons pas pour devise : « Laissez-là l'espérance. »

Le découragement seul est sans remède, et il n'y a pas de malheur irréparable pour un peuple soucieux de conserver, avec le sentiment de ce qu'il vaut, une foi vaillante en son

Digitized by Google

avenir et les vertus publiques ou privées qui en assurent la fortune.

Mais, si nous voulons relever les arts et la poésie, relevons les âmes. Chaque siècle fournit aux artistes et aux poètes la pensée dans ses doctrines, la forme vivante dans ses mœurs, et les artistes rendent au siècle ce qu'ils en ont reçu, mais agrandi, le bien comme le mal, le laid comme le beau. Les accuser de nous renvoyer, même amplifié, le reflet de nous-mêmes, c'est une injustice Croyons ce que nous voulons qu'ils croient, faisons ce que nous voulons qu'ils représentent, soyons tels que nous désirons être peints.

Il y a un modèle vivant qui, sans cesse et partout, pose sous les yeux de l'artiste, au salon, au théâtre, à l'église, dans la rue ; ce modèle vivant, c'est tout le monde. Poursuivi par cette vision, ou plutôt la rencontrant toujours devant lui, comment l'artiste ou le poète y échapperait-il, ou comment l'oublierait-il tout entière lorsqu'il compose, retiré dans son cabinet ou dans son atelier ? Elle l'y suit, sachons-le bien. Et là elle s'impose fatalement à sa pensée. Tâchons que la vision soit belle, pour le moins quelquefois ; et comme son instinct l'attire vers le beau, c'est la beauté de la vision que l'auteur, l'artiste reproduira S'il répond de lui-même et de ses œuvres, à titre d'être intelligent et libre, nous, à titres de modèles, nous répondons de lui. Chacun de nous, pour peu qu'il ait d'influence par la pensée, par la parole ou par la conduite, a donc en quelque sorte charge d'artiste. Si nous pensons mal, si nous parlons mal, si nous agissons mal, nous sculptons la laideur en nous-mêmes et hors de nous-mêmes. Et si, allant plus loin encore, nous applaudissons à la vue d'un détestable tableau, si nous achetons une statuette misérable, si nous courons à des pièces de théâtre qui blessent également le bon goût et la pudeur, si nous épuisons vingt éditions d'un livre malsain, c'est comme si nous disions à l'auteur : « Voilà le beau, recommencez. »

Digitized by Google

Et l'auteur se le tient pour dit, et il recommence en appuyant davantage encore sur les parties les plus condamnables qui ont fait le succès de son œuvre !

Nous crions alors à l'empoisonneur. Lequel des deux a donc perverti l'autre ? Nous disons que c'est l'artiste ; la postérité dira que c'est nous, tout en blâmant l'auteur, quel qu'il soit, sculpteur, peintre, musicien ou poète, de s'être laissé corrompre et d'avoir corrompu à son tour. La postérité, qui est désintéressée et qui juge à distance, ne confère le titre de grands qu'aux siècles qui ont su proposer pour idéal à la poésie et aux arts la vie puissante et ordonnée de l'âme libre.

Nous serions donc coupables, Messieurs, et indignes de pardon si, par notre faute, nous laissions se briser la chaîne d'or de la tradition. L'art français, se renouvelant selon le besoin des temps, docile aux instincts nouveaux sans rompre en visière aux principes qui lui ont fait un glorieux passé, peut encore consoler la Patrie et étonner le monde. Le génie de la France est, comme son cœur, toujours capable de miracles. Il n'y a que les siècles impies et les peuples athées qui doivent désespérer de la lumière. On ne croit au chaos que quand on ne croit pas à Dieu. Or, tant qu'il y aura une fibre dans le cœur humain pour vibrer au son de tout ce qui est juste et honnête, tant que l'âme instinctivement droite, préférera la pudeur à la vie ; tant qu'il y aura des amis du vrai pour sacrifier leur repos à la science, des amis du bien pour se dévouer aux œuvres utiles et saintes de la miséricorde, des cœurs de femme pour aimer ce qui est bien, pur et beau, il y aura des artistes et des poètes pour le rendre par des sons, des couleurs, des accents inspirés, car Dieu vivra en nous.

C'est seulement le jour où l'égoïsme, la bassesse du cœur, l'étroitesse de l'esprit, l'indifférence à la science, le mépris pour les droits de l'homme, l'oubli de ce qui est grand et noble, envahiraient le monde, c'est ce jour là que Dieu ne

Digitized by Google

serait plus dans l'humanité et que la véritable poésie serait morte pour jamais. Mais loin de nous de telles pensées! Nos aspirations, nos souffrances, nos fautes même et nos témérités sont la preuve que l'idéal vit toujours en nous. Oui, la vie humaine, éclairée et armée par la science et ses étonnantes merveilles, embellie et consolée par l'art et ses nobles productions, est encore quelque chose de divin ; et dès que le sacrifice devient un devoir et le dévouement un besoin pour l'homme, il n'est plus de limite à l'horizon qui s'ouvre devant lui. Comme les parfums des îles de la mer Erythrée qui voguaient sur la surface des flots et allaient au-devant des flots d'Alexandre, cet instinct divin m'est un augure d'une terre inconnue et un messager de l'infini.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

L'Académie d'Arras a l'habitude de se faire rendre compte chaque année de ses travaux et de ses actes. Elle voit ainsi le chemin parcouru et elle sait ce qu'elle a à faire pour avancer ensuite vers l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est proposée.

Cette tâche est noble et utile. Elle a d'abord pour objet l'étude et la pratique des sciences, des lettres, des arts, de tout ce qui est du domaine de l'intelligence. Elle a un second but encore, celui d'appeler aux mêmes études et à la même pratique les hommes de bonne volonté et les travailleurs intellectuels qu'elle sait encourager par des récompenses toujours enviées.

Il y a longtemps que l'on fait cela à Arras. Si nous avions ici le temps de parcourir, même sommairement, ses annales, nous verrions que la noble cité du Nord n'a peut-être rien à envier de ce chef aux intelligentes cités du Midi, si renommées

Digitized by Google

pourtant par leur culture continue des lettres. Nous citerions les Chambres de rhétorique comme les Trouvères, avec leur histoire si mouvementée ; nous dirions les formes diverses qu'a su revêtir selon les temps et les usages l'amour de l'étude ; nous ferions briller une fois de plus ce beau joyau, l'une des pierres précieuses de la couronne de cette cité. Peut-être y a-t-il un livre à faire sur cette donnée : volontiers nous signalons ce sujet aux jeunes amis des Lettres, qui ne perdraient ni leur temps ni leurs peines s'ils consacraient quelques années aux recherches que nécessiterait un semblable livre. Déjà d'ailleurs on a publié sur quelques-uns des points de ce vaste sujet plus d'une œuvre remarquable, parfois même tout-à-fait majeure : il suffit de citer ici, quoique placées à des degrés divers, celles de MM. de Coussemaker, d'Arthur Dinaux, du comte d'Héricourt.

Mais je m'éloigne de ma tâche, séduit par ce tableau des gloires anciennes de la ville d'Arras, et je me hâte de revenir au sujet spécial de ce rapport.

Le travail de l'Académie pendant l'année qui se termine aujourd'hui a été constant et jamais les lectures n'ont fait défaut aux séances hebdomadaires, toujours fréquentées par un grand nombre de Membres depuis que l'heure des réunions a été changée. C'est ainsi que M. de Linas a très souvent communiqué à la Société ses travaux si variés sur l'archéologie et particulièrement sur l'art chrétien. Ne se contentant pas de données générales plus ou moins reçues, M. de Linas analyse, cherche, compulse les témoignages, compare les monuments, va les chercher au besoin dans les contrées lointaines et se rend compte de tout. Et alors il nous donne la description d'ivoires admirables, d'objets d'orfèvrerie hors ligne, de crucifix aux formes antiques, aux mystérieux symboles, et ses mémoires substantiels vont incessamment enrichir les splendides livraisons de la *Revue de l'art chrétien*. C'est là que l'on pourra relire ces études conscien-

Digitized by Google

cieuses, toujours accompagnées de beaux dessins qui élucident le texte. C'est là aussi que l'on retrouvera ces articles instructifs de bibliographie sérieusement pensés, notamment celui dont il nous a donné dernièrement la primeur et qui traite de l'histoire des persécutions des deux premiers siècles de l'Eglise.

M. Deramecourt, notre nouveau Collègue, vous a aussi bien souvent entretenus de ce qui fait l'objet spécial de ses études. Il est intéressant de suivre pas à pas M. Deramecourt dans tous les détails de la vie d'un ecclésiastique du XVIII[e] siècle qui a laissé de longs mémoires formant une minutieuse autobiographie. On se rend ainsi un compte exact des habitudes de nos ancêtres, on voit leurs villes et villages, on est témoin de leurs actes, on connaît leur vie intime comme leurs monuments aujourd'hui détruits. Souvent aussi l'auteur de l'*Histoire du clergé du diocèse pendant la Révolution* vous a donné lecture de chapitres divers de son livre avant de les publier, et c'est toujours avec plaisir que vous avez reçu ces communications.

Un autre de nos plus jeunes Collègues travaille aussi beaucoup pour votre Académie. M. H. Trannin a une clarté d'exposition tout à fait remarquable, et c'est plaisir de l'entendre, soit quand il explique lui-même quelque instrument ingénieux et utile dont il est l'auteur, soit quand il expose les découvertes des princes de la science et qu'il vous fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la réalité de faits scientifiques ou d'organismes si difficiles à constater.

M. le docteur Trannoy, M. Gossart et M. Pagnoul ont, de temps en temps, donné à l'Académie des explications à l'appui de celles de M. Trannin ou en dehors de ces sujets, mais dans le même ordre d'idées, et alors c'était fête complète et une sorte de festin de l'intelligence auquel tous vous preniez votre part.

M. Ricouart a pris depuis longtemps un sujet unique, et

Digitized by Google

il poursuit avec une rare persévérance l'étude de ce difficile sujet.

Les noms de lieux de tout le département, tel est l'objet de ces recherches arides dans lesquelles il est si aisé de se tromper, tant le fil qui relie les documents les uns aux autres est fragile, pénible à suivre ou à retrouver quand il vient à disparaître. Les noms subissent parfois des transformations tellement étranges que, l'imagination aidant, ils se trouvent dire à la fin le contraire de ce qu'ils disaient en commençant. Avec une méthode sévère on arrive pourtant assez souvent à la vérité. En laissant de côté l'esprit de système, chose mauvaise partout et toujours, en rassemblant lentement, patiemment, beaucoup de documents que l'on puisse comparer, en ne se hâtant pas, il devient possible d'aboutir à un résultat sérieux. C'est à cette méthode que M. Ricouart s'attache : il cherche aussi avec soin les faits généraux qui éclairent tout un ensemble de faits particuliers, et il arrivera ainsi sans doute à nous donner un travail aussi complet et aussi exact que faire se pourra sur une matière où, jusqu'ici, on a trouvé si peu de choses certaines et bien établies. Il faut un véritable courage et beaucoup de calme et de perspicacité pour suivre cette voie pleine d'écueils, et ce sera un grand succès que de la suivre jusqu'au bout. Puisse ce succès se produire bientôt, et tous vous serez heureux d'applaudir.

Une grande jouissance vous a été donnée dans une de vos séances. M. le Gentil a traité lui-même la question qui était dans votre programme depuis plusieurs années et que personne sans doute n'osait traiter. M. le Gentil vous a tenus sous le charme de ses descriptions pendant toute cette séance. Il vous a montré, du haut du beffroi, tout l'Arras ancien, Ville et Cité. Il vous a fait assister au concert des cloches d'alors, au grand jour d'une admirable solennité. Avec lui vous avez vu tout l'Arras d'il y a deux siècles, dans une

Digitized by Google

sorte de vivante réalité, tant la description était précise et bien présentée, et cette visite rétrospective qui vous a mis sous les yeux tant et de si belles choses vous est encore présente à l'esprit. Le tableau, en effet, était si saisissant, le panorama si animé, la réalité si parfaite, que c'est là un spectacle que l'on ne saurait oublier.

Ceci n'a pas empêché, du reste, M. le Gentil de vous donner, comme il le fait chaque année, d'excellentes Notices, notamment celle sur la porte Saint-Nicolas.

M. Paris ne peut pas nous donner souvent de ces études consciencieuses qu'il nous communiquait autrefois. Et pourtant il a trouvé le moyen de nous faire connaître, avec pièces anciennes trouvées par lui dans les dépôts de la capitale, un fief de l'abbaye de Saint-Vaast, la baronnie de Boves, située dans la paroisse Saint-Nicolas, et à cette occasion il vous a exposé toute une constitution ou état de choses analogue qu'il a suivi du XIII^e^ siècle au XVII^e^, avec ces explications lumineuses dont son érudition lui fournit avec abondance les éléments. Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir plus souvent de ces communications d'un Collègue que d'autres devoirs retiennent d'ordinaire loin de nous.

M. Wicquot vous a donné sur la Bibliothèque de la ville d'Arras une Notice pleine de choses et remontant à l'origine de cet important dépôt. C'est avec la plus grande attention que vous avez écouté la lecture de ce travail, ainsi que les autres communications, trop rares, de notre excellent Collègue. M. Wicquot, d'accord avec M. de Hauteclocque et M. Ricouart, a, d'ailleurs, travaillé d'une autre manière à la prospérité de l'Académie, et l'histoire des archives de la Société dira toutes les pièces qui sont venues enrichir ce dépôt, grâce à ses soins.

Arras à table, tel est le titre d'une communication de M. de Cardevacque que tout le monde voudra lire, tant il y a de choses curieuses dans ce travail. Se trouver dans une

Digitized by Google

salle à manger d'autrefois ; voir l'ameublement, les décorations, la table servie ; entendre les proverbes, les dictons, les chansons ; suivre tous les actes de ces longs repas à la manière des Flandres ; c'est chose fort intéressante ; c'est, pour ainsi dire, le complément de l'*Arras vu à vol d'oiseau*. L'*Arras à table* a été suivi d'une Notice non moins curieuse sur les corporations qui avaient pour objet tout ce qui concerne la nourriture : boulangers, bouchers, poissonniers, etc. Sans oublier les célèbres pains d'épices d'Arras, à qui une histoire spéciale a été consacrée.

M. Boutry nous a donné sur Ypres et sur M. Vandenpeereboom des détails intéressants qui nous font espérer d'autres communications de notre nouveau Collègue.

Nos nouveaux Collègues, d'ailleurs, se montrent pleins d'ardeur et ils continueront certainement les traditions de notre Académie qui n'est composée, après tout, que d'hommes fort mortels, se renouvelant trop souvent. On peut ajouter avec le poète, il est vrai :

Uno avulso non deficit alter.

Ne continuons pas la citation, bien que plusieurs nous donnent lieu de croire que l'épithète qui suit pourrait bien leur être appliquée. A ce point de vue de la continuité des traditions de travail, nous avons bien des raisons d'espérer que le corps méritera un jour le nom parfaitement inexact que l'on a donné parfois aux individus qui le composent.

N'oublions pas de rappeler ici les suppléments de recherches donnés par M. de Hauteclocque sur son *Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais*, très utile travail dont nous avons longuement parlé l'an dernier, et disons aussi que c'est M. de Hauteclocque qui vous a rendu compte des réunions de la Sorbonne.

Au reste, nous travaillons tous, chacun selon nos forces

Digitized by Google

et selon que nous le permet plus ou moins le temps ou la santé. Il est vrai de dire que l'Académie d'Arras rivalise, à ce point de vue, avec les Sociétés les plus actives.

Réussit-elle toujours dans ses encouragements au travail?

A cet autre point de vue elle n'a pas trop à se plaindre cette année, puisqu'elle a reçu pour le Concours plusieurs pièces sur des sujets divers sur lesquels vous allez entendre des rapports.

Elle accomplit donc la double mission dont nous parlions en commençant ce rapport, et elle compte bien continuer toujours à la remplir, pour le bien des Lettres, et aussi un peu pour l'honneur de la chère ville d'Arras.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. le Baron de SÈDE de LIÉOUX

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de l'Académie m'a fait, encore une fois, l'honneur de me confier son Rapport sur le Concours annuel de poésie.

Mon premier désir, si ce n'était mon premier devoir, serait de la remercier de ce bienveillant témoignage, qui me ramène aux études toujours aimées de la jeunesse et m'arrache, un instant, aux travaux arides de ma profession.

Cette profession est dépendante, pourtant, des lettres, mais de ces lettres qui n'ont la possibilité d'aucun recueillement et suivent, au gré de la vapeur et du télégraphe, la rapidité des évènements et la tyrannie de l'opinion, qui ne veut pas même *faillir attendre*.

Elle me permettra, aujourd'hui, quelques instants de douce école buissonnière dans le riche et merveilleux domaine de la poésie.

Notre Académie, vous le savez, Mesdames, la convie à tous ses Concours.

Digitized by Google

Cette année, deux écrivains se sont présentés dans des genres très différents.

Aucun d'eux n'a les larges envergures et le vol audacieux de l'aigle dominant les espaces. L'un et l'autre, cependant, ont fait preuve d'un mérite que nous avons voulu constater.

Celui dont je vous entretiendrai d'abord est l'auteur d'un poème intitulé : *Comm*, l'Atrébate, et portant pour épigraphe : *Majores cogitate* (Tacite), « Méditez sur vos aïeux. »

Jetant un regard pénétré d'un ardent patriotisme vers ces temps lointains où, si la Gaule vaincue subissait les assauts de Rome, elle s'ensevelissait dans un noble linceul, l'auteur détache des mémorables et héroïques figures de cette période, celle du roi Commius Il fut parmi nos ancêtres, parmi ces Atrébates, dont le généreux entêtement disputa, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la vieille terre des Druides à l'épée de César. Un de nos éminents Collègues, notre Président d'hier, que le roulement de nos statuts ramènera encore au fauteuil quand le vénéré M. de Mallortie devra le quitter à son tour, M. Lecesne, a tracé de cette grande époque un éloquent tableau.

La page d'histoire est écrite, on a voulu y joindre l'hommage de la poésie.

Il était dû à un grand homme qui fut, avant d'autres, le type héroïque du courage malheureux,que les siècles doivent saluer avec autant de respect et plus d'émotion que les vainqueurs, il était dû à ce roi d'Arras qui a inspiré notre concurrent.

Ce dernier a incontestablement le merite d'une pieuse intention.

S'il ne l'a pas complètement réalisée, il pourra, du moins, essayer de dire comme la Fontaine :

> Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
> J'aurai, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris.

Digitized by Google

Le chantre de Comm a suivi très scrupuleusement, et pas à pas, ce que l'histoire nous a transmis de la vaillante résistance des Atrébates, préludant à la lutte gigantesque de Vercingétorix.

Cette belle donnée comportait tous les développements, toutes les grandioses conceptions d'un poème épique et pouvait tenter la muse d'un descendant de Virgile ou du Tasse

C'est dans des bornes plus modestes, c'est dans ce que les critiques littéraires du commencement de ce siècle appelaient des héroïdes, que s'est confiné l'auteur de *Comm.*

Il a rappelé avec exactitude, et dans une sorte de correction classique, les péripéties de la guerre, où s'engloutirent les dernières espérances de nos lointains parents. Parfois, une émotion généreuse, une note vibrante, un élan filial se traduisent en vers concis, bien frappés, énergiques, qui attestent un certain commerce avec les grands écrivains des deux derniers siècles.

Mais, à côté de ces réminiscences qui ne sont pas des plagiats et qui ne brillent que semblables à des éclairs passagers, l'art de la composition, la méthode, la science qui harmonisent l'ensemble font trop souvent défaut à l'écrivain.

Il a généralement beaucoup plus le ton de simple chroniqueur que les ingénieuses images et le coloris brillant de la poésie.

Il ne domine pas son sujet, il n'en est pas maître ; il trébuche et, parfois, ses chutes blessent la prosodie elle-même et le montrent peu familiarisé avec les règles si ingénieusement tracées par Boileau et que savent par cœur les plus humbles rhétoriciens.

Tout en rendant un hommage mérité à l'intention, tout en manifestant une juste estime pour l'effort tenté, l'Académie s'est trouvée dans l'impossibilité de récompenser ce travail en lui décernant un prix.

Mais elle sait joindre à des sévérités nécessaires pour

Digitized by Google

maintenir la haute valeur de ses récompenses, les tempéraments que comporte un travail sérieux, et elle accorde à l'auteur de *Comm* une mention honorable qui sera constatée par une médaille d'argent de deuxième module.

* * *

La seconde œuvre présentée à notre Concours n'a aucune prétention épique.

C'est l'essai fantaisiste d'un sceptique plein d'humour, qui rit avec les choses les plus sérieuses et dont le badinage n'épargne même pas ce qu'il y a de plus respectable : la vie humaine.

C'est par le côté plaisant qu'il aborde cette grande question du suicide, sur laquelle presque toutes les philosophies et les religions modernes sont d'accord. Elles le condamnent avec une égale sévérité.

L'Académie s'est un instant demandé si un tel sujet, légèrement traité, était digne de sa gravité et s'il était bon d'encourager, même en tenant compte de la facilité élégante et de l'esprit de l'auteur, des envois de ce genre?

Mais elle s'est souvenue que la vieille devise de la Comédie : *Castigat ridendo mores*, était empreinte d'une haute et saine philosophie et qu'en définitive il ne pouvait rester qu'une utile impression et un enseignement de l'œuvre soumise à son jugement.

Dans cette œuvre, l'auteur met en présence un Bohémien appelé l'As-de-Pic et un crésus moderne du nom de Vauluisant, l'un et l'autre fatigués de la vie : le bohème par la pauvreté, le crésus par la pléthore des jouissances que prodiguent la fortune et la limpidité constante du bonheur.

Ils se disputent le terrain propice à l'accomplissement de

Digitized by Google

leur dessein et finissent par entrer dans de réciproques confidences sur le motif de la résolution qui les détermine au suicide.

Il y a dans Florian, une charmante fable intitulée : *L'aveugle et le paralytique*. L'aveugle a de bonnes jambes et l'autre des yeux excellents. Ils mettent en commun ce qui leur reste d'intact. Le paralytique est hissé sur les épaules de l'aveugle et le conduit, tandis que celui-ci marche pour tous les deux.

C'est un peu dans ce système des compensations, qu'après d'assez longs pourparlers, le bohême affamé et l'homme trop repu se décident à une existence commune qui ne tarde pas à donner le pain manquant au bohême et à l'autre les contrariétés et les ennuis qui faisaient défaut à l'heureuse monotonie de son existence.

Je citerais volontiers quelques passages, mais la lecture d'un dialogue à une seule voix offre peu de charmes et blesse la vraisemblance.

J'arrive donc immédiatement aux conclusions de l'Académie.

Elle a trouvé cette saynette écrite avec facilité, avec esprit, mais manquant un peu de l'allure, du relief qui font le piquant de ces sortes de dialogues.

Celui-ci est tout à la fois trop plaisant et trop sérieux et se maintient dans une nuance qui n'a ni les vrais éclats du rire, ni l'austérité de la raison.

Malgré ces réserves, l'*Homme trop heureux* a prouvé chez son auteur un talent réel, un sens philosophique digne d'être encouragé, et l'Académie lui a décerné une médaille d'argent de premier module.

* *
* *

Digitized by Google

II

J'en ai fini, Messieurs, avec le rapport du présent Concours. Mais un autre devoir s'impose aujourd'hui à celui des Membres de cette Académie qui a l'honneur de porter la parole au nom de la Commission de poésie.

La poésie est en deuil.

Nous sommes en face d'une mère qui pleure le plus aimé et le plus illustre de ses fils, et ce tableau douloureux réveille les échos si vibrants encore de cette mort dont l'univers littéraire tout entier a subi la pénible commotion.

A ce malheur se mêle quelque chose de plus intime et de plus tendre pour nous, c'est que la France surtout est en deuil.

Nous nous associons aux larmes de ces deux mères, aux larmes de la poésie, dépouillée du plus radieux fleuron de sa couronne aux larmes de la France, orpheline d'une de ses plus grandes gloires.

Nous pleurons avec elles le grand homme rentré dans les mystères de l'éternité, qu'il essaya si souvent de sonder et dont son génie entrevit parfois les profondeurs et la lumière.

Je n'ai pas besoin de vous le nommer, Mesdames, son nom est sur toutes vos lèvres, son souvenir reste dans tous vos cœurs. Vous pleurez le tendre poète qui comprenait si bien vos exquises et pieuses sensibilités et qui vous enchaînait, palpitantes et charmées, à ses lèvres harmonieuses. Quant à vous, Messieurs, vous mesurez, dans votre patriotisme et dans votre amour éclairé des lettres, l'immensité d'une semblable perte.

Certes, ces regrets sont légitimes. Aucune gloire poétique

Digitized by Google

n'atteignit de pareils sommets et ne domina plus victorieusement une époque.

Victor Hugo a ouvert à notre littérature des horizons inexplorés.

Pionnier hardi, audacieux, il s'élançait dans les espaces inconnus et y traçait un sillon étincelant

Rien n'était étranger, dans les champs féconds de la pensée, à ses recherches et à ses découvertes.

L'âme qu'il scruta dans toutes ses émanations ; le cœur, dont chaque fibre et chaque tressaillement n'avaient plus de secrets pour lui, l'intelligence universelle semblaient le pénétrer de leurs effluves les plus délicates. Tout ce qui, dans la pensée, dans les sentiments agite l'humanité, trouvait en lui comme un écho fidèle et retentissant.

Il a passionné toutes les générations de ce siècle, il a régné sur son goût, il l'a dirigé en souverain puissant et obéi, il l'a marqué comme de son empreinte, et si un homme pouvait encore baptiser une période littéraire, on dirait assurément de la nôtre : « le siècle de Victor Hugo. »

Tout ce qui a vécu, tout ce qui a aimé, tout ce qui a pleuré s'est retrouvé, s'est connu, s'est senti dans cette œuvre colossale. Nulle joie, nulle douleur ne lui est restée étrangère, il les a toutes comprises, toutes analysées, toutes traduites.

Victor Hugo eut dès l'enfance une intuition, en quelque sorte innée, de ce vaste empire de la poésie.

Il n'avait pas eu le temps d'en étudier l'histoire, que déjà il en possédait tous les secrets et qu'il se révélait au monde littéraire par de véritables coups d'éclat.

On a souvent nié la clairvoyance des Académies de province et critiqué leur attachement aux traditions classiques, qu'elles ont la mission de maintenir et de transmettre dans leur pureté.

Ce fut pourtant une de ces Académies, la plus vieille, la plus célèbre, il est vrai, et qui, depuis cinq siècles déjà, ho-

Digitized by Google

norait la poésie sur la tombe de Clémence Isaure, ce fut l'Académie des Jeux floraux qui eut comme le pressentiment de la grandeur future du poète naissant.

Après l'avoir comblé de ses couronnes, elle l'adopta solennellement et l'appela à siéger parmi ses *maîtres*. Il n'avait que dix-huit ans, et sa jeunesse embellit d'un éclat nouveau ce cénacle de vieux lettrés, d'anciens poètes, qui acclama l'*enfant sublime* avec Chateaubriand.

Le temps ne me permet pas, dans cette solennité, de prolonger l'hommage dû à la mémoire de Victor Hugo et d'esquisser, même à larges traits, cette féconde carrière dont chaque étape laisse un monument littéraire, marqué d'une impérissable empreinte.

Mais il m'a paru convenable devant notre Académie, qui est la sœur plus jeune et aussi la digne émule des Jeux floraux, de signaler le premier de ces monuments.

Il avait déjà cueilli plusieurs de ces fleurs d'or que dame Isaure distribue toujours à ses fidèles disciples, quand le beau poème : *Moïse sauvé des eaux*, le mit tout-à-fait hors de pair.

On trouve en germe, dans cette poésie éloquente et véritablement inspirée, tout ce qui sera, plus tard, la grande physionomie du poète, et le classera parmi ceux dont il dit avec raison, dans la préface des *Voix intérieures*, c'est-à-dire dans les confidences de sa première maturité : « Ils » sont l'écho fidèle de ce chant qui répond en nous au chant » que nous entendons hors de nous. »

Cet écho intime et secret, était aux yeux de l'auteur la poésie elle-même.

« Son nouveau volume, disait-il, ne fait que continuer ceux » qui l'ont précédé, à cette différence près que, dans *les* » *Orientales*, par exemple, la fleur serait plus épanouie ; » dans les *Voix intérieures*, la goutte de rosée ou de pluie » serait plus cachée.

Digitized by Google

» La poésie, en supposant que se soit ici le lieu de pro-
» noncer un si grand mot, *la poésie est, comme Dieu, une*
» *et inépuisable.* »

Cette magnifique définition, Victor Hugo l'a réalisée souvent. Toutes les fois qu'il s'est trouvé grand poète, il est revenu aux qualités sérieuses et brillantes de son premier ouvrage.

Il a retrouvé le souffle pieux de ses jeunes inspirations, il a parlé de Dieu, avec l'ampleur d'un génie qui comprend son immensité ; il a parlé de la Mère et de l'Enfant avec ces profondeurs et ces délicatesses dont il a connu tout le charmant secret ; il a idéalisé la jeune fille dans ses grâces naïves, dans sa chasteté, et la nature tout entière dans ses attractions irrésistibles

Je vous demanderai, Mesdames, la permission de vous relire ces beaux vers, que je me permettrai, après avoir répété la qualification de sublimes, d'appeler aussi féminins. En effet, est-ce que, dans nos grandes et mystérieuses destinées, la femme, la mère, ne concentre pas toutes les noblesses et toutes les grandeurs de l'âme humaine ?

Moïse sauvé des Eaux.

« Mes sœurs, l'onde est plus fraîche aux premiers feux du jour !
Venez : le moissonneur repose en son séjour ;
La rive est solitaire encore ;
Memphis élève à peine un murmure confus ;
Et nos chastes plaisirs, sous ces bosquets touffus,
N'ont d'autres témoins que l'aurore.

Au palais de mon père on voit briller les arts ;
Mais ces bords pleins de fleurs charment plus mes regards
Qu'un bassin d'or ou de porphyre ;
Ces chants aériens sont mes concerts chéris ;
Je préfère aux parfums qu'on brûle en nos lambris
Le souffle embaumé du zéphyre.

Digitized by Google

Venez : l'onde est si calme et le ciel est si pur !
Laissez sur ces buissons flotter les plis d'azur
De vos ceintures transparentes ;
Détachez ma couronne et ces voiles jaloux :
Car je veux aujourd'hui folâtrer avec vous,
Au sein des vagues murmurantes.

Hâtons-nous... Mais, parmi les brouillards du matin,
Que vois-je ? — Regardez à l'horizon lointain...
Ne craignez rien, filles timides !
C'est sans doute, par l'onde entraîné vers les mers,
Le tronc d'un vieux palmier, qui, du fond des déserts,
Vient visiter les pyramides.

Que dis-je ? si j'en crois mes regards indécis,
C'est la barque d'Hermès ou la conque d'Isis
Que pousse une brise légère.
Mais non : c'est un esquif, où, dans un doux repos,
J'aperçois un enfant qui dort au sein des flots,
Comme on dort au sein de sa mère.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve inconstant
Le nid d'une blanche colombe.
Dans sa couche enfantine il erre au gré du vent ;
L'eau le balance, il dort, et le gouffre mouvant
Semble le bercer dans sa tombe.

Il s'éveille ; accourez, ô vierges de Memphis !
Il crie... Ah ! quelle mère a pu livrer son fils
Au caprice des flots mobiles ?
Il tend les bras ; les eaux grondent de toute part ;
Hélas ! contre la mort il n'a d'autre rempart
Qu'un berceau de roseaux fragiles.

Digitized by Google

Sauvons-le... — C'est peut-être un enfant d'Israël ;
Mon père les proscrit ; mon père est bien cruel
De proscrire ainsi l'innocence !
Faible enfant ! ses malheurs ont ému mon amour :
Je veux être sa mère : il me devra le jour,
S'il ne me doit pas la naissance. »

Ainsi parlait Iphis, l'espoir d'un roi puissant,
Alors qu'aux bords du Nil son cortège innocent
Suivait sa course vagabonde ?
Et ces jeunes beautés qu'elle effaçait encor,
Quand la fille des rois quittait ses voiles d'or,
Croyaient voir la fille de l'onde.

Sous ses pieds délicats déjà le flot frémit.
Tremblante, la pitié vers l'enfant qui gémit
La guide en sa marche craintive ;
Elle a saisi l'esquif ! Fière de ce doux poids,
L'orgueil sur son beau front, pour la première fois,
Se mêle à la pudeur naïve.

Bientôt, divisant l'onde et brisant les roseaux,
Elle apporte à pas lents l'enfant sauvé des eaux
Sur le bord de l'arène humide,
Et ses sœurs tour à tour, au front du nouveau-né,
Offrant leur doux sourire à son œil étonné,
Déposaient un baiser timide.

Accours, toi qui, de loin, dans un doute cruel,
Suivais des yeux ton fils sur qui veillait le ciel ;
Viens ici comme une étrangère ;
Ne crains rien : en pressant Moïse entre tes bras,
Tes pleurs et tes transports ne te trahiront pas,
Car Iphis n'est pas encor mère !

Digitized by Google

Alors, tandis qu'heureuse et d'un pas triomphant,
La vierge au roi farouche amenait l'humble enfant
Baigné des larmes maternelles,
On entendait en chœur, dans les cieux étoilés,
Des anges devant Dieu de leurs ailes voilés,
Chanter les lyres éternelles :

« Ne gémis plus, Jacob, sur la terre d'exil ;
Ne mêle plus tes pleurs aux flots impurs du Nil :
Le Jourdain va t'ouvrir ses rives ;
Le jour enfin approche où vers les champs promis
Gessen verra s'enfuir, malgré leurs ennemis,
Les tribus si longtemps captives.

Sous les trais d'un enfant délaissé sur les flots,
C'est l'élu du Sina, c'est le roi des fléaux
Qu'une vierge sauve de l'onde.
Mortels, vous dont l'orgueil méconnaît l'Eternel,
Fléchissez ; un berceau va sauver Israël ;
Un berceau doit sauver le monde !

Je paraîtrai peut-être paradoxal, mais ainsi que je l'ai dit plus haut, Victor Hugo est là tout entier.

Là, par le gracieux tableau du début, qu'on retrouve, avec de splendides développements dans un si grand nombre des pages de son œuvre ; là, par le relief et l'exactitude des images, là par la fidélité des impressions, par la solennité, la magnificence et l'ampleur du langage.

Le poète, tour à tour, perçoit les voix de la terre et contemple les beautés de la nature et de l'humanité, puis s'élève dans les régions les plus sublimes de l'espace, franchit les sommets les plus vertigineux, plane au-dessus des mondes et des âges, prend l'accent des prophètes, et fait retentir leurs infaillibles prédictions.

Digitized by Google

C'est le sentiment religieux, surtout, qui a dicté *Moïse sauvé des eaux*, c'est lui qui semble, dans presque tous ses transports les plus éloquents, inspirer et diriger sa muse

Dieu semble ne jamais disparaître de ses yeux, il le voit, il le montre radieux dans ses splendeurs éthérées, dans ses miséricordes, dans son amour des hommes, comme aussi dans ses terribles et impitoyables colères ; mais toujours grand, toujours emplissant les immensités de l'univers et des âmes, plus vastes encore que l'univers.

Il faut donc le reconnaître, et Victor Hugo l'a toujours prouvé, la source la plus abondante, la plus inépuisable, la plus merveilleuse de la poésie est celle qui se cache dans les profondeurs, tantôt sereines,tantôt orageuses, du ciel.

Et cette source n'est interdite à personne, et ceux qu'on regarde comme les plus indépendants des penseurs, comme les plus irréconciliables ennemis de Dieu, y ont eux-mêmes puisé leurs plus magnifiques inspirations.

Est-ce qu'au siècle dernier, Voltaire, dont on a voulu faire le Dieu d'un nouveau paganisme, n'avait pas emprunté aux rayonnantes beautés de la foi les accents les plus émus et les plus émouvants de *Zaïre*?

Est-ce qu'elle ne restera pas éternellement belle, cette page que nos collégiens savent peut-être encore par cœur, mais que les âmes emplies de grands et nobles sentiments ne se lasseront jamais d'entendre.

. . . . . .

Ma fille, tendre objet de mes dernières peines,
Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes veines ;
C'est le sang de vingt rois, tous chrétiens comme moi ;
C'est le sang des héros, défenseurs de ma loi ;
C'est le sang des martyrs... O fille encor trop chère :
Connais-tu ton destin ? Sais-tu quelle est ta mère ?
Sais-tu bien qu'à l'instant que son flanc mit au jour
Ce triste et dernier fruit d'un malheureux amour,

Digitized by Google

Je la vis massacrer par la main forcenée,
Par la main des brigands à qui tu t'es donnée ?
Tes frères, ces martyrs égorgés à mes yeux,
T'ouvrent leurs bras sanglants, tendus du haut des cieux :
Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu blasphèmes,
Pour toi, pour l'univers, est mort en ces lieux mêmes,
En ces lieux où mon bras le servit tant de fois,
En ces lieux où son sang te parle par ma voix.
Vois ces murs, vois ce temple envahi par tes maîtres ;
Tout annonce le Dieu qu'ont vengé tes ancêtres ;
Tourne les yeux, sa tombe est près de ce palais ;
C'est ici la montagne où, lavant nos forfaits,
Il voulut expirer sous les coups de l'impie ;
C'est là que de sa tombe il rappela sa vie ;
Tu ne saurais marcher dans cet auguste lieu,
Tu n'y peux faire un pas sans y trouver ton Dieu ;
Et tu n'y peux rester sans renier ton père,
Ton honneur qui te parle, et ton Dieu qui t'éclaire.
Je te vois dans mes bras et pleurer et frémir ;
Sur ton front pâlissant Dieu met le repentir ;
Je vois la vérité dans ton cœur descendue :
Je retrouve ma fille après l'avoir perdue ;
Et je reprends ma gloire et ma félicité
En dérobant mon sang à l'infidélité.

. . . . . .

Ces sentiments, Messieurs, sont de tous les âges, de tous les pays, de toutes les croyances, de toutes les piétés, de toutes les opinions même. La merveilleuse beauté de leur expression défie et la critique, et le temps et les révolutions.

Si nous poursuivions l'étude des œuvres de Victor Hugo, dans ses poèmes si nombreux, dans ses *Odes et Ballades*, si pleines de fraîcheur juvénile, dans ses *Feuilles d'automne*, dans ses *Chants du Crépuscule*, dans ses *Voix intérieures*, dans les *Rayons et les Ombres*, dans tous ces volumes de pure poésie, *les seuls dont nous voulons parler ici*, combien nous aurions de magnifiques chants à vous rappeler. Je dis à vous

Digitized by Google

rappeler, et non à vous signaler, car vous avez tous aimé, admiré, lu, relu et souvent retenu dans votre mémoire, les entraînantes strophes du jeune maître.

Il méritait assurément ce titre de maître et marchait à la tête de cette révolution littéraire que Chateaubriand, Lamartine et d'autres avaient pressentie, et dont ils étaient devenus les précurseurs et les collaborateurs. Victor Hugo s'y était jeté, avec trop de passion, peut-être, mais avec une puissance, une verve, qui entraînaient victorieusement d'innombrables disciples.

Moins funestes, moins meurtrières que les révolutions politiques, celles des lettres qui les confinent et parfois les préparent, laissent, au moins, sur les ruines, des édifices nouveaux et des richesses que le temps féconde et que l'avenir récolte.

L'or ne vient pas sans alliage, dans le sable des rivières qui le promènent, ni les diamants sans leurs gangues grossières.

Il faut séparer le pur métal et le cristal précieux des matières indignes de ce riche et splendide voisinage.

Un triage semblable devra être fait dans l'œuvre immense de Victor Hugo.

Le temps effacera les exagérations qui la déparent, dessèchera les plantes parasites et touffues qui l'enserrent, et dégagera des mélanges divers qui les ternissent, les métaux merveilleux avec leurs ciselures divines et leurs pierreries étincelantes. Il restera de notre contemporain, à côté de ceux qu'Homère et la Grèce, Virgile, le Dante et l'Italie, ont légués aux âges futurs, un splendide écrin sur lequel les générations françaises liront avec émotion et avec orgueil, à côté de celui de Napoléon, dont personne, mieux que lui, n'a compris toute la grandeur, le nom de Victor Hugo, l'un dans l'auréole de la victoire, l'autre dans celle de la pensée et de l'humanité.

Digitized by Google

Et l'on dira peut-être, avec un lointain disciple de Victor Hugo, en contemplant leur resplendissante image qui dominera les siècles :

Oh ! mon Dieu, qu'il est beau d'être un de ces génies,
Un des rares élus pour d'éternelles vies,
De voir passer la mort et le temps devant soi,
Et de rester debout, invincible symbôle,
Géant mystérieux ou bien puissante idole.
Dans laquelle on a foi.

Deux ou trois noms ainsi traversèrent les âges,
Immobiles, planant au-dessus des orages,
Contemplant, devant eux, l'avenir à genoux...
Et nous, nous avons vu, dans les mêmes années,
Deux gloires à ce sort divin prédestinées,
S'élever au milieu de nous !

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DES SCIENCES

M. Gossart, en quelques mots très sympathiques et très élogieux, rend compte du travail présenté sur la *Flore des environs d'Arras*, et conclut, avec la Commission dont il est le Rapporteur, à ce que l'Académie récompense l'auteur de ce bon travail par une médaille d'or, de la valeur de cent francs.

RAPPORT

sur les

MÉMOIRES HORS CONCOURS

M Boutry, d'accord avec la Commission, demande une médaille d'argent pour l'auteur de la *Biographie d'un artiste artésien*, et l'Académie a ratifié le vœu de la Commission.

Le nom de cet artiste artésien, dont Arras gardera ainsi le bon souvenir, est M. Jules Thépaut. L'auteur du travail couronné fait bien ressortir les qualités de M. Thépaut, soit qu'il le considère comme artiste, soit aussi qu'il le considère comme homme de cœur.

Digitized by Google

LAURÉATS DU CONCOURS DE 1885

POÉSIE.

MÉDAILLE D'ARGENT.

M. l'abbé **Harlez**, Professeur au Petit-Séminaire d'Arras

pour une pièce de vers ayant pour épigraphe :

Majores Cogitate.

MÉDAILLE D'ARGENT (GRAND MODULE).

M. Bouic, chef de Bataillon au 3e Régiment du Génie

pour sa pièce intitulée :

Un Homme trop Heureux

SCIENCES.

MÉDAILLE D'OR

M. l'abbé **Masclef**, Professeur au Petit-Séminaire

pour sa

Flore des environs d'Arras.

SUJETS HORS CONCOURS.

M. Léonce **Viltart**, Avocat à Arras

pour sa

Biographie d'un Artiste artésien.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1886.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des Maisons conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Cartes de l'Artois entre le XI[e] siècle et le XVII[e], avec les divisions politiques, religieuses, administratives et judiciaires.

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

Digitized by Google

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1887. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Digitized by Google

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 14 août 1885.

Le Secrétaire-général,
L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président,
DE MALLORTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

de la

CRISE ÉCONOMIQUE

PAR

J. LELOUP

Ingénieur (E. C. P.)

Président de la Chambre de Commerce d'Arras

Membre résidant de l'Académie.

MESSIEURS,

Le sujet que je me propose de traiter devant l'Académie est un des plus graves qui puissent solliciter les méditations de nos contemporains. La crise économique actuelle, quand on la considère de haut, semble, en effet, être le prodrome d'une évolution destinée à modifier profondément la situation respective des peuples et susceptible d'aboutir à des conséquences sociales d'une haute portée. Une question d'une telle importance exigerait une compétence spéciale et de grands développements. A défaut de ces deux conditions, je dois me contenter, après l'exposé sommaire, mais impartial des faits, d'étudier avec une complète indépendance d'esprit les effets et les causes

Digitized by Google

de la crise, d'indiquer les solutions possibles, en vous laissant le soin d'en tirer les conséquences de diverse nature que la réflexion vous suggérera.

Dans des recherches de cet ordre, les chiffres jouent un grand rôle et constituent de précieux arguments ; je tâcherai, néanmoins, de n'en pas abuser.

Je ne parlerai pas des crises d'autrefois, je dirai cependant qu'une seule, — celle de 1819 à 1829, que nous aurons l'occasion de rappeler plus loin, — semble offrir avec la présente une frappante analogie. Quant aux autres, elles affectent, pour la plupart, un caractère local et passager. Leur origine est tantôt politique, comme en 1830 et 1848 (révolutions), comme en 1870 et 1871 (guerres étrangère et civile) ; tantôt économique, comme celle qui accompagne la disette de 1846 ; ou financière, c'est-à-dire résultant des excès de la spéculation ou de l'abus du crédit, exemples : les crises de 1825 et 1827 en Angleterre, de 1873 en Autriche, de 1882 en France, de 1884 aux Etats-Unis, etc., etc. Ce dernier genre de crises — les crises financières — est d'ailleurs très fréquent partout.

Toute différente est la crise actuelle, et par le caractère, et dans les causes, et dans les effets.

Les caractères spéciaux de la crise actuelle sont :

L'universalité ;

La complexité ;

La baisse graduelle et ininterrompue du prix des choses.

La crise étend aujourd'hui ses fâcheux effets sur tous les pays, sans exception, il n'y a de différence que dans le degré d'intensité.

Digitized by Google

Elle est complexe, car elle est industrielle et commerciale, agricole, financière, monétaire. La crise agricole comprend elle-même des subdivisions spéciales : céréales, sucre, vigne.

Quant à « la baisse du prix des choses, » que nous signalons comme un des caractères de la crise actuelle, elle est indéniable. M. Giffen, en Angleterre, a publié sur ce point, dans le *Board of trade*, un tableau d'articles de consommation, avec indication de leur prix pendant les années 1873 et 1883, respectivement ; les résultats inscrits sont tout à fait probants.

En France, M. de Soubeyran a dressé, pour les années 1873 et 1885, un tableau analogue que nous croyons utile de reproduire :

Articles.	Prix en francs. 1873	1885	Baisse °/₀.
Blé	41 50	21 25	49
Huile (colza)	87 25	39 45	55
Huile (lin)	88 »	51 55	41
Alcool	75 50	47 75	37
Sucre	62 50	41 25	43
Fonte	113 60	43 »	62
Etain	210 »	150 »	22
Cuivre	235 »	106 75	55
Plomb	60 »	30 »	50
Zinc	69 50	40 »	45
Fer	30 »	12 »	60
Coton	107 »	57 »	40
Soie	115 »	57 »	50
Café	126 50	42 »	67

C'est cette persistance, cette continuité dans la baisse

Digitized by Google

des prix qui rend si douloureuse la crise actuelle. L'industriel qui achète des matières premières, le négociant, des marchandises ouvrées, constatent chaque jour, sur ces articles, des cours inférieurs à ceux de la veille. D'où perte inévitable pour tous, transactions commerciales très limitées et faites au jour le jour, ayant pour conséquence immédiate une nouvelle baisse. Tout différent est le caractère général des périodes prospères ; alors, la hausse est presque continue, parfois très faible, mais constante, pendant une période plus ou moins longue, et cela suffit pour la marche progressive des affaires, c'est là un naturel excitant.

Pour se rendre un compte exact des effets de la crise économique, déterminer son influence sur les diverses branches de l'activité industrielle et commerciale, sur les transactions de toute espèce et aussi sur la consommation, la méthode la plus sûre serait d'étudier pour chaque nation :

Les mouvements du commerce extérieur ;

L'état de l'industrie et du commerce intérieur ;

Les recettes des chemins de fer ;

Le rendement des impôts ;

Le bilan des banques.

Ces divers éléments permettraient de suivre pas à pas, et partout, la marche de la crise, de mesurer son étendue, son degré d'intensité ; nous nous contenterons d'en examiner quelques-uns, les plus essentiels, et nous limiterons notre étude aux principaux pays et surtout à la France.

Digitized by Google

FRANCE

I. — Commerce extérieur (spécial).

	Importations exprimées en millions	Exportations de francs.	Totaux des importations et des exportations exprimées en millions de francs
Moyenne quinquennale 1876-1880	4,292	3,378	7,670
1881	4,863	3,561	8,324
1882	4,821	3,574	8,395
1883	4,804	3,451	8,255
1884	4,343	3,232	7,575
1885	4,215	3,185	7,400

L'ensemble de notre commerce extérieur est évidemment en décroissance, puisque depuis cinq ans, il a fléchi *en apparence* de près de 1 milliard. Mais il faut tenir compte de la baisse du prix moyen général de la plupart des marchandises qui composent le commerce de la France avec ses colonies et avec l'étranger. Ce prix moyen est, on le sait, revisé annuellement par la *Commission permanente des valeurs* et sert à celle-ci pour établir le tableau général du commerce de la France. Comme il baisse chaque année, il s'ensuit qu'il vient affecter dans le même sens les chiffres des importations et des exportations inscrits à ce tableau. En d'autres termes, la masse des marchandises échangées n'a pas suivi la même progression descendante que celle de leur valeur. Elle est un peu moindre qu'autrefois, il n'y a là qu'un simple ralentissement dans les transactions. Ce qui

Digitized by Google

provoque surtout les plaintes, ce sont les bas prix des marchandises, ce sont les bénéfices nuls ou insignifiants.

Si disséquant ces gros chiffres, on entre dans quelques détails, on constate que les *importations* des principales matières nécessaires à l'industrie continuent de décroître, telles que les houilles, les bois de construction, les soies, etc.

L'année 1882 accuse, relativ[t] à		1881,	une différence de	53 mill.
1883	—	1882	—	3
1884	—	1883	—	173
1885	—	1884	—	50

C'est là l'indice d'un certain ralentissement dans la production et la consommation intérieures.

Par contre, le chapitre des principaux objets d'alimentation nous permet de relever cet excellent symptôme: une diminution considérable et continue dans les importations des *céréales, graines et farines,* lesquelles ont été:

En 1880,	de 788	millions de francs.
1881	519	—
1882	502	—
1883	375	—
1884	360	—
1885	252	—

Quant aux *exportations,* elles ont fléchi spécialement:

1° Sur les objets fabriqués par l'industrie parisienne, et aussi sur les articles de mode, la confection, les faïences et porcelaines, sur les tissus de soie et ceux de laine, les ouvrages en peau, etc.

Digitized by Google

2° Sur les principaux objets d'alimentation : grains, vins, sucre brut, sucre raffiné, boissons, bestiaux, beurre, etc.

Ainsi pour cette seconde série d'articles :

1882 a fléchi	sur	1881	de 14	millions de francs.
1883	—	1882	36	—
1884	—	1883	34	—
1885	—	1884	49	—

En somme, si notre industrie est moins active qu'autrefois, elle se soutient cependant encore assez vigoureusement. Un gros point noir semble, il est vrai, s'élargir à l'horizon : c'est la diminution dans l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie, et dont la conséquence est une diminution correspondante dans l'exportation des objets fabriqués. De ce côté, nous avons à soutenir une lutte très active contre l'étranger, et surtout contre l'Allemagne, que nous rencontrons aujourd'hui comme rivale sur tous les marchés et qui parvient parfois à nous supplanter dans la vente de produits pour lesquels notre goût traditionnel et la supériorité de nos façons donnaient à notre pays un monopole très marqué.

II. — État de l'industrie et du commerce intérieur.

Les relevés de nos principales productions, joints aux renseignements statistiques que nous venons de fournir sur notre commerce extérieur, nous permettra de compléter l'état et la marche du travail national en corroborant nos précédentes observations.

Digitized by Google

Productions	1881	1882	1883	1884	1885
Houille (millions de tonnes) .		20,6	21,3	20,1	19,5
Fonte — .		2	2	1,8	1,6
Fer (mille tonnes)		1073	979	878	771
Acier —		458	521	509	527
Sucre —	410	423	473	308	290
Céréales (millions d'hectolitres)	97	122	103	84	105
Vins —	34	31	36	34,7	28,5
Alcool (mille hectolitres) . .	1,821	1,766	2,017	1,934	1,864
Soie (kilog.)	8,846	9,721	7,659	6,796	

Ces chiffres accusent pour la plupart un recul très sensible dans la marche des industries françaises. On extrait moins de houille parce que les usines en consomment moins; on produit moins de fer et de fonte parce qu'il y a ralentissement ou arrêt dans les travaux de construction. Une des industries les plus atteintes est assurément celle de la fabrication du sucre, qui, avec la culture des céréales et celle de la vigne, constituent les principales sources de la richesse agricole de la France. Nous en parlerons plus loin à propos de la crise qui sévit sur l'agriculture.

III.— Recettes des chemins de fer.

Les recettes des chemins de fer peuvent être considérées, avec raison, comme la résultante du mouvement industriel et commercial, et, à ce titre, doivent être relevées comme des éléments précieux d'information dans la crise actuelle

Voici les résultats constatés dans les cinq dernières années :

Digitized by Google

Années	Millions de francs
1881	1065,8
1882	1079,6
1883	1102,8
1884	1066,5
1885	1032,8

De la comparaison de ces chiffres nous tirerons cette conclusion qui ressort déjà de nos précédentes investigations, que jusqu'en 1882-1883, la crise économique n'apparaît pas en général très accusée. Le malaise est cependant sensible ; il se traduit, non pas encore par la restriction des affaires, mais par plus de difficultés dans les transactions, par la baisse continue du prix des marchandises ; à partir de ce moment, les symptômes de la crise s'accentuent, la chute devient rapide et se continue sans que rien fasse pressentir où l'on s'arrêtera dans ce mouvement descendant.

IV. — Rendement des impôts.

Le rendement des impôts, et surtout de certains impôts, est aussi un élément dont il convient de tenir compte. Quand la fortune publique est atteinte, les diverses branches du revenu de l'Etat le sont également. Ce n'est pas sans raison qu'on a appelé le revenu des impôts le manomètre de la richesse publique.

Or, l'ensemble des impôts directs et indirects s'est élevé :

En 1881, à . . .	2,297	millions de francs.
1882	2,260	
1883	2,293	
1884	2,289	
1885	2,277	

Digitized by Google

Ces gros chiffres, pris en bloc, ne disent presque rien, mais si nous les décomposons en quelques-uns de leurs éléments, et que nous fassions ressortir, par exemple, ceux relatifs à certains objets de grande consommation, tels que le sucre, le vin, l'alcool, la bière, le tabac, nous pourrons certainement en tirer plus d'un enseignement.

Or, les rendements de ces impôts ont été les suivants :

	En millions de francs				
	1881	1882	1883	1884	1885
Sucre	126,7	139,5	138,7	159,3	157,8
Vin	151,7	147,5	148,3	152,2	147,9
Alcool et bière .	264,4	258,0	266,8	268,4	260,0
Tabac	353,5	362,5	371,0	376,5	374,4

Voilà, en vérité, un tableau fort instructif à la fois pour l'économiste, pour le moraliste, et pour le psychologue. Le premier remarque que toutes ces consommations, qui sont, dans une certaine mesure, des consommations de luxe, ont augmenté jusqu'en 1884 inclus et se félicite de voir un peuple qui crie misère se donner à lui-même d'aussi heureux démentis. Le moraliste estime que ce malade, qui fume et boit tant, n'est pas si à plaindre puisqu'il ne sait se retrancher rien de ses jouissances. Quant au psychologue, l'examen de l'année 1885 lui paraîtra très significatif: il ne manquera pas d'en tirer cette réflexion, que l'homme ne délaisse ses habitudes de bien-être et de luxe que quand la nécessité l'y oblige. Il semble, en effet, quand on observe le tableau précédent, que notre population qui, depuis plusieurs années cependant, souffre d'un

Digitized by Google

grand malaise, n'ait pas voulu jusqu'en 1884 se restreindre, ni diminuer son train de vie, soit qu'elle ne croyait pas à la durée de la crise, soit parcequ'il est toujours douloureux de se priver des choses dont on a l'habitude. Quoi qu'il en soit, les chiffres accusés en 1885 nous prouvent qu'on s'est résolu à entrer dans une voie nouvelle, celle d'une diminution de bien-être, ou d'augmentation de misère ; et c'est là un fait toujours douloureux à constater.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux classes les moins aisées. Mais il importe de faire remarquer que les classes riches ne sont pas les moins atteintes. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les impôts qui frappent spécialement la propriété, par exemple *les droits d'enregistrement.*

En voici le relevé exprimé en millions de francs :

1881	1882	1883	1884	1885
570	555	514	519	520

Les recettes qui, autrefois, suivaient chaque année une progression croissante, sont aujourd'hui en plein recul, ce qui indique bien une diminution sensible de la valeur de la propriété. Pas n'était besoin, d'ailleurs, de recourir à ce moyen pour prouver la diminution de valeur de la propriété mobilière et foncière. La cote de presque toutes les grandes valeurs industrielles est là qui en fournit une preuve incontestable. Quant à la valeur des terres, il est de notoriété publique qu'elle a généralement beaucoup baissé. Dans nos régions du Nord, qui souffrent particulièrement de la crise des céréales et de la crise betteravière, les baux à ferme ne se contractent plus

Digitized by Google

qu'avec une réduction variant de 15 à 50 % (1).

V. — Bilans de la Banque de France.

Il y a ici encore des éléments qui ne doivent pas être négligés si l'on veut apprécier d'une manière générale l'étendue, la durée, l'intensité de la crise.

Dans les périodes où les affaires sont actives, de fréquents et larges appels sont faits au crédit, l'escompte du papier s'opère sur une grande échelle et le portefeuille de la Banque reflète naturellement les mouvements que nécessitent ces opérations. En un mot, le *portefeuille* s'accroît et reste élevé. L'*encaisse*, au contraire, suit le mouvement opposé, puisqu'il sert à satisfaire aux demandes de métal contre papier. Il diminue et se tient bas.

Dans les années de crise, ce double phénomène se reproduit, mais en sens inverse Telles sont les indications que nous fournit le tableau ci-dessous, où sont disposés parallèlement les chiffres qui représentent le portefeuille et l'encaisse depuis 1881 jusqu'en 1885 :

	Portefeuille		Encaisse
	Moyenne des chiffres extrêmes exprimés en millions de francs.		
1881	1,207,5	(au 31 décembre)	1,801,7
1882	1,307,5	—	2,042,1
1883	1,072,5	—	1,948,8
1884	1,074,5	—	2,029,8
1885	849,5	—	2,238,8

Un économiste distingué, M Clément Juglar, dans une

(1) Pour les terres appartenant aux hospices d'Arras, la baisse du prix des fermages qui était, depuis quelques années, d'environ 30 %, atteint aujourd'hui 50 %.

Digitized by Google

étude toute récente sur la crise actuelle et en étendant le champ de ses investigations à divers pays, vient de démontrer quel curieux parti l'on peut tirer de l'observation du bilan des banques pour prédire la venue des crises, et par voie d'induction, fait entrevoir la possibilité d'en prévoir la période finale et de conclure à la reprise prochaine des affaires.

S'inspirant de ces intéressants travaux, M. Jacques Siegfried en a résumé la substance sous la forme parlante d'un diagramme, avec cet exergue : *Les crises et la reprise des affaires. Possibilité de les prévoir par la corrélation entre l'encaisse et le portefeuille de la Banque de France.* Une grande ligne brisée, tracée en bleu, indique les mouvements du portefeuille de 1847 à 1885 ; une autre, en rouge, les mouvements de l'encaisse dans le même laps de temps. Or, en observant les directions respectives de ces lignes et en les comparant entre elles : 1° à l'époque des années de crise aiguë : 1847, 1856, 1863, 1869, 1873, 1882 ; 2° à l'époque des années de reprise des affaires : 1852, 1859, 1867, 1877, M. Siegfried en a tiré cette formule :

La crise est proche quand la ligne bleue du portefeuille s'élève considérablement, pendant que la ligne rouge de l'encaisse s'abaisse en proportion.

La reprise n'est plus éloignée quand, au contraire, c'est la ligne rouge qui est très haut et la ligne bleue très bas.

Il y a là une prédiction qu'on pourrait très justement appliquer au temps présent, puisqu'en ce moment les réserves métalliques (ligne rouge) sont extrêmement élevées, tandis que le portefeuille (ligne bleue) est extrêmement bas. On ne le ferait peut-être pas, cependant, sans

Digitized by Google

témérité, car nous ne nous trouvons plus aujourd'hui simplement en face d'une crise générale des affaires de la nature de celles d'autrefois ; la crise actuelle est, comme nous l'avons dit en commençant, très complexe. Plusieurs crises spéciales, que nous étudierons plus loin, viennent se greffer sur elle, l'aggraver et lui imprimer le caractère spécial d'une évolution économique, c'est-à-dire d'un phénomène de grande portée et de longue durée.

ALLEMAGNE

S'il importe de nous rendre compte des effets généraux de la crise, surtout en France, il est aussi fort intéressant de savoir quelle influence elle exerce sur la marche de l'industrie et du commerce à l'Etranger, notamment chez les nations qui sont nos plus redoutables concurrents. Aussi, commencerons-nous par l'Allemagne, qui se pose aujourd'hui, sur tous les champs de lutte, comme notre rivale la plus dangereuse.

L'Allemagne n'est plus ce pays essentiellement agricole et presque pauvre d'il y a vingt ans Tous ceux qui l'ont visitée ou qui l'étudient depuis quelques années sont frappés du prodigieux développement de sa production industrielle et du chiffre sans cesse croissant de ses exportations. A l'instar des Etats-Unis, elle a voulu devenir une nation industrielle, et par les mêmes procédés, la protection, sous la triple forme de tarifs douaniers, de

Digitized by Google

bonis à la fabrication et de primes à l'exportation, elle a créé des usines et des manufactures de toute espèce, agrandi les anciennes et les a toutes dotées d'un outillage perfectionné, profitant ainsi des plus récentes découvertes de la mécanique et des procédés scientifiques les plus nouveaux pour les appliquer à l'*abaissement du prix de revient des objets manufacturés*. Travailler économiquement, vendre à bon marché, tel est, en effet, le but auquel tendent les efforts de tous les producteurs chez tous les peuples. L'Allemagne y est parvenue, et grâce à sa politique économique, elle a fait tourner à son avantage l'article 11 du traité de Francfort et l'a annihilé dans ses conséquences défavorables.

Sur tout le continent européen, à l'exemple de l'Allemagne, les diverses nations dont l'agriculture constitue la principale ressource, la Russie, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne entrant vigoureusement dans la même voie, veulent, elles aussi, créer de toutes pièces les industries dont les produits leur font défaut et qu'elles sont obligées d'importer de l'Etranger. Il semble que chaque peuple ait désormais pour objectif de se suffire à lui-même et que tous ensemble, ceux de l'ancien comme ceux du nouveau monde, considèrent comme un joug pesant dont elles veulent se débarrasser à tout prix les importations de marchandises manufacturées des deux grandes nations autrefois les plus industrielles du monde, la France et l'Angleterre. Nous verrons plus loin quelles conséquences fâcheuses ce système aura pour l'avenir industriel de notre pays.

Cela dit, examinons de quelle manière se comporte l'Allemagne au cours de la crise actuelle.

Digitized by Google

Les importations et les exportations des dernières années ont été les suivantes :

	Importations.	Exportations.	Totaux.
	Exprimées en millions de francs.		
Moyenne quinquennale 1871-1880 . .	3,536	2,773	6,309
1881 . .	3,703	3,721	7,424
1882 . .	3,911	3,987	7,898
1883 . .	4,112	4,168	8,280
1884 . .	4,105	4,086	8,191

Que nous apprend ce tableau ?

Que, alors qu'en France, la moyenne quinquennale du commerce extérieur, de 1871 à 1880, atteignait 7,670 millions de francs,

En Allemagne, elle s'élevait seulement à . . 6,309

Tandis qu'en 1884, l'ensemble du commerce extérieur de la France restait à 7,575

Celui de l'Allemagne montait à 8,191

C'est-à-dire que depuis 1880, le mouvement du commerce extérieur a *diminué*, pour la France, de plus de 1 milliard, pendant que celui de l'Allemagne s'accroissait de près de 900 millions.

La situation respective des deux pays se trouve donc renversée. L'année 1884 même, ne fait pas exception à ce mouvement ascensionnel, le recul qu'elle indique n'étant qu'apparent, largement compensé qu'il est par la diminution de prix appliquée par la commission des valeurs aux marchandises en douane Il est vrai que si l'on détaille les gros chiffres précités, on constate, pour 1884, à l'exportation une baisse notable comme quantité et comme prix sur certaines catégories de produits, tels que les produits métallurgiques, qui perdent 26 millions de francs, et les produits agricoles, 98 millions Mais dans son ensemble, la masse des marchandises entraînées dans le mouvement du commerce extérieur n'a pas sensiblement varié.

Digitized by Google

C'est là une preuve de la grande vitalité de l'industrie allemande. Et ce qu'il nous importe surtout de mettre en relief, c'est que cette vitalité s'est principalement accusée par le chiffre sans cesse croissant de ses exportations, et qui, plus est, de ses *exportations de produits manufacturés*, lequel a bondi, en moins de dix ans, de plus de 1 milliard, alors que pour la France, fait douloureux à constater, l'*exportation des objets fabriqués tombait de plus de 1/2 milliard.*

C'est ce qu'indique le tableau ci-après, en même temps qu'il rend compte des progrès accomplis par l'Allemagne dans chaque catégorie des objets manufacturés :

Commerce extérieur de l'Allemagne

Exportation par catégories des principaux produits manufacturés de 1874 à 1884.

NATURE DES MARCHANDISES.	Valeur en millions de francs.			
	1874	1877	1880	1884
Poteries, faïences, porcelaines, verreries, cristaux .	— 60,2	— 39,2	— 84,4	— 99,3
Ouvrages en métaux : fer, cuivre, zinc, plomb, étain.	64,5	98,3	170,0	345,9
Machines, mécaniques, instruments divers. . . .	99,0	90,0	117,7	170,9
Ouvrages en cuirs et peaux : maroquinerie, pelleterie, ganterie	54,4	79,9	109,2	168,1
Tissus de toutes sortes : coton, laine et soie, feutres, lingerie, bonneterie, confections	461,6	523,2	844,9	885,9
Papiers et cartons. . . .	25,5	35,6	66,0	82,1
Quincaillerie fine, bijouterie, objets d'art	48,0	61,6	94,2	124,2
Totaux des princip. produits manufacturés	813,2	927,8	1,486,4	1,876,4
Total des produits manufacturés . .	1,052,7	1,177,7	1,487,2	2,162,5

Digitized by Google

Etant donné cet accroissement énorme (1 milliard) des exportations allemandes depuis dix ans, il n'est pas sans intérêt de constater quelle part en a reçu la France, et d'une manière générale, comment s'est comporté le mouvement des échanges entre notre pays et l'Allemagne.

C'est ce qu'indique le tableau suivant :

COMMERCE SPÉCIAL

	Importations d'Allemagne en France.	Exportations de France en Allemagne.	Difference en faveur de l'exportation française.	Différence en faveur de l'exportation allemande.
1875 . . .	349,0	426,9	77,9	
1876 . . .	389,0	431,2	42,2	
1877 . . .	372,8	395,1	22,3	
1878 . . .	418,5	343,7		
1879 . . .	413,0	343,5		
1880 . . .	438,2	361,9		
1881 . . .	454,6	383,1		71,6
1882 . . .	476,5	338,7		137,8
1883 . . .	461,7	326,0		135,7
1884 . . .	416,9	327,9		89,0

On voit que jusqu'en 1877, la balance commerciale était favorable à la France, mais que depuis, l'Allemagne nous vend plus qu'elle ne nous achète. Et si, poursuivant notre comparaison, nous cherchons quels sont les principaux objets fabriqués sur lesquels nous avons le plus à redouter la concurrence allemande, nous constatons que ce sont surtout les machines et mécaniques, les tissus de coton, les sucres, les papiers, la verrerie et la faïencerie, les fils, les produits chimiques, les bois à demi-ouvrés, les fers, les fontes et les aciers. Les produits pour lesquels nous conservons notre supériorité sont les

Digitized by Google

tissus de laines et de soie, la bimbloterie et la tabletterie, les ouvrages en cuir, les plumes, les peaux et pelleteries préparées, la bijouterie.

Parmi les causes qui ont concouru à ce développement de l'industrie, et par suite, du commerce d'exportation de l'Allemagne, il faut citer, dit M. Marteau, consul de France, dans son remarquable rapport au Ministre, en date du 1er novembre 1885 :

« Le bon marché des principales matières premières, telles que la houille, le fer et le bois;

» Le bon marché de la main-d'œuvre; l'on peut ajouter un personnel industriel plus souple et plus discipliné que partout ailleurs;

» La diffusion des capitaux par le moyen des banques populaires, fort utiles à certaines industries qui se pratiquent à domicile et des sociétés de consommation qui rendent à certaines classes d'ouvriers la vie plus facile et meilleure;

» L'esprit d'entreprise qui s'est emparé d'un grand nombre de négociants allemands et qui les pousse à aller s'établir ou à établir des comptoirs dans tous les pays du globe, où ils travaillent avec ardeur à la diffusion des produits nationaux.

» Enfin, dans une large mesure, les écoles commerciales de tout ordre, les écoles industrielles et d'apprentissage qui existent déjà ou qui se créent chaque jour dans l'empire, les écoles professionnelles pour toutes les industries, écoles dans lesquelles les jeunes gens viennent s'initier aux connaissances pratiques et techniques de la carrière qu'ils veulent embrasser. On compte plus de deux cent cinquante de ces utiles établissements en Alle-

Digitized by Google

magne, et il s'y forme un personnel excellent d'ouvriers, de contre-maîtres et aussi de futurs patrons On compte des écoles de tissage, de teinture, de sucrerie, de brasserie, de féculerie, d'ajustage, de vannerie, etc

» L'initiative privée a une très grande part dans la fondation et l'entretien de ces écoles, surtout des écoles professionnelles, il y en a cependant qui reçoivent des subsides de l'Etat (1).

» Cela explique comment l'Allemagne, à côté d'une industrie très au courant des progrès réalisés, possède maintenant, presque au même degré que l'Angleterre, l'organisme indispensable à toute nation industrielle, c'est-à-dire un corps de négociants instruits et ardents qui n'hésitent pas à s'expatrier, à s'en aller dans les contrées les plus lointaines et les plus inconnues, aussi bien que dans les grands centres commerciaux du monde, à l'effet d'y chercher des débouchés pour leur industrie nationale. Or, c'est là précisément et très malheureusement ce qui manque à la France, dont les industriels sont le plus souvent obligés de passer par l'intermédiaire de maisons étrangères pour la vente de leurs produits du dehors. »

Ce sont là des indications très précieuses qu'il importait de relever pour en faire notre profit.

Est-ce à dire, cependant, que l'Allemagne ne subisse pas les atteintes de la crise dont souffrent tous les pays industriels. Non, certes, et là, comme partout ailleurs, retentissent les plaintes sur l'avilissement des prix, sur

(1) Voir la très intéressante *Etude sur les écoles de commerce à l'Etranger*, par MM. Jourdan et G. Dumont, ingénieurs.

Digitized by Google

l'excès de production, sur la réduction des bénéfices qui ne sont nullement en proportion des efforts faits pour les acquérir. A la vérité, quelques industries sont particulièrement châtiées, telles que la métallurgie, la fabrication du sucre, mais quand un pays multiplie ses fabriques au point de quadrupler en dix ans sa production en sucre et de décupler ses exportations, il a bien mauvaise grâce, il faut l'avouer, à se plaindre ensuite de la surabondance de production, c'est-à-dire de l'avilissement des prix et de l'encombrement des marchés qu'il a été le premier, l'on peut dire le seul, à provoquer.

En résumé, la rapide marche en avant de l'Allemagne subit un temps d'arrêt. Il n'y a pas de recul. Là se bornent pour elle les conséquences de la crise. L'attitude de la France à son égard doit être celle que l'on garde devant son plus cruel ennemi : l'observation la plus attentive pour déjouer tous ses coups et paralyser les effets de l'article 11 du traité de Francfort jusqu'à ce que nous ayons, par l'expiration des conventions, en 1892, recouvré notre liberté.

ANGLETERRE

Ce pays, qui constitue, à proprement parler, une immense usine et un immense comptoir, souffre naturellement plus que tout autre (la France exceptée), de la crise industrielle et commerciale.

Le mouvement de ses échanges extérieurs est représenté par les chiffres suivants :

Digitized by Google

	Importations	Exportations	Totaux
	exprimées en millions de francs (la livre sterling estimée à 25 francs)		Millions de francs
1876-1880	8,562	6,449	15,011
1881	9,925	7,427	17.352
1882	10,325	7,666	17,991
1883	10,672	7,635	18,307
1884	9,750	7,399	17,149
1885	9,327	6,773	16,100

Quand on compare le mouvement commercial de l'Angleterre avec ceux de la France et de l'Allemagne, on est tout d'abord frappé de son importance. A lui seul il dépasse, et de beaucoup, l'ensemble des deux autres. Si on l'étudie d'une façon isolée, on constate, — ainsi que nous l'avons déjà fait pour la France, — que son apogée se trouve, vers 1882-1883, et qu'à partir de ce moment, la décroissance est rapide. En effet, 1884 est en diminution sur 1883 de plus de 1 milliard sur l'ensemble des échanges et 1885 est également en diminution de 1 milliard sur 1884, soit en deux années une perte de plus de 2 milliards sur l'ensemble du commerce extérieur. Cependant l'année 1885 dépasse encore de 1 milliard la moyenne quinquennale de 1876-1880, tandis qu'en France les chiffres s'équilibrent, ce qui démontre que nous sommes plus atteints encore que l'Angleterre par la crise industrielle et commerciale.

Quoi qu'il en soit, il y a là des symptômes qui caractérisent la situation d'une façon trop précise pour qu'il soit besoin d'insister. Si, cependant, nous décomposons quelques-uns des chiffres qui figurent, soit à l'entrée, soit à la sortie, nous constatons qu'en 1885, les *importations*, comparées à celles de l'année précé-

Digitized by Google

dente, accusent une diminution de 315 millions de francs sur les matières textiles, de plus de 54 millions sur les autres matières premières, ce qui atteste bien l'intensité de la crise dont souffre le travail national. La comparaison entre les années 1884 et 1883 ne fournit pas les mêmes résultats ; la diminution des importations en 1884 ne portait pas sur les matières textiles, dont l'entrée se maintenait comme de coutume, le déficit atteignait surtout les matières alimentaires, les animaux vivants, etc., et s'élevait au chiffre énorme de 764 millions de francs; les autres matières premières, il est vrai, accusaient une diminution de plus de 100 millions.

Quant aux *exportations*, soit que l'on compare 1885 à 1884 ou celle-ci à 1883, on recueille les mêmes constatations : les diminutions pour 1885 portent principalement sur la catégorie des fils et tissus de coton, de lin, de jute, de soie, sur les machines, et aussi, pour 1884 sur celle des métaux et ouvrages en métaux.

D'ailleurs, on rencontre en Angleterre le même concert de plaintes que dans les autres pays. Les manufactures de tissus, étant donné l'énorme développement qu'elles ont prises depuis longtemps en Angleterre, souffrent tout naturellement davantage; l'industrie métallurgique, comme partout, est dans le même cas.

Les doléances de la marine marchande, celles de l'agriculture ne font pas non plus défaut. En somme, décroissance des affaires, faiblesse de demandes, accumulation des stocks de marchandises, baisse de prix, réduction au minimum des bénéfices, tels sont les symptômes qui caractérisent en ce moment la situation industrielle et commerciale de l'Angleterre. Comme

Digitized by Google

nous, elle rencontre aujourd'hui sur les marchés dont elle était autrefois maîtresse, la concurrence des pays nouvellement outillés, et se voit obligée de partager une suprématie naguère incontestée. C'est aussi pour elle le commencement de la décadence.

ÉTATS-UNIS

Les États-Unis, comme tous les peuples du monde, se débattent aujourd'hui contre les étreintes d'une crise commerciale d'autant plus cruelle que les affaires y avaient pris un essor extrêmement rapide et en quelque sorte sans limites, grâce au régime de serre chaude auquel sa production industrielle était soumise, c'est-à-dire à une protection douanière excessive, équivalant presque à la prohibition, et ajoutons, grâce aussi au régime relativement libéral des autres nations qui leur permet de les inonder de ses produits.

Rien d'intéressant, d'ailleurs, comme l'histoire économique de ce peuple, dont la prodigieuse expansion va nous faire toucher du doigt l'une des causes, la principale, de la crise générale actuelle.

Quelques chiffres vont nous permettre, en jalonnant les grandes étapes de la production américaine, d'en suivre les étonnants progrès.

Avant la guerre de sécession		Après la guerre de sécession	
Production générale estimée en millions de francs.			
1850	1860	1870	1880
5,247	9,709	17,436	27,344

Digitized by Google

Production agricole et minière

	1867	1880	1882	1883	1884	1885
Céréales (millions d'hectol) (maïs, froment, avoine)	482	986	979	923	1,050	1,060
Coton (millions de kilog.)	439	1,255	1,168	1,542	1,128	1,220
Laines (id.)	76	108	»	»	1,313	» » » »
Pétrole (millions de litres)	679	4,230	5,413	»	»	» » » »
Charbon (millions de kil.)	33,388	70,999	»	»	88,666	» » » »

Si, d'un autre côté, nous considérons le commerce extérieur des Etats-Unis, nous sommes également frappé de son rapide développement :

	Importations	Exportations
	en millions de francs.	
1861-1870 (Moyenne annuelle) .	1,646	1,377
1871-1880 (Moyenne annuelle) .	2,721	3,077
1881	3,309	4,646
1882	3,731	3,865
1883	3,723	4,243
1884	3,438	3,813

Même observation que pour l'Allemagne concernant la balance des échanges qui, à partir de la période 1871-1880, commence à se solder régulièrement en faveur des exportations. Il convient toutefois de remarquer que si, grâce aux tarifs protecteurs, l'industrie américaine a pu prendre une énorme extension et réserver à ses produits le marché de l'Union, en repoussant ceux de fabrication européenne, elle n'a cependant pas fait de progrès dans la voie de l'exportation des produits manufacturés. Ce ne sont donc point ceux-ci qui ont grossi les chiffres de son exportation générale. Une cause très puissante, la demande européenne, est venue ouvrir

Digitized by Google

un immense débouché aux produits de la culture américaine de 1870 à 1880, en même temps qu'elle explique le prodigieux développement de la culture des céréales dans ce pays depuis quinze ans.

Néanmoins, le tableau ci-dessus indique que, comme partout depuis quelques années, un arrêt s'est produit dans le mouvement ascensionnel des échanges, auquel succède aujourd'hui un mouvement en sens contraire dont il est difficile de prévoir le terme et la durée.

Quand on décompose ce tableau par nature de marchandises importées et exportées, on remarque qu'à l'importation, celles qui ont donné lieu aux plus fortes diminutions, sont principalement les articles de fantaisie, les peaux, les soies, les sucres, les métaux. A l'exportation, les diminutions portent en majeure partie sur les céréales, les cotons, les machines agricoles, les viandes de porc.

La production de certaines grandes industries, la métallurgie, l'extraction de la houille, par exemple, nous fourniraient les éléments les plus probants de la gravité de la situation aux Etats-Unis.

Ainsi, dans les cinq dernières années, ces deux industries accusent les productions suivantes :

	Fer et Acier	Charbon
	Mille tonnes	
1881	4,144	» »
1882	4,623	» »
1883	4,595	» »
1884	4,097	» »
1885	4,044	» »

A ces indications des effets de la crise, nous pourrions ajouter celles que l'on rencontre également partout:

Digitized by Google

plaintes relatives à la marche insuffisante de la consommation, à la baisse des prix, à l'énormité de stocks qui restent stationnaires. A côté de ces doléances, il faut ici enregistrer des faits plus graves : la diminution des salaires, des grèves vraiement effrayantes, entraînant trois à quatre mille ouvriers et ajoutant le cortège inséparable des misères d'une lutte sociale au trouble de la situation économique (1). Il semble, en vérité, qu'il y ait un manque total d'équilibre dans l'économie intérieure de ce grand peuple ; tout y est extraordinaire, tout y est rapide : les événements, les fortunes et les désastres, et l'on se prend à croire qu'il voudrait racheter par son intensité de vie le fait de n'avoir pas assez vécu dans le passé et faire honte de sa marche trop lente à notre vieille civilisation. Ce n'est pas non plus à lui qu'il appartient de se plaindre de la crise actuelle. C'est chez lui qu'elle a débuté et son excès de production en a été la cause déterminante.

Nous venons de constater, d'une manière générale et succincte, les effets de la crise économique dans les principaux pays industriels. Nous aurions pu porter nos investigations partout, en Belgique, en Autriche, en Italie, en Espagne, et partout nous aurions recueilli les mêmes résultats. Tous sont atteints, bien qu'à un inégal degré, dans leur production industrielle, dans leur commerce international, en un mot dans leur activité économique.

(1) Depuis la lecture de cette notice, des grèves nombreuses sont venues désoler également la Belgique.

Digitized by Google

CAUSES GÉNÉRALES. — REMÈDES.

Si l'on ne craignait d'émettre un paradoxe, on pourrait dire que la cause première de la crise économique actuelle, c'est le *progrès*.

C'est, en effet, le progrès sous toutes ses formes qui a amené les modifications profondes qui se manifestent dans les conditions respectives de la production chez les différents peuples, et qui a opéré ces multiples transformations ayant pour conséquence l'abaissement du prix de toutes choses. Cette cause synthétique de l'évolution actuelle peut se décomposer ainsi qu'il suit :

D'abord, la surabondance de production ;

L'offre de beaucoup supérieure à la demande ;

L'appropriation des pays neufs, qui a eu pour effet immédiat la baisse des prix des produits agricoles ;

L'accroissement et la facilité, la rapidité et le bon marché des moyens de communication :

L'application des découvertes scientifiques de toutes espèces tendant à l'abaissement du prix de revient ;

Les perfectionnements mécaniques, soit dans les machines à vapeur, soit dans les machines-outils ;

L'utilisation des déchets et résidus, etc.;

La diminution des intermédiaires entre le producteur et le consommateur ; bien qu'il y ait, de ce chef, encore beaucoup d'améliorations à réaliser ;

La diminution de la spéculation, celle-ci ne soutenant plus les cours et les affaires se traitant au jour le jour.

La cause principale de la crise, nous venons de le dire, est une rupture d'équilibre entre la production et la con-

Digitized by Google

sommation. Presque partout la production a marché d'un pas trop rapide, elle a manqué de mesure. C'est qu'en effet, tous les peuples aujourd'hui sont outillés ou s'outillent pour se jeter dans la carrière industrielle.

Ce n'est plus seulement comme autrefois l'Angleterre et la France, ce sont les Etats-Unis, c'est l'Allemagne, c'est l'Autriche-Hongrie, c'est la Prusse, c'est l'Italie, c'est l'Espagne, auxquelles l'exploitation de leurs richesses agricoles ne suffit plus, qui sont devenues ou veulent devenir chacune une nation industrielle ; ne plus être *tributaire* de l'étranger paraît être l'idéal rêvé par tous les peuples. D'autre part, le défrichement et la mise en culture des *pays neufs* a développé la production agricole dans d'effrayantes proportions. La production du blé, par exemple, a doublé dans le monde depuis dix ans.

Or, qu'est-il advenu ? que la surabondance des marchandises a amené une baisse générale des prix telle, qu'il ne reste plus aujourd'hui pour le producteur et l'intermédiaire aucune marge aux bénéfices On produit et on vend à perte dans l'espoir d'un relèvement prochain qui ne vient pas. Et cet état de choses ne fait que s'accentuer sans qu'on ose prévoir où il s'arrêtera. De là un malaise extrême, c'est-à-dire la crise.

A une situation aussi nette que désastreuse, il semble n'y avoir qu'un remède, et un remède qui s'impose : *la diminution de la production* ; mais il ne faut pas s'illusionner, c'est pour beaucoup un arrêt de mort. Le monde est doté, en effet, d'un outillage industriel assez puissant pour alimenter deux mondes ; car la puissance des machines actuelles est sans limites. Or, réduire la production, c'est aller à l'encontre d'une bonne organisation indus-

Digitized by Google

trielle, laquelle tend sans cesse à diminuer le coût des frais généraux pour abaisser le prix de revient. Qu'arrivera-t-il donc ? Que la loi de Darwin exercera dans ce domaine, comme dans celui de la nature, ses implacables effets. Les mieux outillés (et ce sont les nouveaux venus dans la carrière), les mieux placés, les mieux doués, en un mot, les plus forts résisteront seuls et resteront debout ; les autres succomberont fatalement. Et lorsque le terrain sera un peu déblayé, la lutte continuera de nouveau entre les survivants pour l'abaissement du prix de revient; ce sera partout et toujours la *lutte pour la vie*.

Les industriels doivent donc diriger tous leurs efforts vers la recherche des moyens propres à limiter la production. Déjà des syndicats ont été formés, à cette fin. Quant au commerce, qui cherche partout des débouchés, il pourrait devenir un auxiliaire très précieux de l'industrie en la renseignant exactement sur les goûts, les habitudes et les besoins de chaque pays, de manière qu'elle puisse s'y plier et y satisfaire, et en même temps mesurer son pas sur celui de la consommation ; il devra encore se réformer en bien des points et surtout dans le sens de la simplification, c'est-à-dire de la diminution des intermédiaires, de la suppression des rouages inutiles, qui sont aujourd'hui une des principales causes de la cherté relative de nos produits. Cette réforme est absolument indispensable, d'abord pour l'industriel dont les bénéfices, par suite d'une concurrence excessive et de l'égalisation dans les moyens de production, tendent à se réduire de plus en plus, ensuite pour le consommateur qui ne profite pas, dans une mesure suffisante, de l'abaissement des prix de revient, enfin et surtout afin de pou-

Digitized by Google

voir soutenir avec quelque avantage la lutte internationale. Notre organisation commerciale est vicieuse, nos méthodes sont surannées. Il faut résolument en chasser la routine et les régénérer. Nos grandes écoles spéciales peuvent beaucoup pour nous faire entrer rapidement dans les voies nouvelles.

N'y a-t-il pas d'autres palliatifs que cette solution brutale à laquelle semble nous mener fatalement la force même des choses? On parle beaucoup de protection ; les uns la considèrent comme le remède à tous les maux ; d'autres, au contraire, comme une nuisance ou une inutilité. Il a été question aussi d'autres mesures, propres à atténuer la crise, par exemple, d'une diminution ou d'une meilleure répartition des impôts, ou encore de la réforme des tarifs de chemins de fer, lesquels généralement servent de tête de Turc à tous ceux qui ont à s'en plaindre, et Dieu sait si le nombre en est grand !...

Examinons :

Et d'abord, nous ne dirons rien de ces derniers moyens. Non pas qu'ils ne puissent être efficaces dans une certaine mesure, car il existe dans les tarifs des chemins de fer des anomalies choquantes qui n'ont pas toujours pour prétexte la concurrence, soit d'autres compagnies françaises ou étrangères, soit de la navigation fluviale ou maritime, mais parce que, étant donnés la situation financière de notre pays et les contrats qui lient l'Etat et les grandes compagnies, nous n'en reconnaissons pas comme possible l'application. D'ailleurs, il existe entre ces deux termes : diminution des impôts, d'une part, de l'autre, diminution des tarifs de chemins de fer, une contradiction tellement frappante qu'il est inutile d'insister.

Digitized by Google

L'excès de la production industrielle, c'est-à-dire le mal dont nous souffrons tous, est le fait même des peuples; il provient, nous l'avons vu, de ce que les pays, autrefois importateurs de nos produits manufacturés, se sont outillés et ainsi se sont rendus eux-mêmes producteurs; bien plus, le progrès industriel et la protection aidant, ils sont devenus exportateurs, et après nous avoir fermé leur propre marché, ils nous disputent encore ceux de l'étranger et le nôtre par surcroît.

De là une double atteinte portée à notre industrie et à notre commerce. Voilà le fait. Et si, par impossible, il plaisait à toutes les nations de suivre la même voie, il ne resterait bientôt plus à chacune d'elles qu'un seul débouché, sa propre consommation.

A cela, que faire? L'augmentation de nos tarifs de douane ou la prohibition empêcherait-elle nos concurrents de se passer de nos marchandises? de nous battre sur les marchés étrangers, grâce à des prix de revient moins élevés que les nôtres? — diminuerait-elle l'importance de l'outillage industriel et mettrait-elle un frein au développement de la production? — augmenterait-elle le nombre et les besoins des consommateurs?

Et si l'on fabrique dans le monde trop de tissus, trop de métaux, trop de sucre, etc., ce qu'il y a de plus urgent à faire n'est-ce pas de régler la production sur les besoins hélas trop restreints de la consommation? N'oublions pas d'ailleurs que le régime conventionnel sous lequel vit notre industrie, tout regrettable qu'il soit en principe et en fait, puisqu'il aliène jusqu'en 1892 une liberté qui nous serait si précieuse dans une période d'évolution économique, n'a très heureusement pour elle

Digitized by Google

rien de commun avec la liberté des échanges, surtout depuis que la baisse du prix des choses a accru de 20 à 50 % le rapport entre le quantum des droits portés au tarif et la valeur des marchandises.

Voilà des objections sérieuses que peuvent méditer tous ceux qui, de prime-saut, sans réflexion préalable, considèrent la *protection* comme une panacée universelle.

Ce n'est pas à dire, cependant, que quoi qu'il arrive, quelle que soit la politique économique des autres peuples, il n'y ait pas lieu d'en tenir compte et qu'il faille marcher franchement dans la voie de la liberté des échanges. Loin de là, notre conduite doit, au contraire, dépendre de celle de l'étranger, et les circonstances actuelles sont trop critiques pour ne pas recourir à tous les moyens susceptibles de relever nos industries, dont l'existence est menacée. Quand, par suite de conditions exceptionnelles résultant soit d'avantages naturels, soit d'avantages artificiels, c'est-à-dire de primes à la fabrication ou à l'exportation, un de nos concurrents est parvenu à abaisser considérablement le prix de revient et par conséquent de vente de certaines marchandises, alors que nous nous trouvons dans des conditions toutes différentes, faut-il laisser notre frontière librement ouverte à ces marchandises, et n'est-il pas rationnel d'abord de prendre les mesures propres à sauvegarder notre propre marché, ensuite de laisser à notre industrie le temps et les moyens de s'outiller afin de soutenir la lutte ?

Tel est, entre parenthèses, le cas de plusieurs de nos industries, notamment de la première de toutes : l'agriculture.

Quand la question se pose d'assimiler, *sous le rapport*

Digitized by Google

des douanes, nos colonies et celles de protectorat à la mère-patrie, ne devons-nous pas approuver des deux mains à ce moyen de relever nos exportations ? Est-il juste que ces pays faits de notre sang et de notre or frappent les marchandises françaises d'un droit égal à celui perçu sur les produits étrangers ? Et n'est-il pas tout naturel de nous assurer ces marchés ?

Quelle objection les partisans même absolus du libre-échange peuvent-ils élever contre l'emploi de la protection ainsi comprise ? Ils ne veulent pas, certes, la disparition de nos grandes industries et en désirent patriotiquement le maintien et la prospérité. Ils ne pensent pas que « *périssent les colonies plutôt qu'un principe* » !

Le système protecteur est, nous le savons, en complète opposition avec les pures doctrines économiques, mais le proscrire aujourd'hui systématiquement et proposer l'application des doctrines contraires, ne serait-ce pas aussi téméraire que de demander le désarmement de la France, alors que tous les peuples qui nous entourent sont armés jusqu'aux dents ?

Assurément, on ne doit jamais encourager ni la routine, ni l'incapacité ; mais quand une grande industrie est menacée dans son existence, il ne faut pas hésiter à lui mettre en main toutes les armes — y compris celles de la protection — nécessaires à son relèvement.

Que, au point de vue doctrinal, certains procédés soient étranges, par exemple, les primes à l'exportation, usitées cependant en beaucoup de pays, il faut bien en convenir. Mais, s'il est en effet absurde, pour une nation, d'accorder à ses industries certains avantages aux dépens du trésor public, pour le seul bénéfice des consomma-

Digitized by Google

teurs étrangers, ce système devient plausible si l'on y a recours pour tuer une industrie rivale et s'établir sur ses ruines ; c'est là, d'ailleurs, le but secret de ceux qui s'en servent et l'Allemagne entre autres ne cache pas ses desseins à notre égard.

Comme exemples d'application, nous pourrions citer la raffinerie française, qui, grâce aux libéralités du Trésor, depuis un temps immémorial, alimente de sucre l'Angleterre à meilleur marché que la métropole. Tel est aussi le cas des fabricants de sucres allemands, austro-hongrois, belges et de tous les pays producteurs de sucre, la France exceptée. Et s'il est vrai que grâce aux primes, ces industries ne sont pas parvenues à tuer leurs rivales étrangères, elles les ont rudement battues en brèche et vont les forcer à disparaître si celles-ci ne recourent pas aux mêmes moyens.

En résumé, la diminution de la production générale, de quelque manière qu'elle s'effectue, soit par la chûte forcée ou volontaire des industries impuissantes, soit par voie amiable ou syndicataire, est la première mesure qui s'impose comme remède à la crise aiguë que nous traversons.

Les syndicats peuvent commencer à remplir le rôle important qu'ils n'ont pas su prendre jusqu'ici et que, il faut l'espérer du moins, leur réserve l'avenir. L'isolement des producteurs conduit à l'empirisme actuel, à l'inconnu; leur union au contraire, une union sérieuse, établirait l'ordre dans ce chaos et permettrait par de sages réglementations de maintenir d'une façon constante l'équilibre, aujourd'hui constamment instable, entre la production et la consommation.

Digitized by Google

La protection peut devenir aussi un remède, et le législateur ne doit jamais hésiter à y recourir dans des cas précis et déterminés, par exemple, dans la crise agricole, ainsi que nous le verrons plus loin.

Dans ces cas, il convient de se placer avant tout sur le terrain des faits, d'étudier séparément, comme une espèce particulière, l'état présent de chaque industrie, tant en France que chez nos concurrents, les causes de notre infériorité, celles qui sont notre fait et celles qui nous sont étrangères, et par comparaison appliquer les remèdes. C'est la méthode rationnelle.

Quant à considérer *a priori* systématiquement le régime protecteur comme la solution définitive de la crise économique, c'est là, nous le répétons, une illusion et une erreur. Sinon, la conduite de tous les peuples — quelles que soient actuellement leurs doctrines et leur politique économique — constituerait un étrange anachronisme.

Et en effet, les peuples cherchent aujourd'hui à se rapprocher par tous les moyens. On multiplie les voies ferrées, on traverse les montagnes. Pour faciliter les rapports du nord et du centre avec le sud de l'Europe, on perce en France le Mont-Cenis, en Allemagne le Saint-Gothard, en Autriche, l'Arlberg. On ouvre Suez pour jeter l'Orient dans les bras de l'Occident, Panama pour pouvoir alimenter plus facilement l'Europe des productions du Pacifique et pour donner dans ces régions un plus large débouché à nos marchandises ; on fait de la Basse-Seine un canal anglais pour permettre aux Parisiens de se chauffer de charbon de Cardiff et de Newcastle, on agrandit nos ports, on subventionne la marine marchande, on aug-

Digitized by Google

mente le tonnage et la rapidité des navires en fer, etc., en un mot, on supprime les distances entre les pays et les obstacles qui les séparent, on cherche à multiplier leurs relations, et tout cela.... pour élever ensuite des murailles, je veux dire des barrières de douane entre les peuples ! Quelle contradiction. Qu'on le veuille ou non, qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, le courant qui emporte le monde est un courant de liberté économique !

Les intérêts sont tellement liés, tellement enchevêtrés et tellement solidaires, qu'il y a comme une sorte de tendance à l'unité.

On cherche à établir l'unité des poids et mesures, l'unité monétaire, voire même l'unité de langue commerciale, on a constitué l'unité des forces électriques, pour affirmer en quelque sorte la solidarité universelle entre peuples, leur fraternité !

Mais, quoi qu'il advienne, il n'est pas sans intérêt, je crois, de signaler à l'attention de ceux qui regardent d'un peu haut le mouvement des choses de ce monde, ce double courant : l'un, large, général, peut-être inconscient, qui tend au rapprochement des peuples ; l'autre, étroit, particulariste qui pousse chaque pays à s'affranchir des pays voisins.

Il y a là une contradiction au moins apparente, momentanée, sans doute, et que peut expliquer jusqu'à un certain point l'état d'esprit dans lequel nous a jetés la concurrence que font les pays neufs à l'industrie et à l'agriculture européenne.

Quelle sera l'issue de cette lutte entre ces deux courants. L'un des deux triomphera-t-il de l'autre ? ou tous les deux continueront-ils à co-exister ?

Digitized by Google

Il serait difficile de faire une réponse précise. Remarquons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas ici de doctrines à faire triompher.

Il y a — j'oserai dire — au-dessus d'elles des intérêts considérables, ceux de la production, dont la sauvegarde importe puissamment à notre prospérité, au maintien de la paix sociale, en un mot, à l'existence même de notre pays et à son rôle dans le monde.

Ces intérêts peuvent être défendus suivant les époques, les circonstances et les lieux, soit par le libre-échange, soit par la protection.

Aucune de ces deux doctrines n'est appelée à triompher d'une manière complète. Et en effet, dans notre vieux monde, dont les rouages sont si compliqués, avec notre vieille civilisation faite de traditions, de passions et d'intérêts si divers, les phénomènes économiques et sociaux les plus élémentaires ont, la plupart du temps, des causes très complexes, et les solutions qui paraissent les plus simples ne sont pas souvent les plus justes. S'éloigner des extrêmes et ne pas chercher l'absolu est, il est vrai, un vieil adage d'application bourgeoise ou prud'hommesque, mais c'est encore le meilleur moyen d'être dans le vrai.

Aussi pensons-nous que cet état intermédiaire entre le libre-échange et la protection, que représente assez justement le régime *conventionnel*, est appelé à devenir le régime régulier, normal entre toutes les nations, dans un avenir un peu éloigné, peut-être, c'est-à-dire quand l'acuité de la crise ayant disparu, chaque peuple aura recouvré son assiette.

Le combat pour la vie devient tellement âpre, que la

Digitized by Google

lutte économique entre les peuples ne pourra nécessairement se résoudre que par des unions ou conventions douanières. Sinon, cette lutte tournera au féroce et aboutira à une guerre sociale et à une guerre étrangère. On a dit, il y a longtemps déjà, que le traité de Francfort ne pourrait être détruit qu'à coups de canon.

Crise agricole.

La crise industrielle et commerciale se complique, nous l'avons dit, d'une crise agricole qui sévit également partout, même chez les peuples qui l'ont provoquée et qui vient sérieusement aggraver la première. Nous allons en parler succinctement.

La France souffre tout particulièrement de cette crise, spéciale aux peuples agricoles, car son agriculture est atteinte dans ses principales productions, les céréales, la betterave, la vigne et dans tous leurs dérivés.

Il en est résulté dans le prix des fermages et la valeur de la propriété foncière une baisse qui varie suivant les régions de 15 à 50 % et même davantage et qui, en appauvrissant les millions de nos concitoyens qui vivent du sol, a fait perdre à notre industrie manufacturière sa meilleure clientèle.

Céréales.

La baisse du prix des céréales est continue depuis nombre d'années, ainsi que le constate le tableau suivant :

Digitized by Google

Cours du quintal de blé en France :

1871-1875	31,13
1876-1880	28,97
1881	28,82
1882	27,69
1883	24,83
1884	21,32
1885	20 »

Une baisse analogue s'est produite dans tous les pays et si elle est, en vérité, désastreuse pour l'agriculture française, il faut ajouter que l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Italie en souffrent également et que les Etats-Unis eux-mêmes deviennent inquiets devant la concurrence dont les menacent l'Inde, l'Australie, et dans un avenir prochain la Californie et la Plata, sur les marchés européens.

La cause déterminante de cette crise a été l'invasion des céréales étrangères amenées en Europe, par suite de leur bas prix de revient et de l'abaissement du frêt.

Après la Russie, qui était notre épouvantail il y a vingt ans, sont venus les Etats-Unis, puis l'Inde, l'Australie, qui nous menacent en ce moment ; bientôt la Californie, la République argentine nous menaceront à leur tour.

Quelque soit le prix de revient, d'ailleurs très variable en ces pays où se pratique sur une grande échelle et pour ainsi dire industriellement la culture des céréales, il est de beaucoup inférieur au nôtre, car les blés peuvent être amenés facilement dans nos ports au prix de 16 à 18 fr. le quintal, soit de 8 à 10 fr. au-dessous de notre prix de revient. Aussi, depuis quelques années, l'importation

Digitized by Google

dans la plupart des pays d'Europe a-t elle été énorme. Voici, pour la France seule, le relevé de ces importations en blé depuis 1872 :

	Russie	Turquie	Etats-Unis	Inde	Australie	Autres pays	Totaux.
			Quintaux métriques				
1872. .	1,530,005	643,204	196,366	»	»	1,675,573	4,045,284
1873. .	902,906	568,612	648,572	»	»	2,833,737	4,953,827
1874. .	2,354,097	1,349,571	1,085,061	»	»	3,112,144	7,900,883
1875. .	2,055,416	651,704	11,390	»	»	775,201	3,493,741
1876. .	2,060,373	1,715,870	156,043	»	»	1,349,171	5,281,459
1877. .	1,103,223	905,436	202,636	»	»	1,186,167	3,397,462
1878. .	4,789,372	602,742	5,737,538	79,652	31,748	2,632,431	13,873,483
1879. .	4,954,286	911,584	13,205,436	»	232,933	2,866,727	22,170,966
1880. .	3,240,324	303,008	12,439,501	351,932	662,540	3,002,132	19,999,437
1881. .	1,854,637	432,000	6,330,307	1,436,053	781,733	2,018,324	12,853,054
1882. .	2,870,682	486,000	5,396,475	1,580,151	712,816	1,900,856	12,946,981
1883. .	2,191,793	823,930	3,627,304	1,695,641	99,650	1,679,955	10,117,673
1884. .	2,636,369	713,164	2,969,110	1,620,192	1,148,646	1,460,533	10,548,064
1885 .							6,477,000

Et malgré la baisse des prix qui, dans ces derniers temps, a dû entraîner de graves mécomptes pour les importateurs, la production n'en continue pas moins son mouvement ascendant ; exemple : celle des Etats-Unis, inscrite sur le tableau ci-joint :

	Blé	
	Hectares ensemencés.	Quantité produite en quintaux (100 kil.)
1882	14,997,301	131,975,000
1883	14,749,693	110,535,750
1884	15,871,585	134,592,413
1885	»	100,500,000

Et s'il est vrai que la production du blé semble diminuer depuis quelque temps, par contre, la production des

Digitized by Google

maïs et des avoines augmente considérablement, ainsi que l'indiquent les chiffres ci-dessous :

	Maïs	Avoine
	En mille hectolitres.	
1881	433,748	151,182
1882	586,980	190,416
1883	563,037	207,382
1884	655,776	211,857
1885	702,832	218,475

La concurrence des pays neufs est donc singulièrement menaçante pour la production européenne, et il ne semble pas qu'elle soit près de s'affaiblir de sitôt, puisque la culture des céréales tend encore à s'y accroître sans aucun souci des besoins de la consommation.

L'agriculture française, dont *vivaient* vingt-cinq millions de nos concitoyens, souffre particulièrement d'un pareil état de choses. Elle voit chaque jour s'évanouir sa prospérité d'autrefois, et se demande si elle ne va pas se trouver forcée d'abandonner la culture des céréales — qui constituait sa plus grande richesse — comme elle a dû abandonner la culture des graines oléagineuses devant l'invasion des graines similaires de l'Inde et de l'Afrique, comme elle a abandonné pour le même motif la culture du lin et du chanvre, comme elle délaisse depuis quelques années la culture de la betterave devant la concurrence désastreuse des sucres étrangers. Car la baisse des cours est arrivée au point de compenser et au-delà la valeur des fermages, c'est-à-dire que le cultivateur, — même en annulant la rente du sol, — travaille à perte.

A cette situation cruelle, sans précédent, y a-t-il des remèdes et quels sont-ils ?

Digitized by Google

Quelques pays, la France, l'Allemagne et aussi l'Autriche ont recours à l'augmentation des droits de douane, — à la surtaxe ; — d'autres, chez lesquels il n'existe aucun droit à l'entrée, comme l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemarck, ou qui déjà ont des droits, comme l'Italie, l'Espagne, se refusent à entrer dans cette voie.

Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur le principe même de l'impôt sur le blé, il est certain que l'établissement de la surtaxe de 3 fr. a été pour nos producteurs français une mesure efficace. Il a permis d'arrêter le mouvement des importations, de maintenir le cours à environ 1 fr. 50 le quintal au-dessus des marchés libres, en même temps qu'il restait sans influence sensible sur le prix du pain (par suite, peut-être, de notre organisation commerciale). On demande, il est vrai, en ce moment, l'élévation de cette surtaxe à 5 fr , dans l'espoir, sans doute, qu'elle aura pour conséquence une augmentation proportionnelle du prix du blé. Cela est possible, mais n'est rien moins que certain; il ne faut pas, en effet, se faire d'illusion sur l'influence de la surtaxe. La surtaxe n'exerce aucune action sur le cours général de la marchandise ; c'est la loi de l'offre et de la demande qui établit les cours, c'est le marché universel qui les règle. Quel est donc son effet dans un pays où elle existe? Il est variable suivant l'état du marché intérieur dont il dépend absolument. En ce qui concerne la France, pays qui suffit sensiblement à sa production, la surtaxe a eu déjà pour résultat d'arrêter l'avilissement des cours. En fait, il en sera généralement ainsi ; un exemple va permettre de le comprendre :

Digitized by Google

La cote des blés roux d'hiver, à New-York, est aujourd'hui de . . . . . 13 fr. 50 l'hect.
Le fret des Etats-Unis en Europe environ . 1 50

Soit le prix de . . . . . 15 » pour l'hectolitre de blé d'Amérique rendu dans nos ports.

Le cours du blé sur nos marchés étant de 16 fr. 50, la marchandise entrerait, n'était la surtaxe. Celle-ci étant de 3 fr. les 100 kil. ou de 2 fr. 30 l'hectolitre, on voit que jusqu'au cours de 17 fr. 30 il n'y aurait pas crainte d'introduction, à moins que l'importateur étranger ne prenne à sa charge une partie du droit. Dans ce cas, il y aurait lieu de la déduire. Si cette fraction était de moitié, le prix à l'entrée monterait seulement à 15 fr. + 1 fr. 15, c'est-à-dire 16 fr. 15, et alors la marchandise entrerait.

D'une manière générale, on peut affirmer que, étant donnée la grande production actuelle des céréales dans toutes les parties du globe, le prix des blés étrangers ne s'élèvera plus guère au-dessus des dernières moyennes: 13 fr. à 13 fr. 50 l'hectolitre. Dès lors, quand la production française sera abondante, la surtaxe exercera peu ou point d'influence sur les cours; au contraire, quand la récolte sera médiocre ou mauvaise, elle produira alors seulement son plein et entier effet.

La surtaxe n'est donc pas la solution de la crise des céréales, c'est-à-dire qu'elle ne pourra jamais relever les cours au niveau de ceux d'autrefois, même si on la doublait, même si on la triplait; c'est un simple palliatif, mais indispensable, d'abord, pour empêcher la ruine de l'agriculture et ensuite pour donner à celle-ci le temps

Digitized by Google

d'arriver à la véritable solution, qui réside surtout dans l'abaissement du prix de revient. C'est de ce côté que doivent se diriger désormais tous les efforts des cultivateurs.

L'abaissement du prix de revient doit être demandé à plusieurs éléments. D'abord à l'augmentation de rendement (1). Le tableau suivant nous prouve combien ont été faibles, en France, les progrès réalisés dans cette voie :

Rendement par hectare en hectolitres.

	France	Etats-Unis	Angleterre	Prusse	Hongrie
1815-1835 . .	11,3	»	»	»	»
1836-1855 . .	12,9	»	»	»	»
1856-1875 . .	14,3	»	»	»	»
1876-1884 . .	14,2	»	»	»	»
1884 . .	15,93	11,80	25,37	20,44	13,98

Nous sommes loin, comme on le voit, d'avoir atteint l'Angleterre et l'Allemagne. Il est vrai d'ajouter que dans ces pays, on fait choix d'excellentes terres pour la culture des blés, ce qui n'a pas lieu partout en France. Il convient évidemment de les imiter sur ce point. En délaissant les terres médiocres, peu fertiles, on augmenterait la production dans une proportion suffisante à la fois pour ne point abaisser les cours de la marchandise et pour rendre inutiles les importations de l'étranger.

Mais cette mesure n'est pas la seule et elle est, d'ailleurs, adoptée depuis longtemps dans nos régions ; il y en a d'autres aujourd'hui bien connues et qui aboutissent soit à l'augmentation du rendement, soit à de sérieuses

(1) Voir *Physiologie et culture du blé*, par Eug. Risler.

Digitized by Google

économies ; ainsi, la connaissance de la composition de ses terres est absolument indispensable au cultivateur, de manière à approprier à chacune d'elles la plante qui lui convient le mieux et à choisir, en toute certitude, les amendements qui lui manquent ; il ne s'exposera plus alors à épandre inutilement des engrais et à faire ainsi, en pure perte, une dépense coûteuse. L'achat de ceux-ci devra toujours s'opérer sur analyse, c'est-à-dire d'après leur teneur en matières fertilisantes. Que de millions perdus par l'agriculture en payant l'azote, la potasse et l'acide phosphorique le double ou le triple de leur valeur réelle !

Le choix des espèces, la mesure du degré de pureté et du pouvoir germinatif des graines sont là aussi des points très importants et qui doivent éveiller justement l'attention.

Aujourd'hui, ce qui manque à l'agriculture, c'est d'aborder avant tout la *science ;* ensuite, c'est l'organisation du crédit comme en Allemagne, comme en Angleterre, comme en Italie (1). Il faut donc mettre, par tous les moyens, la science à sa portée. Les écoles pratiques, les stations agronomiques, les professeurs départementaux d'agriculture, les champs d'expériences, voilà les véritables éducateurs, les meilleurs conseillers, voilà les seuls sauveurs de notre agriculture, les seules forces qui peuvent dénouer la crise actuelle, si toutefois elle peut être dénouée, c'est-à-dire si nous ne sommes pas écrasés par la concurrence étrangère avant d'être sortis de la période de transformation.

(1) Voir *Enquête sur le crédit agricole*, par J. Barral, 1884

Digitized by Google

Crise sucrière.

Quelques mots seulement.

La fabrication du sucre dans le monde entier souffre aussi depuis plusieurs années de ce mal endémique que nous avons constaté dans toutes les branches de l'activité industrielle : la surabondance de production.

Ici l'excès de production a été provoqué par l'application du système de primes que nous avons jugé plus haut et auquel tous les pays de l'Europe, nos concurrents, ont soumis l'industrie sucrière. L'appât de ces primes a surexcité les industriels et la pléthore de marchandises est devenue telle que le cours des sucres est descendu de beaucoup au-dessous du prix de revient naturel et a subi un véritable effondrement. Voici les cotes comparatives relevées depuis cinq ans, à cette époque de l'année :

Bourse de Paris ; sucres blancs n° 3.

1881	1882	1883	1884	1885	1886
67 50	67	60 50	50	43	39

Aussi, notre agriculture en a-t elle ressenti le contre-coup le plus fâcheux, forcée qu'elle est de subir dans la vente de la matière première les fluctuations de valeur des produits fabriqués.

Le tableau suivant nous indique les mouvements de la production dans les principaux pays sucriers de l'Europe :

	France	Allemagne	Autriche-Hongrie	Russie
	Tonnes de 1,000 kilog.			
1871-75 . . .	411,000	271,000	154,000	179,000
1876-80 . . .	337,000	421,000	371,000	242,000
1881	393,000	644,000	411,000	308,000
1882	423,000	848,000	473,000	284,000
1883	473,000	986,000	446,000	307,000
1884	325,000	1,155,000	540,000	386,000
1885	290,000	825,000	342,000	525,000

Digitized by Google

Comme l'apprend l'examen de ce tableau très instructif, ce n'est pas la France que l'on peut accuser d'avoir exagéré sa production sucrière, mais c'est elle, sans conteste, qui souffre le plus cruellement de l'exagération des autres.

En constatant les doléances des fabricants allemands, autrichiens et autres, il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper. Pour eux, le seul remède est dans la diminution de leur production.

Le relevé des importations de sucres étrangers en France et des exportations va nous permettre, en complétant nos renseignements, de mesurer la profondeur du mal dont souffre notre industrie.

COMMERCE SPÉCIAL

	Importations en France de sucre brut étranger.	Exportations en raffiné.	Exportations de sucre brut.
	(Moyenne de chaque période triennale exprimée en tonnes).		
1874-1876 .	92,797	197,623	84,092
1877-1879 .	81,902	162,229	42,780
1880-1882 .	139,621	116,016	33,662
1883-1885 .	134,719	101,135	23,588

C'est-à-dire qu'en dix années les importations de sucre en France ont doublé et les exportations diminué des trois quarts, au seul profit de l'Etranger. C'est là un contraste dont il est impossible de n'être pas saisi.

Ainsi donc, voilà encore une de nos grandes industries en décadence et qui est menacée de périr sous la concurrence écrasante des autres nations. On peut même dire que ses jours sont comptés, si des remèdes énergiques n'interviennent à bref délai.

Digitized by Google

Ces remèdes, quels sont-ils? Comment relever cette importante industrie sucrière et la branche de l'agriculture qui lui est connexe de l'état d'abaissement où elles sont tombées? La réponse est aisée et les moyens à employer le sont également : c'est de mettre dans les mains de la fabrication française les mêmes armes dont s'est servi l'Allemagne pour la battre. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, la lutte sera possible.

C'est là le seul moyen de réduire la production générale, d'y reprendre en partie la place que nous avons perdue, et ensuite de refouler les importations étrangères. C'est ainsi que nous pourrons conserver notre propre marché et peut-être même, dans un avenir prochain, lutter sur le marché du monde et reconquérir l'exportation que nous avons perdue.

Assurément il ne faut pas juger un pareil système au point de vue des doctrines de l'Ecole, et il vaudrait mieux, certes, appliquer le *régime conventionnel*, si conforme à la raison, à tous les intérêts, et qui supprime, dans chacun des pays producteurs, les sacrifices du trésor public. C'est là, sans doute, le régime de l'avenir, le remède qui sortira des excès mêmes du mal actuel. Cependant, quelque artificiel que soit le système des primes, quand on met en regard, d'une part, les heureuses conséquences de son application, d'abord en Autriche, puis en Allemagne, aujourd'hui en Russie: un prodigieux mouvement d'expansion industrielle, un développement énorme de la richesse publique, la prospérité répandue partout dans le pays ; d'autre part, le coup funeste qu'il a porté à notre production sucrière qui diminue sans cesse quand s'accroît, au contraire, celle de tous nos concurrents dans

Digitized by Google

d'effrayantes proportions, quand, enfin, c'est le seul moyen qui s'offre de sauver la fabrication française, on est bien forcé de convenir qu'il est rationnel d'en demander l'application en France et qu'il serait sage de la part du gouvernement de l'accorder. Non pas que nous puissions jamais obtenir les mêmes résultats, il est trop tard ; la place que nous aurions pu occuper dans le développement de la production est prise, mais, du moins, nous aurions en main quelques armes défensives, nous pourrions lutter et éviter la mort.

La loi du 29 juillet 1884 qui, comme en Allemagne, a établi l'impôt sur la matière première, en accordant des primes à la fabrication, n'a pas eu pour objet d'encourager la routine, mais, au contraire, d'inciter à la marche vers le progrès dont elle a fait la condition *sine qua non* de leur obtention. On peut dire, en effet, que cette loi qui pousse le cultivateur à améliorer ses procédés pour faire de la betterave riche, et le fabricant à perfectionner son outillage pour extraire le plus possible de sucre, est véritablement une loi de progrès, puisqu'elle crée un double courant agricole et industriel tendant à l'abaissement du prix de revient du produit fabriqué. On doit ajouter qu'elle est en même temps une loi de salut, puisqu'elle contient dans son principe essentiel le relèvement de l'industrie betteravière.

Le maintien de cette loi est donc indispensable, mais il ne suffit pas ; il faut la compléter par l'extension de la surtaxe de 7 fr. à tous les sucres étrangers indistinctement. Cette surtaxe, vous le savez, frappe déjà les sucres étrangers de betterave, mais par une anomalie étrange, n'atteint pas les coloniaux ; or, que l'invasion de notre

Digitized by Google

marché vienne, comme les années dernières, de l'Allemagne ou, comme cette année, de Java. peu importe ; l'effet produit est le même. Ce qu'il importe, c'est qu'elle ne vienne d'aucun côté. Voilà les desiderata de la sucrerie française et la solution de la crise qui la tue. Plus tard, si la lutte continue de persister entre les nations productrices de sucre et qu'une solution pacifique n'intervienne pas, une autre question se posera qu'il conviendra de régler également : le régime de l'exportation.

Malheureusement, la fabrication française n'en est pas encore là ; elle n'a pas encore recouvré ses exportations et se contente, pour le moment, de demander la conservation du marché français.

Je n'ignore pas les objections que l'on peut élever contre ces conclusions : l'intérêt de la raffinerie des ports, l'intérêt du consommateur, celui de la marine marchande, tous très respectables.

Je n'y répondrai que deux mots. Ecartons d'abord l'intérêt de la marine marchande, qui n'est pas en jeu, puisque 95 % des importations de sucres coloniaux étrangers se font par navires étrangers. La raffinerie des ports est une industrie dont l'importance diminue de jour en jour, écrasée qu'elle est par sa puissante sœur, la raffinerie parisienne, et par la raffinerie étrangère. Les intérêts qu'elle représente et qu'elle dessert sont peu importants et ne sont rien en raison de ceux attachés au maintien de notre industrie betteravière. Elle est, d'ailleurs, protégée sur le marché intérieur par la surtaxe de 8 fr. sur les raffinés étrangers, et nous n'avons pas à payer de notre ruine la gêne momentanée d'une industrie d'exportation dont le maintien est des plus problématiques ;

Digitized by Google

ajoutons, d'ailleurs, que ces intérêts peuvent être *entièrement* sauvegardés, soit par le *raffinage en entrepôt*, soit par le remboursement de la surtaxe *dans des conditions équitables*. Quant au consommateur, il est curieux de remarquer que son intérêt est à peine sensible dans la question. Il n'a, en effet, aucunement souffert de l'augmentation des droits (10 fr. par 100 kilog.) nécessitée par la loi de 1884. Loin de là, il paie aujourd'hui cette denrée quelques francs moins cher qu'avant cette augmentation.

Tellement il est vrai de dire, — d'une manière générale, — que les progrès industriels et la concurrence sont les agents les plus sûrs et les plus actifs de la baisse du prix des marchandises, agents bien autrement influents que le retrait de faveurs fiscales ou des diminutions d'impôt.

Crise vinicole.

On disait autrefois que les céréales et la vigne étaient les plus beaux fleurons de la couronne commerciale de la France. On n'aurait plus aujourd'hui les mêmes raisons de le répéter.

Nous venons de constater combien est inquiétant l'avenir de l'agriculture française, en ce qui touche la production des céréales. Du côté de la vigne il en est de même, et si l'ennemi est ici d'un genre tout différent, il n'en est pas moins redoutable.

L'*oïdium*, le plus ancien adversaire, est sans cesse combattu et toujours renaissant; mais ce n'est pas ce champignon parasite qui est le plus à craindre aujourd'hui, c'est le *phylloxera*, dont la marche lente, mais sûre, s'étend depuis quinze ans comme une tache d'huile sur toute la surface de nos riches vignobles.

Digitized by Google

Ce fléau sévit, il est vrai, dans les autres pays européens vinicoles: l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, etc., mais c'est surtout la France qui, par un triste privilège, semble, dans ce cas encore, la plus frappée. Notre Algérie qui, jusqu'ici, en avait été heureusement préservée, en reçoit depuis un an l'atteinte, et l'espérance qu'on avait conçue de voir un jour sa production combler les vides de la nôtre est bien près de s'évanouir.

Au phylloxera est venu s'ajouter, depuis quelques années, le *mildew*, autre insecte non moins terrible, de sorte que la lutte est partout engagée par nos producteurs contre ces infiniment petits dévastateurs.

Pour faire juger de l'importance de la production française et de la place qu'elle occupe dans la production générale, estimée à environ 115 millions d'hectolitres, voici celle des principaux pays vinicoles (1884):

France	34,700,000 hectolitres.
Algérie	1,000,000
Italie	27,500,000
Espagne	22,000,000
Autriche-Hongrie .	8,000,000
Portugal	4,000,000
Allemagne	3,700,000
Russie	3,500,000

Or, avant l'invasion du phylloxera, c'est-à-dire il y a seize ans, la superficie des vignobles français était de 2,500,000 hectares. Aujourd'hui elle n'est plus que de 1,990,000 hectares, dont, malheureusement, 642,000 sont malades, de sorte qu'il ne nous reste à l'état sain qu'un peu plus de la moitié de nos vignes d'autrefois. Et

Digitized by Google

cela, malgré une lutte incessante pour la reconstitution de notre vignoble à l'aide de cépages étrangers. On peut juger par là de l'étendue du désastre qui frappe cette branche de notre agriculture française et affirmer que nos populations laborieuses du Nord n'ont rien à envier à celles du Midi.

Quant à la production, et aussi quant à l'importation et à l'exportation, elles se sont naturellement ressenties de cet état de choses et sont indiquées au tableau suivant :

INDUSTRIE VINICOLE FRANÇAISE.

	Production	Importations	Exportations
1871-1875 . .	57,951,000 h.	458,000 h.	3,538,000 h.
1876-1880 . .	40,483,000	2,628,000	2,952,000
1881-1885 . .	32,874,000	8,132,000	2,644,000

Ces chiffres parlent assez d'eux-mêmes, tout commentaire ne pourrait qu'en affaiblir la signification.

Quelles mesures peuvent être efficaces pour conjurer l'aggravation du fléau et empêcher ainsi l'amoindrissement de ce patrimoine national?

Dans l'espèce, s'il y a des mesures de protection à prendre, ce n'est ni à la frontière, ni contre l'étranger.

Le grand mal, ici, ne réside pas dans un excès de production, — loin de là, — ni dans l'envahissement de notre marché par les importations étrangères, bien que nous ayons, de ce côté, à nous défendre contre certains abus très préjudiciables à nos viticulteurs et au Trésor public, ni dans une baisse de prix obligeant le producteur à vendre au-dessous du prix de revient. Non, rien de tout cela. Le mal est d'une nature toute spéciale et c'est à des

Digitized by Google

remèdes ou à des procédés spéciaux qu'il faut avoir recours pour le combattre.

Des savantes recherches des micrographes, des études et observations persévérantes des praticiens les plus éclairés n'est encore, malheureusement, sorti aucun remède pratique contre le phylloxera, et les divers moyens préconisés, immersion ou traitements chimiques, ne sont pas tous applicables et, d'ailleurs, sont loin d'être tous topiques. Un seul moyen est efficace et sûr, la destruction des vignes contaminées et leur remplacement par les cépages américains, plus rustiques, plus résistants. C'est ainsi qu'il sera possible de reconstituer nos richesses disparues. La lutte, d'ailleurs, individuelle ou syndicataire, est organisée d'une façon tellement énergique, que les progrès de la résistance sont aujourd'hui supérieurs à ceux du fléau, c'est dire que la reconstitution de notre vignoble marche plus vite que l'envahissement.

Voilà qui prouve bien l'indomptable énergie des viticulteurs et nous donne l'espoir que leur constance finira par triompher du mal.

Mais, en dehors de ces moyens, il en est d'autres d'une nature toute différente et dont l'emploi peut apporter une amélioration très sensible dans la situation des viticulteurs : c'est le *vinage* et le *sucrage* à prix réduit. L'article 2 de la loi du 29 juillet 1884, en autorisant le sucrage au droit de 20 fr., a donné en partie satisfaction à ce double desideratum. On sait en quoi consistent ces procédés. Appliqués judicieusement, ils sont très recommandables sous tous rapports. Ils permettent aux viticulteurs d'améliorer la qualité des vins dans les mau-

Digitized by Google

vaises années ou, dans les régions à vins faibles, d'en élever la richesse alcoolique et de récupérer ainsi pour la consommation une partie importante de la production qui, à défaut de ces pratiques, lui échappe aujourd'hui.

L'impôt sur l'alcool étant très élevé, — 156 fr par hectolitre, — les vignerons qui ont recours à l'addition directe pour augmenter la richesse alcoolique de leurs vins doivent payer à l'Etat cet impôt qui se traduit pour eux par une dépense de 1 fr. 56 par degré de vinage.

Or, s'ils veulent lutter contre les vins alcoolisés d'Espagne et d'Italie qui leur font une si grande concurrence sur notre marché et qui, d'après les traités, n'acquittent à leur entrée en France que 2 fr. de droit par hectolitre jusqu'à 15°, ils sont forcés de payer 7 fr. 80 par hectolitre pour amener leurs vins de 10° à 15°.

Il y a là pour nos viticulteurs une condition flagrante d'infériorité vis-à-vis des producteurs étrangers, et qu'il importe d'autant plus de faire cesser que les vins d'Espagne et d'Italie, dont la richesse naturelle ne dépasse pas 10 à 12°, sont additionnés, pour atteindre 15°, d'alcools allemands qui entrent ainsi en France sans payer le droit ; d'où, vis-à-vis de nos producteurs, une concurrence déloyale et, pour le Trésor, une perte qu'on a estimée à environ 75 millions.

Le vinage au droit de 25 fr. par hectolitre d'alcool remédierait à ce fâcheux état de choses.

Quant au *sucrage*, c'est là une opération qui ne saurait trop être recommandée et dont les travaux de Dubrunfaut ont fait ressortir toute la saine efficacité, surtout à l'égard de certains vins du centre, de l'est et de l'ouest qui n'ont pas emprisonné assez de rayons de soleil. L'ad-

Digitized by Google

dition de sucre à la cuve, c'est-à-dire sur le moût, à raison de 1 kil. 700 de sucre pur par degré d'alcool dont on veut enrichir chaque hectolitre de vin, suivie ensuite de la fermentation ordinaire, permet d'obtenir des vins de deuxième et troisième cuvée de saveur très appréciable et même très estimée et d'accroître ainsi la production vinicole.

Crise monétaire.

Si tout le monde est d'accord sur les causes de la crise monétaire, il s'en faut de beaucoup qu'il y ait la même unanimité sur les conséquences de cette crise et sur les moyens d'y remédier.

Et d'abord, en quoi consiste-t-elle ?

En deux mots : elle consiste dans la hausse de l'or et dans la dépréciation de l'argent.

Ici, deux écoles sont en présence parmi les économistes.

Les uns (MM. de Laveleye, Allart, en Belgique ; Goschen, en Angleterre ; Soubeyran, Cernuschi, en France ; etc.), attribuant à la crise monétaire une importance excessive, la considèrent comme la cause principale, sinon unique, de la crise économique actuelle. C'est le trouble monétaire, affirment-ils, qui est la cause directe du trouble commercial. D'autres économistes (MM. Pirmez, en Belgique ; Leroy-Beaulieu, en France), sans nier aucunement l'existence de la crise monétaire, en contestent absolument les effets et ne lui attribuent aucune influence sérieuse sur la situation économique.

A l'appui de leur thèse, les premiers invoquent cet axiome classique : *Le prix des choses dépend du rapport entre la masse des objets à échanger et la masse des moyens*

Digitized by Google

d'échange. Or, ajoutent-ils, la masse des moyens d'échange, des métaux précieux, *a notablement diminué* depuis nombre d'années, c'est-à-dire dans une période où le développement des affaires dans le monde en exigeait l'accroissement; il y a donc rareté relative des métaux précieux, contraction monétaire; en d'autres termes, il y a plus-value ou hausse de l'or, c'est-à-dire que son pouvoir libératoire a augmenté, ou encore que pour une même quantité de monnaie on acquiert plus de marchandises, on obtient plus de services. D'où, par voie de conséquence, on conclut que: les marchandises, les services ont baissé de prix.

La question ainsi posée, il s'agit de prouver que la masse des instruments métalliques de l'échange a diminué, et ce point est facile à établir. En effet :

1° La production de l'or dans le monde a diminué, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Production moyenne annuelle de l'or.

1852-1856	750 millions.	
1857-1861	615	
1862-1866	568	
1867-1871	563	
1872-1875	480	
1876-1880	494	
1881	451	Moyenne : 420
1882	419	
1883	411	
1884	400	

Quant à la frappe de l'or, elle s'élevait annuellement en France, de 1850 à 1870, à 250 ou 300 millions.

Or, depuis 1879, les presses sont restées muettes, et il en a été de même en Angleterre et en Belgique. C'est

Digitized by Google

que, en effet, la production de ce métal précieux est devenue insuffisante ;

2° L'absorption de l'or pour des besoins spéciaux a été énorme par quelques pays depuis dix ans.

Ainsi, les Etats-Unis, d'une part, l'Italie, de l'autre, ont absorbé pour le développement de leurs échanges et pour la reprise de la circulation métallique, environ 2 milliards d'or ; d'un autre côté, l'Allemagne plus de 1 milliard pour l'établissement de l'étalon d'or. C'est ainsi que plus de 3 milliards ont été repris à la circulation métallique générale pour cette affectation exceptionnelle et que la production du métal or est devenue insuffisante pour les besoins de la consommation des autres peuples.

Si, par suite du manque d'or, la frappe a été presque nulle en Europe depuis quelques années, par contre, les Etats-Unis seuls ont absorbé et au-delà tout l'or produit. Voici, en effet, quels ont été, depuis sept ans, les résultats de la frappe dans l'union américaine :

Millions de dollars (*dollar : 5 fr. 15*).

1878. . . .	52,8	Soit un total de 382 millions de dollars, contre une production d'or de 231 millions de dollars ; c'est-à-dire un excédent de frappe, sur la production, de 150 millions de dollars.
1879. . . .	41,0	
1880. . . .	56,1	
1881. . . .	78,7	
1882. . . .	89,4	
1883. . . .	35,9	
1884. . . .	27,9	

L'union américaine seule a donc enlevé à la circulation monétaire de l'Europe, depuis sept ans, plus de 750 millions de francs d'or.

En présence de ces phénomènes simultanés : diminution dans la production du métal précieux, besoins ex-

Digitized by Google

ceptionnels à satisfaire, développement considérable de l'industrie dans presque tous les pays, et surtout dans les échanges des pays neufs avec l'Europe, augmentation naturelle de la population, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait disette d'or et que le mot de M. de Bismarck soit justifié : « L'or est devenu une couverture trop étroite, on se bat pour en avoir.»

3° Mais la contraction monétaire ne vient pas seulement de la raréfaction de l'or, elle résulte aussi de la proscription du métal argent. La frappe de l'argent est suspendue partout en Europe ; elle ne fonctionne plus guère que dans l'Inde et les Etats-Unis (Bland-Bill).

Mais ce n'est pas, comme pour l'or, la rareté de ce métal qui a fait arrêter la frappe.

Au contraire, la production de l'argent est en augmentation, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Production moyenne annuelle de l'argent.

1852-1856	198 millions.
1857-1861	202
1862-1866	240
1867-1871	300
1872-1876	444
1877-1880	452
1881	477
1882	510
1883	524
1884	526

On voit que les relations qui existaient autrefois entre la production de l'or et celle de l'argent sont aujourd'hui renversées. En effet, on produit annuellement environ pour 500 millions d'or et 600 millions d'argent. Aussi,

Digitized by Google

le rapport du prix de l'or à celui de l'argent s'est-il considérablement modifié et comme l'or est par excellence le métal des échanges, et en tous pays la véritable commune mesure de la valeur des choses, il s'en est suivi une dépréciation énorme du métal argent qui atteint aujourd'hui de 22 à 23 %. En fait, sur le marché des métaux précieux, la pièce de 5 francs ne vaut plus aujourd'hui que 3 fr. 85. On conçoit quel trouble cette diminution de valeur d'un des métaux monétaires jette dans les transactions internationales, surtout étant donnée la différence du régime monétaire des différentes nations. Aussi, celles ci ont-elles cherché, depuis longues années, à se constituer à l'état d'union en vue de régler entre elles la circulation monétaire. Vaine tentative n'ayant abouti, à grand'peine, qu'à la constitution, puis à la prorogation de l'*union latine*, c'est-à-dire de la convention entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce.

Quoiqu'il en soit, d'autres causes ou d'autres mesures, en précipitant la dépréciation de l'argent, sont venues encore aggraver le mal.

L'adoption, en 1871, par l'Allemagne de l'étalon unique d'or et ses tentatives de démonétisation du métal blanc, la réduction chez les peuples de l'union latine, en 1874, du monnayage de l'argent, la suspension complète de la frappe en 1878, ont troublé si profondément le régime monétaire des nations, et surtout des nations bimétallistes, que l'on peut dire qu'en fait, s'il existe encore quelque part un régime monétaire ayant un nom, c'est le régime monométalliste or. C'est lui qui régit aujourd'hui toutes les transactions, l'argent ne servant plus que de monnaie d'appoint. Et quant à la masse

Digitized by Google

énorme d'argent monnayé qui se trouve (nous ne disons pas qui circule) dans le monde et que dans la France seule on estime à 3 milliards, elle ne représente plus, suivant l'expression de M. Henri Cernuschi, qu'une masse *d'assignats métalliques.*

Et de fait, ces 3 milliards ne valent plus aujourd'hui que 2,240 millions. D'où une perte de 760 millions.

Ainsi, la contraction monétaire résultant de la raréfaction de l'or et de la proscription de l'argent est un fait actuel et certain. Or, s'il est vrai, ainsi qu'on le reconnaît généralement, que c'est l'affluence considérable de l'or qui a contribué au prodigieux développement des affaires de 1850 à 1870 ; ne peut-on admettre avec raison, dit M. de Laveleye, que le phénomène inverse, la cessation complète de l'afflux monétaire, ne doive avoir pour effet *la baisse des prix, des pertes sans cesse répétées infligées à l'agriculture et à l'industrie et par suite la dépression de la vie économique, la crise* ?

Et à l'appui de cette opinion, l'éminent économiste belge rappelle la crise de 1819 à 1829, dont on retrouverait tous les caractères dans la crise actuelle : le prix de la plupart des denrées et marchandises s'abaissant en Angleterre jusqu'à 40 %, la dépréciation de la valeur des terres atteignant 30 % et plus, en Hollande et en Allemagne, phénomènes coïncidant avec une diminution de la production des métaux précieux. Et il reproduit le tableau qu'en a tracé Sismondi (1):

. . . . . .

« Sans doute un engorgement universel dans le commerce est beaucoup plus rare qu'un engorgement partiel;

(1) *Nouveaux principes d'économie politique*, Sismondi, 1827, t. 2, p. 404 à 407.

Digitized by Google

il était peut-être réservé à nos jours d'en fournir un grand et funeste exemple.....

» Un cri de détresse s'élève de toutes les villes manufacturières du vieux monde, et toutes les campagnes du nouveau monde lui répondent. Partout le commerce est frappé d'une même langueur ; partout, il rencontre la même impossibilité de vendre. Il y cinq ans, au moins, que la souffrance a commencé ; loin de se calmer, elle semble s'accroître par la durée.....

» La détresse des manufacturiers est la plus cruelle, parce que, à la différence des agriculteurs, leur subsistance tout entière dépend des échanges. Elle est plus grande en Angleterre, parce que l'Angleterre comprend proportionnellement un plus grand nombre de manufactures qu'aucun pays de l'Europe. On ne peut lire sans frissonner l'adresse des fabricants de Nottingham.....

» C'est aussi un symptôme funeste de cette souffrance universelle que ces associations patriotiques que l'on voit se former en Belgique, en Allemagne, pour repousser les marchandises étrangères Le système (protecteur) qui prévaut aujourd'hui dans l'opinion, c'est la détresse qu'on a partout sous les yeux qui l'a fait adopter. L'abondance des produits ruraux est moins remarquée..... Cependant, l'industrie agricole est généralement en souffrance, les prix des denrées ne compensent qu'à peine les frais de production. En même temps, les fermiers et les propriétaires se plaignent de leurs ruines ; ils demandent à grands cris des lois protectrices, des monopoles ; ils déclarent ne pouvoir soutenir la concurrence étrangère ; et, en effet, beaucoup de fermiers font faillite, beaucoup de propriétaires abandonnent volontairement le quart ou le tiers de leurs fermages. Enfin, de fré-

Digitized by Google

quents incendies de récoltes et de maisons rurales annoncent l'irritation et la fermentation sourde des journaliers de l'agriculture et l'état précaire de toute la société.

» On ne peut contempler cette grande calamité européenne sans se reporter de tout son cœur, de tout son esprit vers la recherche des remèdes qui mettraient un terme à tant de souffrances. »

Et comme pour répondre aux économistes de son temps (aussi à ceux de notre époque) qui nient la surabondance de production, Sismondi ajoute : « Toutefois, nous croirons avoir fait quelque chose si nous avons établi que le pouvoir de consommer ne s'accroît point nécessairement avec le pouvoir de produire. »

On ne peut, assurément, s'empêcher de reconnaître une certaine similitude entre la situation que dépeint Sismondi et l'état de crise actuel. Mais de là à conclure que la contraction monétaire est la cause de tout le mal, il y a loin.

Qu'il y ait, en général, baisse du prix des choses, celà est incontestable ; quelques exceptions importantes se présentent, néanmoins, telles que la viande, le lait, les œufs, le beurre, le vin, etc. Or, si cette baisse avait pour seule et unique cause l'appauvrissement du stock en or, c'est-à-dire la hausse de la valeur de l'or, l'augmentation de sa puissance d'achat, elle atteindrait indistinctement, partout et dans la même proportion, toutes les marchandises, de quelque nature qu'elles soient. Ce n'est pas le cas. Mais n'insistons pas trop, car dans les phénomènes de cet ordre, les effets les plus simples sont dus à des causes souvent très complexes.

Ce qu'il importe de dire, c'est que si la contraction

Digitized by Google

monétaire a pu avoir quelque influence sur le cours des marchandises, les véritables causes de la baisse des prix sont tout autres, et nous les avons énumérées plus haut.

Faisons encore, en ce qui touche la crise monétaire, cette dernière remarque, que le prix des choses étant *fonction du rapport qui existe entre la masse des marchandises et la masse des moyens d'échanges métalliques et fiduciaires*, quand l'instrument métallique se contracte, comme aujourd'hui, l'autre moyen d'échange, le papier, c'est-à-dire le crédit, peut venir s'y substituer dans une très large mesure. C'est, en effet, ce qui a lieu, et la contraction monétaire perd ainsi de l'influence qu'on lui attribue (1).

Quelle que soit, d'ailleurs, cette influence et quelque divergente que soit l'opinion des économistes sur ce point, un double fait reste néanmoins ; à savoir :

1° L'existence d'un trouble profond et général dans la circulation monétaire ;

2° Une baisse générale, et qui tend à se généraliser, du prix de toutes choses.

Peut-on remédier à la crise de la circulation monétaire et comment ?

Examinons.

Si le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent n'avait pas varié ou s'il était encore en réalité sensiblement le même qu'autrefois, c'est-à-dire environ celui de 15 à 1, qui a duré près de deux cents ans et qui est, d'ailleurs, celui fixé par la loi de l'an XI, il ne resterait

(1) M. Giffen nie qu'il y ait substitution sérieuse, et à l'appui de son dire, invoque les chiffres de compensation du Clearing-House et ce, avec une apparence de raison.

Digitized by Google

de la crise monétaire que la raréfaction des métaux précieux, et la circulation métallique en pourrait être gênée, mais non troublée.

L'or et l'argent feraient prime, voilà tout.

Toute différente est la relation actuelle entre la valeur de ces deux métaux ; or, pour les causes que nous avons énumérées, la valeur de l'argent a baissé successivement de 5 % en 1875, 13 % en 1880 et 22 % en 1885.

Que vaut, dès lors, comme solution préconisée par certains économistes et financiers, l'adoption du régime bimétallique ?

Le bimétallisme existe légalement en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, etc. ; le monométallisme or, en Angleterre, en Allemagne, etc. Mais en fait, c'est un régime bâtard se rapprochant de ce dernier qui subsiste en France et l'on pourrait ajouter, partout. Le monnayage de l'argent est suspendu, en Europe, du moins ; la baisse de ce métal fait chaque jour de nouveaux progrès et l'on ne sait où elle s'arrêtera. Est-il possible, dans de telles conditions, de convier tous les pays, surtout ceux à étalon unique d'or, à l'adoption effective du régime bimétallique avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire avec la reprise immédiate de la frappe des monnaies d'argent?

Les débats qui ont eu lieu lors des dernières conférences monétaires, et surtout en 1881, nous disent suffisamment quel accueil serait fait à de pareilles ouvertures. Cependant le remède peut naître, ici comme en bien des cas, de l'excès du mal et si, selon toute probabilité, la baisse de l'argent s'accentue encore jusqu'à atteindre 25 ou 30 %, c'est-à dire jusqu'au moment où le prix de revient du métal n'en permettra plus l'extraction, il faudra bien aviser, soit en modifiant le rapport légal confor-

Digitized by Google

mément au rapport réel, tout en laissant subsister le système monétaire actuel, le bimétallisme, soit en nous acheminant doucement vers le monométallisme or, et en prenant avec la Banque de France, notre grand réservoir métallique, des arrangements de nature à introduire ce système dans notre législation ; soit enfin en adoptant le régime de fait qui existe actuellement, le monométallisme mitigé, et en en régularisant le fonctionnement.

En résumé :

Une crise économique sévit partout, présentant les caractères d'une évolution. Les vieilles nations industrielles, l'Angleterre, la France, la Belgique, etc, en sont surtout atteintes, mais les plus récemment entrées dans la carrière souffrent aussi, notamment les Etats-Unis; ensuite, et à un moindre degré, l'Allemagne et les autres pays de l'Europe. La grande cause du mal est que les conditions respectives de la production se sont profondément modifiées chez la plupart des peuples, à l'avantage des nouveaux venus en agriculture et en industrie. Fait nouveau, capital qui oblige les plus anciens peuples producteurs à prendre des mesures défensives, s'ils ne veulent succomber dans la lutte économique. De plus, chaque peuple veut devenir industriel, alimenter sa propre consommation, et s'affranchir ainsi de l'importation des produits manufacturés de l'étranger. Le développement industriel qui en est résulté a amené partout une pléthore de marchandises qui encombre tous les marchés ; de là une baisse des prix telle que ceux-ci se trouvent, pour le plus grand nombre de producteurs, au-dessous du prix de revient. La lutte est aujourd'hui engagée, ardente, implacable entre les nouveaux venus admira-

Digitized by Google

blement outillés, et protégés. et les anciens peuples dont nous sommes; lutte pour l'abaissement du prix de revient, lutte pour la conservation du marché national et ensuite pour la conquête de nouveaux débouchés. La loi Darwinienne s'exercera ici naturellement dans toute sa rigueur, mais qu'elles en seront les conséquences pour notre pays ? C'est là surtout ce qu'il nous importerait de savoir. Or, d'une part. les peuples nouveaux venus en industrie tendent à réserver leur propre marché à leurs produits manufacturés. Nous allons perdre ainsi une partie de nos débouchés, d'autre part, nous allons rencontrer les mêmes produits en concurrence avec les nôtres sur les marchés de l'étranger, double cause d'affaiblissement pour nous d'autant plus grave que nous avons en France un puissant outillage industriel et que, avec la terminaison des voies ferrées, l'ère de nos grands travaux publics est close pour longtemps. Et puis, nous avons à notre passif une main-d'œuvre élevée, des impôts énormes, des méthodes commerciales surannées, des habitudes de luxe.....

La situation de la France est d'autant plus critique qu'elle est aussi une nation agricole et qu'une crise agricole est venue se greffer sur la crise industrielle et commerciale.

De plus, tandis que la plupart des autres peuples, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, etc., ne souffrent que peu ou point dans la culture des céréales et de la vigne, l'Allemagne et l'Autriche que dans la culture betteravière et un peu aussi dans celle des céréales, la France seule est triplement frappée dans sa production des céréales, dans sa production vinicole, dans sa production sucrière, on peut ajouter dans sa situation monétaire, car c'est elle

Digitized by Google

de toutes les nations qui possède le stock le plus élevé d'argent.

C'est donc, entre tous les pays, la France qui se trouve le plus atteinte dans sa situation industrielle, commerciale et agricole et qui, en définitive, supporte le poids le plus lourd de la crise économique.

Quoi donc de plus rationnel que de chercher son relèvement dans l'adoption des moyens qui, en développant le travail national chez ses concurrents, ont assuré en même temps leur prospérité ?

En matière agricole surtout, nous ne voulons ici parler que des céréales et des betteraves à sucre, y a-t il vraiment d'autre moyen *immédiat* de soulagement que la protection ? Ce serait étrangement méconnaître la question ou la juger avec des idées préconçues, que de nier la nécessité et l'efficacité de ce moyen de défense.

Dans la lutte économique comme sur les champs de bataille, il faut être armé et mieux vaut encore se servir des armes de ses adversaires, quelque défectueuses qu'elles soient, que de n'en pas avoir du tout.

La solution ou mieux l'atténuation de la crise agricole se trouve donc en germe dans la loi du 29 mars 1885 sur les céréales et dans celle du 29 juillet 1884 sur le régime des sucres.

Ajoutons encore que, tandis que l'Italie et l'Espagne cherchent surtout, et non sans succès, le remède à la crise des céréales dans l'extension de la culture de la vigne (1), l'Autriche-Hongrie et la Russie, dans le dé-

(1) Il convient de faire remarquer que la loi italienne du 1er mars 1886, en même temps qu'elle a accompli la péréquation de l'impôt foncier, a *dégrévé* la *propriété agricole*.

Digitized by Google

veloppement de leur industrie ; qu'en Angleterre la grande propriété utilise ses capitaux dans l'achat et la mise en rapport de terres en Amérique et dans l'Inde, et la petite propriété recourt à l'élevage, la France avec ses 8 millions de propriétaires fonciers, n'a pas malheureusement à sa disposition de pareilles ressources, et les conséquences de la crise agricole retombent sur elle plus douloureuses encore que dans tout autre pays.

Quant à la crise de la circulation monétaire, si elle intéresse, en effet, tous les peuples, c'est encore, en Europe, la France bimétalliste qui, à cause de son énorme stock d'argent monnayé, perd le plus à la baisse du métal blanc C'est donc, en somme, notre malheureux pays qui est, de tous, le plus éprouvé et n'étaient son grand ressort, son esprit d'économie, ses immenses ressources, on pourrait le croire arrivé à l'époque de sa décadence et se prendre à désespérer de son avenir.

Quoi qu'il advienne d'ailleurs, quelle que soit l'issue définitive de la lutte économique engagée aujourd'hui entre tous les peuples et de quelque manière qu'on l'envisage, il ne ressort pas moins de la crise ou évolution actuelle ce phénomène nouveau, permanent, *la baisse générale du prix des choses*, qui intéresse également toutes les nations, parce qu'il affecte tous les intérêts, généraux et particuliers, et qui peut avoir sur notre organisation sociale de graves conséquences.

Ces conséquences quelles sont-elles ?

Dans l'industrie et le commerce, les profits seront de plus en plus réduits, car le volume des affaires et les profits de chacun tendront constamment à se restreindre par suite de la concurrence intérieure et internationale

Digitized by Google

et parce que les bénéfices par unité de travail produit tendent aussi toujours à diminuer.

Le propriétaire foncier et immobilier, par suite de la baisse des loyers et des fermages, va subir dans ses revenus, et par suite dans son capital, une perte de 15 à 50 %, à moins toutefois que, comme la rente, le taux de capitalisation des terres ne tende à s'abaisser, ce qui est probable.

Les débiteurs d'intérêts fixes, locataires, fermiers, emprunteurs sur hypothèques, resteront en mauvaise situation jusqu'à l'époque de l'expiration de leurs baux ou obligations, qu'ils pourront alors renouveler dans de meilleures conditions. Tous les contribuables, pour les impôts directs, se trouvent dans le même cas, mais sans chance d'amélioration.

Les rentiers, fonctionnaires, porteurs d'hypothèques et généralement les personnes ayant un revenu ou un traitement fixe verront leur situation s'améliorer, ce qui viendra compenser les conséquences fâcheuses qu'exerce sur leur position sociale la *concurrence des capacités*.

La baisse du taux de l'intérêt ou la diminution du taux de capitalisation de l'argent semble d'ailleurs être un fait permanent régulier avec lequel tout le monde désormais doit compter.

Quant au prix des salaires ou des services, seront-ils entraînés dans le mouvement général de baisse ? C'est là une question fort délicate et à laquelle il est difficile de répondre. La main-d'œuvre est une marchandise d'une nature spéciale, nullement inerte mais bien vivante, pensante et agissante, dont le prix a toujours suivi une progression ascendante. Soumise il

Digitized by Google

est vrai, à la loi naturelle de l'offre et de la demande, elle peut néanmoins en modifier profondément l'application et les effets dans le sens de ses intérêts et on peut être convaincu qu'elle usera de tout le pouvoir et de toutes les ressources que la civilisation moderne met à sa disposition, en un mot, qu'elle ne reculera devant aucun moyen légitime pour atteindre ce but.

Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que l'excès de production dont souffre le monde pourrait être atténué sensiblement par l'adoption de mesures qui, en même temps qu'elles empêcheraient le mal de se développer, apporteraient à la classe ouvrière certaines satisfactions morales et matérielles très désirables : nous voulons parler de la diminution des heures de travail et du repos dominical (1).

Le temps consacré aux menus travaux du ménage et du jardin, à la culture morale et intellectuelle, aux joies de la famille, au repos, serait gagné pour la paix sociale.

Nous croyons qu'en général les salaires ne diminueront pas sensiblement, et qu'en dernière analyse, si l'évolution actuelle doit avoir pour conséquence une moindre aisance, ou si l'on veut un appauvrissement des classes riches, elle aura aussi pour résultat *une moindre inégalité des conditions sociales* (2), c'est-à-dire le rapprochement des classes.

(1) Proudhon n'a pas écrit de plus belles pages que celles de son livre : *De la célébration du dimanche.*

(2) Voir l'*Essai sur la répartition des richesses*, par Paul Leroy-Beaulieu.

Mai 1886.

Digitized by Google

POLÉMIQUE

sur le

LIEU DE NAISSANCE

DE

SAINT VAAST

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

En 1873 j'ai publié dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, d'accord avec M. Proyart, une dissertation historique sur le lieu de naissance de Saint Vaast, travail de douze pages in-8°. Dans ce mémoire, dont une lettre écrite de Limoges à M. Proyart nous donna l'idée, nous avons établi, d'après un texte de la *Vita brevior* de St-Vaast, antérieure à celle d'Alcuin, que le célèbre Evêque d'Arras était né à Courbefy, dans le diocèse de Limoges. Nous avons donné ce texte d'après un manuscrit du XIV^e^ siècle, lequel, rapproché d'un manuscrit du XI^e^ donné par M. Dehaisnes et de plusieurs autres documents, précise la question et la résout en faveur de Courbefy, comme l'a fait de son côté M. Proyart dans la Vie de Saint Vaast.

Digitized by Google

Nous sommes l'un et l'autre d'accord avec M. le chanoine Arbellot, de Limoges, bien connu par ses savants écrits, et depuis lors il ne s'était élevé sur ce point aucune réclamation. Souvent même nous avons reçu du diocèse de Limoges, M. Proyart et moi, des remerciements affectueux, comme d'un service rendu.

L'an dernier, M. l'abbé Pergot, doyen de Terrasson, diocèse de Périgueux, me demanda une brochure, par une lettre datée du 13 juillet 1884, et dans la *Semaine religieuse* de Périgueux, du 23 août suivant, il commençait une série d'articles destinés à combattre notre thèse et à établir le lieu de naissance de Saint Vaast dans le diocèse de Périgueux. Il luttait ainsi pendant quelque temps contre M. l'abbé Carles, auteur connu de bons ouvrages de liturgie, lequel était et demeure de notre avis et tient pour Courbefy.

Voici les arguments de M. Pergot.

1° Il y a dans les deux villages de Villac et de Châtres une tradition disant que saint Vaast, issu de parents fort riches, possédait sur ces deux paroisses des propriétés d'une vaste étendue ;

2° L'église paroissiale de Villac reconnaît saint Vaast pour patron ;

3° Sur les limites des deux paroisses susdites on trouve une fontaine qui porte le nom de Fontaine de saint Vaast. C'était là pour lui, dans sa jeunesse, un rendez-vous de chasse;

4° Une autre tradition rapporte que saint Vaast, né dans les environs de Trassalvas, village de Villac, possédait autour de ce village d'immenses propriétés.

Si on joint à ces quatre faits l'assertion que le texte

Digitized by Google

de la *Vita brevior* a été interpolé, on a tout l'ensemble de la dissertation de M. Pergot, le reste ne renfermant que des plaisanteries et des hors-d'œuvre.

C'est ce que M. Carles a très bien vu et très bien fait connaître. Il a invité M. Pergot à rester dans son sujet, à être moins long, à donner des arguments. Il lui a répondu, et c'était indiqué, que saint Vaast pouvait avoir des possessions à Villac et à Châtres sans y être né ; que les fontaines de saint Vaast se rencontraient encore ailleurs; que d'autres paroisses avaient saint Vaast pour patron ; qu'il ne suffisait pas de parler d'interpolation, mais qu'il fallait la prouver. Il le rappelle à la question, ne veut pas qu'il s'en éloigne et se dérobe ; mais M. Pergot a une manière à lui de combattre : il s'adresse personnellement à son adversaire, il le plaisante, il lui donne à chaque instant du cher confrère, du vénéré confrère ; il s'amuse, il tourne, il retourne, il affirme, il affirme encore ; à l'entendre tout est décidé, c'est irrévocable, son siège est fait, s'opposer à son affirmation est vraiment scandaleux.

Au reste, tout cela est dit d'une manière aimable, agréable même : on est presque fâché de ne pas pouvoir lui donner raison.

M. Carles s'est lassé de cette manière de faire. Après lui avoir donné la réponse et la réplique, il a suivi le conseil des anciennes Facultés dans les discussions analogues, il l'a laissé parler tout seul : il lui a octroyé ce *dernier mot*, auquel l'excellent doyen avoue qu'il tenait beaucoup.

Alors intervient M. le chanoine Arbellot, qui n'est pas d'humeur à laisser enlever à Limoges une de ses plus

Digitized by Google

grandes gloires, et M. Arbellot entre en lice le 23 octobre 1884. Il m'avait écrit trois jours auparavant et m'avait demandé de l'aider, ce que j'ai fait. Les manuscrits de la Bibliothèque d'Arras ont ajouté bien des choses nouvelles à celles que déjà ils nous avaient données, et c'est surtout ici et à Paris que nous avons trouvé des documents pour ce nouveau débat.

A Arras, j'ai compulsé des manuscrits plus anciens ; à Paris, M. Léopold Delisle en a fait connaître d'autres, les recherches dans la Bibliothèque Nationale ont été portées aussi loin que possible, et comme le passage de la *Vita brevior* contesté par M. Pergot se trouve partout, l'accusation d'interpolation a été réduite à néant. On peut voir dans le long travail de M. Arbellot tous les détails de ce que je viens de vous donner ici en résumé, la question y est suivie avec le plus grand soin.

M. Arbellot a divisé son travail de la manière suivante :

Il examine d'abord et compare les manuscrits, et il établit nettement l'authenticité de l'ancienne Vie de saint Vaast, antérieure de beaucoup à celle d'Alcuin Il va même jusqu'à soupçonner l'auteur de cette vie ancienne, lequel ne serait autre que saint Géry lui-même, qui très certainement a vu Courbefy et le mont Leucus, lorsqu'il alla dans le Limousin et le Périgord pour constater les possessions de l'évêché d'Arras-Cambrai. Nous reviendrons une autre fois sur cette question.

Il examine ensuite les caractères archéologiques, intrinsèques, extrinsèques, de ces manuscrits, le style, les expressions : bref, il en fait une étude approfondie.

Puis il entre dans la tradition locale, et l'on est

Digitized by Google

étonné de suivre la chaîne non interrompue d'auteurs qui, non pas depuis hier, comme M. Pergot le dit, mais depuis des siècles, donnent Courbefy comme lieu de naissance à saint Vaast. On avait oublié tout cela, on ne savait plus où était né l'apôtre de l'Artois, c'est vrai; mais autrefois on l'a su. C'est là une histoire plus commune qu'on ne pense, ce *vieux-neuf* qui étonne toujours et se trouve d'ordinaire si piquant.

M. Arbellot étudie ensuite la tradition liturgique, et il constate le culte de saint Vaast à Limoges de temps immémorial. Il donne des textes à partir du XIII[e] siècle jusqu'à présent.

Il examine enfin les quatre arguments de M. Pergot, déjà cités, il les refute avec soin.

Il termine son travail en établissant ces trois faits :

La montagne où est né saint Vaast s'appelait *Mont Leucus*; le castrum qui s'y trouvait avait pris le nom de cette montagne ; les peuples de cette région s'appelaient *Leuci*, et le territoire de ces *Leuci* occupait une grande partie de l'Aquitaine, et s'étendait jusqu'à l'Océan.

C'est exactement ce que j'ai dit dans mon mémoire, sauf ce qui regarde Châlus, où il paraît que j'ai fait erreur, en compagnie de M. M. Deloche, qui a dit la même chose que moi sans que nous nous soyons concertés. C'est un détail peu important. L'essentiel, le grand point, c'est que nous sommes tous d'accord sur le lieu de naissance de saint Vaast, qui est bien Courbefy.

M. Arbellot a eu une excellente idée, c'est celle d'une visite à Courbefy, et c'est ainsi qu'il en rend compte.

» Le 12 octobre 1884, nous avons fait une excursion archéologique à Courbefy, lieu de naissance de saint Vaast.

Digitized by Google

Nous voulions étudier les ruines du château féodal, souvent mentionné par nos chroniques, pendant la période du moyen-âge, dans les guerres contre les Anglais, et aussi à l'époque de la Ligue ; nous voulions surtout explorer les vestiges de l'oppidum gaulois, signalé en premier lieu, ou, pour mieux dire, découvert par M. Félix de Verneilh. Nous étions en compagnie de quatre membres de la Société Archéologique : M. Louis Guibert, vice-président de la Société ; M. Nivet-Fontaubert, qui avait visité ces ruines avec M. de Verneilh, en 1862 ; M. Camille Marbouty, qui a lu, dans une séance de la Société, un intéressant rapport sur cette excursion ; M. Jules Tardieu, qui a exécuté deux plans très beaux et très exacts, dont l'un en relief, des ruines du château et de l'oppidum de Courbefy.

» Descendus à la gare de Bussière-Galand, nous sommes arrivés, après une marche ascendante de quatre ou cinq kilomètres, au village de Courbefy, qui ne se compose aujourd'hui que de cinq à six maisons de paysans, auprès desquelles s'élève une pauvre église délabrée, sans aucun ornement, plus semblable à une grange qu'à une église (1).

» Il y a deux sortes d'antiquités bien distinctes à Courbefy, les unes celtiques, les autres du moyen-âge : l'oppidum gaulois et le château féodal :

(1) La cure de Courbefy ne comptait, avant la Révolution, que 140 communiants. Au XVIe siècle, elle était à la nomination du prieur du Chalard. La plus ancienne mention de cette paroisse, dans le Pouillé de Nadaud, est de 1515. Un acte de 1536 l'appelle « prieuré-cure et église paroissiale de Sainte-Marie et de Saint-Eutrope de Courbefy.» (*Pouillés de Nadaud et de Legros*).

Digitized by Google

» 1° L'oppidum gaulois, qui occupait le plateau de la montagne, et dont l'accès est défendu, du côté de l'ouest, par un fossé encore très apparent. Cet oppidum s'appuie, au nord, sur une espèce de citadelle entourée de deux larges fossés concentriques.

» 2° C'est au sommet de ce mamelon, et sur l'espace assez réduit qu'environnent ces deux fossés profonds, qu'on a construit le château féodal. Cette forteresse est mentionnée dans nos annales depuis l'an 1252 jusqu'au commencement du XVII[e] siècle (1).

La construction de ce château paraît remonter au XIII[e] siècle. Les courtines étaient flanquées, à l'ouest et à l'est, par deux tours carrées, dont on peut mesurer les fondements. Du côté sud, se dresse la base, à demi-ruinée et couverte de lierre, d'une tour octogonale qui servait de donjon, et qui a été renversée par la poudre. Ses deux étages supérieurs, ayant été détachés séparément, et étant tombés tout d'une pièce, gisent, comme deux blocs gigantesques dans l'intérieur de la place. Les chambres des deux étages étaient voûtées comme des fours. Ce donjon, qui avait environ vingt mètres de hauteur, dominait toutes les campagnes voisines.

» Le chanoine Collin, dans ses *Vies des Saints*, imprimées en 1672, dit, en parlant du château de Courbefy : « Les habitants de Limoges, ayans obtenu du Roy la permission de le démolir, pour ce qu'il servoit de

(1) Voir, sur l'histoire du château de Courbefy, notre *Guide du voyageur en Limousin*, p. 206, et un savant article de M. l'abbé Lecler, dans *l'Almanach limousin* de 1880, 2[e] partie, p. 75-83.

Digitized by Google

retraite à quantité de voleurs qui se retiroient là-dedans, *il y a environ soixante ans* (1).. »

» Il est visible que les fossés gigantesques qui environnent le château féodal n'ont pas été creusés en vue de ce château : ce sont des retranchements celtiques dont on a profité, au moyen-âge, pour rendre l'accès de la place plus difficile, et pour augmenter les moyens de défense de la forteresse qu'on a élevée sur ce point.

» Au moyen âge, les fossés qui entouraient le château étaient creusés à fond de cuve, c'est-à-dire étaient revêtus, des deux côtés, de murs à pied droit ; puis l'on se contentait d'un seul fossé pour défendre la forteresse. A Courbefy, ce sont deux larges fossés concentriques, qui ont été creusés de manière à laisser entre eux un *agger* dont le sommet est assez étroit. Les pentes de cet *agger* sont à 45 degrés, et les fossés, à de certains endroits, ont de 20 à 30 mètres de profondeur. De pareils retranchements accusent une époque antérieure au moyen-âge.

» Tout près de l'église, dans un cimetière abandonné, quelques dalles tumulaires apparaissent çà et là, mais n'ont aucun caractère archéologique qui puisse en faire connaître l'antiquité. Derrière le chevet, un bloc énorme de maçonnerie fortement cimenté indique l'existence d'un ancien édifice. C'est peut-être un débris de la villa romaine où naquit saint Vaast.

(1) *Vies des Saints du diocèse de Limoges, p. 41.* Cette démolition eut donc lieu au commencement du XVIIIe siècle. C'est par erreur que M. Allou (p. 356) assigne cette démolition à l'an 1660 ; et c'est par suite d'une erreur typographique que nous l'avons assignée nous même à l'an 1669 (*Guide du voyageur en Limousin, p. 207*).

Digitized by Google

» Le plateau de la montagne, en dehors du village, est couvert de vestiges de substructions qui apparaissent à fleur de sol sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Au milieu de ces ruines, nous avons distingué un petit réduit rectangulaire, de peu de profondeur, en appareil assez régulier, dont on n'a pu nous dire la destination ; plus loin, des pierres amoncelées, des fondements de murailles, annoncent clairement que tout ce plateau a été autrefois couvert d'édifices ; toutefois l'absence de monuments construits en appareil romain nous fait présumer que ces ruines remontent à l'époque celtique ; et, sur l'emplacement de cet oppidum, se serait élevée, au IV^e^ ou V^e^ siècle, une villa appartenant aux parents de saint Vaast, et que le saint aurait illustrée par sa naissance.

» L'auteur de l'ancienne Vie de saint Vaast avait certainement visité Courbefy : la description qu'il en fait est celle d'un témoin oculaire. Cette montagne élevée, qui se trouve à peu près à égale distance de Limoges et de Périgueux, et sur laquelle on voit les ruines d'une cité ou d'un *castrum* ; ces fortifications magnifiques que signale cet écrivain, et qui répondent si bien à la double enceinte des fossés profonds qui défendent la citadelle, montrent suffisamment qu'il avait visité ce lieu Faut-il émettre une conjecture? Nous soupçonnerions que l'auteur de cette *Vita prior* serait saint Géry (*Gaugericus*), successeur de saint Vaast sur le siège de Cambrai, qui, en se rendant en pèlerinage au tombeau de saint Front, et en allant visiter les domaines que l'Eglise de Cambrai possédait dans le Périgord par suite d'un legs de son prédécesseur, se serait arrêté, en passant, dans le lieu qui avait vu naître saint Vaast.»

Digitized by Google

Nous avons beaucoup aidé M. Arbellot dans son rude travail ; disons ici qu'il nous a remercié chaleureusement en le terminant. Dernièrement encore il nous demandait de nouveaux renseignements avant de distribuer les exemplaires du tirage à part. Il veut prendre toutes les précautions afin d'en finir une bonne fois.

En finir une bonne fois ! Ce n'est pas facile avec un joûteur comme M. Pergot.

Voici venir de nouveau le terrible doyen de Terrasson avec une brochure de seize pages, la première de plusieurs qui vont suivre. Cette feuille est du 21 novembre.

On doit le dire en toute vérité : ces pages sont fatigantes à lire. Ce sont toujours les mêmes plaisanteries, la même accusation d'interpolation, si bien réfutée, plus une longue dissertation sur le sens exact de *civitas* et de *castrum*, chose bien étrangère au fond de la question. Le croira-t-on ? Moi le compagnon de travail de M. Arbellot, moi qui ai fait un mémoire pour établir le lieu de naissance de Saint Vaast à Courbefy, je suis pris à partie et cité, oui cité, comme opposé à cette thèse ! Cela vient à propos d'une de mes dernières lettres à M. Arbellot. Dans cette lettre, outre le texte demandé je lui fais la description du manuscrit dans lequel on a réuni tout ce qu'on a pu trouver sur Saint Vaast. On y met donc, outre la vie d'Alcuin, précédée de son prologue, un autre prologue, puis encore un autre prologue où se trouve le lieu de naissance, puis la vie, puis des sermons sur Saint Vaast, enfin une collection de documents. En donnant ces renseignements, mon intention était de montrer le soin pris par nos religieux de Saint-Vaast d'Arras pour conserver leurs trésors de diverses épo-

Digitized by Google

ques. Eh bien ! M. Pergot me fait transformer ces pièces en « *un vrai salmigondis où tous les goûts trouvent leur satisfaction.* » Franchement, il n'est pas permis d'agir ainsi, même avec l'idée fixe, avec le parti-pris. Disons toutefois, pour la décharge du digne doyen, qu'il y a dans une de ses dissertations quelques pages qui se font lire avec plaisir. Ce sont celles où il décrit la manière dont se fait un Propre des Saints d'un diocèse. Ici Monseigneur un tel est indigné de ne pas voir son patron dans le Propre, et il l'y insère d'office ; là, M. le Chanoine un tel, grand ami de tel saint, veut l'y mettre et il l'y met; ailleurs, tel saint très vénéré, très connu, est exclus parce qu'il arrive que tel membre de la Commission a oublié de l'étudier, etc. etc. Et puis, M. Carles est chargé de la rédaction du nouveau Propre que l'on prépare. Là est le danger. Il faut lui inspirer une frayeur salutaire pour qu'il ne soit pas trop radical dans ses retranchements. Cette dernière pensée n'est pas exprimée, on la devine pourtant, mais la confection du Propre est décrite de main de maître et nous fait penser à des scènes analogues se passant assez loin de l'Aquitaine. Décidément il y a de l'homme partout.

L'intrépide champion de Périgueux parlera-t-il encore? Oui, certainement. Tout en admirant un tel courage, digne d'une meilleure cause, il sera sage, pensons-nous, la question de Courbefy étant si bien traitée, il sera sage de le laisser désormais parler tout seul.

Arras, le 4 décembre 1885.

Digitized by Google

DES DIVERSES

TRANSFORMATIONS DU NOM

DE

SAINT VAAST

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général

Dernièrement une main amie m'a envoyé toute une série de numéros de la Revue anglaise *the Athenæum*.

Il y avait le 3 janvier 1885, le 10 janvier, le 24 janvier, le 7 février. Chacun de ces cahiers contenait naturellement des articles sur un même sujet, que l'on avait cru de nature à m'intéresser : en effet, ce sujet est intéressant, puisqu'il s'agit du nom de notre Saint Vaast, évêque d'Arras, et des transformations étranges que ce nom a subies.

C'est à propos des difficultés énormes que l'on rencontre pour donner l'explication des noms de lieux et des points divers du vieux Londres, que cette question est soulevée et traitée par M. Henry B. Wheatley, à l'occasion d'une vieille église et d'une ruelle qui portent le nom de *Foster Lane ou Saint Forster's Lane*.

Digitized by Google

Quel est ce saint Foster, titulaire de l'église de la ruelle en question ?

Jusqu'ici ce point de la topographie londonnienne a été un grand embarras pour les guides. On vient de découvrir pourtant, qu'autrefois on disait dans certains actes : *Ecclesia S. Leonardi in venello S. Vedasti.* D'après d'autres, Pierre Cunningham a pu dire : « l'église est appelée Saint Vedast, *Foster lane.* » D'autres confusions se sont produites ; mais de ces confusions mêmes, dont nous allons avoir la clef, il résulte que souvent le nom entier de Vedast ou même Vedastus se retrouve dans des pièces authentiques, notamment après le grand incendie, qui a beaucoup endommagé l'église. Dans les actes mortuaires dressés après cette époque, on l'appelle, sous la lettre *V.* des registres : église de Saint Vedast, *alias* Foster, et sous la lettre *F* nous trouvons saint Foster's, tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant les années. On peut voir les détails aux pièces justificatives, où nous avons mis tous les articles de l'*Athenæum*, dans leur texte anglais.

Vedastus, Vedast, Foster et Forster sont donc une seule et même personne.

Comment et quand notre Saint Vaast fut-il ainsi connu en Angleterre ?

Le premier recteur de l'église susdite est signalé en 1308 ; mais l'église est déjà mentionnée dans des actes mortuaires un siècle plus tôt. L'auteur croit que c'est lors de la conquête normande qu'une communauté de Français vint établir cette église, peut-être même dès le temps d'Edouard le confesseur.

Quoiqu'il en soit de la date précise de l'établissement,

Digitized by Google

toujours est-il que le Saint honoré là est notre Saint Vaast. Je crois même me rappeler que déjà, lors d'un premier séjour que je fis à Londres en 1847, l'aumônier de la Chapelle française, M. Toursel, m'avait fait remarquer cette ruelle, cette église et ce nom, en m'assurant qu'il s'agissait bien de notre Saint Vaast.

Comment Vedastus a-t-il fait Foster? La chose n'est pas bien difficile à expliquer, et M. Wheatley en donne une démonstration véritable.

D'abord la première corruption vient de la France, dit-il avec raison. Sauf pour les actes latins, où Vedastus a été conservé, comme en France dans les livres de la liturgie, la forme familière sous laquelle il fut porté de France en Angleterre était certainement Vaast ou Vast. En anglais ce mot a été tout de suite prononcé Vaust, comme on dit Vause en écrivant *Vase*, et comme on pourrait citer bien des analogues. Quant au changement de *V.* en *F.*, il n'est pas moins fréquent. Vicus de Lupo, par exemple, a fait Vis de loup, puis Videlou. En cette forme il est venu en Angleterre, où il a fait Videlow, Vidler et Fidler. De même Vaust est devenu Faust. L'introduction de l'r à la suite du nom est un fait qui se rencontre fort souvent, et la forme définitive Fauster est ainsi expliquée : Foster n'est qu'une simplification.

Voici donc la route parcourue par le nom de notre Saint pour aller depuis Vedastus jusqu'à Foster. Elle comprend huit étapes, ainsi désignées par M. Wheatley.

1, Vedast; 2, Vaast; 3, Vast prononcé Vaust; 4, Fast; 5, Fastés; 6, Fastres; 7, Fauster's; 8, Foster's ou Foster.

Dans le numéro du 10 janvier, l'*Athenæum* publie quatre notes nouvelles sur ce sujet.

Digitized by Google

La première est de M. Thomas Kerslake, annonçant qu'il a donné, il y a vingt ans, une identification semblable, établie il est vrai sur d'autres données, mais d'après lesquelles il expliquait Foster par Vedastus. Seulement il n'a pas de citations d'actes, mais des rapprochements linguistiques, qu'il donne et qui sont certainement moins clairs que les précédents donnés par M. Wheatley.

La seconde est de M. J. Clare Hudion. Elle annonce grâcieusement à M. Wheatley qu'il y a une église paroissiale sous le vocable de saint Vedast à Tathwelle, près de Louth, dans le Comté de Lincoln.

La troisième est de M. O. W. Tancock. Il s'agit de Norwich. A la page 13 des *Antiquitates Capellæ D. Johannis Evangelistæ, hodiè Scholæ Regiæ... de sir Thomas Browne*, il est dit : « *Non sunt, ut opinor, jam Ecclesiæ Sancti Cuthberti, fratrum minorum, et Sancti Vedasti, in vicinia sua olim positæ, ut ex antiquis scriptis constat. A Vedasto quidem nomen habuit venella quædam... quæ majoribus nostris contractè saint Vaists, nobis corruptè saint Faiths-lane dicitur, quasi S. Videi seu Fidis Virginis esset.* » Il cite encore d'autres formes données dans des vies des saints de Baring Gould : Vaast, Vaat, Wast, Wât, et souvent Gaston. Dans les emblèmes des saints, du Dr Husenbeth, on trouve saint Vedast mis en relation d'identité avec Foster. Il y a près de Norwich une église de saint Faith. « *Thers is a church horsham saint Faith's near Norwich.* »

La quatrième, signée A. B. C. D., dit que Saint Vedast, d'Arras, est appelé dans de vieux martyrologes anglais St Sawster.

La cinquième, de M. J. H. Round, indique des rappro-

Digitized by Google

chements à faire entre Foster-Lane, *Venella Sancti Vedasti*, et d'autres corruptions non moins étranges qui ont eu lieu à Colchester, à propos de Sainte Hélène et de Sainte Osyth. C'est une confirmation de tout ce qui a été dit jusqu'ici.

La sixième est de M. A. Hall, qui explique une double fondation faite dans la Cité de Londres, l'une ancienne, de Sainte Foi, ou Faith, l'autre de Saint Vedast.

La septième est un résumé et un remerciement de M. Wheatley à ses aimables collaborateurs. Il donne en même temps son avis sur leurs communications. A M. A. B. C. D. il fait observer que la forme Sawster est une erreur de copiste pour Fawster. Il constate la priorité de M. Kerslake, mais en faisant observer que c'était une appréciation et non une démonstration fondée sur documents précis. Il n'admet pas certaine référence à un mot flamand indiqué par un des correspondants, pas plus que les raisonnements sur Sainte Foi; mais il est très-reconnaissant des indications données sur d'autres églises de Saint Vaast existant sur divers points du Royaume-Uni.

En somme, c'est une vraie séance académique; on trouve la thèse, les appuis de la thèse, les observations et remarques, une conversation de bon ton et tout académique sur ce curieux sujet.

Nous y trouvons, de plus, une illustration nouvelle et une marque de la grande situation qu'a toujours occupée dans l'opinion et dans l'histoire notre glorieux apôtre Saint Vaast d'Arras.

Digitized by Google

INCIPIT VITA

SANCTI AC BEATISSIMI VEDASTI

EPISCOPI ET CONFESSORIS

I

Sanctorum presulum gloria, potissimo semper jure ac solerti indagatione, vel imitando exemplo, vel litterarum serie memoriæ est commendanda, ut clare prorsus luce reddita, ad sui cultus imitationem delinquentium animas studeant revocare, quatenus non solum sibi mercedis lucra affatim compilata, verum etiam aliorum profectu coadunata congaudeant. Eritque æquus arbiter rerum sator æternus, ut qui illis solamina ad augendam religionis copiam tribuit imitatoribus supplementum, perficiendi præbere non abnuat. Nec fastidire quispiam debet, si in aliquibus rebus quæ exiguæ hominibus videantur, supernæ virtutis indicia suffragari, cum crebro in magnis ac minimis rectus arbiter et pensando subveniat et subveniendo, ut in majoribus convalescant, præstet auxilium. Venerandi ergo viri Vedasti, pontificis Atrabatum urbis, memoriam posteris commendare ratum ducimus, ut unde originem duxerit, vel qualiter sanæ vitæ cursum peregerit, quemque finem habuerit, prosequi studeamus verbis.

II

Aquitania montem habet, qui, æqualibus pene spatiis, Petragoricam et Lemovicam civitates dirimit. Mons ille magnus, et sui quantitate multum terræ occupans longe lateque, altitudine fere nubes penetrans, si graves sint. Super cacumen ejus, antiquis et præteritis ætatibus, in-

Digitized by Google

certum an civitas, an castrum situm fuit : cujus enormitatem et munitissimam magnificentiam ruinarum indicia et moles dirutæ satis demonstrant. quanta fuerit resipsa. Nomen montis ex tunc et nunc Leucus est ; ex nomine montis castrum illud etiam nomen sortitum est ; sed et populi regionis illius Leuci sunt dicti, maxima pars Aquitaniæ usque in Oceanum. Testes sunt perpetua fama et plures scripturæ jam hodie quo l illa omnia ita nuncupantur. De Leucis ergo B. Vedastus oriundus fuit, nobilibus procul dubio natalibus, prosapia sicut ingenua, ita insigni et famosa, prædiorum affluentia et abundantia divitiarum locupletissimis, ut nihil de sæculari defuerit gloria. Puer studio litterarum felici auspicio mancipatus est ; nam omnia quæ ad institutum studium attinebant, divino suggerente suffragio, plenissime hausit. Verum in his omnibus nullo abusus est. sed, gradatim ad summa aspirans vere secundum Deum et quæ illius sunt philosophatus est, ut solum Deum et voluntatem ejus, et præcepta amplecteretur, certus de reposito fructu. Denum beatissimus, plus quam adolescens, parentes fugit, divitias contempsit paternas et gloriam ; et amplissimas possessiones ita sprevit, ac si brevissimæ essent, ita patriam evasit. Applicuit tandem, ita solitarius, ita vacuus, ad fines qui Alemannos prospiciunt. Ibi de loco ad locum pauper exulavit pro amore vitæ æternæ.

III

Igitur cum inclitus Francorum rex Chlodoveus, omni industria solers, Francis regnaret, evenit ut quodam in tempore, inter incendia bellorum, adversum Alamannos, gentem ferocem, bellaturus pergeret. Quò cum venisset ab utroque acies, et nisi obvium hostem habuisset. Reni alveum transire vellet ; cumque tergo utrinque hostium cunei adstarent, et tam Franci quam Alamanni ad mutuam cædem inhiarent, commisso prælio, ita vehemens

Digitized by Google

terror Chlodovei animum obrepserat, ut in ea pugna seviendi finem horrenda anxietate trutinuret. Cumque ergo suos pene ad internecionem opprimi cerneret, tandem divino fultus auxilio in animo, oculosque ad cœlum elevatos attollit : « Unice, inquit, potestatis ac majestatis Deus, quem Chlodchildis conlateranea mea confitetur, quemque humili prece die noctuque supplicare non cessat, tu mihi hodie hanc de hostibus concede victoriam, ut et ego te deinceps et corde credendo teneam et adorem ». Cumque his et hujusmodi precibus rerum Auctorem pulsaret, cessit tandem hostis, terga vertendo, victoriam Chlodoveo. Victor deinde Alamannos cum rege in ditione cepit, ovansque ad patriam festinus rediens, ad Tullum oppidum venit.

IV

Et cum jam desiderium rex teneret, ut celer ad baptismi gratiam confugeret, sciscitando comperit inibi beatum Vedastum sub religionis cultu vitam degere, quem mox sibi in itinere junxit. Cum pariter pergerent, quadam die venerunt in pagum Vungisem, qui dicitur Grandeponte, juxta villam Riguliacum super fluvium Axona, obvium habens cæcum multorum annorum spatio ab hac luce damnatum. Petiit beato Vedasto ut pro se immensæ pietatis postularet auxilium, ut lumen quo carebat, ipso impetrante, recipere mereretur. Ille fidus de misericordia Domini dexteram levavit, super oculos cæci signum crucis imposuit, statimque lumen oculorum recepit ; ibique a Christianis hominibus basilica constructa esse videtur, ubi in ejus honorem multa mirabilia fiunt.

Ac inde ad Remorum urbem, ad pontificem Remigium, qui tunc inibi sacerdotalem cathedram regebat, perduxit. Quo tantisper moratus, sacræ Trinitatis fidem Chlodoveus professus baptismi gratiam recepit. Indeque

Digitized by Google

progressus, victor ad patriam rediens, jam dictum Vedastum beato Remigio commendavit.

V

Qui cum apud eum moraretur, et in præfata urbe Remorum vitam degeret, accidit ut quodam in tempore aliquis ex illustribus viris ad cellulam ejus veniret. Erat enim mitis animo, alloquioque suavis. Noverat opem miseris ferre, mestosque verbis fovere, ac ignavos quosque ad sobrietatis normam redigere, omnemque religionis censuram et exemplo monstrare et verbis studebat edocere. Cum ergo, ut diximus, quidam de illustribus viris ad eum prope pervenisset, ille de industria ministro jubet, ut concito gradu post salubria affamina huic viro vini poculum inferret. Ille ait, nequaquam in vas, quo haurire solitus fuerat, quidquam vini remansisse Quo audito, gemens cœlum conspicit. ac mentem ad superna attulit, ut cito clemens pietas subveniret. Mox eodem more, qui in Cana Gallilleæ aquas in vini mutavit saporem, hujus necessitatis tribuit vicissitudinem. Ac mox, post impletam orationem, ministro urgens imperat, ut ad vas festinus properet, et quæ Dominus tribuit, afferre festinet. Moxque obediens minister celer venit, vasque a quo vinum haurire solitus fuerat superfluens reperit. Repletus gaudio, imperatum munus deportat ac de affluente munere letus denunciat. Quod ille statim audiens, ne favor patratæ virtutis mentem macularet, ministro jubet ut nulli hoc in propatulo jactitando denuntiet, sed quoadusque inter superos vitam degeret, silendo tegi jubet.

VI

Cumque jam celeberrimæ famæ in præfata urbe Remorum esset, et beatus Remigius eum venerationis cultu attollere niteretur, fuit tandem consilii ut Atrabatum urbi eum pontificem faceret, quo Francorum gentem ad

Digitized by Google

baptismi gratiam paulatim docendo ac de industria monendo attrahere curaret. Suscepto itaque pontificalis cathedræ onere, ad urbem Atrabatum venit; dumque intra muros adire vellet, obvios habuit cæcum et claudum, alimoniam postulantes. Cumque ille apostolica de fonte hauriens, verba depromeret, ac diceret se nequaquam supplemento auri argentique onerari, illi attentius pulsant, ac de industria pecuniam quam haberet extorquere nitebantur. Ille deinceps importune opem petentibus ait: « Pro auri argentique munere, si fides vestra meum comitaretur affectum, divini muneris mox uberius affluentia redundaret ». Illi aiunt sese ad omnia paratos. « Si fides, inquit, vestra meis comitatur dictis, pristinam sanitatem utriusque vestrum omnipotentis dextera largiatur ». Manuque mox oculis superposita, ac debilia membra adtractata, signo crucis facto, sursum cœlos aspiciens, quæ poposcit, impetravit. Nam statim cæcus visum, claudus gressum recipiens, ovantes uterque ad propria remearunt.

VII

Pervenit ergo ut ecclesiam introiret; quam cernens incultam, ac negligentia civium paganorum prætermissam, veprium densitate oppletam, stercoribus de bestiarum habitaculis pollutam, merori corda subdit, omnique tristitiæ colla submittit. Nec prorsus hominis habitatio urbem frequentabat; quæ olim ab Attilane, Hunorum rege, diruta, ac turpi squalore relicta fuerat. Ibi et habitatio ursi reperta, quem cum animi dolore a vallo urbis ejecit; ac ne Crientium fluviolum, qui ibi fluit, ultra progrederetur, imperavit. Nullatenus illuc visus fuit revertisse. Erat autem beatus Vedastus penes regiam aulam, nec valebat Francorum viros a profanis erroribus ex integro deviare, sed paulatim; et qui se per dulcia

Digitized by Google

rationis affamina religioni subdebant, Ecclesiæ recipiebantur sinu.

VIII

Actumque est deinceps, ut, mortuo Chlodoveo, Chlotarius, filius ejus, patris in locum suffectus, Francis regnaret; et cum egregie regni regimina regeret, evenit ut aliquis vir Francus, nomine Hocinus, regem Chlotarium ad prandium vocaret, ac inter aulicos regis venerabilem virum Vedastum pontificem invitaret. At ille, non quod eis consentiendo gulæ faveret, sed quod adunatam ad regis prandium turbam suis salubribus doctrinis edoceret, ac per regis auctoritatem plerosque ad sacrum baptismum provocare vellet. Cumque ergo attonitus ad prandium vocatus venisset, domum introiens, conspicit gentili ritu vasa plena cervisæ domi astare. Quod ille sciscitans quid sibi vasa in medio domus posita vellent inquireret, responsum est, alia Christianis, alia verso paganis apposita ac gentili ritu sacrificata. Cumque ita sibi denuntiatum fuisset, omnia vasa de industria signo crucis sacravit, ac, omnipotentis Dei nomine invocato cum fidei adminiculo, celesti auxiliante dono, benedixit. Cumque benedictionem cum crucis signo super vasa quæ gentili fuerant ritu sacrata præmisisset, mox soluta ligaminibus, cunctum cervisæ liquorem, quem capiebant, in pavimentum dejecerunt. Unde rex, miraculo perculsus, ac omnis procerum caterva sciscitatur quæ gestæ rei causa fuerit, et id sibi in propatulo narrari jubet. Cui venerandus vir Vedastus ait : « O Rex, tuorum decus Francorum, cernere potes quanta sit diabolicæ fraudis astutia ad animas hominum decipiendas. Nam quam putas hic demonum fuisse conjecturam, quæ per hunc liquorem cervisæ corda fidelium per prævaricationem suffocata æternæ morti subdere studerent. Sed nunc virtute divina pulsata, et effugata demonis arte, scire cunctis necessarium est, qualiter ad salubria medicamenta veræ

Digitized by Google

fidei Christiani discant confugere, et has superstitiones gentilium omni nisu studeant prætermittere » Quæ causa multis qui aderant profuit ad salutem. Nam multi ex hoc ad gratiam baptismi confugerunt, ac sanctæ religioni colla submiserunt.

IX

Rexit ergo supradictam ecclesiam multa per spatia temporum, annos circiter quadraginta ; ac, cursu vitæ consummato, cum jam vellet eum Dominus de hujus vitæ ærumnis ad celeste provehere regnum, febre corripuit, ac exitum denuntiavit. Nam, cum in eadem urbe in quadam cellula jaceret, ignis columna cœlo diffusa super cellulæ tegumenta caput tenuit, ac per longa noctis spatia, plusquam duarum fere horarum, immobilis stetit. Quod cum vir venerabilis audisset, suum exitum denuntiavit, ac, omnibus valedicens, post monitionis affamina, animam Creatori reddidit, VIII Idus februarii, felicemque de hac vita exitum agens, solum desiderium viventibus reliquit. Multi in hac hora psallentium choros audierunt in cœlo. Cum hoc beati funus omnes audissent, advenerunt clerus et plebs non solum de illo oppido, sed etiam de vicinis urbibus pontifices et sacerdotes, ut ipsum Dei servum, sanctum Vedastum pontificali, qua dignus erat, traderent sepulturæ.

X

Beatum corpus in medio domi positum, ut mos est, omnibus accipientibus feretrum cum ipso sancto corpore, nullatenus eum de loco promovere potuerunt. Interrogatum est a viro venerabili Scupilione archipresbytero loci illius, quem ipse beatus pontifex enutriverat, quidnam esset : at ille nescire se dixit. « Utique unum scio, quia cum esset in corpore, sæpius audivi eum dicentem, quod infra muros civitatis nullus defunctus requiescere

Digitized by Google

deberet. Nam ipse pontifex in oratorio quod *ipse vivens de ligneis tabulis* super littus Crientii fluvioli ædificaverat, requiescere disponebat. Sed tamen nec locus sic delectus, nec monumentum præparatum esse videbatur». Dum hæc ad invicem loquebantur, *vel quid de ipso agere deberent,* venerabilis vir Scupilio, merore cordis repletus commotus in lacrymis, super corpus beati Vedasti genibus provolutus, erupit in vocem, dicens : « Heu me, beatissime pater, quid vis ut faciam ? quia dies jam declinat ad vesperam, et omnes qui convenerunt remeare festinant ad propria. Jube ergo te deportari ad locum quem olim tibi præparavimus. » Cum hæc dixisset, accepto feretro in quo gleba corporis sancti jacebat, levaverunt eum in humeris suis, nullum onus sentientes. et cum magno psallentium cætu eum deferentes, canebant, dicentes : « Ambula, sancte, viam quam elegisti : festina ad locum qui tibi præparatus est ». Tradiderunt sepulturæ, quam decuit Dei servum, in ecclesia, ad dextrum cornu altaris, ubi ipse pontificalis cathedræ fungebatur officio.

XI

Nam actum est post aliquod tempus, ut domus eadem in qua vir sanctus Vedastus pontifex vitam finierat ignis incendio flagaret, ac totem partem domus consumeret, cum subito visum est ut una ancillarum fidelissima, nomine Habitta, beatum Vedastum visibiliter cerneret, et ignem a cellula ubi lectus erat, in quo defunctus fuerat avelleret, et non omnino consumeret ; sola tantummodo cum lecto cellula incolumis remansit. Quam propterea rerum sator urere non permisit, ut virtutis suæ, suffragatione sui muneris, monimentum viventibus relinqueret, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

Explicit vita sancti Vedasti.

Digitized by Google

LES SÉMINAIRES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LES ÉCOLES SPÉCIALES

dans le Pas-de-Calais, jusqu'en 1804 *

Par M. G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

I. — Séminaires.

L'institution des séminaires paraît fort ancienne dans l'Eglise et l'honneur en revient à saint Augustin qui, le premier, établit la vie chrétienne parmi les clercs (1). Pendant le cours du moyen-âge, on vit de tous côtés fleurir des écoles et des académies de théologie. Mais les séminaires ne furent canoniquement érigés et régulièrement constitués que par le Concile de Trente, sur le modèle créé par saint Ignace pour les jeunes novices de la compagnie de Jésus (2). Jusque-là, les jeunes gens qui témoignaient de quelques dispositions pour l'état ecclésiastique trouvaient d'abord dans les écoles de chapitre, dans les monastères, dans les collèges, les éléments d'une instruction solide, dispensée sans bruit, largement et

(1) Il avait organisé dans le jardin attenant à son église un couvent pour les clercs afin d'y vivre en commun avec eux, pratiquant, à la manière des apôtres, la prière, le jeûne, les veilles et l'étude des sciences (*Hist. des institutions d'éducation ecclésiastique*, par Theiner).

(2) Pie IV fit, en 1563, un décret au sujet des séminaires, et l'archevêque de Cambrai, en 1565, est le premier prélat français qui, dans un concile provincial, déclare que leur établissement était le meilleur moyen de préserver l'Eglise des hérésies et de lui rendre son ancien éclat.

(*) Voir *Mémoires de l'Académie*, années 1882, 1883 et 1884.

Digitized by Google

aux conditions les plus modiques. Des bourses étaient même octroyées à ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs dépenses personnelles. De là, les élèves passaient aux grandes Universités qui, seules, avaient le droit de conférer les grades dans les sciences. Parmi celles-ci, la théologie tenait, à juste titre, la première place. Elle était considérée comme la mère et la maîtresse de toutes les autres.

Pour faciliter les hautes études aux jeunes gens de notre province qui se destinaient à la prêtrise, on avait fondé auprès de ces Universités des collèges avec des bourses réservées aux Artésiens (1) Nous avons déjà parlé des collèges de Saint-Vaast et de Dainville, à Paris. Au chapitre de Saint-Omer appartenait la collation d'un grand nombre de bourses aux Universités de Douai et de Louvain (2). L'abbaye de St-Bertin avait fondé un collège dans cette dernière ville. Là aussi, Nicolas le Ruistre ou Ruyter, évêque d'Arras et chancelier de l'Université de Louvain, établit, au commencement du XVI[e] siècle, sous le nom de *collège d'Arras*, un séminaire où l'on étu-

(1) Vers 1580, Antoine Lesur, chanoine de St-Amé, à Douai, fonda trois bourses à l'Université de cette ville pour des écoliers *nés à Béthune* (archives de Béthune).

(2) Cette abbaye envoyait à ses frais dans les Universités quelques novices que leurs dispositions particulières indiquaient pour cette faveur. En 1397, elle alloua 30 livres 8 sols à un jeune moine de l'abbaye envoyé à l'Université de Paris. En 1493, elle donnait 62 livres à un maître de Louvain pour la dépense de deux élèves. En 1499, le principal régent en la pédagogie de la Fleur de Lys, à Louvain, recevait 9 livres pour trois religieux escoliers (Baron de la Fons-Mélicocq, *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1861).

Digitized by Google

diait la philosophie, la théologie, le droit canon et même les arts (1).

Quand l'Université de Douai fut fondée, Philippe de Caverel créa en cette ville un collège avec trente six bourses, qui fut dirigé par des religieux de l'abbaye de St-Vaast. Jean Richardot, évêque d'Arras et de Douai, établit en cette ville, en 1571, avec le concours de son chapitre et des abbayes de St-Vaast, de Marchiennes et d'Anchin, un séminaire qui porta le nom de cette dernière abbaye. Mathieu Moullart, son successeur, fonda également un établissement du même genre, auquel il donna son nom (2). Il était donc facile aux jeunes gens

(1) Il y avait seize bourses, dont trois étaient réservées aux jeunes gens d'Arras et de préférence aux écoliers de la maîtrise. Les élèves boursiers étaient d'abord logés et nourris dans la maison, tenus à des exercices religieux assez nombreux et soumis à un règlement sévère. Plus tard, le collège fut aliéné et ils durent loger en ville. Sous la Révolution, une partie des biens ayant été vendue, le revenu fut diminué et on réduisit les bourses. Le droit des Artésiens fut cependant sauvegardé, car nous lisons dans le *Journal de Belgique* du 3 janvier 1844, cette annonce : « Collège d'Arras à Louvain, de la fondation Ruyter et Damen, douze bourses chacune de 125 fr. pour étudier la philosophie et la théologie, dont deux en faveur des natifs de la ville de Luxembourg, trois en faveur de ceux de Cambray, trois en faveur de ceux d'Arras et une en faveur de ceux de Louvain. Collateurs : MM. le curé de St-Pierre, à Louvain, et le commissaire de l'arrondissement de Louvain. » La modicité de la bourse fait que les Artésiens n'en profitent pas (Voir sur ce séminaire, Manuscrits du P. Ignace, bibl. d'Arras ; *Vie de Mgr le Ruistre*, par M. le chanoine Proyart, *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1876).

(2) L'évêque d'Arras était premier proviseur de ce séminaire. On affichait des avis pour inviter les élèves à se présenter pour obtenir les bourses, dévolues aux plus dignes, c'est-à-dire à ceux qui jouis-

Digitized by Google

de notre pays de suivre les cours de l'Université de Douai (1). Mais là ne se bornaient pas leurs ressources, et nous allons voir avec quelle largesse l'instruction leur était offerte par les divers séminaires organisés dans la région même qui forme aujourd'hui le département du Pas-de-Calais

ARRAS

Pénétré de l'avantage d'avoir dans la ville épiscopale une maison spécialement destinée aux jeunes lévites et dirigée par l'autorité diocésaine, l'évêque Moreau résolut de fonder un séminaire à Arras (2). Il obtint, par lettres-

saient de la meilleure réputation et qui répondaient le mieux sur la dialectique. Ils devaient apporter des certificats de bonnes vie et mœurs de leurs professeurs, de leurs curés ou d'autres personnes notables.

(1) Les particuliers fondaient aussi des bourses dans la plupart des établissements d'instruction ecclésiastique.

(2) Mgr Richardot avait établi à Arras un petit séminaire, indépendamment du collège d'Anchin. En effet, nous lisons dans une ordonnance datée de Douai, 5 décembre 1571 : « C'est chose manifeste qu'il n'y a point un expédient plus à propos pour avoir toujours furniture de bons et suffisants pasteurs pour la direction des églises que de choisir entre la jeunesse quelque multitude de bons esprits, aptes à la discipline des bonnes mœurs et des vertus et les ayant choisi les former et instruire de sorte que venant en âge on les puisse seurement et proufitablement employer au régime des églises et soings pastorales et pour cette cause les pères du saint Concile de Trente ont très expressément ordonné que par tous les diocèses de la chrestienneté les évêques et prélats doivent dresser des escholes et séminaires là où, au dépens des églises, serait envoyés et instruits plusieurs jeunes adolescents selon la portée du

Digitized by Google

patentes, en 1669, la permission d'élever les constructions nécessaires, de les payer et d'entretenir la maison au moyen d'une contribution levée sur les abbayes, prieurés et autres bénéfices de son diocèse (1). Ce sémi-

revenu d'icelles églises, lesquels séminaires serviraient de pépinière et semence pour peupler et remplir les lieux et charges ecclésiastiques de personnages idoines tant en science comme en vertu pour instruire et édifier comme il convient le peuple rude et ignorant et pour rendre en tout plus honorable et respectable le ministère de l'église. » Puis il rappelle que dans un synode convoqué par lui et où furent appelés les doyens, chapitres et pasteurs du diocèse, on résolut de créer à Douai le *collège d'Anchin*, sous la direction des Pères de la Société de Jésus « et en outre de dresser en la cité d'Arras là où est l'escholle dudit chapitre un séminaire d'aucuns jeunes enfants pour apprendre la langue latine et grecque, si faire se peult, pour pouvoir commodément et littéralement entendre ce qui se dit à l'église et les commandements et rudiments de la dialectique et rhétorique pour acquérir toujours quelque dextérité et promptitude et pour être capable des leçons du grand séminaire dudit Douai quand ils y seront envoyés. » Puis il fixe la part que les abbayes, chapitres et bénéfices devront fournir pour payer et entretenir ces établissements, indique le mode d'obtention des bourses (on n'y admettait que les enfants légitimes), le règlement de la maison et l'organisation des études. Nous croyons que ce petit séminaire fut transporté à Douai après le concile provincial de Mons, en 1586. Quand il fut question d'établir un grand séminaire, il restait encore quelques bâtiments en ruines (Renseignements fournis par M. l'abbé Nicq, professeur au grand séminaire d'Arras).

(1) Voilà comment eut lieu cette répartition en 1688 : abbayes de St-Vaast, 360 livres ; d'Anchin, 360 ; de St-Eloy, 150 ; de Marchiennes, 240 ; de Vicogne, 120 ; de Hanon, 120 ; d'Arrouaise, 54 ; d'Eaucourt, 36 ; d'Hénin-Liétard, 30 ; de Marœuil, 21 ; de Chartreuse-l'Abbaye, 18 ; le chapitre d'Arras, 120 ; les chapelains de Notre-Dame d'Arras, 6 ; les abbayes d'Etrun, 43 ; d'Avesnes, 27 ; de Denain, 9 ; de Saint, 3 ; de Flines, 100 ; des Pretz, 45 ; d'Annay, 18 ; du Vivier,

Digitized by Google

naire devait être situé rue Baudimont, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Ivergny. La mort empêcha l'évêque d'effectuer ce projet. Guy de Sayve, qui lui succéda, fut plus heureux. Il obtint des lettres de confirmation et, en 1677, fit un mandement pour remercier les villes voisines des services que leurs séminaires avaient rendus à son diocèse. En même temps, il annonçait pour le jour de la Pentecôte l'ouverture du nouvel établissement (1), dont il confia la direction à quatre pères Lazaristes, servis par deux frères. Le traitement de ce personnel, fixé d'abord à 2,400 livres par an, fut augmenté par la suite, et enfin porté, le 1er janvier 1789, à 5,000 livres (2).

12 ; de la Paix, à Douai, 9 ; les anciens chanoines du chapitre de Béthune, 15 ; le chapitre de St-Amé, 45 ; les prévôtés de St-Michel, 12 ; de Gorre, 24 ; de Berclau, 30 ; de Sailly, 10 ; le prieur de St-Albin, 9, celui de Pas, 9. Les doyennés payèrent également ; les paroisses et les chapelles, en général, étaient tenues à une livre. La première répartition, en 1678, avait été moins forte. La répartition fut homologuée par le Parlement. Par la suite, elle souleva de nombreuses réclamations, on accusa l'évêque de malversation en 1682, en 1686 ; en 1691, nouvelles difficultés ; en 1735, l'abbaye de St-Vaast refusa de payer, de là assignations, procès, etc.

Cette contribution fournissait 2,500 livres. Plus tard on fit représentation au conseil du roi que cette somme était peu proportionnée aux frais qu'occasionnait cet établissemeut, et un arrêt du conseil intervint qui porta cette taxe à 5,000 livres.

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 11,619, f° 4, recto Mgr de Sayve fonda dix bourses de 100 livres chacune pour dix pauvres clercs, avec la faculté d'en jouir jusqu'à leur procuration à la prêtrise. On débuta avec quinze élèves ; en 1681, il y en avait soixante-huit. Le prix de la pension était de 220 livres par an ou 275 livres pour les quinze mois qu'on passait au séminaire.

(2) Voilà en quoi consistaient les revenus du séminaire : 1° la taxe

Digitized by Google

L'édifice, déjà en mauvais état en 1776, avait été notablement endommagé, en 1783, par un incendie qui épargna seulement la chapelle et son clocher en charpente. On résolut de le reconstruire (1). Plusieurs maisons furent achetées pour agrandir et permettre d'élever deux corps de bâtiments (2). On ne démolit d'abord qu'une

sur les abbayes, etc.. dont nous avons parlé plus haut, produisant 5,000 livres ; 2° le revenu de 265 mesures de terres sur Bucquoy, de deux rentes sur les Etats d'Artois produisant 1,040 livres et une sur le clergé de France de 100 livres. Ces terres et ces rentes provenaient de chapelles sises à Dainville, fondées en 1377, par Jean de Dainville, frère de l'évêque de ce nom. Mgr de Sayve obtint de l'abbaye de St-Vaast, qui en était alors possesseur, et du gouvernement, de réunir ces deux chapelles en une et d'en attribuer le produit au séminaire, à charge de payer 630 livres au chapelain ; l'abbaye de St-Vaast avait droit à quinze bourses et on devait lui rendre compte de l'emploi des revenus ; 3° 22 mencaudées de terre, sises à Vaulx et Ecaudaine, affermées 660 livres et provenant d'une église détruite par les guerres ; Mgr de Sayve avait décidé que les 2/3 du revenu serviraient pour des bourses au séminaire ; 4° de terres à Garguetelle et Marœuil ; 5° de rentes sur les Etats d'Artois, produisant 1,611 livres ; 6° de rentes sur la ville d'Arras (328 livres de revenu), sur la fabrique de St-Nicolas-en-l'Atre (100 livres), sur l'Hôtel-de-Ville (69 livres), sur les tailles (68 livres), sur les bouchers d'Arras, etc. ; 7° l'abbaye de St Vaast donnait, depuis 1686. 100 livres par boursier qu'elle envoyait (Histoire de cette abbaye, par M. de Cardevacque, t III, p. 23).

(1) *Arras*, par Terninck, p. 194. Par lettres-patentes de juin 1773, l'évêque fut autorisé à acquérir les bâtiments du Bon-Pasteur et une maison dépendant de la chapellenie de la cathédrale, plus les refuges des abbayes de Cercamps et d'Arrouaise qu'elles vendirent pour acquérir une maison dans la Basse-Ville.

(2) L'architecte Gillet fit un plan, en 1777, pour un grand et un petit séminaire juxtà-posés. M. Brongniart en fit un autre, mais ce furent MM. Verly et Bioré, de Lille, qui furent chargés des travaux.

Digitized by Google

partie des anciennes constructions, car il fallait conserver le moyen de loger les séminaristes. Pour payer les travaux, l'abbaye de St-Eloy fut taxée annuellement à 10.000 livres (1). Ils furent bientôt interrompus par la Révolution. Cependant, le Directoire du département ordonna, par décision du 30 novembre 1790, quelques restaurations à la façade pour l'empêcher de tomber (2). Les élèves continuaient d'y habiter. Le supérieur s'appelait alors Michel-Réné Ferrand, MM. Ledoux et Flament étaient professeurs (ce dernier ne tarda pas à se retirer), M. Trévaut était procureur (3). Le décret du 12 juillet 1790, les maintint provisoirement dans la gestion des biens du séminaire (4).

(1) Un premier brevet du roi fixa à vingt-cinq ans la durée de cette taxe, un second brevet de 1788 prolongea de dix ans cette perception.

(2) Le 1er août 1790, le corps municipal d'Arras, vu la misère et le peu de travail qu'avaient les ouvriers, députa deux de ses membres à l'évêque pour l'inviter à faire reprendre le plus tôt possible la construction du séminaire. Mgr de Conzié fit venir M. Brongniart, surintendant du Mont-de-Piété, qui surveillait et payait, pour lui dire d'obtempérer au désir de la Municipalité. Celui-ci répliqua qu'il n'avait pas d'argent; l'évêque insista, mais nous croyons qu'on fit peu de chose.

(3) Ils demandèrent si le refus de serment les exposait à être déportés ; le Directoire du district leur répondit affirmativement le 7 septembre 1792.

(4) Comme ils éprouvaient des difficultés pour percevoir le revenu des terres provenant de la chapelle de Dainville, ainsi que celui de deux rentes sur les Etats d'Artois et les impôts de la province, produisant 2,492 livres, et deux autres sur la caisse des vingtièmes, rapportant ensemble 160 livres, ils écrivirent, en juillet 1791, aux administrateurs du département pour s'en plaindre et, ce qui était bien bon de leur part, ils terminaient en disant « qu'ils ne cessaient

Digitized by Google

On les laissa d'abord habiter la maison, mais les 13 août et 14 septembre 1792, on vint mettre les scellés, et un gardien fut établi ; il y était encore en novembre 1794. Le district d'Arras agita, en 1793, la question d'ouvrir une rue qui traverserait les terrains du séminaire et ceux de l'évêché, pour joindre la rue Baudimont à la rue de la Paix. Ce projet n'eut pas de suite (1), et le séminaire, avec sa cour et son jardin, occupant une surface de 2,165 toises carrées, furent mis en vente, en 1795, sur

d'intéresser le ciel pour la conservation de leurs jours. » Ceux-ci ne pouvant leur rien refuser, décidèrent, le 14 juillet 1791, « vu la requête présentée par les prêtres de la congrégation de la Mission, directeurs du séminaire d'Arras, expositive qu'ils ont fait tous les efforts et diligences nécessaires pour percevoir les revenus dépendants de l'ancienne chapelle de Dainville, qu'ils disent avoir été légalement réunis à leur congrégation et qu'ils éprouvent des oppositions de la part des débiteurs et autres personnes qui se sont mises en possession desdits biens et revenus, pourquoi ils demandent d'être maintenus dans la libre disposition desdits biens et d'être autorisés à faire lever tous obstacles et oppositions à la perception d'iceulx. L'assemblée, considérant que lesdits prêtres ont eu l'administration desdits biens en 1790 et années antérieures, les autorise, en conséquence, à percevoir les revenus de 1790 et arrérages, s'il y a lieu, des biens dont il s'agit, à charge d'acquitter incessamment par lesdits directeurs les dettes par eux contractées » (Sans doute pour la construction du séminaire, car on ajoute que les 2,492 livres de revenu de la principale rente resteraient en dépôt pour payer les travaux et qu'on leur remettrait seulement les 160 livres des autres rentes).

(1) Dans l'acte de vente on inséra que l'acquéreur serait tenu de souffrir l'établissement de ladite rue et même d'en faire l'ouverture et la clôture à ses frais aussitôt qu'il en serait requis et sans avoir le droit de réclamer aucune indemnité.

Digitized by Google

la mise à prix de 43,710 livres 18 sols, montant de la soumission faite par le sieur Verly (1). Une première tentative, faite le 12 août 1795, n'ayant pas produit de résultat, le 29 on adjugea le séminaire pour 718,000 livres en assignats au citoyen Guislain Philippe, demeurant à Arras. Cet établissement faisait face à la rue Baudimont, derrière tenait au jardin de l'évêché, d'un côté aux Brigittines, de l'autre à l'hospice des Cinq-Plaies (2). Les bâtiments, assez dépourvus de style, furent démolis en partie. L'emplacement en est actuellement occupé par la maison vendue à l'évêché par M. Desvignes pour établir l'*école dite des Saints-Anges* et par la demeure de M. Demay.

(1) M. Verly et son collègue réclamaient 2,000 livres pour leurs honoraires. Les briques furent faites à Beaurains. Tout le dossier de ces constructions, avec d'autres pièces sur ce séminaire, est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Il se composait de deux corps-de-logis, un vieux démoli en partie et celui encore habité; l'aile des cuisines donnait sur la rue Baudimont, une façade était en équerre sur la cour, le bâtiment avait trois étages. La chapelle ancienne était démolie, la nouvelle devait avoir une grande croisée au fond et une horloge sur la porte donnant sur la cour ; on avait fait une chapelle provisoire dans une chambre de la maison voisine, occupée par M. Mabile, chanoine. Il y avait autrefois boulangerie, bûcher, deux sacristies, une chapelle dédiée à St-Charles, une bibliothèque, une infirmerie avec petite chapelle. On entrait par une grande porte cochère Intérieurement se trouvaient six chambres de maîtres, plus celles des frères et des cabinets, un réfectoire, un parloir, des chambres au premier et au deuxième étage pour les séminaristes, avec quarante-six lits ; comme mobilier, un calice, un ciboire, un christ en ivoire, un autel en bois doré, six chandeliers en bois argenté, trois reliquaires de bois doré, vingt-deux tableaux, des cuirs dorés, etc.

Digitized by Google

Mgr de la Tour-d'Auvergne, aussitôt mis en possession de son évêché, le 5 juin 1802, s'occupa d'établir un séminaire ; il le plaça rue Ste-Croix, d'où le nom de *séminaire Ste-Croix*, et lui donna comme supérieur M. Compiègne, de Boulogne. MM. Dupont et Lefebvre furent professeurs de théologie, M. Mouronval, professeur de philosophie, avec M. Flageolet comme suppléant. Ce fut seulement en 1809 que le grand séminaire fut installé à St-Vaast.

Depuis sa première origine, le séminaire possède une maison de campagne à Etrun, bâtie sur deux mesures.

SAINT-OMER

Gérard d'Haméricourt, évêque de St-Omer, le fondateur du *collège des pauvres boursiers* et de celui des Jésuites wallons, établit, le 19 septembre 1573, à Louvain, une maison religieuse pour les jeunes gens sans fortune appelés au sacerdoce. On y enseignait la philosophie et la théologie pour parvenir aux grades de l'Université. Ce séminaire, doté par lui de plusieurs bourses, rendit des services, mais l'établissement d'une Université à Douai le rendant inutile, il tomba en décadence et fut vendu, le 7 juillet 1627, aux pères de l'Oratoire. A Louvain, du reste, les jeunes gens étaient trop abandonnés à eux-mêmes, et cet inconvénient, signalé par le successeur de Gérard, l'évêque Six, dès 1582, année qui suivit son avènement, fit naître l'idée de créer à St-Omer même un grand séminaire. Cette idée ne devait recevoir son exécution que plus tard, et ce fut Alphonse de Valbelle qui obtint à cet effet des lettres-patentes du roi, homo-

Digitized by Google

loguées par le Parlement et enregistrées par le Conseil d'Artois, le 16 juin 1692 (1), qui permirent de prélever les dépenses nécessitées par cette maison sur les abbayes, les cures et bénéfices du diocèse. La direction du séminaire fut d'abord confiée à des prêtres séculiers, puis l'évêque Blazé la donna aux chanoines (2). Le bâtiment d'habitation, ainsi que l'église furent construits en 1605 (partie du côté de la chapelle), 1608, 1609 et 1610, aux frais de ce prélat, qui y fit sa résidence jusqu'en 1617 (3); en 1623, on éleva le bâtiment de la porte d'entrée.

En 1789, nous trouvons M. Dupuis (4), supérieur, et professeurs MM. Degrave et Denecker; économe, M. Lorthioy; sous-président, M. Podevin; préfet des humanités, M. Cleuet (5). Le revenu fixe de la maison était, en 1789, de 8,465 livres en biens fonds et de 7,694 livres en rentes; avec le loyer des maisons, il s'élevait à 17,446 livres. De plus, la retenue sur les abbayes, prieurés et autres bénéfices fit monter la recette à 72,453 livres; en 1791, elle était tombée à 63,840 livres (6). Cet établissement était situé sur la place de

(1) Dixième registre aux commissions, f° 88.

(2) En 1782, le personnel se composait d'un chanoine, président, d'un sous-président, de deux professeurs de théologie, d'un économe pour la maison, d'un autre pour les biens et d'un préfet des humanités (*Almanach d'Artois*).

(3) Derheims, *Histoire de St-Omer.*

(4) M. Dupuis avait été d'abord dix ans professeur au collège français, puis douze ans au séminaire.

(5) En 1790, M. Cleuet (il était de Wizernes) remplaça M. Lorthioy, et fut lui-même remplacé par M. Poillon.

(6) Après la suppression des Jésuites anglais, le prieuré de Watten et ses biens avaient été réunis au séminaire, sous certaines conditions.

Digitized by Google

l'Etat, à laquelle il faisait face du côté de l'est, tenant par derrière à la Manutention, au midi, à la rue du Faucon et à des écuries appartenant à la ville, et vers l'ouest, à la rue des Classes (1). Il se composait d'une chapelle et de trois bâtiments, dont un grand corps-de-logis avec plusieurs vastes salles pour les exercices, une grande cour, un jardin, un bûcher, etc. On pouvait y loger quarante séminaristes, et quelques travaux de peu d'importance eussent suffi à en porter le nombre à cent. Il y avait, en 1790, vingt-un théologiens et vingt-huit humanistes (2). Un quartier, dit de l'*évêque*, servait à loger celui-ci quand il n'occupait pas le palais épiscopal. Ce quartier était occupé, en 1790, par trois chanoines ou grands-vicaires. En outre, tenant au bâtiment principal, se trouvait un autre quartier où logeait un chanoine (3).

(1) D'après le conseil d'arrondissement, en 1799, ce séminaire avait grand besoin de restaurations. Les rentes dues n'étaient pas encore liquidées.

(2) Voici le budget du séminaire, en 1790. réparations et entretien de la chapelle, 1,612 livres; nourriture et entretien du personnel, 800 livres par personne, total : 4,800 livres pour six ; honoraires des maîtres, 300 livres chacun, sauf le préfet qui n'avait que 200 livres, en tout 1,700 livres ; gages, nourriture, etc , des domestiques, 2,895 livres ; total : 11,007 livres. De plus, on avait à payer pour bourses à des écoliers faisant leurs études à Paris, 1,286 livres ; pour bourses à des écoliers demeurant dans le séminaire et pour l'entretien de deux prêtres (sans doute infirmes). 3,982 livres ; total des dépenses : 16,275 livres. L'évêque était l'administrateur du séminaire et accordait les bourses, demi-bourses ou tiers de bourses, appliquait les fondations, etc. Le chapitre désignait deux de ses membres pour la vérification des comptes.

(3) Ces renseignements sont extraits d'un travail demandé le 14 octobre 1790 par le comité ecclésiastique de l'Assemblée législative.

Digitized by Google

M. Dupuis refusa le serment et il écrivit à la Municipalité, le 17 janvier 1791, pour donner sa démission; il resta encore quelque temps dans la maison, puis, quand il se retira, professeurs et élèves le suivirent presque tous dans sa retraite. L'établissement, devenu désert, devint la résidence de Porion, évêque constitutionnel, nommé le 21 mars 1791.

Le Directoire du district écrivit, le 18 mai et le 22 juin. à celui du département pour aviser aux moyens de le rouvrir aux jeunes étudiants. Il demandait à cet effet un secours pour compléter le mobilier et le droit de prendre des meubles à l'abbaye de St-Bertin, cela lui fut refusé. De son côté, l'évêque Porion avait adressé au même Directoire une pétition à ce sujet, lui communiquant la décision du 22 septembre 1791 pour la réorganisation du séminaire, et les deux vicaires épiscopaux Spitalier et Balland, envoyèrent une seconde lettre, le 27, pour lui notifier la composition du personnel (1). Aussi le séminaire de St-Omer continua-t-il de subsister, ou pour mieux dire, de végéter dans son ancien local, sous la fragile garantie de la loi du 18 août 1792, par laquelle les évêques étaient autorisés à se concerter avec les Di-

(1) Il proposait un supérieur, six domestiques, savoir : portier, jardinier, cuisinier, aide de cuisine, deux garçons de chambre et de réfectoire. Ce personnel devait coûter 6,400 livres ; les dépenses de la sacristie, de la lingerie, etc., devaient s'élever à 1,600 livres ; la dépense totale était donc de 8,000 livres. Le Directoire du département accorda, le 1er octobre 1791, 6,000 livres ainsi réparties : 2,400 livres pour le supérieur et les directeurs, 2,400 pour les gages et la nourriture des domestiques, 1,200 pour les dépenses de la sacristie, etc. La pension fut fixée à 300 livres.

Digitized by Google

rectoires départementaux pour assurer les anciens locaux aux séminaires nouvellement institués par la loi du 12 juillet 1790.

M. Dupont, premier vicaire général, devenait en même temps supérieur du Séminaire. M. Blanchandin (1) lui succéda ; il exerça aussi les fonctions de vicaire épiscopal (2) ; il fut autorisé à toucher 1,320 francs pour frais d'installation de la maison, mais à charge d'en rendre compte. Cet argent était pris sur les reliquats de l'ancienne administration (3). Il y avait une douzaine de séminaristes, on obtint de lever les scellés mis sur la bibliothèque (4). Quant à l'argenterie d'église, elle était

(1) M. Blanchandin n'en prit jamais, d'après l'abbé Deramecourt, la direction effective. Les revenus ayant disparu, les élèves réduits à un petit nombre, il fut question, le 22 juin 1791, de fermer le Séminaire. On s'adressa au Directoire du département pour avoir des ressources, il ne crut pas devoir les accorder. La conscription avait enlevé une partie des élèves, mais on attribue ce propos à l'évêque Porion : « Il vaut mieux cultiver le champ du Seigneur avec des ânes que de le laisser en friche. »

M Blanchandin était né à Calais et avait été gardien des Capucins d'Abbeville.

(2) D'après la constitution civile du clergé, les quatre directeurs du Séminaire, unis aux vicaires épiscopaux, formaient le conseil de l'Evêché. Il ne devait plus y avoir qu'un Séminaire par diocèse.

(3) M. Cleuet avait cessé d'être économe et avait été remplacé provisoirement en octobre 1791, par M. Dupont. Bauduin, ancien oratorien, Coche et Bouffier devinrent successivement directeurs.

(4) La bibliothèque se composait de 514 volumes d'écriture sainte ; 207 de Pères de l'Eglise ; 231 sur les Conciles, la liturgie, les mémoires du Clergé, la théologie et les sciences ecclésiastiques ; 878 sur la théologie scolastique et la controverse ; 496 sur le droit civil et le droit canon ; 156 sur l'histoire ecclésiastique ; 162 sur l'histoire sa-

Digitized by Google

confisquée depuis longtemps (1).

Cependant, la Révolution poursuivant son œuvre, le séminaire, fermé à la fin de l'année scolaire, reçut la plus ignoble destination. Comme il y avait alors à St-Omer beaucoup de volontaires atteints de la gale, on dut, pour préserver les autres malades de la contagion, faire évacuer à ces malheureux l'hôpital, alors appelé des *Sans-Culottes*, pour les mettre au séminaire. Cela se passait le 25 février 1794. Triste signe de ce temps néfaste ! Dans ces lieux destinés à retentir des pieux accents de la ferveur des jeunes clercs, on n'entendit plus que les gémissements de la souffrance et l'on ne vit plus que le spectacle des plus honteuses misères de l'humanité.

Actuellement les bureaux du génie militaire occupent cet ancien Séminaire. C'est un grand bâtiment formant équerre, en briques. Bien que de médiocre architecture, il présente un certain caractère de grandeur à cause de son élévation, de ses fenêtres longues et étroites et de

crée et profane, la vie des saints, la discipline de l'Eglise ; 259 bréviaires, missels, rituels, statuts, etc; 337 volumes ascétiques ; 348 de sermons et panégyriques, etc ; 241 d'auteurs profanes et philosophiques ; 575 de livres classiques et de littérature ancienne ; 507 d'œuvres mêlées ; 212 de livres hérétiques, censurés ou de controverse. Peu d'ouvrages de valeur, beaucoup d'incomplets, en mauvais état. Ils étaient en général reliés en parchemin ; pas de manuscrits intéressants.

(1) Cette argenterie était autrefois assez importante, car on avait interdit l'exercice du culte dans la chapelle de Notre-Dame de la Malgrave et on en avait apporté, peu avant la Révolution, les calices, cœurs d'argent, etc , au Séminaire ; on les conservait dans une pièce spéciale.

Digitized by Google

son pignon à pas de moineau. Sur un grand cartouche à moitié brisé, à l'angle de deux rues, on voit encore : *collegium Sancti Audomari*, 1605. Les armes du chapitre ont été brisées (1). Il n'y a guère d'autre ornementation que des clés aux fenêtres.

BOULOGNE

François Perrochel avait été le collaborateur de Saint Vincent de Paul et le contemporain de Saint François de Sales. Devenu évêque de Boulogne, il voulut imiter ces deux saints dans leur zèle pour la sanctification du clergé, et son premier soin fut de doter d'un séminaire sa ville épiscopale. L'entreprise était difficile. En 1668, il avait obtenu des lettres patentes du roi et préparé l'emplacement au centre même de la ville dans la grande rue par l'acquisition de terrains et de maisons assises sur des jardins spacieux. Restaient à trouver les sommes importantes nécessaires pour élever les constructions, fonder les bourses et doter l'établissement. Il ne put achever son œuvre et bien des années s'écoulèrent avant que ses volontés ne puissent recevoir leur complète exécution. Claude de Breteuil, son premier successeur, ouvrit la maison l'année même de son arrivée, le 19 novembre 1682. L'église avec son clocher, achevée en

(1) Sur la porte de la chapelle étaient les armoiries de l'évêque de Valbelle. Cet édifice était très bien éclairé et les boiseries en étaient fort belles. On voyait les mêmes armes sur un pavillon au bout du bâtiment de la porte d'entrée (dom Legris). Les boiseries, cloisons et autres objets en bois du séminaire furent vendus le 4 février 1794.

Digitized by Google

1712, ne fut bénie que le 30 juin 1715 par Pierre de Langle (1). Elle fut mise sous le vocable de Saint François de Sales, à qui Monseigneur Perrochel avait une grande dévotion. Il y eut à cette occasion une messe solennelle, suivie d'un grand repas. Les autres bâtiments furent finis à diverses époques, grâce aux ressources que procuraient les revenus de la maison, les épargnes, et les libéralités. La façade principale porte la date de 1731, l'aile gauche ne fut jamais achevée. Actuellement l'ensemble se compose d'une cour entourée de trois côtés de constructions briques et pierre, à étage, ayant peu de style. Le bâtiment du fond seul a un fronton. L'église occupe un des côtés ; elle n'a qu'une nef, le portail est sur la rue ; il rapelle le style dit des jésuites, et on y voit la date de 1762.

Cependant la maison n'était point encore organisée. En attendant qu'elle le fût, les Oratoriens du collège continuaient comme auparavant, à donner des leçons de théologie. D'après Scotté de Verlinghen, ces religieux avaient adhéré aux erreurs de Jansénius, du père Quesnel et des autres novateurs. L'autorité diocésaine s'en émut; l'évêque Jean-Marie Henriau fit ouvrir avec solennité le 20 octobre 1725, un nouveau cours de théologie au séminaire et promulgua une ordonnance par laquelle les seuls élèves de cette maison étaient désormais admis aux ordres sacrés. Mais ce n'était là qu'une mesure de transition. Monseigneur Perrochel avait formulé le désir que l'établissement qu'il avait si laborieusement fondé

(1) *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, Boulogne, par l'abbé Haigneré, p. 303.

Digitized by Google

fût confié à la direction des enfants de Saint Vincent de Paul auquel il avait lui même appartenu (1). Les prêtres de la congrégation de Saint Lazare furent donc appelés. Nommés par le roi, ils étaient placés sous la direction de l'évêque diocésain. Ils étaient huit, avec quatre frères. Quatre d'entr'eux étaient chargés des jeunes clercs ; les autres donnaient des missions dans les campagnes. Le revenu de la maison s'élevait à environ 15,000 livres de rentes (2).

(1) Ce même évêque laissa tous ses biens au séminaire et y mourut, huit mois après s'être démis de son évêché. Plusieurs fois il logea dans son palais des jeunes gens venus pour recevoir les ordres sacrés, et les nourrissait et servait à sa table (*Les Evêques de Boulogne*, par le chanoine Van Drival).

(2) Ces revenus consistaient en : 1° une taxe de 1,500 livres sur les abbayes, prieurés et bénéfices du diocèse excédant 600 livres de revenus, autres que les cures et canonicats (lettres patentes de novembre 1768) ; 2° le produit du bénéfice de la chapelle du Saint-Sépulcre, dans le cimetière de Saint-Pol, consistant en dîmes au Valhuon (uni au séminaire en 1767 et rapportant 305 livres par an) ; 3° le personat de Verchin (uni en 1764), rapportant 20 livres ; 4° la ferme d'Ervelinghem, achetée en 1683, et rapportant 800 livres ; 5° la ferme de Saint-Martin, acquise en 1684, louée 450 livres ; 6° une ferme à Wimille, achetée en 1714, rapportant 1,200 livres ; 7° 15 mesures de terre à Guînes et 6 à Coquelles, acquises en 1720, louées 300 livres ; 8° le produit de quatre maisons à côté du séminaire, 1,000 livres ; 9° dix-sept autres maisons données à bail emphythéotique, plus un jardin contigu au Séminaire, le tout rapportant 554 livres ; 10° rentes sur divers particuliers, 104 livres (ces sommes provenaient de remplois d'argent donné lors de la fondation, de fonds légués pour messes, bourses, et de dons et présents). C'était sur ces revenus qu'on prenait les frais du séminaire et de son personnel. Pour l'entretien des bourses il y avait : 1° la fondation de M. de la Cour, curé de Saint-Nicolas en 1688, montant à 191 livres et destinée

Digitized by Google

Au moment de la Révolution les pères Lazaristes ayant refusé de prêter serment, furent remplacés par M. Bloc-

à un pauvre séminariste de la basse-ville (à la nomination de l'évêque) ; 2° la fondation de M. Scotté, chanoine (en 1702), 600 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (réduite au denier 40) ; 3° 15 mesures de terres à Wicardonne, louées 100 livres et d'autres rentes remboursées ; 4° la fondation de M. Dumoulin, greffier de la Sénéchaussée (1712), capital 1,200 livres, destinée à un pauvre séminariste de Boulogne ; 5° la fondation de Mademoiselle de la Gribonnerie, 100 livres de rentes ; 6° la fondation du chanoine Demons, capital 4,000 livres, employées à la bâtisse d'une maison contiguë au Séminaire, louée 200 livres (cet argent servait pour les réparations, et le surplus pour un pauvre clerc de la ville, et de préférence pour un ancien enfant de chœur ; 7° la fondation de Monseigneur de Pressy (1775), 30,000 livres de capital, placées sur le clergé de France et dont le revenu devait s'employer à payer les six premiers mois, que les élèves passaient au Séminaire après les quinze mois ordonnés par les statuts, ou bien à augmenter le fonds des bourses gratuites ou à une caisse de retraite pour les prêtres du diocèse, si le fonds à ce affecté était insuffisant ; 8° 20,000 livres, ajoutées par le même prélat en 1777, le tout rapportait 2,000 livres. Le même évêque avait fait, avant sa mort, d'autres fondations pour le Séminaire, mais la Révolution en empêcha la réalisation ; 9° M. Pain, curé de Wimille, avait donné 6,000 livres pour permettre à ses parents, ou à leur défaut aux paroissiens de Wimille, d'entrer au séminaire ; 10° les abbés Clément, chanoines, avaient fait aussi des dons moins importants. Ces diverses fondations obligeaient le Séminaire à une dépense annuelle de 4,490 livres. Le titulaire du bénéfice d'Herly avait consenti, en 1776, à ce qu'il fût réuni au Séminaire, sous la condition d'une pension viagère de 3,000 livres, à prendre sur les 3,800 livres que ce bénéfice rapportait. Le Séminaire devait donner 4,500 livres aux pauvres chaque année (l'abbé Deramecourt). Cette maison se composait, au rez-de-chaussée, d'une grande salle, de deux autres, dont une garnie de bancs tout autour, d'une autre salle, d'un passage, d'un réfectoire avec offices, d'un

Digitized by Google

quel, ancien vicaire d'Hestrus, qui devint supérieur et M. Maubœuf nommé procureur. Le premier, prétextant que, au départ des lazaristes, les titres de propriété avaient été dispersés et qu'il ne touchait plus de revenu, dut contracter des dettes ; il fut menacé de poursuites et renvoya le peu d'élèves qui restaient. Il demanda une avance de fonds et un traitement provisoire comme instituteur public au même taux que celui des Oratoriens et fut appuyé par la Municipalité de Boulogne, qui se prononça pour la conservation de ce séminaire jusqu'à ce que la Convention eût décidé le mode d'instruction publique, mais on passa outre. Le 19 novembre 1792, on vendit le mobilier. En 1793, on mit les scellés sur la bibliothèque qui, avec le logement du bibliothécaire (1),

vestibule conduisant à l'église, de chambres pour les supérieurs, dont une avec bibliothèque, d'une cuisine. Au premier étage on trouvait : une chapelle où on conservait la crosse en bois garnie de cuivre doré d'un évêque, d'une bibliothèque contenant 6,422 volumes et ornée de trois tableaux. Au second étage, 33 chambres, et dans le grenier, 37. Enfin il y avait jardin, cave, brasserie, boulangerie, remise et écurie, petit clocher avec horloge. L'église était ornée de lambris et d'une tribune. Il y avait, à côté du maître-autel, deux tableaux et deux dans la nef, ainsi que la statue de Ste-Geneviève. La sacristie contenait 21 ornements complets, sans compter les chasubles séparées, etc. Il y avait dans la maison le portrait de Monseigneur Perrochel, ainsi que celui d'un autre évêque, ils furent vendus avec les autres tableaux (Archives départementales — On y trouve aussi, sur ce Séminaire, un plan avec légende).

(1) Le 23 août 1794, le sieur Caroulle, ci-devant instituteur public, se fit agréer par la Société populaire comme bibliothécaire, « considérant que tout ce qui conserve les bienfaits et les espérances du génie, tout ce qui peut hâter les progrès de la raison est un moyen de bonheur public, une garantie de la régénération sociale, etc. » Mais comme il fallait faire des dépenses pour l'établir dans ce local, on proposa plus tard au Directoire du département de le loger dans la maison de l'émigré Saint Aldegonde.

Digitized by Google

demeura comme le seul vestige de l'ancienne destination du séminaire. Transformé d'abord en dépôt pour les objets confisqués aux émigrés, il servit ensuite de local pour les cours de l'école d'accouchement et pour le comité de surveillance Puis on y plaça des instituteurs, et plus tard l'Ecole centrale. L'église, après que celle des Annonciades, où se trouvait le dépôt de l'artillerie, eût été rendue au culte, fut mise avec une partie de la cour, par arrêté préfectoral du 29 décembre 1802, à la disposition du ministre de la guerre pour le service de l'artillerie. Depuis, cet édifice a été divisé en deux parties dans le sens de la hauteur. Le bas sert de remise pour les pompes à incendie, le haut est devenu un musée. La plus grande partie des bâtiments, depuis 1835, est affectée au collège communal (1).

II. — Université de Douai.

L'origine de l'Université de Douai ne remonte pas à une époque reculée. Au temps de la domination espa-

(1) Le 6 décembre 1801, la ville de Boulogne sollicita la concession des bâtiments et des objets utiles pour l'enseignement des sciences et des arts provenant de l'Ecole centrale. Un des professeurs, Liégeard, forma le projet d'y établir une école secondaire communale le 19 mai 1802 Le préfet donna un avis favorable le 23 décembre, mais l'affaire en resta là. Le 28 mai 1803, ce même fonctionnaire invita, en vertu de la loi du 18 pluviôse, le Conseil municipal à s'assembler pour nommer un directeur et des professeurs pour une Ecole secondaire, mais vraisemblablement l'affaire n'eut pas de suite et l'on s'en tint aux écoles secondaires des sieurs Voisin et Lériot. Le sieur Darsy avait demandé d'ouvrir une école secondaire, on la lui fit fermer le 20 décembre 1802 parce qu'elle n'avait pas été visitée avant son ouverture par le Sous-Préfet, conformément à l'arrêté des consuls du 4 messidor.

Digitized by Google

gnole, c'était à Louvain d'ordinaire, et parfois à Paris, que les étudiants de Flandre et d'Artois allaient chercher les cours d'enseignement supérieur dans les sciences et conquérir les grades, objet de leur ambition. Cependant, l'éloignement de ces deux villes, les difficultés et la longueur du voyage rebutaient les uns, exposaient les autres à mille dangers. La nécessité d'une Université plus rapprochée de notre province (1) se faisait sentir. Les rois d'Espagne, restés longtemps sourds aux suppliques qui leur avaient été adressées à ce sujet (à cause de l'opposition intéressée qu'y faisaient les Etats de Brabant), durent enfin céder aux pressantes sollicitations du cardinal de Granvelle, évêque d'Arras, et de son successeur Jean Richardot. Ces prélats avaient fait valoir l'urgence d'opposer à l'invasion du protestantisme une école d'enseignement philosophique et théologique capable de revendiquer les droits de l'orthodoxie et de défendre l'intégrité de la Foi (2). Douai, qui dépendait alors du

(1) Dès 1530, l'échevinage de Douai avait demandé la création d'une Université.

Une bulle de Pie IV approuva cet établissement. Les lettres-patentes de Philippe II fixant l'établissement, la dotation et les privilèges sont du 19 juin 1561. Pour l'installation, après la messe du Saint-Esprit, dite à Notre-Dame, et l'élection du premier recteur, l'évêque Richardot prononça un discours sur la place de la ville.

(2) *Nomination d'un censeur des thèses à l'Université de Douay.*— « De par le Roy : Sa Majesté étant informée du décès du sieur le Mercier, premier professeur de théologie du collège de Saint-Vaast, qu'elle avait commis par son ordonnance du 9 septembre 1729 pour, en qualité de censeur, examiner les livres et les thèses qui seraient composéz et soutenues par les professeurs et membres de la Faculté de théologie de Douay, et désirant nommer en sa place un sujet qui

Digitized by Google

diocèse d'Arras, fut choisi pour siège de la nouvelle Université. Créée en 1559, elle ne fut installée qu'en 1562. Comme toujours, l'Eglise, jalouse du droit d'instruire les peuples, prit la plus grande part des charges. D'une part, le traitement des professeurs fut prélevé presque complètement sur des retenues faites sur les abbayes et les bénéfices ecclésiastiques (1). De l'autre, sur divers points de la ville s'élevèrent aussitôt des collèges et des

ayt les qualités nécessaires pour les bien remplir, Sa Majesté a commis et commet le sieur Dassenoy, régent ou principal du Collège de Saint-Wast pour, en ladite qualité de censeur, examiner les livres qui seront dorénavant composéz et les thèses qui seront soutenues par les professeurs et membres de ladite Faculté de théologie, permettre l'impression de ce qui se trouvera conforme à la doctrine générale de l'Eglise et au bien du royaume, etc. Mande et ordonne au sieur de la Granville, intendant de justice, police et finances en Flandre, d'y tenir soigneusement la main. Fait à Versailles, le 1er mars 1736. — Louis. » A la suite, on lit cette signification notariale assez curieuse : « L'an 1736, le 9 de mars, le notaire royal de la résidence de Douay, soussigné, s'est transporté vers et au domicile de M. Dubois, prestre, docteur en théologie en ceste ville et université de Douay, à présent doyen d'icelle et étant et parlant à sa personne, luy ai fait part de la commission de Sa Majesté cy dessus, à quoy le dit sieur Dubois a répondu qu'il en ferait part à ladite Faculté de théologie, lui ayant laissé copie authentique, etc. — Signé : Lenoir » (Pièce tirée du cabinet de M. Gillet, d'Arras).

(1) L'abbaye de Saint-Eloy donnait 3,000 livres par an ; après la suppression des couvents, on cessa de payer cette rente. L'Université réclama cette somme au Directoire du département du Pas-de-Calais ; elle lui fut payée en 1790, mais elle dut faire la même demande en 1791 pour le subside payé par les abbayes de Saint-Eloy et de Saint-Bertin. Cette fois-ci, on renvoya l'affaire aux districts d'Arras et de Saint-Omer.

Digitized by Google

séminaires pourvus de bourses nombreuses (1), en faveur des étudiants pauvres, dues à la munificence des évêques et des monastères. Le monopole exclusif de l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans toute la région fut dévolu à la nouvelle Université (2), et défense

(1) Il y avait, pour faciliter la résidence des écoliers à Douai, six collèges et dix-neuf séminaires fondés à diverses époques et dont on peut voir l'énumération dans l'ouvrage de M. Deramecourt (t. 1, page 258). Le *Collège de Saint-Vaast* avait été fondé par Philippe de Caverel ; il compta jusqu'à 500 élèves. M. Wicquot en a écrit l'histoire (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1881, page 216). Le *Séminaire des évêques*, établi par l'archevêque de Cambray et ses suffragants. Le séminaire Moullart, créé par le prélat de ce nom, etc.

(2) Nous avons déjà parlé de plusieurs couvents d'Artois qui enfreignirent cette défense, comme les Récollets de Béthune, etc. Quelquefois l'autorité fermait les yeux, comme chez les Jésuites d'Arras, au collège de Saint-Omer et chez les Dominicains et les Jésuites anglais de cette ville, etc.

Voici des pièces tirées des archives du Conseil d'Artois et relatives à une affaire du même genre qu'eurent les Récollets de Saint-Omer.

I. — Lettre écrite à M. Chivot, président du Conseil d'Artois, alors séant à Saint-Omer, par M Espillet, suport juré du Conseil de la faculté des arts de Douai, le 13 décembre 1646, pour dénoncer les Récollets de Saint-Omer comme enseignant la philosophie, même aux étrangers, au mépris des placards et au grand dommage de l'Université de Douai, d'ailleurs assez affligée par les guerres. Ce M Espillet avait déjà adressé, en 1638, une plainte contre les Dominicains pour la même infraction

II. — Avis donné le 30 avril 1647 par M. Chivot, dans l'affaire des Récollets de Saint-Omer. Il reconnaît que ces religieux ont enseigné la philosophie à partir du 15 novembre 1646 à 42 jeunes gens, dont 30 de Saint-Omer et les autres de la banlieue et des villes voisines. Il conclut à ce que vu le manque de ressources des parents et la difficulté qu'apporte la guerre pour aller dans les villes voisines, le roy tolère leur cours de philosophie.

III. — Le 25 avril 1647 a comparu pardevant l'avocat fiscal du Conseil d'Artois et Philippe Enlart, praticien pris pour adjoint au

Digitized by Google

expresse fut faite d'aller étudier dans les pays étrangers (1). Le nombre des élèves s'éleva jusqu'à 2,600 ;

temps des vacances, M. Louis Jourdel, procureur et pensionnaire de la ville de Saint-Omer, au nom des échevins de ceste ville, pour enquête pour étude de la philosophie chez les Récollets de Saint-Omer, contrairement au décret de 1641 sur les universités de Douai et Louvain et les choses qui pouvaient empêcher les progrès de l'enseignement, etc... On répondit que les étudiants étaient en grande partie de la ville et n'avaient pas le moyen d'aller étudier ailleurs, vu aussi les risques et périls des chemins, car Saint-Omer est en partie entouré de villes occupées par les ennemis, comme Bourbourg, Gravelines, Dunkerque, Bergues, Lillers, Béthune et Armentières.

(1) Un certain nombre de documents concernant la défense faite par les rois d'Espagne d'aller étudier en pays étranger se trouvent aux archives du Pas-de-Calais, Fonds du Conseil d'Artois.

I. — Il y a une lettre *avec la signature d'Alexandre Farnèse*, gouverneur des Pays-Bas, adressée le 7 février 1587 au Conseil d'Artois, elle commence ainsi : « Messieurs et bien aimez, nous vous renvoyons ci-joint certain placart du roy, mon seigneur, contenant défense à tous estudiants et aultres jeunes gens au-dessous l'aige de 20 ans d'aller estudier ou apprendre les langues et métiers en aultres Universités, villes ou provinces que celles permises par ledit placart, etc. »

II. — « De par l'empereur à nos amez et féaulx les gouverneur, président et gens de notre Conseil d'Artois, salut et dilection. Comme il suit à nostre cognoissance que ceux de la ville de Wezèle en pays de Clèves ont print naguères routine et fait certaine ordonnance et érection d'escolle laquelle doibt commencer à Pasques prochainement venant et doresnavant y estre tenu et continuer sans pour ce avoir obtenu privilège du Pape ou de nous ayant à ceste effet fait imprimer les ordonnances et envoyé icelles en divers lieux de nos pays de pardeça pour y estre publiées Ce que ne pouvons permettre puisque nous sommes informés que en la ville et escole de Wezèle hantent et se conservent plusieurs anabaptistes et autres infectés de sectes condamnées et réprimées par les lois de l'empire Pour ce est-il que ce considéré désirant pourvoir à l'entretement de nostre saincte foy et re-

Digitized by Google

la plupart suivaient les cours de philosophie et de théologie. En 1789, ce chiffre était réduit à 1,200. Après

ligion et éviter que nos subjects de pardeça et leurs enffans ne soient instruits et infectés de semblables hérésies vous mandons et ordonnons par ces présentes qu'incontinent et sans délay faites publier par tous les lieux de nostre pays et comté d'Artois, faire cris et publications et par nous expressément défendre que ceulx de nos subjects et aultres manans et habitants de nos pays de pardeça s'avancent de aller converser ou hanter en la ville de Wezèle ou y envoyer leurs enffans, frères alliés ou aultres de leur parenté, charge ou administration ; que pour ceulx qui feroient le contraire d'estre tenus et réputez comme hérétiques et pour tels pugniz selon le contenu de nos lettres et placarts publics au reboutement desdites sectes et à l'entretenement de nostre dite défense et faites procéder contre les transgresseurs à l'exécution des peines apportées et de ce faire donnons plein pouvoir, authorité et mandement spécial par ces présentes Mandons et commandons à tous nos justiciers et officiers et subjects que ce regardera qui a vous faisant ce que doibt être ils obéissent et entendent diligemment, car ainsy nous plaist-il. Donné en nostre ville de Bruxelles sous nostre contrescel icy prist en plast le 7e jour de mars de l'an 1544. »

III. — Autres défenses faites en 1569, 1571 et 1572 d'aller étudier dans les Universités étrangères, celle de Rome excepté.

IV. — Le 7 février 1587, placart du roi d'Espagne rappelant que celui du 14 mars 1569 n'a pas été suffisamment observé « pour enseigner apprendre ou tenir résidence ou fréquenter escolles à moins d'autorisation spéciale, ayant appris qu'on allait hors du pays pour apprendre les langues et traficq de marchandises ou mestiers, trouvant que les raisons de l'édit de 1569 existent encore. Il défend de nouveau de sortir du pays de pardeça pour estudier ou apprendre un estat, » ordonne à ceux qui étaient absents de revenir dans un délai de quatre ou six mois, à partir de la publication du placard, sous peine d'être inhabiles aux fonctions publiques, de confiscation et bannissement. Les parents, tuteurs et curateurs devront écrire aux écoliers dépendant d'eux de revenir dans le délai d'un mois. En-

Digitized by Google

l'expulsion des Jésuites, en 1762, on avait affecté leur beau collège à l'Université.

fin, les brevets obtenus dans les Universités étrangères étaient déclarés nuls.

V. — « Très honorés seigneurs, pour satisfaire à ce que nous estons chargés par lettres du roy demandant nostre avis sur la requête présentée à Sa Majesté par Pierre de St-Vaast prétendant permission de faire étudier à Orléans jusqu'à l'été prochain Jehan et Pierre de St-Vaast ses enffans, nous avons bien et au long lu ladite requête et la réponse des officiers fiscaulx de ce conseil auxquels le tout a été communiqué et pour être ledit remontrant notoirement catholique et que de même il a fait nourrir et instruire sesdits enfants tant dans la ville d'Arras que Université de Douai nous semble à correction que Sa Majesté les pourroit bien dispenser de la rigueur du placart prohibitif d'aller résider hors des pays patrimoniaux. »

VI. — Adressé au Conseil d'Artois par la sénéchaussée de Boulogne, 15 mars 1592 : « Cejourd'huy en la chambre du conseil de la sénéchaussée boulonnaise en la ville de Boulogne sont venus devant nous Messieurs du chapitre de l'église cathédrale de ladite ville qui nous ont fait voyr une requeste à nous présentée par Me Jehan Le vasseur, l'un des chanoines prébendés de ladite église sur laquelle auriez ordonné le 8 avril dernier que tant aux chanoines résidants à Boulogne et non absents elle serait monstré. Nous avons sur ce admis vous écrire la présente pour vous rénumérer les instances qui se sont ci-devant menées entre lesdits chanoines absents et lesdits sieurs du chapitre rendues en ladite ville de Boulougne, ce fait étant pacifié entre eux il se voit que ledit Levasseur les veut de rechef travailler par nouvelles poursuites sous prétexte de continuer ses études, combien qu'il soit âgé de 45 à 50 ans et durant lequel temps il n'a fait en ladite église aulcune actuelle résidence et combien que vu son âge il se doibt retirer à faire promouvoir aux sains ordres et personnellement faire et servir avec ses confrères selon que lesdits chanoines nous ont dit lui en avoir fait plusieurs injonctions et ordonnances selon qu'il est porté par les saints canons de plusieurs conciles et spécialement de Trente et de Reims s'en voudroit néanmoins exempter sous prétexte d'études: qu'il ne tend à aultre fin que

Digitized by Google

L'Université de Douai eut de beaux jours, mais ils ne furent pas de longue durée. Les cours étaient donnés

toujours se licentier à accomplir un debvoir qu'il doibt au service de Dieu et de sa sainte Eglise catholique, apostolique et romaine avec ses aultres confrères de sa résidence de ladite église, et nous comme estans juges ordinaires des parties vous escrire ces présentes et vous prier affectueusement pour le bien et repos des sieurs du chapitre nous renvoyer ce négoce avec promesse de faire bonne et breve justice, *nos prudentes*, Messieurs, considérant que en ces troubles qui sont en ce royaulme plusieurs regardent à vivre divisés et licentiés de leurs debvoirs pourquoi nous désirerions ledit Levasseur touchant sa conduite se vouloir bien se résoudre de retourner avec Messieurs ses confrères résidant en ceste ville de Boulogne nous vous asseurons qu'il sera par eux humainement receu et traité et de nostre part nous y tiendrons la bonne main et lui administrerons bonne et sommaire justice et si équitable qu'il en demeurera satisfait et content ; et vous ferez une œuvre de piété et agréable à Dieu et nous obligerez en toutes choses qui suffiront faire pour vous ce que en pourrez desirer avec autant d'affection et de bonne volonté. »

La requête des chanoines se trouve à la suite. On y voit que Levasseur était censé étudier depuis vingt-quatre ans à Paris, vivant en sa liberté, malgré les commandements du chapitre. Ils demandent qu'il soit privé de sa prébende (Il avait été six ans chapelain de l'église Notre-Dame de Boulogne, puis chanoine depuis vingt ans). Bien qu'il fût français, on s'adressait à la justice espagnole parce qu'il avait transgressé les canons.

Louis XIV, par ordonnance du 10 septembre 1665, avait défendu, par réciprocité, aux habitants des pays et comté d'Artois de quelque qualité et condition qu'ils fussent d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume de France. Or, Douai appartenant encore à l'Espagne, on lui représenta combien cet ordre était préjudiciable à notre province, car il y avait quantité de bourses à l'Université de Douai réservées aux jeunes Artésiens et dont les fonds étaient fournis par le revenu des biens situés dans les possessions du roi d'Espagne. Louis XIV révoqua son ordonnance le 4 juin 1666, mais seulement au profit de la ville de Douai.

Digitized by Google

gratuitement dans les cinq Facultés : théologie, droit canon, droit civil, médecine et beaux-arts (1). Sous l'épiscopat de Guy de Sayve, évêque d'Arras, prélat favorable au Jansénisme, les questions brûlantes qui agitaient alors l'Eglise en France : la grâce, la prédestination et autres, suscitèrent quelque trouble dans la docte faculté (2). Force resta cependant à l'orthodoxie, et la décision portée à Rome en reçut une complète approbation. Mais, comme toujours, la division avait produit l'affaiblissement, et, pour remonter le niveau des études, le roi Louis XIV dut nommer une commission dont Bossuet fit partie. Grâce à cette mesure sage et énergique, l'Université de Douai reconquit pour un temps sa première réputation, et la ville fut encore appelée l'*Athènes du Nord* (3).

Cependant, à cette époque, les conditions où se trouvait placée la jeunesse d'Artois par rapport aux études

(1) Il y avait cinq professeurs de théologie, tous ecclésiastiques, comme les cinq pour le droit canon, cinq pour le droit civil, trois pour la médecine et quatre pour les arts, qui se composaient de l'hébreu, du grec, de l'histoire et des mathématiques. Le concours était la base des réceptions. Il y avait encore un avocat fiscal, un promoteur, un secrétaire et un receveur.

(2) D'après le P. Ignace (Bibl. d'Arras), il parut un libelle qui fut brûlé par la main du bourreau. On y accusait cette Université de donner des grades pour deux livres et quelques phrases de mauvais latin. Il était, dit-on, l'œuvre d'un médecin refusé aux examens.

(3) L'histoire de l'Université de Douai dépasserait l'importance de notre travail. On pourra trouver d'intéressants détails sur elle dans le P. Ignace, l'abbé Dehaisnes (*Mémoires de la Société de Douai*, t. VIII, page 212) ; le *Clergé du diocèse d'Arras sous la Révolution*, t. I, page 254, etc.

Digitized by Google

n'étaient plus les mêmes. Par le traité des Pyrénées, en 1659, l'Artois avait été réuni à la France. Mazarin, qui faisait ses propres affaires à l'égal des nôtres, s'était réservé le titre et les revenus d'abbé commendataire de Saint-Vaast. Mais, en profond politique qu'il était, il avait compris que les provinces conquises par un pays ne lui sont véritablement acquises que par les bienfaits qu'elles en reçoivent. En conséquence, il voulut établir à Paris un foyer de lumière et d'instruction propre à attirer et à séduire la fleur de la jeunesse artésienne. Il y consacra 800,000 écus et lui fit don de sa riche bibliothèque. Par ses soins, et à cause de son titre de protecteur spécial des enfants de Saint-Vaast, des bourses nombreuses (1) et abondantes furent réservées aux fils de la noblesse d'Artois (2) éprouvée et appauvrie par les guerres des siècles précédents. L'établissement, destiné d'abord à porter le nom de *Collège des conquêtes*, reçut ensuite celui de *Collège des quatre Nations*, en souvenir des quatre provinces dont son incomparable diplomatie avait doté la France. Plus tard, la reconnaissance légitime du grand roi lui attribua le nom de Mazarin lui-même. C'est aujourd'hui l'Institut.

III. — Ecoles de médecine et d'accouchement.

Autrefois, les échevinages, avec le concours d'un collège de médecins désignés par eux à cet effet, exami-

(1) On n'est pas d'accord dans quelle proportion notre province participait aux 60 bourses. Le P. Ignace dit qu'on lui en consacrait 15, M. l'abbé Proyart fixe le chiffre à 20. Le Haynault, le Cambrésis et la Flandre se partageaient les autres.

(2) On conserve aux Archives du Pas-de-Calais un certain nombre de demandes de bourses où chacun fait valoir ses parchemins.

Digitized by Google

naient les candidats aux fonctions médicales ; et en Artois, ceux qui voulaient les exercer étaient tenus de faire enregistrer leur diplôme. Les abus n'avaient pas tardé à se produire. L'insuffisance des praticiens fournis par ce système provoquait de nombreuses réclamations, et les rois d'Espagne avaient, par diverses ordonnances, interdit l'exercice de la médecine dans les Pays-Bas à tout individu qui n'aurait pas conquis un diplôme régulier à la suite d'un examen passé soit devant les docteurs de l'Université de Louvain ou d'une des Universités de *par-deça*, soit devant les docteurs de la Chambre royale.

Plus tard, lors de la réunion de l'Artois à la France, l'Université de Douai devint, comme nous l'avons vu, pour cette province, le foyer de l'enseignement des sciences, et la médecine y trouva sa place (1). Cependant, le caractère essentiellement pratique et usuel de cette science en rendant la diffusion nécessaire, le besoin d'établir à Arras même une école de médecine se fit sentir. M. de Larsé, médecin de l'hôpital militaire de Lille, fut le premier qui, en 1749, présenta aux Etats d'Artois un Mémoire à ce sujet. Il demandait l'établissement d'un cours d'anatomie et d'opérations à Arras. Quatre ans après, en 1753, ce vœu était agréé ; le cours était fondé et confié à M. Taranget, chirurgien de l'hôpital militaire de Lille, avec le titre de *démonstrateur* d'anatomie et d'opérations, aux appointements de 1500 liv. par an (2). L'ouverture du cours n'eut lieu que cinq ans

(1) En 1789, les trois professeurs étaient MM. Majault, Taranget et Dablaingt.

(2) M. Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. II, p. 585. Les Etats d'Artois contribuaient à ce traitement pour 500 livres, le reste fut réparti

Digitized by Google

après, en 1758, lorsque M. Taranget eut obtenu le brevet de chirurgien-major de l'hôpital d'Arras. Les Etats d'Artois confirmèrent la nomination du professeur et se réservèrent, en cas de vacances, de pourvoir à son remplacement avec l'agrément du roi (1). Dès lors, l'exercice de la chirurgie, de la médecine et de la pharmacie en Artois fut soumis à une réglementation sévère. Par un arrêt du Conseil, tout aspirant chirurgien était astreint à suivre le cours d'un démonstrateur, ou du moins à subir un examen devant lui.

Cependant, il faut l'avouer, bien des lacunes existaient encore dans l'enseignement médical. La branche si importante de l'accouchement était complètement négligée. La physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeutique l'étaient aussi. En 1772, deux médecins, MM. Nonot et Arrachart, offrirent à l'échevinage de s'en partager l'enseignement (2). Approuvés par les Etats d'Artois et autorisés à ouvrir leurs cours dans l'hôtel même de ces Etats, de Pâques au mois d'octobre, ils ne furent que cinq années après gratifiés annuellement d'une somme de 1500 livres pour les deux. Dès 1774 cependant, le bienfait de leur enseignement était constaté dans

entre les villes de la province. Celles-ci opposèrent des résistances en 1761-1764, et le duc de Choiseul, le 3 mai 1768, écrivit pour approuver la répartition faite par l'intendant Caumartin. Voir, pour plus de détails, *L'Ecole de médecine d'Arras*, par M. le docteur Germe Ce fut sur les instances de l'échevinage que M. Taranget demanda à faire ce cours.

(2) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.

(3) L'échevinage se décida à leur permettre de donner des leçons publiques sur les matières que nous venons d'indiquer, à condition de ne pas empiéter sur le cours de M. Taranget.

Digitized by Google

le rapport présenté aux Etats, et en 1775, le fruit s'en faisait sentir par la formation d'élèves capables d'exercer la médecine dans les campagnes, jusque-là dépourvues de secours médicaux. Cependant les professeurs n'avaient pas reçu leur mission de l'autorité royale, et c'était en vain que les Etats sollicitaient pour eux des lettres-patentes du roi qui leur permissent de délivrer des brevets. Quelques années après, en 1782, M. Taranget étant devenu par son âge incapable de continuer ses fonctions, les deux autres professeurs demeurés valides en profitèrent pour donner une forme plus stable à l'Ecole de médecine et pour appeler un nouveau collaborateur. L'assemblée à la main des Etats et des commissaires rédigèrent le projet de réorganisation. On décida la réunion des écoles d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement. Il y eut trois professeurs, et chacun fut pourvu d'une besogne distincte, M. Triboulet, médecin à Lens (1), et l'un des commissaires, fut chargé de la physiologie et de la pathologie ; M. Arrachart, de l'anatomie et des opérations chirurgicales ; M. Nonot, de la thérapeutique, des maladies des os et de la théorie des bandages. De plus, les deux derniers faisaient tour à tour par semestre le cours d'accouchement, auxquel étaient admis les élèves des deux sexes. Dès lors, les cours se poursuivirent toute l'année, deux fois par semaine Des prix furent institués pour récompenser le zèle des étudiants. Le professeur Taranget prit sa retraite l'année suivante, en 1783, conservant son titre de chirurgien-major de l'hôpital, avec son traitement. A sa mort, arrivée en 1786, ce traitement fut inégalement réparti entre les trois pro-

(1) Il fut reçu licencié en médecine à la Faculté de Douai, en 1761.

Digitized by Google

fesseurs, qui en demandèrent vainement l'unification à 1,000 livres (1). Ils réclamèrent aussi que nul ne fut désormais admis à la maîtrise en chirurgie, à moins de justifier de trois années d'études médicales dans une des écoles du royaume, ou de trois années de service soit chez des maîtres en chirurgie, soit dans les hôpitaux.

Par là, l'école de médecine et de chirurgie se trouvait sérieusement constituée. On en fit l'inauguration solennelle. Le gouvernement n'ayant pas été consulté, l'intendant fut quelque temps à donner son approbation; il ne l'accorda qu'en 1785 (2), mais ce fut en termes flatteurs où il reconnaissait la sagesse des règlements auxquels cette école était soumise par la sollicitude des Etats de la province (3). L'année suivante, en 1786, elle reçut une nouvelle preuve de cette sollicitude. Abritée jusque-là dans l'hôtel même des Etats, elle fut installée

(1) M. Taranget, qui avait la moindre besogne, recevait 1,200 livres par an, le démonstrateur, 1,000 livres, et le professeur de thérapeutique, 900. Les Etats d'Artois trouvaient cette répartition de traitement peu justifiée, mais répondaient qu'il fallait attendre une vacance pour la changer.

(2) Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'intendance.

(3) D'après le règlement approuvé par les Etats d'Artois, les professeurs devaient rédiger pour les élèves des cahiers contenant les éléments de la science médicale dont ils donneraient le développement dans leurs cours. Du 1er octobre jusqu'au mois d'avril, la première demi-heure était consacrée à une dictée, puis avaient lieu les démonstrations d'anatomie, etc. Les leçons d'ostéologie, miologie, splanchnologie, artériologie, névralogie, etc., se faisaient l'hiver. Il y avait chaque semaine un cours d'accouchements. M. Germe a reproduit dans son ouvrage, p. 29, ce règlement, daté du palais des Etats d'Artois, le 27 juin 1782.

Digitized by Google

dans une maison contiguë acquise par eux à son intention, avec l'agrément du Roi. Et c'est là qu'elle se trouvait encore de nos jours.

Pour fournir aux campagnes ces auxiliaires des médecins si nécessaires, qu'on désignait alors sous le nom de *femmes hardies*, on avait fait plusieurs essais onéreux et infructueux de fondations de bourses pour des jeunes filles à l'école de Lille ; les Etats d'Artois établirent une école d'accouchement à Arras en 1770. A diverses reprises, les années suivantes, iis cherchèrent à en compléter l'organisation (1). Cependant les résultats obtenus n'étaient sans doute pas proportionnés aux sacrifices qu'ils coûtaient. Au moment de la réorganisation de 1782, l'Ecole d'accouchement fut réunie à celle d'anatomie et de chirurgie. Les douze élèves qu'elle contenait furent astreintes à suivre pendant un an, les cours que leur faisaient alternativement par semestre, comme nous l'avons vu plus haut, les deux professeurs de chirurgie et de thérapeutique A Boulogne, c'était dans le bâtiment des *boucheries* que les administrateurs des affaires communes du Boulonnais avaient, en 1775, installé le cours d'accouchements réclamé depuis longtemps par les

(1) Les Etats d'Artois firent le règlement le 21 avril 1778 : les élèves étaient logées, nourries, chauffées et éclairées gratuitement, mais devaient s'habiller à leurs frais. Elles étaient sous la direction d'une maîtresse, à qui on donnait 10 livres 10 sols par mois pour la nourriture de chaque jeune fille. Quand elles faisaient un accouchement, elles recevaient une gratification de 3 livres qu'elles partageaient entre elles. Elles étaient astreintes à quatre heures d'études par jour. Si elles quittaient l'école, on leur remettait une somme de 100 livres, plus une autre somme de 300 livres, à titre de dot, quand elles épousaient une personne de l'endroit fixé pour leur résidence.

Digitized by Google

habitants des environs. A Ardres, enfin, un cours analogue avait été institué par la Municipalité, en vertu d'une délibération du 1er mars 1774. Le traitement de démonstrateur et les autres frais étaient prélevés sur le produit de l'octroi du Calaisis. La Révolution fit disparaître ce cours d'accouchement.

Tel était l'état des choses en 1789. Les écoles de médecine alors nombreuses et florissantes sur tous les points du royaume (1) ne devaient pas résister au torrent qui entraînait alors toutes les institutions d'une société prête à s'effondrer. Celle d'Arras ne fut pas épargnée. Et l'on peut voir encore dans les cahiers du tiers-Etat d'Artois toute la série de réformes qu'on réclamait et toutes les doléances qui s'élevaient contre elle : Insuffisance de l'enseignement au point de vue pratique, et durée trop courte des cours (2). Ces doléances étaient-

(1) En vertu de l'ordonnance du roi de 1770, il y avait, en France, trente Facultés ou Ecoles de médecine.

(2) Voici ce qu'on demandait surtout dans ces cahiers : D'abord, de toutes les Facultés où l'on enseignait la science médicale, on ne conserverait que celles de Montpellier et de Paris. Pour être admis à en suivre les cours, il faudrait un certificat de deux années d'études philosophiques dans une des Universités du royaume et des lettres de maître ès-arts. Les cours de ces Facultés devaient durer six ans, savoir : deux pour obtenir le baccalauréat, deux pour la science, deux pour le doctorat. Les grades seraient donnés gratuitement, et pour les obtenir on soutiendrait une thèse pendant quatre heures, comme cela avait lieu à Montpellier. « La gratuité des grades, ajoutait-on, est le seul moyen d'encourager le talent, car on n'accordera de faveur qu'au mérite et non à la fortune ; il sera, en outre, plus facile aux jeunes gens des campagnes, où on est journellement victime de l'impéritie, de venir apprendre la médecine. » On demandait encore de défendre aux chirurgiens et aux apothicaires d'exercer la

Digitized by Google

elles fondées ? Et si elles l'étaient, en quoi l'étaient-elles ? L'examen de la question dépasserait de beaucoup les limites de ce travail purement historique. Qu'il nous soit seulement permis de constater que là, la Révolution accomplit son œuvre. Au lieu de réformes, elle porta la destruction. L'enseignement médical fut d'abord réduit pour toute la France à trois Facultés : Paris, Montpellier, Strasbourg. En Artois, particulièrement, le corps médical s'était distingué par son courage. Bon nombre de médecins avaient été envoyés aux ambulances des armées. D'autres, accusés et convaincus d'être réactionnaires, avaient été mis en prison ou conduits à l'échafaud. Mais ces titres n'étaient point de nature à faire échapper l'école d'Arras à la destruction dont elle était menacée dès 1790. En vain le professeur Arrachart,(1) empruntant

médecine, même *gratuitement*. « Les cours de l'école d'Arras doivent durer trois ans, sans cela c'est de l'argent dépensé inutilement par la province. » On proposait aussi la création d'une école de pharmacie en cette ville, qui servirait également à fabriquer les drogues distribuées aux pauvres et déposées dans les dispensaires des sœurs de charité. Enfin, les professeurs seraient nommés au concours et non par les officiers municipaux, qui ne sont pas capables de les juger.

(1) M. Arrachart, originaire d'Artois, se qualifie de membre du collège et académie royale de médecine de Paris, maître ès-arts en chirurgie, ci-devant chirurgien-major de l'hôpital militaire d'Arras, professeur et démonstrateur d'anatomie aux écoles de chirurgie d'Arras, pensionnaire du roi Il commence ainsi son Mémoire : « La conservation de l'espèce humaine a dû être l'objet de la sollicitude des législateurs de toutes les nations. » Puis il montre les rois, et surtout saint Louis, Louis XIV et Louis XV encourageant l'étude de la médecine ; les Etats d'Artois, d'abord peu favorables, sortant de leur léthargie et subventionnant l'école d'Arras, etc.

Digitized by Google

le style de l'époque, avait-il, dans un long et pompeux Mémoire, cherché à établir la nécessité de son existence et l'inviolabilité de ses droits. Après avoir fait l'éloge de l'exactitude des professeurs, de l'assiduité des élèves, de l'impartialité des examens etc., il rappelait que les Etats d'Artois, frappés de l'avantage de cette école établie par l'échevinage, avaient, en 1782, décidé à l'unanimité qu'elle était fondée à *perpétuité*.

Et il ajoutait : « Qui eût pensé que la Révolution, dont « le but est de procurer le bonheur et le soulagement « des peuples, ait pu devenir la cause de la destruction « des sages dispositions prises depuis quatre lustres pour « procurer le même soulagement et le même bonheur?.. « Détruire un établissement si noble, le déplacer seule- « ment, serait couvrir du voile du mépris le plus rebu- « tant la gloire immortelle dont ses auteurs se sont « couverts. » (1) Ce mémoire produisit peu d'effet. Cependant l'année suivante, en 1791, les administrateurs du département décidèrent qu'on nommerait dans tous les districts un *ostéologiste* ou, pour employer un terme plus connu, un *rebouteur*, aux appointements de 1.200 livres par an. Pour ce prix modique, il était obligé de donner gratuitement des soins aux pauvres et de se rendre à cet effet, un jour par semaine, dans une des localités du district désignée à l'avance. Nous n'avons pas trouvé trace de nomination (2).

(1) Archives du Pas-de-Calais, district de Bapaume, n° 188.

(2) Cette même année, M. Léger fit venir à Arras M. Hauy, interprète du roi, auteur d'une méthode pour instruire les aveugles. On devait lui rembourser ses frais au moyen d'une souscription (Archives municipales)

Digitized by Google

Pour en revenir à l'école d'Arras, l'un des professeurs, le sieur Triboulet, mourut en 1791. D'après le règlement, ses deux collègues, MM. Nonot et Arrachart, devaient être entendus pour le choix du successeur. Les circonstances politiques s'y opposant, ils se partagèrent son cours. Puis le professeur Arrachart mourut à son tour. Nonot resta seul. Comme il avait embrassé les idées nouvelles, on le laissa végéter quelque temps (1). Mais dès le mois de mai 1792, l'existence sérieuse et régulière de l'école de médecine avait cessé (2). Elle disparut officiellement le 18 août suivant, par suite de la loi qui supprimait l'enseignement légal de la médecine sur toute la surface de la France (3). Par un de ces contrastes bizar-

(1) M. Nonot, maître en chirurgie, un des professeurs de l'école de médecine d'Arras, était devenu, en 1791, officier municipal de cette ville, ainsi que M. Hector Lavallé, maître en pharmacie. M. Arrachart était, croyons-nous, dans des idées politiques opposées. Les Dominicains d'Arras remercièrent M. Nonot, leur médecin, et prirent, le 20 octobre 1777, M Arrachart pour leur donner des soins. Moyennant 12 livres par an, il devait les saigner et « soigner leurs playes et autres accidents de maladie » (Registre aux dépenses de ce couvent).

(2) M. le docteur Germe, dans sa brochure intitulée : *L'Ecole de médecine d'Arras devant le Conseil municipal*, dit que M. Nonot continua de professer jusqu'en 1795 environ.

(3) Il y avait à Arras, en 1790, dix médecins, huit chirurgiens et sept apothicaires. Les campagnes étaient moins bien fournies de secours médicaux.

Le 6 février 1789, le sieur Lefrançois, apothicaire à Arras, avait obtenu de la Société royale de médecine de vendre en Artois, pendant trois ans, les eaux minérales et médicinales, tant françaises qu'étrangères, à charge de payer une taxe annuelle à ladite Société et d'être soumis à des inspections. Ce droit lui fut confirmé par bre-

Digitized by Google

res et trop fréquents à cette époque, les écoles d'accouchement n'avaient point partagé la disgrâce des écoles de médecine. Et tandis que la Révolution prodiguait à la guerre et sur l'échafaud le plus pur sang de la France, ses plus fougueux adeptes se répandaient en théories humanitaires sur la procréation des enfants, en discours pathétiques sur le bonheur d'être mère !... Des livres élémentaires sur les soins à donner à la première enfance étaient distribués dans les écoles.

L'école d'accouchement d'Arras fut donc conservée, par arrêté du Directoire du département en date du 4 décembre 1790. Le nombre des élèves boursières, réduit à 6, fut dès le mois de janvier suivant porté à 12, dont 8 nommées par chacun des districts et 4 par les administrateurs (1) pour retomber quatre ans plus tard à 8. A partir de 1793, un certificat de civisme fut requis pour y être admis. En 1794, le Directeur du département lui attribua, sur la requête du sieur Laroche, professeur d'accouchement, les pièces anatomiques demeurées sous scellés chez la citoyenne Arrachart, depuis sa condamnation par le tribunal révolutionnaire. Enfin, après la tourmente passée, l'école d'accouchement fut de nouveau réunie à l'école de médecine, alors renaissante.

C'était revenir au moyen pratique inauguré sous l'ancien régime pour assurer sa durée. A Boulogne, plus de

vet du roi, le 15 février 1789. Ceux qui auraient vendu ces eaux à son préjudice devaient subir 1,500 livres d'amende, la confiscation des objets et les frais.

(1) Le 3 février 1791, ils demandèrent à chaque commune le nom des médecins ou sages-femmes qui pourraient s'y trouver.

Digitized by Google

sacrifices encore avaient été faits pour la conserver. Maintenue par le Directoire du département en 1790, elle avait reçu de lui les deux années suivantes une allocation de 600 livres pour frais et récompenses (1), et avait été par lui installée dans les bâtiments de l'ancien séminaire. Là des examens fréquents, présidés par les médecins et chirurgiens de la ville, stimulaient les élèves. Néanmoins elle ne put se soutenir et disparut en 1795, en même temps que le professeur Daunou, qui la dirigeait. Le Conseil municipal en demanda vainement le rétablissement le 26 septembre 1796 et le 5 mai 1806.

Une autre des inconséquences de cette triste époque fut l'importance démesurée attachée alors à l'enseignement de la botanique. Popularisée par J.-J. Rousseau, en même temps qu'il avait préconisé le culte de la Nature, cette science avait échappé à la proscription qui avait frappé les autres. Lakanal s'était écrié : « L'arbre de la liberté serait-il donc le seul qui ne pût être naturalisé au Jardin des Plantes ? » Ce mot avait sauvé l'établissement, et par l'organisation des cours du Muséum, les promoteurs des idées nouvelles avaient prétendu « ouvrir à la science le livre immense de la nature. » L'impulsion donnée à Paris s'était propagée dans le pays, et par décret du 14 mai 1794, chaque département fut chargé de l'entretien d'un jardin botanique Celui d'Arras, situé à la *maison de l'humanité* (c'était ainsi qu'on désignait l'hô-

(1) Le 3 mai 1793, eut lieu une distribution de prix présidée par le démonstrateur Daunou, père de l'Oratorien. Le district délégua plusieurs de ses membres pour y assister. On donna des prix aux citoyennes Gery, de Wimille ; Leducq, de Widehen, et Dupont, d'Hucqueliers.

Digitized by Google

pital), était insuffisant. Le Directoire du département, s'adressant alors à la commission de l'Agriculture et des Arts à Paris, l'informa de l'existence d'un jardin riche en plantes rares et curieuses au château de Couin, propriété du citoyen de Landas, alors détenu. La commission ne se montra pas favorable à cette acquisition. Les membres du district proposèrent de convertir en jardin botanique le jardin de l'abbatiale où se tenaient leurs séances. L'affaire vint au Directoire du département le 14 avril 1795. Un des membres formula l'avis d'y planter des pommes de terre, des haricots, des fèves et d'autres légumes de culture facile et de bon produit. L'assemblée ne se prononça pas, et laissa le soin de décider la question à l'administration des domaines. Celle-ci mit le jardin en location (1).

Cependant la suppression des écoles de médecine ne pouvait durer longtemps : car il eût fallu pouvoir supprimer en même temps les maladies qu'elles étaient appelées à soulager. L'ancien médecin Fourcroy fut le premier à élever la voix au sein de la Convention pour le constater et pour demander au nom des comités de salut public et d'instruction publique le rétablissement des écoles de médecine et de chirurgie. Il le fit dans le ton de sensiblerie déclamatoire ordinaire à cette époque. On lit dans son rapport du 7 frimaire an III (27 nov. 1794) : « L'assemblée n'apprendra pas sans sensibilité » que plus de 600 officiers de santé sont morts aux » armées depuis 18 mois, victimes de leur dévoûment ».

(1) En l'an VI, il y avait, à Arras, un cours gratuit de botanique, fait par le citoyen Pochon (Archives de la ville).

Digitized by Google

Et il ajoutait : « Ils sont heureux, puisqu'ils sont morts pour la patrie ». (1) Après avoir reproché aux anciennes écoles de ne donner qu'une instruction incomplète, même à Paris, et de rendre l'accès des grades trop facile par l'infériorité du niveau des examens, il proposa d'ajouter à l'enseignement théorique, des expériences chimiques, des dissections anatomiques, et des opérations chirurgicales. Ce fut adopté. Une loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) créa trois *écoles de santé* à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, c'est-à-dire dans les trois villes qui étaient avant 1791 le siège des trois Facultés de médecine. Le but de ces écoles était de former des officiers de santé destinés aux hôpitaux militaires. Pour recruter des élèves, chaque district fut mis en demeure d'envoyer un jeune citoyen âgé de 17 à 26 ans, choisi parmi ceux qui, ayant fait un an d'études médicales, se trouvaient par là exemptés de la conscription (2) et muni d'un certificat d'études, de civisme et de bonnes mœurs. Ce candidat, désigné par deux officiers de santé,

(1) On envoya aux armées beaucoup de médecins du Pas-de-Calais, et les archives de ce département contiennent de nombreuses circulaires à ce sujet. Le 28 juin 1791, une députation des *élèves de l'art de guérir* de l'école de Paris, et parmi eux un certain nombre d'Irlandais, se présentèrent à l'Assemblée nationale. M Martin, chirurgien à Lyon, prenant la parole en leur nom, dit qu'ils étaient prêts à se sacrifier pour la patrie.

(2) La première réquisition n'atteignait pas les officiers de santé On donnait ce nom à ceux qui avaient fait un an d'études médicales. Une commission dite de santé délivrait des brevets, où il suffisait de la signature d'un seul médecin Le district vérifiait ces attestations, ainsi que le temps d'études et d'exercice médical, la situation antérieure et le patriotisme.

Digitized by Google

assistés d'un citoyen recommandable par ses vertus républicaines, devait professer la haine des tyrans. Ces jeunes gens étaient qualifiés d'*élèves de la patrie*. Pendant trois ans ils recevaient un traitement de 1,200 livres. Le Pas-de-Calais envoyait les siens à l'école de Paris, qui comptait 300 élèves et 12 professeurs (1).

(1) Voici le nom de quelques-uns des jeunes gens envoyés par le Pas-de-Calais et celui de leurs examinateurs : Villiers et Morand, officiers de santé, envoyés en 1795 par la commission de Béthune. Celle de Boulogne, composée de MM. Souquet et Bonnet, officiers de santé en cette ville, choisit Léon Dubois, né à Boulogne, déjà chirurgien de 3e classe à l'hôpital militaire. Il donna bientôt sa démission et fut remplacé par le citoyen Mironval, de Condette. Son examen roula sur la saignée et ses accidents et sur les plaies simples. La commission de Calais, en cette même année, se composait des citoyens Sainville et Michel, officiers de santé ; celle d'Arras, des citoyens Laroche et Leroy, officiers de santé. Elle tint ses séances au district et choisit le citoyen Toursel, mais il donna sa démission. Comme il se présentait peu de candidats capables, elle décida qu'il suffirait d'avoir fait quelques études préliminaires et de montrer de l'aptitude pour la médecine. Alors le citoyen Defrémicourt, de St-Pol, écrivit au district pour proposer son fils, ayant entendu dire que ne trouvant pas de candidats dans la circonscription, on en cherchait ailleurs Il écrivit également au citoyen Duflos, agent national près le district de St-Pol ; il avouait que son fils n'était pas très instruit, mais c'était son dévouement aux affaires publiques qui l'avait empêché de s'occuper de son éducation, il ajoutait : « L'état de langueur où se trouve l'enseignement depuis plusieurs années doit rendre les examinateurs moins difficiles. On lui répondit qu'on avait choisi le citoyen Hornez, de Valenciennes. A St-Pol, un des examinateurs, appelé Lefebvre, ayant été longtemps en arrestation, fut remplacé par le citoyen Joanne L'autre examinateur était le citoyen Danvin. Ils nommèrent, le 7 février 1795, le citoyen Guislain Delombre, né à Aubigny, attaché à l'hôpital d'Arras, en qualité de chirurgien de 3e classe.

Digitized by Google

L'exécution de cette loi souleva bien des réclamations. L'insuffisance d'études des jeunes médecins qu'elle envoyait aux armées fut plus d'une fois constatée. Et certaines administrations départementales cherchèrent des garanties plus sérieuses par la création de jurys médicaux chargés d'examiner les candidats Mais ce moyen eut peu de succès; il fut de peu de durée. On discuta longuement ces questions aux assemblées de 1798, et de là, sortit une nouvelle loi dont l'effet le plus notable fut de changer le nom d'*école de santé* en celui d'*école spéciale de médecine*. Au lieu d'être payés, les élèves durent donner 1,000 livres sous forme de droits d'inscription, de thèse, etc. Les lois du 1er mai 1802 et du 10 mars 1803 apportèrent des améliorations plus importantes. Cette dernière décida que nul ne pourrait exercer la médecine sans avoir subi un examen d'après le mode qu'elle indiquait. Pour obtenir le brevet de docteur, on était obligé de faire quatre années d'études, de passer quatre examens et une thèse. La loi du 9 juin 1803 créa deux nouvelles Facultés à Mayence et à Turin, ce qui en porta le nombre de trois à cinq. Les élèves du Pas-de-Calais continuèrent d'aller à Paris. Il fallait, pour être admis, fournir un certificat de bonnes vie et mœurs, avoir fait un cours complet d'études dans un lycée et avoir subi un examen préliminaire. Les examens se passaient une fois par an. A ces mesures générales vinrent bientôt s'ajouter les efforts locaux tentés sur divers points pour rétablir les anciennes institutions que la tourmente révolutionnaire avait fait disparaître. Les départements furent autorisés par la loi à établir à leurs frais des écoles de médecine. Le Préfet du Pas de-Calais résolut, le 2 août 1800,

Digitized by Google

(1) de reconstituer celle d'Arras en réunissant les écoles disparues de médecine et d'anatomie à celle d'accouchement qui, nous l'avons vu, existait encore (2). Investi par la loi de la surveillance de l'école et de la nomination des trois professeurs, pris parmi les concurrents ayant subi l'examen d'un jury spécial, son choix se fixa sur MM. Nonot, ancien professeur de l'école, qui fut nommé directeur, Léger, chirurgien à Arras, et Dhamelincourt, chirurgien à Vitry. Le troisième n'accepta pas ; sa chaire, mise au concours, fut obtenue par le citoyen Cuvillier. Le citoyen Léger mourut dix-huit mois après. Le concours qui eut lieu pour lui donner un successeur demeura sans résultat par suite de l'insuffisance des candidats, et pendant plusieurs années les deux autres professeurs se partagèrent toutes les matières de l'enseignement. Aussi ne tardèrent-ils pas à demander une augmentation de traitement (3).

Le préfet Poitevin-Maissemy avait entouré de toute sa

(1) Voir son arrêté du 21 thermidor an VIII, approuvé par le Ministre de l'Intérieur, le 5 vendémiaire an IX, dans le travail de M. le docteur Germe, p. 45.

(2) Le Ministre de l'Intérieur avait écrit à l'Administration centrale du Pas-de-Calais, le 14 fructidor an VI : « Citoyens, nous touchons à la fin de l'an VI, plusieurs départements ont maintenu jusqu'à ce jour l'activité des cours d'anatomie. J'ai jugé indispensable d'allouer pour les dépenses de ces cours une somme fixe et suffisante, tant aux traitements des professeurs qu'aux frais accessoires C'est à chaque Administration centrale à utiliser le plus qu'il sera possible cette dépense pour l'intérêt des administrés. » Au budget de l'an IX, un crédit de 2,700 livres fut ouvert pour les écoles d'accouchements du Pas-de-Calais.

(3) M. le docteur Germe, ouvrage précité.

Digitized by Google

sollicitude l'école renaissante, transférée avec son amphithéâtre à l'abbaye de Saint-Vaast (1). De concert avec l'autorité municipale de la ville, il avait, d'une part, écarté la concurrence par un arrêté du 26 brumaire, an IX (17 novembre 1800) interdisant l'exercice de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie, à tout individu dépourvu du certificat légal, résultant d'examens; d'autre part, il avait cherché à assurer la valeur de ces examens en les rendant publics et en les confiant à la direction simultanée des trois professeurs de l'école, assistés de deux médecins nommés par lui (2) Plus tard (1er février 1802), un nouvel arrêté préfectoral devait modifier la composition de ce jury en portant le nombre des médecins à trois, pris parmi les plus anciens du pays, et réduisant à deux celui des professeurs, mais ce fut seulement pour les examens de *médecine*. Ceux de chirurgie et d'accouchements ne subirent point de changement.

Le préfet compléta ces dispositions par une circulaire adressée aux maires du département le 28 nivôse an IX (8 janvier 1801). Il leur annonçait l'ouverture de l'école, leur faisait connaître que les cours étaient gratuits, que les classes auraient lieu tous les jours, excepté les décadis, quintidis, et pendant les vacances de l'Ecole centrale (3). Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par

(1) La femme Arrachart, accoucheuse, faisant valoir qu'elle assistait gratuitement les indigents, obtint de résider dans la partie destinée au logement des élèves, dans l'ancienne école d'accouchement.

(2) Voir cet arrêté dans la brochure de M. le docteur Germe, p. 48. Il fut pris sur la demande du Maire d'Arras.

(3) Voici cette circulaire : « Citoyen, peu de tems après mon entrée en fonctions, je me suis fait rendre compte des établissemens

Digitized by Google

le maire était seul requis pour y être admis. Les cours devaient être au nombre de trois : un de physiologie,

d'utilité publique existans dans ce département ; ayant été informé qu'avant la Révolution il y avait à Arras une école gratuite de chirurgie et d'accouchement, j'ai conçu le projet de la rétablir. La pénurie d'instruction dans l'art de guérir rendait cette mesure nécessaire et même urgente ; mais il m'a fallu du tems pour rassembler les titres, règlemens et autres papiers relatifs à cette école Leur examen m'a convaincu que l'ancienne organisation était vicieuse, peu profitable à la société et très dispendieuse.

» J'ai recueilli à ce sujet les observations de chirurgiens instruits, particulièrement du citoyen Nonot, ancien professeur de cette école; et le 21 thermidor an VIII, j'ai pris un arrêté portant qu'il sera établi à Arras une école gratuite de chirurgie, d'accouchement et d'anatomie, dirigée par trois professeurs ; que les hommes seuls seront admis aux exercices publics, mais qu'il y aura un cours particulier d'accouchement pour les femmes.

» Cet arrêté a été approuvé par une lettre du Ministre de l'Intérieur du 5 vendémiaire dernier, et le 26 dudit, j'ai adressé au Ministre un projet de règlement qu'il vient d'approuver par une autre lettre en date du 23 courant.

» Ainsi, tous les obstacles sont levés, et l'école, qui est déjà ouverte pour les démonstrations anatomiques, le sera sous peu pour les autres classes.

» Le règlement dispose que les classes seront ouvertes tous les jours, excepté les décadis, les quintidis et pendant le tems des vacances de l'école centrale ; que ceux qui désireront y être admis devront se faire inscrire sur un registre qui sera tenu par le citoyen Nonot, professeur en chef, et être munis d'un certificat de bonnes mœurs délivré par le Maire de leur commune et visé par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

» Les élèves doivent se procurer à leurs frais les livres et autres objets qui leur seront nécessaires, mais ils ne sont assujétis à aucune rétribution pour l'instruction, le chauffage et la lumière.

» Cet utile établissement présente tant d'avantages aux jeunes

Digitized by Google

un de thérapeutique ; le troisième, d'accouchement, ne devait avoir lieu que l'été. L'hiver, il était remplacé par un cours d'anatomie et de démonstration.

Nous ne croirions pas avoir complété l'exposé de la situation de l'enseignement médical en Artois si nous ne disions un mot d'une science qui touche de trop près à la médecine pour ne pas trouver tout naturellement ici sa place. Nous voulons parler de l'*art vétérinaire*. Avant la Révolution, l'école d'Alfort, établie à Charenton, était la seule qui fût à portée de notre région, et les Etats d'Artois y avaient fondé, en 1767, une bourse de 450 livres, dont le titulaire était changé tous les ans (1). L'établissement d'Alfort ayant été fermé, on essaya vainement de le suppléer au moyen d'instituteurs vétérinaires envoyés dans les départements. Arras en eut un. Mais cela dura peu. Le 18 avril 1795, une loi créait deux écoles d'art vétérinaire et d'économie rurale à Lyon et à Versailles. A celle-ci était attribuée l'ancienne caserne des gardes du corps, augmentée d'une partie de la *ferme de la Ménagerie*. Ce fut là que les districts du Pas-de-Calais furent autorisés à envoyer des élèves, jeunes gens âgés de 16 à 25 ans, qui devaient recevoir un traitement de 1,200 livres, prélevé sur le trésor public. La situation était bonne et les

gens qui ont des dispositions pour exercer l'art de guérir, que je m'attends à voir augmenter chaque jour le nombre des élèves ; la réputation, les talens et le mérite des professeurs doivent encore ajouter à leur émulation et font espérer que cette école produira d'excellens chirurgiens.

» Je vous invite, citoyen, à donner connaissance de cet établissement à vos administrés et à m'accuser réception de cette circulaire. »

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.

Digitized by Google

candidats ne furent pas difficiles à trouver. Le premier qui l'obtint fut le citoyen Bernardin de Saint-Léger, d'Aubigny. Il fut agréé à cet effet par l'administration départementale le 24 août 1795.

IV. — École Normale

Par un décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1799), la Convention avait décidé l'établissement à Paris d'une *école normale*, destinée à devenir une pépinière de professeurs qui devaient en former d'autres à leur tour. Cette école était donc composée d'élèves âgés de moins de 21 ans, envoyés par les districts à raison de un par 20,000 habitants « On devait apporter le plus grand « soin dans le choix, puisque de là dépendait l'instruc- « tion de ceux qui devaient former le cœur et donner « les premières leçons des sciences aux jeunes citoyens. » Les jurys d'instruction et les districts faisaient les propositions, et l'on peut voir, par ce qui se passa dans le Pas-de-Calais, à quels éléments il fallut avoir recours pour recruter ce personnel, sur lequel se fondaient de si pompeuses espérances (1). Le citoyen Berliez, spéciale-

(1) Pour expliquer et justifier les choix qu'ils avaient faits, les administrateurs du district se plaignaient dans des proclamations « que malgré la publicité donnée à la loi et les invitations faites à tous les citoyens instruits, à Arras deux seulement s'étaient présentés. » L'Administration avait compté et devait compter sur le zèle de plusieurs citoyens aisés qui sans s'être occupés jusqu'ici d'enseignement pourraient et devraient consacrer leurs talents et leurs connaissances acquises à former la jeunesse républicaine. Ceux que la continuité d'un tel travail effrayerait et qui ne pourraient pas s'y dévouer tout entiers, pourraient au moins faire le sacrifice de huit à dix mois, dont

Digitized by Google

ment délégué à l'organisation de l'enseignement dans le département, devait approuver les nominations. A Arras, où cinq élèves devaient être désignés, il ne s'en présenta que deux (1) : le citoyen Deflandre, capitaine de la garde nationale et agent d'affaires à Paris (2), et le citoyen Pigniez, à Béthune (3). Le choix dut se fixer sur le citoyen

quatre doivent être employés à Paris, à recevoir les leçons des plus grands maîtres, et le reste à transmettre les mêmes leçons aux autres instituteurs. Nous leur rappelons de nouveau l'importance de l'instruction pour les hommes libres, la reconnaissance que promet la patrie à tous les hommes qui contribueront à la répandre, et nous les invitons à se présenter à l'Administration au plus tard le 25 de ce mois. »

Dans une autre proclamation, on disait : « L'ignorance a des fers aussi humiliants que ceux du despotisme, et sans l'instruction la liberté n'est qu'un titre honorifique... Ces vérités sensibles ne nous ont pas ému, oui, nous l'avouons avec douleur, nous ne concevons pas comment vous alliez la fierté du républicanisme avec l'apathie que vous montrez pour tout ce qui est relatif à l'instruction publique. Il semble que vous croyez encore à l'axiome de Robespierre, que les talents sont contre-révolutionnaires. Nous avions tenté de vous faire sortir de cette léthargie en donnant une existence révolutionnaire au collège de cette commune, mais peu de personnes ont paru jalouses d'inoculer un républicanisme raisonné dans l'âme de la jeunesse. Deux citoyens seulement ont mérité l'honneur d'être magistrats de l'opinion publique dans les fonctions d'instituteur. »

(1) Les examinateurs étaient les citoyens Isnardi et Simon, anciens professeurs au collège ; Grandclas, ingénieur, et Legay, juge au tribunal du district.

(2) Ce citoyen Deflandre, né à Arras et âgé de 51 ans, avait été autorisé par l'écolâtre et l'échevinage à tenir école à Arras et à en avoir l'enseigne. En 1771, il était devenu précepteur, puis, sous la Révolution, président de section à Paris et inspecteur des écoles primaires.

(3) Le citoyen Pigniez écrivit au district des lettres conservées aux archives du Pas-de-Calais. On y voit que l'ouverture de l'école ayant

Digitized by Google

Béhin, ancien professeur, puis curé d'Hersin, puis membre de l'Assemblée constituante, enfin greffier du tribunal de Béthune, auquel on adjoignit les citoyens Delpouve, instituteur à Fouquereuil (1), et Cagé, ex-curé de Billy-Berclau. Un certain Beulan ne fut pas admis, bien qu'il fit valoir les titres que lui donnait « son cœur républicain » à la bienveillance du jury. Le district de Boulogne choisit le citoyen Lemaire (Alexis) de cette ville, et le citoyen Lissès, ou à défaut de celui-ci Grandsire fils, de Wimille. Le troisième candidat, un certain Boulongne, de Desvres, refusa pour entrer dans l'enregistrement. A Saint-Pol, ce furent trois noms obscurs : Lebas, Loysel et Lamourette. Mais à Saint-Omer, de toutes les villes du département, celle où le concours fut le plus nombreux, sur les quatorze candidats, la victoire demeura aux citoyens Guiselain, ancien professeur; Cache, ex-vicaire, directeur ; Liévaine et Mamonet, exprêtres Tels étaient les individus auxquels devait être

été retardée, cela n'avait pas fait ses petites affaires, il ajoute que les nouveaux cours de la Sorbonne contrastent avec l'absurde fatras de nos ci-devant docteurs. S'il n'assiste pas aux leçons, il se vante d'aller à toutes les séances de la Convention, parle des changements fréquents de professeurs par suite de démissions, se félicite de la correspondance qu'il a avec le district et termine en disant : « Les malveillants n'osent se montrer, c'est pour eux que la Terreur est à l'ordre du jour » Pourtant il trouvait que la vie était chère à Paris, et il était peu satisfait de sa position.

(1) Béhin et Delpouve furent remplacés par Lauvigny et Petit-Prez. Ce dernier ayant quitté l'école en avril 1795, écrivait au district : « Ma passion pour le séjour de la campagne m'engage à vous demander d'y être nommé instituteur. Etre utile à ses habitants est, à mes yeux, un genre de gloire qui en vaut bien un autre. »

Digitized by Google

confiée la régénération de l'enseignement du pays. On comprend quel sort était réservé à la nouvelle école normale. Ce sort ne se fit pas attendre, et la Convention elle-même en décréta la fermeture. Le membre chargé du rapport à ce sujet n'hésita pas à déclarer que dans ce cas l'expérience confirmait l'ancien adage : « Que les plus courtes folies sont les meilleures ! »

V. — Ecoles de droit, d'hydrographie, de navigation.

Si nous réunissons sous un même titre ces trois branches si différentes de l'enseignement, c'est que chacune d'elles tint une place bien peu importante dans les préoccupations des législateurs de cette époque. Non moins nombreux que les médecins dans les assemblées délibérantes, les hommes de loi ne se montrèrent pas plus reconnaissants envers les institutions qui les avaient formés. Et la loi du 18 août 1792 fit disparaître, en même temps que les écoles de médecine, les cours de droit dont on était redevable à Louis XIV et à ses successeurs. Vainement essaya-t-on de leur substituer quelques établissements particuliers sous le nom d'*Universités de jurisprudence* et *d'académies de législation* (1).

(1) Les préfets avaient le droit d'envoyer à l'Académie de Paris des sujets d'élite pour y suivre gratuitement les cours, sous la condition qu'ils seraient peu fortunés et auraient des dispositions pour cette étude. Le préfet du Pas-de-Calais y envoya le jeune Hocedé, qui se destinait au barreau et se recommandait par une grande pureté de mœurs, d'heureuses dispositions et aussi par les malheurs de sa famille. Il était présenté par M. Morel, commissaire près le tribunal civil d'Arras.

Digitized by Google

La constitution de l'an III, qui prétendait assurer en quelque sorte une existence légale au moyen d'*écoles spéciales* à toutes lesconnaissances humaines : astronomie, géométrie, histoire naturelle, médecine, art vétérinaire, économie rurale, antiquités, sciences politiques, peinture, sculpture, architecture, musique, n'en omit qu'une, et la plus importante de toutes, puisque c'est celle qui détermine les rapports des hommes entre eux, le *droit*. Mais cette lacune ne devait pas échapper à la sagacité de celui qui était destiné à tirer la France du chaos où la Révolution l'avait plongée. Le premier Consul, en même temps qu'à l'aide d'une réunion de jurisconsultes éminents, il procédait à la rédaction du code de lois auquel il devait donner son nom, décrétait, par un arrêté du 13 mars 1804, la création de onze Facultés de droit. Ces Facultés étaient ouvertes à tous les jeunes gens, à partir de 16 ans, qui, admis à suivre les cours et à passer des examens, recevaient au bout de trois ans le diplôme de licencié, au bout de quatre, celui de docteur.

En 1796, on établit une *école d'hydrographie*, dans le local des sœurs de la Providence, à Calais. Ce cours, créé en vertu des lois du 10 août 1791 et du 30 vendémiaire an IV, eut peu de durée.

Une *école de navigation et de canonage* avait été créée dans différents ports en vertu de la loi du 31 décembre 1794. C'était à celle de Dunkerque que les districts du Pas-de-Calais envoyaient des élèves âgés de 15 à 19 ans (1). On pouvait s'inscrire dans des registres déposés

(1) A Arras, il se présenta trois candidats. A Béthune, le sieur François Edmond fit valoir son physique agréable. St-Omer avait dix élèves à fournir, on n'en envoya que sept, dont deux se sauvèrent, se plaignant des mauvais traitements qu'ils avaient reçus.

Digitized by Google

aux Mairies. Les deux professeurs, l'un d'hydrographie (1), l'autre de mathématiques, étaient nommés au concours et recevaient 3,000 livres par an. La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) réorganisa ces écoles, les rendit gratuites et en établit à Boulogne (2), Calais, etc. Elles étaient destinées à la marine de commerce et devaient prendre le nom d'*écoles de navigation*. La Municipalité du lieu était chargée de la police, les professeurs étaient nommés après un concours présidé par l'examinateur des aspirants de marine. La commune devait fournir le local et le mobilier. Les cours avaient lieu deux fois par jour et duraient ensemble cinq heures, les décadis et jours de fêtes nationales exceptés. On accordait deux mois de vacances. La loi allouait 10,000 livres par an pour les frais de toutes ces écoles, en sus du traitement des professeurs.

VI. — Ecoles de dessin.

ARRAS

La capitale de l'Artois ne fut pas la première ville de la province à posséder un professeur de dessin. St-Omer était depuis trois ans déjà dotée de leçons de cet art lorsque, en 1769, le sieur Hâvel, né à Paris, élève de l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville, proposa

(1) Le district de St-Pol proposa, en août 1795, le sieur Heudes, d'Avesnes-le-Comte, comme professeur d'hydrographie, ayant déjà enseigné cette science à Boulogne.

(2) L'école de Boulogne existait encore en 1799 Le gouvernement en faisait les frais (Note du conseil d'arrondissement).

Digitized by Google

aux Etats d'Artois d'ouvrir une école de dessin à Arras. On le lui permit et il en fut nommé professeur. On lui alloua 5 livres par élève, et il en eut jusqu'à deux cents(1). Cependant ce mode de rétribution ne lui plaisait pas. Il réclama pendant longtemps, et sans succès, des appointements fixes qu'il n'obtint que beaucoup plus tard, sous un autre régime. Les Etats, cependant, ne refusaient à l'école d'Arras ni leurs largesses ni leur sollicitude. En 1771, ils lui assurèrent deux médailles à accorder chaque année aux élèves les plus méritants (2). En 1782, ils prirent à leur charge l'acquisition d'un certain nombre de plâtres pouvant servir de modèles. L'école ne paraissait point satisfaire aux tendances utilitaires qui prétendaient trouver chez elle des artisans plutôt que des artistes. Dès 1783, des plaintes se formulèrent à ce sujet. Le dessin linéaire et l'architecture devaient, disait-on, l'emporter sur le dessin artistique, et l'étude des surfaces et des charpentes sur l'étude de la nature et de ses beautés. Le sieur Havel se déclara incompétent pour ce genre d'enseignement et demanda qu'on lui adjoignît un auxiliaire à cet effet. Le nombre des élèves diminua dès lors sensiblement. En 1789, il était de quatre-vingts à cent.

L'école de dessin d'Arras trouva cependant grâce devant les ennemis et les destructeurs des anciennes institutions. Le Directoire du département parut même prendre à cœur de continuer et de surpasser envers elle la bienveillance des Etats d'Artois. En juin 1791, l'allo-

(1) Il enseignait d'après la bosse et le dessin.

(2) Plusieurs procès-verbaux de distributions de prix sont conservés aux archives du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

cation pour les prix annuels à donner aux élèves fut maintenue. En 1795, le professeur Havel obtint le traitement fixé de 1,200 livres qu'il réclamait depuis tant d'années; mais il n'en jouit pas longtemps, car dès l'année suivante, en 1796, il fut remplacé par le citoyen Peuvrel, professeur de dessin à St-Omer. L'arrivée de ce nouveau venu fut le signal d'autres améliorations. Le cours de dessin, tenu jusque-là dans un local restreint et mal éclairé, appartenant à l'Administration du département fut, par ordre de celle-ci, transféré, le 24 novembre 1797, au palais de Saint-Vaast, où se trouvaient déjà le Muséum des sciences et des arts et la Bibliothèque. Les appointements dudit Peuvrel, portés à 1,500 livres, ne le satisfirent pas encore, et il brigua vainement, il est vrai, le poste de professeur à l'école centrale de Boulogne. Le 1er mai 1798, le département accorda 203 livres pour acheter des gravures, estampes et modèles; le 31 décembre suivant, 100 livres pour l'éclairage et le chauffage de l'école. Quelques mois après, cependant, on décida que ces fournitures seraient faites en nature par les élèves. Et il sembla alors que l'Administration voulût mettre un terme à ses largesses. Nous trouvons, en effet, à la date du 25 avril 1801, l'arrêté suivant:

« Vu l'arrêté de nivôse an VII relatif à l'école gratuite de dessin de cette ville; considérant que ladite école est peu fréquentée par ceux pour qui elle est particulièrement destinée, la classe peu aisée, que la plus grande partie des élèves qui suivent les leçons du citoyen Peuvrel, maître actuel de ladite école gratuite, lui payent une rétribution par mois; considérant aussi qu'il existe un second maître de dessin, dont le zèle et les talents

Digitized by Google

ont été éprouvés par plus de vingt années d'enseignement dans la même école dans cette ville ; le Maire, de l'avis de ses Adjoints, arrête : 1° le citoyen Peuvrel continuera de donner ses leçons comme par le passé dans le local qu'il habite actuellement, aux appointements de 300 fr. ; 2° le citoyen Havel, ancien maître de l'école gratuite de dessin de cette ville, y ouvrira école chez lui, où il sera tenu d'admettre tous ceux qui se présenteront ; il lui sera payé pour appointements une somme annuelle de 300 fr. ; 3° il sera, de plus, accordé à chacun des dits maîtres une somme de 30 fr. par an pour chauffage et lumières ; 4° le citoyen Peuvrel demeure responsable de tous les objets relatifs à son école. »

En l'an XII, on fit quelques travaux à l'école de dessin et on alloua 13 fr. 40 pour les prix.

SAINT-OMER

Comme nous l'avons vu plus haut, le sieur Herman, sculpteur et élève de l'Académie de Paris, vint, en 1766, professer le dessin en cette ville.

L'échevinage lui permit trois ans après d'ouvrir une école publique et gratuite de dessin et lui alloua un traitement de 400 livres. Son cours eut d'abord lieu dans une maison particulière. En 1770 on lui accorda une salle du collège français. Plus tard il obtint de la ville la maison de la Gouvernance, qu'elle avait été autorisée à aliéner. Le règlement de ce cours de dessin avait été rédigé par l'échevinage. Il avait lieu 5 fois par semaine. Cette école prit le nom d'*Académie*. Son histoire fut

Digitized by Google

analogue à celle de l'école d'Arras. Après avoir reçu les mêmes encouragements des Etats d'Artois (1), elle fut l'objet d'une égale sollicitude de la part du directoire du département. Au sieur Herman avait succédé un sieur Gautier ; il y avait un second professeur, le sieur Peuvrel, qui devait peu d'années après venir à Arras. L'un et l'autre se virent accorder dans des termes flatteurs le traitement fixe de 1,200 livres qu'ils réclamaient à la place des 1,500 livres qui leur étaient précédemment adjugées en commun et seulement à titre de gratification (2). Après le départ de Peuvrel pour Arras, ce traitement subit encore des modifications. Gautier demanda à cumuler les deux honoraires, retombés alors à 1,500 livres. Le Directoire du département le lui refusa, le 16 février 1798. On nomma pour remplacer Peuvrel un sieur Cuvelier, et les appointements de chacun des deux professeurs furent portés à 1,000 livres. Toutefois cette somme, payable en assignats, ne les mettait point à l'abri de la misère. Les moyens mêmes d'éclairer leurs classes leur étant refusés, ils durent réitérer leurs demandes à ce sujet à la Municipalité et au département, qui s'en renvoyaient réciproquement la charge. Le dernier cependant dut finir par s'exécuter (11 novembre 1794), bien que la ville eût autrefois payé ces frais (3).

(1) Les Etats d'Artois accordaient 5 livres par élève; comme il y en avait cent cinquante-sept, les professeurs touchaient 785 livres. On donnait les prix dans une séance solennelle, à laquelle assistait le Magistrat de St-Omer.

(2) Peuvrel et Gautier s'appuyaient, pour faire cette demande, sur la loi du 11 mars 1793, relative à la vente des biens des collèges.

(3) On disait dans l'arrêté du Directoire du département : « L'Administration, considérant que l'instruction publique doit être proté-

Digitized by Google

CALAIS

On créa, en juillet 1788, une école de dessin et de mathématiques en cette ville. Elle existait encore en 1799, avec 40 élèves. Le professeur recevait 600 livres, prises sur la caisse des octrois, plus 300 livres pour chauffage et éclairage.

Telle était la situation des écoles de dessin dans le département quand arriva l'Empire. *L'Ecole des Beaux-Arts* établie en 1748, supprimée en 1793, fut rétablie peu après ; *l'Ecole des Arts et Métiers* fut organisée en 1803. Comme le Pas-de-Calais ne prit aucune part à l'organisation de ces établissements, soit par des subventions, soit par des bourses, nous n'en parlerons pas.

VII. — Ecoles de musique.

Nous n'avons pas trouvé trace, avant 1789, d'écoles de musique créées ou subventionnées par les villes ou les Etats de la province. Mais le chant liturgique était enseigné dans la plupart des écoles de chapitres et des séminaires ; il existait en outre des professeurs de musique donnant des leçons dans les collèges et autres établissements d'enseignement. Les enfants de chœur étaient

gée par tous les moyens, que, faute de lumières, cet établissement a chômé plusieurs jours, arrête qu'il sera fait une réquisition au citoyen Dambricourt de fournir une demi-tonne d'huile pour cette école et au citoyen Buffin de fournir six livres de bougies, attendu que l'on manque en ce moment de chandelles et que les fournisseurs seront provisoirement payés par la caisse du receveur du district, l'éducation ne pouvant être négligée en aucune manière. »

Digitized by Google

nombreux, les maîtrises florissantes (1), et elles recevaient souvent des encouragements et des fondations de bourses (2). La Révolution les fit disparaître (3). Sous le

(1) La maîtrise de la collégiale de Lillers passait pour une des meilleures de la province. Celle de la cathédrale de Boulogne comprenait un maître de musique, M. Betisy, neuf musiciens, huit enfants de chœur (*Almanach de Picardie*, 1783) Celle d'Arras avait douze enfants de chœur, plus douze autres pour les messes chantées, plus des musiciens. Si le chantre Boizard fut juré du tribunal révolutionnaire d'Arras, et si le chantre Eloy joua un triste rôle à cette époque, l'organiste de la collégiale de Béthune, Guffroy, fut exécuté le 6 juillet 1794, pour avoir refusé de jouer le *Ça ira*, etc.

(2) Aux archives nationales (n° 6,822, X 2°) on voit que le chapitre de St-Barthélemy, à Béthune, représenta à Mgr de Conzié, évêque d'Arras, que les revenus affectés à la nourriture et à l'entretien de six enfants de chœur ainsi qu'aux *gages d'un maître de musique* et à l'entretien de la maison étaient insuffisants, ne montant qu'à 1,500 livres, sur lesquelles il fallait prendre 125 livres et 6 razières de blé pour le maître de musique, et pour si peu de salaire on ne pouvait trouver un homme de talent ; que si pour le payer on lui donnait un des bénéfices de l'église, on ne pourrait plus le destituer ou le changer facilement, qu'il serait plus simple de réunir à la fabrique un bénéfice pour solder son traitement selon les volontés du fondateur, Pierre de Bruxeria (avril 1287), on pourrait obliger le professeur à assister aux offices et à porter l'habit de chœur. Mgr de Conzié, entrant dans les vues du chapitre, supprima la chapelle de Ste-Catherine et en réunit le titre et les revenus à la collégiale, ce qui fut approuvé par le roi, le 5 juillet 1776. En 1570, une prébende fut annexée au même chapitre, sous la condition que son produit serait appliqué à « l'entretenement d'ung maistre de chant et aussi de quatre à cinq enfants choraux pour les faire instruire et catéchiser, non seulement en chant, mais en langue latine et aultre, et qu'ils auroient à se confesser au moins une fois le mois et communier selon l'exigence de leur eaige »

Amerlan ou Amerval, poète du XIV^e^ siècle, avait été maître des enfants de chœur de cette collégiale.

(3) Les professeurs attachés aux anciennes maîtrises demandèrent en vain à l'Administration départementale qu'on leur payât leur

Digitized by Google

premier Empire, un sieur Glachant tenta d'établir à Arras, une *académie de musique*.

VIII. — Ecoles militaires.

C'est à l'esprit militaire que la France est redevable de ses gloires les plus pures, et pourtant les écoles et prytanées militaires furent supprimés et aliénés par les décrets de 1793. Nous n'avons pas lieu de nous en occuper ici, puisque aucun de ces établissements n'était situé en Artois. Qu'il nous suffise de dire qu'ils étaient au nombre de douze, et de création récente, destinés à remplacer, lors de sa fermeture, en 1787, la première école militaire fondée par Louis XV.

La Convention, menacée de tous côtés par les ennemis du dedans et du dehors, dut bientôt chercher à pourvoir à la pénurie d'officiers que l'émigration rendait chaque jour plus complète. En 1794 fut formée, dans la plaine des Sablons, l'*école révolutionnaire de Mars*. Les districts devaient y envoyer quatre mille jeunes gens pris parmi les fils des plus *purs* sans-culottes, à raison de six par district (1). Les administrateurs du Pas-de-Calais se

traitement, car les fabriques, après la vente de leurs biens, ne pouvaient plus leur rien donner. On leur attribua quelques secours à titre individuel, mais aucun subside ne fut accordé aux maîtrises.

(1) Pour les habituer aux fatigues de la guerre on les logeait sous la tente et on leur donnait du lard rance à manger. Outre les exercices militaires, la fraternité, la haine des tyrans et l'amour de la patrie étaient compris dans le programme. On leur faisait attaquer à la baïonnette une redoute où des mannequins figuraient le pape et les rois.

Digitized by Google

distinguèrent par leur zèle dans le choix des candidats (1). Organisée et présentée à la Convention par le Maire de Paris (2), la nouvelle école ne justifia pas son titre. Les représentants Peyssard et Lebas, chargés de la diriger, se plaignirent d'y voir régner un esprit *réactionnaire* et promirent de « faire une battue pour la délivrer des loups prêts à la dévorer. » Ils ne la rendirent que trop révolutionnaire, puisque le 9 thermidor, les élèves se montrèrent disposés à passer du côté d'Henriot pour marcher contre la Convention. Celle-ci, effrayée, supprima et ferma l'école par arrêté du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). D'autres essais furent tentés et n'eurent pas plus de succès. Ce fut le premier Consul Bonaparte qui, en 1802, réorganisa l'Ecole militaire sur des bases nouvelles et sous le nom de prytanée. Etablie d'abord à Fontainebleau, elle fut, un peu plus tard, trans-

(1) A Arras, on envoya Bécourt, de Dainville ; Darras, Vahé et Sayon, d'Arras ; Brunel, de Pas ; Lebas, d'Ablain-St-Nazaire, tous qualifiés enfants de sans-culottes. Le district de St-Omer désigna Béhague, Hugo, Lemaire, de St-Omer ; Hemeley, Dubois et Beauvois, d'Aire. A St-Pol, sur la présentation de la Société populaire, l'agent national du district, Duflos, choisit Vasseur, Brassart, Delsaux, et sur la proposition de cette même Société, à Frévent, il désigna Delattre et Delsaux; le sixième élève désigné fut Danvin (16 juin 1794). Un de ces élèves écrivait que leur uniforme rappelait le costume de Guillaume Tell. Etait-ce bien exact ? Voici ce costume, dessiné par David : pantalon collant, gilet ordinaire, bonnet à la hussarde, garni de franges rouges, habit rond et long à la romaine, le devant orné de six cordons à la hussarde, cravate rouge.

(2) Il prononça un discours dont on pourra juger la forme et les idées par cette seule citation : « Pour empêcher de commettre une action injuste, on n'aura qu'à dire : « Un roi en aurait fait autant. »

Digitized by Google

portée à St-Cyr. Nombreuse est la liste des jeunes gens du Pas-de-Calais qui ont passé et passent encore par cette école, et y font honneur à leur pays.

L'*école de cavalerie de Saumur*, supprimée en 1790, fut rétablie en 1794, sous le nom d'*école des troupes à cheval* (1). Vers la même époque, l'*école du génie* fut transférée de Mézières à Metz (2). On créa, en 1795, l'*école*

(1) Les jeunes gens montaient beaucoup à cheval autrefois, ce qui leur rendait plus facile le service de la cavalerie. Il se trouvait des manèges dans un certain nombre de villes ; Arras en avait un, croyons-nous, mais il avait cessé d'exister, et il n'y en avait plus en Artois. En 1756, le sieur Hovel reçut une pension de 400 livres pour ouvrir un manège à Arras, sous le nom d'*académie royale*. Sa lettre de nomination est signée de Charles de Lorraine, grand écuyer de France. Le prospectus est conservé aux Archives de l'Académie d'Arras ; on y voit qu'il devait y avoir dix chevaux, un écuyer, deux palefreniers, un portier. Des professeurs devaient enseigner l'écriture, les mathématiques, la géographie et les langues étrangères. Il devait y avoir, de plus, un maître d'armes et un maître de danse. Les cours duraient dix-huit mois. C'était donc une espèce d'académie militaire, composée de vingt élèves, dont dix gentilshommes et dix notables, tous âgés de 16 ans et ayant déjà fait des études dans un collège. De plus, il pouvait y avoir d'autres élèves payant une pension de 600 livres par an. Le sieur Hovel se chargeait aussi de dresser les chevaux, à raison de 16 sols par jour, nourriture, dressage et pansage compris Il avait rédigé un règlement où tout était prévu : les vacances, les jours de congé, etc. On devait assister à la messe tous les jours, et il espérait obtenir de l'évêque le droit d'avoir une chapelle. Il ne demandait guère aux Etats d'Artois qu'une subvention en fourrages. Il se proposait d'utiliser le local occupé autrefois par le manège. Nous pensons que cet écuyer eut peu de succès à Arras et qu'il n'y resta pas.

(2) M. de Recicourt, ingénieur en chef à St-Omer, proposa à l'Administration de ce district d'établir une école primaire pour les élèves du génie militaire, dans l'ancien couvent des Chartreux. Cette demande n'eut pas de résultat.

Digitized by Google

Polytechnique et celle des *Mines*. Mais le Pas-de-Calais n'ayant pris aucune part à ces établissements, ni par des subventions, ni par des bourses, nous n'en parlerons pas.

Ecole d'artillerie de Bapaume. — Créée en 1766, sous le ministère Choiseul et par ses soins (1), elle fut mise sous le commandement du chevalier de Gomer, officier d'artillerie distingué Il avait sous ses ordres trois autres officiers choisis également dans la noblesse. Deux, puis trois professeurs de mathématiques, un de dessin, un instructeur, un sous-maître, un garde d'artillerie étaient chargés de l'instruction des élèves (2). Ceux-ci étaient au nombre de soixante, sans compter les *secessionaires* et les *aspirants* qui venaient chaque année y subir un

(1) Le Maire de Bapaume reçut du duc de Choiseul, ministre d'Etat, la lettre suivante : « Compiègne, 30 juillet 1765. Le roy étant dans l'intention de transférer à Bapaume l'école des élèves du corps royal d'artillerie, je donne des ordres pour faire disposer deux bâtiments situés dans cette place, de façon à y former un établissement. Je vous préviens à l'avance afin que vous puissiez prendre les mesures convenables pour la fourniture de meubles et ustensiles nécessaires. M. le chevalier de Gomer, commandant en chef de l'école des élèves, qui doit se transporter sous peu à Bapaume, vous fera connaître les quantités dont on aura besoin. Je ne doute pas que vous fassiez les dispositions nécessaires pour que les fournitures soient prêtes avant le mois d'avril, qui est l'époque à laquelle l'école pourra être transférée à Bapaume » Archives de Bapaume, second livre vert, f° 174

(2) Voici le personnel des chefs et professeurs en 1769 : le chevalier de Gomer, *chef*, avec le brevet de colonel ; Dupuget, commandant en second, avec le brevet de major ; de Cazotte, capitaine commandant en troisième ; le chevalier de la Houssaye, commandant en quatrième ; MM. Prebuisson, Cœuret et l'abbé Lecocq, professeurs de mathématiques ; MM. Rousseau, Seruzier, Dalérac.

Digitized by Google

examen. Le cabinet de physique de cette école était très renommé (1) Déplacée quelques années après (2), il n'en reste aujourd'hui qu'un bâtiment appelé le *pavillon carré*, qui est à l'usage d'un pensionnat de jeunes filles, tenu par des religieuses Augustines. Un autre bâtiment se trouvait en face. Il a été démoli en 1872. Au-dessus de la porte d'entrée on voyait un globe terrestre avec des attributs de géométrie. Ce bâtiment, affecté pendant quelque temps à l'usage de l'administration du *district*, en avait conservé le nom (3).

(1) *Almanach d'Artois.*

(2) Le chevalier de Gomer resta à Bapaume comme lieutenant de roi.

On trouve dans le fonds des Etats d'Artois (n° 231) une lettre écrite au Ministre par l'échevinage de Bapaume, le 21 avril 1774, pour demander qu'on rétablit à Bapaume l'école d'artillerie qu'on avait supprimée. Elle fait valoir les avantages que le gouvernement y trouverait. Dans une autre lettre, adressée aux Etats d'Artois le même jour, elle les engage à appuyer sa demande, car ce serait une centaine de mille livres qui se répandraient dans la province. Dans ce dossier se trouvent les règlements régissant les écoles militaires et les conditions pour y entrer avant 1789.

(3) Ces renseignements sont extraits du *Précis historique sur la ville de Bapaume*, par M. Gabriel Langlebert, 1883.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ❶, Principal du Collège.

Chancelier :

M. TRANNOY, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine.

Vice-Chancelier :

M. RICOUART, O. ❶, Adjoint au Maire d'Arras.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, ✱, O. ❶, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfect^re^.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Proyart (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
2. de Mallortie, ✱, O. ❶, Principal du Collège (1852).
3. Lecesne, ✱, O. ❶, anc. Adjt au Maire d'Arras (1853).
4. de Linas, ✱, C. ✱, etc., O., ❶, membre non résidant du Comité des travaux historiques (1853).
5. Robitaille (l'abbé), Doyen du Chapitre (1856).
6. de Sède (le baron), ❶, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
7. Van Drival (l'abbé), ✱, O. ❶, Chanoine titulaire (1860).
8. Sens, ✱, C. ✱, etc., O. ❶, Député (1853).
9. Le Gentil, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
10. Pagnoul, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
11. Paris, Sénateur, ancien Ministre (1866).
12. Gardin, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868).
13. Planque (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
14. P. Lecesne, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
15. G. de Hauteclocque (1871).
16. Envent (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
17. Trannoy, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
18. Gossart, O. ❶, Pharmacien, Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).

Digitized by Google

MM.

19. L. Cavrois, C. ✱, anc. Auditr au Conseil d'Etat (1876).
20. Ricouart, O. ✪, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
21. Wicquot, O. ✪, Bibliothécaire de la ville (1879).
22. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
23. Adolphe de Cardevacque (1881).
24. Em. Petit, Président du Tribunal civil (1883).
25. H. Trannin, Docteur ès-sciences (1883).
26. Deramecourt (l'abbé), Directeur du Petit-Séminaire d'Arras (1884).
27. J. Leloup, anc. Industriel, Conseiller général (1884).
28. J. Boutry, ✱, ✪, Juge au Tribunal civil (1884).
29. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1885).
30. Loriquet, Archiviste du département (1885).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant).

MM. Foissey, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).
Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, A. R. (1852).
Fayet, ✱, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont, A. R. (1853).
Péligot, O. ✱, Membre de l'Institut (1853).
Caminade, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).
Paillard, C ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

Digitized by Google

MM. PIEROTTI (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre Sainte (1877).

J.-M. RICHARD, ❶, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Auguste TERNINCK, à Bois-Bernard (1881).

GUESNON, Professeur au Lycée de Lille (1881).

Mgr MEIGNAN, Archevêque de Tours (1882).

BRÉGEAUT, O. ❶, Pharmacien, A. R. (1883).

PLICHON, O, ❶, ancien Maire d'Arras, A. R. (1883).

CARNOT, Sénateur, ancien Ministre.

Abel BERGAIGNE, membre de l'Institut, à Paris (1885).

Mgr DENNEL, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1885).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. OBRY, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).

BRIAND (1843).

DANCOISNE, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844).

Ed. LE GLAY, ✱, ✠, ancien Sous-Préfet (1844).

J. ROUYER, anc. Inspect[r] des Postes, à Nancy (1844).

CORBLET (l'abbé), ✱, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* (1847).

DERBIGNY, anc. Conseil[r] de Préfecture, à Lille (1850).

DARD (le baron), O. ✱, ❶, à Aire-sur-la-Lys (1850).

BOTSON, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

E. GACHET, Chef du bureau paléographique, à Bruxelles (1851).

SCHAEPKENS, Professeur de peinture, à Bruxelles.

Digitized by Google

MM. J. Delvincourt, à Paris (1852).

L. Deschamps de Pas, ✱, O. ❶, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

de Baecker, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).

Garnier, ✱, Bibliothécaire à Amiens (1853).

Kervyn de Lettenhove, C. ✱, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).

H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

Dorville, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

Véret, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).

Mairesse, Ingénieur (1857).

Haigneré (l'abbé), ❶, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. Filon, ancien Professeur d'histoire, à Arras.

Léon Vaillant, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

Mougenot, Homme de Lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. Gervoson, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

de Fontaine de Resbecq, ✱, O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

Leuridant, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

Digitized by Google

MM. V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

Millien, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. Galleau, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien Notaire, à Douai (1872).

Bouchart, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix le Sergeant de Monnecove, ❋, propriétaire, à Saint-Omer (1874).

de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Dehaisne (l'abbé), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (l'abbé). Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).

J. Breton, O. ❋, Artiste peintre, à Courrières (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte), ❋, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau, père, ❋, à Paris (1877).

Digitized by Google

MM Hugot (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

Fauconneau (le docteur), à Châteauroux (1878).

Heuguebart (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✱, O. ❶, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secrétaire général de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (l'abbé), curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave Collin, Artiste Peintre, à Paris, (1881).

Martel, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefèvre, aumônier à Doullens (Somme) (1882).

Ledru, Docteur en Médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

Roch, ancien Percepteur, à Aire (1882).

Rupin, ❶, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

Digitized by Google

MM. L'abbé F. Lefebvre, curé d'Halinghen (1882).
Pagart d'Hermansart (1883).
Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).
d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Victor Gay, à Paris (1884)
Le Commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).
Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).
Quinion-Hubert, à Douai (1884).
Fromentin, Curé de Fressin (1885).
Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 8 Mai 1885.

Pages.

Le Temps présent, lecture faite par M. Ed LECESNE, Président 7

Discours de réception de M J LELOUP (*La Société actuelle au point de vue économique*). 15

Discours de M. L. RICOUART, Vice-Chancelier, en réponse au discours précédent 42

Discours de réception de M. J. BOUTRY (*Les Origines de la gravure*) 49

Discours de M. TRANNOY, Chancelier, en réponse au discours précédent. 63

Séance publique du 21 Août 1885.

Discours d'ouverture, par M. DE MALLORTIE, Président 73

Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général 90

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. le baron DE SÈDE DE LIÉOUX, Membre résidant 97

Rapport sur le Concours des Sciences, par M. GOSSART, Membre résidant 113

Rapport sur les Mémoires hors concours, par M. BOUTRY, Membre résidant 113

Lauréats des Concours. 114

Sujets mis au Concours pour 1886 115

Digitized by Google

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Monographie de la crise économique, par M. LELOUP, Membre résidant 121
Polémique sur le lieu de naissance de saint Vaast, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général . 193
Des diverses transformations du nom de saint Vaast, par M le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général 204
Incipit vita sancti ac beatissimi Vedasti, episcopi et confessoris 209
Les Séminaires, l'Enseignement supérieur, les Ecoles spéciales dans le Pas-de-Calais, jusqu'en 1804, par M. G. DE HAUTECLOCQUE, Membre résidant . 217
Liste des Membres honoraires, titulaires et correspondants de l'Académie d'Arras. 284

Digitized by Google

Digitized by Google

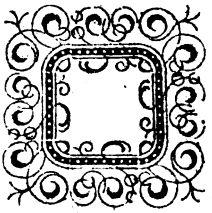

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 100 904 697